Bibliothèque Nationale du Québec

MARIE-CLAIRE DAVELUY
Membre de la Société historique de Montréal

JEANNE MANCE

suivie d'un
Essai généalogique sur les
MANCE
et les
DE MANCE
par
M. JACQUES LAURENT
Conservateur à la Bibliothèque de Dijon
Ancien Elève de l'Ecole des Chartes
Auxiliaire de l'Institut

ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE
MONTRÉAL, 1934

B.N.

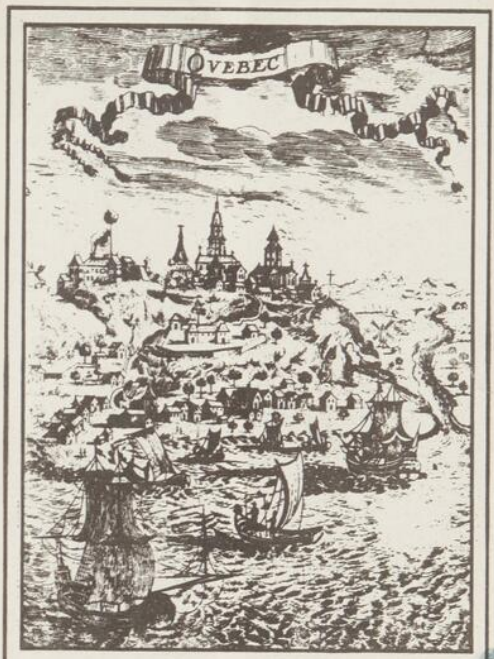

Bibliothèque Nationale du Québec

Jac. de Grandpré.
M-S-L. 1935.

Jeanne Mance

DU MEME AUTEUR

L'Orphelinat catholique de Montréal. En appendice : *La Société des Dames de Charité de Montréal de 1927* Montréal, Le Devoir, 1919. In - 12.

L'Orphelinat catholique de Montréal. Edition du Centenaire. Montréal, Editions Albert Lévesque, 1933. In - 12.

Les Aventures de Perrine et de Charlot. Roman historique. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1923. In - 12. *Epuisé.*

Dix fondatrices canadiennes. Profils mystiques. Montréal, Le Devoir, 1925. Brochure. *Epuisé.*

Le Filleul du roi Grolo. Suivi de la Médaille de la Vierge. Contes merveilleux. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926. In - 12. *Epuisé.*

Aux feux de la rampe. Recueil de onze pièces. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1927. In - 12.

Tous droits réservés, Canada, 1934

Marie-Claire Daveluy
Membre de la Société historique de Montréal

JEANNE MANCE

suivie d'un
Essai généalogique sur les
MANCE
DE MANCE

par

M. JACQUES LAURENT
Conservateur à la Bibliothèque de Dijon
Ancien Elève de l'Ecole des Chartes
Auxiliaire de l'Institut

ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE
MONTRÉAL, 1934

AVERTISSEMENT

Jeanne Mance est une des belles figures de l'histoire canadienne. L'étude des textes nous la révèle douée des qualités qui font les saints et les héros. Son esprit, pénétrant, très fin, demeure constamment soucieux d'équilibre et de sain réalisme. Sa volonté, mue par une énergie magnifique, réagit sans cesse contre les personnes, les événements et les choses. Elle remonte le courant, *sans une plainte, sans un regard en arrière, sans le plus léger mouvement d'arrêt, dans une course entreprise pour des fins élevées et surnaturalisées. Son âme est imprégnée de tendresse et de pitié. Elle se mesure avec la souffrance, d'où qu'elle vienne. N'entend-elle pas gémir les coeurs, tandis qu'elle se penche sur les blessures des corps ? Elle ne guérit les uns, qu'en apaisant et en relevant les autres. L'image de Jeanne Mance, telle que la renvoie l'histoire, est une vision de clarté, de douceur, d'activité inépuisable, de foi victorieuse, où tout s'harmonise parce que tout se hiérarchise.*

Le rôle prépondérant qui fut le sien aux jours de la fondation de Montréal et durant le premier quart de siècle consacré à son affermissement ; la part qu'elle a prise à la création et à l'administration d'un hôpital, dans des conditions extrêmement périlleuses et presque seule durant dix-sept ans ; tous ces travaux considérables, ces peines, ces démarches, d'un côté à l'autre de l'Atlantique, font de Jeanne Mance une héroïne de premier plan. Son nom se mêle intimement à l'histoire des origines de notre grande Métropole. Parler du Montréal naissant, c'est parler aussitôt de Jeanne Mance, et à l'égal du fonda-

teur lui-même, de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. Une union étroite de leurs vouloirs, d'ailleurs, marque les gestes de chacun d'eux, en tout ce qui concerne les intérêts du Montréal.

La vie de Jeanne Mance fut maintes fois racontée. L'héroïne possède des biographes attitrés. Parmi ses contemporains, citons le sulpicien, François Dollier de Casson, dont l'Histoire du Montréal *contient beaucoup de pages sur l'héroïne; et Soeur Marie Morin, l'hospitalière de Saint-Joseph, née au Canada, qui vécut onze ans auprès de Jeanne Mance à l'Hôtel-Dieu de Montréal, et dont les* Annales *donnent du relief à combien de pittoresques et touchants détails sur le caractère de l'héroïne.*

Puis, vint, à l'époque moderne, le grand érudit de Saint-Sulpice, Etienne-Michel Faillon, qui demeure, sans contredit, la principale autorité sur Jeanne Mance. L'abbé Rambouillet, qui écrivit environ vingt ans plus tard, une honnête biographie sur l'héroïne, n'en demeure que le disciple.

Au Canada, à notre époque, nous mentionnerons deux ouvrages consacrés à Jeanne Mance : celui, assez ancien, de M. Leblond de Brumath, et celui, au contraire, tout récent de M. Foran, en langue anglaise. Ces deux oeuvres gardent, elles aussi, l'empreinte profonde du vieux maître de Saint-Sulpice, M. Faillon.

Toutes ces biographies, anciennes ou modernes, sauf la dernière, sont devenues, ou rares ou épuisées, et il y a lieu de beaucoup le regretter, en tous les milieux où elles auraient pu pénétrer et fortifier notre sentiment de fierté nationale.

Il ne nous sembla donc pas vain de reprendre le récit de l'existence de Jeanne Mance. Il nous sembla, au contraire, utile, urgent même de fondre toutes ensemble les sources déjà existantes, les travaux précédemment publiés. Puis, dans ce long travail de documentation, de lecture et de rédaction, qui devait durer plus de sept années, combien de découvertes pouvaient se produire et... se produisirent. Depuis trois ans, par exemple, ne sait-on pas, avec exactitude, quel est le lieu et la date de naissance de l'héroïne ? Ne peut-on s'incliner, également, devant la personnalité, inconnue jusqu'ici, du R. P. Charles Rapine, franciscain éminent, "grand homme" aux yeux même de son

ordre, et qui fut celui qui présenta Jeanne Mance à Madame de Bullion, la riche et munificente bienfaitrice inconnue *du Montréal.*

Il nous est agréable d'acquitter notre dettre de gratitude envers ceux qui ont bien voulu nous prêter leur concours. Nous ne saurions les nommer tous, mais à tous nous disons un sincère merci.

Aux révérendes Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, nous tenons à exprimer notre bien vive reconnaissance. Avec quelle grâce, quelle obligeance, quelle confiance parfaite, les Rév. Mères Le Royer, Gratton et Mondou, entre autres, ont mis à notre disposition les trésors de leurs archives et tous ces beaux vieux souvenirs historiques du Couvent, sur lesquels elles veillent avec tant de soin.

Sans l'aide de M. Edouard-Zotique Massicotte, archiviste en chef des Archives judiciaires de Montréal, dont la courtoisie égale l'érudition, il nous eut été difficile de donner à notre ouvrage toute la documentation voulue. Puis, M. Massicotte, le plus fervent, peut-être, des admirateurs de Jeanne Mance, ne fut-il pas le premier à nous souffler ce goût, cette préoccupation des choses de notre histoire ?

Nous savons quels conseils nous trouvâmes auprès du R.P. Arthur Melançon, jésuite, archiviste du Collège Sainte-Marie, à Montréal. N'est-ce pas au Père Melançon que nous devons la découverte des actes de baptême de Sillery, grâce auxquels nous pûmes enfin connaître la date et le lieu de naissance de Jeanne Mance.

Il nous faut reconnaître la bienveillante bonté de M. Garroughteit, P.S.S. qui nous mit en relations épistolaires avec de distingués Langrois; celle aussi, de M. l'abbé René Roussel, directeur au Grand Séminaire de Langres, qui répondit de façon si aimable, si compétente à toutes nos questions ; celle encore du R. P. Hugolin, historien et bibliographe franciscain de Montréal, qui nous aida dans nos recherches sur la personne du R. P. Rapine, récollet; celle enfin, de M. Aegidius Fauteux, conservateur à la Bibliothèque publique de Montréal et président de la Société historique de Montréal, dont la sûre érudition peut élucider combien de questions douteuses dans notre histoire canadienne.

Nous désirons de façon toute particulière exprimer notre gratitude à M. Jacques Laurent, historien français, conservateur à la Bibliothèque publique de Dijon et auxiliaire de l'Institut (1). M. Laurent nous accorde sa précieuse et fort agréable collaboration, depuis près deux ans. En sa qualité de descendant, en ligne collatérale, de Jeanne Mance, et à notre demande instante, ce savant historien a bien voulu nous offrir une rare primeur à insérer dans les pages de notre volume: un Essai généalogique *sur la famille des Mance, depuis son origine jusqu'à nos jours. Notre biographie acquiert, grâce à cette contribution historique importante, une autorité dont nous serons toujours redevable à M. Laurent. En outre, cet érudit nous aida à mettre au point plusieurs détails, concernant, soit l'histoire, soit l'iconographie de notre sujet. La gravure inédite de la ville de Landres, vers 1700, l'un des beaux ornements de notre livre, nous fut envoyée de la Bibliothèque nationale de Paris, par les soins de M. Laurent. Que ce savant et courtois historien dijonnais soit bien assuré de notre profond, reconnaissant et impérissable souvenir.*

---

(1) Voici quelques notes biographiques et bibliographiques sur M. Laurent. Elles sont presque toutes, puisées dans le *Livre du Centenaire (1821-1921) de l'Ecole nationale des Chartes* (Paris, Picard, 1921, vol. 2, p. 94) : "M. Alfred-Alphonse-Marie-Jules-Jacques Laurent, né aux Riceys (Aube) le 26 mars 1876, [fut à l'Ecole nationale des Chartes] de la promotion du 30 janvier 1901. Licencié ès-lettres, ancien bibliothécaire-archiviste de la ville de Chalons-sur-Marne, ancien conservateur du musée municipal et du Musée Garinet de cette ville, [il obtint] la 2e médaille (1908) au concours des Antiquités de la France à l'Académie des incriptions et belles-lettres [et la] médaille d'or de l'Académie de Dijon (1908)".

Parmi ses principaux ouvrages, citons : — *Cartulaires de l'abbaye de Molesme, ancien diocèse de Langres, 916-1250. Recueil de documents sur le nord de la Bourgogne et le midi de la Champagne.* Paris, 1907-1911, 2 vol. gr. in - 4, fac - sim., cartes, tabl. généal.

— *Abbayes et prieurés de l'ancienne France.* Tome X, *Province ecclésiastique de Lyon : Diocèse de Langres.* [*Archives de la France monastique,* vol. XXXVII].

— *Les noms des monastères cisterciens dans la toponymie européenne.* Dijon, 1928, in - 8.

— *Les fiefs des Rolin,* Beaune, Impr. beaunoise, 1933. In-8.

PREMIÈRE PARTIE

LE MATIN DES BEAUX VOULOIRS

"Il était encore inouï en France qu'une jeune demoiselle voulut *traverser les mers pour aller vivre parmi les barbares..."*
Etienne-Michel Faillon, P.S.S.
(Vie de Jeanne Mance 1854, v. 1, p. 9).

I

LES ANNÉES DE JEUNESSE

Le 22 septembre 1653, le gouverneur de Montréal, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, débarquait à Québec avec de nombreux colons. Il s'empressait, quelques heures plus tard, de présenter à Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, la future institutrice des petits Montréalistes. Mais voici que Paul de Chomedey, soudain remarquait: "Au reste, cette fille est encore un fruit de notre Champagne, qui semble vouloir donner à ce lieu [Montréal] plus que toutes les autres provinces ensemble". (1)

Jeanne Mance, la fidèle collaboratrice du gouverneur, eut-elle un sourire en entendant cette affirmation spontanée, d'une fierté charmante ? *"Notre Champagne !"* venait de s'écrier bellement, Paul de Chomedey. En la mémoire de l'héroïne se levaient, glissaient, pénétrés de clartés, les paysages de sa jeunesse, ces grisailles aux ombres rares, à la grâce un peu sèche, non sans grandeur avec leurs sommets se dressant le long des pâles horizons.

Mais que revoyait au juste Jeanne Mance en ces instants de réminiscence ? Elle était vaste et bien lointaine la province de Champagne, "ce séculaire rempart de la nation française,

(1) Dollier de Casson (François) P.S.S. *A History of Montreal — Histoire du Montréal;* translated and edited by Ralph Flenley... London and Toronto, Dent, 1928, p. 188. (Texte anglais et français en regard).

où les plus féroces invasions étaient venues se briser contre l'héroïsme de la vieille Gaule" (2). Le soleil y distribuait ses rayons sur des terres peu riches. Les yeux se posaient bien, ici et là, sur des vallées attrayantes, sur de beaux bois profonds ; mais les plaines monotones et crayeuses abondaient, donnaient le ton, surtout dans ce qui constituait la Champagne sèche. C'était en ses régions blanchissantes que s'élevaient Troyes, la capitale chère aux comtes de Champagne, puis aussi Châlons, qui était devenu à son tour, une importante capitale administrative, sous des gouverneurs royaux.

Paul de Chomedey (3), originaire de Neuville-sur-Vanne, au diocèse de Troyes, Marguerite Bourgeoys (4), native de Troyes, Louis d'Ailleboust de Coulonges, né à Ancy-le-Franc (5) pouvaient se réclamer de ces coins particuliers de la terre champenoise. Jeanne Mance, au contraire, était accourue des confins de la province, du plateau de Langres, une des marches de l'Est. L'ombre hautaine d'un rocher en promontoire entourait la vieille cité aux origines gallo-romaines, bâtie sur le sommet. En elle, on reconnaissait l'une des sept grandes pairies ecclésiastiques du royaume très chrétien. Elle possédait un évêché-duché nanti de privilèges royaux plusieurs fois séculaires.

Longtemps, en ces coins indivis de frontières, en ces districts champenois et lorrains qui cheminaient côte à côte, on se disputa une autre gloire : celle d'avoir vu naître Jeanne d'Arc. Nous sommes plus heureux, la querelle éteinte à jamais, laisse briller la douce vérité. Nonobstant, le poète Villon insoucieux de la raison géographique ; nonobstant ceux

(2) Claretie (Georges), dans Compigny de Bordes de Villiers de l'Isle-Adam (A. de). — *Recherches...*, Paris, Rasmussen, 1924, préface.

(3) Paul de Chomedey, fils de Louis de Chomedey, sieur de Chevannes et de Germenoy, et de Marie Thomelin, dame en partie de Neuville-sur-Vanne, Bourgpartie et Chéroy, naquit le 15 février 1612. (Voir Le Clert (Louis). — *Paul de Chomedey*. Troyes, J.-L. Paton, 1924).

(4) Marguerite Bourgeoys naissait à Troyes, le vendredi saint, 17 avril 1620, du mariage d'Abraham Bourgeoys, marchand et de Guillemette Garnier. (Voir Faillon (Etienne-Michel) P.S.S. *Vie de la Soeur Bourgeoys*, Villemarie, 1853, v. 1, p. 1).

(5) Louis d'Ailleboust, chevalier, seigneur de Coulanges, 3e gouverneur de la Nouvelle-France, né en 1612, à Ancy-le-Franc : il avait épousé, à Paris, en 1638, Marie-Barbe de Boullongne, qui l'accompagna au Canada. (Voir Fauteux (Aegidius). *La Famille d'Ailleboust*, Montréal, 1917).

qui le soutinrent mais prouvèrent mal leurs assertions, "Jehanne, la bonne Lorraine" fut et resta Champenoise (6). Champenoise lucide, tenace, prudente, avisée ; et, en même temps, Champenoise si simple, si tendre, si droite de coeur ! Champenoise, soulignons-le, comme réussira si bien à l'être, son tour venu, notre Jeanne Mance. Il y eut vraiment chez toutes deux, même finesse de jugement, même munificence d'âme, mêmes initiatives suprêmes et désintéressées.

Jeanne d'Arc et Jeanne Mance ! Quelle grâce de la Providence nous permet de rapprocher ces deux noms, au début d'une étude sur l'un de ces beaux lis de la vieille France agissante et chrétienne (7).

Mais si Domremy-la-Pucelle chérit le privilège d'avoir été le berceau de sainte Jeanne d'Arc, c'est Langres, l'antique cité des Lingons, Langres, la ville épiscopale estimée des rois (8) à cause de sa fidélité à la Couronne, qui revendique et retient sans conteste aujourd'hui (9), l'honneur d'avoir abrité sous ces murs la jeunesse de la co-fondatrice de Montréal et de son Hôtel-Dieu.

Jeanne Mance est née à Langres le 12 novembre 1606. Elle était la fille de Charles Mance, procureur au baillage de Langres depuis environ 1602, mais originaire de Nogent-le-Roi

---

(6) "Depuis les savants travaux de l'abbé Misset, nul doute que Jeanne d'Arc fut Champenoise". (Voir Claretie (Georges), dans Compigny de Bordes de Villiers de l'Isle-Adam (A. de). — *Recherches...*, 1924, préf. — Voir aussi Hanotaux (Gabriel) *Jeanne d'Arc,* Paris, Hachette, 1911 ? p. 4.

(7) Rapprochement, toutefois, déjà harmonieusement établi par un orateur de chez nous. Son Excellence Mgr Charles Bruchési, archevêque de Montréal, au dévoilement de la statue de l'héroïne qui s'élevait à Montréal, en 1909, grâce à ses soins, a chanté les similitudes glorieuses qui feront éternellement de ces deux Françaises, des soeurs en beauté morale, en vaillance physique, en vocation miraculeuse.

(8) Langres, au XVIIe siècle, ne partageait son privilège de duché-pairie qu'avec l'archevêché de Reims et l'évêché de Laon. Aux sacres des rois, M. l'évêque-duc de Langres prenait charge de l'épée du roi. Il avait, en ces occasions, comme du reste aux assemblées du Clergé, droit de préséance sur l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, son métropolitain. Le roi, en lui écrivant, disait : Mon cousin, comme aux princes du sang.

(9) Voir sur le lieu et la date de naissance de l'héroïne, *l'Appendice 1,* à la fin du volume. Langres est aujourd'hui une ville ayant une population de 9616 habitants (1930). Avec Briançon, elle demeure la ville de France la plus élevée au dessus du niveau de la mer. Son évêché (métropolitain, Lyon) contient 29 doyennés, 444 paroisses, placé sous la haute autorité de Mgr Louis Filion (1877-1929).

(10), et de Catherine Emonnot, fille de Laurent Emonnot, procureur de Langres, et de Barbe Genevoys. Elle fut baptisée dans l'église de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul, et eut comme parrain Antoine Esprit, sergent royal ; comme marraine, Catherine Gillot, femme de Jean Haulteplein.

Voici ce qu'a écrit récemment M. l'abbé René Roussel, directeur au Grand Séminaire de Langres, au sujet de la grand'mère maternelle de Jeanne Mance, puis de tous ses autres ascendants : "Barbe Genevoys [qui avait épousé Laurent Emonnot], était la soeur de Nicolas Genevoys, époux de Marguerite Mance, la tante de Charles, le père de l'héroïne. Celui-ci entrait ainsi dans une famille déjà apparentée aux Mance de Nogent. Les Emonnot, continue l'abbé Roussel, étaient une vieille famille de Langres. Nous savons qu'un Simon Aymonnot fit don en 1443 d'une maison acquise par lui à un chapelain de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Philippe. Quant aux Genevoys, "leur race dit Vignier, est fort ancienne et peut être venue de Genève à Langres, avec l'évêque Guy II, issu des comtes de Genève, qui prit possession de l'évêché en 1266." Pierre de Genève ou Le Genevoys, neveu de l'évêque Guy II était chanoine de Langres, en 1282, conseiller et rapporteur des requêtes pour le roi Philippe-le-Bel, en 1286. Cette famille, une des plus importantes de Langres, a compté des hommes d'armes, des magistrats, avocats et procureurs, trois maires de Langres (1514,1544, 1571), des chanoines, un abbé de Mores. Une branche possédait au XVI^e^ siècle la baronnie de Bleigny, érigée en marquisat au XVII^e^ siècle. La famille Mance-Emonnot qui se fonda à Langres, vers 1602, conclut l'auteur, appartenait donc dans ses deux branches, à la bourgeoisie de robe" (11).

---

(10) Aujourd'hui Nogent-en-Bassigny (Haute-Marne, France). Petite ville industrielle de 3045 habitants (1923), bâtie sur une colline dominant la rive droite de la Traire, affluent de la Marne, et distante de quatre lieues environ de Langres. C'est là qu'on voit s'y élever l'arbre généalogique des Mances. (Voir à la fin du volume, sous la signature de M. Jacques Laurent, l'*Essai généalogique sur les Mance)*.

(11) Roussel (Abbé René). — *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance.* Langres, Imprimerie champenoise (1 et 3, rue Claude-Gillot), 1932. (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. X)*. M. l'abbé Roussel, nous a donné dans cette pièce in-8 de 16 pages, un précieux appoint historique concernant Jeanne Mance, sa naissance, sa famille.

Au foyer de Charles Mance et de Catherine Emonnot, douze enfants naquirent, six filles et six fils : *Marguerite*, l'aînée née le 15 novembre 1605 ; *Jeanne, notre héroïne, la cadette*, le 12 novembre 1606 ; *Marie*, le 17 février 1608 ; *Nicolas*, le 16 juin 1609 ; *Jacques*, le 18 novembre 1610 ; *Barbe*, le 18 septembre 1611 ; *Pierre*, le 11 octobre 1612 ; *Claude*, le 12 juillet 1614 ; *Charles*, le 24 janvier 1616 ; *Claude*, le 14 juin 1617 ; *Elisabeth*, le 9 mai 1619 ; *Catherine*, le 13 septembre 1623 (12).

Une nombreuse famille, on le voit, où les traditions d'honneur, de rectitude d'esprit et de gravité, inhérentes à la bourgeoisie de robe, en France, s'étayaient sur un catholicisme ardent, inspirateur des actes quotidiens. L'abbé Roussel nous fournit cette simple preuve de la piété des époux Mance. En 1616, Charles Mance et Catherine Emonnot étaient reçus dans la *Confrérie du Saint-Sacrement* de leur ville. Langres, suivant en cela la coutume de la plupart des villes de France, introduisait pour sa part, en l'an 1547, cette société de dévotion. Elle devint aussi prospère, sinon aussi illustre, que la *Confrérie*, plus locale, *de Saint-Didier*. Elle a conservé dans ses archives, la liste de tous les confrères qu'elle y compte depuis la fondation. Les noms d'un grand nombre des familles distinguées de l'endroit y apparaissent et apportent une confirmation nouvelle de la vie chrétienne intense menée par les Langrois, au XVII[e] siècle (13).

Langres constituait, en effet, un centre attirant pour ceux qui aimaient à s'imprégner de puissante vie religieuse. L'abbé Rambouillet ne craint pas de l'appeler "la ville chrétienne par excellence, à cette époque ; et, pour toute la contrée environnante un foyer de piété" (14).

---

(12) Roussel, *op. cit.*, p. 12-13.

(13) Jeanne Mance entrera à son tour dans cette Confrérie, en 1635. Le registre portera son nom sous cette rubrique : *Jeanne Mance, fille de feu Charles Mance, procureur.* (Voir *Roussel, op. cit*, p. 12. Voir aussi Prunel (Chanoine Louis-N.). — *Sébastien Zamet*, évêque-duc de Langres, pair de France (1588-1655). Paris, Picard, 1912, p. 534-536). Le chanoine Prunel, cependant, ne mentionne que les père et mère de Jeanne Mance dans la liste qu'il nous donne, allant de 1615 à 1642.

(14) Rambouillet (Abbé), du Clergé de Paris et membre de la Société historique de Langres. — *Vie de Jeanne Mance* (1606-1673). Langres, Jules Dallet, 1877, p. 7.

Langres, n'était-ce pas, en sus d'un duché-pairie ecclésiastique considérable, un des plus vieux évêchés de France, datant du IIIe siècle, de saint Bénigne, son moine-fondateur ?

Depuis 1615, elle reconnaissait comme évêque-duc, Mgr Sébastien Zamet, personnage distingué, estimé, très en faveur, soit dans l'Eglise, à la Cour ou à la Ville (Paris). Avant sa consécration épiscopale, à Paris, le 18 juin 1615, Sébastien Zamet était salué des titres d'Abbé de Notre-Dame de Juilly, d'aumônier ordinaire du roi Henri IV, et de coadjuteur de Langres. Cette hâtive considération générale, Mgr Zamet la devait en outre de son mérite personnel, à son père, Sébastien, dont l'immense fortune avait aidé ou tiré volontiers d'embarras, plus d'un grand seigneur, mais tout particulièrement le roi. Henri IV demeurait redevable à Zamet de combien de tangibles secours. Sa Majesté ne se faisait pas faute d'accourir, à ses heures assez fréquentes de gêne monétaire, à l'une ou l'autre des somptueuses résidences du financier, "l'homme le plus riche de France", surtout à ce palais Zamet de la rue de Cerisaie, d'une splendeur inouïe. Et Zamet s'empressait, donnait, souriait, avec beaucoup de cette grâce joviale et fastueuse dont était lui-même doué son royal débiteur.

Curieuses et brillantes destinées que celles de ces Zamet, père et fils ! Le père, Italien de naissance, naturalisé Français en 1581, avait suivi en France la reine Catherine de Médicis, qui l'attachait à la personne de Henri III, en qualité de valet de garde-robe du roi. Ses aptitudes aux affaires se révélèrent bientôt éminentes. Avec l'aide de ses frères, Pierre, Jean-Antoine et Horace, il fondait une banque à Paris. Ses affaires prospérèrent vite et s'accompagnèrent de si prodigieux succès, qu'il acquit en peu de temps, et âgé à peine de trente-trois ans, une fortune considérable. Il devint aussitôt un personnage en vue. Il s'était remarié en France, et avait épousé Madeleine Le Clerc du Tremblay, femme d'une beauté remarquable et de beaucoup d'esprit, proche parente, la tante peut-être, du Père Joseph du Tremblay, le célèbre capucin, le conseiller de Richelieu.

Ses fils, Zamet de Saint-Pierre, Jean et Sébastien, se virent entourer et combler de faveurs dès leur jeune âge. Henri IV, qui aimait beaucoup les enfants, dut caresser les têtes enfanti-

nes plus d'une fois. Zamet de Saint-Pierre, né d'un premier mariage du financier, fut d'abord capitaine d'une Compagnie ; puis, une fois entré dans la *Compagnie du Saint-Sacrement,* en 1627, et dont il en fut à maintes reprises le supérieur ou le secrétaire, on le voit abandonner l'armée et se vouer exclusivement à la pratique des bonnes oeuvres. Il mourut en 1646.

Jean, l'aîné des fils de la seconde union, devint baron de Murat et de Billy, capitaine dans les gardes du roi Henri IV, avec le titre de gentilhomme de la Chambre. Ses exploits et sa bravoure étonnaient ; sa piété et sa vie austère, où qu'il se trouvât, encore bien davantage. Redouté des Huguenots, il fut surnommé par eux le *Grand Mahomet*, en souvenir, sans doute, de ses campagnes en Orient. Cet ami très cher d'Arnauld d'Andilly, mourut entre les bras de celui-ci, le 8 septembre 1622, au siège de Montpellier.

Le cadet, Sébastien, devint homme d'Eglise comme c'était alors la coutume. Cet élève du célèbre collège des Jésuites, à la Flèche, ce licencié en théologie de la Sorbonne, "qui récitait des pages entières de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, avec tant de grâce et d'à propos qu'il ravissait d'étonnement ceux qui l'écoutaient", devait occuper pendant quarante ans le siège épiscopal de Langres. Courtois, bon et conciliant, il était doué d'un tempérament actif, et, comme son frère Jean, d'une piété qui s'extériorisait sans cesse. En peu de temps, la ville de Langres lui dut nombre de couvents. L'on accourait sur ses instances. Ainsi en 1616, l'on voyait s'y installer les Pères de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus (15), ces fondateurs du premier séminaire de Langres, dont Mgr Zamet demeura le fidèle et ardent ami durant toute sa vie. Ne demanda-t-il pas deux fois son entrée à l'Oratoire ? En 1621, les Jésuites y établissaient, grâce à son aide, une résidence perpétuelle ; puis en 1630, ces religieux parvenaient après beaucoup d'obstacles, à prendre la conduite d'un Collège, à Langres, institution d'enseignement classique absente jusque là dans la ville épiscopale. Mgr Zamet concourut encore à l'adoption de

(15) L'Oratoire fut fondée en 1611, par le Père Pierre de Bérulle, plus tard cardinal. Le célèbre Père Charles de Condren, 2e supérieur général de cette congrégation vint à Langres, vers 1620, en qualité de Supérieur du Séminaire de cette ville, institution encore à ses débuts. (Voir Prunel, *op. cit,* p. 81-83).

certaines réformes chez les Ursulines de Dijon et de Langres, qui reclamaient la vie claustrale ; à la réforme complète, très urgente à cause de ses désordres, de Notre-Dame du Tard, cette première abbaye de Filles de l'ordre de Citeaux. Il accueillait dans sa ville, en 1621, des Dominicaines du Tiers-Ordre régulier de Saint-Dominique ; en 1623, des Annonciades Célestes ; il fondait lui-même à Dijon, en 1628, une communauté sous le nom de *Soeurs de Sainte-Marthe*, pour l'enseignement des tous petits enfants et le soin des malades. Bientôt, à la faveur des circonstances, nous le voyons se liant avec Saint-Cyran (16) et les moniales de Port-Royal, si bien même, que Sainte-Beuve qualifiera les années assez paisibles, moins tourmentées, en tout cas, où se fit sentir son influence doctrinale, *la période de M. Zamet.* (17) Il devint, en 1626, le directeur de l'illustre abbesse de Port-Royal, la Mère Angélique Arnauld. Il la priait, quatre ans plus tard, d'accepter le supériorat de l'Institut du Saint-Sacrement qu'il venait de fonder, à Paris, de concert avec la duchesse de Longueville. Institut de brève durée ! Il disparaissait en 1638. Vers cette époque, Mgr Zamet rompit définitivement avec Port Royal et avec Saint-Cyran, auquel pourtant il avait porté beaucoup d'estime au point de tenter d'en faire, comme auparavant du Père de Condren, comme en 1635 et en 1636, de Jean-Jacques Olier, son coadjuteur général, avec droit de succession.

Sous un tel prélat, ne nous étonnons plus de voir se créer, à travers tout le diocèse de Langres, une atmosphère de brûlant mysticisme. Tant de courants chargés de la dévotion la plus subtile, s'y rejoignaient, circulaient, atteignaient les âmes.

Les Mance-Emonnot dont le foyer s'élevait dans cette ambiance spirituelle, ne manquèrent pas à cet impérieux devoir envers leurs enfants : une forte et pratique éducation, à base de principes chrétiens. Ils durent également tenir à familiariser de bonne heure, leurs filles et leurs fils, avec la plupart des belles connaissances humaines.

---

(16) Duvergier de Hauranne (Jean), abbé de Saint-Cyran, l'ami de Jansénius et du grand Arnauld, devait supplanter de façon irrévocable, l'évêque de Langres, à Port-Royal.

(17) Sainte-Beuve (Charles-Augustin de). — *Port-Royal.* Livre premier : Origines et Renaissance de Port-Royal. Edition documentaire établie par René-Louis Doyon et Charles Marchesné. Paris, La Connaissance, 1926, p. 233 et suivantes.

A qui Jeanne Mance et ses soeurs furent-elles confiées lorsque l'heure fut venue d'orner leur esprit de cette instruction assez substantielle, mais ni très complète, ni très brillante, qui venait de se généraliser au XVII[e] siècle, pour les jeunes filles de la bourgeoisie ?

Elles furent remises, n'en doutons pas, entre les mains des Ursulines. Elles franchirent la porte de la première et humble maison de l'Institut, à Langres, située rue du Crocq. Deux religieuses y enseignaient depuis 1613 : la mère Anne de la Vesvres, venue du Couvent de Dijon, que saint François de Sales connut et conseilla, et la mère Hélène Guélaud.

Marguerite et Jeanne Mance, à l'arrivée des Ursulines, étaient agées respectivement de huit et sept ans. Il était dans l'ordre qu'on songeât à leur faire apprendre les premiers rudiments de toute science, et "à faire d'honnêtes ouvrages convenables à leur âge et à leur sexe", ce qui comprenait dans les sphères sociales distinguées du temps, "l'instruction religieuse, l'écriture, la lecture, le calcul, un peu de latin au moyen de livres liturgiques, la comptabilité d'une maison, la rédaction des lettres d'affaires, le racommodage, la couture et autre travail ménager, la tapisserie, la dentelle, parfois quelques arts d'agrément" (18)

Nous pouvons donc présumer que Jeanne Mance prit place parmi les premières élèves des Ursulines, à Langres ; qu'elle s'y trouvait lors de l'arrivée du nouvel évêque-duc, Mgr Zamet en 1615. Celui-ci franchissait le seuil de maison des *Soeurs de Sainte-Ursule*, dès le quatrième jour de son séjour dans la ville, le mardi 3 novembre 1615. Il "y entendait la messe dite par le Père Bertin de l'Oratoire qu'il avait amené de Paris, visitait la maison, *et les classes où estoient les petites filles de la ville*, et leur donnait sa bénédiction". (19)

Que tout cela contente le coeur ! Nous songeons qu'ici, au Canada, en 1639, toute comme dans la ville de Langres en

---

(18) Fagniez (Gustave). — *La Femme et la Société française dans la première moitié du XVIIe siècle.* Paris, Librairie universitaire (J. Gamber), 1929, p. 32 et suiv.

(19) Senault (Africain). — *Journal de ce qui s'est passé à Langres de 1613 à 1624.* (Cité dans Prunel, *op. cit*, p. 60-61).

1613 (20), les Sœurs de Sainte-Ursule auront été les premières à venir s'y vouer à l'enseignement des petites filles. (21)

Si Jeanne Mance dut sa grave dévotion d'abord à ses parents, qui prêchaient d'exemple, qui n'admettra que les premières Ursulines ferventes de Langres, dont elle était l'élève, n'aient impregné son esprit de toute cette ardeur mystique dont elle vécut si profondément, aux heures décisives de son existence.

Qui sait si ce ne fut pas en se rappelant un sermon édifiant entendu au Couvent, ou à la suite d'une lecture de la *Vie des Saints*, que Jeanne Mance, tel que le rapporte Soeur Morin "s'était donnée et consacrée à Dieu, par le voeu de chasteté, dès l'âge de six ou sept ans". Soeur Morin appuie sur le souvenir de cette confidence et déclare "qu'elle le lui a dit elle-même bien des fois". (22)

---

(20) Les Ursulines ou Filles de la Doctrine chrétienne, qui avaient été fondées en Italie par sainte Angèle de Mérici, pour l'éducation gratuite des jeunes filles, s'étaient établies en France, en 1594, à l'Isle (Vaucluse). En 1604, elles ouvraient une maison à Paris, grâce au zèle de Marie Madeleine L'Huillier, comtesse de Sainte-Beuve. En 1608, elles étaient à Dijon ; en 1613, à Langres.

(21) Mère Marie de l'Incarnation et Jeanne Mance, à leur première rencontre sur le sol canadien durent souligner ces coïncidences. En outre, Jeanne Mance, pouvait entretenir la supérieure de Québec, de la sollicitude assez récente de Mgr Zamet pour les couvents de Sainte-Ursule, dans le diocèse de Langres. Le prélat avait tenu à rédiger pour elles et avec elles, quatre ans plus tôt, en 1637, un Règlement intitulé : *"Règlement pour les religieuses de Sainte-Ursule, du diocèse de Langres, dressé par l'autorité de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque de Langres, leur supérieur, en l'an de grâce 1637"*. Le chanoine Prunel dans son *Sébastien Zamet,* 1912, p. 455-466, publie de copieux extraits du *Règlement,* dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Chaumont, en France. Curieux, pittoresque et minutieux document ! N'y lit-on pas entre autres : "Les pensionnaires seront toujours servies en vaisselle d'estain et auront des cuillers de buis et fourchettes de fer, sinon celles qui en apporteront d'argent... Toutes mangeront si faire se peut, à une même table assises vis-à-vis l'une de l'autre... On ne les frisera ou poudrera jamais ny ne leur permettra-t-on point de porter la gorge découverte ny des pendants d'oreille... Les livres qu'on donnera à lire aux pensionnaires, ou qu'on fera lire devant elles, seront : la *Vie des Saints,* les *Oeuvres spirituelles* de Grenade, *l'Introduction à la vie dévote* de M. de Genève, les *Merveilles de l'autre monde,* la *Dévotion à la Sainte Vierge*... Au printemps, elle *(la pharmacière)* procurera d'avoir des fleurs de violette de mars et de padane, des roses et autres fleurs en leur temps, tant pour faire les sirops que conserves et miel .."

(22) Morin (Soeur Marie) r. h. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal,* rédigées par la Soeur Morin. Collationnées et annotées par MM. Aegidius Fauteux, Edouard-Zotique Massicotte et Camille Ber-

A l'âge de six ou sept ans, cela nous ramène vers l'an 1613, époque de l'installation des Ursulines, à Langres, époque également de l'entrée probable de Marguerite et Jeanne Mance, à la petite maison provisoire de l'Institut, rue du Crocq. Tout se concilie.

Sans doute, il y eut dans la pensée d'un tel voeu, une précocité mystique assez extraordinaire. Mais le milieu s'y prêtait. Puis, cette enfant agenouillée qui s'offrait déjà à n'aimer que Dieu, apportait dans le vouloir la même clarté, dans le don, la même ampleur, qu'elle devait plus tard apporter dans les circonstances suprêmes de sa vie. Les saints, les héros, les savants, la plupart des esprits devant se distinguer, n'ont-ils pas de ces gestes annonciateurs, dès leur plus petite enfance ?

Au reste, si la portée comme le sens profond d'un tel voeu pouvait échapper à une enfant de cet âge, sa vive intelligence, son attrait pour les choses de Dieu lui permettaient de saisir fort bien l'orientation uniquement spirituelle qu'elle imprimait ainsi à son existence. Il est manifeste, comme très facile à observer, que cette attitude fut constante durant sa jeunesse. Sa ferveur mystique cherchait de plus en plus le seul bon plaisir divin.

Aux environs de la vingtième année Jeanne Mance perdit sa mère. Nous en croirons là dessus le témoignage de Soeur Morin. Elle déclare que Catherine Emonnot "décéda plusieurs années avant son mari". (23) Charles Mance nous le savons,

---

trand, avec une introduction par M. Victor Morin. Montréal, 1921. p. 45. (Mémoires de la Société historique de Montréal, douzième livraison). Marie Morin, fille de Noël Morin et d'Hélène Desportes, naquit à Québec le 19 mars 1649. A l'âge de treize ans, elle manifestait son désir d'entrer en religion ; à Montréal, afin d'y subir le martyre si Dieu le voulait. N'avons-nous pas en elle, par ce besoin de porter au delà de son coin de terre natal la connaissance de Dieu, notre première missionnaire canadienne ? Soeur Morin, en entrant chez les Hospitalières de Saint-Joseph à Ville-Marie, en 1662, devint aussi la première moniale du Montréal. En prenant en 1695, la plume d'annaliste, en son couvent, si intimement mêlé à toute la vie de Ville-Marie-la-Sanglante, elle ajoutait un nouveau fleuron à sa gloire ; elle devenait notre premier auteur canadien. Marie Morin et Dollier de Casson, voilà les principaux biographes de Jeanne Mance ! La petite hospitalière, pour sa part, vécut durant onze ans sous le même toit que l'héroïne. Elle mourut à Montréal, le 8 avril 1730.

(23) Idem, p. 46.

mourut peut-être en 1632, certainement en 1635, comme l'abbé Roussel nous en fournit la preuve. (24)

A la mort de Catherine Emonnot, quatre et même cinq des derniers nés, chez les Mance, se trouvaient en bas âge. La soeur cadette dut les entourer de soins, s'en préoccuper à tous les points de vue, s'efforçant en même temps, d'alléger le chagrin de son père. Cet empressement, cette activité du coeur, demeure en tout cas bien d'accord avec la nature généreuse et charmante de l'héroïne.

Mais voici un nouveau petit texte de Soeur Morin. Il illumine quelque peu ces années de jeunesse qui s'enveloppent de beaucoup d'ombres. "Elle vécut, narre la petite Hospitalière, dans la grande dévotion, dans la maison de son père, qui ne s'y opposa jamais, par l'amour tendre et la complaisance qu'il avait pour sa fille, qui de sa part agissait en toutes choses avec tant de prudence et de vertu qu'elle ne lui causa jamais aucun chagrin pour ses dévotions qu'elle adjusta toujours à sa volonté". (25)

Aveux pleins de grâce et révélateurs pour qui aime à lire entre les lignes des confidences spontanées. Ne voyons-nous pas se former, à l'aide de ce texte, autour du procureur vieillissant, un éclairage à la fois discret et subtil ?

Attachante figure, vraiment que celle de ce magistrat indulgent et tendre. Equilibre harmonieux entre un coeur où la bonté se nuançait et une raison droite, amie de la mesure.

L'amour tendre et la complaisance de Charles Mance pour sa fille cadette, nous sont ainsi connus. Comment s'étonner de cette prédilection ? Charles Mance, lorsqu'il observait sa sérieuse et noble enfant, voyait se fondre en elle les qualités les plus diverses, celles qui d'ordinaire semblent s'exclure. Au fond, Jeanne ne devenait-elle pas ce qu'il avait toujours un peu rêvé d'être. Qu'il lui plaisait à ce père, aux heures de tendresse lucide, de discerner en sa fille, en outre de sa

---

(24) En 1632, le troisième fils de Charles Mance, Pierre, né en 1612, époux de Jeanne Noirot, succédait à son père comme procureur royal, au Siège de Langres. Etait-ce à la suite d'une démission volontaire, ou tout simplement à sa mort ? Mais en 1635, le texte qui nous apprend l'entrée de Jeanne Mance dans la *Confrérie du Saint-Sacrement*, à Langres, la dit expressément la fille de *feu Charles Mance*, procureur.

(25) Morin (Soeur). — *Annales*, 1921, p. 45-46.

résolution virile, de son réalisme opportun, de son esprit d'initiative, un je ne sais quoi qui devenait soudain tout élan, appel, bond ailé, attrait d'un idéalisme absolu, "un peu chimérique parfois," se disait le grave procureur, peu soucieux d'aventures, même spirituelles. Hé ! il ne connaissait que trop ces mouvements spontanés, ces intuitions qui explosent des profondeurs, lui, l'homme réfléchi, pourtant, que l'action effarouchait, que l'étude des lois dressait à rarement particulariser. Avec cet enfant de son esprit et de sa chair, il se surprenait en commune douceur de vision, en semblable attitude de compréhension. C'était, chez tous deux, le même sourire, la même fine opposition en face de l'humaine contradiction. C'était surtout les mêmes battements généreux du coeur. Tous deux gardaient, en dépit de tout, l'espoir du triomphe du spirituel en ce monde. Les forces morales, à leur heure, sauraient soulever les êtres au-dessus d'eux-mêmes et leur faire accomplir, si besoin était, quelques beaux gestes de salut.

Charles Mance voyait s'écouler auprès de lui, toute cette première jeunesse de sa fille, la décade éblouissante et chantante de ses vingt ans. Elle ne songeait nullement celle-ci (26) à quitter la maison. Elle s'efforçait au contraire d'en demeurer la voix harmonieuse, la vision de fraîcheur, l'affectueuse présence, jamais importune, comme jamais en vain désirée. Sa piété grandissante se manifestait avec discrétion. Comment lui reprocher un mysticisme qui ne la rendait ni sombre, ni chercheuse de solitude, ni indifférente envers ceux qui l'approchaient ou la sollicitaient. Elle se donnait au contraire sans compter. Tantôt par un geste, un secours de ses mains adroites ; tantôt, par le bienfait d'une de ces paroles qui remonte la vaillance ; tantôt enfin, par le simple don de son sourire, fleur exquise de ses lèvres jeunes et pures.

Mais hélas ! la vue, l'amour, les soins d'une fille aimée, n'étaient que les dernières douceurs, ménagées à une vie qui s'éteignait. Charles Mance mourut, laissant de son passage ici-bas, un apaisant souvenir : l'image d'un magistrat, vivant

---

(26) L'aînée, Marguerite, aspirait à la vie religieuse et faisait depuis quelques années, les démarches et gestes nécessaires (Voir Roussel, *op cit*, p. 14).

volontiers à l'ombre, s'y occupant à orner son esprit comme à ennoblir son coeur.

Le charme attendri avec lequel Jeanne Mance s'est un jour entretenue de son père, devant Soeur Morin attentive, a projeté à jamais, sur les traits du procureur champenois, de vives et délicates lueurs.

Jusqu'ici, les beaux labeurs journaliers n'avaient pas manqué à la jeune fille. Elle s'était sentie utile, par moments, indispensable. Du reste, elle pouvait à volonté s'envelopper de silence et de ferveur, ainsi que nous l'a appris Soeur Morin. Le contentement de son coeur, la paix de son esprit avaient été parfaits. Puis, grâce au constant oubli d'elle-même, qui était l'une des caractéristiques de sa nature morale, elle n'avait pas eu, non plus de ces retours inquiets sur elle-même, sur les possibilités d'une existence autre que celle qu'elle menait. Aucune vocation précise, pour l'instant, ne semblait l'appeler au dehors. Des ombres denses couvraient les sentiers où la jeunesse s'engage d'ordinaire. D'aucuns lui conseillaient de cheminer quand même dans ces clairières que sont la vie religieuse et le mariage. Elle hochait la tête, s'abstenait, gardant l'intime conviction que Dieu, à l'heure que lui seul connaissait, répandrait une éclatante lumière sur ces mêmes routes assombries. Son ardeur naturelle en venait à s'imprégner de belle patience surnaturelle. Elle attendait dans la paix. Ses yeux ne se fixaient que sur de chers devoirs d'occasion.

Bientôt, d'autres événements vinrent répondre à son impérieux besoin de servir. Une lourde page d'histoire se tourna en son pays. La dernière période de la guerre de Trente Ans, la période française, s'ouvrit à son tour. Le 28 avril 1635, Louis XIII, reconnaissant une fois de plus, la justesse des avis de son ministre, le cardinal de Richelieu, signait contre l'Allemagne, un traité d'alliance avec la Suède. Quelques semaines plus tard, le 19 mai exactement, le roi envoyait un héraut déclarer solennellement la guerre, non pas à l'Empereur d'Allemagne mais à l'Espagne. En quelques mois, avec une adresse incomparable, le cardinal avait rassemblé autour de Louis XIII, tout ce qui restait d'adversaires à la Maison d'Au-

triche. (27)" Les fins secrètes de ces gestes officiels, nul ne l'ignore, concernaient beaucoup moins la lutte entre protestants et catholiques que l'anéantissement des rêves de domination de la dynastie des Habsbourg.

Dejà, l'on comptait en Europe dix-sept longues années de cette guerre sans merci. En l'occurence que n'avaient pas eu à souffrir, on le devine, les villes situées sur les frontières des pays envahis ?

De plus, les armées, à cette époque, sauf celles de la Suède, qu'avait formées et disciplinées ce génial colosse blond, le roi Gustave-Adolphe, n'étaient composées que de mercenaires, non de nationaux. Des mercenaires, c'est-à-dire "une foule de bandits étrangers, joints aux mauvais sujets des royaumes". Qu'attendre d'une pareille soldatesque, que rend furieuse la défaite ou qu'enivre la victoire ? "Même en temps de paix, le passage d'une armée française à travers une province du royaume était une calamité", écrivent tous les historiens. C'est qu'alliés ou adversaires des pays assiégés se livraient à des exactions, à des atrocités, vraiment en tous points semblable. "Il faut bien que les soldats s'amusent !" remarquait cyniquement le général autrichien, Tilly, en refusant d'entendre ceux qui le condamnaient". Mais, ajoute-t-on, l'eût-il voulu, qu'il ne l'aurait pas davantage empêché."

Le Bassigny se voyait sans cesse envahi dans l'une ou l'autre de ces parties. En 1636, les Lorrains y brûlèrent Fresnay, Montigny-le-roi, Varennes, petits centres non loin de Langres. L'on s'approchait dangereusement. "C'était un triste spectacle pour les Langrois, dit Regel, un contemporain, dans son *Histoire de la ville et du diocèse de Langres,* de voir des créneaux de leur muraille tout l'horizon en feu". Le siège de Langres semblait alors s'imposer, car Charles de Lorraine et ses alliés méditaient d'attaquer ou la Champagne ou la Bourgogne. Mais Gallas le général autrichien, "considérant Langres de loin avec des lunettes d'approche" en décida pour la Bourgogne. Toutefois, les misères, les angoisses, n'étaient pas finies. Pendant de longues années, le pays fut occupé militairement. En 1639, les Langrois virent paraître sous leurs

(27) Boulenger (Jacques). *Le Grand Siècle.* 7e éd. Paris Hachette, 1927, p. 72.

murs Louis XIII et le cardinal de Richelieu. Ils y séjournèrent huit jours.. "visitèrent en détail les fortifications de la ville et ordonnèrent d'en construire de nouvelles du côté du midi."

Enfin à tous les ravages, à tous les désastres "d'une étendue incalculable pour le diocèse", durant la guerre de Trente Ans, s'était joint, et cela dès 1630, l'horrible fléau de la peste. Elle suivait partout, les lamentables bandes étrangères. Que de victimes à Langres, comme dans tout le diocèse. "Les pestiférés, narre Prunel, qui a consulté en ceci les archives communales locales, étaient conduits dans des loges en dehors de la ville, et le son d'une clochette avertissait les habitants de se détourner sur leur passage. Il y avait autour de Langres plus de trois cents loges ; les cimetières de Brevoine, de Saint-Sauveur, de la Maladière et de Belle Chapelle furent remplis et il en fallut inaugurer un nouveau. En la seule année 1637,... 5500 personnes furent moisonnées à Langres et aux environs, soit par la peste, soit par la guerre."

Le tableau est-il assez sombre ? Et Jeanne Mance qui devait vivre dans la Nouvelle-France, au milieu des périls, ne manquait guère d'expérience. Elle pouvait évoquer le souvenir de combien de spectacles de mort et de carnage ! Les plus navrantes souffrances humaines solliciteraient sa pitié sans l'étonner.

Un certain entrainement social avait été pratiqué parmi les personnes de la noblesse et de la bourgeoisie langroise. A l'instar de leur évêque-duc, qui payait de sa personne et sacrifiait une partie de sa fortune, l'élite de Langres répondait aux divers appels de détresse.

Des hôpitaux furent fondés, à Langres comme à Dijon. En 1638, Monseigneur Zamet concentrait ses efforts et répandait son or autour de la construction, dans sa ville épiscopale, de *l'Hôpital de la charité*. Mais ce qui est mieux encore, et nous permet d'apercevoir Jeanne Mance s'exerçant à son rôle futur d'infirmière, "une association de dames pieuses, que [Monseigneur Zamet] avait établie quelques années auparavant [avant 1638], fut orientée par lui vers les oeuvres de charité extérieure et sociale, à l'imitation de ce qui se faisait à Paris. L'Evêque faisait régulièrement à ces dames

des conférences spirituelles, pour les exciter à l'apostolat ; bientôt des hommes du monde se joignirent à elles, et l'association prit le nom de *Confrérie de la Charité* ou *de la Miséricorde... Les dames de la Confrérie de la Charité donnaient elles-mêmes à l'origine leurs soins aux malades.* Les confrères hommes étaient chargés de l'administration financière..." (28)

Qui ne verrait là, en effet, la première mobilisation volontaire de Jeanne Mance, comme garde-malade ? (29) Qui douterait qu'elle ne devint experte en la spécialité, y voyant clair et agissant avec promptitude. N'omettons pas, par ailleurs, cette expérience particulière de la maladie et des malades que possédait Jeanne Mance, car elle fut elle-même durement, longuement souffrante. Nous en avons là-dessus son propre témoignage. Elle soulignera la délicatesse de sa constitution, elle rappellera ses souffrances physiques continuelles, à chacun des graves moments de son existence, considérant ces "infirmités" comme de sérieux obstacles à des projets devenant d'une véritable hardiesse.

La Providence veilla, vraiment de façon particulière sur Jeanne Mance, sur ce coeur que le service de ses semblables gagnait tout entier. Elle inspirait, dirigeait chaque mouvement de compassion. Elle achevait, une formation en tous points conforme à ses desseins. Elle voilait encore ceux-ci. Mais Jeanne Mance, parfois, n'avait-elle pas le pressentiment que les temps étaient proches où une claire manifestation de la volonté divine, transformerait son existence ?

---

(28) Archives de l'Hôpital de Langres. (Cité par Prunel, p. 298-302).

(29) "Jusqu'en 1690, les dames et les demoiselles de la ville continuèrent à se charger du soin des malades". (Prunel, *op. cit,* p. 302).

II

L'ESPRIT SOUFFLE...

Ce fut par une fraîche aurore pascale, en cette saison où l'on renouvelle ses forces spirituelles, que Dieu commença à modifier, à l'égard de Jeanne Mance, sa longue attitude silencieuse. Elle durait depuis quinze ans. En cette mi-avril 1640, Jeanne Mance comptait trente-quatre ans.

Mais quel fait positif confirme cette assertion? Que nous narre à ce sujet, le sulpicien, François Dollier de Casson, le contemporain de l'héroïne et son premier biographe ? "Dans la ville de Langres, en 1640, environ la mi-avril, dit-il, par le moyen d'un chanoine de ce lieu là, [Jeanne Mance entendit parler] de la Nouvelle-France avec beaucoup de zèle et [louer] extrêmement Notre-Seigneur de ce qu'il s'y voulait maintenant faire servir par l'un ou l'autre sexe; [aussi, ce chanoine] ajouta que depuis peu, une personne de qualité, Madame de la Pelleterie, y avait mené des Ursulines, que Madame Deguillon y avait fondé des Hospitalières et qu'enfin il y avait bien des apparences que Dieu y voulait être particulièrement honoré. *Ce furent ces paroles qui donnèrent la première impression que ressentit jamais Mlle Mance en faveur de ce pays.*" (1)

(1) Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 74. L'auteur de la première *Histoire du Montréal* (1672-1673 ?) était arrivé en 1666 au Canada. Il fut supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, de 1671 à 1674, puis de 1678 à 1701, année de sa mort. (Voir Gauthier (Abbé Henri). — *Sulpitiana*, Montréal, 1926, p. 178-179.). M. François Vachon de Belmont, P.S.S. qui lui succéda en qualité de supérieur de Saint-Sulpice, à Montréal, fit son éloge funèbre. M. Grandet, sulpicien, supérieur du Séminaire d'Angers, au commencement du XVIII^e^ siècle nous a conservé un résumé de cet éloge. Entre autres, il rappelle que François Dollier de Casson, qui était Breton, naissait en 1636, qu'il avait d'abord été capitaine de cavalerie, et avait servi sous les ordres de Turenne. Il n'oublia pas ce trait extraordinaire au sujet de sa force physique : "Il était si robuste qu'il portait deux hommes assis sur ses deux mains". Le premier historien de Montréal, tous ses biographes le reconnaissent, avait une de ces belles natures vives, débordantes, généreuses, toujours prêtes à l'action.

Hé ! un chanoine de la lointaine ville de Langres, qui en s'entretenant avec l'héroïne apparaît aussi dûment renseigné, sur les événements de Paris, cela, certes, a de quoi nous étonner. Jusqu'ici, une telle facilité de communication avec la capitale, une telle rapidité surtout dans la publicité, ne nous ont pas particulièrement frappés. Nous sommes au XVII[e] siècle. Mais la clarté se fait bientôt. Nous songeons que ce chanoine pourrait fort bien porter un nom connu de Jeanne Mance et de sa famille. Dès lors, la description de sa personne, le rappel de ses titres, de ses relations de famille, élucideront bien des points.

Le *chanoine* (2) du 15 avril 1640, ce fut, en effet, un proche parent de Jeanne Mance, son cousin germain, Messire Nicolas Dolebeau, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris, depuis 1630 environ, et docteur de Sorbonne. Il avait été précepteur du jeune duc de Richelieu, ce gendre de la riche marquise du Vigean, amie de la duchesse d'Aiguillon. La marquise du Vigean était une des dirigées du cardinal de Bérulle, puis, à la mort de celui-ci, de saint Vincent de Paul. Cette atmosphère où avait vécu Messire Dolebeau, les hautes relations qu'elle lui avait créées, durent valoir à Jeanne Mance, durant ses séjours à Paris, maintes connaissances et faveurs, dans des cercles fort exclusifs.

Nicolas Dolebeau, baptisé à Nogent-le-Haut, le 18 août 1605 (3), était le fils de Simon Dolebeau, "avocat à Chaumont et plus tard à Langres" (4), et de Elisabeth ou Izabeau Mance, soeur de Charles, le père de l'héroïne. Le jeune Nicolas fit ses humanités à Chaumont, au Collège des Jésuites, quoique ses parents fussent établis à Langres. La Compagnie de Jésus n'obtint qu'en 1630, la conduite d'un collège en cette ville. (5) Ce fut un lettré, un docte ecclésiastique, un polémiste que le chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris. On

(2) Nicolas Dolebeau en 1640 ne faisait pas encore partie du chapitre cathédral de Langres. Ce n'est qu'en 1642, qu'on le voit revêtu de cette dignité. Dollier de Casson qui rapporte ces faits vers 1672 a sans doute négligé ces précisions de peu d'importance pour des comtemporains.

(3) Roussel, *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance*, 1932, p. 11.

(4) Ibid.

(5) Voir Prunel, *op. cit.* p. 90 et suivantes.

le verra plus tard prendre part aux discussions théologiques et devenir un ardent "défenseur de la foi catholique contre les erreurs du jansénisme". Faillon, dans sa *Vie de Jeanne Mance*, mentionne un écrit in-8, publié en 1651, dont le chanoine de Langres serait l'auteur et qui s'intitule : *Observations sur une lettre d'un abbé à un évêque (6) à l'occasion de ce problème : Si en matière de grâce, les lieux du Concile de Trente du sens desquels on ne convient pas entre les catholiques doivent être interprétés par saint Augustin.*

Messire Dolebeau fit partie du chapitre langrois jusqu'en 1665, cumulant ainsi de doubles charges ecclésiastiques, à Paris, et à Langres où habitaient ses père et mère, sinon tous ses frères et soeurs. De fortes présomptions nous donnent à croire que quelques-uns d'entre eux résidaient à Paris et seraient *ces parents* que Jeanne Mance, en 1640, entendait aller visiter dans la Capitale.

En 1665, Nicolas Dolebeau ne demeurait plus que "chapelain perpétuel de la chapelle fondée de saint Jean l'Evangéliste, en la Sainte-Chapelle de Paris. En 1676, alors qu'il comptait soixante et onze ans, il résigna même ce bénéfice. Il l'échangea contre un paisible lieu de retraite, le prieuré de Saint-Etienne-de-Villiers, au diocèse de Sens, en faveur de son titulaire, Sébastien Vauthier, sous-diacre, originaire de Nogent-le-Roi. Ce Sébastien Vauthier était un parent de Messire Dolebeau, se trouvant le petit-fils de sa cousine germaine, Claudette Mance, fille de Pierre Mance et de Catherine Mahudel, qui avait épousé Claude Vauthier, procureur du roi, en la gruerie de Nogent-le-Roi et notaire royal au même endroit.

Nous connaissons deux des frères de Nicolas Dolebeau (7) et une de ses soeurs. Jean, né à Nogent-le-Haut le 4 janvier 1608, entra dans la Compagnie de Jésus, le 16 octobre 1628, à Paris (8), et, coïncidence touchante, précéda d'un an au

---

(6) Serait-ce des *Observations* sur une lettre de Saint-Cyran à Monseigneur Zamet ? Rien n'est plus plausible que cette intervention d'un chanoine de Langres, appuyant les assertions de son evêque.

(7) Nous avons adopté, en définitive, cette orthographe du nom : *Dolebeau*, au lieu de Dolbeau ou d'Olbeau. Les pièces officielles du temps l'écrivent ainsi. (Voir aussi Melançon (R. P. Arthur) S.J. *Liste des missionnaires jésuites* . . . Montréal, 1929, p. 27).

(8) Ibid.

JEANNE MANCE

D'après la copie d'un tableau supposé peint en 1638 et signée par l'artiste parisien L. Dugardin vers 1865.

JEANNE MANCE

Gravure extraite de l'*Histoire des grandes familles du Canada*, [par M. François Daniel, P. S. S.], 1867, tome I.

Canada, sa cousine Jeanne. Peut-être le départ de ce jeune missionnaire, au printemps justement de 1640, fut-il une des causes de l'éloquence du frère, Messire Nicolas, comme de l'émoi profond de l'héroïne, une cousine germaine, lors de l'entretien mémorable de ceux-ci, à Langres, *"environ* la mi-avril 1640" ? Le Père Jean Dolebeau débarquait à l'Ile Miscou, sur la côte gaspésienne, non loin de la Baie des Chaleurs, où les Jésuites avaient une résidence. Il y séjourna de 1640 à 1643. Revit-il jamais Jeanne Mance au Canada ? Il retournait en France, en septembre 1643, épuisé par un dur apostolat. Mais le vaisseau qui le portait, ayant été pris par trois frégates ennemies, fut livré au pillage. Quelqu'un ayant laissé tomber du feu dans les poudres, une explosion s'ensuivit, et vainqueurs et vaincus périrent. "L'infortuné Père Dolebeau, dit *La Relation* de 1643 eut ainsi le bonheur de donner sa vie dans un si généreux emploi et d'avoir passé par le feu et par l'eau pour entrer dans un repos éternel" (9).

Il y eut peut-être encore, demeurant à Paris, avec sa famille, un autre frère du chapelain de la Sainte-Chapelle. Cela viendrait si bien expliquer l'engagement, en 1653, dans la recrue levée par MM. de Maisonneuve et de La Dauversière, d'un jeune soldat, *originaire de Paris,* du nom de Jean Dolebeau (10).

Il y eut enfin "la sienne soeur" que Nicolas Dolebeau avait à Paris, selon le témoignage de Soeur Morin (11), chez qui Jeanne Mance descendit en 1658, et où elle rencontra probablement sa soeur Marguerite, qu'elle avait chargée du soin de ses affaires, "en la ville de Langres, et ses environs et ailleurs", en vertu d'une procuration que celle-ci signait à Paris, le 28 mai 1650 (12).

Ajouterons-nous, le fait en vaut la peine, que le Père Jean Dolebeau, récollet, qui fut parmi les premiers missionnaires venus à Québec, en 1615, serait peut-être l'oncle du chanoine de Langres, Nicolas, et du jésuite missionnaire, Jean. Rien dans

---

(9) Cité dans le *Bulletin des Recherches historiques,* V. 6, p. 278.

(10) Lorière (Ed. de). *Quelques notes sur les émigrants manceaux et principalement fléchois au Canada pendant le XVIIe siècle.* La Flèche, 1908. p. 34.

(11) Soeur Morin, *Annales,* p. 96.

(12) Roussel (Abbé René). *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance,* 1932, p. 15.

l'état actuel des recherches, ne nous empêche de le croire. (13) Famille de robe et d'Eglise, que ces Dolebeau, et alliés depuis plusieurs générations, aux Mance et aux Genevoys de Langres et de Nogent-le-Roi. Jeanne Mance, par sa mère, Catherine Emonnot, ne fut-elle pas l'arrière petite-fille de Christophe Genevoys et d'Antoinette Dolebeau, grand-oncle et grand'tante du chanoine Nicolas.

Suivons donc l'héroïne en ce jour inoubliable d'avril 1640, alors qu'elle chemine, d'un pas vif, par les vieilles rues de Langres. Elle se rend chez ses parents Dolebeau. Le chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris, le cousin Nicolas, fait un séjour dans la ville. A son tour, un entretien amical lui est accordé. Au passage, le regard de la jeune femme s'attache-t-il sur les quelques demeures ornées datant de la Renaissance. Leur apparence élégante, charme d'ordinaire les promeneurs. Jeanne Mance se laisse-t-elle également pénétrer par la grâce et la fraîcheur de l'heure ? Des cloches d'argent tintent dans l'air. La brise, tiède, légère, charrie de fines odeurs. Partout, le printemps s'est glissé avec sa tendre lumière, ses couleurs, sa sève, toute sa vie éblouissante, gorgée d'espoirs.

En ce matin d'avril, sous ce ciel chantant et pur, Jeanne Mance exulte, en effet, en son coeur. Elle se dit qu'il fait bon se mouvoir sous le regard de Dieu. Elle se sent mieux portante qu'à l'ordinaire, un peu fébrile, mais elle en a l'habitude dès qu'il lui survient des joies recherchées. Elle supporte mieux la peine, vraiment. Puis en son âme, elle le remarque, voilà qu'ils frémissent avec une intensité nouvelle, tous ces beaux désirs mystérieux auxquels elle ne se lasse pas de sourire. Quand donc se préciseront-ils, ou mieux, se réaliseront-ils ? De quelle manière ? Serait-ce en les rayonnantes minutes d'une claire révélation ? Serait-ce, au contraire dans l'aveuglante lumière de la douleur, ou de la bienfaisante humiliation ? Jeanne Mance refoule un soupir. Un peu d'ombre vient de l'envelopper sous ce soleil éclatant. Elle attend depuis de si longues années, déjà, le mot d'appel du Maître.

---

(13) Trois générations de Dolebeau auraient ainsi travaillé à l'évangélisation et à la colonisation de la Nouvelle-France. Sur le Récollet, on lira avec fruit l'étude du Père Odoric-M. Jouve, O.F.M. *"Les Anciens Récollets"* dans *La Revue du Tiers-Ordre,* Montréal, 1908-1909, v. 24-25.

Elle entre en la demeure où habite son cousin. Elle y retrouve son sourire, sa grâce vive, son maintien plein de résolution. Ne s'agit-il pas d'être accueillie par un parent dont elle espère toujours la venue avec un vif plaisir ? Elle s'intéresse à sa vie, à sa spiritualité profonde, à ses travaux de polémique religieuse, à tout ce qui élève et traverse en beauté cet esprit. Elle sent si bien son âme, de la même trempe ardente, que celle de cet ecclésiastique distingué.

La conversation s'engage avec une gaie courtoisie, beaucoup de mesure. Un sérieux plein de charme domine les esprits. Chez Jeanne Mance, il s'y mêle, bientôt, un je ne sais quoi qui vibre en une secrète harmonie, au fond de son coeur. Elle s'en étonne, s'interroge. Elle se surprend à monologuer secrètement durant cette entrevue qu'elle ne devait jamais plus oublier. "Pourquoi, cette année, se demande-t-elle, reçoit-elle ainsi, en profondeur, chacune des paroles de son cousin ? De quoi s'agit-il, après tout ? De la dévotion de deux grandes dames, l'une parisienne, la duchesse d'Aiguillon, l'autre normande, Madame de la Peltrie, de celle aussi de six religieuses. Et quel est l'objet des soins pieux de ces femmes ?... Un intérêt puissant qu'elles vouent à un lointain, bien lointain pays... Comment l'appelle-t-on ?... La Nouvelle-France. C'est le pays de Canada. La Nouvelle-France !... Que ce nom est attirant ! La Nouvelle-France ! Ces quelques syllabes se gravent, se rythment en mon coeur. Pourquoi ?... Vraiment, cousin loue avec un feu incomparable le zèle de ces missionnaires qui s'en vont ainsi, de l'autre côté des mers, gagner des âmes à Dieu... Ah ! l'on croit que Dieu veut être particulièrement honoré en ces contrées perdues ?... Et par les travaux de l'un et l'autre sexe ?... Par des hommes vaillants, par des femmes non moins résolues ?... Cousin, cousin, si vous vous doutiez !... Une paix délicieuse m'inonde en vous écoutant... Ah ! parlez, parlez encore de ces admirables gestes de foi et de courage... Une lumière se lève en moi !... La Nouvelle-France !... Pays de grâce !... Comme l'amour de Dieu, sous ce ciel pourpre, se fait impérieux, embrasant !... La Nouvelle-France ! Quelle émotion j'éprouve !... Cousin, la devinez-vous ?... Non, car mon bouleversement intérieur ressemble à un courant si profond que rien ne saurait le trahir à la surface... Que voulez-vous donc

de moi, Seigneur ?... Que voulez-vous de moi, votre servante vous écoute..."

Jeanne Mance, rentrée chez elle, réussit à créer autour d'elle, pour quelques heures, une solitude et un silence presque complets. En son âme, en sa conscience, elle vivait avec une intensité qu'elle ne croyait pas possible chez elle. Sa clarté de vision, de prévision surtout, la confondait. Elle tenait pourtant de son père, on le lui avait dit, des facultés raisonnantes solides, sans merci vis à vis des créations où l'imagination avait trop de part ; mais jamais, jamais elle ne se souvenait avoir pensé, dans un ordre d'idée analogue, avec cette lucidité, cette transparence de cristal réflétant la lumière. Le souffle de l'Esprit avait réellement passé sur son front. Elle si anxieuse jusqu'ici, elle ne se sentait ni angoisse, ni doute, ni sentiments lassants de perplexité. Tout était radieux, net, défini. Dieu, ô joie, venait de lui signifier, bellement, simplement, ce qu'il désirait d'elle. *Elle devait rejoindre, coûte que coûte, le groupe de femmes énergiques et croyantes qui s'en étaient allées, là bas, sous l'azur canadien, tourner vers Dieu le coeur d'innombrables infidèles.* Quel privilège, lui conférait ainsi le Maître souverain de tous les mondes !

Sa joie devenait débordante. Elle vivait avec plénitude la touchante annonciation de Dieu. Elles lui paraissaient uniques, prestigieuses, ces premières heures, qui s'enveloppaient d'une chaude lumière d'or, vision soleilleuse, qui persistait au fond de son luxuriant horizon spirituel.

Elle se sentait légère, d'une vitalité à la fois puissante et douce. Il lui semblait avoir rejeté de ses épaules un lourd manteau, tissé de brumes, de souffrances, de froid. Sans doute il lui faudrait demain, se mesurer avec certaines réalités extérieures. L'humaine contradiction s'opposerait avec satisfaction aux resplendissants projets qu'elle s'avouait à peine, dans sa joie profonde. Ce départ pour des terres lointaines, cette vie entière qu'elle y consacrerait à des oeuvres glorieuses pour Dieu et pour la France ; oui, cela serait jugé, par les bienvaillants, geste d'une âme munificente, mais combien téméraire. La plupart y verraient la chimère d'un esprit, d'une activité, d'une vie inemployés, ne sachant où se fixer.

Qu'importe !... A demain les murmures de la courte

prudence terrestre ! Aujourd'hui, elle était l'élue, l'âme favorisée. Par sa mission entrevue, elle semblait devenue l'objet de la complaisance divine. Elle, la débile, la peu fortunée Champenoise, elle s'en irait accomplir sous des cieux inconnus, quelques beaux desseins surnaturels chers au coeur du Christ ?

Lorsque, un peu plus tard, Jeanne reprit place parmi les siens, son calme, qu'un front trop rayonnant trahissait, retint les regards. On l'interrogea. Mais elle n'eut d'autre réponse qu'un sourire plein de douceur mystérieuse. Le moment n'était pas venu de révéler la divine confidence, même à ces coeurs qui l'honoraient.

Le lendemain, hélas, ce fut la propre raison de Jeanne qui prit une terrible revanche sur ses sentiments d'exaltation religieuse. L'hymne magnifique de la veille ne parvenait plus à couvrir de sa musicalité des vérités douloureuses. Jeanne penchait la tête, devenait soucieuse. Elle se savait d'une constitution chétive. En ces dernières années, de graves maladies avaient rendu encore plus pénible cet état de débilité. Et cela seul, cette objection d'une santé inexistante, était quelque chose qui portait à réfléchir en pareil cas; il y avait là un obstacle devant lequel il fallait s'incliner le plus souvent. En toute sincérité, elle devait bien s'avouer, qu'elle n'équilibrait la délicatesse de son tempérament, qu'à grands coups d'énergie morale. Puis, elle voyait avec une étonnante netteté la dureté, les périls, l'instabilité, la somme d'inconnu tragique, sanglant même, qui l'attendaient en ces pays, qui assombriraient chaque jour l'atmosphère où elle vivrait, où elle mourrait, sans doute, avant d'avoir rempli sa tâche... N'était-elle donc qu'une présomptueuse, que le désir de servir Dieu avec sublimité abusait, illusionnait. Jeanne frémissait, se troublait un peu...

Mais que cela lui semblait étrange et... admirable ! A creuser cette inquiétude de surface, plus charnelle que spirituelle, elle ne convainquait que son esprit. En son âme profonde chantait toujours la grâce de la révélation. L'entraînement vers les actes héroïques que Dieu demande parfois de certaines âmes, se faisait plus insistante, s'imposait avec une enivrante suavité.

Jeanne Mance se rendit chez son directeur, de guerre lasse sans doute, mais aussi par crainte d'errer en ces questions d'ordre surnaturel, et par compassion pour elle-même. Elle ne

pouvait plus garder pour elle seule, ce beau secret d'élection. Il l'étouffait, la torturait, par sa douceur... Quel fut le directeur de Jeanne Mance à Langres ? Un jésuite, peut-être ? Un jésuite, certainement, et nous n'en douterons guère dans quelques instants, en analysant les conseils précis qui accompagneront le jugement final, porté sur cette vocation providentielle.

Le religieux, consulté, ne put, d'abord, que lui faire traverser de nouveau les étapes de la lutte qu'elle venait de subir avec elle-même. "Non, rien, rien vraiment, n'obligeait Jeanne à s'en aller au loin braver l'héroïque danger de la plus sainte des aventures... Qu'elle n'en doute pas, les pauvres conditions physiques dont elle disposait indiquaient qu'il y aurait là, si elle négligeait d'en tenir compte, une source de déception, d'échecs, sans doute fatals."

Jeanne Mance s'enveloppa de nouveau de silence et de solitude. Elle pria. Seulement ô pensée rassurante, elle ne pria, ni ne discuta plus seule.

Que toutes ces élémentaires précautions demeuraient inutiles ! "Son pays natal lui était une prison, s'écrie avec son aimable pittoresque, Dollier de Casson, son coeur était sur les épines, *que si elle les voulait découvrir à son directeur pour les lui arracher, elles étaient si abondantes et fichées si avant qu'après avoir bien travaillé, il perdait l'espérance d'en venir à bout*". (14)

Le temps de la Pentecôte approchait. Le religieux lui conseilla de mettre sous le regard de l'Esprit-Saint, toutes ces admirables aspirations, qui devenaient pressantes et de plus en plus victorieuses de sa volonté.

Et la réponse vint, précise. Et la décision, fut prise, avec la fermeté d'accent nécessaire. "Allez, mademoiselle, allez en Canada, je vous en donne permission !" ordonna le religieux à Jeanne. (15)

Il fut convenu qu'elle partirait pour Paris "le mercredi d'après la Pentecôte (16), qu'arrivée dans la Capitale elle s'adresserait au Père Charles Lalemant qui avait soin des

---

(14) Dollier de Casson. — *Histoire de Montréal,* p. 76.
(15-16) Ib. p. 76

affaires du Canada ; que pour la direction de sa conscience, elle tenterait d'obtenir celle du recteur de la maison des Jésuites, qui serait la plus voisine du lieu où elle logerait". (17)

Qui douterait maintenant que le conseiller spirituel de Jeanne Mance ne fut un père de la Compagnie de Jésus ? Tout fut admirablement ordonné dans un cadre mystique que seul vraiment un de ces religieux pouvait ainsi connaître et faire servir aux fins poursuivies par l'héroïne. (18)

---

(17) Ib. p. 76.

(18) M. l'abbé René Roussel, directeur au Grand Seminaire de Langres, a eu l'extrême obligeance, à notre demande, de fournir la liste des Pères Jésuites qui firent du ministère à Langres, vers 1640. Voici les noms de ces Pères; Jean Bonpain, recteur; Henri Lescossois, ministre, cons. conf. etc. Pierre Balbon, conf. cons. ; Germain Rippault, cons. maitre de rhétorique; Didier Rémy, préfet spirituel; *Maîtres:* François de Méromont, Hum. Jean Parizot, 3 cl.; Philibert de Chevanes, 5 cl. — Le confesseur et directeur de Jeanne Mance fut certainement l'un de ces religieux. Qui nous dira jamais lequel ?

III

JEANNE MANCE SE REND A PARIS

LE PERE SAINT-JURE, JESUITE

"Allez, mademoiselle, allez en Canada, je vous en donne permission !" Depuis ces paroles libératrices, Jeanne Mance se sentait tout autre. Elle poussait de l'avant. L'attente lui devenait pénible. A quoi bon tous ces gestes d'une prudence un peu élémentaire ? Tout demeurait quand même imprévisible en cette sainte et extraordinaire aventure. Mieux valait l'abandon total en la Providence. En de telles dispositions, elle accueillerait, en tout bien, toute paix, ce que lui réserverait la longue route à parcourir, au terme de laquelle elle verrait miroiter les grandes mers inconnues.

Elle décida de parler aux siens sans plus tarder. Aussi bien, l'heure de les quitter se faisait prochaine. Elle sut demeurer souriante devant l'étonnement bien concevable de tous. "Quel voyage inopiné c'était là ! Pourquoi se rendre ainsi en la lointaine et grande ville de Paris ? Pourquoi ? Quelque ambitieux projet, sans doute ? Lequel, grand Dieu ?" Elle ne souleva pas le moindre coin du voile dont il lui fallait s'envelopper quelques temps encore. De guerre lasse, les intimes de Jeanne en conclurent suivant leur humeur. La plupart crurent à un désir de se faire un peu voir là-bas. Les avantages extérieurs ne manquaient nullement à leur parente. On le reconnaissait partout. N'était-elle pas bien faite de corps, noble de prestance, agréable d'esprit et surtout fort bien disante ? Ne trouvait-on pas chez elle le plus harmonieux mélange de sérieux, de gaieté, de finesse mesurée ? Tout cela gagnait les coeurs. En outre, Jeanne devait dire vrai, du moins en ceci : oui, elle souhaitait vivement, pour une fois au moins en sa vie, rendre longuement visite à ses parents Dolebeau demeurant dans la Capitale. Personne ignorait la grande affection qu'elle portait à ses cousins très rapprochés, affection qu'on lui rendait

si bien ? Trop rares et trop brèves devenaient les visites de ceux-ci à Langres, la lointaine ville de province, laissant chaque fois, de part et d'autres, plus de regrets que de tendre satisfaction.

Ce fut par un dernier matin de mai, sous le signe encore du sourire de la Vierge, que Jeanne Mance partit de Langres. Un fatigant, un énervant voyage, en carosse ou à cheval, les deux alternativement, selon toutes probabilités, l'attendait, elle le savait. Comment, en effet, n'aurait-elle pas connu cet itinéraire d'un voyage à Paris, suivi par tant des siens ? Comment ne se serait-elle pas douté de la dureté des chemins de sa province, crayeux, peu ombrés, marqués d'ornières profondes.

Trois semaines, un mois peut-être, elle fut en route. "Le temps ne comptait pas" (1), alors en voyage. La voyageuse fit toute la Champagne, haute et basse. Elle alla de bourgs en bourgs, traversa les petites villes, puis les grandes cités. Y eut-il arrêt à Troyes, si riche en églises? A Reims sans doute, l'on fit halte. Avec quelle joie l'on avait aperçu les blanches murailles et les tours de la ville des rois.

Puis était venu La Brie, plus fertile, agréable d'aspect. Que de côteaux moussus à monter et à descendre ! De beaux arbres s'y balançaient, et toujours au bas, coulaient les eaux paisibles de la Marne.

Enfin, quoiqu'on en fût encore à "quarante lieues près", mais dans un pays demeurant plat sans discontinuité, la proximité de Paris se fit sentir. Bientôt, se dessinèrent les tours de Notre-Dame, ces amicaux doigts de pierre levés avec grâce sur les lointains horizons.

Paris ! Paris ! La descente se fit en pleine Grève, au coeur de la ville. Hé ! à peine à destination, on allait se tremper fortement dans l'atmosphère de l'envié et célèbre Paris. Qu'il semblait agité, tumultueux, sonore, boueux mal odorant !... N'était la douce harmonie des cloches tintant, nombreuses, dans l'air léger de juin, cette arrivée en la grande ville aurait abasourdi "tout un chacun". Il fallait voir autour de soi, tout ce monde qui allait, venait, s'empressait, les uns, aux beaux regards entrevus, vers les nobles entreprises ; d'autres, qui n'était que bruissement de soie et de dentelles, que gaieté et

(1) Hanotaux, Gabriel. — *La France en 1614,* (1913), p. 21.

rires qui fusaient, vers les plaisirs raffinés de la vie oisive ; d'autres encore, en bonnets carrés et larges robes, vers l'exercice des hautes professions publiques ; et enfin, déambulaient, en s'empressant, artisans, marchands et autres, en quête d'utiles métiers.

Ce fut ainsi, que Jeanne Mance, un jour, se vit accueillie par le Paris si fort réputé de son temps. Elle souriait, observait, accomplissait avec grâce les gestes de circonstance, mais se sentait sans cesse reprise par son beau rêve intérieur, par la vision de son action missionnaire future.

Auprès de ses parents, tout de suite si heureux de sa présence, elle crut devoir se départir de sa réserve. Aussi bien, son secret de nouveau l'étouffait. Depuis son arrivée dans la Capitale, première étape de son héroïque voyage, l'hymne intérieur qu'elle seule entendait devenait par trop entraînant, splendide de sens. Sans engager, bien entendu, le fond de la question, sa décision, elle laissa parler son coeur ; elle divulgua sa joie intime ; elle fit connaître ses espoirs d'une vocation lointaine. "Tous ses entretiens étaient du Canada, souligne Soeur Morin dans ses *Mémoires*, n'en ayant point en lesquels elle prit plus de plaisir". Avec le cousin Dolebeau surtout, avec cet esprit sacerdotal averti et déjà conquis à l'oeuvre colonisatrice d'Outre-Mer, elle ne savait plus tarir. N'avait-elle pas toutes les excuses comme toutes les raisons du monde de se montrer expansive, en sa présence ? Qui donc, si ce n'était le chapelain distingué de la Sainte-Chapelle de Paris, lui avait appris l'existence de ces postes français lointains ? Qui donc, sinon encore ce cousin, s'était attendri devant elle, en évoquant le spectacle de quelques faibles femmes, qui s'en étaient allées bravement, travailler à l'autre bout du monde, aux tâches sanglantes d'évangélisation.

Mais en outre de ces attachantes conversations, Jeanne Mance exécutait de point en point le programme que lui avait tracé son directeur de Langres. Grâce à son séjour chez ses parents, elle comptait dans son voisinage, l'église Saint-Sulpice, le Carmel de la rue Saint-Jacques, la Sainte-Chapelle, le Couvent et le noviciat des Pères Jésuites. (2) Elle s'empressa de frapper

(2) "Il y avait à Paris sous Louis XIII, 62 églises, 27 couvents, 49 collèges..." (Cité par Battifol (Louis). *La Vie de Paris sous Louis XIII*. Paris, Calmann-Lévy, 1932. Coll. "Notre vieux Paris").

à ce dernier endroit. Le Père Charles Lalemant, procureur général des missions du Canada, à Paris, la reçut. Il l'écouta avec une attention charmée, de plus en plus édifiée. A la deuxième visite de la jeune femme, le Père fut entièrement gagné par ce caractère à la fois viril et gracieux.

Il parla en toute confiance, avec enthousiasme même. De beaux événements, apprit-il, allaient se précipitant au sujet du Canada. Visiblement, Dieu créait des prodiges de foi parmi les apôtres attirés vers ces plages abandonnées. En ce moment, lui-même se trouvait engagé dans une affaire des plus importantes pour l'avenir de ce pays. Il se mettait en route pour Lyon, dès le lendemain, s'il lui était possible. Devant le regard délicatement interrogateur de Jeanne, le Père Lalemant sourit, puis, avec tact, fit dévier l'entretien. Beaucoup de discrétion lui était imposée par les circonstances. D'ailleurs, il pouvait narrer, à sa visiteuse, combien d'autres choses intéressantes concernant la Nouvelle-France. Ne l'avait-il pas habité plusieurs années ? Deux naufrages émouvants, au moins, pouvait-il ajouter, avec un sourire, en marquaient à jamais pour lui le souvenir (3). Oui, certes, cela avait été là-bas, de la belle vie missionnaire. Elle était venue secouer un peu de vaillance naturelle, et élargir un coeur sacerdotal où la bonne volonté s'efforçait de ne pas manquer.

Le Père Charles Lalemant, Parisien d'origine, frère aîné du Père Jérôme, et oncle du jeune religieux, Gabriel Lalemant, ce futur et héroïque martyr du Canada, comptait à cette époque cinquante-trois ans. L'expérience missionnaire qu'il avait chèrement acquise était précieuse pour tous. Elle venait se joindre à des qualités naturelles d'affabilité, de prudence, d'autorité aimable. Il avait été fortement nourri de logique et de science, et se montrait apte au gouvernement, où qu'il se trouvât.

Il eut vite discerné chez Jeanne Mance de belles aptitudes pour l'action, des ressources surprenantes d'intuition, et surtout le goût de ces résolutions suprêmes, où, parfois, l'on risque tout, les yeux levés vers la Providence, qui admet que l'on tente, en certaines occasions, "de marcher sur les eaux" ! Comment alors, jugeant ainsi cette jeune femme, le Père ne l'aurait-il pas

(3) Voir Rochemonteix (R. P. Camille de) — *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII*e *siècle,* 1895-1896, v. 1, p. 171.

"encouragé grandement" en tous ses desseins futurs, ainsi que Dollier de Casson nous en assure ?

Ces entrevues ne firent que rendre plus vibrants les désirs d'apostolat de Jeanne Mance. Elles ne purent avoir de résultats pratiques. Le Père Lalemant partit pour le Dauphiné, dès les jours suivants, en compagnie de Messieurs de La Dauversière et de Fancamp. Car il s'agissait bel et bien, coïncidence admirable, d'aller négocier auprès de Jean de Lauzon, la cession de l'Ile de Montréal, pour la Société de Notre-Dame de Montréal, à peine naissante.

Mais il restait à Jeanne Mance une autre célèbre personnalité à voir chez les Jésuites: le Père Jean-Baptiste Saint-Jure, recteur de leur noviciat. La Compagnie le tenait, comme elle le tient encore aujourd'hui, pour "un de ses maîtres les plus éminents". (4)

Il avait atteint à cette époque, comme le Père Charles Lalemant, son demi siècle d'âge. Ecrivain ascétique réputé, il voyait se répandre de plus en plus son ouvrage : *De la connaissance et de l'amour du Fils de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ.* (5) De partout, on venait consulter le Père Saint-Jure. Les courants mystiques du XVII[e] siècle atteignaient tous cette intelligence critique, pénétrante et se voyaient enrichis au contact de sa pensée. Depuis quelque temps, le père comptait parmi ses pénitents, un des disciples les plus distingués du Père Charles de Condren, second supérieur général de l'Oratoire : le baron Gaston-Jean-Baptiste de Renty. Ce qu'on devait plus tard appeler le *bérullysme* s'offrait à son esprit attentif, par le moyen de cette âme toute baignée de la doctrine nouvelle, de l'esprit même du fondateur à peine disparu, le cardinal Pierre de Bérulle.

Jeanne Mance dut se sentir heureuse de pouvoir se confier à ce religieux, psychologue, savant dans les voies de la dévotion

(4) "Après Rodriguez, il n'est peut-être pas un maître que la Société de Jésus lui égale. Ses novices quand ils ont lu six ou huit fois *La Perfection chrétienne* du jésuite espagnol... prennent Saint-Jure... Ils ne perdent pas au change, car le Français aussi pratique que l'autre a l'intelligence plus haute". (Bremond, (Abbé H.) — *Histoire littéraire du sentiment religieux en France,* v. 3, p. 259).

(5) Publié en 1633. L'abbé Bremond ne ménage pas l'éloge à cette oeuvre : "C'est là, sans doute, dit-il, un des chefs-d'oeuvre de notre littérature religieuse". *(Histoire littéraire du sentiment religieux...,* v. 3, p. 262.)

raffinée. Elle n'eut pas la consolation, cependant, de l'entendre ou louer, ou blâmer, ou apprécier en quelque façon que ce soit, sa détermination d'aller servir Dieu, en des contrées, à peine accessibles pour des femmes délicates et sans entraînement. Si elle en fut déçue, elle comprit aussi qu'en ces matières une illusion restait toujours possible, et qu'il fallait aux maîtres en spiritualité, beaucoup de prudence, de discernement, de lenteur surtout, dans le jugement à porter sur de telles vocations. Puis, il ne lui fut plus possible de revoir le jésuite trop occupé.

Elle se résigna, sans voir affaiblir le moins du monde le beau ressort d'énergie qui la soutenait depuis la révélation divine. Elle se mêla de bonne grâce à la vie active et charitable des parents dont elle était l'invitée. Cela la conduisit dans des milieux où elle intéressa son esprit en l'édifiant. Elle fit de nombreuses connaissances. Entre autres, un jour, elle se trouvait voisine d'une grande dame parisienne célèbre par sa piété, son activité, sa générosité : Isabelle Blondau, épouse de Jean Phelypeaux, seigneur de Ville-Savin. Saint-François de Sales avait dit jadis "qu'il estimait la sanctification de cette personne comme d'une haute importance". (6)

Jeanne Mance se plut en sa société. Elle aima cette nature ouverte, obligeante, ignorante de toute mesquinerie. Madame de Ville-Savin avouait en souriant compter bientôt soixante-quatre ans d'âge et s'en accommoder très bien. Sans doute, devait-elle son entrain pour les oeuvres pies, à la formation reçue de deux grands serviteurs de Dieu : le regreté évêque de Genève, François de Sales ; puis, l'actif, "le bon M. Vincent." C'est de saint François de Sales que cette femme d'oeuvre distinguée avait appris, le déclarait-elle elle-même, "à servir Dieu *à la franche gauloise,* c'est-à-dire avec simplicité, rondeur, sans scrupule". (7)

Mme de Ville-Savin, avec discrétion, sollicita quelques confidences de la cousine inconnue, mais charmante, de l'excellent chapelain de la Sainte-Chapelle. En l'entendant regretter de ne plus pouvoir communiquer avec le père Saint-Jure, ce

(6) Fagniez, C. — *La Femme et la Société française au XVII*e *siècle,* 1929, p. 378.

(7) Fagniez (G.). *op. cit.* p. 378.

directeur d'âme dont elle désirait si fort l'appréciation sur ses projets d'avenir, Mme de Ville-Savin retint une exclamation de plaisir. "Mais c'est qu'elle pouvait remédier bien vite à cela. Voyons, il y avait trois mois que la jeune femme n'avait pas revu le religieux ? Oui ? Alors, si possible, dès le lendemain, il fallait le rencontrer. Elle allait de ce pas, s'employer à obtenir cette entrevue. Oui, oui, Jeanne Mance pouvait avoir confiance. Elles se reverraient sûrement toutes deux, le *lendemain*, au parloir des révérends pères."

Et il en fut ainsi, grâce à l'intervention de l'aimable grande dame. Jeanne Mance se retrouva en la présence du père Saint-Jure. O bonheur, il la retint, alors qu'elle se levait pour prendre congé. Madame de Ville-Savin s'éloigna seule, non sans avoir échangé un sourire d'intelligence avec Jeanne Mance, qu'elle voyait doucement émue de la faveur accordée.

Cette émotion dont témoignait la physionomie de Jeanne Mance ne s'explique que trop. L'intérêt d'une des âmes les plus averties de l'époque, lui était enfin assuré. De la lumière allait rayonner autour des voeux pressants de son coeur. Il en serait décidé. Elle saurait, elle agirait, elle réaliserait dans la mesure du possible, ses espoirs de lointain apostolat.

Tout de suite, sur un regard interrogateur du Père Saint-Jure, Jeanne Mance reparla de sa vie. Comme en son entretien d'il y avait trois mois, dans ce même parloir, elle veilla à ne rien omettre dans le récit de ses souvenirs. Elle montra son existence à Langres, toute baignée de douceur familiale, attachée aux oeuvres, ayant souffert, par répercussion ou parfois directement, des événements tragiques qui désolèrent sa lointaine province de Champagne, ce dur pays de frontières. Elle ne voila aucun sentiment de son coeur, aucun jugement de son esprit, aucun mouvement de son âme. Quoique naturellement entraînée vers la plupart des courants mystiques de son temps, elle s'était soumise à une vigilance intérieure intense, attendant l'heure de Dieu, c'est-à-dire une révélation possible de la forme particulière de dévotion ou d'action que la Providence demanderait d'elle.

Comme Jeanne Mance, en ses confidences, apparut d'une absolue sincérité. Sans l'ombre de préméditation, elle faisait de la clarté autour de sa personne. Qui n'aurait savouré, en

l'écoutant, sa chaude éloquence naturelle ? Qui ne l'aurait jugée sensée, brave, ingénieuse, rarement à bout de ressources, ou temporelles ou spirituelles ? Qui n'aurait été touché de sa confiance d'enfant, sinon de sainte, vis à vis d'une Providence, dépositaire, après tout, de tous les biens de ce monde.

Les yeux pénétrants du Père Saint-Jure eurent tôt fait de lire, sur le visage de sa visiteuse, toute ces richesses morales. Tour à tour, le prêtre, le mystique, le psychologue furent intéressés. Rassuré ? Oh ! comme il dût l'être ce directeur expérimenté ! Vraiment, il ne lui restait plus qu'à préciser, ce que seraient les premiers pas décisifs de cette femme héroïque. Et c'est bien, "ce qu'il fit, nous narre Dollier de Casson, avec beaucoup de force et ouverture de coeur, l'assurant que jamais il n'avait vu autant de marques de la volonté de Dieu qu'en sa vocation, qu'elle ne la devait plus dissimuler comme elle l'avait fait jusqu'alors, que c'était une oeuvre de Dieu, quelle s'en devait déclarer à ses parents et à tout le monde".

Ce jugement net, final du Père Saint-Jure, ravit Jeanne Mance. Elle sentit son esprit se gonfler de certitude, son coeur recouvrer sa paix allègre, créatrice. Elle recevait vraiment un don sans prix. Elle tenait là une approbation contre laquelle, maintenant, nul n'oserait s'élever. L'attente avait été longue, pénible, semée d'ombres. Elle n'avait qu'à mieux apprécier cette heure de soleilleuse décision. Enfin, elle se leva. Sa visite se prolongeait par trop. Le Père Saint-Jure, qui l'observait avec une discrète sympathie, devina l'exultation profonde de son âme. Et vraiment, physiquement, elle en semblait grandie, fortifiée. Le sens pratique de Jeanne Mance ne l'abandonna pas, cependant. Vivement, au moment de sortir, elle pria le religieux de lui accorder la faveur d'une direction suivie, jusqu'à son départ. Elle l'obtint, il va de soi. Tant de vaillance, de foi agissante, ne pouvaient qu'augmenter l'intérêt du lucide religieux.

A partir de cette conversation inoubliable, les lèvres scellées de Jeanne Mance s'ouvrirent. Avec tact, émotion, joie, elle entretint de ses projets précisés, ses parents, ses amis, la plupart de ses nouvelles et brillantes connaissances. La contradiction des uns, la louange des autres, l'enveloppèrent durant quelques semaines d'un bruit un peu importun. Comme à

l'heure de son départ, à Langres, elle se montra patiente. On se lassa. Elle vit pourtant encore, quoi qu'elle fit, se reformer bien au delà du cercle où elle apparaissait, cette atmosphère de curiosité et d'admiration. L'on comprenait mal, tout d'abord, sa générosité, ses élans de croyante, son goût d'héroïsme humble et lointain. Plusieurs personnes insistèrent pour la voir, afin de l'interroger, la dissuader même au besoin. On la dépeignait d'une rare distinction, d'une piété profonde, d'un esprit aussi solide qu'orné. Jeanne Mance se vit tenue d'apparaître un peu partout, dans les maisons des plus grandes dames. Elle fut d'abord l'invitée de Madeleine Fabri, l'épouse de l'actif et pieux Pierre Séguier, *Madame la Chancellière*, comme on disait par tout le royaume. C'était une femme d'oeuvres réputée, dont le nom apparaissait à côté de ceux de la duchesse d'Aiguillon, de Marie de Gonzague, duchesse de Mantoue, de Charlotte de Ligny, présidente de Herse, de Madame de Pollallion, de la duchesse de Liancourt, de Louise de Marillac, de la présidente de Lamoignon, de combien d'autres encore. Saint Vincent de Paul faisait grand cas de Madame la Chancellière. Il l'intéressait à toutes ses nombreuses oeuvres.

Jeanne Mance fut ensuite mandée chez "Madame la princesse", l'illustre et belle Charlotte de Montmorency, épouse du premier prince du sang, Henri de Bourbon prince de Condé. La princesse, pourtant, aurait pu se dire trop fortement préoccupée, pour s'intéresser à quoi que ce soit. Ne s'agissait-il pas en cette fin d'automne 1640, de mener à bonne fin le mariage de son fils aîné, Enghien, le futur grand Condé ? Elle insistait pour qu'il épousât incessamment Mlle de Brézé, nièce du cardinal de Richelieu. La volonté du tout puissant ministre marquerait, plus que l'amour, cette future union. La princesse le savait mieux que toute autre. Son fils, Enghien, aimait ailleurs. Cette charmante Marthe du Vigean qui l'aimait aussi et devait plus tard se réfugier au Carmel sous le nom de Soeur Marthe de Jésus. La princesse ne recevait que trop, hélas ! le contrecoup de l'humeur chagrine, désobligeante, violente, de son fils. Il ne se montrait nullement soucieux, comme sa mère, de ne pas déplaire au cardinal. Il le craignait peu ou prou.

Jeanne Mance vit-elle la princesse à l'hôtel de Condé ? La rencontra-t-elle, plutôt, chez les Carmélites de la rue Saint-

Jacques, en compagnie de sa fille, Anne-Geneviève de Bourbon, qui devait devenir la frondeuse célèbre, cette duchesse de Longueville chantée pour sa beauté et sa vaillance. Les deux princesses aimaient et habitaient volontiers, à l'occasion, le premier cloître français des filles de sainte Thérèse. Elles l'avaient comblé de bienfaits, et continuaient à l'entourer de leur sollicitude. Comment s'étonner d'un pareil lieu de rendez-vous, lorsque nous savons que le Carmel de la rue Saint-Jacques n'était pas très éloigné de la maison, où se retirait Jeanne Mance.

La princesse de Condé fut vite gagnée à la cause des missions du Canada. Elle admira. Elle laissa entrevoir un concours possible pour l'avenir.

Sans doute, peu après cette entrevue, l'occasion aidant, la grande dame ne put s'empêcher de raconter, au cercle intime de la reine, au Palais du Louvre, tout ce qu'elle avait entendu et goûté de la vocation de Jeanne Mance. Elle dut faire de celle-ci un portrait captivant. De quelque source que lui vint le récit de la courageuse décision de Jeanne Mance, Anne d'Autriche, en tout cas, manifesta de la sympathie. Elle souhaita faire la connaissance de cette héroïne. Les dames de la cour, l'entendant, se regardèrent-elles avec surprise ? Elles n'avaient pas souvent cette satisfaction de voir Anne d'Autriche secouer son apathie, montrer un peu moins de cette froideur dont chacun se plaignait. (8) Jeanne Mance, un jour, fut donc présentée à la reine. (9)

L'héroïne ne pouvait, certes, se dérober à ces hautes entrevues. Son empressement se mitigeait de la modestie qui lui était naturelle. Retenait-elle un sourire en songeant que chaque fois, il lui faudrait redire les mêmes mots, rappeler les mêmes faits, retrouver les mêmes expressions de

---

(8) Battifol (Louis). *Le Louvre sous Henri IV et Louis XIII.* Paris, Calmann-Lévy, 1930, p. 199.

(9) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* éd. Flenley, p. 76. — Anne d'Autriche manifesta officiellement son intérêt pour Ville-Marie alors que, régente de France, après la mort de Louis XIII (14 mai 1643) "un de ses premiers actes fut de remettre au baron de Renty, directeur de la Compagnie de Montréal, *une grande somme d'argent pour l'Eglise naissante du Canada, et pour Montréal, deux petites pièces de fonte, au nom du jeune roi, son fils.* (Voir Rochemonteix). (Le Père Camille de). *Les Jésuites et la Nouvelle-France,* 1895-1896, v. 2, p. 65.

reconnaissance et de soumission envers Dieu. Car il n'y avait eu comme il n'y avait encore à répondre que ceci : *"Qu'elle savait bien que Dieu la voulait dans le Canada mais qu'elle ne savait pas pourquoi, qu'elle s'abandonnait, pour tout ce qu'il y voudrait faire d'elle, aveuglément."*

Cette curiosité que provoquait Jeanne Mance dans tous les mondes, eut pour elle et ses oeuvres, on le verra, d'heureuses conséquences ! On en vint, en certains milieux, à identifier son nom avec celui du lointain pays de Canada. Penser et aider à l'un, c'était aider et penser à Mlle Mance.

IV

LE PÈRE CHARLES RAPINE, RÉCOLLET, ET MADAME ANGÉLIQUE DE BULLION

L'hiver de 1640 s'ouvrit à Paris, par des événements publics considérables. Il y eut le mariage du duc d'Enghien et de Mlle de Brézé. Que de commentaires justes et injustes autour de cette union ! On allait se répétant que le jeune prince du sang, fort altier de sa nature, ne s'était rendu à merci qu'après une longue résistance et en protestant officiellement par-devant notaire. (1)

Il y eut encore, le 7 janvier, 1641, le décès du Père Charles de Condren, second supérieur général de l'Oratoire. "A sa mort, le Père était devenu tout à coup célèbre", nous apprend M. Olier dans ses *Mémoires*. "Le séjour du Père de Condren sur la terre a été, d'abord, inconnu comme celui de Notre-Seigneur, dit-il encore. Pendant sa vie, il n'a jamais passé pour rien..." (2)

Louis XIII ordonna des obsèques, conformes, non aux humbles volontés du défunt, mais à celles des vertus éminentes de ce mystique, que le monarque avait, n'en doutons pas, apprécié et consulté, étant lui-même d'une piété avancée. La reine, de son côté, s'intéressa. Elle désira qu'on rendit à l'oratorien, un hommage public. Elle chargea M. de Virozel, évêque de Saint-Brieux, de prononcer son oraison funèbre.

Tout le Paris religieux dût assister à ces cérémonies solennelles. Les mémoires du temps remarquent qu'on "dût retarder l'inhumation du général de l'Oratoire jusqu'à la nuit à cause de l'affluence du peuple."

Croyons bien que Jeanne Mance fut parmi ceux que la grande âme de M. de Condren émut jusqu'aux larmes. Elle l'avait connu jadis à Langres, alors qu'il était supérieur du Séminaire de cette ville. A l'instar de saint Vincent de Paul,

(1) — Cousin. (Victor). *La Jeunesse de Mme de Longueville.* Paris, Didier, 1883, p. 74.

(2)—Faillon, *Vie de M. Olier,* 1870, tome I, p. 294.

de M. Olier, du baron de Renty, de l'évêque de Langres, Monseigneur Zamet, qui tous comptèrent parmi ses dirigés, elle comprenait quelle perte profonde faisait le mysticisme de son temps. (3)

Enfin, un autre événement était venu défrayer la chronique de la Capitale un peu auparavant. Dans la nuit du 22 au 23 décembre 1640, à Paris, mourait subitement d'une attaque d'appoplexie, Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, marquis de Gallardon, surintendant général des Finances de France. Fils de Charlotte de Lamoignon, il était apparenté aux plus grandes familles de robe de l'époque. Claude de Bullion possédait une fortune immense. Au dire de son avocat Le Cannes, il recevait bon an, mal an, 700,000 livres de rente. Richelieu l'aimait beaucoup. Outre les appointements de sa charge, le Cardinal faisait parvenir chaque année, le premier de l'an, à M. de Bullion, "l'habile homme qui avait plus d'ordre que ceux qui sont venus depuis" (4) une gratification de 100,000 livres. Richelieu soulignait ce geste en disant "qu'il était dans la persuasion que l'intelligence et le désintéressement du surintendant des Finances ne pouvaient être récompensés trop dignement".

En entendant parler autour d'elle du deuil qui frappait les Bullion, en notant les récits plus ou moins élogieux dont on entourait cette famille, Jeanne Mance eut-elle le pressentiment du rôle que jouerait bientôt auprès d'elle les fastueux Bullion. Le moment était venu où, grâce aux circonstances et à la sollicitude de ses amis, elle allait évoluer dans le rayonnement de cette atmosphère de riches, où la dévotion fleurissait avec un éclat presque égal.

Voici les faits. "Un provincial des Récollets, homme de grand mérite, le Père Rapine" (5) que Jeanne Mance connais-

---

(3) Brémond (Abbé Henri). — *Histoire littéraire du sentiment religieux en France,* v. 3, p. 430.

(4) Tallement des Réaux, *Les Historiettes,* éd. Techener, v. 2, p. 19-20. — "Bullion n'eut qu'un luxe ; celui d'embellir ses résidences", dit Soulange-Bodin, dans *Les Anciens Châteaux de France ... Wideville,* 5e série. Paris, Contet, 1923, p. 2

(5) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* éd. Flenley 1928, p. 78. Le sulpicien dit bien Rapine et non Rapin. C'est ce qui éveilla d'abord notre attention. — Les recherches firent le reste.

sait dût venir au couvent de son ordre, à Paris, durant l'hiver de 1640. La joie de Jeanne Mance fut vive à la pensée qu'elle pourrait exposer, devant cet esprit supérieur son cas un peu extraordinaire.

Le R.P. Charles Rapine, de l'Ordre des Frères Mineurs Récollets, provincial de la Province de Saint-Denis, en France, était né vers 1596, à Nevers (6), d'une famille distinguée, établie depuis longtemps déjà dans le Nivernais. Son père fut probablement ce "Charles Rapine, seigneur de Foucheraine, qui assistait aux Etats Généraux tenus à Paris, en 1614, et en fit un récit général auquel il joignit diverses pièces qu'on imprima en 1651, à Paris". (7) Entré de bonne heure chez les Récollets, le Père Rapine "prenait l'habit à quinze ans, à Paris, et se forma tellement à la vertu et à la science qu'il est presqu'incroyable quel était le fond de son esprit et le zèle pour sa règle et sa profession comme on le voit dans les ouvrages qu'il a composés" (8).

Le Père Rapine, fut professeur de philosophie ou de théologie, et le gardien du Couvent des Récollets de Paris de 1635 à 1637, alors qu'il présida le chapitre provincial en cette qualité ; puis provincial de la Province de Saint-Denis, en France, durant quelques années. On le voit intervenir dans l'affaire des Cordeliers avec les Récollets, de 1636 à 1642, en vertu de ses pouvoirs comme Commissaire-Visiteur de la province bretonne. De 1641 à 1643, il est de nouveau Supérieur du Couvent de Paris. Enfin, on comptait ce Récollet, comme

(6) Moreri (Mre Louis), prêtre, docteur en théologie. — *Le grand Dictionnaire historique ou le Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane.* Nouvelle et dernière édition, rev. corr. et augm. A Paris, chez Pierre-Auguste Lemercier, rue Saint-Jacques, à Saint-Ambroise, 1732, v. 5, p. 450, col. 2.

(7) Ibid.

(8) *Mortuologe des Frères Mineurs Récollets de la Province Saint-Denis, en France, dans lequel le nom et les qualités de tous ceux des trois Ordres de Saint-François qui sont enterrés dans leurs couvents sont écrits...* par le Père Antoine Guillé. *(Manuscrit des archives provinciales des Franciscains,* Montréal, Canada).

N. B. Ce manuscrit est une copie exacte et certifiée de l'original conserve au Sminaire de Québec, et transcrit de la main de Mgr Amédée Gosselin. Le R. P. Hugolin, O.F.M. archiviste, historien et bibliothécaire au Couvent des Franciscains de Montréal, nous a communiqué, avec une bienveillance extrême, les sources dont il disposait au sujet du R. P. Rapine. Le Père Hugolin mit entre nos mains un exemplaire de l'édition originale en latin de l'*Exposition de la règle de Saint-François,* Paris, 1640. Pièce rare !

l'un des meilleurs historiens de l'Ordre des Frères-Mineurs. (9) "Il a beaucoup écrit tant en latin qu'en français", note Moreri. On a entre autres en cette dernière langue les *Annales ecclésiastiques de Châlons en Champagne par la succession des évêques de cette Eglise, depuis S. Menje jusqu'en 1636* . . . (10) Aussi, l'*Histoire générale de l'origine et progrez des Frères Mineurs de San François, vulgairement appelés en France, Flandre, Italie, Espagne, Récollects Reformés ou Dechaux tant en toutes les Provinces et Royaumes catholiques, comme dans les Indes Orientales et Occidentales et autres parties des nouveaux mondes* . . . *Divisée en douze décades d'années depuis 1486 jusqu'à l'année 1630. Précédé d'un Mémorial de l'Ordre des Frères Mineurs, depuis 1206 jusqu'en 1500, Paris, 1630*". (11)

Le Père Rapine écouta avec beaucoup d'attention le récit de Jeanne Mance. Cette vocation peu commune, il la voyait s'esquisser, prendre corps devant ses yeux. En outre, elle le touchait au coeur. Parlait-on jamais devant un Récollet des missions du Canada, sans provoquer son intérêt passionné ? Pour les missions canadiennes, l'Ordre des Frères Mineurs Récollets, s'était déjà fort dépensé; elle désirait toujours reprendre ce champ d'apostolat où elle comptait des martyrs (12)

---

(9) "The best historian of the Friars Minor Recollet in France, Flanders, Italy and Spain, author of a number of learned exegetical works". *(The History of Franciscan preaching and of Franciscan preachers (1209-1927)* : a bio-bibliographical study, by Fr. Anscar Zavvart, O.M. Cap. (Note dans *The Franciscan éducational Conference,* v. 9, sept, 1927, No 9, *Report of the ninth annual meeting,* Athol Springs, N. Y, July 1st, 2d, 3d, 1927).

(10) Moreri, *op. cit.,* Suppl. 1735, v. 2, p. 174, col. 1. — Le bibliographe français Brunet estime les *Annales ecclésiastiques de chalons...* du Père Rapine un ouvrage important pour l'histoire de la province de Champagne.

(11) Titre bibliographique exact. (Dans *Saggio di Bibliografia geografica Storica etnografica San-Francescana* per Fr. Marcellino Da Civezza, M. O.-In Prato, per Ranieri Gusti editore libraio, 1879. Voir aussi sur la vie active du R. P. Rapine l'ouvrage suivant ; *Histoire chronologique de la province des récollets de Paris sous le titre de saint Denys en France depuis 1612* . . . Composée par le Très Révérend Père Hyacinthe le Febvre : A Paris, Chez Denis Thierry, 1677. [XVI] — 172 p. In-8.

(12) Le Père Nicolas Viel, missionnaire récollet en la Nouvelle-France (1623-1625), fut jeté, en haine de la foi avec son disciple, Ahuntsic, par trois Hurons infidèles dans le rapide du Sault-au-Récollet (appelé ainsi depuis), près de Montréal. Le Père Viel et Ahuntsic sont considérés comme les premiers martyrs du Canada. — Le Père Charles Rapine, ce distingué provincial des Récollets, "avait obtenu,

Un moment, l'ombre douloureuse du père Le Caron se glissa-t-elle auprès du père Rapine ? Revit-il le doux missionnaire succombant, il y avait de cela si peu d'années, au chagrin de ne plus pouvoir retourner là-bas, au delà des mers inclémentes, dans cette Nouvelle-France sanglante et bénie. Le Père Rapine, "homme de grand mérite", ne pouvait facilement oublier des événements qui avaient endeuillé, un moment, l'atmosphère de l'ordre.

Jeanne Mance, vraiment, n'aurait pu confier ses projets d'avenir à une âme plus accueillante, plus ravie de l'entendre, plus désireuse surtout de lui venir en aide. Car le Père Rapine en l'écoutant, ne perdait pas de vue le côté périlleux de l'entreprise. Son jugement pratique, créait et ordonnait mille petits faits sauveurs. De substantiels secours matériels s'improvisaient en son esprit. Son mysticisme ne faisait qu'envelopper de chaleur toutes ces intuitions, que quintupler de rares ressources d'organisateur, de meneur d'hommes et d'événements.

Aussi Jeanne Mance vit-elle le religieux, une fois qu'elle se fut renfermée en un silence un peu confus, se redresser, s'animer, parler bellement, à son ordinaire. Oh ! en termes assez brefs, synthétiques plutôt, qui s'apparentaient, avec grâce, à ces prophéties qu'ont sans peine les mystiques.

Le fils du Petit Pauvre d'Assise ne savait vraiment qu'admirer davantage chez Jeanne Mance. Son abandon confiant ? Son détachement des biens terrestres, ou des légitimes ambitions du monde ? Sa vaillance que rien ne paraissait troubler, quoi qu'il dit ou représentât en assez vives images?

Enfin le père Rapine sourit. Il eut dans les yeux un éclair d'aimable finesse. Il allait conclure l'entretien, prononcer quelques paroles décisives. Nous les connaissons ces paroles. La postérité nous les a transmises par le truchement du savoureux historien, Dollier de Casson. Le père Rapine affirma, en "approuvant le dessein de Jeanne Mance et son abandon entre les mains de Dieu, *que cela était bien, qu'il fallait ainsi qu'elle*

---

dès 1635, du Pape, Urbain VIII, tous les pouvoirs nécessaires pour reprendre leur mission interrompue, au Canada en 1629, par l'arrivée des Anglais. Mais cela ne put aboutir. (Archives départementales de Seine-et-Oise. Mémorial de la Mission des P.P. Récollets de la Nouvelle-France. Citées par A.-Léo Leymarie dans *Les Cahiers catholiques,* No 132, 10 juin 1925. Paris "Editions Spes", p. 3706).

s'oubliât elle-même, mais qu'il était bon que d'autres en eussent le soin nécessaire" (13).

Jeanne Mance dut prendre congé du père Rapine, le coeur chantant. Elle pressentit qu'à l'horizon une étoile secourable s'était levée. Grâce à ce religieux volontairement dénué de tout, elle allait vivre avec plénitude la promesse évangélique : Quittez tout, vous trouverez tout. Comment et où tout cela se réaliserait-il ? Elle ne s'en souciait aucunement. Elle y croyait. Son espoir ailé valait toutes les certitudes.

Sa surprise fut donc moins vive, que ne le fut sa reconnaissance envers Dieu, lorsqu'elle reçut, quelques jours plus tard, un mot du Père Rapine. Le religieux la priait de vouloir bien se tenir prête pour l'après-dinée du lendemain. Elle se rendrait à l'hôtel de Bullion, rue Platrière (14). Lui-même s'y trouverait et lui présenterait une grande dame fort riche, une veuve à la dévotion raffinée, protectrice discrète, mais munificente, de la plupart des oeuvres de charité françaises : Madame Angélique de Bullion, veuve depuis un mois du surintendant des Finances de France.

Jeanne Mance franchit donc pour la première fois, par un jour d'hiver de l'an 1641, le seuil de cet hôtel de Bullion dont elle devait, dans la suite, si souvent s'approcher. Il était d'une architecture très simple. Mais à l'intérieur, quelle surprise ! L'on était tout de suite attiré, séduit par la richesse de la décoration. Peintures murales et plafonds éclataient de couleurs et de belles formes. L'on y reconnaissait le style élégant du peintre Simon Vouët, celui-là même qu'aimait et protégeait Louis XIII et le cardinal de Richelieu.

En pénétrant dans la pièce où se tenait la fastueuse maîtresse de maison, Jeanne Mance, vit près d'elle, ainsi qu'il l'avait promis, le Père Rapine.

Elle en fut réconfortée. La présentation allait s'effectuer avec beaucoup d'aisance. Sans doute, le distingué récollet était l'un des visiteurs appréciés de la maison. Il lui en sembla du

---

(13) Dollier de Casson — *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 78.

(14) Aujourd'hui, 3 rue Jean-Jacques Rousseau. L'hôtel de Bullion ne s'y trouve plus, ayant été démoli depuis longtemps. Il se trouvait sculement sur l'emplacement de l'immeuble portant aujourd'hui le no 3 rue Jean-Jaques Rousseau.

moins ainsi. La veuve de Claude de Bullion voyait en effet, s'empresser auprès d'elle, depuis son récent malheur, les compatissants fils de Saint François. Son mari estimait profondément l'ordre des Frères Mineurs. Ne voulut-il pas que son tombeau s'élevât dans une de leurs églises, dans celle des Cordeliers de Paris ?

Jeanne Mance, avec beaucoup de discrétion, posa son regard pénétrant sur la grande dame qui l'accueillait avec un vif plaisir. On aurait pu décliner ainsi les noms et titres de celle-ci : Haute et puissante Dame Angélique Faure, veuve de puissant seigneur Claude de Bullion, chevalier, seigneur de Bonnelles, Esclimont, Panfou, Villiers, baron de Maule, marquis de Gallardon, ministre d'Etat et garde des sceaux des ordres du roi, surintendant des finances et président en sa chambre de Parlement.

Angélique Faure, était la fille de Guichard Faure, sieur de Berlize, secrétaire du Roy, maître ordinaire de Sa Majesté et de Madeleine Brûlart de Sillery, soeur de Nicolas Brûlart de Sillery, Chancelier de France, et aussi du Commandeur Noël, fondateur de la Mission de Sillery au Canada, ce grand seigneur à la fois si riche et si pieux, à la fin de sa vie, qu'il défraya à lui seul tous les frais de canonisation de saint François de Sales (15). Angélique Faure, avait eu cinq enfants de son union avec Claude de Bullion : Noël, seigneur de Bonnelles, qui devenait en survivance de son père, Président à Mortier ; François, marquis de Montlouet ; Pierre, abbé commendataire de Saint-Faron-de-Meaux ; Claude, marquis d'Attilly-en-Brie ; Marie,

---

(15) Scott (Abbé H.-A.). — *Notre-Dame de S.-Foy.* Québec, 1902, v. 1, p. 48. Voir aussi dans *Nova Francia,* Paris, v. 5, juillet-août 1930, p. 193-229, un article fort élaboré sur le Commandeur de Sillery, *oncle de Madame Claude de Bullion.* Il ne nous est pas indifférent de constater cette parenté, la *bienfaitrice inconnue* du Montréal, avait donc entendu parler de la Nouvelle-France dans sa propre famille, il y avait déjà plusieurs années. En outre, Madame de Bullion connaissait la belle histoire de la fondation des Hospitalières de la Flèche par Mère Marie de la Ferre, la fondatrice, une de ses correspondantes. Peu après la mort de Claude de Bullion, Marie de la Ferre la rassurait au sujet du salut éternel de son mari, le surintendant des Finances. Cet hôpital de Montréal dont parla Mme de Bullion à Jeanne Mance dès les premières entrevues, avec quel profond intérêt, s'explique. Elle était au courant par Mère de la Ferre, tout probablement, des voeux de M. de La Dauversière, concernant Montréal. (Voir Couanier de Launay, *Notions,* p. 226-228).

qui venait d'épouser en 1639, Pomponne de Belièvre, seigneur de Grignon, Premier Président au Parlement de Paris (16).

Peut-être Madame de Bullion se tenait-elle, en cette inoubliable après-dinée d'hiver, dans l'attitude du tableau qui la représente et que l'on attribue au pinceau de Philippe de Champaigne. Elle recevait, assise dans son fauteuil préféré, décoré dans l'angle gauche d'un amour tenant un écusson aux armes de la famille de Bullion (17). Elle portait une robe noire, décolletée, avec une guipure... à la mode de Louis XIII... Sous ses pieds était un coussin de velours cramoisi.

Forte de taille, très grasse, majestueuse d'aspect, souriant volontiers, elle demeurait assez placide d'expression. Elle faisait songer en la regardant au mot rieur de son mari, "ce petit, habile et noir M. de Bullion" qui l'appelait familièrement "ma grosse amie". Toutes les oeuvres de miséricorde intéressaient cette dévote. Elle leur consacrait la majeure partie de son temps et ses générosités étaient souvent d'une largesse royale. Ne vint-elle pas un jour offrir à Saint Vincent de Paul, pour l'Hôpital-Général de Paris, une somme de 80,000 francs (18).

L'impression première fut excellente chez ces deux chrétiennes. Le Père Rapine, s'étant retiré, l'entretien se prolongea, chacune scrutant le coeur de l'autre avec sympathie. Au départ, des promesses furent échangées : celle de se revoir; puis, de faire servir au plus grand bien des pauvres, comme au salut des infidèles, les dons particuliers dont chacune disposait.

Les visites de Jeanne Mance se multiplièrent à l'Hôtel de Bullion. Une amitié naissait entre les nobles femmes. Durant une quatrième et longue visite, où régna la plus entière ouverture de coeur, la conversation prit tout à coup un tour particulier auquel par la suite, toutes deux ne pouvaient songer qu'avec émotion. Sans doute, le dialogue se tint-il, entre elles, à peu près ainsi, si nous en croyons les biographes du temps.

"Mademoiselle, demanda soudain Madame de Bullion,

(16) Leymarie (A.-Léo). — *Les Commencements de Montréal,* dans *Les Cahiers catholiques,* Paris, No du 10 juin 1925, p. 3706-3707.

(17) Les armes des Bullion sont "d'azur au lion d'or issant de trois ondes d'argent à la bande de gueules accompagnée de six coquilles de Messine. Sa devise : Fortis superenatat undas (Voir *Les Anciens Châteaux de France,* notice de Soulange-Bodin, 5e série, Paris, Contet, 1923, p. 4).

(18) Bougaud (Mgr). *Histoire de saint Vincent de Paul,* 1922, v. 1, p. 273.

dites-moi, car votre venue auprès de moi me semble un coup de la Providence, ne voudriez-vous pas prendre soin d'un hôpital dans le pays de Canada où vous allez ?

— Mais je ne sais, Madame,... je ne sais, quoique vous me le mandiez avec quelle grâce, dut répondre Jeanne Mance, un peu interdite.

— Voyez-vous, Mademoiselle, reprenait la grande dame avec ferveur, depuis quelque temps, j'ai l'intention, à l'instar d'une de nos grandes dames, de fonder un hôtel-Dieu en ces contrées lointaines. Je le nantirai, il va de soi, de tout ce qui lui sera bon pour sa subsistance. Mais d'abord, que pensez-vous de ce projet ?

— Je pense, Madame, qu'il fait honneur à votre coeur.

— Alors n'accepteriez-vous pas la charge de cet hôpital ?

—Encore une fois, je ne sais,... je ne sais que dire vraiment...

— Mais, puis-je du moins vous prier, car cela hâterait les choses, de vous enquérir du coût de la fondation de l'hôpital de Québec, faite par Madame d'Aiguillon, la pieuse et éminente nièce de Monsieur le Cardinal, comme vous savez. Que je serais aise de savoir ces choses par le détail. Dites, le pourriez-vous, Mademoiselle ?

— Certes, Madame, je m'y emploierai avec plaisir.

— Nous reparlerons ensuite de mon offre à votre sujet.

— Madame, ce serait prendre là une décision d'une bien sérieuse gravité. Souffrez que j'y réfléchisse beaucoup. Hélas ! un hôpital et moi, nous ne ferions pas merveille, l'un se reposant sur l'autre pour de très lourdes responsabilités. Je suis d'une constitution faible. A cela est venu se joindre depuis l'âge de dix-sept ou dix-huit ans un fort mauvais état de santé. Non, non, croyez-moi, vous ne sauriez faire grand fond sur ma personne.

— Vous vous abusez, je veux le croire.

— Votre insistance me touche, Madame. Je suis bien marrie de mon hésitation... Sachez, en tout cas, qu'en ces questions, mon abandon à Dieu est complet. Et si vraiment, en dépit de tous les obstacles, Sa Volonté est que je me consacre à l'oeuvre que vous me proposez, je me remettrai aveuglément entre ses mains pour l'exécution de son bon plaisir.

— Allons, allons, c'est parfait, vous vous informerez, demain si possible, du coût de l'hôpital de Québec, n'est-ce pas ?

— Comptez sur ma diligence. De plus, je consulterai en ce qui me concerne, mon directeur."

On le voit, les vues de Dieu sur Jeanne Mance commençaient à se dessiner. Tenant la promesse faite à Mme de Bullion, l'héroïne ne fut pas longue à obtenir les renseignements que la grande dame désirait sur l'hôpital de Québec.

Mais selon ce qu'elle avait aussi déclaré à Mme de Bullion, elle alla puiser de plus particulières lumières, concernant l'accomplissement de sa mission au Canada, auprès du Père Saint-Jure. Sur son conseil, elle fit une retraite de dix jours. Et de nouveau le Père l'assura que "Dieu la voulait au Canada, qu'Il désirait qu'elle acceptât les offres qu'on lui faisait, et qu'il fallait qu'elle n'eût aucun égard à son infirmité corporelle et à sa délicatesse naturelle qui était grande" (19).

Jeanne Mance, dès le lendemain de cet entretien, se dirigea à pas pressés vers l'hôtel de Bullion. Elle fut vite admise auprès de la grande dame, anxieuse de savoir ce qu'avait bien pu décider la sage Champenoise. Elle l'estimait de plus en plus. Madame de Bullion sourit-elle dès qu'elle eut posé les yeux sur la physionomie rayonnante de Jeanne Mance ? Devina-t-elle que ses projets de lointaine charité allaient se réaliser ? La conversation s'engagea sans beaucoup de préliminaires. Elle fut directe, fructueuse, exultante. Deux grands coeurs battaient bien près l'un de l'autre. L'une de ces femmes donnait sans compter l'or de sa bourse, parfumant son geste d'un oubli de soi parfait, exigeant sur-le-champ le secret absolu sur tout ce qui la concernait, sur son nom, sa personne, ses dons et cela jusqu'à la mort, condition *sine qua non* vis-à-vis de ce qu'elle proposait de faire. L'autre, accordait à des projets communs d'apostolat, l'adhésion d'un esprit judicieux, et mettait à leur réalisation, une réelle puissance d'activité extérieure. C'était l'opulence, s'unissant à la vaillance, à la sagesse, à une foi invincible. De la beauté spirituelle se rythmait en le salon de la grande dame ; elle se répandait en ondes musicales, à l'aide des vocables qui s'échappaient des lèvres frémissantes des deux mystiques.

(19) Soeur Morin. — *Annales,* 1921, p. 48.

Les visites de Jeanne Mance, à l'hôtel de Bullion devinrent de plus en plus fréquentes. L'on avait, cette fois, à s'entretenir d'un objectif précis. L'on y discuta en premier lieu le contrat de fondation de l'hôpital. Il fut résolu, entre autres, que Jeanne Mance se verrait assigner une pension annuelle de mille livres, sa vie durant ; en outre, qu'elle serait chargée de l'administration du bien temporel du dit hôpital jusqu'à sa mort. Puis, de nouveau s'agita entre les deux femmes la question de l'anonymat au sujet des riches donations futures.

Un contrat préliminaire dut être rédigé. Puis, Jeanne Mance commença de recevoir l'or nécessaire à l'entreprise. "Mademoiselle, raconte Soeur Morin, reçut son argent à plusieurs reprises ou payments, comme j'ay déjà dit, crainte qu'on ne s'en aperçut, ne pouvant pas tout porter à la fois ; elle m'a raconté elle-même plusieurs fois, fort agréablement, continue la bonne annaliste qu'elle sy fesoit porter en chaise, et qu'un soir, ses porteurs lui dirent : Mais d'où vient donc, mademoiselle, que quand vous venez ici, vous estes moins pesante que vous en sortez, assurément, cette dame vous aime et vous fait des présents. Ce qui luy donna beaucoup de craintes d'être volée et peut-être tuée, et luy fit prudemment changer de porteurs et aussy d'heure pour aller voir Madame". (20)

Il restait à faire fructifier les sommes données par Madame de Bullion. Jeanne Mance s'y employa avec succès. Elle constitua quelques fonds de rentes, s'adressant pour ces fins à Monseigneur le duc d'Angoulême et à Madame Madeleine de la Guiche, sa femme ; à Messire Gaston de Renty et à sa femme, Madame Elisabeth de Balzac ; enfin à un certain "Monsieur Desbordes" (21).

Comment ne pas se douter que le service rendu à cette occasion à Jeanne Mance par le baron Gaston de Renty, ne lui fut ménagé par le Père Saint-Jure. Il en était le pénitent et l'ami. "M. le baron de Renty, écrit Soeur Morin, fit un contrat

(20) Soeur Morin, *Annales,* 1921, p. 50-52. L'orthographe de ce texte a été légèrement modifiée.

(21) Ce "Monsieur Desbordes" dont parle Soeur Morin, (*Annales,* p. 52), fut le Sieur Desbordes, auditeur des comptes et de cordes, conseiller au Chatelet, exécuteur testamentaire du Commandeur de Sillery, décédé en 1640. Soeur Morin dit : "Les seize mille livres restant furent mises sur Monsieur Desbordes, qui en a payé la rente jusqu'aujourd'hui (1697 ?) de 800 livres".

avec Mlle Mance dans le désir de servir à cette oeuvre qu'il aimait et estimait beaucoup, devant servir à la gloire de Dieu et au salut de plusieurs âmes dans le Canada". Il eut même, paraît-il, des vues surnaturelles précises sur le Canada.

Mais qu'était ce baron de Renty dont nous savons que Jeanne Mance possédait le portrait dans son appartement particulier de l'hôpital de Ville-Marie, ainsi qu'en témoignait l'état de son inventaire au lendemain de son décès ; dont elle lisait la vie, écrite par le R. P. Saint-Jure quatre ans seulement après la mort de ce dévôt.

"Messire de Renty, disent presque tous les mémorialistes du temps, fut un des plus grands chrétiens du XVII^{e} siècle et de tous les siècles. Il fut l'aide de camp le plus courageux, le plus actif, le plus admirable de saint Vincent de Paul. Il fut de toutes les oeuvres du saint : séminaires, oeuvres des prisonniers, des forçats, de l'Hôtel-Dieu, des vieillards, des enfants trouvés ; à tout ce qu'il entreprit aussi hors de France, missions d'Alger, de Tunis, de Madagascar ; missions d'Irlande, d'Ecosse, d'Angleterre. Il mourut cependant à trente-sept ans mettant tous les chrétiens dans l'admiration qu'on ait pu faire tant de choses en si peu de temps" (22).

La vue d'un de ces jeunes géants de la charité de celui que M. Olier appelait "la merveille de son siècle", ne pouvait que causer une profonde impression sur une âme avertie comme celle de Jeanne Mance. N'était-elle pas elle-même, toujours, profondément remuée par la plainte humaine, où qu'elle s'entendît. Un sincère élan d'admiration dût se produire réciproquement, lorsque les circonstances rapprochèrent l'une de l'autre ces riches personnalités. Le service d'argent que Gaston de Renty consentit à rendre à Jeanne Mance facilita une lucide observation de leurs nobles dispositions intérieures.

(22) Bougaud (Mgr). *Histoire de saint Vincent de Paul,* 1922, v. 1, p. 331. Lire aussi sur Gaston de Renty le livre substantiel, récent, et d'un grand intérêt en ces temps d'apostolat laïque, du R. P. Bessières : *Gaston de Renty et Henry Buch :* deux grands méconnus, précurseurs *de l'action catholique et sociale.* Paris, Ed. Spes, 1931. "Quand Renty mourut, Marie des Vallées l'ayant appris, écrit Emile Dermenghem, dans sa *Vie admirable et révélations de Marie des Vallées* (Paris, Plon, 1926), douze jours après, ne put prier pour son âme. Notre-Seigneur lui fit seulement dire cinq *Magnificat* précédés de *Beati immaculati in via,* et suivis de *Exultate justi in Domino,* puis un *Te Deum* et un *Gloria Patri,* — ce qui signifiait que le défunt était au ciel et n'avait passé que "très peu de temps en Purgatoire".

V

JEAN-JACQUES OLIER, *fondateur de Saint-Sulpice.*

MARIE ROUSSEAU

Ce fut vers la fin de l'hiver 1641, qu'eut lieu la première rencontre de Jeanne Mance avec Jean-Jacques Olier, le futur fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice. L'entrevue dut être brève. M. Olier se trouvait fort malade à cette date. La guérison était proche, pourtant. Déjà, Jean-Jacques Olier parlait de ce voyage à Chartres, "où il irait se glisser, confiant, à l'ombre du sanctuaire de Notre-Dame". Geste de dévotion qui fut victorieux, et vit la fin de ses maux, à la fois spirituels et physiques. Elle transforma son attitude humiliée, dépendante, vis-à-vis de ses compagnons de retraite, en celle d'un chef spirituel vénéré, dont les initiatives sont sûres, que l'on écoute avec intérêt, auquel on obéit avec joie, que l'on suit où qu'il aille.

M. Olier, durant cette première entrevue avec Jeanne Mance, dut lui recommander d'aller rendre visite à Marie Rousseau, l'admirable clairvoyante que tout Paris dévot connaissait et consultait. On peut presque affirmer qu'il dut en être ainsi, que son insistance fut réelle, manifeste. Marie Rousseau, n'était-ce pas pour M. Olier, à cette époque de doute et de confusion, son plus précieux, son unique soutien. La mystique veuve Rousseau connaissait son immense détresse intérieure, jointe au désarroi de sa santé. M. Olier la voyait néanmoins demeurer inébranlable à son sujet, continuer d'avoir en lui et en sa mission, une foi profonde. Elle le rassurait, lui rappelait, toutes ses prédictions et ses visions surnaturelles le concernant.

Mais disons un mot de cette dévote, si populaire au XVII[e] siècle, et que la plupart désignait sous le nom de "la sainte Mère". Marie de Gournay était née à Paris au début du siècle. Jeune encore, elle avait épousé David Rousseau, l'un des vingt-

cinq marchands de vin de la capitale. Devenue veuve, l'humble marchande s'était intéressée peu à peu, à toutes les oeuvres pies de son époque, se livrant en même temps aux exercices de la dévotion la plus avancée. Son métier, on aurait pu le croire, la destinait à une vie sans éclat, la plaçait dans une atmosphère où flottait beaucoup d'indifférence. Il n'en était rien pourtant. C'est que Marie Rousseau, nous apprend l'abbé Faillon, dans la *Vie de M. Olier*, "était une âme de grâce, comblée des dons du ciel les plus extraordinaires, favorisée des communications les plus intimes avec la Mère de Dieu... Après Dieu, ajoute un peu plus loin, l'historien, on est redevable à Marie Rousseau de l'établissement du Séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice, comme aussi de presque toutes les oeuvres de zèle et de charité, auxquelles le serviteur de Dieu [M. Olier], se livra dans le cours de son ministère pastoral" (1). Les mortifications, les supplications incessantes de la mystique obtenaient de Dieu de riches faveurs. Elles concernaient la conversion, puis la réforme du clergé de son temps, en particulier du milieu parisien où elle habitait. M. Olier nous raconte dans ses *Mémoires*, "comment un jour, étant allé avec cinq de ses compagnons à la Foire de Saint-Germain, environ l'année 1629, Marie Rousseau les avait aperçus pour la première fois, groupés à la porte d'un cabaret, vêtus de satin violet... Elle s'était sentie portée, alors, et tout particulièrement, à prier pour leur sanctification... non qu'elle connut encore le dessein de Dieu sur eux, mais parce qu'elle jugea qu'ils avaient besoin de conversion, tant à cause du lieu où elle les voyait, que de la recherche et du luxe de leurs habits". Pour donner encore plus de couleur à ce souvenir évoqué par M. Olier, M. Faillon nous décrit, dans une note, le costume que portaient les ecclésiastiques de qualité, au XVII^{e} siècle. Celui du jeune abbé de Rancé, futur réformateur de la Trappe, lui sert pour l'occasion de modèle : "un juste-au-corps violet, d'une étoffe précieuse, des bas de soie de même couleur, bien tirés, une cravate des points les plus à la mode".

Mais ce qui confirme surtout le fait d'une visite de Jeanne Mance à Marie Rousseau, à l'instigation de M. Olier, ce sont les paroles de celui-ci : "Elle [Jeanne Mance] n'est point allée dans ce pays sans recevoir approbation et direction de cette

(1) Faillon (M. E.-M.) P.S.S. — *Vie de M. Olier*, v. 1, p. 24.

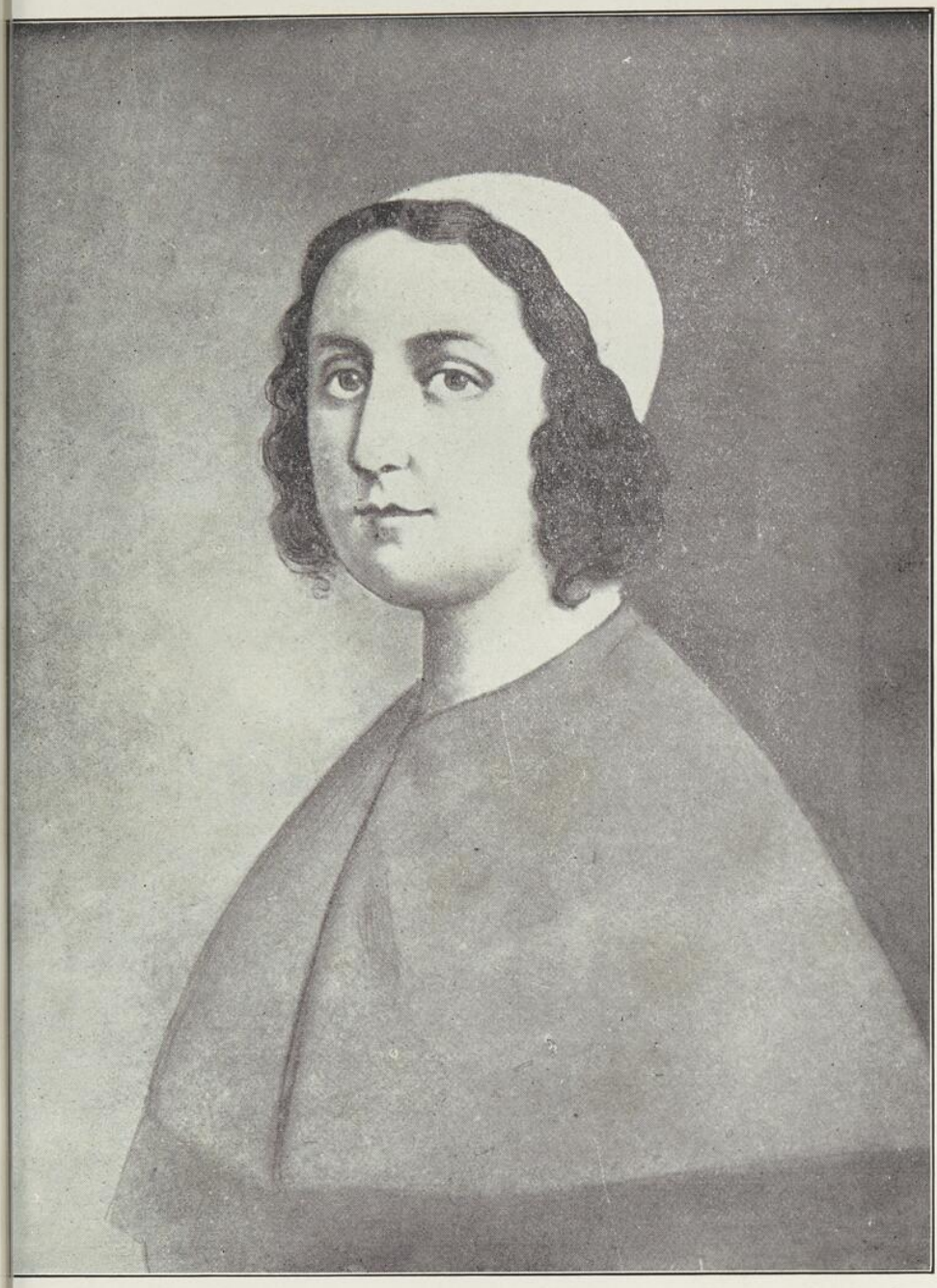

JEANNE MANCE

Le portrait (non authentique) le plus populaire de l'héroïne. Auteur inconnu.

JEANNE MANCE

D'après un dessin conservé à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Auteur inconnu.

bienheureuse âme, que Dieu semble avoir laissée dans le monde pour le renouvellement du christianisme, de même qu'autrefois la Très Sainte Vierge pour son premier établissement." Enfin, comment ne pas joindre à cette citation, un éloge de Jeanne Mance par Marie Rousseau, dont M. Olier reçut la confidence : "Marie Rousseau, écrit-il, disait du père de Condren, deuxième supérieur de l'Oratoire, que c'était le plus admirable intérieur qu'elle eût jamais vu sur la terre, quoi qu'elle eût vu celui de la plupart des âmes qui servent Dieu, et *entre autres celui de Mlle Mance, qu'elle estime une des plus grandes âmes qui vivent.* C'est elle dont Dieu s'est servi pour aller fonder l'Eglise de Montréal en Canada". (2)

Nous retrouvons encore le nom de Marie Rousseau dans certains documents de l'époque, concernant la Nouvelle-France. Elle fut mêlée de bien près au mouvement d'enthousiasme et de zèle religieux qui accompagna la fondation de Montréal ? Elle devait cependant disparaître de la vie de M. Olier, comme devait aussi en disparaître d'autres amitiés spirituelles, celles de Dom Tarisse et du père Hugues Bataille, bénédictins de Saint-Maur, et cela dès que se fut affermi l'établissement de Saint-Sulpice.

L'éloignement simultané de tous ces protecteurs de l'oeuvre naissante de M. Olier, c'était encore une des prédictions de Marie Rousseau qui se réalisait : "la promesse que Dieu lui avait faite, longtemps auparavant, de la faire rentrer dans son obscurité première, dès qu'elle aurait accompli sa mission et de la rendre aussi étrangère à l'oeuvre du Séminaire que si elle n'y eut jamais eu aucune part".

Les murs de Saint-Sulpice commençaient en effet à s'élever, vers l'année 1649, lorsque Marie Rousseau s'en éloigna définitivement. Elle vint habiter l'humble communauté des Soeurs de l'Instruction chrétienne qu'elle avait fondée. Elle y vécut une trentaine d'années encore, puis y mourut en odeur de sainteté le 4 août 1680.

Enfin, le printemps mémorable de 1641 s'annonça. Jeanne Mance sentait son coeur succomber sous la pression de ses hauts désirs. L'heure était venue de tout quitter : le tumultueux Paris où des âmes d'élite n'en brûlaient pas moins de la

(2) *Mémoires autographes* de M. Olier, v. 2, p. 51.

dévotion la plus élevée ; ses parents, ses nombreuses et nouvelles amitiés spirituelles. Elle fit plusieurs visites d'adieu. De nouveau, l'intérêt devint vif à son sujet. On l'interrogea ; elle fut diversement conseillée. Ses parents optaient pour un embarquement à Dieppe, d'où un bon nombre de colons, à destination du Canada, partaient incessamment. "De la sorte, assuraient-ils, tous ne la quitteraient qu'installée dans le navire". Jeanne Mance souriait, se déclarait touchée mais annonçait des plans tout autres. L'une des dernières et suprêmes entrevues fut celle qu'elle obtint de Madame de Bullion. L'émotion fut intense. La grande dame considérait le beau front résolu de la jeune femme. Elle se disait, le regard traversé d'une onde d'envie : "Ah ! que ne puis-je, suivre en ces contrées, cette femme vaillante. J'ai soif comme elle d'immolation, d'exil, d'apostolat brûlant... Mais tout haut elle dit avec grâce ces mots : "Prenez cet or, recevez les arrhes (3) de notre bonne volonté, en attendant que nous fassions le reste, lorsque vous m'aurez écrit du lieu où vous serez, et que vous m'aurez mandé l'état des choses".

Et ce fut une dernière promesse solennelle qu'un silence absolu entourerait les faits et gestes de Mme de Bullion. Jeanne Mance convint avec elle que toute correspondance lui parviendrait par l'entremise du Père Rapine ; ainsi, pas même un cachet postal, venu du lointain Canada, ne ferait soupçonner à qui que ce soit la véritable personnalité de "la bienfaitrice inconnue".

Ce fut également durant cette visite d'adieu, croyons-le avec Faillon, que Madame de Bullion offrit à Jeanne Mance les riches souvenirs dont nous parle Soeur Morin dans ses *Annales*. Il semble qu'elle ait été éblouie à jamais par leur vision, la chère petite nonne, née d'une humble famille canadienne, bien étrangère, non seulement à tout faste, mais encore à la vie aisée, menée en France, par la bourgeoisie. Oui, c'est à la naïve admiration de Soeur Morin, "pour les bijoux de dévotion de grand prix", aperçus, souvent, dans l'appartement particulier de Jeanne Mance, à l'hôpital de Ville-Marie, que nous devons la description d'un des joyaux luxueux offerts par Mme de

---

(3) Dollier de Casson parle d'une bourse de 1200 livres qu'aurait remise Mme de Bullion à Jeanne Mance, juste au moment où celle-ci prenait congé d'elle. (*Op. cit*, p. 80).

Bullion. Il consistait en un portrait de "la bienfaitrice inconnue" en miniature, dans une boîte d'agaste fine, enchassée en de l'or et enrichie de perles fines".

Jeanne Mance, ayant pris congé de ses parents et de ses amis, tint à revoir à la veille de son départ de Paris, "deux religieux, grands serviteurs de Dieu et une personne de grande piété" (4) à qui elle confia un écrit, "relatant à l'avance, nous dit un précieux petit livre de 1643, *Les Véritables Motifs,* (5) tout ce qui lui devait arriver à La Rochelle et dans la Nouvelle-France, qui s'est trouvé par la suite véritable et conforme à la Relation de l'année 1642 . . ."

---

(4) Le Père Saint-Jure, son directeur ; puis le Père Rapine que la délicatesse la plus élémentaire obligeait à consulter au sujet d'une correspondance secrète à établir, grâce à son entremise, avec Mme de Bullion ; enfin, la célèbre Marie Rousseau.

(5) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dame de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France,* sans lieu, sans éditeur, 1643. La Société Historique de Montréal s'est inquiétée de rééditer, dès 1880, cet ouvrage précieux pour l'histoire des origines de Montréal. "L'acte authentique qui atteste à la fois la naissance de notre ville et la noblesse de son origine", nous apprend l'érudit abbé Verreau, dans la préface qu'il consacre à ce *Mémoire* de la Société Historique de Montréal. En outre, l'abbé Verreau attribue la paternité du manuscrit original, un in-quarto de 127 pages, à M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice. Il diffère d'opinion, en ceci, avec Faillon, qui le fait signer par un magistrat du XVII^e^ siècle, membre de la Société de Notre-Dame de Montréal, M. Laisné de la Marguerie. Notre savant et subtil chercheur canadien, il faut l'admettre, appuie son assertion sur des raisons presque irréfutables, au point où nous en sommes des recherches, concernant cet imprimé anonyme. Avec l'abbé Verreau, nous nous sentons portés à écrire avec assez d'assurance : "Jusqu'à preuve du contraire, nous pouvons regarder M. Olier, comme l'auteur des *Véritables Motifs*".

VI

A LA ROCHELLE

M. DE LA DAUVERSIÈRE

Voilà donc Jeanne Mance, dès avril 1641, hors de Paris, en route, non pour Dieppe, mais pour la lointaine et célèbre petite ville de La Rochelle. Les souvenirs tragiques de son siège, dataient à peine de douze ans.

Mais, qui donc, avait appris à l'héroïne autant de détails exacts sur les embarquements pour la Nouvelle-France, soit à Dieppe, soit à La Rochelle ? Qui avait guidé, motivé son choix ? Qui l'avait aidé à le soutenir avec fermeté contre les projets différents de ses parents ?

Le Père Saint-Jure, c'est évident, tenu au courant des préparatifs de départ pour le Canada, par les missionnaires même de la Compagnie de Jésus ! Il n'ignorait pas que de La Rochelle, non de Dieppe, allait partir en mai 1641, l'un des leurs : le Père de La Place. Celui-ci, missionnaire de passage actuellement en France avait vu, l'hiver précédent, à Paris, à la fois tout probablement le Père Saint-Jure et Jeanne Mance. "De la sorte, mademoiselle, avait dû en conclure le Père Saint-Jure, vous pourriez en prenant vos quartiers sur le même navire que notre Père de La Place, avoir l'insigne privilège d'assister au Saint-Sacrifice de la Messe, durant la traversée. Ce dont vous seriez privé en partant par Dieppe où ne se trouvera aucun prêtre". La traversée de l'océan durait d'ordinaire, à cette époque, deux, trois, quatre mois même parfois. La piété intense de Jeanne Mance ne pouvait donc hésiter, en face d'un pareil avantage spirituel. Elle opta avec joie, pour un départ par La Rochelle.

Fit-elle le voyage en carosse, à cheval ou en diligence ? Elle usa sans doute de ces divers moyens de locomotion, suivant en cela les coutumes de chaque province traversée. Ce dont

nous avons la certitude, néanmoins, ce fut de l'intérêt attendri qu'elle suscita dans chacune des hôtelleries où elle logea. "On voulait à peine toucher à son argent," considérant comme un honneur d'aider à une telle héroïne. On l'écoutait avec quel vif plaisir, après l'avoir interrogée avec discrétion, car sa rare dignité imposait le respect. Il ne faut pas oublier, ici, le jugement de Soeur Morin sur l'éloquence naturelle de Jeanne Mance, tout particulièrement lorsqu'elle analysait la beauté de sa vocation. *"Elle parlait de ses matières comme un séraphin,* écrit-elle, vingt-deux ans, pourtant, après la mort de Jeanne Mance, preuve que l'impression avait été vive et profonde, *et bien mieux que plusieurs docteurs encore ne sauraient faire.* Ce dernier trait en dit long sur le mysticisme intelligent de la pénitente du Père Saint-Jure. Sa spiritualité, c'était, au fond, de la lucidité, une pensée ornée et chargée du sens du divin. Dollier de Casson explique de son côté, en quelques mots remplis de rondeur aimable, cette sympathie spontanée que provoquait Jeanne Mance, chaque fois qu'une halte s'imposait en son dur chemin d'apôtre. "Il est vrai, affirme-t-il, qu'il était bien juste que Dieu qui est le maître de tout le monde lui donnât la grâce de gagner les coeurs d'un chacun pour la récompenser de ce que faible et seule comme elle était, elle osait néanmoins tout entreprendre pour sa gloire, sous l'espérance de son unique soutien".

A son arrivée à La Rochelle, elle se sentit un peu désorientée, comme perdue. Quelles longues routes de France la séparaient des paysages de sa jeunesse... Son courage, cependant, se maintenait. Il la tenait en équilibre. Elle agissait malgré les fatigues subies et un état habituel de faiblesse physique. Elle ne sut d'abord en quelle auberge se retirer. Elle en choisit une un peu au hasard. Il se trouva qu'elle s'élevait dans le voisinage de la maison des Jésuites. Elle s'empressa donc d'aller frapper au couvent, le jour même de son arrivée," s'il faut en croire Dollier de Casson. Elle voulait y saluer le Père de La Place, qu'elle savait sur le point de partir pour la Nouvelle-France. Le missionnaire la reçut avec joie. Il lui avoua avoir craint un moment qu'elle n'arrivât trop tard, et que les navires dussent partir pour le Canada sans elle. L'entretien se prolongea. Le Père de La Place mit Jeanne Mance au courant

de toutes les merveilles qui allaient accompagner leur voyage à tous deux dans le pays de la Nouvelle-France. Soudain le Père demanda : "Mademoiselle, avez-vous remarqué ce gentilhomme qui me quittait juste au moment où vous entriez et qui se retirait précisément pour que j'eusse la liberté de vous parler ?

— Non, mon Père, vraiment, dut répondre Jeanne Mance, pour qui un gentilhomme de plus ou de moins, rencontré sur son passage, ne pouvait plus guère retenir l'attention.

— Eh bien, c'était Messire Pierre Février, baron de Fancamp, dont la fortune sert en ce moment à la réalisation de touchants desseins de Dieu. Le baron a donné vingt mille livres cette année pour la formation d'un établissement dans l'Isle de Montréal qui est en Canada. Il me disait avoir l'honneur de s'être associé, pour servir les fins de cette apostolique fondation, à plusieurs autres personnes de qualité, lesquelles font aussi de grandes dépenses concernant ce projet.

— Quelles choses admirables, mon Père ! Mais sans doute, c'est là, cet embarquement dont vous me parliez cet hiver, à Paris, sans rien préciser quant à sa destination ? Vous serez de la partie, vous aiderez à ces projets ?

— Non, le dessein des Messieurs de Montréal, que je bénis, ne me concerne pas. Mais grâce à lui, il m'est permis de repasser plus tôt que je ne croyais dans le pays de la Nouvelle-France.

— Je me sens heureuse à la pensée que j'aurai ma place à bord de ce navire en partance.

— Mademoiselle, demanda alors le Père La Place qui voyait l'héroïne se lever pour prendre congé, me permettez-vous une question, d'un ordre un peu pratique, peut-être ? Où logez-vous ? Qui va vous guider durant ces semaines d'attente, en notre bonne mais un peu sombre petite ville de La Rochelle ?

— A ma grande satisfaction, mon Père, j'habite à deux pas seulement de votre Couvent. L'hôtesse de l'auberge me paraît une brave personne. Vous la connaissez peut-être ? Voici son nom...

— Je la connais en effet. C'est une huguenote de bonne volonté. Mais que diriez-vous d'opérer un petit déménagement, de vous rendre de préférence chez une personne de ma

connaissance ? Elle va se montrer si heureuse de vous héberger jusqu'à votre départ. Je l'en ai prévenue.

— Je ferai en tout point comme vous le désirez. Aucun engagement définitif ne me lie encore. Mon intention était de vous consulter auparavant."

Le lendemain, Jeanne Mance entrait dans une des églises de La Rochelle, lorsqu'elle se trouva face à face, soudain, avec un gentilhomme qui en sortait. Tous deux échangèrent à l'instant un de ces regards chargés de clairvoyance, un de ces regards qui vous font pénétrer, parfois, au fond d'une pensée ou d'un coeur. Chez les saints, il semble que tout phénomène de ce genre, revête une acuité, une précision vraiment extraordinaires. Leur profond détachement des choses matérielles, leur être, tant physique que moral, hiérarchisé, équilibré, spiritualisé, les rendent sans doute plus aptes que d'autres, à ce subtil travail de divination.

Dans le cas particulier de prescience qui nous occupe, dans cette première rencontre illuminante de Jeanne Mance et de Jérôme Le Royer de La Dauversière, nous n'avons naturellement, qu'à nous appuyer sur le vieux texte du temps qui le relate *historiquement*. Ouvrons *Les Véritables Motifs,* publiés en 1643, deux ans seulement après ce petit fait, et lisons ceci, à la page 17 : *"S'étant tous deux [Jeanne Mance et Jérôme de la Dauversière] salués sans s'être jamais vus ni ouï parler l'un de l'autre,* en un instant Dieu leur imprima en l'esprit une connaissance de leur intérieur et de leur dessein si claire, que s'étant reconnus, ils ne purent faire autrement que remercier Dieu de ses faveurs..."

Sur-le-champ, un entretien décisif fut jugé nécessaire, urgent entre eux. Où se tiendrait-il ? A l'hôtellerie où se retirait Jeanne Mance ? Cela s'imposait.

Mais qu'était M. de la Dauversière en ces temps, à cette heure, surtout, de son étonnante et apostolique victoire qui lui assurait l'estime de la plupart des grands seigneurs dévots de l'époque. Estime qui n'était pas sans susciter de l'étonnement même chez ceux qui l'aimaient (1). Il ne possédait aucun de ces dons brillants qui charment et retiennent.

(1) Ecoutons là dessus les *Véritables motifs :* "A bien peser la chose, il n'est pas ordinaire, qu'un homme seul auteur d'un si haut

Jérôme Le Royer de la Dauversière était issu d'une noble et vieille famille de Bretagne. Il naissait durant l'une des dernières années du XVI[e] siècle, le 2 mai 1597. Il eut l'honneur de s'inscrire des premiers parmi les élèves du collège royal de la Flèche, fondé par Henri IV et dirigé par les Jésuites. "Comme camarades de collège nous dit le Père de Rochemonteix, n'eut-il pas le célèbre philosophe, René Descartes"; et combien d'autres encore, qui brillèrent plus tard, soit au cloître, soit dans l'épiscopat, soit dans le monde. Son père, conseiller du roi et receveur des tailles de l'Election de la Flèche, lui transmit ces titres et les fonctions qui l'accompagnaient, presque dès son retour du collège de la Flèche. Le jeune receveur se mariait bientôt à Jeanne de Beaugé, dont il eut six enfants.

Ce grand dévot, ce mystique reçut des grâces extraordinaires. Un de ses premiers confesseurs, le Père Etienne, récollet, craignant de ne pouvoir élucider certains états, trop étonnants, vraiment, de sa vie intérieure, lui conseilla de s'adresser à un directeur plus expérimenté en ces voies difficiles. M. de la Dauversière obéit. Il vint chercher aide et lumière auprès du Père François Chauveau (2) directeur de la Congrégation des Externes. C'était un religieux d'une raison froide, claire, qui ne dirigeait qu'avec grande circonspection les âmes de ses pénitents. Les visions nombreuses dont était favorisé M. de La Dauversière l'inquiétèrent; "il ne fut pas éloigné, tout d'abord, de ne voir en lui que la tête faible d'un illuminé", nous déclare le Père de Rochemonteix.

Aussi bien, le Père Chauveau pouvait-il en juger autrement, au récit, par exemple, de la vision du 2 février 1631,

---

et nouveau dessein ; lui, étranger inconnu à Paris, sans moyens, sans appui, *ni charme de bien dire,* en si peu de temps ait été reçu et accueilli de tant de personnes de différentes conditions, d'esprit, vertu, expérience et crédit, *et assez difficiles pour ne pas se laisser aller à croire légèrement les choses ;* qu'il les eut persuadées et unies ensemble d'une sainte société, [Société de Notre-Dame de Montréal], qui n'a but, obligation, ni intérêt que d'une pure charité, sinon que Dieu les y eut poussées, inspirées et appelées, qui se sert de ces voies, lorsqu'il dispose de choses grandes..." (Ed. de la Soc. Hist. de Montréal, 1880, p. 21)

(2) Le père François Chauveau était né au diocèse de Sens en 1599. Il fut admis dans la Compagnie de Jésus le 30 avril 1616. Directeur général de l'hôpital des Armées du Roi, il mourut à la suite des troupes, le 17 septembre 1647. *(Mémoires sur le Jansénisme* par le Père Rapin, S.J. Cités par les éditeurs des *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal,* 1921, p. 40).

alors que la voix divine, ordonnait à Jérôme de La Dauversière de fonder à la Flèche un hôtel-Dieu et des soeurs hospitalières, *et d'établir ensuite à Montréal une colonie, puis un hôpital, où ces religieuses iraient un jour se consacrer au soulagement et à l'instruction des malades.* Pour l'instant cela semblait une pure chimère : "Allons donc, un laïque, un homme marié, un père de famille, que pouvait-il espérer en entreprenant une tâche semblable! Non, vraiment, il fallait au contraire se chasser de l'esprit un projet aussi extravagant".

Et cependant, peu à peu, les événements arrivèrent à point pour donner corps à d'aussi surprenantes révélations. Un hôtel-Dieu se construisit à la Flèche ; une Congrégation d'Hospitalières se forma pour en prendre charge; tout cela grâce aux soins de M. de La Dauversière et de son frère René, juge du présidial à la Flèche. De plus, le Père Chauveau entendait son pénitent lui décrire sans cesse, avec abondance et précision de détails, l'île de Montréal, en Canada. "Tôt ou tard, répétait celui-ci, une colonie fervente de colons et de missionnaires s'établiera dans cette île. Elle fera des merveilles pour la gloire de Dieu et de la France". Le Père Chauveau se perdait en conjectures. "Où donc, M. de La Dauversière, si Dieu ne l'inspirait directement, pouvait-il avoir puisé d'aussi exacts renseignements ? (3)"

---

(3) M. Flenley dans *A History of Montreal* from the French of Dollier de Casson, nous dit à ce sujet dans une note, page 63, que M. Faillon a peut-être tort de contredire Dollier de Casson, lequel croit que M. de La Dauversière avait lu une *Relation* de la Nouvelle-France concernant Montréal, avant de parler de cette île. ..Même si cela eut été impossible à cause des dates fournies par *Les Véritables Motifs, M. de La* Dauversière aurait peut-être lu, ajoute M. Flenley, non pas les *Relations* des Jésuites, mais ces sortes de relations que sont aussi les deux éditions des *Voyages* de Champlain, celles de 1613 et de 1632. L'île de Montréal y est fort bien décrite". Dollier de Casson ne spécifia pas, il est vrai, si c'est une des *Relations des Jésuites* qu'aurait parcourue M. de La Dauversière... L'abbé Ferland, l'un de nos consciencieux historiens, écrit de son côté, d'après le récit de Dollier de Casson, au grand contentement de l'historien américain Francis Parkman : "Une relation de la Nouvelle-France, qui décrivait la position avantageuse de l'île de Montréal tomba entre les mains de M. Le Royer de La Dauversière... Après l'avoir lue, il conçut de suite la pensée d'établir dans ce lieu une colonie consacrée à la Sainte Vierge... (Ferland (Abbé J.-B.-A.). *Cours d'Histoire du Canada,* Québec, Côté, 1861, v. 1, p. 309).

En dépit de tout, il est difficile d'affirmer, quoi que ce soit, pour ou contre ces prévisions. Car ce serait admettre que M. de La Dauversière ait voulu trompé son directeur. Il aurait attribué à des

Peu après la construction de l'Hôtel-Dieu et la fondation des Hospitalières de la Flèche, M. de La Dauversière, eut donc la satisfaction d'entendre le Père Chauveau lui dire vivement, un jour qu'il lui posait à nouveau la question, au sujet de la fondation de Montréal : "Ce dessein est-il bien de Dieu, mon Père ? — N'en doutez pas, Monsieur, répondit le Père Chauveau. Employez-vous y tout de bon".

Et c'est alors que se transigea, après quelques revers qui eussent découragé tout autre que M. de La Dauversière, la cession de l'île de Montréal, propriété de Jean de Lauzon, intendant du Dauphiné. Le Père Charles Lalemant, procureur des missions du Canada, à Paris, ami de M. de Lauzon, accompagna M. de La Dauversière à Vienne, en Dauphiné. Son intervention fut jugée indispensable pour la réussite de cette affaire.

L'acte de cession, passé le 7 août 1640, fut reconnu nul quelque temps après par la Compagnie de la Nouvelle-France. M. de La Dauversière et le baron de Fancamp durent négocier de nouveau, le 17 décembre 1640, cette fois avec la Compagnie elle-même. Ce fut définitif, l'île de Montréal devint leur propriété incontestable.

---

révélations surnaturelles, des connaissances topographiques qu'il aurait simplement puisées dans un livre que lui seul connaissait, puisque personne ne le démasquait. Non, la vérité est sans doute que Dollier de Casson, insuffisamment renseigné à Montréal, par ceux qui l'entouraient et dont la mémoire pouvait bien faire défaut sur ces détails subtils de haute dévotion, aurait expliqué les faits raisonnablement, en conjecturant au besoin de manière tout à fait plausible. Certes, ce bon M. Dollier n'eût pas entre les mains, en l'année 1672, à Montréal, le manuscrit des *Véritables Motifs* de 1643. Ce manuscrit, aujourd'hui un imprimé, dit en toutes lettres à la page 14 : "Le dessein de Montréal a pris son origine par un homme de vertu qu'il plut à la divine bonté *inspirer* il y a sept ou huit ans [1635, alors], de travailler pour les sauvages de la Nouvelle-France, *...plusieurs fois, poussé et éclairé par des vues intérieures qui lui représentaient réellement les lieux, les choses, et les personnes dont il se devait servir...*

VII

LES MESSIEURS ET DAMES DE LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

PAUL DE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE

Jérôme le Royer de La Dauversière et le baron de Fancamp, ce riche ami qui habitait sous son toit pour mieux vivre en l'exercice d'une haute piété, s'employaient de leur mieux en toutes ces circonstances. Ils sentaient la responsabilité qui leur incombait. N'étaient-ils pas chargés de représenter la *Société de Notre-Dame de Montréal,* véritable acquéreur de l'île de Montréal en Canada ? Cette société avait été formée par les soins réunis de M. Olier, de M. de La Dauversière et du baron de Fancamp. M. Olier avait déclaré, lors d'une première rencontre, avec Le Royer de La Dauversière, au Château de Meudon: "Monsieur, je veux être de la partie. Je sais votre dessein" (1). M. de Fancamp, sur la demande du Père Chauveau, s'était uni à eux pour les mêmes fins. Et enfin, le baron de Renty, le célèbre pénitent du Père Saint-Jure, ainsi que deux autres amis de M. Olier étaient venus compléter ce premier noyau de la *Société de Notre-Dame de Montréal, pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France.* M. de Renty en devint le premier secrétaire. Si l'on se reporte aux *Véritables Motifs,* on se documentera parfaite-

---

(1) "Je sais votre dessein". En effet, M. de La Dauversière avait vu à Paris, Marie Rousseau, la confidente de M. Olier et lui avait fait part de ses projets. Celle-ci dut parler à M. Olier, certes, de cette admirable tentative de lointain apostolat. (Couanier de Launay (Charoine E.-L.). *Notions abrégées sur Jérôme Le Royer...* Laval, 1887. Voir aussi Georges Goyau, *Les Origines religieuses du Canada,* 1924, p. 267).

ment sur les intentions élevées, désintéressées, de ce groupement de grands seigneurs, très riches pour la plupart, et s'adonnant à la pratique de la plus délicate piété, de "belles âmes profondément, intégralement sociales", dirions-nous aujourd'hui (2).

Mais nous avons à présenter le septième membre de la Société de Montréal, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. Il venait justement d'y entrer au printemps de 1641.

Les associés de Montréal avaient manifesté, durant quelques mois beaucoup d'inquiétude au sujet du chef à choisir pour le futur établissement du Montréal. Tant de hautes qualités : héroïque vouloir, bravoure, esprit de sacrifice, sagacité, semblaient nécessaires à l'accomplissement des fonctions qui incomberaient à ce chef.

M. de La Dauversière se résolut à consulter le Père Charles Lalemant, homme de ressources s'il en fut, et dont le jugement, l'équilibre, avaient assuré le succès des plus diverses initiatives. Ce ne fut pas en vain. Le Père Lalemant, devint rayonnant à la demande de M. de La Dauversière. Il raconta ce qui suit. Un jeune gentilhomme champenois, il y avait quelques jours, était venu frapper à sa porte. Se sachant inconnu du Père, il s'était lui-même présenté, puis avait brièvement raconté sa courte existence de vingt-neuf années. Dès l'âge de treize ans, il avait guerroyé en Hollande (3). Depuis, il n'avait pas quitté l'épée, s'efforçant de mener, même en la vie libre des camps, une existence chrétienne. Parvenu à la force de l'âge, libre de tout lien familial, il rêvait de conquêtes, de dévouement à une grande cause, qui servirait à la fois Dieu et la

---

(2) "Dès 1642, dit le R.P. Bessières, S.J., dans son ouvrage sur *Gaston de Renty et Henry Buch* (Paris, 1931), la Société de Notre-Dame de Montréal, *un des Comités de la Compagnie du Saint-Sacrement,* est fondée", (p.149).

Nous reviendrons bientôt sur cette célèbre Compagnie, mêlée de très près, on le voit, à l'oeuvre d'évangélisation et de colonisation de Montréal.

(3) D'après A.-Léo Leymarie, nous n'avons aucune preuve de cette vie militaire menée par M. de Maisonneuve en Hollande, et même elle se heurterait à des impossibilités absolues. M. Leymarie a publié dans *Les Cahiers catholiques,* en 1925, à Paris, une étude intéressante sur le gouverneur de Montréal. Un des rédacteurs de *Nova Francia,* organe de la Société d'Histoire du Canada, à Paris, (v. 2, mars 1927, p. 208), félicite M. Leymarie de ramener à de justes (?) proportions la figure de l'héroïque et dévot Maisonneuve. Mais pourquoi, ce rédacteur qui signe G. Lu. appelle-t-il M. de *Maisonneuve, ce soudard pieux ?* Les termes jurent. Il fut l'un ou il fut l'autre.

patrie. Une des *Relations* des Jésuites, celle du Père Le Jeune, lui était récemment tombée sous les yeux. Avec quel intérêt il avait pris connaissance des gestes des colons et des durs travaux des missionnaires. Le livre refermé, il avait senti un puissant désir le mordre au coeur. "Pourquoi, se demandait-il, ne pas me rendre, moi aussi, en ces lointaines contrées, où l'on agit, où l'on peine, où l'on meurt, au service de Dieu et d'une humanité susceptible de relèvement et de beauté spirituelle". Puis, il avait appris par un ami que le Père Lalemant, récemment revenu du "pays de Canada", lui donnerait sur cette contrée de précieux renseignements, aussi des conseils, une orientation même, à sa vie de soldat chrétien et français."

Le Père Lalemant, se prit à sourire en regardant M. de la Dauversière. "Bien entendu, rien de précis n'a été prononcé entre le jeune soldat champenois et moi. Mais j'ai songé tout de suite à vous, à M. de Fancamp, à vos plans de colonisation d'outre-mer. Je me disais que la Providence, envoyait peut-être là ce chef d'expédition, que vous cherchiez entre mille et n'aviez pas trouvé encore. Cependant, la responsabilité de ce choix est si lourde que je ne veux pas être seul à la porter. J'invoque votre aide. Voici mon plan. Vous vous rendrez à l'auberge où loge en ce moment M. de Chomedey. Sans qu'il y paraisse, et, alors qu'il se trouvera dans votre rayon visuel, parlez de la Nouvelle-France, du bien immense qu'il y a à faire, en ce pays, de ce que vous-même aimeriez à tenter à ce sujet... bien entendu sans entrer encore dans beaucoup de détails. Un petit et innocent subterfuge, si vous le voulez, et dont vous vous servirez pour amorcer l'intérêt de ce sérieux et vaillant gentilhomme; Hé! il ne m'a pas seulement plu, je vous assure, mais édifié par sa droiture d'âme et son sens chrétien ce Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve et autres lieux. Puis... ces préliminaires remplies, fiez-vous pour le reste à la grâce de Dieu".

Le plan ingénieux du Père Lalemant eut tout le succès qu'on en désirait. Bientôt, Paul de Chomedey sollicitait une entrevue en la chambre de M. de La Dauversière. Après quelques moments de conversation, M. de Maisonneuve déclarait : "Je n'ai, en ce monde, aucune vue d'intérêt personnel. Je puis me suffire avec un revenu personnel de deux mille livres de

rente. Je m'emploierai donc de grand coeur, Monsieur, à cette nouvelle entreprise, qui est vôtre, sans ambitionner d'autre honneur que de servir Dieu et le roi dans la profession des armes".

M. de la Dauversière dut serrer les mains du jeune soldat avec une grande émotion en l'entendant s'exprimer avec la belle simplicité des âmes élevées. Tout fut convenu entre eux. On se retrouverait dans la ville de La Rochelle, où devait se faire le premier embarquement de la Société de Notre-Dame de Montréal à destination de la Nouvelle-France, et où M. de La Dauversière sollicitait d'avance l'aide de M. de Chomedey relativement à une première levée d'hommes forts, braves et honnêtes à conduire en ces contrées lointaines.

Ce bref récit des préliminaires de la fondation de Montréal, nul doute que M. de La Dauversière ne le servit avec une chaude ferveur à Jeanne Mance, en l'entretien qui suivit leur rencontre à la porte d'une des églises de La Rochelle.

"Laissez-moi vous avouer, mademoiselle, dut prononcer M. de La Dauversière, à ce point du récit, que nous aurions maintenant grand besoin d'une personne désintéressée comme vous l'êtes... Nous avons trouvé un vaillant gentilhomme, vous le voyez, qui s'est mis à notre disposition en tout ce qui regarde le dehors et la guerre, mais pour le soin du dedans, la garde et la distribution intelligente des denrées et des marchandises, surtout pour le soin des malades et des blessés, non... mademoiselle, non... nous n'avons pas encore trouvé la femme de tête et de courage, qu'il nous faut. A moins que vous ne consentiez... à vous joindre à nous ?"

Jeanne Mance dut sourire, puis hocher la tête, pensive. Certes, ce projet d'apostolat qui s'offrait à elle, dans une ambiance de dévotion sincère, semblait remplir tout à fait ses voeux d'action missionnaire au Canada. Il la séduisait beaucoup. Mais, justement à cause de l'attirance instinctive qu'elle éprouvait, qui la poussait à donner un prompt, trop prompt acquiescement, elle hésitait. Sa sagesse naturelle, sa lucidité en face de tout geste important, combattait l'entraînement de son coeur.

M. de La Dauversière, on le pense bien, revint à la charge en d'autres visites. Il se fit pressant. Il devinait la lutte intérieure que soutenait cette âme élevée que Dieu venait de

placer si heureusement sur son chemin. Un jour, enfin, Jeanne Mance se décida à discuter. Elle formula quelques-unes de ses appréhensions.

"Monsieur, voyez, expliqua-t-elle, si je fais miens vos projets, j'aurai trop d'appui sur la créature et ne pourrai plus tout attendre comme en ce moment, du bon vouloir de la Providence.

— Mais... Pourquoi ?

— Je suis faible, un peu chétive de ma personne, inapte selon toutes apparences à l'accomplissement d'une grande oeuvre. De plus, je n'ai de mon chef qu'une petite pension viagère. En vérité, quelle figure ferai-je auprès des membres influents, riches, actifs de la Société de Notre-Dame de Montréal. Car votre intention est bien que je m'unisse à vous ?

— Oui, Mademoiselle, telle est mon intention. Et vos objections vont tomber d'elles-mêmes si vous voulez bien m'écouter. Oui, rassurez-vous, vous serez tout à fait la fille de la Providence, car cette année, figurez-vous, nous avons fait des déboursés, les associés et moi-même, pour une somme d'environ 75,000 livres (4). Et je me demande maintenant où nous prendrons le premier sol pour les dépenses de l'an prochain. Oui, nous en sommes là. Il est vrai que je suis certain que ceci est l'oeuvre de Dieu, et qu'il nous secourra à temps. Mais quand? Comment? Je n'en sais absolument rien, mademoiselle. J'ai confiance, je prie, je besogne. Voilà tout."

Par cette confidence, M. de La Dauversière en effet, venait de frapper juste. Cet abandon, cette générosité d'action rasséréna l'esprit de Jeanne Mance. Elle se rendit enfin aux voeux de M. de La Dauversière. Elle posa toutefois une dernière condition. Elle désirait connaître l'avis du Père Saint-Jure, son directeur, sur tous ces projets inattendus. S'il les tenait pour agréables, oh! alors, tout de suite, elle solliciterait de M. de La Dauversière son entrée dans la Société des Messieurs et Dames de Montréal.

"Bien, mademoiselle, voilà qui me va, s'exclama son compagnon. Ne perdez point de temps, écrivez cet ordinaire au R. P. Saint-Jure. Vous avez juste le temps, avant que

(4) Dollier de Casson. *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 82.

nous mettions à la voile, d'expédier à Paris, puis d'en recevoir ces courriers de première importance".

Mais Jeanne Mance, tout en se hâtant de confier son projet à son directeur, en fit également part à d'autres. Elle écrivit par ce même courrier à quelques amis, et surtout, à ses parents parisiens, les Dolebeau.

Les réponses furent douces à sa raison comme à son courage. L'approbation était unanime. Chacun voyait en ces faits imprévus, la main de Dieu, qui veillait sur un ouvrage qu'il bénissait. Jeanne Mance, personne n'en pouvait douter, était bien destinée à aider à l'oeuvre du Montréal !

M. de La Dauversière, combien heureux, présenta alors à Jeanne Mance, le baron de Fancamp et Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, futur premier gouverneur du Montréal. Tous trois reçurent Mlle Mance dans la Société de Notre-Dame de Montréal, au nom des autres associés, comme "un présent que le Ciel lui faisait", écrit avec enthousiasme Dollier de Casson. Jeanne Mance devenait donc, ce jour-là, le huitième associé de cette Société distinguée et fort active.

Nous ne pouvons douter de l'excellente impression que Jeanne Mance et Paul de Chomedey de Maisonneuve firent l'un sur l'autre durant cette première entrevue. Déjà, en les observant, chacun pouvait pressentir que l'un serait la bravoure, la discrétion, jusqu'à l'effacement parfois, l'abnégation, un oubli de soi total. Commander semblerait à ce chef un sacerdoce ; il en pousserait les rigides devoirs jusqu'au scrupule. L'autre, ce serait le conseil, la décision originale, inventive, inattendue, le don de l'organisation, le soutien aux heures de dépression. L'un fonderait ; l'autre affermirait. L'un défendrait au péril de sa vie l'oeuvre entreprise ; l'autre la conserverait jalousement dans son intégrité, en face de l'opposition même la plus loyale et la plus sainte.

"Jeanne Mance, une femme de bon conseil ?" Certes ! Et voici qu'elle en donnait, durant les heures suprêmes qui précédèrent son départ de France, une preuve manifeste. Par un après-midi de ce début de juin, 1641, l'héroïne causait avec M. de La Dauversière, peut-être sur le pont d'un des navires en partance. L'on appareillait assez vivement. Les événements depuis quelques jours favorisaient les colons du Montréal. On

pouvait vraiment, quitter la France. Tous d'ailleurs se déclaraient prêts à s'éloigner : le R. P. Jacques La Place et les douze hommes devant s'embarquer sur le même vaisseau que Mlle Mance; aussi, l'abbé Fauls, futur aumônier des Ursulines de Québec, lequel, en compagnie de M. de Maisonneuve et de vingt-cinq autres hommes de la recrue monteraient sur un deuxième navire. Quant au troisième, navire contenant le reste de la recrue, il devait être déjà parti, et à quelque distance même du port de Dieppe.

Soudain, M. de La Dauversière, tendit en souriant une longue missive à Jeanne Mance. Surprise, celle-ci remercia, puis prit connaissance à la hâte de la lettre. Mais lorsque la lecture finie, elle remit le document à son compagnon, sa figure rayonna de joie.

Voici ce que l'héroïne avait lu la concernant :

— "Nos agents de Dieppe nous avisent, nous, les membres de la Société de Montréal, que "deux des ouvriers retenus pour Montréal n'avaient jamais voulu s'embarquer sur le troisième navire qui transportent le reste de notre recrue, sans y embarquer aussi leurs femmes; que même une vertueuse fille du lieu fut soudainement si touchée pour aller à Montréal, que, nonobstant l'empêchement et les remontrances qu'on lui faisait, elle entra de violence, dans le vaisseau qui démarrait du port, résolue d'y aller servir Dieu." (5)

"Vous constatez une fois de plus, n'est-ce pas, Mademoiselle, que la Providence veille sur vous, s'exclama alors M. de La Dauversière. Elle a répondu, sans retard par cette lettre, à vos inquiétudes. Hé ! n'était-ce pas avant-hier que vous me présentiez maintes doléances au sujet de votre isolement, comme femme, au milieu d'une troupe de soldats et de colons de tous métiers. Vous me disiez en outre, et cela avec un sérieux, une vérité, un chagrin qui me navraient, combien vous redoutiez encore davantage votre vie solitaire de femme là-bas, dans un pays inconnu, en un lieu inhabité jusque là. Je vous donnais mille fois raison, allez, et tout bas, je me répétais : "Mais, qu'y pouvons-nous, Seigneur, qu'y pouvons-nous ? Il est si tard. Demain, peut-être, après-demain sûrement, le navire quittera le port. C'est un délai trop court pour permettre de

(5) *Les Véritables Motifs*, p. 17.

chercher dans la ville de LaRochelle une compagne de voyage à Mlle Mance, surtout une compagne qui soit en mesure de devenir une aide là-bas dans les travaux à remplir. Et voilà, Mademoiselle, que le Ciel s'occupe avec délicatesse de nos préoccupations humaines. Ce midi, je recevais de nos agents de Dieppe la missive bénie que vous venez de lire. Le passage qui vous concerne m'a fait bondir de satisfaction et de gratitude encore plus que de surprise... mais là, là... Vous resplendissez, Mademoiselle, *littéralement*... Dites, dites ?"

Jeanne Mance, dut rire doucement avant de s'expliquer. Quel effarement venait de se glisser sur le visage de son interlocuteur !

— "M. de La Dauversière, voici. Une idée, m'est venue tout soudain à l'esprit, tandis que je vous écoutais. Voyez-vous, notre apostolat futur en le Montréal est digne de plus d'encouragement et d'aide que nous en recevons en ce moment. Je souhaite répandre, en le plus d'endroits possible la connaissance de votre dessein. Vous ne l'ignorez pas, Monsieur, les circonstances m'ont mise en relation, durant l'hiver que je viens de passer dans la Capitale, avec beaucoup de personnes aussi dévotes que riches, aussi distinguées que puissantes. Que diriez-vous d'une tentative de notre part visant à faire connaître notre oeuvre à toutes ces personnes ? Nous agirions en collaboration. Vous mettriez par écrit, ce dont vous parlez toujours avec tant de conviction et de ferveur, c'est-à-dire "le dessein des Messieurs de Montréal". Vous en tireriez un bon nombre de copies. Vous reviendriez alors me voir avec celles-ci. De mon côté, j'aurais écrit quelques lettres, aussi persuasives, aussi instantes que possible, à chacune de mes connaissances parisiennes. Je joindrais ces lettres à chacune des copies de vos informations et ferais un paquet du tout. A votre premier voyage à Paris, vous pourriez voir vous-même à une bien exacte distribution. Tenez, voyez, M. de La Dauversière, de quelles importantes adresses j'ai pris mémoire ici : Madame la princesse, (de Condé), Madame la Chancellière (Séguier), Madame de Villesavin, d'autres encore . . . Et toutes ces nobles femmes, soyons-en sûrs, une fois gagnées à notre oeuvre, s'empresseront de convaincre beaucoup d'autres personnes. Car, au fond, notre Société de Notre-Dame de Montréal, si elle veut

prospérer et nous apporter une aide efficace, doit grandir, se fortifier, prendre de l'autorité. Maintenant, dites-moi, que pensez-vous, de tout cela ?

— Ce que j'en pense ? Hé ! Mademoiselle, c'est une de ces inspirations qui portent loin et permettent de croire qu'une oeuvre a la bénédiction du Ciel. Je vais me conformer à vos instructions sans perdre un instant.

— Croyez-vous que nous mettrons à la voile après-demain ?

— Je le crois, Mademoiselle.

DEUXIEME PARTIE

LES RÉALISATIONS DU MIDI

"Jeanne Mance... prend, au jour le jour, les déterminations commandées par les heures de crise ; cette mystique est une politique...".

GEORGES GOYAU,
(Les Origines religieuses du Canada, 1924, p. 242).

"Jeanne Mance peut être regardée comme la véritable fondatrice de Montréal".

ABBE RAMBOUILLET,
(Vie de Jeanne Mance, 1877, p. 136).

I

L'ARRIVÉE DE JEANNE MANCE AU CANADA

Les prévisions de M. de La Dauversière se réalisèrent. Les deux vaisseaux ancrés à La Rochelle, mirent à la voile dès le lendemain. Durant huit jours, la température se montra favorable et les navires marchèrent assez près l'un de l'autre pour ne se point perdre de vue. Mais, durant la deuxième semaine, il survint un coup de vent qui les sépara sans espoir de ne jamais se rejoindre. La recrue placée sous la direction du Père Laplace et de Jeanne Mance continua paisiblement sa route vers les terres d'outre-mer, trop paisiblement même, car les chroniques du temps nous disent qu'on fut retardé beaucoup par le calme continu de la mer. On naviguait à la voile à cette époque, et le vent remplaçait notre combustible moderne. Durant deux mois, c'est-à-dire des premiers jours de juin au 8 août exactement, on demeura ainsi à la merci des vagues, soit en pleine mer, soit dans le golfe Saint-Laurent, soit dans le fleuve Saint-Laurent. Enfin, les voyageurs atteignirent Québec. Le débarquement des colons s'opéra au moyen des chaloupes venues en hâte de la rive. Le navire demeura en rade comme à l'ordinaire.

C'est donc le 8 août 1641, que Jeanne Mance foula pour

la première fois le sol de la Nouvelle-France. Outre le contentement naturel, d'être enfin parvenue à destination, y eut-il au coeur profond de l'héroïne, cette émotion grave, faite des bonheurs et des douleurs pressentis, à laquelle cette terre du Canada allait donner naissance ? Dieu avait préparé sa vocation lointaine de si longue main, avec des soins infinis. Il n'avait rien épargné, tous ces derniers mois, pour lui faire comprendre, pour la convaincre que telle était bien sa volonté : vivre, besogner, compatir tout autant que pâtir, puis mourir, sur ces plages lointaines, où tant d'âmes païennes attendaient le pain de la vérité et les bienfaits de la civilisation française.

Femme d'action, peut-être avant tout, Jeanne Mance dut mettre une sourdine à l'exultation de son âme. Des besognes précises la sollicitaient de toutes parts. Il lui fallait diriger et surveiller les hommes de la recrue venus avec elles ; ceux aussi, venus, avant, par Dieppe ; faire face aux mille petites difficultés journalières en organisant le travail de chacun. Il lui fallait se présenter, prendre un premier contact avec la colonie de Québec. Elle devinait qu'il lui faudrait user de beaucoup de tact, de mesure, d'aimable gaieté, de patience, même vis-à-vis d'esprits distingués, mais mal informés, sans doute, d'un projet de colonisation tout à fait indépendant du leur. Par bonheur, le prestige, ce rayonnement habituel autour des esprits ou des âmes supérieures, Jeanne Mance le possédait. Ses visites, officielles ou autres, ne lui valurent qu'éloges, intérêt délicat, et surtout large, très large sympathie. Là où on ne la comprenait pas, là où on ne voulait pas la comprendre, au lieu de s'aigrir ou de blâmer, on la plaignait, on ne voulait voir que sa distinction, son intelligence, sa piété aussi solide qu'agréable.

Mais précisons, les quelques détails que nous connaissons sur l'arrivée de Jeanne Mance à Québec.

Son premier soin avait été de s'enquérir de M. de Maisonneuve. Etait-il arrivé au Canada, ainsi que l'abbé Fauls et les vingt-cinq hommes de la recrue de Montréal ?

A son grand étonnement, on lui répondit qu'en n'en savait rien du tout. Les dix hommes du Montréal débarqués tout dernièrement et venus à bord des vaisseaux partis de Dieppe, avaient bien, en effet, annoncé l'arrivée de ce gentilhomme champenois ainsi que la sienne, nouvelle qui avait été confirmée

par le Gouverneur, M. de Montmagny. Il avait reçu de la grande Compagnie, une lettre très au point à se sujet. Mais c'était là tout ce que l'on pouvait lui apprendre. M. de Maisonneuve n'avait point paru à Québec. L'inquiétude s'empara du coeur de Mlle Mance en entendant ces propos. Qu'était-il survenu, depuis ce coup de vent qui avait dérobé à sa vue le navire portant le Commandant du Montréal ?

Elle fit bonne contenance, néanmoins, gardant pour elle, cette première angoisse.

Elle regarda longuement autour d'elle. Elle s'emplit les yeux de la vision de ce Québec, dont on lui avait tant parlé ; elle en connaissait déjà certaines particularités concernant ses habitants, et l'atmosphère de grâce apostolique que l'on y respirait. Elle y vit un groupement de deux cents personnes environ, y compris les autorités civiles, religieuses et militaires. L'humeur de chacun se devinait cordiale, l'esprit, sérieux, la nature, active et courageuse à l'excès.

Jeanne Mance pénétra donc avec confiance en ce milieu Québécois. Elle noua quelques amitiés. Madame Madeleine de Chauvigny de la Peltrie, fondatrice des Ursulines, grande dame normande, à la nature vive et primesautière, s'attacha de tout coeur à cette Champenoise distinguée. Pieuse, d'une vie assez austère, Madame de La Peltrie n'en était pas moins arrivée à ressentir un peu d'insatisfaction à vivre, sur les plages lointaines du Canada, dans un isolement social presque complet.

L'on imagine sa joie à la vue de Jeanne Mance, d'un commerce charmant, plein d'imprévu, malgré l'équilibre de son esprit et une froide observation des réalités extérieures. On dut les voir ensemble au dehors, très souvent (1). Il fallait

(1) Avec un peu de mélancolie, et une certaine inquiétude au point de vue matériel qui ne s'explique que trop, on voit Mère Marie de l'Incarnation noter dans une lettre cette amitié naissante. Les personnes qui vinrent... pour établir l'habitation de Montréal, qui sont un gentilhomme et une demoiselle de France ne furent pas plutôt arrivés que notre bonne fondatrice qui nous avait amenées en Canada avec une générosité des plus héroïques, se retira avec eux. Elle reprit ensuite ses meubles et plusieurs autres choses qui servaient à l'église et qu'elle nous avait donnés. De vous dire qu'elle a tort, je ne puis selon Dieu ; car comme elle retourne dans le monde, il est juste qu'elle soit accommodée selon sa qualité ; et enfin, elle a tant de piété et de crainte de Dieu, que je ne puis douter que ces intentions ne soient bonnes et saintes. (Marie de l'Incarnation (R. M.) *Lettres*, (éd. Richaudeau), 1876, v. 1, lettre du 20 septembre, 1642).

que Jeanne Mance payât beaucoup de sa personne, qu'elle se transportât fréquemment sur l'emplacement du port de Québec. Les dix hommes du Montréal, venus par Dieppe, y bâtissaient un magasin pour mettre en sûreté les provisions de la recrue et aussi un logement d'occasion pour les colons du Montréal. Jeanne Mance avait enjoint aux douze hommes débarqués avec elle de s'unir à ces premiers ouvriers. Puis, à tous, elle demanda de pousser vivement les travaux.

L'on mettait ainsi à exécution à la fois les engagements pris par la Compagnie de la Nouvelle-France, "la grande Compagnie", comme on l'appelait, et ceux de la Société de Notre-Dame de Montréal. Le jour de la "Concession du 17 décembre 1640, la Compagnie des Cent Associés avait promis, pour sa part, de transporter à ses frais, sur ses propres vaisseaux, jusqu'à trente hommes de ceux que Messieurs de Montréal feraient passer au Canada par le prochain embarquement, ainsi que trente tonneaux de provision destinés pour leur subsistance. Elle avait également promis d'écrire à M. de Montmagny pour lui signifier d'avoir à donner deux emplacements, à la nouvelle Société, l'un au port de Québec, l'autre aux Trois-Rivières pour y bâtir deux magasins, où ils pussent mettre en sûreté leurs provisions" (2). De leur côté, les Messieurs de Montréal, étaient tenus d'observer certaines conditions; par exemple, d'envoyer (en cette année 1641), "à Montréal, quarante hommes, bien conduits, et équipés de toutes les choses nécessaires pour une habitation lointaine". Le roi Louis XIII avait confirmé de son autorité la Cession de l'île faite par la Compagnie de la Nouvelle-France. Sa Majesté avait donné à la Société de Notre-Dame de Montréal, "le pouvoir de nommer les gouverneurs du nouveau poste, d'y avoir de l'artillerie et d'autres munitions de guerre pour sa défense." C'est en vertu de ces pouvoirs, que les Messieurs de Montréal avaient choisi M. de Maisonneuve comme gouverneur, et l'avait chargé, ainsi que MM. de La Dauversière et de Fancamp, de grossir la recrue de tout ce qu'ils pourraient trouver d'hommes propres à leur dessein. On devait s'attendre à avoir les Iroquois à

(2) Faillon, pour ces conditions supplémentaires de la *Concession* du 17 décembre 1640, donne comme source les *"Archives du Séminaire S.S. de Paris.* (Voir son *Histoire de la Colonie française au Canada,* v. 1, p. 401).

combattre dès qu'on serait arrivé à Montréal. MM. de La Dauversière, de Fancamp et de Maisonneuve, avaient donc eu grand soin de ne choisir que des célibataires, vigoureux, habiles en divers métiers, et tous propres à porter les armes. Ils avaient pourvu la recrue de denrées, d'outils et de toutes les autres choses nécessaires dans la formation du nouvel établissement (3).

Jeanne Mance, dès son entrée dans la Société de Notre-Dame Montréal, s'était vu confier, en sa qualité de co-fondatrice, et d'après les intentions manifestées par M. de La Dauversière à La Rochelle, toute la partie économique et financière de l'entreprise. Elle devait y joindre, plus tard, les soins aux blessés et aux malades, tant Français que sauvages.

La vaillante Champenoise n'était pas femme à reculer devant les responsabilités qu'on avait placées sur ses épaules, encore moins à en négliger les moindres devoirs. Elle s'était mise à la tâche durant la traversée, puis à son arrivée à Québec.

Une fois, les ouvriers-soldats au travail, elle s'était préoccupée de soutenir leur moral. Sa présence, elle le voyait, les encourageait, les stimulait. Elle se prodigua. Elle les rassura au sujet des propos contradictoires, qui avaient cours dans le petit groupe québécois, et qui tous se résumaient en ces mots de dure critique, inspiratrice de désertion : "Oh ! *la folle entreprise que celle du* Montréal, *la folle entreprise !*"

Comme Jeanne Mance, à cause de cette désapprobation générale, dut, chaque jour, aller scruter le grand fleuve, ses horizons profonds, colorés, changeants, en cet été qui finissait ! Elle espérait la venue de M. de Maisonneuve, même contre l'avis des colons d'expérience, qui en nièrent, bientôt, la possibilité pour cette année. Les vaisseaux parlaient du retour en France. Ils appareillaient. Ils quittèrent enfin, un matin, la rade de Québec.

L'inquiétude, l'embarras de Jeanne Mance augmentèrent à cette vue ? Elle n'était pas du tout préparée à ce contretemps : l'absence prolongée de M. de Maisonneuve. Les conséquences, toutes les conséquences, allaient en retomber sur ses frêles épaules. Que ferait-elle ? Tout avait été ordonné pour une installation définitive et prochaine à Montréal. Au fond de son coeur,

(3) Faillon, *id.*, p. 410.

chose étrange, tout au fond de son coeur elle se remettait sans cesse à espérer, quoi qu'il arrivât . . . Les moyens humains, manquaient ? Soit. Sa confiance n'avait qu'à redoubler, et quelque beau miracle se produirait bien, un matin de soleil et de grâce.

La mystique eut raison. Un jour, une large chaloupe parut sur le fleuve. L'on y reconnut le drapeau blanc de France. M. de Maisonneuve en débarquait bientôt, dispos, heureux, saluant avec affabilité les premiers colons accourus. Mais arriva-t-il ainsi à la fin du mois d'août ou en septembre ? Les historiens ne sont nullement d'accord. Dollier de Casson, écrivant trente ans après l'événement, parle du 20 août.

Oh ! cette première rencontre de M. de Maisonneuve et de Jeanne Mance sur la terre de la Nouvelle-France, elle dut être inoubliable ! L'entretien, tissé d'ombres et de lumières, chargé de souvenirs de la France lointaine, fut traversé également de paroles de crainte. Seul le doute, sur la périlleuse mission à laquelle ils avaient consenti, n'effleura pas ces volontés intrépides.

M. de Maisonneuve raconta son orageux voyage. Le navire, qui faisait eau, avait subi des tempêtes qui l'obligèrent, à trois reprises, de relâcher et de retourner en France. A la suite de ces accidents, quatre des hommes avaient manqué à l'appel, et parmi eux, son propre chirurgien.

Il était donc arrivé sur les plages de la Nouvelle-France, le coeur un peu lourd. L'on était descendu à Tadoussac, où se trouvaient encore par chance, les navires qui s'en retournaient en France. "Ici, dut déclarer en souriant M. de Maisonneuve, un peu de soleil éclaira le ciel. Il me fut donné de reconnaître dans le chef de la petite flotte canadienne, un de mes amis intimes, l'amiral de Courpon. Ce que nous en fûmes l'un et l'autre enchantés ! Nous causâmes. En entendant mes doléances sur cette perte irréparable de mon chirurgien, dont l'absence serait un cruel souci, en un établissement où beaucoup de sang serait probablement répandu, je vis mon ami devenir songeur un instant, puis sourire, en disant : "Allons, allons, je vois un moyen de tout concilier. Je vous offre mon propre chirurgien, Chomedey. Il ne retournera pas en France avec moi. Il s'installera avec vous tous au Montréal. — Mais, objectai-je,

vous pouvez présumer ainsi du consentement de cet homme ? — Oui, mon ami, je le puis, et vous l'allez voir". En effet, dès les premiers mots, le chirurgien acquiesçait gaiement à tout (4). Quelques minutes plus tard, on put le voir, s'occupant d'installer dans la chaloupe qui m'attendait, son sac professionnel et ses bagages. Puis, revenant vers nous, il se déclara prêt à me suivre, sans plus de formalités, ni de paroles. Qu'en dites-vous, mademoiselle ? Mon courage s'en trouva tout remonté. Je fis bien joyeusement la route, de Tadoussac à Québec, en la compagnie de ce praticien. Je vins en chaloupe, afin de gagner du temps. Il importait de vous rassurer au plus tôt. Le reste de la recrue suit plus lentement. Ah ! Dieu en soit loué, nous voici sur cette terre de la Nouvelle-France, en chemin bientôt vers le Montréal. Mais à vous, maintenant : que s'est-il passé depuis le moment où nos deux navires se perdaient de vue ? Que se passe-t-il actuellement ?"

Nous savons ce que Jeanne Mance dut répondre, quelles furent les confidences qui mirent quelques nuages sur le front de M. de Maisonneuve. "Tiens, tiens, songeait-il, un peu étonné, on n'approuve pas à Québec, l'admirable dessein du Montréal ? On ne le comprend pas, voilà tout. Bah ! nous avons déjà résolu beaucoup de problèmes épineux, un de plus égratignera à peine notre bonne humeur".

Le Gouverneur du Montréal, dès les premières heures de son arrivée, fit les visites d'usage. Ce qu'il entendit chacun lui répéter avec des commentaires de plus en plus sombres, confirmait les dires de Mademoiselle Mance. Etant prévenu, il reçut avec patience les conseils de ceux qu'effrayaient sincèrement la création d'un poste au Montréal ; il contredit le moins qu'il lui fut possible ceux qui critiquèrent sans ménagement ses projets d'établissement, la "folle entreprise du Montréal", osa-t-on même lui dire. Devant Charles Huault de Montmagny seul, devant le gouverneur général de la Colonie, M. de Maisonneuve se départit de son attitude discrète. Celui-ci, d'ailleurs, présen-

(4) Ce chirurgien si cordial, si "allant", ne serait-il pas Jean Pouppée, que M. Massicotte place, en 1648, sur la liste des colons du Montréal, à cause d'une signature que Pouppée donnait à cette date, chez le notaire Jean de S.-Père. Il était peut-être arrivé, depuis longtemps déjà. (Voir Massicotte (E.-Z.). — *Les Colons de Montréal*, 1913, p. 11).

tait clairement son opinion sur la situation. "Vous savez, lui dit-il, que la guerre a recommencé avec les Iroquois, qu'ils nous l'ont déclarée au lac Saint-Pierre le mois dernier ; qu'ils y ont rompu la paix d'une façon qui les fait voir plus animés que jamais ; il n'y a pas d'apparence que vous songiez à vous mettre dans un lieu si éloigné ; il faut changer de délibération ; si vous voulez, on vous donnera l'Isle d'Orléans ; au reste la saison serait trop avancée pour monter jusqu'à l'Isle de Montréal, quand vous en auriez la pensée."

Dollier de Casson, qui rapporte ces paroles, ajoute que M. de Maisonneuve sut lui répondre en homme de coeur et de métier : "Monsieur, répliqua-t-il fièrement, ce que vous me dites serait bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste : mais ayant été déterminé par la compagnie qui m'envoie que j'irais au Montréal, il est de mon honneur, et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cet Isle se devraient changer en autant d'Iroquois ; quant à la saison puisqu'elle est trop tardive, vous agréez que je me contente avant l'hiver d'aller reconnaître le poste avec les plus lestes de mes gens, afin de voir où je me pourrai camper avec tout mon monde le printemps prochain." (5)

En face de ce chef résolu, M. de Montmagny n'avait vraiment qu'à se rendre. Il fit néanmoins une autre tentative, nous rapportent les historiens. Il convoqua, paraît-il, une assemblée des personnages les plus distingués de Québec. M. de Maisonneuve dut de nouveau expliquer et discuter ses projets devant cet aéropage, et lui affirmer, enfin, qu'il ne pouvait passer outre.

Cette fois, les opposants se sentirent vaincus. M. de Montmagny s'inclina avec sa parfaite courtoisie. Il proposa même à M. de Maisonneuve de l'accompagner au Montréal en sa visite de reconnaissance. Du reste, il y était légalement tenu.

Tous deux partirent au commencement d'octobre et arrivè-

---

(5) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 90. — Combien nous devons être reconnaissants au premier historien du Montréal, d'avoir recueilli ces paroles de notre fondateur. Elles rendent un son clair, net, héroïque, enveloppées, on dirait de l'harmonie lointaine de clairons, sonnant la charge. Le Canada possède des mots historiques frappés souvent d'un pur métal.

rent dans le futur Ville-Marie le 15 du même mois. Ici, le texte de la *Relation de 1642* sera notre autorité ayant été écrit de la main d'un témoin oculaire véridique : le Père Vimont, supérieur des missions de Québec. "Le quinzième d'octobre de l'année dernière 1641, jour dédié à la mémoire de Sainte Thérèse, uniquement aimée et aimante de la Saincte Famille, Monsieur le Gouverneur, le R. P. Vimont et plusieurs autres personnes bien versées en la connaissance du pays, arrivèrent *au lieu qu'on a choisi pour la première demeure qui se doit faire dedans cette belle Isle,* que j'appellerais volontiers, l'Isle Saincte, puisque tant d'âmes d'élite l'ont sainctement consacrée à la Saincte Famille."

Jeanne Mance, demeura à Québec, durant cette expédition préliminaire à la fondation de Montréal. Sa présence, en l'absence de M. de Maisonneuve, était indispensable. Elle y attendit avec anxiété le retour de celui-ci, sachant qu'il devait faire, en outre, une visite importante aux environs de Québec. A une journée près de ce poste, à Sainte-Foy, il était attendu chez un vieillard distingué, riche, d'une grande générosité pour les missions de la Nouvelle-France, et qu'enflammait encore d'ailleurs, tout beau geste de charité désintéressé. Il avait nom, Pierre de Puiseaux, sieur de Montrenault, et était âgé de soixante-quinze ans. (6)

Il devait résulter un grand bien de cette visite, un bien inattendu, providentiel, à cause de l'urgente nécessité à laquelle il permettait de faire face.

A l'arrivée de M. de Maisonneuve, à Sainte-Foy, M. de Puiseaux se déclara charmé de la présence sous son toit du futur gouverneur de Montréal. Puis il lui posa questions sur questions. Il devint profondément intéressé au récit des faits et gestes de la Société de Notre-Dame de Montréal. Il laissa parler M. de Maisonneuve, sans plus l'interrompre. Mais le récit terminé, il reprit la parole. Sans hésiter, avec un enthousiasme à peine contenu, il demanda à M. de Maisonneuve

---

(6) Pierre de Puiseaux, écuyer, sieur de Montrenault en Gâtinois, avait voulu suivre Samuel de Champlain à Québec. Il possédait une très belle fortune. Outre le fief Saint-Michel, borné à l'ouest par le promontoire appelé de son nom, Pointe à Pizeaux, Pierre de Puiseaux acquit encore la seigneurie de Sainte-Foy, située près de la rivière du Cap-Rouge.

de vouloir bien le faire entrer dans la Société de Notre-Dame de Montréal ; puis d'accepter, en sa qualité de gouverneur, le don de deux de ses propriétés de la Nouvelle-France : celle de Sainte-Foy, qui les abritait présentement, et celle de Saint-Michel, fief contigü à la mission de Sillery, près du poste de Québec. Il suggérait, en outre, cela lui semblait assez sage, d'installer une partie des hommes de la recrue à Sainte-Foy, pour l'hiver, car ce lieu était abondant en chênes. On y ferait les barques nécessaires pour le voyage du printemps suivant. A Puiseaux, d'un autre côté, n'y travaillerait-on pas bien, à la menuiserie et aux divers autres travaux nécessaires ?

On peut se figurer la surprise de M. de Maisonneuve à ces offres inespérées. Comment, lui qui se désolait et cherchait en vain le moyen de loger confortablement et de fournir de l'ouvrage à tout son monde, durant l'hiver, il aurait toutes choses nécessaires à cet effet, et de façon aussi simple que munificente. Il écoutait ce vieillard, comme "si c'eût été une voix céleste", nous apprend Dollier de Casson.

Mais toujours circonspect et imbu de justice, le gouverneur du Montréal répondit qu'il acceptait avec bonheur ces riches dons, mais à la condition que tout serait soumis, plus tard, à la bonne approbation des autres associés du Montréal. Il ne pouvait, en toute équité, qu'agir et transiger provisoirement en leur nom.

Tout fut conclu, à la satisfaction générale. M. de Puiseaux se rendit aux voeux restrictifs de M. de Maisonneuve, et celui-ci agréant les conseils de M. de Puiseaux plaça son chirurgien en charge de la maison de Sainte-Foy pour y diriger les charpentiers, occupés à la construction des barques pour le Montréal. Puis, bientôt, il quitta cet endroit en la compagnie de M. de Puiseaux.

On débarquait, dès le lendemain, sur les terres voisines des missions de Sillery. L'on entra à la maison du fief Saint-Michel, surnommée à cette époque, "le bijou de la colonie."

Madame de la Peltrie y logeait depuis quelques mois. Elle avait voulu demeurer à proximité de ses petites filles sauvages, afin de les visiter, de les instruire, de les gâter même

un peu. Elle savait d'ailleurs y retrouver la société de quelques bonnes Hospitalières de Québec, qui venaient depuis peu d'y installer une mission.

Jeanne Mance s'y trouva-t-elle à l'heure où MM. de Maisonneuve et de Puiseaux débarquèrent sur les terres de Saint-Michel ? Un vif désir d'entendre parler au plus tôt des affaires du Montréal, avaient dû l'inciter à exprimer un désir, à ce sujet, et l'amitié, la délicatesse de Madame de La Peltrie firent sans doute le reste.

En se présentant devant Madame de la Peltrie, l'hôtesse du moment, M. de Puiseaux sut agir en courtois et fin gentilhomme. "Madame, dit-il en s'inclinant très bas devant elle, et en souriant de son air étonné, Madame, ce n'est plus moi qui vous loge, car je n'ai plus rien ici. C'est à M. de Maisonneuve à qui vous en avez présentement l'obligation. *Il est le maître de tout*". Le maître de tout ! Rien n'était plus vrai, car M. de Puiseaux s'était aussi démis "de tous ses meubles et bestiaux, ne se réservant pas même une chambre pour un ami" dans la maison de Saint-Michel.

— II —

L'INCIDENT DU 25 JANVIER 1642

L'on venait d'entrer en l'année 1642. Le froid, intense et rude, l'était, "plus qu'à l'ordinaire", assuraient à Jeanne Mance, Madame de la Peltrie et les Hospitalières de la mission de Sillery. Ces femmes distinguées se visitaient assidûment. *L'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* note ce détail : "Durant l'hiver, M. de Maisonneuve, Mademoiselle Mance, les soldats et les laboureurs, nouvellement arrivés de France pour l'établissement de Montréal, logés chez M. de Puiseaux, nous visitèrent souvent et avec une consolation réciproque."

Le sévère climat canadien étonnait les nouveaux colons, de même que les neiges, ces masses énormes, ces monts de blancheur où s'envelissaient totalement, nature, habitations, bêtes et choses.

L'on travaillait ferme, cependant, pour peu que la tourmente cessât et permît de se rendre à de primitifs quartiers d'hiver, installés par les menuisiers et les charpentiers. Jeanne Mance s'y rendait fidèlement, "distribuant avec intelligence, à chacun, les vivres et les diverses fournitures dont elle avait l'administration. Et, quoiqu'elle ne fut "âgée que d'environ trente-six ans, narrent les documents de l'époque, sa vertu et toutes ses qualités distinguées lui conciliaient à un si haut degré l'estime et le respect des soldats, que tous l'honoraient comme si elle eut été leur mère. Ils avaient pour ses moindres volontés une soumission d'enfant. Ils recevaient même de sa main les munitions de guerre aussi bien que le reste..."

Ce fut précisément à l'occasion d'une de ces distributions de "munitions de guerre" qu'éclata un conflit, dont nous pouvons sourire aujourd'hui, mais qui dut revêtir, à cette époque, un caractère pénible, semeur, vraiment, d'un peu d'amertume.

Le 25 janvier 1642, M. de Maisonneuve allait compter trente ans d'existence. C'était une date mémorable à signaler. Mlle Mance y songeait beaucoup. Mais que pouvait-on organiser en ces pays perdus, durant un des mois les plus durs de la saison rigoureuse, qui isolait forcément les colons. Elle ne put trouver qu'une seule manière, après maintes réflexions : célébrer le trentième anniversaire de M. de Maisonneuve, en rendant hommage par des salves d'artillerie, à l'aube, au vaillant soldat et capitaine de navire qu'il était. Elle vit donc à pourvoir les colons de Montréal de poudre à canon, le 24 janvier, "veille du jour de la Conversion de saint Paul". "Le 25 janvier 1642, (nous citons Faillon), une heure et demie avant le jour, les colons de Saint-Michel tirèrent des mousquets, ainsi que trois ou quatre boîtes de pierriers et un petit canon, ou espoir, pièce d'artillerie, qui, dans les vaisseaux, étaient montés sur le pont et servaient aux descentes". C'était se réveiller bruyamment, mais bien joyeusement et le coeur de M. de Maisonneuve battit lui aussi, la charge devant cette marque d'attention. Le gouverneur descendit rapidement rejoindre ses hommes, les remercia, et décréta une journée de chômage, afin que la joie de tous pût se mêler à la sienne. En plus, il annonça un repas excellent, où, pour la première fois, depuis leur arrivée, apparaîtrait sur la table le bon vieux vin de France...

Des acclamations, des cris de joie accueillirent ces offres de bombances. On applaudit aussi à l'initiative de Mlle Mance qui était cause après tout de ce joyeux entrain général. Lorsque le soir vint, les colons tinrent à exprimer leur reconnaissance par de nouvelles décharges d'artillerie, en présence de M. de Maisonneuve et de Mademoiselle Mance.

Hélas ! les nombreuses détonations, de Saint-Michel, que seule la joie avait motivées, s'entendirent de toute autre façon à Québec. Elles y parvenaient clairement à la faveur de la nuit. Partout, on s'interrogeait, on s'étonnait, on glosait. M. de Maisonneuve faisait-il, en cela, acte légitime d'autorité ? Qu'en devait penser le gouverneur, M. de Montmagny ? Sûrement, il s'en trouverait lésé, atteint dans un de ses droits suprêmes comme gouverneur général de la colonie.

De la part des colons de Québec, ces commentaires sans indulgence, pouvaient se comprendre, à la rigueur, car à cette

JEANNE MANCE

Détail d'une gravure extraite de la *Vie de Jeanne Mance,* par [M. E.-M. Faillon, P.S.S.], 1854, tome I.

JEANNE MANCE

Autre gravure extraite de la *Vie de Jeanne Mance* par [M. Faillon], 1854 tome I.

époque, on était délicat, pointilleux, sur toutes ces questions de préséances. En outre, un sentiment de rivalité, inconscient peut-être encore, se levait dans quelques coeurs, en face de la vaillante petite colonie de Montréal, entourée de protections puissantes, "en grande faveur" même, disait-on, à la cour de France.

Mais on s'explique moins, l'attitude rigoureuse de M. de Montmagny, aux premières heures du 26 janvier. Se déclarant atteint dans les hautes prérogatives de sa charge de gouverneur de la Colonie, par le fait que les colons de Montréal s'étaient permis de faire des salves d'artillerie sans son contentement exprès, il résolut de sévir immédiatement. Il n'examinât pas, à la fois ses droits et les privilèges, exceptionnels mais réels, de M. de Maisonneuve. Il pouvait si bien se dire que le gouverneur de Montréal avait agi ainsi dans les terres du fief de Saint-Michel, devenu sa propriété, depuis la donation provisoire de M. de Puiseaux, à la Compagnie de Notre-Dame de Montréal et dont M. de Maisonneuve demeurait le représentant dans le pays. Comment M. de Montmagny ne se souvenait-il pas surtout, et cela était si simple pour lui, militaire, comme le remarque Faillon, (1) du droit que possédait M. de Maisonneuve, en sa qualité de capitaine de navire, de tirer le canon, en signe de réjouissance, quand et où bon lui semblerait. "Prenant la chose au criminel, déclare Faillon, dans son *Histoire de la Colonie française au Canada,* M. de Montmagny fit mettre en prison et attacher à la chaîne celui des soldats qui avait tiré le canon et les pierriers, Jean Gorry, natif de la baie de Pontaven en basse Bretagne, âgé d'environ trente ans et maître de barque pour la Compagnie de Montréal."

La consternation, la mortification et le chagrin furent grands à Saint-Michel lorsque l'on vit amener et traiter impitoyablement, un jeune colon, auquel on ne pouvait reprocher, après tout, que d'avoir obéi à ses chefs. M. de Maisonneuve, tout comme Jeanne Mance, se turent cependant Ils souffrirent

(1) Faillon. *Histoire de la Colonie française au Canada,* 1865-1866, v. 1, p. 430-434. — Toute cette affaire du 25 janvier 1642, est racontée en détail dans cet ouvrage de l'historien par excellence des origines de Montréal. Faillon nous donne comme source : *Canada, documents divers ; volume in-folio, manuscrit de la Bibliothèque provinciale canadienne.*

l'affront. Car, intercéder pour le soi-disant coupable, n'était-ce pas avouer la justice de la peine ? Ne fallait-il pas, au contraire, par une attitude remplie de dignité, de mesure, de circonspection, rappeler à M. de Montmagny qu'il se permettait un réel abus de pouvoir.

Ce fut ce qui arriva. Ne pouvant justifier cet acte de violence, et après mûre délibération, M. de Montmagny fit relâcher le prisonnier.

L'on se montra plus qu'heureux de ce dénouement parmi la recrue de Montréal, M. de Maisonneuve en tête. Entouré de ses hommes, dont la sympathie et la déférence semblaient grandir, depuis l'instant de la pénible humiliation qu'il venait de subir, le gouverneur de Montréal vint attendre le prisonnier libéré, sur le seuil de l'habitation de Saint-Michel. L'apercevant, il se porta avec vivacité vers lui, l'embrassa avec tendresse, et lui dit tout le plaisir que procurait à son coeur son élargissement enfin signifié ; puis, il lui fit faire grande chère, cherchant par tous ces moyens, à faire oublier un châtiment immérité. Plus encore, le samedi suivant, premier février, il accorda à tous, en l'honneur de Jean Gorry, une nouvelle journée de chômage. Mais il n'y eut, bien entendu, cette fois, aucune décharge d'artillerie, par égard pour M. de Montmagny. Le vin de France coula de nouveau, grâce à la générosité de M. de Maisonneuve. "Pendant le repas, narre toujours Faillon, le gouverneur entra dans la salle et afin de relever les courages, il donna à tous des marques d'amitiés..., voulut boire à leur santé... Ayant aperçu Gorry, il l'embrassa de nouveau, le fit asseoir au bout de la table, et lui dit en présence de tous les autres : "Jean Gorry, tu as été mis à la chaîne pour l'amour de moi, tu as souffert la peine, et moi, j'ai reçu l'affront ; je t'en aime davantage, et pour cela, je te rehausse tes gages de dix écus, puis, se tournant vers tous les convives, il dit, avec cette noble aisance et ce ton de bonté qui lui étaient si naturels : "Enfants, quoique Jean Gorry ait été maltraité, ne perdez pas pour cela courage. Buvez tous à la santé du *maître de la chaîne*. Que ne sommes-nous à Montréal ? Là nous serons les maîtres. Quand nous y serons établis, personne ne nous empêchera de tirer le canon".

Quoique le nom de M. de Montmagny, en cette fête, ne

fut prononcé qu'à l'occasion d'un toast à l'honneur du *"maître de la chaîne"*, il y eut encore à Québec, en la maison du gouverneur, une pénible et fausse interprétation des faits. M. de Montmagny se déclara blessé du banquet et de son motif ; il désapprouva l'accueil cordial fait à Jean Gorry, son prisonnier relâché. Il fit enquête. Il s'informa en détail de tout ce qui s'était passé à Saint-Michel de Sillery. Pour ces fins il fit comparaître devant lui plusieurs des colons de Montréal : Français Robelin, de Paris ; Augustin Hébert, de Caen ; Antoine Damien, natif de Saensville, près de Rouen ; Jean Caillot, de Lyon ; Pierre Laimery, du Havre-de-Grâce, et spécialement Jean Gorry. "Il obligea chacun d'eux, sous la religion du serment, à lui déclarer séparément tout ce qui avait été fait et dit en ces deux jours". Faillon conclut tout le récit de cet incident par ces quelques lignes : "Si M. de Montmagny avait eu jusqu'alors quelque prévention contre la droiture des sentiments et la loyauté des procédés de M. de Maisonneuve, l'information juridique dont nous parlons, dut le détromper, et lui faire admirer la sagesse, le désintéressement et la modération de *celui qu'on lui avait peut-être représenté comme un rival dangereux, qui pourrait chercher à le supplanter dans le gouvernement de la colonie."*

Il y eut des compensations à ces ennuis et à ces mortifications. La vie à Saint-Michel compta des heures agréables. N'y avait-on pas la société quotidienne de madame de la Peltrie, vive, gaie, charmante ; celle de M. de Puiseaux dont le coeur enthousiaste défiait le froid des ans ; ne multipliait-on pas les visites auprès des Hospitalières, en mission à Sillery ; et, enfin, on pouvait compter sur des relations fortifiantes nouées avec les Pères jésuites de la résidence de Saint-Joseph, vulgairement appelée alors "Sillery".

Mais quels religieux s'y trouvaient ? Les Pères Jean de Quen, Joseph-Imbert du Péron et Jean de Brébeuf. Ce dernier avait été retenu à Québec, en l'hiver de 1642, pour certaines affaires spéciales de la mission. L'occasion avait alors semblé propice au Père de travailler à la conversion de quelques Hurons, invités à demeurer durant la saison rigoureuse à la résidence de Sillery. Il y était donc monté. Admirablement versé en la langue huronne, le Père de Brébeuf connaissait,

en outre, les moeurs, les préjugés, l'esprit de cette nation. Deux Hurons seulement bénéficièrent de l'offre des Jésuites et se convertirent : Atondo et Okhukouandoron. "Le Père de Brébeuf, disent les *Relations,* les entreprend *avec sa douceur ordinaire* et avec un succès beaucoup plus heureux qu'on n'attendait."

M. de Maisonneuve et Mlle Mance contribuèrent à envelopper ces convertis de bien-être. Nous en voyons la preuve, dans le choix que fit le Père de Brébeuf de M. de Maisonneuve et de Mlle Mance, comme parrain et marraine des Hurons, à leur baptême solennel qui eut lieu en mars, à Sillery. Atondo reçut le nom de Paul, et son compagnon, le premier filleul sauvage de Mlle Mance, celui de Jean-Baptiste. "La plus grande faveur et la plus signalée que vous nous ayez pu faire, disaient les Hurons, c'est de nous avoir accordé le Sainct Baptesme, et de nous avoir faict porter *deux beaux noms* que nous caressons et que nous chérirons jusques au tombeau."

"Ils se confessèrent et communièrent à Pasques, pour la première fois, narre le Père de Brébeuf, dans la *Relation de 1642,* qui cite ses paroles ; Monsieur le Gouverneur les fit mettre à ses côtés à la Sainte-Table, pour leur témoigner l'estat qu'il faisait de cette viande adorable, et de ce mystère tout plein d'amour" (2).

M. de Montmagny était un chevalier de Malte, ne l'oublions pas, et la propagation de la foi au Canada le tenait, comme tel, sans cesse en alerte. Puis, une affabilité de coeur naturelle ne pouvait que l'inciter à de tels gestes. Le Père Vimont, dans la même *Relation de 1642* le reconnaît : "Monsieur le Chevalier de Montmagny, notre gouverneur, toujours l'aimable et toujours l'aimé, tient tout dans la paix, dans le repos et dans le bon ordre. Chacun l'honore et le respecte *avec plaisir.*" (3)

Un gentilhomme méritant ce témoignage, devait sans cesse s'efforcer de réparer certaines sévérités de sa conduite officielle ou officieuse.

---

(2) *Relation de la Nouvelle-France, en l'année 1642,* par le R.P. Barthélemy Vimont, de la Compagnie de Jésus, Supérieur de la résidence de Kébec. Québec, Coté, 1858, v. 2, p. 24.

(3) Id. p. 3.

La charité témoignée à deux Hurons, devint un motif de réconciliation, soyons certains, entre le gouverneur général, M. de Maisonneuve, et toute la petite colonie du Montréal. On renoua les relations un peu tendues depuis l'incident du 25 janvier précédent.

Avec quelle émotion, observerons-nous à la fin de ce chapitre, venons-nous de voir Saint Jean de Brébeuf vivre non loin de Paul de Chomedey et de Jeanne Mance durant tout ce premier et dur hiver que nos fondateurs passèrent au Canada. C'est une de ces douceurs que l'histoire enferme avec trop de discrétion entre ses pages chargées de peu de ces tendres petits faits.

La maison de Saint-Michel, en certains jours resplendissant de neige et de soleil, qui lui faisant mériter son surnom de, "bijou de la colonie", pouvait revendiquer une gloire beaucoup plus haute : celle d'avoir abrité certains soirs d'hiver, quelques-uns des coeurs les plus grands et les plus intrépides que la terre canadienne ait jamais connue.

— III —

LA FONDATION DE MONTREAL

"Que ne sommes-nous à Montréal ? Là, nous serons les maîtres !"... Ces paroles, prononcées par M. de Maisonneuve, lors de l'incident du 25 janvier, furent, sans doute, répétées bien des fois par tous, durant les mois d'hiver passés à Sillery. Cette double installation provisoire, à Saint-Michel et à Sainte-Foy, c'était une dernière halte imprévue dont seule la traversée interminable de M. de Maisonneuve avait pu être cause. Beaucoup d'impatience tourmentait ce petit groupe de colons robustes, asoiffés d'action, anxieux d'en venir à quelque geste définitif.

La saison avançait tout de même ; et bientôt, hâtif, le printemps parut.

Le Saint-Laurent se libéra lentement de ses glaces. Il reprit sa rumeur, son mouvement, son admirable cours. Chaque jour, des matériaux et des fournitures arrivaient de Sainte-Foy. On accourait, on déchargeait, on entassait tout avec le bagage de Sillery, déjà prêt pour l'embarquement. Aux premiers jours de mai, par un clair matin, des cris de joie se firent entendre sur la grève de Saint-Michel. Hé ! n'y voyait-on pas aborder "deux barques, une belle pinasse et une gabare", tout juste ce qu'il fallait d'embarcations pour le voyage de Québec à Montréal.

La date fut fixée. Le 8 mai, si le temps le permettait, tous mettraient à la voile.

La veille du départ, de distingués personnages débarquèrent à Sillery : le gouverneur de la Nouvelle-France, Charles Huault de Montmagny, entouré de quelques officiers de sa maison ; puis le Supérieur des Missions des Jésuites au Canada, le R. P. Barthélemy Vimont. Chacun se montra fort aise de la venue de ces témoins de la fondation de Montréal, auxquels se joindraient Madame de la Peltrie, sa dame de compagnie, Charlotte

Barré, et le R. P. Poncet, jésuite, actuellement à la résidence de Saint-Joseph, à Sillery. Tous donneraient à la cérémonie de mise en possession du Montréal, un caractère solennel, attachant, inoubliable.

Pourtant, tout cela se concevait. La Compagnie des Cent Associés avait *ordonné à M. de Montmagny, gouverneur pour elle dans la Nouvelle-France, de mettre M. de Fancamp et les siens, en possession des terres qu'elle venait de leur donner"* (1).

Quel moment pour les colons du Montréal, pour leur chef, M. de Maisonneuve, pour Jeanne Mance, qui collaborait à chacun des gestes du fondateur, lorsque les barques, ayant démarré de Sillery, le 8 mai au matin, dans un silence presque religieux, les rameurs se mirent à battre en cadence les flots soleilleux du grand fleuve. En route ! On était en route pour le Montréal ! Se pouvait-il ?

Peut-être le père Vimont se souvint-il de ces suprêmes instants d'émotion lorsqu'il écrivit au mois d'octobre suivant dans le Chapitre IX de la *Relation de la Nouvelle-France, pour l'année 1642 :* "Cette entreprise, [la fondation de Montréal] paraîtrait autant téméraire qu'elle est sainte et hardie, si elle n'avait pour base la puissance de celui qui ne manque jamais à ceux qui n'entreprennent rien qu'au branle de ses volontés ; *et qui saurait ce qui se passe pour faire réussir cette grande affaire,* jugerait aussitôt que Notre-Seigneur en est véritablement l'auteur".

Ah ! ce chapitre IX de la *Relation de 1642,* quel Montréalais n'en devrait graver en son esprit chacun des paragraphes, chacun des moindres mots ! Tous ont, à l'égard des faits, une importance souveraine, souvent indiscutable. Qui aurait su choisir, pour un événement capital comme la fondation d'une Cité, un témoin oculaire plus véridique, plus précis, que le Père Vimont, soucieux de dire ce qui se passe sans vains commentaires élogieux ? Aussi bien le Père connaissait la valeur et la modestie des chefs de l'entreprise, cette entreprise "autant téméraire que saincte et hardie". Le jésuite, la plume en main, avait veillé à la qualité des termes qu'il employait. Si brefs fussent-ils, il désirait leur conserver un sens plein, rendant justice au geste qu'il avait vu accomplir. *"Du dessein*

(1) Edits, ordonnances... Québec, 1854, p. 20.

de Messieurs de Montréal, intitula-t-il ce Chapitre IX, dont on ne trouve l'équivalent nulle part, (2) et qui nous apporte, avec une exactitude rigoureuse, à travers trois siècles de distance, tout ce qu'il nous importe de savoir sur le fait de la fondation de Montréal.

Pour l'instant, suivons les voyageurs. N'ayons crainte. A chaque occasion propice, un des textes lucides du Père Vimont projettera sa lumière. Notre unique et véridique témoin oculaire aura le dernier mot.

A cette époque, pour remonter le fleuve, en barque, il fallait une dizaine de jours. "L'on compte soixante lieues de chemin, (de Kébec à Ville-Marie), nous dit Soeur Morin, chemin qui se fait par eau en été et l'hiver en raquettes, sur les glaces; à présent (1697), on le fait à cheval avec des tresnes qui sont les carosses du pays de Canada . . ."

Mais si le temps se montrait favorable, on pouvait gagner plusieurs heures sur la route à parcourir. Nous pouvons croire que la petite troupe du Montréal fut gratifiée d'une température des plus désirables : qu'on se remémore le texte de Soeur Morin, dans ses *Annales,* texte qui nous offre l'une des nombreuses confidences de Jeanne Mance, à la bonne petite hospitalière. Soeur Morin nous présente sur les dernières heures du voyage, ce riant souvenir : "Mlle Mance m'a raconté plusieurs fois, par récréation, que le long de la grève, plus d'une demi-lieue de chemin ci-devant, on ne voyait que prairies émaillées de fleurs de toutes couleurs, qui faisait une beauté charmante"...

Nous pouvons supposer que des vents contraires, de l'orage, des pluies, n'auraient pas ainsi laissé, à l'évocation du paysage entrevu, toute cette clarté de vision, cet enthousiasme non sans poésie.

Enfin, le 17 mai, l'on est à destination, "Aussy tôt qu'ils aperçurent cette chère ville future dans les desseins de Dieu, qui n'était encore que des forêts de bois debout, s'exclame soeur Morin, ils chantèrent des cantiques de joie et d'action de

---

(2) Non, pas même les *Véritables Motifs..."* publiés en 1643 également, ni moins encore l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson, ou les *Annales* de la Soeur Morin, écrits, la première, trente ans après l'événement, et les seconds cinquante-cinq après, ne peuvent réaliser avec les comptes rendus précis de ce témoin oculaire rapportant les faits, sous le regard même des intéressés, cinq mois seulement après les événements.

grâces à Dieu, de les avoir amenés si heureusement à ce terme,... et mirent pied à terre dans le lieu où est bâtie la ville à présent... Après avoir descendu de la chaloupe, M. de Chomedy se jeta à genoux pour adorer Dieu dans cette terre sauvage, et toute la compagnie avec lui . . . Ils chantèrent encore des psaumes et des hymnes au Seigneur, continue la bonne soeur, puis les hommes travaillèrent à dresser des tentes..."

Mais ici doit intervenir le Père Vimont et son texte concis. Rien n'approche aussi bien de la vérité des faits. L'événement dut sans conteste se passer ainsi. Le Père y insère l'essentiel.

"Le dix-septième de May de la présente année 1642, Monsieur le Gouverneur mit le sieur de Maisonneuve en possession de cette Isle, pour y commencer les premiers bastimens : le R. P. Vimont fit chanter le *Veni Creator,* dit la saincte Messe, exposa le Saint-Sacrement, pour impétrer du Ciel un heureux commencement à cet ouvrage : l'on met incontinent après les hommes en besogne ; on fait un réduit de gros pieux pour se tenir à couvert contre les ennemis." (3)

C'est tout, et c'est suffisant. Tout devient facile à reconstituer en s'aidant des Mémoires du temps, de ceux-là surtout

(3) *Relation de la Nouvelle-France,... en l'année 1642,* par le R.P. Barthélemy Vimont, S.J., supérieur de la Résidence de Kébec. Québec, Côté, 1858, v. 2, p. 37.

Donc, c'est le 17 mai, nous apprend le Père Vimont qu'eut lieu la cérémonie de mise en possession de l'île de Montréal, non le 18 mai, comme le disent plusieurs historiens, même Faillon dans ces derniers ouvrages, et sur la foi seule de Dollier de Casson, écrivant trente ans après l'événement et s'excusant lui-même de l'imprécision des dates citées dans son petit ouvrage. Honnête et brave Dollier de Casson ! Il avait écrit *l'Histoire du Montréal,* non en austère historien, mais en affable monsieur de Saint-Sulpice, désireux de procurer à des confrères de Paris, quelque récit intéressant. Cependant des affirmations, si peu affirmatives au fond, de Dollier de Casson, sont sorties quelques erreurs de date ici et là, et surtout sur la fondation de Montréal et la cérémonie de la première messe. Elles ont cours et sont encore accréditées chez nous. D'après les méthodes historiques modernes, l'on ne peut hésiter pourtant, entre le texte de la *Relation de 1642,* et celui de Dollier de Casson dans son *Histoire du Montréal.* Les paroles du Père Vimont doivent être préférées, parce qu'elles sont d'un témoin oculaire, écrivant presque sous la dictée des intéressés, les membres fondateurs de la Société de Notre-Dame de Montréal, cinq mois seulement après l'événement. Dollier de Casson au contraire, rapporte un événement, qu'il n'a pas vu lui-même, qui avait déjà trente ans d'existence à son époque, et qu'il nous livre sous la foi de témoins oculaires, peut-être, mais anonymes, malheureusement... Que d'historiens d'ailleurs admettent la date du 17 mai ! Entre autres, le Père Leclercq, Charlevoix, les trois Garneau (aïeul, père, et petit-fils), Laverdière, Viger, Verreau, Salone, Harrisse, les Thwaites, éditeurs des *Relations des Jésuites,* Gosselin . . .

qui ont narré dans leurs feuilles des détails secondaires, qu'aucune contradiction avec le texte autorisé ne nous fait rejeter avec humeur ou regret.

Soeur Morin nous a décrit la scène du débarquement, avec ses prières, ses chants, la joie exultante de tous. Le document officiel relatant la cérémonie de la mise en possession, n'existe plus, il faut le croire. Aucun texte ne nous en a conservé la description, aucune copie n'en est restée dans quelques vieux dépôts d'archives. Certes un procès-verbal dut sûrement être dressé, dans le genre de celui qui nous est parvenu relativement à la remise aux Jésuites, en 1638, de l'Ile Jésus. (4)

La première messe dite sur l'emplacement actuel de notre ville, je crois qu'il devient facile d'en évoquer le tableau, car historiens, mémorialistes, peintres, tous ont tourné à l'envie vers cet acte de foi, des regards attentifs, un esprit diligent, se sont efforcés, en un mot, de reconstituer la cérémonie en serrant d'assez de près les textes.

Tout d'abord, on apporta beaucoup de soin à la préparation de l'autel rustique. "Afin de faire la chose plus célèbre, nous dit Dollier de Casson, on donna le loisir à Madame de la Peltrie et à Mlle Mance d'y préparer un autel, ce qu'elles firent avec une joie difficile à exprimer et avec la plus grande propreté qu'il leur fut possible. Elles ne pouvaient se lasser de bénir le ciel qui en ce jour leur était si favorable que de les choisir et de consacrer leurs mains à l'élévation du premier autel de la colonie..." Soeur Morin ajoute ces détails féminins : "on dressa un autel où toutes nos dames épuisèrent leur industrie et *leurs bijoux* et firent en ces rencontres tout ce que leur dévotion leur suggéra..."

---

(4) Il faut lire cette *Mise en possession de l'Ile Jésus, en 1638,* dont une excellente transcription a été insérée, par Jacques Viger, dans un appendice de l'*Histoire du Montréal,* par Dollier de Casson. Viger, cet érudit a lui-même annoté la première édition canadienne (1868), très rapprochée d'une deuxième (1871), de l'oeuvre du Sulpicien. Il a fait à cette édition l'honneur de prendre place parmi les *Mémoires* publiés par la Société historique de Montréal, société dont il fut un des fondateurs.

Nous avons néanmoins, préféré suivre le texte de la troisième édition canadienne, publiée à Toronto, en 1928, par les soins de Ralph Flenley. Celui-ci nous donne une version anglaise en regard du texte français, qui semble une copie plus exacte de l'original que celle dont se servit Viger. Elle date de 1919-1921, et fut préparée, à Paris, à la demande du bureau des Archives canadiennes, à Ottawa.

A la messe, le père Vimont officia. Il voulut dire quelques mots et prononça l'admirable prophétie qui nous est parvenue, grâce à Dollier de Casson. Je vais citer intégralement, le passage délaissant un peu la forme lapidaire qu'on lui donne de nos jours. "Voyez-vous, messieurs, dit-il, ce que vous voyez n'est qu'un grain de moutarde, mais il est jeté par des mains si pieuses et animées de l'esprit de foi et de la religion que sans doute il faut que le Ciel ait de grands desseins puisqu'il se sert de tels ouvriers, et je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et ne s'étende de toutes parts."

Ne dirait-on pas à relire ce texte, que Dollier de Casson eut en mains pour le transcrire quelque feuille jaunie d'un témoin oculaire ayant fidèlement conservé des paroles entendues à cette première messe du 17 mai 1642 ?

Le Père Vimont, sitôt la messe dite, exposa le Saint Sacrement, "pour impétrer du Ciel un heureux commencement à cet ouvrage". Les textes des chroniqueurs, plus tard, rapporteront le même fait, avec, bien entendu, quelques variantes dans les dates, et l'addition de détails non essentiels.

"Tout le premier jour, nous apprend Dollier de Casson, on tint le Saint Sacrement exposé ; . . . cette journée s'écoula en dévotion, actions de grâces et hymnes de louanges au Créateur".

Et Soeur Morin : "On n'entendait de tous côtés que des voix de cantiques, d'hymnes et psaumes en actions de grâces et de louanges à Dieu". Puis, l'hospitalière, qui dut entendre plus d'une fois, ce récit de la fondation de Montréal, enrichit la "petite histoire" du Montréal de quelques traits charmants, pittoresques, assez véridiques, en somme : "On entendait . . . souligne-t-elle, *surtout les femmes,* qui en firent [de la prière] leur principale affaire, pendant que les hommes commencèrent à travailler pour faire du découvert et mettre leur vie plus en assurance. M. de Chomedey voulut abattre le premier arbre, disant qu'étant le gouverneur, cet honneur lui était dû".

Quelle confirmation inattendue ! Grâce à ces détails, les derniers mots du paragraphe du Père Vimont s'éclairent, cadrent de plus en plus avec les gestes accomplis durant cette journée du 17 mai : "L'on met incontinent après [la cérémonie

religieuse] les hommes en besogne ; on fait un réduit de gros pieux pour se tenir à couvert contre les ennemis".

Ainsi, voilà que revit devant nous, après une étude sommaire de quelques textes, la première journée que passèrent à Montréal, entourés des colons, Paul de Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance, membres de la Société fondatrice de notre métropole.

Mais, nous serions tentés, vraiment, d'adresser un reproche à Soeur Morin : "Pourquoi dirions-nous, n'avez-vous pas mentionné au long, bonne petite chroniqueuse, les noms de ces femmes, qui "firent", comme vous le remarquez avec tant de verve souriante, "leur principale affaire, de la prière, le jour du 17 mai 1642 ? "Elles entouraient, cela nous le savons, Madame de la Peltrie, sa dame de compagnie Charlotte Barré, et Jeanne Mance.

Mais Soeur Morin n'est pas seule muette sur le sujet. Les documents de l'époque, les registres publics et autres pièces officielles n'en disent pas beaucoup davantage. M. Edouard-Zotique Massicotte, notre archiviste montréalais, qui s'est spécialisé dans l'histoire documentaire de notre ville, a compulsé dossiers après dossiers, pièces après pièces, pour n'arriver à nous présenter avec assez de certitude que trois autres noms féminins, en sus de ceux mentionnés plus haut. Ouvrez sa plaquette, un *Mémoire de la Société Royale,* intitulé : *Les Colons de Montréal de 1642 à 1667,* (5) et vous en jugerez vous-même. Evidemment une page des *Véritables Motifs* nous éclaire un tant soit peu sur le petit nombre de femmes qui pouvaient se trouver à Ville-Marie, le jour de la fondation. Sauf Jeanne Mance, on avait tenu à n'en avoir aucune dans la recrue, vu les dangers et les grandes difficultés du début de l'entreprise.

Mais allez donc arrêter des femmes courageuses et décidées d'agir à leur guise. Elles eurent à la dérobée, un sourire amusé; elles se jouèrent des défenses pourtant bien motivées de leurs compagnons; elles les firent même consentir à ce qu'ils ne

---

(5) M. Massicotte a revisé et enrichi cet excellent travail sur les premiers colons de Montréal, publié une première fois en 1913. La nouvelle étude a paru dans neuf livraisons consécutives du *Bulletin des Recherches historiques,* Lévis (Québec), 1927, v. 33.

voulaient pas. C'est bien ce que nous a appris, du reste, le texte déjà cité des *Véritables Motifs*.

Ne rappelons que ces lignes : "Deux des ouvriers retenus pour Montréal n'avaient jamais voulu s'embarquer sans leurs familles. Et même une vertueuse fille du lieu fut soudainement si touchée pour aller à Montréal, que, nonobstant l'empêchement et les remontrances qu'on lui faisait, elle entra de violence dans le vaisseau qui démarrait du port, résolue d'y aller servir Dieu."

Trois femmes d'après *Les Véritables Motifs* se sont donc embarquées de force pour Montréal, au printemps de 1641.

Rapprochons maintenant ce passage de ces quelques lignes dans *l'Histoire du Montréal* : "Nicolas Godet, un excellent menuisier, que la Compagnie du Montréal avait fait venir ici avec toute sa famille, par Normandie, dès l'an 1641 . . ." Ce serait plausible, en effet, que Françoise Gadois, présente, comme nous l'allons voir le 17 mai 1642, serait l'une des deux femmes d'ouvriers ayant voulu s'embarquer de force avec leurs maris ?

Et l'autre ? Devrions-nous y reconnaître sa belle-soeur, Louise Mauger, femme de Pierre Gadois, que l'on trouve à l'emploi de M. de Maisonneuve, à Sainte-Foy, de 1643 à 1645 (6). Les documents du temps surnomment Louis Mauger, "Louise la Gadoise".

Mais citons, les noms que nous fournit M. Massicotte dans sa brochure : Françoise Gadois, épouse de Nicolas Godé, et soeur de Pierre Gadois, futur premier concessionnaire de Ville-Marie (10 janvier 1648), que Dollier de Casson pour cette raison, qualifia de "premier habitant du Montréal". Françoise Gadois avait à ses côtés, en 1642, outre son mari, quatre enfants : François qui fut parrain de sauvage, le 19 mars 1643 ; puis, Françoise, Nicolas et Mathurine. La première famille de Ville-Marie ! O le spectacle touchant et réconfortant pour les colonisateurs du Montréal qui pouvaient augurer avec espoir de l'avenir, en regardant le brave ménage des Godé !

Puis, voici Marie Joly, mariée à Antoine Damien, à Québec, le 6 octobre 1641. Ce furent de joyeuses noces normandes, qui en douterait ! L'abbé Verreau croit voir en cette Marie Joly, la petite mariée de dix-huit ans, "la vertueuse fille

(6) Voir Massicotte, E.-Z. — *Les Colons de Montréal de 1642 à 1667*, p. 10.

de Dieppe, qui entrait de violence, en 1641, dans le navire en partance pour le Canada". Où s'arrête le courage d'une femme qui aime ? L'abbé Verreau déclare : "Il est possible que cette dernière (Marie Joly) soit la jeune fille qui s'embarqua pour ainsi dire de force à Dieppe, dans le bâtiment où Damien, qui était des environs de Rouen, dut naturellement prendre passage. Ni l'un ni l'autre ne paraissent avoir laissé de traces de leur séjour à Montréal". (7)

Enfin M. Massicotte mentionne Isabeau Panie, l'épouse de Jean Gorry, cette victime du "maître de la chaîne" lors du pénible incident du 25 janvier 1642, à Saint-Michel de Sillery. Ce Jean Gorry, un breton bretonnant, avait épousé Isabeau Panie, à Québec, en l'an 1639. C'est donc en vertu d'un engagement fait au Canada, que les époux Gorry se virent adjoints à la recrue de Montréal, en l'année 1642.

---

(7) Verreau (Abbé H.-A.) — Liste des premiers colons de Montréal. (Dans *Les Véritables Motifs,* 1880, p. XLIV).

IV

AUTRES FAITS MEMORABLES DE L'AN 1642

Le lendemain des cérémonies de la fondation de Montréal, et tous les jours qui suivirent, les colons firent encore plus diligence, si possible, qu'aux heures émouvantes du débarquement. Très rapidement, on vit se dresser le réduit de pieux ; et, autour, se creuser un fossé large et profond. C'était construire là, sans doute, les plus simples des fortifications, mais elles étaient suffisantes pour l'instant, à les protéger contre les premiers assauts des Iroquois. Peut-être ces travaux se trouvèrent-ils hâtés du fait que Champlain, comme nous l'explique Dollier de Casson "était venu là, [en 1611], en traite, et avait fait abattre beaucoup d'arbres pour se chauffer et se garantir des embuscades". Champlain, comme on le disait si joliment alors, avait fait un désert autour de ce poste volant qu'il avait surnommé avec un peu de pompe : la Place Royale.

Le gouverneur de la Nouvelle-France, dès qu'il vit les colons en état de se défendre, repartit pour Québec avec les officiers de sa maison et quelques soldats. Le Père Vimont dut suivre M. de Montmagny. Madame de la Peltrie ne voulut pas retourner, préférant demeurer auprès de Jeanne Mance, malgré les plus pressants rappels venus de Québec (1). M. de Puiseaux demeura de même auprès de M. de Maisonneuve (2).

(1) Mme de la Peltrie aurait aimé fonder un monastère des Ursulines à Montréal, tout comme à Québec.

(2) M. de Puiseaux, cependant, revint, peu de temps après, sur sa décision (en 1644). Frappé de paralysie, il désira retourner en France pour faliciter sa guérison. Il comptait soixante-dix ans. Il redemanda à M. de Maisonneuve tous les biens qu'il avait donnés à la Société de Notre-Dame de Montréal. Le gouverneur de Montréal, "pour le bien de la paix, jugea mieux de les lui rendre". Il fit ratifier le 19 octobre 1646, à Paris, toute cette rétrocession. M. de Puiseaux mourut en France huit ans plus tard. Par son testament, fait à la Rochelle, le 21 juin 1647, M. de Puiseaux donnait sa terre de Sainte-Foy pour le soutien du futur évêché de Québec. Cet acte ne fut connu en Canada que vers 1733. C'était un peu trop tard ; car, malgré la bonne volonté que mirent les chanoines dans leurs recherches, ils ne purent découvrir la terre de Sainte-Foy". (Voir *Notes sur les Régistres de Notre-Dame de Québec,* par J.-B.-A. Ferland, prêtre ; 2e éd. Québec, Desbarats, 1863, p. 26).

La distribution des tâches urgentes aux colons occupait beaucoup le gouverneur. Il affecta tout d'abord une bonne partie des colons à la navigation. Ne fallait-il pas faire venir de Puiseaux ou d'ailleurs, les effets qu'il n'avait pas été possible d'amener plus tôt à Ville-Marie ?

D'autres, sur son ordre, retournèrent à Québec afin d'y terminer le magasin qu'avait tenu à y ériger la Compagnie du Montréal. Cela constituerait une sorte d'entrepôt où l'on conserverait avec sécurité le surplus des provisions ou tous autres effets venus de France. Ce magasin devait aussi être pourvu d'une habitation d'occasion pour les colons.

Enfin, ce qui resta des hommes de la recrue, une vingtaine de soldats, travaillèrent à la construction du Fort, qu'on voulait élever au plus tôt, pour s'y réfugier, aux premiers jours sévères de l'automne.

Une vingtaine de soldats, c'était en cas d'attaque, un bien petit nombre de défenseurs pour le Montréal, si exposé et vivant encore sous des tentes, non loin des forêts immenses et sombres. Mais l'on fut confiant tout autant que sans expérience en cette première année de séjour. Aucune scène tragique ne colorait encore de sang les grands bois chantants. Il se trouva d'ailleurs que l'on eut raison d'avoir confiance. "Dieu favorisa beaucoup ces nouveaux colons, écrit Dollier de Casson,... et leur donna le loisir de respirer un peu à l'ombre de ces arbres dont alors la prairie voisine était bordée, où les chants et la vue des oiseaux et des fleurs champêtres les aident à attendre avec patience l'arrivée des navires."

L'arrivée des navires ! Dollier de Casson, évidemment en connaissait le tourment. Cet événement annuel tenait en réserve, pour tous ces Français des bords du Saint-Laurent, tant de joie, de peines et de deuils. Il s'enveloppait de toute la magie des souvenirs de la France, la belle patrie, quittée hier seulement. Nous ne pouvons pas beaucoup comprendre aujourd'hui tout ce que signifiait, pour des colons perdus sur des plages lointaines et séparés durant six mois du reste du monde, cette arrivée émouvante des navires qui les reliait un moment à l'ancien monde et à sa brillante civilisation.

L'arrivée des navires dans la lointaine Nouvelle-France ! Essayons tout de même de nous en figurer l'émoi auprès des

colons du Montréal, au printemps de 1643 ? Pour la première fois, tous en allaient en expérimenter la fiévreuse attente. Après tout, un an s'était écoulé depuis le départ de la mère-patrie. Qu'avait-il bien pu s'y passer ? Qu'avait résolu et accompli durant l'automne et l'hiver, la Société de Notre-Dame de Montréal ? Qu'avait obtenu M. de la Dauversière, qui ne vivait vraiment que pour le Montréal, comme on l'avait vu au départ? Et M. de Fancamp ? Et M. Olier ? Jeanne Mance pouvait, en outre, se répéter tout bas avec quel espoir, un nom, connu d'elle seule, celui de la grande bienfaitrice inconnue du Montréal : Madame Angélique de Bullion.

Un événement vint cependant faire diversion à cette attente. Ce fut trois semaines avant l'arrivée des vaisseaux de France, qu'eût lieu le premier baptême jamais administré dans l'île de Montréal. Le Père Vimont prit soin de noter le fait et de l'insérer avec honneur dans la *Relation de* 1642. Comme il avait déjà agi, en toutes les autres circonstances, il y consacra un paragraphe succinct, qui débutait par une date précise, susceptible de retenir l'attention et de fixer la poussée capricieuse des souvenirs : "Le vingt-huitième de juillet, écrivait le Père, une petite escouade d'Algonquins passant en ce quartier là, s'y arrêtèrent quelques jours : un capitaine présenta au baptême, son fils âgé d'environ quatre ans: le Père Joseph Poncet le fit chrétien, et le sieur de Maisonneuve et Mademoiselle Mance le nommèrent Joseph, au nom de Messieurs et de Mesdames de Notre-Dame de Montréal. *Voilà le premier fruit que cette île a porté pour le paradis, ce ne sera pas le dernier, Crescat in mille millia*". (3)

(3) Ici encore, grâce au Père Vimont se trouve rectifiée une erreur de date que l'on peut lire dans le régistre des baptêmes de Ville-Marie. Erreur du copiste, du R. P. Pierre Pijart, jésuite, qui avait fait croire à plusieurs que le premier baptême de Montréal avait eu lieu le 28 avril 1642. Il faut se rappeler que ce premier régistre qui nous est parvenu, n'est qu'une copie, que les originaux, rédigés sur des feuilles volantes, ne furent pas conservés, comme le suppose plausiblement l'abbé Verreau, et cela durant les quatre premières années de fondation de 1642 à 1646. D'ailleurs, plusieurs autres incorrections ont été relevées dans ce vieux document, où l'on note l'écriture d'un seul jésuite, quoique les cérémonies mentionnées eussent été présidées par des Pères différents. Toujours juste, et respectueux des archives de notre passé, l'abbé Verreau remarque : "Ces erreurs ne peuvent cependant infirmer l'autorité du *Régistre*. Il est le premier, et, pour une époque assez longue, le seul document officiel rédigé à Montréal".

Nouvelle prophétie du Père Vimont qui devait se réaliser !... Jeanne Mance, que nous voyons ici, marraine à Montréal pour la première fois, devait, combien de fois dans la suite, être priée d'accomplir ce devoir, et cela tant pour les petits sauvages, que pour les petits Français. Son nom illumine de sa douceur chaque page du beau vieux monument du passé qu'est le *Premier Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Montréal !*

Au commencement du mois d'août, la nouvelle de l'arrivée heureuse des navires atteignait Ville-Marie. Bientôt l'amiral Pierre de Repentigny, en charge cette année-là de la flotte de France, débarquait à Montréal, aux cris enthousiastes de la petite colonie accourue sur les rives. L'amiral saluait, remerciait. Son front rayonnait, ses lèvres n'étaient que sourires. Aussi bien, il pouvait se montrer jubilant, chargé ainsi qu'il l'était de transmettre force bonnes nouvelles, secours, argent, munitions et provisions de toutes sortes. En outre, il paraissait entouré de douze colons nouveaux. Il les présentait, avec quelle joie, au gouverneur, M. de Maisonneuve, dont les bras s'ouvraient pour l'accolade.

Un peu plus tard, ce fut dans la grande salle du Fort, en présence du gouverneur, de M. de Puiseaux, de Madame de la Peltrie, de Jeanne Mance, des Pères Jésuites, le récit circonstancié, par l'amiral, des faits et gestes de la Société de Notre-Dame de Montréal à l'égard de leur propriété d'outre-mer.

Le Père Vimont monta-t-il au Montréal, vers cette date, avec M. de Repentigny ? Nous sommes justifiés de le croire puisque dans la *Relation de* 1642, le Père nous fait part d'une grande solennité religieuse, celle du 15 août 1642, à laquelle il assistait et où il officiait bien certainement.

Si le Père se trouva ainsi à Ville-Marie, au moment où M. de Repentigny abordait le récit des initiatives de la Société de Montréal, il dut prendre la parole, son tour venu. Il dut narrer ce qu'un des Messieurs de Montréal venait de lui écrire personnellement. En premier lieu, le rapport d'une importante assemblée des associés qui avait eu lieu à Notre-Dame de Paris, "un jeudi vers la fin du mois de février 1642, sur les dix heures du matin."

Soudain, le Père dut ajouter : "Mais, écoutez, plutôt que moi, s'il vous plaît, ce qu'une personne de vertu, qui se cache aux hommes et qui est bien connue des anges, (4) m'écrit sur cette assemblée de février 1642 : "Environ trente-cinq personnes, de condition..., s'assemblèrent... en l'église de Notre-Dame de Paris, devant l'autel de la Sainte-Vierge où un prêtre d'entre eux, dit la sainte messe, et communia les associés qui ne portent point le caractère. Ceux qui le portent célébrèrent aux autels qui sont à l'entour de celui de la Sainte Vierge ; *là, tous ensemble, ils consacrèrent l'île de Montréal à la Sainte-Famille de Notre-Seigneur, Jésus, Marie et Joseph, sous la protection particulière de la Sainte-Vierge,... désirant qu'elle se nommât dorénavant, Notre-Dame de Montréal...*"

Puis, le Père dut observer de son ton affable : "Savez-vous que l'on recommande à mes soins avec instance les colons de Ville-Marie ? Etait-il vraiment nécessaire qu'on le fit ? Mais les Messieurs de Montréal, ignorent encore combien leur dessein a l'appui de mon intelligence et de mon coeur. "Nous espérons, me prie-t-on, que Votre Révérence embrassera cet ouvrage, qu'elle ira en personne aider ces pauvres infidèles pour leur faire connaître leur Créateur..." Hé ! dut remarquer de nouveau en souriant le Père, ne suis-je pas venu chaque fois que l'événement l'exigeait ; et, si volontiers, comme vous avez pu le constater ? N'y suis-je pas encore, en cette semaine préparatoire à la fête du 15 août, heureux de venir solenniser avec vous la première grande fête religieuse de cette île sainte ?"

"Mais en outre, raconte Dollier de Casson, M. de Maisonneuve et Mlle Mance... reçurent une joie bien plus grande . . . En lisant les lettres de France, ils apprirent que leur compagnie s'était tellement accrue depuis la connaissance qu'on avait eu du dessein du Montréal, par le moyen de copies qu'on avait distribuées selon la convention qui en avait été faite entre M. de La Dauversière et Mlle Mance, l'an précédent à Larochelle comme nous avons dit, que le nombre des associés se montait à 45 personnes, toutes fort qualifiées, entre lesquelles étaient parmi les hommes : M. le duc de Liancourt, l'abbé Bareaux, de monmor, de la Marguerye, Goffre, de Renty, Bardin, Morangy, de Chaudebonne, Duplessis-Monbar, de St-Fremin, de Faucan,

(4) M. Olier, tout probablement.

de la Dauversière, Dirval, les deux frères de MM. Le Prêtre, (aussi du Séminaire de Saint-Sulpice, feu M. Olier, M. de Bretonvilliers, M. l'abbé de Kélus et autres) ; parmi les femmes, Madame la Chancelière, Mesdames de Villessavin, Séguin et plusieurs autres, entre lesquelles je comprends Madame de Bullion (5)..."

Mais, pourquoi M. Olier "cette personne de vertu, qui se cachait aux hommes" et tous les membres également de la Société de Notre-Dame de Montréal, montraient-ils un tel goût de l'anonymat et du silence ?

Le moment est propice, je crois, de répondre à cette question, par l'évocation d'une célèbre société secrète du XVII^e siècle, formée de grands dévôts philanthropes, la plupart appartenant à la meilleure noblesse de France. Cette société, l'histoire allait bientôt en tenir compte afin de mesurer l'influence immense qu'elle exerçait à travers toutes les provinces du royaume. J'ai nommé la Compagnie du Saint-Sacrement, à laquelle appartinrent Jean-Jacques Olier, Gaston de Renty, les Séguier, les Lamoignon, et combien d'autres gentilhommes, magistrats et hommes d'Eglise, tous membres en même temps de la Société de Notre-Dame de Montréal, mais où la plupart parvinrent à dérober leur nom, même dans les actes officiels.

La Compagnie du Saint-Sacrement fut fondée en 1627, par Henri de Lévis, duc de Ventadour, lieutenant général du roi en Languedoc, et allié à la famille illustre des Condé. Ce soldat reconnu pour sa vaillance, avait une âme, disent ses biographes, droite, délicate, digne des plus beaux âges de foi".

Cette âme reflétait, à la fois dans son austérité, dans sa complexité et dans son profond mysticisme, l'image des trois prêtres auxquels le duc de Ventadour communiqua d'abord son idée, qui l'approuvèrent, puis la mûrirent : le Père de Condren, de l'Oratoire, le Père Suffren, de la Compagnie de Jésus, et le Père Philippe d'Angoumois, capucin.

---

(5) L'orthographe du manuscrit de Dollier de Casson a été respectée. Mais sous l'assemblage capricieux des lettres, on reconnaît, fort bien les personnages. Faillon remarque que plusieurs des personnes citées ici ne se joignirent que plus tard à la Société de Montréal.

Au sujet des quelques membres connus de cette Société, voir l'excellent article de A.-Léo Leymarie : *Les Commencements de Montréal,* dans *Les Cahiers catholiques,* Paris, Année 1925.

Le but de la Compagnie du Saint-Sacrement était de "procurer la gloire de Dieu en faisant tout le bien qui passerait pour vrai bien... opérant toutes bonnes oeuvres pour la gloire de Dieu et le salut du prochain".

Ses règlements ? Ceux-ci entre autre : "La Société se compose indifféremment de personnes ecclésiastiques ou laïques... La Compagnie s'assemblera une fois par semaine, le jeudi, jour consacré à honorer le Saint-Sacrement..." *Un article spécial détermine que la Société se tiendra fort secrète, ne devant avoir fondement qu'en une profonde humilité et charité, imitant le plus qu'il lui sera possible Jésus-Christ au Saint Sacrement qui y est caché...* La fin du secret, y dit-on encore, est de donner le moyen d'entreprendre les oeuvres fortes avec plus de prudence, de désappropriation et avec moins de contradiction, car l'expérience a fait connaître que l'éclat est la ruine des oeuvres..."

Son oeuvre la plus remarquable ? Ce fut peut-être, d'après l'abbé Mourret, (6) l'oeuvre de l'*Hôpital Général de Paris,* qui réalisait un dessein, cher à Saint Vincent de Paul, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, et à M. du Plessis Montbart, cet autre fervent associé à la fois de la célèbre Compagnie et de la Société de Notre-Dame de Montréal.

Aucun symptôme n'apparaissait alors de cette réprobation générale sous laquelle devait succomber cette puissante association, quarante ans plus tard, et qui lui valut le surnom de *Cabale des dévôts.* (7) Ce bref rappel de la Compagnie du Saint-Sacrement, ce captivant chapitre de l'histoire du mysticisme et de la plus somptueuse charité, en France, (8) au XVII[e]

---

(6) Mourret (Abbé). — *Histoire générale de l'Eglise,* v. 6, p. 158.

(7) "La preuve paraît faite désormais, nous dit l'abbé Mourret *(Histoire générale de l'Eglise,* v. 6, p. 173). ce ne sont point les jansénistes, pas plus que les jésuites que Molière voulut mettre en scène en 1668, dans son *Tartuffe,* ce sont les confrères du Saint-Sacrement, c'est le prince de Conti... (ce frère dévot de la fougueuse duchesse de Longueville) Molière avait peut-être aussi des rancunes à satisfaire contre ceux qui faisaient baisser les recettes de son théâtre, comme M. Olier dans la paroisse de Saint-Sulpice, et le prince de Conti dans le gouvernement du Languedoc. En tout cas, ce *Tartuffe* n'a rien de commun avec un confrère du Saint-Sacrement, et la comédie de Molière est une pure calomnie".

(8) Mourret, *op. cit.,* Paris, Bloud et Gay, 1920-1923, v. 6, p. 152-176.

siècle, nous éclaire sur certains gestes de haute dévotion accomplis par les colons de Montréal, dès leur arrivée. N'en doutons pas, on leur avait recommandé d'en agir ainsi. Par exemple, citons la touchante exposition du Saint-Sacrement, au jour de la fondation de Montréal; et encore, dès la première année, ce soin que l'on prît d'offrir aux colons "tous les jeudis soirs, au retour de la journée des ouvriers, le Salut du Saint-Sacrement" (9); enfin, n'y eut-il pas jusqu'à ce petit détail ingénieux, pittoresque, qui témoigne que l'on tint à pratiquer avec honneur, et coûte que coûte, la dévotion à "Jésus-Christ au Saint-Sacrement, où il y est caché", je veux parler de ce substitut aux lampes absentes et indispensables du sanctuaire, de ces mouches luisantes (10) comme nous l'apprennent à la fois Dollier de Casson et Soeur Morin, "qui brillaient fort agréablement (devant l'autel), jour et nuit, y étant suspendues par des filets d'une façon admirable et belle, et toute propre à honorer selon la rusticité de ce pays barbare, le plus adorable de nos mystères" (11).

Nous trouverons aussi dans la disposition à l'effacement complet des associés de Notre-Dame de Montréal, presque tous membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, la raison du silence et de la rareté des documents que nous ayons sur le Montréal naissant. Les Jésuites durent plusieurs fois s'incliner, dans leurs *Relations,* devant la soif d'oubli, des fondateurs de Montréal. De 1643 à 1653, durant les dix années si laborieuses du début, une seule fois, en 1646, les Pères offriront un récit de ce qui se passait dans "l'habitation de Ville-Marie, en l'Isle de Montréal".

Le Père Vimont avait rapporté, avec quel plaisir, à M. de Maisonneuve et à Mlle Mance, le trait de piété, à Paris, de la

---

(9) *Les Véritables Motifs,* p. 20.

(10) Faillon dans son *Histoire de la Colonie française en Canada,* remarque dans une note au sujet de ces insectes : "Les mouches luisantes dont il est ici parlé et qui répandaient une certaine lueur, mêmes lorsqu'elles étaient immobiles, sont devenues rares dans ce pays, mais autrefois elles y étaient communes, ainsi qu'elles le sont encore de nos jours dans d'autres contrées du Canada. Le Père Le Jeune, en 1632, en vit pour la première fois à Tadoussac, qui répandaient la nuit la même clarté. "Tenant une de ces mouches, dit-il, et l'appliquant auprès d'un livre, je lisais fort bien".

(11) Dollier de Casson. *Histoire du Montréal,* (édition Flenley), 1928, p. 98.

Société de Montréal, qui venait de mettre toute l'île sous la protection particulière de la Sainte-Vierge, désirant qu'elle se nommât dorénavant Notre-Dame de Montréal. Le Père proposa-t-il lui-même de ratifier religieusement à Ville-Marie, le plus tôt possible, les décisions des membres de la Société ? Aussi bien, l'occasion s'en présentait de façon aimable. La fête de l'Assomption de la Sainte Vierge se rapprochait. Il fallait la célébrer de façon très solennelle. Pour ces fins, les ornements d'église arrivés justement de France : "chasubles, vases sacrés, divers articles pour la décoration de l'Eglise, et surtout le beau tabernacle que ces messieurs avaient envoyé feraient merveille ! "Hé! hé! dut conclure en souriant le Père, le beau tabernacle sera "mis sur l'autel d'une chapelle, qui pour n'être bâtie que d'écorce, n'en est pas moins riche".

La fête eut lieu avec grande pompe le 15 août. "Les bonnes âmes qui s'y rencontrèrent se communièrent, écrit le Père Vimont dans *La Relation de* 1642. On mit sur l'autel les noms de ceux qui soutiennent les desseins de Dieu en la Nouvelle-France... on chanta le *Te Deum* en action de grâces, de ce que Dieu nous faisait voir la première grande fête de Notre-Dame de Montréal; le tonnerre des canons fit retenir toute l'île..."

Au soir de ce beau jour, on songea à se délasser un peu. On s'en fut visiter, narre le Père Vimont, les grands bois qui couvrent cette île; étant amenés à la montagne dont elle tire son nom, deux des principaux sauvages de la troupe, s'arrêtant sur le sommet nous dirent qu'ils étaient de la nation de ceux qui avaient autrefois habité cette île... (12) Et, l'un prenant de la terre avec ses mains : "Regardez, disait-il, la bonté de la terre..." On ne s'oublia pas là-dessus de les inviter tous à y revenir, leur promettant qu'on les aiderait à bâtir de petites demeures et à défricher la terre... Ils promirent qu'ils traite-

(12) "En effet, un siècle auparavant, Jacques Cartier avait admiré [en cet endroit] la cité des Algonquins, la célèbre Hochelaga, avec ses "belles grandes campagnes pleines de blé" laquelle avait disparu comme par enchantement sous le souffle dévastateur des Iroquois." (Gosselin, (Abbé Auguste). — *Vie de Mgr de Laval,* premier évêque de Québec et apôtre du Canada 1622-1708. — Québec, Demers, 1890, v. 1, p. 270).

En note, l'abbé Gosselin ajoute : "Hochelaga était vraisemblablement sur le côteau qui s'étend au pied de la montagne, du côté de la ville de Montréal" (Ferland, t. 1, p. 29); "peut-être à l'endroit où est aujourd'hui le couvent de Villa-Maria."

raient de cette affaire en leur pays... "Mais, observa le Père, j'ai de la peine à croire qu'il y ait jamais grand nombre de Sauvages à Notre-Dame de Montréal, que les Iroquois ne soient domptés ou que nous n'ayons la paix avec eux..."

Toujours judicieux ce Père Vimont à la sympathique figure ! Quel Montréalais, penché sur l'histoire, saurait oublier ce jésuite affable, qui soutint par sa bonté, ses conseils, ses vues de missionnaire plein d'expérience, le petit groupe de colons qui venaient s'établir dans l'ombre de forêts immenses, recéleuses de combien de sanglants périls.

Les navires levèrent l'ancre pour le retour en France, le 7 octobre. *La Relation* de 1642 remarque : "Leur départ fait ici un merveilleux silence, et applique chacun à sa famille dans une tranquilité profonde".

Un merveilleux silence ! Il ne laissa pas que d'être troublé, tout de même, à Ville-Marie, par les travaux urgents de construction. Les belles journées d'automne ne pouvaient leurrer les colons. Tous se souvenaient de la température glaciale de Sillery. Ceux qui n'avaient aucune idée de la rigueur des hivers canadiens, les colons arrivés en août, furent bien vite mis au courant par leurs compagnons On se hâta de rendre habitable une partie du fort, ainsi que la chapelle, puis de creuser les fossés tout autour de la palissade.

Ce ne furent pas des tâches aisées, il s'agissait d'un logement convenant à cinquante-cinq personnes, disent *Les Relations,* à soixante-douze, s'il faut en croire *Les Véritables Motifs.* Ces personnes appartenaient à diverses conditions sociales, avaient à exercer des fonctions, bien différentes les unes des autres, tous cependant, devaient mener une vie commune dans plusieurs circonstances.

On y réussit, aidé par "la grande union et la bonne intelligence de tous ceux qui y demeuraient". Le Père Vimont appuie sur cette vision de bonne entente, dont il semble, à la fois charmé et édifié : "Chacun s'est si bien acquitté de son devoir envers Dieu et les hommes, dit-il dans *la Relation* de 1643, qu'on n'a trouvé aucun sujet de se plaindre l'espace de dix mois entiers... l'exemple de M. de Maisonneuve et des autres personnes de considération qui sont là n'ont pas peu contribué à cela..."

"Les personnes de considération", c'est-à-dire Madame de la Peltrie, Charlotte Barré, Jeanne Mance, M. de Puisieux, M. de Maisonneuve...

Les derniers jours de l'an 1642 furent vécus dans une atmosphère dramatique. La petite rivière (13) au pied de laquelle était construite l'habitation de Ville-Marie commença à déborder, faisant craindre les périls et les ruines qui accompagnent les inondations.

Quel sujet d'alarmes, de tragiques conjectures, d'angoisses pour les colons! M. de Maisonneuve, dès qu'il eut vu chacun bien en assurance dans le fort, et occupé à prier pour conjurer le danger, se sentit porté à faire davantage, lui, le chef, chargé de toutes les responsabilités, et de qui on devait attendre, plus de lumière, de protection, d'héroïsme même.

Un projet lui vint à l'esprit. Toujours modeste, il alla l'exposer auparavant aux Pères Poncet et Duperron. Ceux-ci l'approuvèrent et prièrent M. de Maisonneuve de se hâter de mettre à exécution ce moyen surnaturel de salut. L'heure était grave, très grave.

M. de Maisonneuve réunit alors tout son monde. Il fit lire à voix haute, une déclaration qu'il venait de tracer rapidement sur un morceau de papier, "afin qu'on reconnût la pureté de son intention", et où il disait que les colons de Montréal, priaient sa Divine Majesté de retenir la rivière dans son lieu ordinaire, si cela dût être pour sa gloire, ou de leur faire connaître le lieu où il voulait être servi par ces Messieurs de Montréal, afin d'y mettre le principal établissement, au cas qu'il permit que les eaux vinssent à perdre ce qu'on venait de commencer".

M. de Maisonneuve annonca ensuite qu'il allait quitter pour un moment le Fort, voulant aller lui-même planter une croix au bord de la rivière "si malheureusement sortie de son lit", après avoir attaché au pied de cette croix, l'écrit qu'il venait de tracer de sa main. "Dieu écoutera peut-être alors le cri de son peuple en détresse" dit-il en concluant.

Il fit comme le dit. Seulement, lorsque le gouverneur rentra au fort sa générosité, son sens chrétien lui avaient

(13) Cette rivière coule aujourd'hui sous la rue des Commissaires, aux environs de la bâtisse des Douanes.

inspiré de faire, en sus de la prière qu'il venait d'afficher au au nom de tous, une promesse solennelle, "celle de porter une croix, lui seul, depuis le fort jusque sur la montagne de Mont-Royal, s'il plaisait à Dieu d'accorder sa demande".

Aucun changement ne se produisit durant les heures suivantes. "Les eaux ne laissèrent pas de passer outre, écrit le Père Vimont,... On les voyait rouler de grosses vagues, coup sur coup, remplir les fossés du fort et monter jusqu'à la porte de l'habitation... ; chacun regardait ce spectacle sans trouble, sans crainte, sans murmure, quoique ce fut au coeur de l'hiver, en plein minuit, et lors même qu'on célèbre la naissance de Dieu en terre".

La délivrance venait pourtant. "Les eaux après s'être arrêtées peu de temps au seuil de la porte, sans croître davantage, se retirèrent peu à peu, mettant les habitants hors de danger et le Capitaine dans l'exécution de sa promesse".

Le jour des Rois fut choisi pour la fête d'actions de grâces. Les jours précédents les colons s'employèrent à faire le chemin, à couper les arbres et à faire la croix. M. de Maisonneuve "mit lui-même la main à l'oeuvre afin d'encourager par son exemple".

"On bénit la Croix, le jour étant venu", narre encore le Père Vimont, lequel avec Soeur Bourgeoys, mais celle-ci beaucoup plus tard, nous ont conservé des récits, très en détail, de ce beau geste de foi.

"On fait donc M. de Maisonneuve premier soldat de la Croix, avec toutes les cérémonies de l'Eglise : il la charge sur son épaule, quoique très pesante, marche une lieue entière, chargée de ce fardeau, suivant la Procession, et la plante sur la cime de la montagne... Le Père du Perron y dit la messe et Madame de la Peltrie y communie la première... On adore la Croix et de belles reliques qu'on avait enchassées dedans... Depuis ce temps là, ce lieu fut fréquenté par divers pèlerinages..." (14)

Cet incident émouvant de la fin de décembre 1642, apparaît, vraiment, ainsi qu'un symbole. Toujours durant les sanglantes années de fondation et d'affermissement de Ville-Marie,

---

(14) Vimont. — *Relation de la Nouvelle-France en l'année 1643,* 1858, v. 2, p. 52-53.

l'on devait voir ainsi les admirables efforts de la foi et du zèle civilisateur des colons, entravés ou encerclés sans pitié par des puissances de mort et de destruction. Toujours aussi, les chefs de *la folle entreprise* devaient espérer contre toute espérance. Et lorsque, enfin, le secours venait, amené presque par miracle, il ne laissait à chacun que la joie austère d'appuyer *une croix* contre son épaule ou contre sa joue humide de larmes. Pour Paul de Chomedey, ce devait être la croix, si cruelle aux coeurs bien nés, de l'abandon, de l'indifférence, de l'oubli... A Jeanne Mance devait être réservée, celle non moins douloureuse, de la critique irréfléchie et surtout... de la contradiction loyale des bons.

Et tous deux, M. de Maisonneuve et Mlle Mance, devaient mourir étroitement collés à ces croix. Au fond de leurs âmes, pourtant, une vision victorieuse se levait. Ces ombres épaisses, ce froid, ce désert, qui les environnaient, seraient un jour vaincus, par les forces de l'ordre et de la vérité. "Les eaux, après s'être arrêtées un peu de temps sur le seuil... avait dit le prophétique Vimont, se retirèrent.., mettant (l'oeuvre) hors de danger" (15).

Symbole toujours !

---

(15) Pourquoi ne pas évoquer dans une courte note, la vision d'une des belles verrières de l'église Notre-Dame de Montréal ? Elle a pour sujet, précisément, cette ascension de la montagne, le 6 janvier 1643, par M. de Maisonneuve, chargé de la Croix, et entouré des colons. Elle charme, elle émeut, par sa vérité ! Il y a là, une convenance parfaite, entre le ton des couleurs, et l'atmosphère de blancheur bleuie, paisible, froide, un peu lourde, d'un matin sans soleil de nos hivers canadiens. Et quel beau mouvement de dure montée, de légère oppression même, nous fait éprouver l'attitude repliée de M. de Maisonneuve et de ses compagnons ! Oeuvre d'artiste et d'historien, que cette verrière !

— V —

LA FONDATION DE L'HOTEL-DIEU

La Relation de 1643 nous laisse entendre que le logement du fort, à Ville-Marie, sans être complètement terminé, était assez bien aménagé pour que l'on put y vivre en commun durant l'hiver. *Les Véritables Motifs* mettent plus de précision dans leur texte. "L'Edifice d'un fort de défense, y lit-on, *d'un hôpital pour les malades,* et d'un logement déjà capable pour soixante-dix personnes qui y vivent et que l'on augmente tous les jours, avec deux pères Jésuites qui leur sont comme pasteurs (1), y ont chapelle qui sert de paroisse sous le titre de Notre-Dame, à laquelle, avec l'île, *et la ville qu'on y désigne sous le nom de Ville-Marie,* elle est dédiée. On y fait le pain Bénit, processions aux bonnes fêtes, le salut du Saint-Sacrement les jeudi au soir, au retour de la journée des ouvriers, exhortations, baptêmes des sauvages, et mariages, quand il s'en présente et autres cérémonies de l'Eglise, vivant la plupart en commun, comme à une manière d'auberge, les autres de leur revenu en particulier, mais vivant tous, en J.-C., en un coeur et une âme, représentant en quelque façon la forme de la primitive Eglise..."

C'était offrir, en quelques lignes, toute la vie des colons de Ville-Marie, depuis le mois de mai 1642, jusqu'à la fin de l'été 1643. Texte nourri, qui rend justice, à la fois aux *Relations* et aux lettres personnelles envoyées en France par M. de Maisonneuve, Mlle Mance et le Père Vimont.

Oui, M. de la Dauversière et M. Olier se trouvèrent en possession de sources de première main, pour préparer la publication des *Véritables Motifs* destinés à justifier et à promouvoir l'oeuvre de la Société de Notre-Dame de Montréal, parmi les cercles aristocratiques et dévôts qu'ils fréquentaient tous deux.

---

(1) Les Pères Joseph-Antoine Poncet de la Rivière et Joseph-Imbert Du Péron.

Mais pour l'instant, ne donnons de relief, dans le texte cité, qu'aux mots suivants : "L'Edifice d'un fort de défense et *d'un hôpital pour les malades . . .*"

Un hôpital pour les malades ! Il en existait donc un, dès la fin de l'année 1642 ? Et on peut non seulement le croire, mais l'affirmer. En principe, l'Hôtel-Dieu de Montréal, avait été fondé le jour où Jeanne Mance s'était rendue aux désirs de Mme de Bullion, la première et la plus ardente à vouloir cette fondation pour les colons. L'héroïne avait même accepté, dès cette époque, des secours préliminaires en argent et autrement, pour ces fins. Oh ! sans doute, les bâtisses de l'Hôtel-Dieu, avec leurs dépendances, telles que les souhaitaient la riche grande dame, n'étaient encore que des projets à réaliser dans un temps plus favorable.

Mais l'hôpital de Ville-Marie prenait vie tout de même. Il avait ses quartiers déterminés dans le logement du fort. Le Père Vimont dit expressément, dans la Relation de 1643, au chapitre XI, intitulé : *"De ce qui s'est passé au Montréal"* : "De tous les Sauvages, il ne nous en demeura [au petit printemps de 1643] qu'un, nommé Pachirini, qui était arrêté par les pieds. Depuis leur défaite, il avait toujours voulu demeurer chez nous avec deux autres malades, *dans le petit hôpital que nous y avions dressé pour les blessés, tant pour y être mieux pansés, que pour y être mieux instruits : en effet et lui et les autres y reçurent les guérisons du corps et de l'âme*".

Sans doute ce "petit" hôpital de la première heure ne servit à aucun colon français, car "tous ont vécu au fort durant l'hiver [1642-1643] avec joie, souffrant les incommodités d'une nouvelle demeure, en un pays désert, *où pas un n'a été malade,* ce qui ne c'est pas encore jamais remarqué en aucune nouvelle habitation par deçà" (2).

Mais Mme de Bullion, tout aussi bien que Mlle Mance destinait cet hôpital, non seulement au bien-être physique et moral de leurs compatriotes, mais aussi à celui des sauvages. Ceux-ci, comme on vient de le voir, avaient été moins heureux que les Français, au point de vue de la santé, et aussi, à l'égard des attaques des Iroquois. Ils nécessitèrent des soins, des panse-

---

(2) La *Relation* de l'année 1643, Québec, Côté, 1858, v. 2, p. 53.

ments, quelques-uns même, eurent besoin d'un séjour prolongé pour obtenir la guérison de maux assez graves. Donc les quelques pièces du fort, mises dès la fin de 1642, à la disposition de Jeanne Mance pour le soin des blessés et des malades, furent aussitôt occupés par des sauvages. Nul doute là-dessus.

Plus tard, en janvier 1644, vint se dresser en bonne et due forme, le contrat de fondation de l'Hôtel-Dieu, signé à Paris, par Mme de Bullion. Enfin le 8 octobre 1645, (3) nous voyons se construire les bâtisses et les dépendances de l'Hôpital de Ville-Marie, dues à l'or munificent de Mme de Bullion. Mais quelle force de conviction prennent auprès de nous ces faits tardifs, en face des actes déjà posés par Jeanne Mance, au fort de Ville-Marie, où, il y avait les derniers mois de l'an 1642, "le petit hôpital que l'on y avait dressé pour les blessés tant pour y être mieux pansés, que pour y être mieux instruits..."

Du mois de mars 1643 au mois de juillet 1645, les pièces du Fort semblèrent en effet, amplement suffire, au point même que Jeanne Mance crut plus sage, un moment, d'affecter l'or de Mme de Bullion, au progrès des missions huronnes. Le Père de Brébeuf, durant l'hiver qu'elle avait passé à Sillery, l'avait sans doute édifiée sur le bien à opérer auprès de cette tribu. Mais Madame de Bullion, consultée, refusa de s'intéresser à tout autre oeuvre qu'à celle de l'hôpital de Ville-Marie. Elle refusa de façon formelle, définitive, semblant vraiment inspirée en tout cela.

---

(3) Et non le 8 octobre 1644, comme on l'a écrit jusqu'ici, sur la seule foi encore du texte de Dollier de Casson. De nouveau, l'historien du Montréal s'excuserait avec bonhomie sur "son imprécision quant à l'ordre des temps". Et s'il nous demandait avec son bon et large sourire ce qu'il devrait écrire à la place de la date qui lui avait semblée excellente, nous lui mettrions en main, avec déférence, un volume, qu'il ne connut ni ne pouvait connaître de son temps, le précieux *Journal des Jésuites,* ouvert à la page 11. Dollier de Casson y lirait avec surprise ce paragraphe écrit par un témoin oculaire : "Lorsque j'arrivé à Montréal [c'est le Père Jérôme Lalemant qui parle] on avoit préparé un logis de charpente pour nos PP. et il sembloit qu'il n'y eut plus qu'à le lever ; comme on en était sur le point les vaisseaux arrivèrent [août 1645] qui apportèrent nouvelle et ordre de France à ceux qui commandoient à Montréal, d'employer tous les ouvriers à autre chose, savoir à dresser *un hospital, pour lequel on avait touché de grands deniers dès les années précédentes, et cependant il n'y avoit rien de commencé.* M. de Maisonneuve qui estoit pour lors à Montréal avoit de la peine de dire cette nouvelle à nos PP. Je me chargé de le faire et de le leur faire trouver bon. Depuis, on me jetta le chat aux jambes, comme si c'estoit moy qui l'avoit empesché" *(Journal des Jésuites,* Québec, 1871, p. 11).

M. de Maisonneuve et Jeanne Mance firent donc exécuter promptement des travaux en 1645, et bientôt, la construction de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie devint un fait accompli. Un passage de la lettre qu'écrivit Jeanne Mance à la grande dame, sous le couvert du Père Rapine ,et dont M. de Maisonneuve qui partait pour la France, en octobre, se chargea, contenait entre autres ce passage : "D'abord que la maison où je suis a été faite, incontinent elle a été garnie, et le besoin qu'on en a fait voir la conduite de Dieu en cet ouvrage : C'est pourquoi, si vous pouviez encore faire une charité qui serait que j'eusse ma subsistance pour moi et pour une servante, et que les 2,000 livres de rentes que vous avez données fussent entièrement aux pauvres on aurait meilleur moyen de les assister, voyez ce que vous pouvez faire là-dessus, j'ai de la peine à vous le proposer, *parce que j'ai peine à demander,* mais vos bontés sont si grandes que j'aurais peur d'un reproche éternel si je manquais à vous mander les besoins que je sais" (4).

Pauvre et sincère Jeanne Mance ! Elle sollicitait avec peine, mais avec quelle grâce et quelle précision ! L'assaut de délicatesse et de générosité continuait entre la grande dame qui prodiguait l'or, et l'héroïne qui exécutait avec intelligence ce qu'on désirait d'elle !

Mais faisons un retour sur les largesses de Mme de Bullion, en faveur de l'Hôtel-Dieu du Montréal, durant les années 1644 et 1645.

Dans le contrat d'établissement de l'Hôtel-Dieu, passé à Paris devant le notaire Chaussière, le 12 janvier 1644, il est déclaré, "qu'une personne qui voulait être inconnue avait donné aux associés, seigneurs de l'Isle de Montréal, la somme de 42,000 livres, (5) afin de bâtir et fonder un hôpital dans cette île, au nom et en l'honneur de saint Joseph, pour y nourrir, traiter et médicamenter les pauvres malades du pays, et les faire instruire des choses nécessaires à leur salut; que de cette som-

---

(4) Dollier de Casson. — *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 124.

(5) Environ $8,400.

En cette même année 1644, Madame de Bullion fit parvenir à Ville-Marie quelques autres secours tangibles. A l'arrivée des vaisseaux, Mlle Mance reçut, toujours bien entendu de la part d'une bienfaitrice inconnue, une somme de 2,000 livres et divers meubles.

me, 6,000 livres seraient employées à construire les premiers bâtiments et que le reste serait mis en constitution de rente". Faillon nous apprend, qu'aussitôt, en effet, 36,000 livres furent placés avec quelques autres fonds de façon à assurer, à l'hôpital de Ville-Marie, un revenu annuel de 2,000 livres.

Durant l'été de 1645, la Compagnie de Notre-Dame de Montréal envoyait, à destination de l'hôpital de Ville-Marie, quantité d'objets des plus indispensables et des plus divers. Ce fut, vraiment, le premier envoi considérable, celui qui obligea, enfin, M. de Maisonneuve et Mlle Mance à exécuter sans tarder les désirs de Mme de Bullion relativement à la construction de l'Hôtel-Dieu.

Mais que contenait cet envoi des Messieurs de Montréal, ce premier ameublement considérable de l'hôpital ? "Le mobilier de la chapelle, un calice et un soleil d'argent, (6) des chandeliers, une croix, une lampe, trois ornements d'autel avec tous les linges, une tapisserie de Bergame, deux tapis et d'autres objets destinés au culte ; le mobilier de l'Hôtel-Dieu, matelas, draps de lit et autres linges, vaisselle d'étain et de cuivre, chaudières, et tous autres ustensibles de ménage, des médicaments pour les malades, des instruments de chirurgie ; une ménagerie composée de deux boeufs, trois vaches et vingt brebis..." (7).

On comprend qu'en face de ces dons, dont l'emploi particulier ne pouvait laisser aucun doute, M. de Maisonneuve et Mlle Mance se soient mis immédiatement à l'oeuvre.

L'hôpital de Ville-Marie était un bâtiment construit en bois, et mesurait soixante pieds de long sur vingt-quatre de large. Il comprenait, à l'intérieur, une cuisine et une chambre pour Mlle Mance, une autre pour les servantes, deux pièces pour les malades. Touchant à ce bâtiment, se dressait un petit oratoire en pierre, de neuf à dix pieds en carré. Les seigneurs de Montréal avaient ordonné également de construire au plus tôt

---

(6) Les Hospitalières de Montréal nous montrent encore aujourd'hui, une relique de ces temps, *un soleil d'argent* (ostensoir), où manquent quelques pierres précieuses, que l'on a serties dans un ostensoir plus moderne. Mais ce *soleil d'argent* n'est pas celui offert par Mme de Bullion. *Les Archives* de l'Hôtel-Dieu en font un don de la tante de Mère Judith Moreau de Brésoles, Madame de la Basme. Il date de plusieurs années plus tard.

(7) Faillon, *Vie de Jeanne Mance,* 1854, v. 1, p. 41-42.

MADAME CLAUDE DE BULLION

D'après le tableau attribué à Philippe de Champaigne. Gravure extraite des *Cahiers catholiques de Paris*, juin 1925.

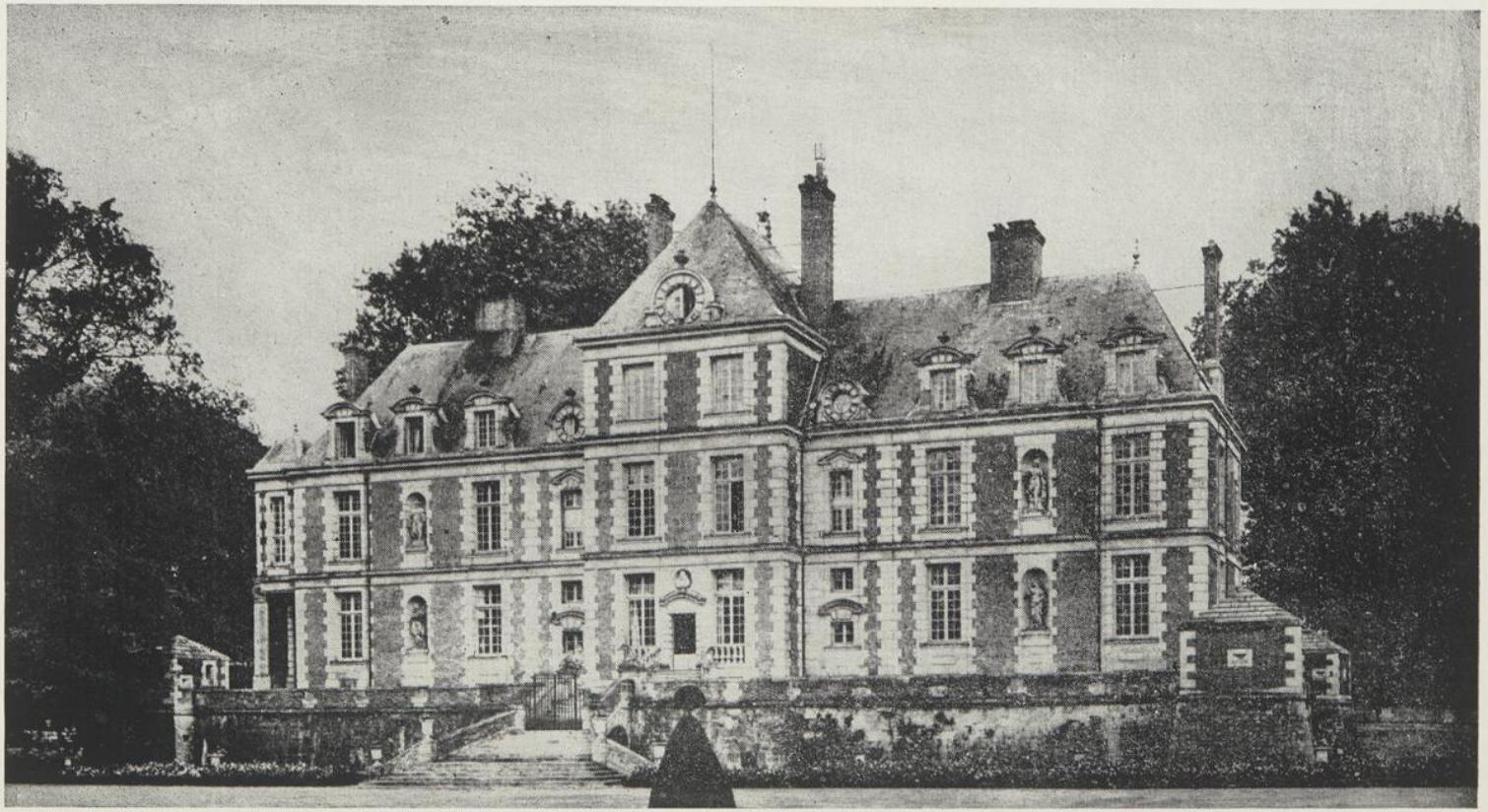

LE CHATEAU DE WIDEVILLE, Commune de Davron, Seine et Oise, France. Une des somptueuses demeures des Claude de Bullion au XVIIe siècle. (Extrait des *Anciens Châteaux de France*, Paris, Contet, 1925).

une étable, afin de loger les animaux expédiés à Ville-Marie. L'étable compta donc trente pieds de long sur douze de large. Enfin, voulant bien tout mettre à l'abri des insultes des sauvages, M. de Maisonneuve et Mlle Mance veillèrent à ce que l'on entourât l'enclos, qui avait quatre arpents en carré, d'une forte clôture de pieux.

Toutes ces constructions, ainsi que l'aménagement intérieur de la petite chapelle et celui de l'hôpital, furent décrits avec soin par Mlle Mance, dans la lettre adressée en 1645, à Mme de Bullion, et datée de l'hôpital même.

La réponse vint, l'année suivante. Elle manifestait et donnait la preuve des mêmes dispositions munificentes de la bienfaitrice inconnue. "J'ai plus d'envie de vous donner les choses nécessaires, écrivait Mme de Bullion, que vous n'en avez de me les demander. Pour cela, j'ai mis 20,000 livres entre les mains de la Compagnie de Montréal, pour vous les placer à rente, afin que vous serviez les pauvres sans leur être à charge ; et, outre cela, je vous envoie 2,000 livres" (8).

Un deuxième contrat, concernant l'Hôtel-Dieu, fut passé le 17 mars 1648. On y lisait "que la bienfaitrice qui voulait être inconnue avait élevé le capital de cette fondation jusqu'à la somme de 60,000 livres, dont 44,000 avaient été données au baron Gaston de Renty, à constitution de rente, et 16,000 à M. de Fancamp, avec obligation pour ceux-ci de donner à l'hôpital 3,088 livres de rente annuelle. Ces messieurs déclarèrent que les seigneurs de l'île de Montréal, leurs co-associés, ne répondraient en aucune manière de ces constitutions de rente, attendu que la fondatrice les avait expressément agréées. Il fut cependant stipulé que, dans le cas où elles viendraient à être rachetées, "la dite personne fondatrice chargeait les seigneurs de pourvoir au remploi des deniers, soit en rentes, soit en achat d'immeubles, avec les mêmes soins qu'ils feraient pour leurs propres affaires, sans pourtant demeurer responsables de l'événement des dits emplois".

Mme de Bullion, dans ce dernier contrat posait encore quelques conditions à toutes ses admirables générosités, celles-ci : Mlle Mance demeurerait administratrice de l'hôpital jusqu'à

(8) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 128.

sa mort, et elle y serait nourrie et entretenue. Puis, advenant son décès, Mme de Bullion demandait qu'on établisse à la place de Mlle Mance, une communauté d'hospitalières qui y serviraient les pauvres gratuitement et non aux dépens de la fondation. Enfin la donatrice stipulait que "la fondation du dit hôpital ne pourrait être changée, ni transférée hors de l'île de Montréal, ni le fonds de la dite fondation employé à une autre oeuvre, pour quelque cause et occasion que ce fût".

L'Hôtel-Dieu de Montréal possède de bien vieilles lettres de noblesse, on le voit. Et ce n'est vraiment pas, pour elle, un mince titre de gloire, et pour nous de haute vénération et de gratitude.

— VI —

LA SAINTE COLONIE (1)

Le Père Vimont disait, des colons du Montréal, en 1643 : "La vie qu'ils ont mené [au fort tout] l'hiver, a été une image de la primitive Eglise". Soeur Morin, avec sa naïveté charmante, insiste encore et nous offre cet exact tableau. "Ils avaient tous demeuré dans le Fort jusqu'à lors [de 1642 à 1645 et de 1651 à 1654], sans qu'on y vit aucun différend entre eux, qui pût blesser la ferveur de la sainte charité ; celles à qui il échappait quelques mots de colère ou de mépris en demandaient pardon avant de se coucher à ceux qu'elles avaient offensées aussi exactement que dans un monastère bien fervent et régulier . . . Il y en avait peu qui ne se confessasses et communiasses tous les huit jours et d'autres plus souvent. On ne voyait point de péchés publics, ni de haines ou rancunes, tous n'étaient qu'un coeur en charité, toujours prêts à se servir et à parler des autres avec estime et affection" (2).

Ne soyons donc pas étonnés de voir les associés du Montréal, là-bas en France, assurer "que ce désert où Jésus-Christ n'avait jamais été nommé, et naguère le repaire des démons, était maintenant par sa grâce, son domicile et le délicieux séjour des anges" (3).

Aussi bien, les associés suivaient d'un oeil discret, mais fidèle, les événements qui se passaient dans leur lointaine propriété d'outre-mer. Ils échangeaient avec les colons du Montréal maintes délicatesses à la fois temporelles et spirituelles. Durant l'été de 1643, ils firent parvenir à M. de Montmagny, une lettre que le roi avait écrite lui-même au gouverneur "afin qu'il favorisât la Compagnie dans ses desseins".

Voici cette lettre du roi Louis XIII, écrite trois mois à peine avant sa mort :

---

(1) Nom donné à Ville-Marie naissante par le Père LeClercq dans son *Premier Etablissement de la Foi,* Paris, 1691, tome 2, p. 52.

(2) Soeur Morin, *Annales,* 1921, p. 78.

(3) *Les Véritables Motifs,* 1643, p. 26.

"Monsieur de Montmagny,

"Ayant été particulièrement informé par ceux de la Société de Montréal, en la Nouvelle-France, que leur dessein est de s'établir en la dite île, pour la conversion des Sauvages, je leur ai très volontiers accordé, sur la très humble supplication qu'ils m'en ont faite, la permission d'achever, à leurs dépens, un petit Fort qu'ils ont commencé dans cette île, et de se munir d'artillerie et des autres choses nécessaires, tant pour leur sûreté que pour éviter la furie des Sauvages. Sur quoi, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre pour vous dire que je désire que vous assistiez et favorisiez, en tout ce que vous pourrez, le sieur de Maisonneuve, par eux commis au Gouvernement et à la conduite d'un si bon dessein ; en sorte qu'il ne leur soit apporté aucun trouble ni empêchement : à condition néanmoins que les dits sieurs de la Société de Montréal ne pourront trafiquer, traiter ou négocier de pelleteries, conformément aux conventions faites avec ceux de la Grande Compagnie de la Nouvelle-France et eux pour ce sujet. A quoi m'assurant que vous tiendrez la main, je ne ferai celle-ci plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Montmagny, en sa sainte garde.

Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 21 février 1643" (4).

M. de Montmagny descendit bien vite au Montréal à la réception de la missive royale. Il voulait annoncer lui-même aux colons toute la sollicitude que manifestait le roi à leur égard. En outre, il les prévint que Louis XIII "faisait présent aux associés de Montréal, d'un navire, qui serait connu désormais sous le nom de *La Notre-Dame de Montréal*" (5). Ce vaisseau avait déjà jeté l'ancre devant Québec. Il était du port de deux cent cinquante tonneaux et apportait encore de la part du roi, diverses pièces d'artillerie. M. de Montmagny était également averti de l'arrivée de colons distingués pour cet été même : M. Louis d'Ailleboust, chevalier, seigneur de Coulonges, soldat et ingénieur, très versé dans la science de la construction. Il était originaire, comme M. de Maisonneuve et Mlle Mance, de la province de Champagne. Il serait accom-

(4) Le roi décédait le 14 mai 1643.

(5) Ce navire, à partir de 1643, fit la traversée tous les ans, amenant des colons et transportant des effets et des vivres. *Le Journal des Jésuites* mentionne souvent l'arrivée ou le départ de *La Notre-Dame,* le vaisseau des Messieurs de Montréal.

pagné de sa femme, et de la soeur de celle-ci, Mlle Philippine de Boullongne . . .

Imagine-t-on la satisfaction, l'émotion profonde des Montréalistes, devant ces belles perspectives, devant ces nombreux témoignages de la générosité royale ?

Les d'Ailleboust débarquèrent à Québec, le jour de l'Assomption, au moment où l'on allait commencer la Grand'-Messe. M. d'Ailleboust, "très honnête et très vertueux gentilhomme", dit le Père Vimont, "associé à la Compagnie de Montréal avec sa femme et sa belle-soeur, de pareils courage et vertu . . . aborda ici et vint se consacrer à Dieu et au salut des sauvages sous la protection et la faveur de la Reine de l'univers dont nous célébrions ce jour-là le triomphe".

Bientôt, les d'Ailleboust se mettaient en route pour le Montréal. Ils étaient porteurs de précieux messages d'outremer. Quel accueil on fit à ces colons aussi vaillants que distingués ! Mais parmi les diverses communications, par écrit ou de vive voix, que les d'Ailleboust présentèrent, aucune ne fut plus sensible aux coeurs chrétiens des Montréalistes qu'une copie de la lettre adressée par les associés de Montréal au Souverain Pontife Urbain VIII. Faillon a reproduit cette lettre dans son *Histoire de la Colonie française ;* il la regarde "comme l'un des monuments les plus précieux de l'histoire de Ville-Marie, en ce qu'il montre, de la manière la plus assurée, que le désir d'étendre dans ces contrées l'Eglise catholique a été l'unique motif de la formation de cet établissement". Voici les principaux passages de cette lettre :

"Très-Saint Père,

"Les très humbles suppliants, pleins de sollicitude pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, et offrant pour une si grande oeuvre leurs prières et leurs personnes, s'approchent des pieds de Votre Sainteté et lui exposent ce qui suit :

Il s'est écoulé déjà quatre ans depuis que, par le mouvement de Dieu, très bon, et très grand, plusieurs personnes des principales conditions de la France, *tant ecclésiastiques que séculiers, de l'un et de l'autre sexe,* ducs, comtes, conseillers, sont entrés dans cette Compagnie afin de procurer le bienfait de la Foi à ces nations . . .

Déjà, depuis les années précédentes, les Associés ont fait passer dans cette île jusqu'à *soixante-dix hommes, tant nobles chevaliers qu'artisans ;* et présentement encore, ils y envoient plusieurs autres pour travailler la terre, pour ouvrir aux barbares *les portes de la Foi et celles de la vie civile* pour donner aux sains *et aux malades, dans l'hôpital qu'ils y élèvent,* des aliments, des remèdes et des exemples de piété et de charité . . .

Que Votre Sainteté daigne enrichir par le trésor de l'Eglise qui lui est confié, *notre Société, tant dans l'Ancienne que dans la Nouvelle-France,* en accordant l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés, les jours de fêtes de la Purification et de l'Assomption à tous ceux qui, étant en France . . . pareillement dans la Nouvelle-France, visiteront . . . la chapelle de la Mère de Dieu dans l'île de Montréal . . . tant les Français que les sauvages chrétiens, en faisant des prières pour Votre Sainteté, pour la propagation de l'Eglise, la paix entre les Princes chrétiens, et recevront la Sainte Eucharistie après s'être approchés du sacrement de Pénitence . . .

Enfin pour ne pas laisser privés des secours dont ils ont besoin ceux qui vont cultiver cette vigne, qu'il plaise à Votre Sainteté d'accorder deux autels privilégiés, l'un dans la dite île de Montréal, à la chapelle de la Mère de Dieu, l'autre à Paris, dans la chapelle érigée et choisie par les Associés, où ils ont coutume de s'assembler pour délibérer sur ce dessein de la propagation de la Foi, pour faire leurs offrandes et vaquer à cette oeuvre, selon Dieu". (6)

Jeanne Mance et Madame de la Peltrie furent très heureuses de la présence et de l'aide de Madame d'Ailleboust et de sa soeur Philippine ! Malheureusement, peu de semaines après l'arrivée de celles-ci, Madame de la Peltrie dut songer sérieusement au départ. Québec la réclamait avec autant de délicatesse que d'insistance par la voix de ses directeurs spirituels. Que d'oeuvres nombreuses l'y attendaient, ne pouvaient prospérer sans elle. "Elle descendit à Kebecq, dit Dollier de Casson, et l'enrichit de la perte que faisait ce lieu-ci [Montréal], étant privé d'une personne d'aussi grand mérite et d'aussi rare exemple qu'elle a toujours été partout".

(6) Faillon nous donne comme source les *"Archives départementales de Versailles. Récollets de Saint-Denis".* Voir son *Histoire de la Colonie française,* 1865-1866, tome I, p. 469-471.

Madame Louis d'Ailleboust, née Barbe de Boullongne, fut à son tour, pour Jeanne Mance, une amie et une compagne parfaites. Belle, distinguée, pieuse, elle avait été attirée dans la Nouvelle-France, par des voies peu ordinaires : Atteinte d'une grave maladie, elle s'en était remise à la suite d'un voeu : celui d'accompagner son mari dans les forêts de la Nouvelle-France, au périlleux Montréal, en dépit des vives répugnances manifestées jusque là pour un tel projet. Car depuis quelques temps déjà Louis d'Ailleboust souhaitait prendre la route du Canada. Le Père Charles Lallemant que les d'Ailleboust allèrent consulter à Paris leur proposa d'entrer dans la Société de Notre-Dame de Montréal avant leur départ. Cela leur sourit. Les associés, de leur côté, les accueillirent parmi eux avec satisfaction. "C'était là un lieutenant inespéré pour M. de Maisonneuve, se dirent-ils ! Le Ciel nous l'envoie !"

Les associés confièrent à M. d'Ailleboust une lettre pour M. de Maisonneuve, où ils ne manquèrent pas de faire l'éloge de ces nouveaux colons, insistant sur l'adresse et la science de Louis d'Ailleboust en tout ce qui regardait les travaux de fortifications. M. de Maisonneuve ne manqua pas de se rendre à ces conseils judicieux. Dès l'automne de 1643, de solides bastions furent ajoutés par M. d'Ailleboust à la palissade de petits pieux et au fossé tout autour du Fort qui constituaient le mur de défense du poste de Ville-Marie.

La vie s'intensifia pour tous au Fort. Une atmosphère de labeurs et de prières environna les colons. M. de Maisonneuve établit une association, dont le but était de demander à Dieu la conversion des sauvages. Soeur Morin parle de cette société avec des sentiments attendris : "M. de Maisonneuve composa une fraternité de 5 frères et de 5 soeurs, écrit-elle dans ses *Mémoires*, il se mit le premier des frères avec Monsieur Minime Barbier, Monsieur Prudhomme. Les soeurs étaient Madame d'Ailleboust, Madame de la Peltrie, (7) Mademoiselle Mance, Mademoiselle de Boullongne, Mademoiselle [Charlotte Barré] que j'ai dit servir Madame de la Peltrie. Ils ne s'appelaient que frères et soeurs, s'étudiaient à se déférer en tout, à servir tous les autres, quand ils auraient

(7) Avant son départ pour Québec, nul doute. Il eut lieu en l'automne avancée de 1643.

besoin d'eux, à les consoler, à servir les malades... Ils firent quantité de neuvaines et pèlerinages à la montagne, à pied et dans le risque de leur vie à cause des Iroquois qui pouvaient facilement se cacher sur les chemins et les attendre à y passer, n'ayant point encore aucun découvert, mais tout en bois debout et forêts fort épaisses ; cela ne refroidissait point la dévotion de ces dames, ni la peine de monter en haut de cette montagne raide et escarpée, en sorte que les personnes les plus robustes y travaillent et suent beaucoup, même aujourd'hui, que les chemins y sont battus. Ce qu'elles firent pendant neuf jours de suite en la compagnie des cinq frères et de quelques autres encore..." Même, "il arriva une fois, raconte Marguerite Bourgeoys dans ses *Ecrits autographes,* que de quinze ou seize personnes qui étoient là pour entendre la messe, il ne s'en trouva aucune en état de la servir; en sorte que Mdlle Mance, qui étoit présente, fut obligée de la faire servir par le nommé Pierre Gadois, qui étoit un petit enfant, à qui elle suggérait les réponses et indiquait les cérémonies qu'il avait à faire." (8) La scène est-elle assez gracieuse et touchante ! Jeanne Mance s'improvisant "enfant de choeur" ! Mais n'ai-je pas déjà dit qu'elle avait une âme liturgique et chantante ?

Rien "ne refroidissait la dévotion de ces dames", dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, rien en effet. Cette foi qui les faisait gravir une "montagne raide et escarpée" était de la même trempe que celle qui les *transporte*... Il y avait chez un Chomedy de Maisonneuve, une Jeanne Mance, une Barbe de Boullongne, et même chez ces braves artisans, dont la plupart, dit Soeur Morin, "moururent dans l'exercice de la plus pure charité", cette sorte d'optimisme des héros, joint à la confiance prodigieuse des saints et des saintes de Dieu.

La Sainte Colonie disait le Père Chrestieu Leclercq, un quart de siècle, seulement, après les événements. *La Sainte-Colonie,* dirons-nous à notre tour, que celle où l'on montait sur les cimes "dans le risque de la vie" afin d'y mieux sentir Dieu; que celle où "l'on courait à la mort comme à une fête," afin que vive une jeune France civilisatrice et chrétienne.

---

(8) Voir *La Vie de la Vénérable Soeur Marguerite Bourgeois*... A Ville Marie, chez Wm Gray, 1818, p. 65.

— VII —

PREMIER VOYAGE EN FRANCE. — JEANNE MANCE RÉORGANISE LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

La dure existence que menait de façon continue, maintenant, la petite colonie du Montréal ! Les Iroquois accouraient, attaquaient, ne laissaient aucun répit aux Montréalistes. Si le gros des guerriers de cette tribu n'eût été employé à la destruction finale des Hurons, Dieu sait ce qu'il serait advenu des colons français, en tout lieu. L'année 1649 s'écoulait lentement. Année sanglante, douloureuse, semeuse d'holocauste ! En mars, il y avait eu le martyre des Pères Brébeuf et Lallemant ; décembre devait amener la mort admirable, dans sa charité héroïque, du Père Charles Garnier.

Jeanne Mance, dans cette atmosphère de désolation et de mort, voyait parfois son esprit se troubler. Elle s'efforçait encore, sans doute, d'insuffler à tous son incomparable tenacité, mais tout au fond de son coeur, l'appréhension surgissait, filtrait son ombre grise, morne, étouffante.

A l'arrivée des vaisseaux, l'héroïne descendit à Québec. *La Notre-Dame,* le vaisseau du Montréal, y jetait l'ancre au commencement d'octobre. Qu'y apprend Jeanne Mance, en dépouillant le courrier de France. Hélas ! les plus lamentables, les plus déprimantes nouvelles. Certes, avec une femme d'une trempe plus faible, les événements auraient enfin eu raison de toute vaillance comme de toute foi. Ecoutez bien :

Dans une lettre, on lui annonçait la mort du Père Rapine, (1) le distingué récollet au moyen duquel elle pouvait

(1) Le Père Charles Rapine mourut le 12 décembre 1648, nous apprend le *Mortuologe* des Récollets. "Il était venu dans la pensée de *ce grand homme,* à la fin de sa vie, peut-on lire dans ce document, de s'employer à des missions à la campagne afin d'instruire et de catéchiser des paysans et de leur apprendre à se confesser, ce qu'il fit en plusieurs endroits avec un zèle et une ferveur d'apôtre, et enfin le continuant à Farcheville (?), il fut attaqué de pleurésie à la fin du sermon le jour de la Conception de la Sainte Vierge. Il montra de grandes preuves de sa patience et de toutes ses vertus durant sa maladie dont il mourut [le

communiquer avec Mme de Bullion. Toutes relations se trouvaient interrompues avec la bienfaitrice inconnue, du seul fait de cette mort... Dans une deuxième lettre, on mandait à Jeanne Mance que la Société de Notre-Dame de Montréal, était "quasi toute dissipée", qu'on ne s'y intéressait plus aux lointains Montréalistes ; qu'à leur place, des oeuvres d'urgence locales prenaient le temps, l'argent et la pensée vigilante des associés d'hier. Enfin, dans la troisième missive, on faisait part à l'héroïne de l'état précaire dans lequel se trouvaient les affaires de M. de La Dauversière, qui avait "quasi fait banqueroute". De plus, celui-ci venait de tomber gravement malade, et se trouvait en danger de mort... Comme depuis 1641, M. de La Dauversière gérait toutes les affaires de la Compagnie du Montréal, cet état de choses allait les acculer dans une impasse financière des plus sérieuses.

---

12 décembre] l'an 1648. Il avait fait profession l'an 1613 le 13 mai". Le Père Rapine serait donc né vers 1596, et aurait été âgé de 52 ans à sa mort. Le doute n'est plus possible, maintenant sur l'identité du Père Charles Rapine, récollet ce "provincial, homme de grand mérite" qui présenta Mme de Bullion à Jeanne Mance. La concordance des dates, dans le *Mortuologe* et dans l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson, relativement à sa mort ; ce terme de *grand homme* dont l'Ordre lui-même des Récollets se sert au sujet de ce "provincial, homme de grand mérite" ; l'orthographe du nom dans Dollier de Casson, détail, qui a d'abord attiré notre attention, et aidé à la découverte de ce franciscain distingué qui ne fut pas d'un mince secours, à Jeanne Mance, à Montréal, à tout le Canada ; tout nous révèle le véritable personnage de l'histoire. D'ailleurs, le R. P. Rapin, l'auteur d'un *Mémoire sur le Jansénisme,* était un jésuite.

En 1647, à Langres, ne voyons-nous pas prêcher un Père Rapine, de l'Ordre des Récollets, (voir Prunel, *Sébastien Zamet,* p. 328 et suivantes), serait-ce le Père Charles, à cette époque missionnaire, ou le Père Pascal Rapine de Sainte-Marie, plus jeune, mais orateur, écrivain et provincial lui aussi, et qui devait prononcer l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche en 1666 ? Cette oraison funèbre fut publiée à Paris, dans un in-40 de 62 pages. (Cité dans la *Revue d'Histoire franciscaine,* tome I, no 4, p. 550, Paris, Picard, 1924). Ce père Rapine, Charles ou Pascal, fut la cause indirecte d'un conflit pénible entre l'évêque-duc de Langres et son chapitre cathédral, "au sujet du droit de visite à Saint-Pierre de Langres". Saint-Pierre de Langres, mais ce fut la paroisse de Jeanne Mance ! Ce n'était pas d'ailleurs la première visite du Père, à Langres, Mgr Zamet, étant soucieux d'y recevoir des prédicateurs réputés. "Jeanne Mance, nous dit Dollier de Casson, connaissait le Père Rapine, lorsqu'il vint à Paris, en 1640, et qu'elle s'empressa d'aller le visiter". Nous voyons dans l'ouvrage du T. R. P. Hyacinthe Lefebre, *Histoire chronologique de la province des Récollets de Paris,* Paris, 1677, ch. XVIII, que le R. P. Charles Rapine avait été l'un des prédicateurs de la Province, qu'il avait prêché, pour sa part, "à Langres, deux advents et deux carêmes". Aucune date, cependant, n'est indiquée.

Jeanne Mance, "frappée de ces trois coups de massue", comme le remarque avec son pittoresque habituel, Dollier de Casson, "fut d'abord bien abattue. Elle releva la tête pourtant. Elle regarda bien en face, ces épreuves, ces abandons, ces périls. Sa pénétration plongea au delà de ces contingences. Elle prit une résolution extrême : elle irait en France. Elle lutterait elle-même contre ces vents d'orage qui allaient tout emporter.

Elle ne retourna pas au Montréal. Le 31 octobre, elle montait à bord du navire. Son sage esprit avait reconnu que retarder son départ d'un an seulement, allait compromettre l'existence même du petit poste du Montréal.

Les lentes traversées d'alors devaient donner le temps de réfléchir, de préparer une ligne de conduite circonspecte et mesurée. Jeanne Mance, en mettant le pied sur la terre de France, dut avoir au front une flamme résolue. Les premiers jours d'émotions passées, la jeune femme se hâta certainement de mettre à exécution des plans solidement concertés.

Elle vit d'abord M. Olier. De bienfaisants entretiens se tinrent entre eux. Nous avons à ce sujet le témoignage de l'héroïne : "Je lui parlai avec confiance, dit-elle, et dans la sincérité de mon coeur qui ne lui a rien caché" (2). De son côté, M. Olier demeura frappé de la hauteur morale où en était arrivée Jeanne Mance. Elle le convainquait, l'entraînait, lui faisait presque accepter, déjà, de sûrs projets de reconstitution, relativement à la Société, éteinte ou peu s'en faut, de Notre-Dame de Montréal.

Un jour, M. Olier lui confia le hardi projet d'apostolat qui le hantait relativement, à la Compagnie de Saint-Sulpice. Il désirait envoyer quelques-uns de ces Messieurs, au Canada, dès que les circonstances le permettraient. Il y avait des mois, et des mois que Dieu lui avait inspiré cet héroïque dessein!... Même, ne pourrait-il être, lui aussi, du nombre des missionnaires en partance pour la sanglante Ville-Marie ?... Son désir était très vif à ce sujet.

Jeanne Mance l'écoutait avec son lumineux sourire. Puis, avec cette finesse qui ne l'abandonnait jamais, elle profita des

(2) Attestations autographes des miracles attribués à M. Olier, p. 49 et suiv. (Cité par Faillon dans sa *Vie de Jeanne Mance,* v. 1, p.53).

favorables dispositions de son interlocuteur pour l'intéresser au but même de ses visites, et gagner sa totale adhésion. Elle obtint la promesse qu'il s'emploierait sans plus tarder au ralliement "du petit nombre d'associés qui demeuraient attachés à la Compagnie de Montréal".

M. Olier n'oublia jamais les impressions reçues au cours de ces échanges de vues spirituelles. Il devait en évoquer le souvenir dans ses *Mémoires autographes :* (3) "J'ai vu parfois, y écrit-il, les opérations de Dieu dans les âmes des personnes du Montréal, entre autres de Mlle Mance, que je voyais pleine de la lumière de Dieu, *dont elle était environnée comme un soleil*".

Le 21 mars 1650, devant Me Chaussière, notaire à Paris, il y eut réunion des Messieurs de Montréal demeurés fidèles à l'oeuvre, entreprise, il y avait maintenant plus de dix ans. Il y eut là : "MM. Jean-Jacques Olier, curé de la paroisse et supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice ; Alexandre Le Rageois de Bretonvilliers, prêtre du même Séminaire ; Nicolas de Barreau, aussi prêtre ; M. Laisné de Marguerye, conseiller au Conseil privé du roi ; Roger Duplessy, seigneur de Liancourt et de La Rocheguyon ; Henri-Louis Hébert de Montmor, conseiller du roi et maître des requêtes ; Bertrand Drouart, Louis Séguier, seigneur de Saint-Germain, le baron de Fancamp, et enfin, M. de La Dauversière, parfaitement guéri de sa grave maladie.

Sans doute, ce n'était pas là tous les membres restés attachés, en dépit de tout, à la Compagnie. Aucun nom de femme ne figure. Pourtant, à cette réunion de mars 1650, à laquelle assistait Jeanne Mance ,il dut y en avoir. Par exemple, cette ardente duchesse de Liancourt, (4) qui devait si bien défendre avec son mari, quelques jours plus tard, l'oeuvre du Montréal,

---

(3) P. 49 et suivantes.

(4) Ces noms nous sont parvenus grâce à la pièce officielle (acte de Pouvert et Chaussières, notaires à Paris, 21 mars 1650) où quelques associés bien malgré eux furent forcés de décliner leurs noms, prénoms et qualités. (Voir Faillon, *Histoire de la Colonie française en Canada,* 1865-1866, v. 2, p. 100-101).

qu'une personne zélée voulait que l'on sacrifiât au progrès des missions huronnes, au Canada ; par exemple aussi, Mme de Villesavin, Mme la Chancellière, d'autres encore... (5)

A cette réunion, MM. de Fancamp et de La Dauversière "reconnurent dans la déclaration qu'ils firent et dont on dressa l'acte, "qu'ils prétendaient d'autre droit sur l'île de Montréal que comme étant du nombre des associés, *qui tous possédaient cette île en commun*" (6) ; et enfin par ce même acte, "ils en firent tous donation mutuelle et irrévocable entre vifs aux survivants d'entre eux et au dernier survivant, en excluant à jamais tous leurs héritiers pour quelque cause et occasion que ce pût être" (7).

On remania ensuite le conseil de direction de la Société. Le baron Gaston de Renty, le secrétaire, était mort en 1649 et M. de Marguerye, d'après Dollier de Casson (8), devenu Conseiller au Conseil privé du roi, se jugeait désormais incapable de remplir la charge de directeur de la Société, et même de faire partie du nombre des associés. Il fallait les remplacer tous deux. A la prière de M. de Marguerye, on nomma, directeur, M. Olier. A ses côtés, on vit comme secrétaire, M. Louis Séguier. Les associés résolurent de faire exécuter un sceau particulier pour mieux établir l'authenticité des actes officiels de la Société. Faillon décrit ainsi ce sceau : "On y voyait gravée sur un petit monticule l'image de la Très Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus, avec cette inscription tout autour : *Notre-Dame du Mont Réal*" (9). Enfin, on termina l'assemblée par l'énumération des dons offerts par les associés, de nouveau gagnés à l'oeuvre du lointain Montréal.

---

(5) D'ailleurs le nom de la Société n'était-il pas : *Les Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal, pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France ?*

(6) Comme on le voit encore ici, Jeanne Mance demeure à plus d'un titre la co-fondatrice de Montréal. Ne fut-elle pas l'une des premières associées de cette Compagnie, propriétaire de "cette île en commun" ?

(7) Acte de Chaussière, notaire à Paris, 21 mars 1650. (Cité par Faillon dans sa Vie de Jeanne Mance, 1854, v. 1, p. 55).

(8) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p 150.

(9) Faillon, *Vie de Jeanne Mance,* 1854, v. 1, p. 55.

Quelle joie, quel soulagement pour Jeanne Mance ! La Société de Notre-Dame de Montréal revivait. Elle s'annonçait, sinon aussi considérable, du moins aussi prospère, aussi zélée, qu'il y avait dix ans, à la belle époque de sa fondation.

Auprès de Mme de Bullion, l'intervention personnelle de Jeanne Mance fut également victorieuse. *La bienfaitrice inconnue* assura l'héroïne de sa constante affection, comme aussi de son vigilant souci envers l'hôpital de Ville-Marie. Ne l'avait-elle pas fondée et maintenue de concert avec elle ? Puis, elle versa de nouveau entre les mains de Jeanne Mance, l'or de sa charité. La mort du Père Rapine, Jeanne Mance put s'en convaincre, n'allait pas devenir un malheur irrémédiable pour la colonie d'outre-mer. De ce côté-là encore, le vent se reprendrait à souffler doucement.

Quant à M. de La Dauversière, que nous venons de voir très agissant, à la réunion de mars 1650, à la vérité, il avait été, quelques mois auparavant, à l'article de la mort. On avait désespéré tout à fait autour de lui. De clairvoyants et célèbres mystiques, amis très chers du receveur de la Flèche, avaient prophétisé, cependant, une guérison certaine et prochaine. Le baron de Renty écrivit de Paris : "Mon cher frère, Dieu m'a fait connaître que vous ne mourrez pas de cette maladie, et qu'il vous conserverait pour votre famille et pour les affaires qui concernent son service et sa gloire" (10). La Mère de La Ferre, fondatrice de l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph, assura, de son côté, que Dieu lui avait fait connaître certains événements le concernant : Ainsi, il vivrait encore dix ans pour le plus grand bien de l'Institut naissant, il ne mourrait qu'après elle, la Mère de La Ferre". (11) Toutes ces prédictions se réalisèrent.

Cet actif mystique se vouait en effet, plus que jamais, depuis sa guérison, au progrès des Hospitalières. Il attira de distingués, utiles et pieux personnages autour de la petite communauté qui vivait misérablement. M. Olier s'empressa

---

(10) *Mémoire de M. Le Royer sur M. de La Dauversière, son père ; archives de l'Hôtel-Dieu de La Flèche.* (Cité par Faillon, *Vie de Jeanne Mance*, v. 1, p. 57). Voir aussi Bessières (R.P.). *Gaston de Renty et Henry Buch,* 1931. Le baron de Renty mourait lui-même à Paris, le 24 avril 1649.

(11) Id.

tout le premier, puis, M. de Bretonvilliers, son compagnon de labeurs et de prières. Celui-ci s'unit à ses frères Jean et Bénigne, afin d'amasser à eux trois, tous les fonds nécessaires pour l'érection des bâtiments des Soeurs de Saint-Joseph. Ce qui eut lieu effectivement en septembre 1649. Les fondateurs de la première maison des Hospitalières de Saint-Joseph prodiguèrent vraiment leur or pour cet Institut d'où devait sortir, dix ans plus tard, les hospitalières nommées pour venir prendre soin, en Canada, de l'Hôtel-Dieu.

Au mois de mai, 1650, tout probablement, Jeanne Mance pouvait songer à revenir à Ville-Marie. Les motifs principaux de son voyage n'existaient plus. Elle avait, avec beaucoup de sagesse, et de diligence, tourné en sa faveur toutes les difficultés. Ce qui avait été jugé circonstances ruineuses, et d'une solution presque impossible, étaient devenues des circonstances favorables, aux conséquences lointaines inespérées.

Sur le navire qui la ramenait vers ses héroïques compagnons de lutte, Jeanne Mance pouvait se rendre le témoignage qu'elle n'avait rien épargné pour maintenir et affermir les deux oeuvres chères à son coeur : l'établissement du Montréal, ainsi que celui de son Hôtel-Dieu. Elle allait pouvoir avouer à ceux qui l'attendaient là-bas, dans le tourment et les affres d'une terrible résistance, que de puissants protecteurs se levaient de nouveau pour soutenir, pour rasseoir solidement, en un mot, le poste exposé du Montréal.

— VIII —

LA TERREUR IROQUOISE

Le 8 septembre 1650, l'héroïne débarquait à Québec, ayant à ses côtés, Charles d'Ailleboust des Musseaux, neveu de Louis d'Ailleboust de Coullonges. Elle dut demeurer à Québec, près de trois semaines, la barque de Montréal n'y devant apparaître que le 25. Mais sa bonne grâce égalait sa patience. Elle se prodigua auprès des membres de la colonie québecoise, évoquant devant chacun, la vive image de la France lointaine, le tableau, surtout, de la vie parisienne si intense à tous les points de vue. Elle multiplia les récits des beaux gestes de charité accomplis, par les grands dévôts de l'époque.

Elle fut de retour à Montréal, trois jours avant la Toussaint. Elle apprit aussitôt la ruine totale des missions huronnes. "Elle entendit avec douleur les détails qu'on lui raconta sur ce désastre lamentable."

"Tout cela me fait bien adorer la Providence Divine, déclara-t-elle, de savoir que M. Lemoine qui a été pour mener du secours dans le pays des Hurons, se soit vu obligé de relâcher les trouvant qui venaient tous, du moins autant qu'il en restait ; car enfin si tout ce monde, si la Société de Notre-Dame de Montréal avait tourné ses vues et fait des dépenses pour ce dessein, à quoi est-ce que tout cela aurait abouti ? L'état pitoyable où j'avais laissé les Hurons me faisait compassion, mais le Ciel qui voulait les humilier n'a pas permis que ses serviteurs aient ouvert leurs bourses pour un ouvrage qu'ils ne voulaient pas maintenir ; il a choisi dans le Montréal une oeuvre qu'apparemment il veut rendre plus solide. Son saint nom soit à jamais béni ! (1)"

---

(1) Dollier de Casson. *Histoire de Montréal* (éd. Flenley), 1928, p. 152.

O misère ! 30,000 Hurons, tout un peuple, venaient d'essuyer défaites sur défaites et se voyaient, anéantis, brisés, réduits à l'esclavage, sinon à la mort la plus cruelle. Tous les survivants épouvantés, si malheureux et sans force aucune de réaction, passaient par le Montréal. Ils y attiraient la pitié la plus vive, mais aussi répandaient la crainte qu'un sort semblable fut déjà tenu en réserve pour les colons français, à commencer par les Montréalistes, si hardiment placés sur le chemin des Iroquois.

Se trompait-on ? Augurait-on de façon trop pessimiste ? Hélas ! non. Les terribles années 1651, 1652 et 1653 venaient de sonner. Déjà une ombre d'horreur enveloppait le Montréal aux écoutes. "L'hiver étant passé, écrit Dollier de Casson, les Iroquois commencèrent tout de bon à nous attaquer, mais avec une telle opiniâtreté qu'à peine nous laissèrent-ils quelques jours sans alarmes ; incessamment, nous les avions sur les bras, *il n'y a pas de mois cet été où notre livre des morts ne soit marqué en lettre rouge par les mains des Iroquois...*"

Ce livre des morts, il avait été ouvert avec quelles mains tremblantes, au soir du 6 mai 1651, tandis qu'un long glas sonnait à la chapelle du Fort. Le nom de Jean Boudart, bientôt, paraissait au registre. Les lettres de ce nom, une fois tracées, amenèrent un tressaillement, dans toute la personne du jésuite commis au soin des écritures. N'allait-il donc pas réagir et revoir avec moins d'horrible acuité, la scène tragique vécue en pleine forêt de Ville-Marie le matin même ?

Le religieux était accouru, en effet, vers les onze heures du matin, avec quelques autres Montréalistes, au bruit lointain d'appels au secours. Lorsqu'il atteignirent la forêt il était déjà trop tard. Tous s'étaient trouvés en présence de deux colons baignant dans leur sang. Le sol piétiné indiquait qu'une lutte terrible avait eu lieu avant le massacre. Une des victimes vivait encore et faisait entendre une plainte sourde et continue, sous sa pauvre tête scalpée avec tant de hâte qu'un morceau du crâne lui avait été enlevé avec la chevelure. "C'est Jean Cicot", avait murmuré un des colons. Son compagnon, dans lequel chacun reconnut Jean Boudart dit Grand Jean, était sans vie. Chacun se releva en se signant.

"Que s'était-il passé, justes cieux !" se demandaient les Montréalistes consternés, tout en donnant aux pauvres malheureux, à l'un le secours d'une prière, à l'autre les premiers soins, avant le transport à l'hôpital. Chacun scrutait avec attention les alentours. Avait-on là les seules victimes que venaient de faire les Iroquois ?

Quelle tristesse ! Un tel drame d'horreur s'était déroulé dans une forêt toute bruissante de chants, chargé des fines odeurs du printemps, sous le ciel tiède et clair de mai.

Ce qui s'était passé, le voici : Jean Boudart et son compagnon de labeurs, Jean Cicot, s'aventuraient en ce matin paisible du 6 mai, dans les bois qui entouraient leurs demeures, lorsque, soudain, huit ou dix Iroquois les cernèrent, menaçants, féroces. Les colons se mirent à fuir. Jean Cicot, apercevant un arbre creux, s'y engloutit, dépistant pour le moment ses ennemis. Jean Boudart, courut avec une telle rapidité qu'il fut bientôt à deux pas de sa maison. Il y rencontra sa femme, Catherine Mercier. "La maison est-elle ouverte ? lui cria-t-il" — Non, lui répondit-elle, je l'ai fermée. — Ah ! c'est notre mort à tous deux, fuyons-nous en." Jean Boudart cependant pour la seconde fois, se voyait sauf, à l'abri de toute poursuite, lorsque des cris d'horreur, des appels déchirants frappèrent ses oreilles. Sa femme, c'était sa femme que les sauvages venaient de saisir et qui lui criait sa détresse. N'écoutant que son amour, défiant la mort, il revint en courant sur ses pas et se jeta avec une force, une frénésie et une furie si extraordinaires sur les ravisseurs de sa femme, que ceux-ci furent forcés de le tuer, pour ne pas perdre le profit de leur double capture... Cela fait, les Iroquois virent accourir trois Montréalistes : Charles Le Moyne, Denis Archambault et un autre colon. Mais ceux-ci se trouvèrent soudain environnés de quarante autres Iroquois placés en embuscade autour de l'hôpital. Toute tentative de délivrance en faveur des Boudart fut jugée impossible, même une fuite immédiate s'imposait... La course s'organisa. La poursuite également. Les Iroquois hurlaient de joie à la vue de nouvelles victimes possibles... Charles Le Moyne et ses compagnons se virent constamment sur le point d'être saisis. En face de l'hôpital, le bonnet de Le Moyne fut percé d'une

balle. Tout à coup l'un d'eux cria : "Ici, ici, entrons, l'hôpital n'est pas barricadée... Refermons les portes".

Ce fut le salut pour les fugitifs, mais en même temps une attention de la Providence à l'égard de Jeanne Mance. Car, si Charles Le Moyne et ses compagnons eussent trouvé la porte de l'hôpital fermée, leur sort, à tous, eut été celui de la pitoyable Catherine Mercier ; les Iroquois retournaient dans leurs bourgades avec quatre Français au lieu d'un, pour y être torturés et brûlés. Ou bien, si les trois fugitifs n'eussent pas aperçu les portes extérieures de l'hôpital entr'ouvertes, et eussent poursuivi avec succès leur chemin, les Iroquois, courant sur leurs talons, y auraient pénétré, eux, fait Jeanne Mance prisonnière, pillé, brûlé, tout détruit. (2)

Dès que les barbares se virent dans l'impossibilité de rien tenter contre les Montréalistes accourus, ou contre l'hôpital, ils s'en retournèrent dans les bois à la recherche de Jean Cicot. Ils le trouvèrent. Mais Jean Cicot, à l'exemple de Jean Boudart, se défendit avec tant de violence et d'adresse qu'ils désespérèrent de l'amener vivant dans leur pays. Ils le scalpèrent et s'enfuirent avec leur promptitude coutumière, voyant bien qu'on accourait en nombre au secours des victimes. (3)

L'on n'était pas au bout du rude calvaire. Deux mois plus tard, par un chaud matin d'été, le 26 juillet précisément, l'hôpital se voyait en proie à un véritable siège. "Deux cents Iroquois, narre Faillon, d'après les annalistes du temps, s'étaient retranchés dans un grand fossé qui était à côté de l'hôpital, et descendait vers la rue Saint-Paul qu'il traversait. Ils fondirent sur cette maison..." Lambert Closse accourut pour défendre les assiégés, incapables d'opposer la moindre résistance. Seize

(2) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 154-156.

(3) Jeanne Mance soigna avec succès les terribles blessures de Jean Cicot, qui survécut quatorze ans à cette tragédie. Catherine Mercier subit seule son sort lamentable. Elle fut torturée lentement, mutilée de toutes façons, durant cet été de 1651, pour être enfin brûlée au mois d'août. Le Père Ragueneau, dans la *Relation de 1650-1651,* (p. 5 et 6) nous a conservé le souvenir des dernières heures du supplice de Catherine Mercier : "Dieu donna du courage à cette pauvre femme, narre le jésuite. Au milieu des tourments, elle implorait son secours ; ses yeux furent collés au ciel et son coeur fut fidèle à Dieu jusqu'à la mort. En expirant, elle avait encore à la bouche le nom de Jésus, qu'elle invoqua aussi longtemps que durèrent ses peines".

soldats l'accompagnaient. Dix-sept contre 200 ! Quelle pauvre proportion ! Aussi les Montréalistes durent-ils combattre avec un courage et une opiniâtreté sans égal jusque-là. Le siège dura depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Un seul des soldats y perdit la vie : Denis Archambault, moins heureux cette fois qu'au mois de mai précédent. La victoire resta aux Français à l'heure où le crépuscule descendait sur les bois de Ville-Marie. Les Sauvages s'enfuirent apportant sur leur dos leurs nombreux compagnons tombés durant la lutte . . .

A partir de cette date les attaques des Iroquois devinrent journalières . . . "Tous les jours, on ne voyait qu'ennemis, écrit Dollier de Casson, la nuit on n'eut pas osé ouvrir sa porte, et le jour on n'eut pas osé aller à quatre pas de sa maison, sans avoir son fusil, son épée et son pistolet."

M. de Maisonneuve se décida. Il appela tous les colons. Il leur signifia l'obligation de venir se réfugier dans le fort. On y vint, bon gré, malgré, forcés, véritablement, par les événements. Le courage, la brillante audace des Montréalistes, venaient sans cesse se briser contre la ruse, la patience féline, et le nombre toujours croissant des Iroquois Mlle Mance reprit les anciennes pièces qu'elle occupait au fort, dix ans auparavant. Les habitants abandonnèrent leurs modestes et laborieuses demeures. Dans tous les lieux que l'on tint à conserver, des garnisons furent mises avec diligence. Autour du fort, le silence s'établit bientôt, silence morne, désolé, interrompu de temps à autre, par une fusillade, un appel de clairon, les aboiements des chiens dressés des colons, qui flairaient de loin, tous les dangers. Montréal, hélas, allait-il rémédiablement périr ? L'oeuvre de ces quatre grands coeurs : La Dauversière, Olier, Chomedy de Maisonneuve, Jeanne Mance, semblait vraiment agoniser, s'éteindre, être vouée à l'anéantissement complet.

— IX —

JEANNE MANCE SAUVE MONTRÉAL !

Août passa lentement. Septembre vint. L'angoisse, la tristesse, un peu d'horreur glissaient maintenant sur les physionomies. Chaque matin, la provision de forces et de courage se renouvellait à la chapelle, durant le Saint Sacrifice. On vaquait ensuite à ses occupations ; on usait du travail journalier, ainsi que d'un dérivatif suprême, permettant de conserver une atmosphère où l'affolement ne devenait pas générale. Le soir, les pauvres yeux de chacun avaient des regards d'êtres traqués, condamnés. On se comptait. Chaque vide dans les rangs, si clairs maintenant, était l'objet de questions empressées, ou d'exclamations de détresse... Tous les jours, on déplorait soit un accident, soit une absence non motivée, soit une mort. Les colons diminuaient de plus en plus, (1) en nombre, comme en capacité de défense, tandis que les ennemis voyaient leurs effectifs d'hommes augmenter ; ils manifestaient leur contentement avec un enthousiasme insolent.

"Chacun voyait clairement que s'il ne venait bientôt un puissant secours de France, tout était perdu", écrit Dollier de Casson. Le désarroi, la crainte, enveloppaient de plus en plus les coeurs et paralysaient les bras. M. de Maisonneuve et Mlle Mance gardaient le silence. On les voyait se retirer volontiers à l'écart. Gardaient-ils l'espoir qu'une inspiration salutaire, un moyen d'abandonner la partie tout en sauvegardant l'honneur, se présenterait à leur esprit ? Car ils avaient à la fois, on le savait, l'humilité clairvoyante des saints, et la sagesse des chefs.

"Tout le monde était désespéré, a écrit de ces instants suprêmes Jeanne Mance elle-même... Et moi, dans cette extrémité, comme je faisais réflexion quel préjudice se serait

(1) "Il est admis disent presque tous les historiens, que sur les soixante-dix premiers habitants de Montréal (1642-1657), il y en eut trente de tués par les Sauvages. La proportion est à peu près semblable pour les Trois-Rivières".

pour la religion, et quelle humiliation pour l'Etat, si l'on était obligé d'abandonner le pays, je me sentis inspirer de m'adresser à M. de Maisonneuve pour l'engager de faire un voyage en France afin d'aller demander du secours à MM. de Montréal". (2)

"Je me sentis inspirée" ! C'était bien cela. Le secours venait de façon inespérée. Inondée de clairvoyance, de résolution, de puissance imaginative en éveil, Jeanne Mance alla frapper à la porte de l'appartement de M. de Maisonneuve. Un long entretien décisif se tint entre eux.

M. de Maisonneuve écoutait Jeanne Mance, avec surprise et intérêt. Elle le persuadait d'emblée. Elle lui mettait au coeur cette petite flamme d'espoir, plus surnaturelle qu'humaine, qui brûlait dans son propre coeur.

"Oui, Mademoiselle, vous avez raison, dut prononcer enfin Maisonneuve, (3) vous venez de parler avec une sagesse, qui pénètre en moi bien au delà de la simple conviction. Vous avez les mots de la situation. J'abonde dans votre sens. Je partirai incontinent pour la France... Je verrai ces Messieurs de Montréal... Je crains, cependant...

— Vous craignez ?

— Qu'ils n'aient pas les fonds nécessaires pour se permettre une pareille levée de colons.

— En effet, je vois même que nos associés, réduits au nombre de sept, et ayant épuisé leur or pour le dernier embarquement, vont se trouver dans la quasi impossiblité de nous venir en aide.

— Mademoiselle, comment m'expliquerez-vous alors votre physionomie confiante ?

— M. de Maisonneuve, suivez tout d'abord mon raisonnement... Vous croyez, comme moi, que de la conservation du petit poste du Montréal dépend celle de l'Hôpital ?

— C'est clair.

---

(2) *La Vie de la vénérable Soeur Bourgeoys, dite* du Saint-Sacrement, à Villemarie, chez Wm Gray, 1818, in-12, p. 33. Ecrite, cependant, en 1780, par M. Montgolfier, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal.

(3) Cette conversation a été reconstituée, tant bien que mal, après une lecture attentive des textes. Plusieurs citations originales y sont intercalées.

— Et que c'est un peu comme si l'on se posait cette question : Ne vaut-il pas mieux perdre la partie que le tout ?

— Oui.

— Alors, M. de Maisonneuve, je ne crains point d'engager ma confiance et je vous dis : "Connaissant les dispositions de ma bonne dame, "la bienfaitrice inconnue" du Montréal, sachant par ailleurs que nos angoisses lui iraient au coeur, et qu'elle ferait tout pour nous tirer de cette impasse, je remets entre vos mains l'argent qu'elle a versé pour l'hôpital et qui se trouve placé à Paris entre les mains de Mme de Renty. Servez-vous de cet argent pour lever du monde, garantissez ainsi non seulement l'hôpital, non seulement le Montréal, mais le pays tout entier. Sauvons le Montréal, sauvons-le, et tout le reste viendra par surcroît.

— Mais, Mademoiselle . . .

— Vous vous doutez bien que Montréal anéanti, Trois-Rivières, dont l'existence est si précaire, suivra immédiatement, et Québec verra son tour venir, également, dans un bref délai.

— En effet, répondit pensif, M. de Maisonneuve, vos vues ne sont pas du tout pessimistes, ce sont les événements de demain que vous dépeignez.

— Je vous le répète donc : Servez-vous de l'argent affecté à l'Hôpital pour sauver le Montréal, sans lequel le plus bel hôpital du monde, les sommes les plus fabuleuses pour le faire vivre, deviendraient inutiles. Je vous l'affirmais tout à l'heure, je vous l'affirme encore : *Il vaut mieux qu'une partie de la fondation périsse que le total !*

— Mademoiselle, vous sauverez le Montréal, j'en suis sûr ! Tout cela est providentiel ! s'écriait M. de Maisonneuve, qui voyait se dessiner de plus en plus clairement le plan de salut de Jeanne Mance... Je partirai pour la France dans un mois, reprit au bout de quelques instants, M. de Maisonneuve. Mais cette dame, dont nous disposerons des fonds, ne pourrais-je la voir, à Paris, la questionner, la consulter. Nous serions plus tranquilles l'un et l'autre si nous avions son approbation.

— Nous l'aurons. Je vais vous confier son nom, si vous voulez me promettre de ne jamais, non seulement le dévoiler, mais même faire voir à qui que ce soit et surtout à elle-même, que vous le connaissez.

— Ma discrétion de gentilhomme est à votre disposition.

— J'ai confiance, dit Jeanne Mance, en souriant. Il y a autre chose.

— Et c'est ?

— Je désirerais faire un concordat avec vous. En échange des 22,000 livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu, vous me céderiez, au nom de la Compagnie de Montréal, dont vous êtes au Canada le procureur, cent arpents de terre défrichée, à prendre ici, sur le domaine des Seigneurs.

— J'y consens, Mademoiselle. Je ferai régulariser toute cette affaire à Paris, cet hiver."

Le lendemain, les colons, convoqués chez le gouverneur, apprenaient la nouvelle de son départ. On leur présentait en même temps, le remplaçant de M. de Maisonneuve, Charles d'Ailleboust des Musseaux, venu de France, l'année précédente, avec Mlle Mance. La surprise fut tempérée par l'espoir que peut-être cette suprême initiative du gouverneur leur procurerait le salut. Tout était si lamentable, si désespéré, depuis quelques mois. A quelques-uns, M. de Maisonneuve déclara en faisant ses adieux : "Je reviendrai avec cent, deux cents soldats ou je ne reviendrai jamais ! Et ce n'est pas une vaine promesse que je vous fais là !"

Cependant, le départ de M. de Maisonneuve fut retardé. Il ne put s'embarquer à Québec, sur le navire *Hollandais,* que le 5 novembre.

— XI —

LA SOMBRE ATTENTE

La vie à Montréal continua donc pénible, mouvementée, traversée de deuils sanglants. L'automne de 1651, l'hiver et le petit printemps de 1652 passèrent ainsi. Le 27 mai, le gouverneur général de la Nouvelle-France, Jean de Lauzon accompagné du Père Jérôme Lallemant, supérieur des Jésuites au Canada, arrivaient au Montréal vers les dix heures du soir. On fut heureux de cette visite. Elle dura une semaine. Le 2 juin, veille du départ de ces hôtes distingués, eut lieu une cérémonie de baptême, celle d'un enfant algonquin, né dix jours plus tôt, sur les grands chemins, d'une mère captive des Iroquois et qui avait réussi avec une compagne à s'évader de sa géôle lamentable. Evasion qui demeura le prix d'une incroyable odyssée. Le bébé sauvage, nommé Jean, eut Jeanne Mance, pour marraine.

Cette condescendance de M. de Lauzon pansa un peu les blessures qu'il avait lui-même infligées au coeur des Montréalistes depuis le départ de M. de Maisonneuve. N'avait-il pas promis à ce dernier, en lui disant adieu, d'envoyer au plus tôt au Montréal, dix soldats dont il avait reçu de M. de Maisonneuve le prix de l'équipement et des armes. Mais, comme nous le rapporte Dollier de Casson, "il les fit partir si tard et les mit si nus dans une chaloupe qu'ils y pensèrent geler de froid ; on les prit ici, pour des spectres vivants qui venaient, tout squelettes qu'ils étaient, affronter les rigueurs de l'hiver, ... d'autant, qu'il était le dix décembre", Dollier de Casson avait d'ailleurs observé auparavant, au sujet de Jean de Lauzon, successeur récent du bienveillant Louis d'Ailleboust de Coulanges : "Je ne veux rien dire touchant la conduite que ce bon monsieur a observée à l'égard de cette île d'autant que je veux croire qu'il a toujours eu de bonnes intentions ..." On ne

saurait être plus charitable dans ce domaine mystérieux des secrètes intentions.

Vers le milieu du mois de juin, Jeanne Mance se sentit incapable d'attendre plus longtemps, au Montréal, les nouvelles qu'apportaient les navires de France, et dont dépendaient leur avenir à tous. Elle pria le major de Montréal, Lambert Closse, de prendre les dispositions nécessaires pour l'accompagner, aux Trois-Rivières d'abord, puis à Québec.

Le voyage se fit sans encombre jusqu'aux Trois-Rivières, où l'on demeura quelques jours. Ce fut durant cette courte halte, que des sauvages, accourus du Montréal, apprirent au Major Closse, qu'une épouvante sans nom régnait depuis son départ, qu'on ne savait qu'y devenir, en face de la méchanceté et des rudes coups portés chaque jour par les Iroquois. Le Major, à ces nouvelles, s'empressa de retourner au Montréal, où sa bravoure extraordinaire avait le don rassurer les colons. D'ailleurs, le gouverneur des Trois-Rivières, M. Duplessis-Kerbodot, qui se rendait à Québec pour ses propres affaires, avait aussitôt offert d'escorter l'héroïne. Ce pauvre Duplessis-Kerbodot ! Il allait deux mois plus tard tomber sous les coups des Iroquois, avec plusieurs de ses compagnons trifluviens, entre autres, le fameux interprète et compagnon des missionnaires, Thomas Godefroy de Normanville.

Le 23 juin arrivait à Québec la chaloupe du premier navire venu de France, commandé par Messire Jean Pointel. On annonça que ce navire avait échoué à l'Ile aux Coudres. Le 1er juillet, M. de [Lauzon] Charny et les hommes venus par ce navire débarquaient à Québec.

Le 31 juillet, parut en rade la navire de Messire Jean Poulet. Jeanne Mance put se convaincre au défilé des passagers, que tout espoir était vain pour cette année, M. de Maisonneuve et sa recrue n'apparaitraient point. L'héroïne ouvrit avec empressement les lettres que M. de Maisonneuve lui adressait de France. Elle y trouva le pourquoi de ce fâcheux retard. M. de Maisonneuve "lui mandait qu'il espérait de revenir l'an suivant avec plus de cent hommes ; aussi, qu'il avait vu *adroitement* la bonne fondatrice, *sans faire semblant de rien* qu'il lui avait fait connaitre l'état des choses, qu'il y avait sujet d'en espérer encore beaucoup, qu'elle ne manquât pas les lui écrire

sans lui donner à connaître qu'il savait quelle elle était" (4).

Ce fut tout de même en soupirant que Jeanne Mance replia la lettre. Un an ! Il fallait attendre encore un an avant de recevoir le secours dont l'urgence la désolait, l'épouvantait même parfois.

Elle vit alors avec promptitude aux affaires venues de France concernant le Montréal, écrivit à M. de Maisonneuve, puis repartit pour le Montréal.

L'automne de 1652, comme on s'y attendait, amena plusieurs engagements sanglants. Celui du 14 octobre, fut le plus mémorable, tant à cause de la longueur du combat que de la furie des ennemis, et des prodiges de valeur accomplis par les Montréalistes. Sous le commandement du Major Closse, cet "homme de tout coeur et généreux comme un lion", rien ne sembla impossible.

Les Iroquois ne furent pas heureux, en ces attaques. Ils surent admettre, de retour en leur pays, dans leurs récits emphatiques mais bien imagés, cette vérité sur le courage impétueux des Français du Montréal : "Ce sont des démons quand on les attaque . . . "Puis, précisant au sujet de la bataille du 14 octobre, ils avaient ajouté, avec une sorte d'étonnement épouvanté : "Nous y sommes tous morts" . . . (5)

Trente-sept parmi leurs meilleurs capitaines, s'en étaient retournés estropiés à jamais ; et combien de morts, ces barbares n'avaient-ils pas dû rapporter sur leur dos, suivant la coutume !

Les Français eurent à regretter la mort du brave La Lochetière ; et aussi, à entourer de leur sympathie et de leurs soins, le soldat Laviolette, gravement blessé.

Quelle bravoure sans répit, tout de même, chez ces colons qui pouvaient si bien désespérer ! "On se secourait avec vigueur, aussitôt qu'un coup de fusil s'entendait s'écrie Dollier de Casson avec un enthousiasme tout militaire ; on venait à toutes jambes ; on courait aux coups comme à un bon repas".

Montréal était si bien environné de périls mortels, que l'on y abordait avec une circonspection extraordinaire, vint-on de

---

(4) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 166.

(5) Dollier de Casson. — *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 174.

Québec ou d'ailleurs. Ainsi, au printemps de 1653, une barque, venue de Québec, et aperçue du fort de Ville-Marie, dans une attitude immobile, parmi des brumes épaisses, prit l'aspect d'une embarcation fantomatique. Chacun venait, regardait, puis hochait la tête, disant : "On croirait voir une barque, oui, mais est-ce bien une barque, quelle étrange immobilité !" Les brumes s'étant dissipées, on n'avait plus rien aperçu. "Vous voyez," disait-on, c'était une illusion de nos yeux ; des formes fantastiques créées par le brouillard nous ont donné le change".

Et cependant, deux semaines plus tard, on apprenait qu'une barque était bien réellement venue. Le mauvais temps, la crainte de ne pas trouver vivants aucun des Montréalistes, puisqu'on ne donnait aucun signe de vie du côté du fort, avaient fait rebrousser chemin aux Québecois prudents. Que les Montréalistes ne fussent pas encore tous exterminés, demeurait sans cesse un sujet d'étonnement, dans les autres postes de la Nouvelle-France.

— XI —

LE RETOUR DE M. DE MAISONNEUVE

Jeanne Mance partit de bonne heure de Ville-Marie, au printemps de 1653, au commencement de mai tout probablement. Il lui semblait que le temps s'écoulerait plus vite à Québec ; que M. de Maisonneuve y débarquerait au gré de ses désirs, avec les courageux soldats qu'il avait dû recruter. Ce fut providentiel qu'elle en ait agi ainsi. Car en juin et en juillet aucun voyage n'aurait été entrepris sans péril mortel. Les Trois-Rivières étaient environnées d'embuscades sans fin. Le mois d'août, surtout, y débuta si lugubre, qu'il sembla sonner ainsi qu'un long glas de mort.

Ce fut justement une initiative délicate de Jeanne Mance qui fournit aux colons trifluviens une occasion de révéler à tous leur terrible détresse parvenue à son point culminant. Le 8 août, le vaisseau du capitaine Poulet mouillait l'ancre devant Québec. Il apportait de récentes et excellentes nouvelles de France. Jeanne Mance apprit de la bouche de Michel Le Gardeur du Hérisson, qui en débarquait, l'assurance que M. de Maisonneuve venait cette année même, qu'il amenait avec lui au-dessus de cent hommes (1), tous braves soldats, et adroits, en sus, dans les métiers les plus divers. L'héroïne qui attendait ces paroles de salut depuis deux ans avait peine à croire à son bonheur. Son coeur lui inspira la pensée de faire connaitre au plus tôt la bonne nouvelle à ses chers Montréalistes, plongés comme elle dans l'épreuve. Elle demanda à voir le gouverneur, M. de Lauzon. Elle le supplia d'envoyer un messager et quelques soldats à Montréal. Elle obtint cette faveur avec un peu de mal, mais elle l'obtint. Hélas ! le messager et ses compagnons ne purent se rendre loin.

(1) "Cent hommes, à cette époque, nous explique Soeur Morin, dans ses *Annales* semblaient valoir comme 1000 hommes dans une autre". (p. 77).

La barque qui les portait rencontra à mi-chemin des Trois-Rivières, une autre barque. On s'approcha, on parlementa. Qu'apprit-on ? Que les Trois-Rivières subissaient un siège horrible : cinq cents Iroquois y faisaient un assaut continuel depuis quelques jours. Vite, il fallait retourner à Québec, tous les alentours de ces lieux étaient devenus autant de pièges dressés par des loups cruels, sans merci.

Les deux barques reprirent donc le chemin de Québec. A quelques jours de là, le 21 août, le P. de Quen, entrait précipitamment dans la chambre de son Supérieur. Il tenait entre ses mains frémissantes, la calotte du Père Poncet. Il raconta "la nouvelle de sa prise par les Iroquois un peu au-dessus de Sillery, où la charité l'avait porté. Il avait été emmené vif avec un autre Français, nommé Franchetot, occupé à couper ses blés ; et cela, la veille, le 20, sur les quatre à cinq heures du soir..." Les Iroquois approchaient. Aucun doute à avoir là-dessus.

A cette nouvelle, la consternation fut grande à Québec. Trente-deux Français, parmi les habitants les plus considérables, s'embarquèrent en hâte dans six canots jurant d'aller délivrer le Père. "Ils se rendraient immédiatement disaient-ils, dans le Lac Saint-Pierre et y dresseraient une embuscade sur le passage des Iroquois" (2).

Puis, des lettres vinrent les jours suivants des Trois-Rivières. Toutes contenant des récits de carnage et de tuerie. Vraiment l'atmosphère devenait irrespirable, chargée de bruits sinistres et de lourdes nuées de mort.

M. de Maisonneuve n'arrivait pas. Ce retard inattendu mettait à vif l'admirable patience de Jeanne Mance. Qu'y avait-il de ce côté-là aussi ?

Enfin, au commencement de septembre, on put respirer. Les Agniers dont une des petites bandes fut défaite, près de l'île Sainte-Hélène, à Montréal, commencèrent à parler de paix... Les Montréalistes, par ce bon coup, et la capture de quelques-uns des capitaines agniers importants, avaient fait

(2) Le Père Poncet fut arraché d'entre les griffes des Iroquois vers la fin de septembre seulement et non sans avoir été cruellement maltraité... Il revint à Québec le 5 novembre. Son compagnon, Franchetot fut brûlé quelques heures avant de savoir que la paix était signée, et qu'il devait être épargné.

réfléchir ces féroces sauvages... La victoire et l'anéantissement final des Français, tant à Québec qu'aux Trois-Rivières et à Montréal, ne leur parurent plus choses aussi assurées... Puis, dans leur pays, il y avait la guerre, qui venait d'être déclarée aux Anglais... il fallait se grouper en nombre, là aussi...

Que d'actions de grâces au Ciel, devant cette trêve inespérée! Que de soupirs pour l'arrivée de M. de Maisonneuve, qui ramèneraient encore davantage, à travers tout le pays, par le "secours extraordinaire" qu'il offrirait, la confiance et la paix ; il y ferait peut-être refleurir un peu du prestige disparu. Hé ! cent soldats, en ce moment, qui garderaient le Montréal, *place de frontière,* mais ce serait le salut, la cessation, en tout cas, des maux actuels.

Les Relations gardent le reflet de ces temps de prières publiques. On y lit : "On prie, on jeûne, on a recours à la Sainte-Vierge et à son cher époux saint Joseph, tant à Québec, qu'aux Trois-Rivières et à Montréal...

Ce fut le 27 septembre, d'après Dollier de Casson, que le vaisseau, portant le gouverneur de Montréal, jetait l'ancre dans la rade québécoise, après un retard de près d'un mois. Quels espoirs gonflèrent les coeurs, lorsque défilèrent en bon ordre, au son des trompettes, au bruit des tambours, cent cinq soldats fleurant bon la vieille France, la vieille France hardie, croyante et d'humeur allègre.

M. de Maisonneuve s'empressa d'aller présenter ses hommages au gouverneur, M. de Lauzon, aux révérends Pères Jésuites et aux autres maisons religieuses ; puis, libéré, heureux, "il vint se renfermer avec Jeanne Mance, comme le remarque Dollier de Casson, pour lui dire en particulier ce qui s'était passé de plus secret dans tout son voyage, entre autres ce qui concernait cette sainte dame inconnue".

Nous allons reconstituer encore ici, aussi fidèlement que possible en serrant de près les textes, le dialogue qui se tint entre eux et dont l'histoire nous a conservé les bribes essentielles (3) :

---

(3) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 182 et suivantes.

"Mademoiselle, dit gravement M. de Maisonneuve, après l'échange des premiers voeux, si vous vous voulez bien vous le rappeler, vous m'aviez confié le nom de la bienfaitrice inconnue, à mon départ, il y a deux ans ?

— En effet, répondit Jeanne Mance, sous la réserve que vous ne le feriez jamais connaître . . .

—Bien. Je songeais à chacune de vos paroles là-dessus, partageant la confiance que vous aviez en cette âme charitable, qui vous faisait croire, puis affirmer, que si notre détresse lui était exposée fidèlement, nous en recevrions aussitôt une aide substantielle . . .

— Certes !

— Or, tandis que je cherchais le moyen de me présenter devant cette dame, sans qu'elle puisse se douter de nos projets à son égard, une occasion bien inattendue s'offrit. Une de mes soeurs vint me rendre visite, à Paris et m'avisa, tout en causant, de l'obligation où elle était d'avoir à se rendre chez une riche grande dame avec laquelle elle était en procès. Cette dame . . .

— N'était autre que Mme de Bullion ? interrompit en souriant Jeanne Mance.

— Parfaitement. J'eus un agréable sursaut au coeur en entendant cette communication. *Je m'offris aussitôt de lui donner la main pour aller à l'hôtel de Bullion.* Me voilà donc dans la place beaucoup plus tôt que je l'aurais cru possible . . .

— En effet.

— En déclinant mes noms et qualité au valet de pied de l'Hôtel, je lui dis de bien appuyer sur le titre de Gouverneur du Montréal en Canada. J'espérais ainsi attirer l'attention de Mme de Bullion, lui faire souvenir de la petite colonie qu'elle protégeait.

— Ruse excellente.

— Elle eut en tout cas le succès que j'en attendais. Dès que la conversation, relativement aux démêlés qu'elle avait avec ma soeur, eut pris fin, elle se tourna avec empressement vers moi : "Vous êtes bien le gouverneur du Montréal, qu'on dit être en la Nouvelle-France, Monsieur, me demanda-t-elle ?

— Oui, Madame, répondis-je, et j'en suis venu depuis peu.

— Quel est ce lointain pays, que s'y passe-t-il, qu'y fait-on, comment y vit-on, quelles personnes l'habitent actuellement ?

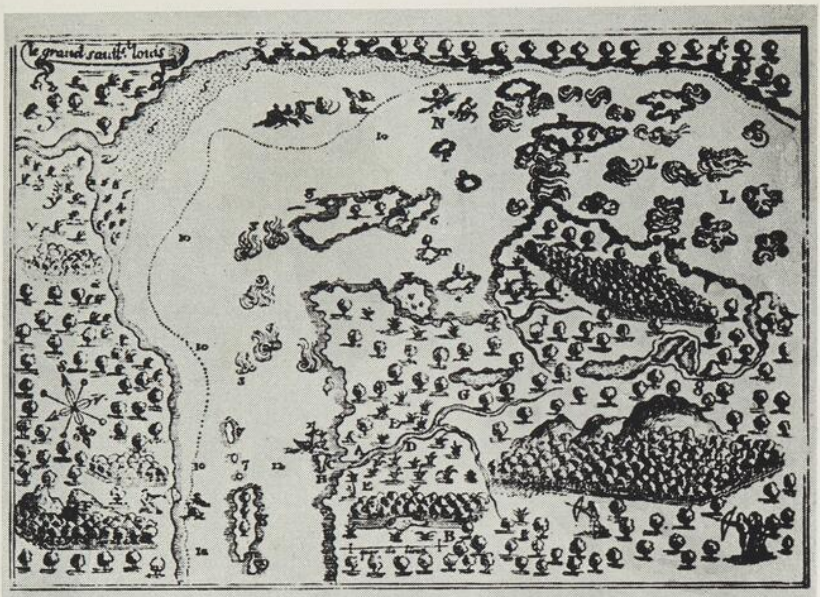

A Petite place que ie fis deffricher.
B Petit eſtang.
C Petit iſlet où ie fis faire vne muraille de pierre.
D Petit ruiſſeau où ſe tiennent les barques.
E Prairies où ſe mettent les ſauuages quand ils viennent en ce pays.
F Montaignes qui paroiſſent dans les terres.
G Petit eſtang.
H (1) Mont Royal.
I Petit ruiſſeau.
L Le ſaut.
M Le lieu où les ſauuages paſſent leurs canots, par terre du coſté du Nort.
N Endroit où vn de nos gens & vn ſauuage ſe noyerent.
O Petit iſlet de rochers.
P (2) Autre iſlet où les oyſeaux font leurs nids.
Q (3) L'iſle aux herons.
R (4) Autre iſle dans le ſaut.
S Petit iſlet.
T Petit iſlet rond.
V Autre iſlet demy couuert d'eau.
X (5) Autre iſlet où il y a force oyſeaux de riuiere.
Y Prairies.
Z Petite riuiere.
2 (6) Iſles aſſez grandes & belles.
3 Lieux qui deſcouurent quand les eaux baiſſent, où il ſe fait grands bouillonnements, comme auſſi fait audit ſaut.
4 Prairies plaines d'eaux.
5 Lieux fort bas & peu de fonds.
6 Autre petit iſlet.
7 Petis rochers.
8 Iſle ſainct Helaine.
9 Petit iſlet deſgarny d'arbres.
o o Mareſcages qui s'eſcoulent dans le grand ſaut.

(1) La lettre H se trouve en double : l'une sur la montagne, et c'est là sa place ; l'autre au bas de l'îlot Normandin. Cette dernière n'est probablement que le chiffre 11, dont le graveur aura fait une lettre. — (2) La lettre P est en double. Evidemment, cet *autre îlet* est entre N et O. — (3) La lettre Q ne se trouve pas dans la carte. C'est la lettre R qui est à sa place (voir note 3 de la page 246). — (4) Cette lettre devrait être à la place de celui des deux P qui désigne l'île au Diable, c'est-à-dire, cette *autre île dans le saut* qui est au sud-ouest de l'île aux Hérons. — (5) *x*, dans la carte. — (6) Ce chiffre 2 se trouve tellement placé auprès de l'île Saint-Paul, qu'on le prendrait pour la lettre N.

Le "Grand Sault Saint-Louis" [Montréal] où Champlain installa un poste en 1611 (Extrait des *Voyages du Sieur de Champlain*, Paris, 1613).

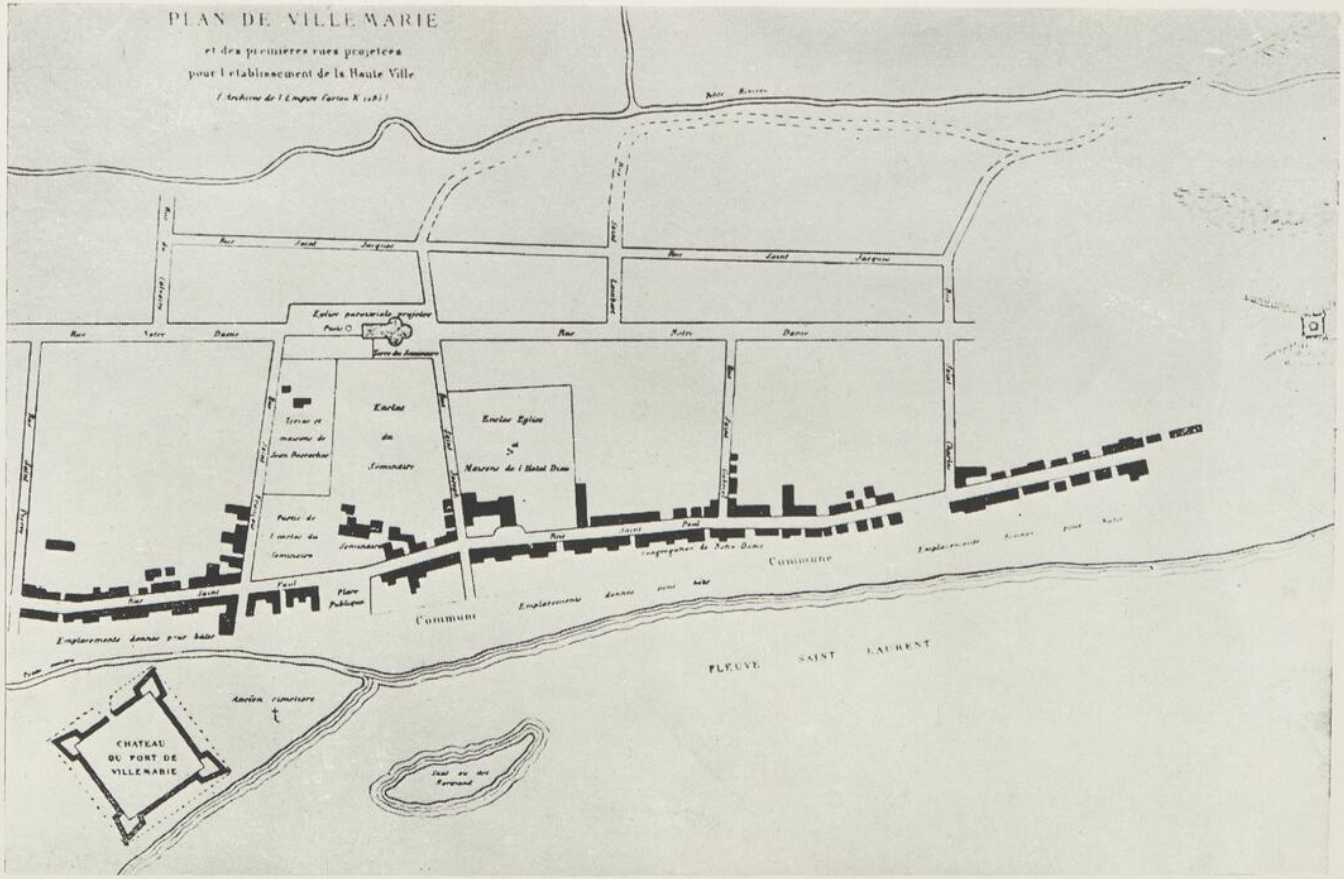

Plan de Ville-Marie [en 1672]. Gravé par Marlier et extrait de l'*Histoire de la Colonie française en Canada*, par M. Faillon, P.S.S, Villemarie, 1865-1866, tome 3.

Vous ne sauriez croire quel intérêt je porte, Monsieur, à tous les pays étrangers.

— Tout de même, M. de Maisonneuve, vous avouerez que Mme de Bullion rusait bien un peu, elle aussi ? observa, Jeanne Mance, amusée.

— Sans doute. J'en souriais intérieurement Ah ! Quelle vigilante attention nous devions tous deux apporter dans cette conversation, où tout pouvait nous trahir.

— Mais que lui dites-vous d'essentiel ?

— Madame, lui déclarais-je, en entrant tout de suite au vif de la question, savez-vous que je suis venu du très lointain pays du Canada, pour "chercher du secours et tâcher de délivrer ce pays des dernières calamités où les guerres des Iroquois l'ont réduit. Oui, je suis venu tenter de le tirer de misère. L'aveuglement est grand parmi ces sauvages qui y sont; néanmoins on ne laisse pas toujours que d'en gagner quelques-uns. Au reste, ce pays est grand et le Montréal, étant une île fort avancée dans les terres, est très propre pour en être la frontière; Ce nous sera donc une chose bien fâcheuse s'il nous faut abandonner des contrées aussi étendues sans qu'il n'y reste personne pour annoncer les louanges de Celui qui en est le Créateur. Cette île est aussi un lieu de bénédiction pour tous ceux qui y viennent, car cette solitude jointe aux périls de la mort où la guerre nous met à tout moment fait que les plus grands pécheurs et pécheresses y vivent avec édification et exemple. S'il faut que tout cela s'abandonne, je ne sais pas ce qu'il adviendra. *Ce qui me fait plus de peine, est une bonne fille qu'on appelle Mlle Mance,* car si je n'amène un puissant secours, je ne puis me résoudre à retourner, d'autant que cela serait inutile ; et si je ne m'en retourne pas, je ne sais ce qu'elle deviendra . . ."

— Mais c'est très exact toute cette présentation de notre situation sans issue, approuvait Jeanne Mance, enchantée de la diplomatie déployée par M. de Maisonneuve.

— "De plus," repris-je avec beaucoup de lenteur et de circonspection, "je ne sais ce que deviendra une certaine fondation qu'une bonne dame qu'on ne connaît point a faite en ce pays-là, pour un hôpital, dont elle a fait cette bonne demoiselle administratrice, car enfin si je ne les vas secourir, il faut que tout

soit quitté et échoue . . ." A ces derniers mots, qui la touchait de près, Mme de Bullion parut s'émouvoir, s'agiter quelque peu ; puis soudain, à brûle-pourpoint, elle m'interrogea en me regardant fixement : "Comment s'appelle cette dame, Monsieur ?

— Hélas ! lui répondis-je, elle a défendu à Mlle Mance de la nommer, elle n'oserait l'avoir fait . . ."

— Cette question directe a dû vous sembler assez embarrassante, remarqua Jeanne Mance ?

— Vous ne saurez jamais à quel point . . répartit en riant Chomedey de Maisonneuve.

— Que lui apprîtes-vous ?

— Ceci, et je vous prie de croire que votre souvenir fut vivace en mon esprit en ce moment : "Madame, cette demoiselle dit que sa dame est si généreuse dans ses charités qu'on aurait lieu de tout espérer si elle pouvait avoir l'honneur de lui parler, mais qu'étant si éloignée, il n'avait pas moyen de lui parler, que autrefois elle avait auprès d'elle un bon religieux qui eut bien négocié cette affaire et lui eut bien fait connaître le tout, mais que maintenant lui étant mort, elle ne peut lui parler ni lui faire parler, pas même lui écrire, parce que cette dame lui a défendu de mettre son nom pour l'adresse de ses lettres, et qu'elle aimait mieux laisser le tout à la seule Providence, que de fâcher une personne à qui elle est tout obligé, elle et toute la Compagnie du Montréal . . ."

— Monsieur, à ce moment, avez-vous pu lui expliquer, pourquoi et dans quelles conditions je vous avais cédé les 22,000 livres affectées à l'hôpital ?

— Patience, Mademoiselle, j'y arrive. "La demoiselle, lui appris-je, voyant tous les desseins de la fondatrice prêts à être mis au néant, m'a donné un pouvoir de prendre les 22,000 livres de fondation qui sont dans Paris pour 100 arpents de terre que la Compagnie lui donna, me disant : "Prenez cet argent, *il vaut mieux qu'une partie de la fondation périsse que le total.* Servez-vous de cet argent pour lever du monde, *afin de garantir tout le pays en sauvant le Montréal.* Je ne crains point d'engager ma conscience. Je sais l'esprit de ma bonne dame, si elle savait les angoisses où nous sommes, elle ne se contenterait pas de cela . . ."

— Votre mémoire est excellente, Monsieur Oui, c'est bien ce que vous deviez lui dire, ce que j'ai dit en ce jour inoubliable où je vins vous offrir l'or de l'hôpital, ce moyen unique et extrême de salut, que nous avions à notre disposition, il y a maintenant deux ans.

— L'ambassadeur des Montréalistes a tenté de remplir avec conscience sa mission, dit Chomedey de Maisonneuve en s'inclinant.

— Mme de Bullion a-t-elle fait quelque réflexion en entendant le récit de cette offre des 22,000 livres qu'elle destinait à l'hôpital seul ?

— Ceci seulement, qui lui est venu spontanément sur les lèvres, et prouve avec quel intérêt elle suivait ma conversation : "Je désire fort Monsieur que vous me revinssiez voir pour nous entretenir de toutes ces choses . . ."

— Volontiers, Madame, lui dis-je.

— Votre stratagème vous a ainsi valu maints entretiens ?

— Rien n'est plus vrai. "Je l'ai revue plusieurs fois, même elle prenait plaisir de me faire entrer dans son cabinet pour m'entretenir à loisir de toutes les particularités possibles".

— Jamais elle n'a trahi devant vous son identité ?

— Jamais. Mais vous ne savez pas encore le plus intéressant. Quelques jours après ma première visite à l'hôtel de Bullion, je fus prié de me rendre chez M. de La Moignon . . .

— Le Président ? Il est membre comme nous de la Société de Notre-Dame de Montréal. N'est-il pas un peu allié à la famille des Claude de Bullion ?

— En effet. Le président me remit d'un air mystérieux la somme de 20,000 livres, m'apprenant "qu'elle venait d'une dame de qualité qui en faisait présent à la Compagnie du Montréal pour lui aider à lever du monde pour secourir leur île sous la conduite de M. de Maisonneuve."

— Tout cela était vraiment inespéré, pour vous.

— Suivant sa coutume, Mme de Bullion entoura de profond mystère son don généreux, mais ni M. de La Moignon ni moi-même ne fûmes tout à fait dupes. Nous échangeâmes un sourire entendu en nous quittant, le mien s'enveloppait, en outre de quelle émotion ! . . .

— Pouvait-il en être autrement !

— Aussi voyez avec moi, en tout ceci, une ratification des 22,000 livres que vous me remettiez à mon départ. Tous vos soins à sauver le Montréal, ont reçu son entière approbation.

— Amen, ajouta Jeanne Mance d'une voix où tremblaient quelques larmes. Elle se leva pour quitter le gouverneur du Montréal, mais il la retint encore.

— Mademoiselle, dit-il, avez-vous remarqué une bonne fille que j'ai amenée, et qui a nom Marguerite Bourgeoys ?

— Je l'ai remarquée. Sa physionomie ouverte, modeste, intelligente, m'a plu beaucoup.

— "Sa vertu est un trésor, elle sera d'un puissant secours au Montréal."

— Vous êtes bon prophète à vos heures, Monsieur.

— "Au reste, cette fille est encore un fruit de notre Champagne, qui semble vouloir donner à ce lieu, plus que toutes les autres provinces ensemble".

— Monsieur, puis-je vous prier de m'envoyer Marguerite Bourgeoys ? Nous ferons connaissance.

— Parfait. Qu'elle vous raconte bien tout. Soeur Louise de Marie, ma soeur, une visitandine comme vous savez, en fait grand cas. C'est même grâce à elle, à ses communications enthousiastes, si j'ai insisté pour amener ici, coûte que coûte, cette fille intelligente, pieuse et de bon conseil Dans quelques années, elle sera une institutrice toute désignée pour nos petits Montréalistes.

— Elle a de l'instruction ?

— Plus qu'elle ne vous en laissera voir. C'est aussi une excellente infirmière, une économe fidèle. Tous nos soldats de la recrue l'aiment et la respectent. C'était à ne pas y croire parfois."

Le gouverneur du Montréal demeura avec la recrue plusieurs jours à Québec. Un peu de repos était nécessaire à tous ces courageux soldats, venus surtout des provinces d'Anjou et du Maine ; quelques-uns aussi de l'Ile-de-France (4)

---

(4) Tel ce Jean Dolebeau, originaire de Paris, et qui fut peut-être le neveu du Chanoine Nicolas, le petit-cousin de Jeanne Mance. Se désista-t-il avant le départ du navire, ou compta-t-il parmi ceux qui moururent en mer ? Aucune trace officielle ne demeure de lui au Canada. (Voir Massicotte (E.-Z.) — *Les Colons du Canada,* 1913, p. 21-22).

du Poitou, et de la Bretagne. Dix d'entre eux étaient morts en mer, malheureusement, d'une épidémie, pour laquelle Marguerite Bourgeoys avait déployé tout son savoir-faire d'infirmière improvisée.

Enfin, l'heure du départ sonna. Deux barques attendaient les voyageurs. Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys montèrent dans la première. M. de Maisonneuve se montra mécontent du peu de soin qu'on avait mis à l'obliger. C'était de nombreuses barques qu'il avait commandées pour y placer la recrue en entier. "Pas un des soldats ne demeurera en arrière" déclara-t-il. Il savait mieux que personne ce que ces engagements avaient coûté à la Compagnie. Elle avait versé, en sus du don de 42,000 livres de Mme de Bullion, 33,000 autres livres. M. de Maisonneuve demeura donc à Québec et n'eut de cesse qu'il n'eût installé tout son monde dans les barques enfin trouvées. Il fut le dernier à monter, "ne voulant, dit encore Dollier de Casson, aller que le dernier de tous pour ne laisser personne après soi". Le poste dangereux du Montréal ne le poussait que trop à cette vigilance sans merci.

Jeanne Mance, en remettant le pied sur le sol sanglant de Ville-Marie, pouvait rayonner de la plus noble satisfaction. Par sa confiance en la Providence, pour laquelle, elle le savait, il n'y a jamais d'événements définitifs ; par sa lucidité avisée, créatrice, qui lui avait fait découvrir un moyen ingénieux de parer à une situation sans issue, "elle venait de sauver une seconde fois la colonie du Montréal." Faillon écrit, dans sa *Vie de Jeanne Mance :* "Au jugement des personnes les plus éclairées et les plus impartiales, le renfort qu'elle procura fut le salut de toute la colonie française. C'était le témoignage que M. de Denonville, gouverneur général, rendait beaucoup plus tard, en écrivant à la cour : "Du consentement de la fondatrice, disait-il, on prêta 22,000 livres à la Compagnie de Montréal pour lever cent hommes, afin de garantir cette île des insultes des Iroquois. *Ces hommes l'ont sauvée, en effet, et tout le Canada aussi*" (5).

---

(5) Faillon donne au sujet de cette citation, la référence suivante : "*Archives de la marine ;* colonies en général, t. XVI ; *mémoire* sur l'hôpital de Montréal, 1687.

— XII —

NOUVELLES ANNÉES DE LUTTES

La recrue de soldats-ouvriers choisis avec discernement par le gouverneur de Montréal, aidé de M. de Saint-André (1), donna tout de suite des preuves de son adresse tout autant que de son courage. La construction d'un corps de logis spacieux, pour faire suite aux bâtiments de l'hôpital et servir en même temps d'église aux Montréalistes, était devenue urgente. Elle fut entreprise. Jeanne Mance, dans ses *"Mémoires de frais, contenant la liste des choses fournies par les Seigneurs de l'Ile de 1644 à 1660"*, donne la description exacte des travaux commencés dès l'automne de 1653 et qui devaient se terminer en 1659. "Ce corps de logis, construit en bois de charpente, allait mesurer, d'après elle, environ quatre-vingts pieds de long et trente de large, sur vingt pieds de haut. A une extrémité se trouverait l'église d'environ cinquante pieds de longueur, surmontée d'un clocher, de forme régulière et élégante, avec deux cloches. Le reste de ce bâtiment formerait une grande salle pour les hommes, et on y ménagerait une large porte, qui leur donnât vue dans l'église, et qu'on pût laisser ouverte pendant le service divin. A l'autre extrémité de cette salle serait une cheminée double, qui devait servir en même temps à chauffer la salle des femmes, située derrière la précédente, comme aussi à la cuisine, à la pharmacie, et généralement à toutes les pièces de la maison."

Les nouveaux colons s'employèrent avec tant de diligence à la construction de ces bâtiments qu'au petit printemps de 1654, Jeanne Mance put quitter le Fort et aller s'y installer

(1) Claude Robutel de Saint-André est inscrit sur le rôle d'embarquement de 1653. Il repasse en France en 1658, revient avec la recrue de 1659, accompagné de sa femme Suzanne de Gabriel. Nommé receveur des droits de censives. Marchand. (Voir Massicotte (E.-Z.) — *Les Colons de Montréal*, 1642-1667).

avec ses malades. Plusieurs colons de Ville-Marie l'imitèrent. Ils reprirent leurs maisons abandonnées trois ans plus tôt. La confiance renaissait partout. On se remettait aux travaux des champs et à toutes autres occupations fructueuses. N'avait-on pas l'assurance que de dévouées sentinelles s'occuperaient du guet. "Celui qui faisait la garde se mettait en état de mourir ce jour là, raconte Soeur Morin ; il se confessait et communiait le matin du jour qui lui était marqué, à quoi il était ponctuel sans jamais y manquer, qu'au cas de maladie."

Le 8 août de la même année, M. de Maisonneuve, au nom des Messieurs de Montréal, mettait l'hôpital en possession de cent arpents de terre défrichée, et de la moitié des bâtiments et bestiaux faisant partie de la métairie des seigneurs de l'Ile. Le concordat passé avec Jeanne Mance avant son départ pour la France et qui devait dédommager celle-ci des 22,000 livres qui constituaient la fondation de Mme de Bullion, se voyait ainsi respecté et exécuté. Le 4 mars de l'année suivante, il y eut complète ratification, à Paris par les associés, de cette concession à simple hommage. (2)

L'automne de 1654 et le printemps de 1655 furent troublés de nouveau par des escarmouches nombreuses de la part des Iroquois. Il y eut des alternatives de revers et de succès. Charles Lemoine et le Major Closse tinrent en échec, finalement, tous ces rusés et féroces combattants. Par leurs soins un échange heureux de prisonniers de guerre fut rendu possible durant l'été. Les Iroquois, dit Dollier de Casson "ramenèrent à Ville-Marie les quatre enfants de Messieurs Moyen et Macar, aussi Messieurs de Saint-Michel et Trottier avec un nommé La Perle, qu'on avait perdu aux Trois-Rivières sans espérance de le revoir, d'autres encore ; enfin on leur fit rendre tous les captifs de ce pays. Au reste, ajoutait-il, ces deux familles des Moyen et des Macar étaient si considérables, que le pays reçut en ceci un grand bienfait du Montréal . . ."

"Le bienfait", ce fut Jeanne Mance qui lui imprima en dernier lieu son cachet le plus délicat. Les quatre enfants, que les colons de Montréal accueillaient un soir, les larmes aux

---

(2) Voilà l'origine du fameux fief Nazareth (quartier Sainte-Anne, Montréal). Voir aussi le *Mémoire* de M. de Maisonneuve, datée de 1673, insérée parmi les pièces justificatives contenues dans ce volume.

yeux; tous ces pauvres enfants à moitié morts d'effroi, de misère et de chagrin, on les confia aussitôt à Jeanne Mance. Nulle mieux qu'elle, peut-être, n'aurait su se pencher avec une douceur enveloppante sur cette émouvante détresse enfantine. Nulle, en tout cas, ne pouvait mieux leur donner asile, confort et soins (3).

La paix régna une année entière à la suite de cet échange de captifs. Chacun se hâta de terminer les habitations en voie de construction, car la trahison, ou un simple changement d'humeur chez les belliqueux Iroquois n'étaient que chose trop probable.

A l'automne de 1656, M. de Maisonneuve annonça, de nouveau, son départ pour la France. Il présenta à son petit peuple de Ville-Marie, en qualité de remplaçant, le major Lambert Closse. Celui-ci comme le remarque Dollier de Casson, allait prouver une fois de plus "qu'il savait et qu'il méritait de commander".

Mais quelle était la cause de ce voyage de M. de Maisonneuve, voyage que Jeanne Mance, consultée, approuvait et désirait fortement.

M. de Maisonneuve allait s'y employer à un très haute entreprise : la venue, puis l'établissement de quelques membres de la Compagnie de Saint-Sulpice, dans la cure de Ville-Marie. Les Pères Jésuites, ne pouvaient plus qu'avec peine s'occuper du culte et du bien spirituel de la colonie du Montréal. Les travaux des missions sauvages les pressaient de toutes parts.

Il y avait aussi une autre raison d'en agir de la sorte. M. de Maisonneuve se souvenait des projets de M. Olier relativement au Montréal, des travaux d'apostolat qu'il aurait voulu y réaliser avec ses prêtres. N'avait-il pas, dès 1640, en prévi-

(3) Personne ignore, aujourd'hui, grâce à *L'Oublié,* l'oeuvre de Laure Conan, notre première romancière canadienne, ce que fit Jeanne Mance pour *Isabelle* et Marie Moyen, dont les Iroquois avaient si lachement massacré les parents au printemps de 1655, à l'Ile aux Oies. Jeanne Mance devint une mère attentive pour toutes les petites orphelines, appelées à vivre auprès d'elle, car les deux enfants Macart furent également mises, sous la garde de sa tendresse. *Isabelle* Moyen, deux ans plus tard épousait le maior réputé de Ville-Marie, Raphaël-Lambert Closse. Nous disons Isabelle, non Elisabeth, car la protégée de Jeanne Mance porta en réalité ce prénom, diminutif d'Elisabeth. Tous les actes officiels dans lesquels il nous a été donné de lire sa signature gardent ce prénom joli et chantant.

sion, en quelque sorte, de ces futurs travaux, envoyé un peu de l'argent nécessaire. Songeons aux cent louis d'or que M. Olier versait entre les mains de M. de La Dauversière, le premier don jamais offert pour l'oeuvre de la fondation de Montréal ! Et ces voeux pour un apostolat canadien exercé par les Messieurs de Saint-Sulpice, qui brûlaient le coeur de M. Olier, étaient partagés de façon enthousiaste, par les membres de la Société de Notre-Dame de Montréal.

"M. de Maisonneuve, écrit Dollier de Casson", ayant bien pesé toutes ces choses, *les proposa à Mlle Mance* laquelle, étant de son même sentiment, (4) il se détermina d'aller trouver cette année même M. Olier, l'illustre fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice, afin de lui demander des messieurs de son séminaire pour avoir le soin de cette île, comme aussi de faire intervenir messieurs les associés de la Compagnie de Montréal afin de réussir dans sa demande".

---

(4) Dans une de ses visites à M. Olier, à Paris, Faillon déclare que M. de Maisonneuve pria celui-ci "de se ressouvenir d'une lettre que Mademoiselle Mance lui avait écrite l'année précédente. Dans cette lettre, ne l'avertissait-elle pas, "qu'il était temps, pour lui, d'exécuter les beaux projets qu'il avait toujours formés pour le Montréal, et *de ne pas tarder davantage* à y envoyer des prêtres de son séminaire". Pressentiment, clairvoyance coutumière des mystiques, inspiration providentielle, il y eut un peu de tout cela dans cette poussée intérieure, qui dicta à Jeanne Mance, une lettre aussi persuasive, et qui arrivait juste en temps à son destinataire. Elle témoigne également des voeux ardents des travaux, et de la participation directe de Jeanne Mance, relativement à l'installation des fils de M. Olier dans l'Eglise naissante de Montréal. (Voir Faillon, *Histoire de la Colonie française,* 1865-1866, tome II, p. 270-271).

— XIII —

L'ACCIDENT DU 28 JANVIER 1657

Deux ans allaient s'écouler avant que le gouverneur de Montréal put songer à revenir dans la Nouvelle-France. Les Iroquois, durant une partie de l'année 1655-1656, accordèrent assez de repos au poste de Ville-Marie, pour permettre aux colons d'activer la construction des habitations Elles furent nanties à profusion de meurtrières, ce qui permit d'en faire, à l'occasion, de petits centres fortifiés. (1) Il y eut beaucoup d'entrain autour de ces travaux. Les ménages de l'an précédent, il y eut jusqu'à treize mariages à la fois en l'année 1654, avaient à coeur de se créer des foyers, nonobstant les ombres de mort qui viendraient aussitôt les recouvrir.

Les Iroquois tournaient leur fureur depuis quelques mois contre les Hurons, contre ce qui restait de ces pauvres gens. En août, le massacre devint tel que quelques colons des environs de Montréal se virent enveloppés, par les circonstances, dans le même sort affreux. Un missionnaire jésuite, le père Gareau fut blessé mortellement d'un coup de fusil, près de Ville-Marie, où on le ramena pour y mourir peu de temps après.

Rien, cependant, n'empêchait les hardis colons de reformer les rangs, après ces vides douloureux. On avait, bien ancré au coeur, la conviction que ces temps affreux passés, on aurait tout de même édifié quelque chose de durable. En la mémoire de quelques-uns revivaient sans doute, les paroles prophétiques du Père Vimont, au jour de la fondation de Montréal, la vision du "grain de senevé, devenant une montagne . . ."

Jeanne Mance demeurait au milieu d'eux comme un

(1) "Les Iroquois, dit Mère de l'Incarnation, craignent extrêmement les canons, ce qui fait qu'ils n'osent s'approcher des forts. Les habitants afin de leur donner la chasse et de la terreur ont des redoutes en leurs maisons pour se défendre avec de petites pièces".

exemple vivant de l'action, soutenue par un admirable optimisme spirituel.

Et cependant, les épreuves allaient assaillir de plus en plus l'héroïne.

L'année suivante, en 1657, elle fut victime d'un malheureux accident, qui sembla bientôt sans la moindre issue consolante. Le 28 janvier, un dimanche, vers les huit heures du matin, Jeanne Mance revenait vers l'hôpital. Soudain, elle glissa, perdit tout à fait l'équilibre et tomba rudement sur la glace. La chute fut d'une violence telle qu'elle se rompit les deux os de l'avant-bras droit et se disloqua en même temps le poignet du même bras. Le chirurgien de Ville-Marie, Etienne Bouchard, (2) mandé en hâte, ne put accourir au chevet de la malade qu'une demi-heure plus tard. Il la trouva inconsciente, les traits affreusement contractés.

De vives, d'intolérables souffrances avaient provoqué une syncope. On s'alarmait fort autour d'elle.

Les premiers soins lui furent rendus. Mais le chirurgien mit à sa tâche beaucoup plus de bonne volonté que de science. Il remit en ordre l'avant-bras, mais ne s'aperçut nullement de la grave dislocation au poignet du même bras.

Cette erreur fut lamentable. Elle entraîna bientôt de pénibles conséquences. La fracture, traitée habilement, guérissait, mais, chose curieuse, n'amenait aucune amélioration dans l'état général du bras. Chaque nouveau pansement s'accompagnait des plus vives douleurs, et même, dans une occasion, la malade entra "dans des convulsions si étranges que quatre hommes vigoureux ne furent pas capables de la tenir". (3)

---

(2) Etienne Bouchard, né sur la paroisse Saint-Paul, à Paris, mais résidant ordinairement à Epernon, s'obligea par contrat passé le 10 mai 1653, devant Lafousse, notaire à La Flèche, à servir la Colonie de Montréal, en sa qualité de chirurgien, l'espace de cinq ans, sous les ordres de M. de Maisonneuve. De son côté, la Compagnie de Montréal prit l'engagement de le conduire gratuitement à Ville-Marie, de le nourrir, de le loger pendant ce temps, et de le reconduire ensuite en France, comme aussi de lui fournir à Ville-Marie tous les instruments de chirurgie nécessaires, enfin de lui donner cent cinquante livres d'honoraires chaque année. (Acte de Lafousse, notaire à La Flèche, du 10 mai 1653). Cité par Faillon dans sa *Vie de Jeanne Mance,* p. 86, note. Etienne Bouchard épousa à Québec, en 1659, Marguerite Boissel. (Voir Massicotte, E.Z. — *Les Colons de Montréal,* 1913, p. 17).

(3) Faillon, *Vie de Jeanne Mance,* 1854, v. 1, p. 86.

"Cette rupture fut extraordinaire, écrit Soeur Morin, et sans place et ne put être guérie, par tous les remèdes humains qui ne lui furent pas épargnés, au moins tous ceux qu'on pouvait avoir au Canada, car *étant aussi considérée et estimée qu'elle l'était, tout ce qu'il y avait de personnes distinguées, même les gouverneurs, s'intéressèrent au recouvrement de sa santé,* mais inutilement". (4)

Le bras de Mlle Mance apparût bientôt dans un "état d'amaigrissement excessif", quoique, comme le constatait avec surprise le chirurgien, la double fracture de l'avant-bras fut radicalement guérie". "Je demeurai tout à fait privée de l'usage de ma main, écrit Jeanne Mance et de plus, j'en souffrais beaucoup. J'étais obligée de porter toujours mon bras en écharpe, ne pouvant le soutenir autrement ou sans quelque autre appui. Depuis le moment de ma fracture, je ne pus m'aider ni me servir de ma main en aucune manière, ni en avoir la moindre liberté, en sorte qu'il me fallait habiller et servir comme un enfant".

Cet état de souffrance, rempli des plus graves embarras pour quiconque aurait eu à le subir, que ne devait-il pas être pour une infirmière, en charge, seule, d'un hôpital, en temps de guerre ? Toute autre que Jeanne Mance s'en fut désespérée. Elle demeurait triste, mais son esprit, fertile en ressources, tournait en tous sens l'événement, scrutant l'angle favorable par où viendrait le secours. Il allait venir, certes, mais après avoir exercé héroïquement sa patience.

"Le 29 juillet suivant, à dix heures du matin, mouillait devant Québec le vaisseau nantais qui apportait M. d'Ailleboust et laissait à l'Ile d'Orléans chez monsieur Maheu, M. de Maisonneuve et M. l'abbé de Queylus avec trois ecclésiastiques (5)".

On apprit vite à Ville-Marie la bonne nouvelle ; la joie fut à son comble. Que ne pouvait-on espérer des fils de M. Olier, fondateur de Montréal ? Tous, eux aussi, depuis la

---

(4) Soeur Morin. — *Annales,* 1921, p. 90. On fit venir de Québec le lieutenant des chirurgiens, Jean Madry qui examina à son tour le membre malade, mais ne s'aperçut pas plus qu'Etienne Bouchard de l'état malheureux du poignet.

(5) *Journal des Jésuites,* Québec, 1871, p. 217.

première heure n'avaient cessé de témoigner l'intérêt le plus sincère aux Montréalistes.

Hélas ! on apprit en même temps qu'un deuil immense venait de les frapper. M. Olier n'était plus. Alors que ses fils, sur son ordre, allaient se mettre en route pour le Canada, lui-même s'éteignait à Paris, le lundi de Pâques, 2 avril 1657. Un suprême bienfait à ses chers Montréalistes : la fondation de la mission lointaine de Ville-Marie, avait donc été le dernier geste du fondateur de Saint-Sulpice ? Quelle émouvante coïncidence ! Quelle consécration nouvelle des paroles du psaume entendu par M. Olier à l'heure où Dieu lui révélait sa vocation de réformateur et d'apôtre : "Lumen ad revelationem gentium" ?

En l'âme de Jeanne Mance, durant ces premiers instants où lui parvenaient des nouvelles à la fois heureuses et douloureuses, dut surgir pour l'obséder, la pensée que, vraiment cela avait été une grâce du Ciel que M. de Maisonneuve fut arrivé assez tôt, en France pour tout préparer avec M. Olier. Sa mort, arrivée auparavant, aurait compromis irrémédiablement, peut-être, cette installation des Sulpiciens à Montréal.

Les Montréalistes durent attendre le retour de M. de Maisonneuve encore un peu de temps, cependant Le gouverneur de Montréal et les quatre Messieurs de Saint-Sulpice se virent dans l'obligation de faire halte quelques jours à Québec, au lieu de filer directement de l'île d'Orléans à Montréal, comme chacun d'eux l'eut souhaité.

La journée du 12 août 1657 se leva enfin. Jour inoubliable pour les Montréalistes ! Ils accueillaient les premiers membres d'un clergé attaché à leur église. "Ces prêtres distingués avaient été choisis par M. Olier lui-même, quelques semaines seulement avant sa mort", allait-on se répétant partout. Chacun énumérait les qualités et titres des arrivants : M. de Queylus d'abord, nommé supérieur. Il avait nom Gabriel de Thubières de Lévy Queylus, était abbé de Loc-Dieu, docteur en théologie et "illustre par sa piété, sa doctrine et son grand zèle". Fidèle disciple de M. Olier, M. de Queylus avait fait déjà beaucoup de bien, en sa qualité de curé de la ville de Privas en Vivarais, "l'une des métropoles du parti huguenot". L'on ajoutait, que les associés de Montréal voyaient en lui le futur évêque de la Nouvelle-France. Pour le moment, il venait, "détenant les titres d'Officiel

et Grand vicaire, pour toute la Nouvelle-France, de Mgr l'Archevêque de Rouen, qui lui cédait ses propres pouvoirs sur toutes les personnes ecclésiastiques, quelles qu'elles fussent, avec faculté de les approuver pour la prédication et l'administration des sacrements."

L'on tournait ensuite les yeux vers M. Gabriel Souart, que M. de Queylus, venait de charger de la cure de Ville-Marie, en remplacement du Père Pijart, rappelé à Québec et aux nombreuses missions des jésuites. M. Gabriel Souart, prêtre de Paris, bachelier en droit canon, était un neveu du Père LeCaron, récollet (6). Titre touchant, car quelques-uns se rappelaient encore la puissante affection que le religieux de Saint-François avait porté jadis au Canada. On salua aussi avec déférence M. Dominique Galinier, prêtre de Mirepoix et M. Antoine d'Allet, diacre de Paris (7).

Louis d'Ailleboust, ce fidèle ami du Montréal, qui, avec M. de Maisonneuve, avait accompagné les Sulpiciens depuis leur départ de France, ne revenait pas les mains vides de son voyage. Il avait reçu de sa soeur, Mère Catherine d'Ailleboust, religieuse à l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, plus de quarante reliques fort précieuses. "Mère d'Ailleboust allait ainsi mettre en honneur dans la Nouvelle-France, entre autres, saint Denis, apôtre de la France et ses compagnons, Sainte Clotilde, Saint Rémy de Reims, Saint Benoît, d'autres encore. La bonne moniale "voulait témoigner à son tour, à l'exemple de son frère, de son zèle pour la propagation de l'Eglise catholique en ce pays" (8).

M. de Maisonneuve avait été l'instigateur, l'animateur, en tout ce dont Ville-Marie bénéficiait aujourd'hui. En outre, il pouvait rassurer Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys sur les projets d'avenir qu'elles formaient toutes deux. A Margue-

---

(6) Faillon, *Histoire de la Colonie française en Canada,* 1865, v. 2, p. 271.

(7) M. d'Allet fut ordonné au prêtre au Canada, le 16 juin 1659. Il retournait en France en 1661. — Notons ici que Jeanne Mance, à l'arrivée des Sulpiciens, objet de ses voeux et de ses soins ardents, leur offrit un premier logement provisoire. "Une grande chambre, nous apprend Soeur Morin, (*Annales,* p. 64), a servi à loger plusieurs années les prestres de Saint-Sulpice,... pendant qu'ils se bâtirent un séminaire.

(8) Faillon, *op. cit.,* p. 279.

rite Bourgeoys, il promit un logement pour l'ouverture de la première école à Ville-Marie, événement qui s'imposait maintenant. A Jeanne Mance, il annonça la venue prochaine, à Montréal, des Hospitalières (9) de Saint-Joseph, de la Flèche, décision approuvée par les associés, à l'assemblée du 31 mars 1656. M. d'Ailleboust et lui-même avaient signé le contrat de fondation. Les Hospitalières de Saint-Joseph s'engageaient à envoyer trois ou quatre de leurs soeurs, dès que les logements destinés pour elles seraient en état de les recevoir, et de fournir pour chacune une pension annuelle de cinquante écus, au moins, avec tous les meubles nécessaires à leur propre usage".

M. de Maisonneuve et M. d'Ailleboust s'apitoyèrent beaucoup sur le fâcheux accident qui privait Jeanne Mance de l'usage de son bras droit ! Ils lui en firent raconter les moindres détails. Ils déplorèrent fortement la méprise des chirurgiens de Montréal et de Québec. Car Jeanne Mance leur expliqua que tout ce mal, dont elle souffrait, et sans espoir de guérison, provenait de ce que ni Etienne Bouchard de Ville-Marie, ni Jean Madry de Québec, ne s'étaient aperçu, malheureusement, aux premières heures, de la dislocation du poignet. On tenta de nouveau de la soulager par tous les moyens que le Canada pouvait alors offrir.

L'endurance de Jeanne Mance puisait cependant dans les événements récents un peu de réconfort. On vivait des jours fructueux à Ville-Marie et à Québec. Puis, que de changements ici et là ! Ainsi le père Poncet, débarquait à Ville-Marie au commencement de septembre. Il venait prévenir M. de Queylus, qui l'avait, en vertu de ses pouvoirs confirmé dans sa charge de curé de Québec, qu'il devait éventuellement quitter celle-ci pour une mission urgente chez les Onontagués. De son côté, M. d'Ailleboust recevait une missive officielle du gouverneur, M. Charles de Lauzon Charny, qui lui mandait de le remplacer en qualité de gouverneur de la Nouvelle-France, jusqu'à l'année suivante, arrivée probable du nouveau titulaire, le Vicomte d'Argenson, qu'un naufrage venait d'obliger de retourner en France. Ce qu'il ne soulignait pas ce fils de Jean de Lauzon, mis par son père, temporairement, à la tête du pays

(9) Acte de Me Chaussière, notaire à Paris, datée le 31 mars 1656.

de Canada, (10) c'est que dégoûté du monde et des honneurs, il désirait dans le plus prochain avenir, recevoir les ordres sacrés et travailler à l'avancement spirituel, non temporel de la contrée. Nous le verrons plus tard, ayant rempli son noble voeu, revenir au Canada.

Le 9 septembre, MM. de Queylus, d'Ailleboust, d'Allet et le Père Poncet que le supérieur de Saint-Sulpice, retenait momentanément auprès de lui, partirent de Ville-Marie pour Québec. Peu après arrivait au Montréal la nouvelle des décisions prises à Québec, le 12 septembre précédent. M. de Queylus était devenu curé de Québec et M. d'Ailleboust, gouverneur général de la Nouvelle-France.

L'année 1657 ne s'acheva pas sans événements, ou tragiques, ou édifiants.

Le 25 octobre, notamment, un meurtre horrible était commis par les Iroquois, qui étaient demeurés en paix jusque là. La première famille que Montréal eut jamais connu pleurait la mort de son chef, Nicolas Godé; puis celle du gendre de celui-ci, Jean de Saint-Père, premier notaire de Ville-Marie, et celle de leur serviteur, Jacques Noel. Se représente-t-on la misère morale de Jeanne Mance, incapable de rendre aux braves femmes, qui demeuraient à peine debout sous le choc, le moindre service professionnel ?

Il y eut aussi, le 21 novembre, jour de la Présentation de la Sainte-Vierge, qui était une fête solennelle pour tout le pays, une assemblée générale des habitants de Ville-Marie, sous la présidence de M. de Maisonneuve et de M. Souart, premier curé de Notre-Dame de Montréal. On procéda à l'élection de trois marguilliers pour la paroisse, cérémonie et fonctions inconnues jusqu'ici. A la pluralité des voix, on désigna pour cette charge, trois des colons les plus méritants et les plus anciens : Louis Prud'homme, Jean Gervaise et Gilbert Barbier.

---

(10) M. de Lauzon Charny avait épousé une fille de Robert Giffard, décédée le 30 octobre 1656, après un an de mariage. Elle laissait une petite fille. (Voir Juchereau de Saint-Ignace (Mère Françoise). *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* 1751.

— XIV —

DEUXIEME VOYAGE DE JEANNE MANCE EN FRANCE

Cependant Jeanne Mance devenait de plus en plus souffrante. Elle devait s'abstenir le plus souvent de se rendre au chevet des malades. En outre, elle s'inquiétait en songeant aux difficultés qui entoureraient l'arrivée prochaine et l'installation à Ville-Marie des Hospitalières de Saint-Joseph que M de Maisonneuve lui avait annoncé, à son retour de France. Jeanne Mance savait qu'afin de se conformer aux intentions désintéressées de M. de la Dauversière, Mme de Bullion avait exigé, dans le contrat de fondation de mars 1648, que les religieuses, à l'Hôtel-Dieu "servissent les pauvres gratuitement, et non aux dépens de sa fondation". Et alors, se disait-elle en soupirant, combien les cinquante écus de pension que les filles de Saint-Joseph apporteront au Canada, en vertu du compromis du 31 mars 1656, seront insuffisants, les rendront dans un état de gêne matérielle des plus pénibles

"Que faire, se demandait-elle, en essayant de résoudre la question de toutes manières. De tout son coeur, elle souhaitait accomplir, au sujet de l'Hôtel-Dieu, les voeux de M. de la Dauversière, de M. de Maisonneuve, de tous les associés de Montréal. Nulle autre communauté que celles des Hospitalières de Saint-Joseph, si elle y pouvait quelque chose, ne prendrait jamais charge avec elle de l'hôpital de Ville-Marie. Avec l'aide de Dieu, elle vaincrait les oppositions ; elle tournerait de leur côté les événements défavorables ; elle éloignerait, enfin, tout ce qui viendrait à la traverse de la décision des fondateurs.

Vers le commencement de l'été, certains projets prirent corps en son esprit. Tout en les mûrissant, elle observa la marche des événements, qui pouvait ou les servir ou les desservir. Elle différa de prendre un parti.

Aussi bien, quelques changements s'effectuèrent en juillet 1658. Le 11, débarquait à Québec le nouveau gouverneur, Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson. M. d'Ailleboust se démit aussitôt de sa charge intérimaire et retourna à Ville-Marie, avec Mme d'Ailleboust le 21 août suivant. M. de Queylus fit de même lorsqu'il eut pris connaissance des nouvelles lettres de Mgr l'archevêque de Rouen, qui lui mandait de n'exercer désormais les pouvoirs de grand vicaire que dans l'île de Montréal. Il se désista de ses fonctions de curé de Québec, et reprit avec M. d'Ailleboust la route de Montréal. Tous deux furent escortés d'une soixantaine de personnes qui prirent place dans trois chaloupes.

L'arrivée de M. de Queylus, et son installation définitive à Ville-Marie en qualité de supérieur de Saint-Sulpice, décida Jeanne Mance à lui faire part, ainsi qu'à M. de Maisonneuve, de ce qui dans son esprit, semblait le seul bon parti à prendre.

Elle se présenta donc, à la première occasion favorable, devant M. de Queylus. "Monsieur, lui dit-elle, voilà que mon bras s'empire au lieu de guérir ; il est déjà quasi tout desséché et me laisse le reste du corps en danger de quelque paralysie. Je ne le puis aucunement remuer et même on ne peut y toucher sans me causer les plus vives douleurs. Cet état m'embarrasse fort, surtout en me voyant chargée d'un hôpital auquel, je ne puis subvenir dans l'incommodité où je suis et l'état où je me vois venir obligée de rester pour le reste de mes jours. Cela étant, voyez ce qu'il est à propos que je fasse. Ne serait-il pas bon que j'allasse en France trouver la fondatrice ; tandis qu'elle est encore vivante afin d'obtenir d'elle, s'il se peut, un fonds pour des religieuses et que je parlasse aussi à MM. les Associés de Montréal ? La Compagnie n'est pas présentement en état de faire elle-même cette fondation, ayant à fournir à tant d'autres dépenses pour la colonie ; et moi, de mon côté, je ne puis plus soigner les malades. Si je réussis, je tâcherai d'amener ces bonnes Hospitalières de la Flèche avec lesquelles feu M. Olier et les autres associés ont, il y a déjà longtemps passé contrat pour le même dessein. Qu'en dites-vous, Monsieur ?

— Vous ne pouvez mieux faire, lui répondit M. de Queylus, lui témoignant beaucoup de joie et de cordialité là-dessus" (1).

Cependant, le Supérieur de Saint-Sulpice, en approuvant la décision de Jeanne Mance, avait en tête des raisons toutes différentes de celles que lui supposait l'héroïne Il ne pensait pas du tout que cela fut nécessaire, ni même sage de faire venir de France une nouvelle communauté d'hospitalières pour prendre charge de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Il avait concerté tout un plan pour empêcher la réalisation de ce projet. Durant l'hiver qu'il venait de passer à Québec en sa qualité de grand vicaire de l'archevêque de Rouen, les devoirs de son ministère l'avaient souvent mis en relation avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. Il en avait apprécié l'esprit religieux, les services, le dévouement, le savoir faire. De concert avec les jésuites, qui lui donnaient tout à fait raison, il avait décidé de les appeler dans un avenir prochain à Ville-Marie ; de les y installer à l'hôpital auprès de Mlle Mance toujours souffrante; et cela, certes, préférablement aux Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche, en France, qu'il savait pour l'instant sans ressources, incapables de subsister, sans aide, dans une colonie où tout coûtait fort cher. En outre, cette communauté de la Flèche n'avait pas encore été érigée en ordre religieux. La Mère Juchereau de Saint-Ignace dans ses *Mémoires* a inséré le souvenir de toutes les attentions bienveillantes de M. de Queylus à leur égard. "M. de Queylus, dit-elle, homme de qualité d'une rare vertu et d'un mérite distingué, nous honore d'une singulière affection et nous a toujours donné des témoignages de bienveillance". (2) Un peu plus loin, elle

(1) Dollier de Casson. — Histoire du Montréal, (éd. Flenley), 1928, p. 224.

(2) Jusqu'à la fin de sa vie, d'ailleurs, M. de Queylus donna à l'Hôtel-Dieu de Québec des preuves de sa bien vive considération : "Le 1er mars 1675, deux ans avant sa mort, il signait, en présence de Mgr de Laval, à Clermont, en France, un acte de fondation qui faisait les hospitalières bénéficiaires d'une somme de 6000 livres, dont 1000 livres de fondation pour les pauvres et 5000 pour la dot d'une religieuse de choeur, dont il se réservait la nomination sa vie durante. Dans l'acte de fondation, M. de Queylus déclare "qu'il a été profondément édifié de la grande piété, charité et autres bonnes oeuvres des dames religieuses hospitalières de Québec, en la Nouvelle-France, et qu'il désire participer à leurs mérites".

rappelle la façon sensée avec laquelle le supérieur de Saint-Sulpice envisageait toute cette question de l'installation dans la Nouvelle-France, d'une nouvelle communauté religieuse. "M. l'abbé de Queylus, remarque-t-elle, jugea que ce serait un avantage pour nous et pour tout le pays s'il n'y avait à Québec et à Ville-Marie, qu'un même institut parce que cela entretiendrait mieux la paix qui doit être entre les maisons religieuses". (3) Soeur Morin, écrit avec un peu moins d'enthousiasme on le comprend : "Monsieur l'abbé de Queylus dans le séjour qu'il fit à Kébec s'affectionna beaucoup aux Rdes mères hospitalières en qui il remarqua beaucoup de vertus et de talents, ce qui apparemment, a été la cause du grand zèle qu'il a eu de les établir à Ville-Marie, en la place des filles de Saint-Joseph *qu'il savait bien avoir esté choisies pour cela*" (4).

Sans doute, M. de Queylus le savait. En sa qualité de membre de la Société de Notre-Dame de Montréal, il ne pouvait ignorer tout à fait, là-dessus, le désir de ses co-associés. Mais, certainement, cela n'avait guère fait d'impression sur son esprit, n'ayant été admis dans la Compagnie qu'au moment de son départ pour le Canada, alors qu'il arrivait du Vivarais, où il avait vécu jusque là. A la vérité, il demeurait un peu étranger à tous les voeux de la première heure. Savait-il très bien que M. de la Dauversière n'avait fondé justement cette communauté d'Hospitalières de Saint-Joseph qu'en vue de son installation, un jour, dans le lointain Montréal ?

M. de Queylus ne voulut ni peiner ni blesser Mlle Mance en lui annonçant, séance tenante, sans ménagement, des projets qu'il savait si bien venir à l'encontre des siens. Il préféra garder le silence et user d'un stratagème. Mais ce stratagème ne devait tromper personne, on va le voir.

Quelques jours après cet entretien, M. Souart, en compagnie du Père LeMoyne, jésuite, montait dans un bac à destination de Québec. Il y descendait le 16 septembre suivant, vers les six heures du matin. Le lendemain, le Sulpicien frappait à la porte de l'Hôtel-Dieu, et demandait à voir

(3) Juchereau de Saint-Ignace (Mère Françoise). — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* 1751, p. 110, 111 et 114.

(4) Soeur Morin. — *Annales,* 1921, p. 92.

Mère Marie-René Bouillé de la Nativité, que son supérieur, M. de Queylus, lui avait dit fort souffrante et avoir besoin, pour se rétablir, d'un changement d'air complet

En déclinant à l'arrivée de M. Souart, les titres et qualités de ce premier curé de Ville-Marie, nous avons omis de dire qu'il exercerait aussi la médecine, au Canada, avec la permission du Souverain Pontife. Or, comme nous l'explique très bien Faillon, M. Souart, "ne connaissant pas les intentions de M. de Queylus, crut qu'il s'agissait simplement, en effet, de faire une visite professionnelle auprès de cette religieuse, et de lui procurer quelque soulagement par ce changement de lieu" (5).

A la fin de septembre, M. Souart était donc de retour à Ville-Marie, en compagnie de Mère Marie-Renée Bouillé de la Nativité, d'une compagne de celle-ci, Mère Jeanne-Thomas-Agnès de Saint-Paul, et du Père Chaumonot, jésuite.

Le plus difficile restait maintenant à faire : avertir Mlle Mance de l'arrivée bien un peu étonnante des deux religieuses de Québec, dans les circonstances présentes. M de Queylus demanda à parler à Mlle Mance : "Voilà deux bonnes filles hospitalières qui arrivent, lui dit-il, à cause que l'une d'entr'elle a eu besoin de changer d'air; elles vont venir vous saluer et demander le couvert".

C'était vraiment procéder de façon qui donnait à réfléchir à un esprit perspicace. Jeanne Mance, parut un instant interdite, mais se ressaisit vite et accueillit avec sa grâce ordinaire les religieuses qui étaient entrées à l'hôpital, presque en même temps que M. de Queylus. "Vous venez, mes mères, s'exclama-t-elle avec un sourire, *et moi, je m'en vais !*" Dollier de Casson ajoute ici : "Que si cette repartie fit voir son soupçon cela lui était pardonnable d'autant que l'innocence de cette conduite eut paru un peu triste" (6).

M. de Maisonneuve, devait être mis tout de suite au courant de cette pénible complication. Jeanne Mance se rendit donc auprès de lui, mais à sa surprise, elle fut reçue de façon glaciale par le gouverneur. Ne venait-il pas d'apprendre, par

---

(5) Faillon, *Vie de Mlle Mance,* 1854, v. 1, p. 95.

(6) Dollier de Casson. — *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 226.

un tiers, l'arrivée de deux Hospitalières de Québec, à l'hôpital de Ville-Marie, avec le dessein d'y demeurer tout l'hiver en l'absence de l'administratrice ? Cela donnait à penser que Mlle Mance n'avait pas dû être tout à fait étrangère à une aussi grave détermination. Les explications de l'héroïne remirent tout au point. Comme le remarque Dollier de Casson, s'apercevant tous deux "qu'ils n'étaient pas plus savants l'un que l'autre en cette matière et que ces bonnes filles ne venaient que pour prendre l'air afin de se guérir, *ils se mirent à rire de la fausse alarme et se séparèrent bons amis*" (7).

Il restait tout de même quelques mesures à prendre afin de sauvegarder les intérêts de chacun. Jeanne Mance, qui en avait le droit en sa qualité d'administratrice de l'Hôpital nomma donc, pour la remplacer officiellement, pendant son séjour en France, Madame de la Bardillière. (8) Elle lui recommanda de ne rien abandonner de la conduite de l'hôpital à qui que ce soit, pour quelque raison que ce fut, durant son absence ; puis s'étant assurée que les deux religieuses auraient chez elle tout le confort et les attentions possibles, elle annonça son départ de Ville-Marie pour les derniers jours de septembre, tout probablement, car nous lisons dans le *Journal des Jésuites* : "Le 3 octobre, sur les 9 heures du soir, retourna de Montréal à Québec, le Père Chaumonot qui nous apprit que les deux Hospitalières étaient arrivées heureusement". Jeanne Mance

(7) Ces incidents qui précédèrent le deuxième voyage de Jeanne Mance en France, furent, un jour, racontés avec beaucoup de charme par Mme Lucie Félix-Faure Goyau dans l'*Almanach des Missions,* pour l'année 1912, à Paris.

(8) "Marie Pournin était née en France en 1621. Mariée premièrement à Guillaume de la Bardillière ; deuxièmement, à Montréal, après y être devenue veuve le 24 novembre 1659, à Jacques Testard, Sr de la Forest, chevalier, capitaine dans la marine et ancêtre des Testard de Montigny ; troisièmement, à Montréal, le 6 février 1668, à Jacques-Roch Lamarque. Elle mourut à Montréal, le 2 octobre 1699." (Note des éditeurs des *Annales* de la Soeur Morin, 1921, p. 3-4). Nous avons un sourire en lisant les passages où Soeur Morin dans ces *Annales* parle des soins de cette "bonne veuve dévote" à qui Jeanne Mance avait commis la garde de l'hôpital durant son absence et qui s'en acquitta si bien, en effet "que tous l'admirois et elle mesme encore plus"... Quelques lignes plus loin, Soeur Morin dit : "Cette bonne femme vit encore aujourd'huy [1697] et s'appelle à présent Mademoiselle de la Marque ; elle se donne souvent *le titre de notre fondatrice* et ressent vivement quand on ne lui rend pas autant d'honneur et de préférence que ce nom en mérite ; ce qui a presté à rire à ceux qui l'écoutent et à nous aussi quelquefois ; comme elle est vieille et bonne, on l'excuse aisément (*Annales,* p. 94-95).

dut certainement venir dans cette barque, puisque nous savons qu'elle passa huit jours, à Québec, avant son départ, chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu, enchantées de la recevoir et de la remercier ainsi de la cordiale réception faite à leurs soeurs, actuellement à Ville-Marie. Nous savons aussi que l'héroïne s'embarqua le 14 octobre, sur l'un des vaisseaux, ou du capitaine Remon ou du capitaine Tadourneau, à destination de La Rochelle . Ajoutons cependant que l'esprit élevé et droit de Jeanne Mance avait fait de bon coeur quelques concessions tant à M. de Queylus, à Montréal, qu'aux Hospitalières de Saint-Augustin, à Québec. Elle avait promis de faire des démarches afin d'obtenir de Madame la duchesse d'Aiguillon, selon leurs désirs, une fondation, en faveur d'un nouvel établissement de la communauté de Québec à Ville-Marie. Elle essaierait ensuite de faire accepter cette fondation aux associés de Notre-Dame de Montréal. "La Providence se dit sans doute Jeanne Mance, avec cette fine ironie des saints, aura bien le dernier mot. Abandonnons-lui le règlement de nos vues opposées. Paix, aux âmes de bonne volonté que nous sommes tous !"

Sur le navire en partance, on pouvait voir Marguerite Bourgeoys auprès de Jeanne Mance, prenant soin de lui épargner toute peine. Marguerite Bourgeoys avait désiré faire partie de ce voyage qui lui permettrait d'aller recruter quelques pieuses filles pour fonder la communauté séculière qu'elle projetait, en vue de l'instruction des petits Montréalistes. L'infirmité dont souffrait Mlle Mance et qui la mettait à la merci d'une aide obligeante venait donc servir les desseins de Marguerite Bourgeoys, tout en procurant beaucoup de douceur à son coeur.

— XV —

AU COUVENT DES HOSPITALIÈRES DE LA FLÈCHE, DANS L'ANJOU

Jeanne Mance voguait vers la France l'esprit un peu soucieux, si son coeur demeurait en paix. Nous avons de cette traversée de 1658, qui dura deux mois, quelques détails intéressants que nous a conservés Marguerite Bourgeoys. Ces réminiscences furent insérées dans les *Ecrits autographes* que devait léguer à la postérité la future fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame : "Le navire sur lequel nous nous embarquâmes pour aller en France, y raconte-t-elle, était tout rempli de huguenots ; il n'y avait que cinq ou six hommes de catholiques, outre Mlle Mance et moi. Nous ne sortions presque point de *la chambre aux canons*. Ces huguenots chantaient leurs prières soir et matin, et dans d'autres temps (contre les ordonnances du roi). Mais quand nous fûmes sous la ligne, Mlle Mance les pria de ne point chanter à leur coutume, leur représentant qu'elle était obligée de rendre compte de tout ce qui se faisait sur le navire ; et ils cessèrent leurs chants. Nous n'avions point de prêtre avec nous (1)". L'on débarqua à la Rochelle. Marguerite Bourgeoys s'empressait. C'était une malade en somme que Jeanne Mance avec son bras en écharpe qui lui occasionnait des douleurs intolérables, parfois. L'itinéraire tracée avec soin par l'héroïne comportait un voyage immédiat à la Flèche, dans l'Anjou, où se trouvaient M. de la Dauversière et les Hospitalières de Saint-Joseph dont elle espérait des religieuses pour Ville-Marie. Mais comment s'effectuerait ce voyage fort long ? On essaya de la voiture.

(1) Texte cité par Faillon dans sa *Vie de Soeur Bourgeoys*, 1853, v. 1, p. 111-112.

Hélas ! ce genre de locomotion par des routes impraticables, ou entretenues dans des conditions lamentables, comme il y en avait partout en ces temps, en France, ne fit que redoubler les souffrances de Jeanne Mance. On dut l'abandonner. Un brancard fut improvisé. Lentement, bien lentement, mais cette fois assez doucement portées, les voyageuses reprirent le chemin de la Flèche. La moitié du trajet se fit presque sans interruption. A Saumur, sur la Loire, on fit halte. Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys désiraient faire un pélerinage à la célèbre chapelle de Notre-Dame des Ardilliers dont on citait maints beaux miracles. A Baugé, nouvel arrêt. On descendit au couvent des Hospitalières de Saint-Joseph, fondé huit ans plus tôt par les soins pieux et l'or de la princesse d'Epinoy, Anne de Meleun, d'abord Chanoinesse dans le chapitre de Sainte-Gertrude, à Mons, dans les Pays-Bas. Soeur Morin dans ses *Annales*, souligne cette visite de Jeanne Mance à l'hôpital de Baugé : "Elle (Jeanne Mance) passa par Baugé, où elle fut reçue par Mademoiselle la princesse d'Epinoy et ma soeur LeJumeau qui était lors supérieure, que nous possédons dans ce monastère [de Montréal] à présent..." (2)

Enfin on atteignit la Flèche, le terme du voyage. L'on y arriva le jour des Rois.

Dès le lendemain, Jeanne Mance s'en fut rendre visite à M. de la Dauversière. "Il lui fit un visage fort froid, narre Dollier de Casson, à cause de quelques mauvais avis qu'on lui avait donnés du Canada. Appuyé sur ces mauvaises nouvelles il croyait que cette demoiselle venait pour lui faire rendre compte afin de se détacher de la Compagnie et qu'elle voulait d'autres filles pour l'assistance de l'hôpital du Montréal, que celles qui avaient été choisies par les associés. Voilà, ajoute notre historien avec sa verve plaisante, voilà le rafraîchissement que cette infirme eut à son abord pour les travaux de son voyage ; mais enfin, le tout étant éclairci, on se rapaisa et l'union fut plus belle que jamais si bien qu'elle se vit en état de partir en peu de jours pour Paris, plus joyeuse qu'elle ne se vit à son arrivée à la Flèche". (3)

---

(2) Soeur Morin. — *Annales*, 1921, p. 96.

(3) Dollier de Casson. — *Histoire du Montréal*, (éd. Flenley), 1928, p. 231-232.

Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys passèrent huit jours au couvent de la Flèche "avec mille consolations de part et d'autres". Il fut beaucoup question du Canada, naturellement. "Elle était écoutée, dit Soeur Morin, comme le Saint-Evangile... Toutes celles qui aspiraient à la grâce d'aller en cette nouvelle terre de promission, lui faisaient bien des caresses pour être agréées d'elle..."

Cette première fondation des Hospitalières de Saint-Joseph, dont nous avons narré déjà quelques détails, datait de 1636 et revenait de droit à M. de La Dauversière. La chroniqueuse des *Annales de l'Institution des Hospitalières de La Flèche* assure même que M. de La Dauversière entendit mot par mot, le premier chapitre des futures constitutions de cette maison et l'écrivit alors tel qu'il lui fut surnaturellement dicté. Il en ferait plus tard, à la fois le fondement, le but et les obligations principales du nouvel institut.

Donc, en 1636, cet homme d'oeuvres reçut la visite et les confidences d'une personne qu'il connaissait et estimait : Marie de la Ferre. C'était une "fille de condition", comme on disait alors, originaire de la province de Poitou et fille de René de la Ferre, écuyer, seigneur d'Urif et de Marie Le Tellier. Marie de la Ferre se déclara toute prête à exécuter les voeux hospitaliers de M. de La Dauversière. Elle en partageait depuis longtemps du reste, la vive compassion pour les malades. Elle lui narra, à l'appui de ses offres, avec la plus profonde émotion, une vision récente qui lui avait fait voir, dans une salle très spacieuse, quantités de lits rangés avec ordre les uns près des autres... Ayant prié Dieu de lui communiquer l'intelligence de ce tableau, il lui avait été répondu distinctement : "Voilà ton occupation et le moyen de satisfaire au précepte de l'amour que je désire de toi par reconnaissance à mes bienfaits". Il lui avait semblé que quelqu'un lui soufflait alors le nom de M. de La Dauversière comme étant celui qui l'aiderait à accomplir les volontés de Dieu aussi clairement démontrées." Heureux, de ce qu'il entendait énoncer avec une chaude ferveur, M. de La Dauversière repartit, de son ton que les circonstances rendaient prophétique : "Mademoiselle, Dieu veut se servir de nous pour l'établissement d'une nouvelle congrégation, dédiée à la Sainte Famille, Jésus, Marie, Joseph, sous le nom de Saint-Joseph

qui fasse voeu de servir les pauvres. *Il nous faut travailler à cette oeuvre.* (4)"

Afin de donner suite aux désirs exprimés dans cet entretien mémorable, Marie de la Ferre s'était jointe aussitôt à deux compagnes, issues de familles distinguées, Mlle Anne Fourreau, une amie d'enfance, fille d'un magistrat de la Flèche, et Mlle Anne l'Epicier de Ribert, fille d'honneur de Madame la princesse de Condé. Toutes trois, humblement, courageusement, avec une constance émouvante, se chargèrent aussitôt de la conduite de l'hôpital de la ville de la Flèche, que Messieurs Jérôme et René de la Dauversière avaient restauré, mais ne pouvaient plus soutenir qu'avec peine, faute d'une collaboration intelligente et désintéressée concernant le soin des malades.

Telles furent les origines, de la Congrégation des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph qui devait compter, vingt-trois ans plus tard, en 1659, six maisons florissantes : la Flèche, Laval, Baugé, Moulins, Beaufort, en France, et l'île de Montréal, en Canada... notre Hôtel-Dieu.

(4) *Annales ou Histoire de l'Institution des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, sous la règle de Saint-Augustin.* Saumur, Degouy, 1829, p. 43.

— XVI —

LE BEAU MIRACLE DU COEUR

Jeanne Mance avait conféré à maintes reprises avec M. de La Dauversière, au sujet du futur établissement des Filles de Saint-Joseph à Ville-Marie. Elle avait joint ses regrets aux siens en lui parlant des vues opposées de M. de Queylus. Ce dernier, d'ailleurs, avait pris soin d'en aviser lui-même M. de La Dauversière. Il avait chargé Marguerite Bourgeoys d'une lettre où il mandait à celui-ci de vouloir bien modifier ses plans touchant l'envoi de religieuses hospitalières de France à Ville-Marie. Il déclarait presque impossible pour l'instant une telle installation et préconisait le choix déjà fait par lui-même : "les Soeurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, toutes prêtes, expliquait-il, à accepter comme à aider de façon tangible une nouvelle mission canadienne".

Navré de cette contradiction inattendue, où l'on apportait la meilleure foi du monde, M. de La Dauversière n'en demeura pas moins inébranlable dans sa décision au sujet des Hospitalières de Saint-Joseph. Aussi, déclara-t-il devant Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys, après avoir pris connaissance de la lettre que lui remettait celle-ci : "M. de Queylus a beau faire, il n'empêchera point que les desseins de Dieu ne s'accomplissent".

Puis, des précisions s'imposèrent sur la conduite à tenir, à Paris, auprès des membres de la Compagnie de Montréal. Jeanne Mance convint de tout avec M. de La Dauversière. Elle ne lui cacha pas qu'elle s'était engagée vis-à-vis de M. de Queylus au sujet d'une demande de fonds à adresser Madame la duchesse d'Aiguillon touchant l'installation de quelques hospitalières de Québec, à Ville-Marie. Cette démarche qu'elle remettait entre les mains de la Providence avec confiance déciderait à jamais des événements futurs.

L'héroïne se vit en état de partir pour Paris au milieu de janvier. Elle s'entoura des mêmes précautions qu'elle avait

prises pour voyager de La Rochelle à La Flèche A son arrivée dans la capitale, elle fut reçue par ses cousins Dolebeau qui lui témoignèrent une bien vive compassion à la vue de son bras malade. Jeanne Mance se retira avec Marguerite Bourgeoys, dans la maison de "cette sienne soeur qu'avait le chanoine Dolebeau, à Paris", tel que nous le narre Soeur Morin. (1)

Dès que Jeanne Mance se sentit reposée de ses fatigues, elle se remit à la tâche. Des visites importantes s'imposaient. Certaines l'inquiétaient beaucoup; d'autres la comblaient de joie et d'espoir. Elle alla d'abord frapper à la porte de l'hôtel de la duchesse d'Aiguillon. Il lui tardait de savoir ce qui pourrait résulter d'une tentative à laquelle son esprit avait consenti par considération pour M. de Queylus. Elle se montra généreuse jusqu'au bout et fit un tableau exact de la situation pitoyable dans laquelle se trouvait l'hôpital de Ville-Marie. Elle fit remarquer à la nièce distinguée de Richelieu, combien une installation à Montréal de quelques hospitalières, essaimées du couvent de Québec, simplifierait toutes choses et se ferait sans trop de peine vraiment, pourvu qu'une fondation nouvelle fut accordée par leur fondatrice, Mme la duchesse d'Aiguillon...

La grande dame hocha aussitôt la tête, ne jugeant pas du tout à propos de se charger de cette nouvelle initiative canadienne. "Quoique, comme le dit un *Mémoire* du temps, signé : M. du Ferrier, cette dame si généreuse et si charitable ne se refusait jamais à une bonne oeuvre"... Jeanne Mance, en cet instant où son coeur battit certainement, plus vite qu'à l'ordinaire, réentendit-elle les paroles récentes de M. de La Dauversière ? "M. de Queylus a beau faire... il n'empêchera point que les desseins de Dieu ne s'accomplissent" Une première difficulté loyalement acceptée, venait de se briser, comme tout naturellement, libérant les consciences et les coeurs. L'esprit allégé de quel poids énorme, Jeanne Mance se rendit ensuite à l'hôtel de Bullion, auprès de la bienfaitrice inconnue,

---

(1) Ce fut chez une soeur du chanoine Dolebeau, en effet, et non de Jeanne Mance, comme le dit Faillon, en ne citant pourtant que Soeur Morin. Voici le texte de l'annaliste: "Monsieur Dolbeau Chanoine de la chapelle du Roy et une sienne soeur qu'il avait à Paris, qui luy estoit parens... *(Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal).* Le texte original nous a été mis entre les mains afin de mieux en juger. (Voir aussi les *Annales* de Soeur Morin, éditées en 1921, par MM. Fauteux, Massicotte et Bertrand).

puis au Séminaire de Saint-Sulpice où elle pouvait saluer dans le successeur de M. Olier, M. Alexandre LeRageois de Bretonvilliers.

A quelques jours de là se tint une assemblée générale de la Société de Notre-Dame de Montréal. Tous ces messieurs avaient hâte d'entendre "un exposé fidèle de l'état de la colonie"; puis des difficultés que l'héroïne rencontrait en ce moment. Jeanne Mance sut les intéresser, gagner fortement leur sympathie et les faire entrer de plein gré dans la plupart de ses vues. Il lui était facile, d'ailleurs, dans les circonstances, de leur "représenter l'impossibilité où elle était de prendre dorénavant soin de l'Hôtel-Dieu ; tant à cause de son âge que de l'infirmité "résultant de la chute malheureuse de janvier 1657. Elle ajouta que les temps lui semblaient révolus relativement à une installation, à Ville-Marie, des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche sur lesquelles quelques années auparavant, "M. Olier et eux tous, les Messieurs de Montréal, avaient jeté les yeux avec enthousiasme."

De plus, Jeanne Mance assura l'assemblée de sa résolution de demander à la distinguée bienfaitrice inconnue de l'Hôtel-Dieu de Montréal, une nouvelle fondation pour permettre aux Hospitalières de Saint-Joseph de subsister par elle-même à Ville-Marie.

Les associés avaient écouté avec beaucoup d'attention le rapport vivant et coloré de Jeanne Mance. Ville-Marie, ses épreuves, son courage, ses rares joies, l'installation récente des Sulpiciens, revivaient avec un rigoureux relief devant eux. Dès que Jeanne Mance eut terminé son récit, chacun s'empressa de lui témoigner sa reconnaissance pour le dévouement avec laquelle elle entourait l'oeuvre du Montréal. On souligna sa dévotion à l'égard de l'Hôtel-Dieu; sa fidélité à défendre le choix déjà fait par la Société de Notre-Dame de Montréal, laquelle, en effet, désirait toujours beaucoup, à l'exclusion de toute autre, une installation des Hospitalières de Saint-Joseph pour prendre soin des malades pauvres de Montréal. Mais tout cela ne fut rien auprès de la sollicitude dont on fit preuve au sujet de l'infirmité de l'héroïne. L'état lamentable de son bras fut discuté vivement. On convint unanimement qu'il fallait tout tenter pour en obtenir la guérison. Et chacun de nommer les plus

habiles chirurgiens du royaume. Sûrement l'un d'eux ne pouvait manquer d'avoir l'intelligence de ce cas particulier, devenu si grave. Le baron de Montbar, l'actif et avisé Christophe du Plessis (2) fut le plus ardent de tous au sujet de ces consultations médicales. Il s'approcha de Jeanne Mance et lui "offrit de la faire conduire, par sa propre soeur, Madame Chahue, dans son carosse, chez les plus habiles médecins qu'on venait de nommer. Toute l'assemblée applaudit à ce geste de courtoisie.

Jeanne Mance dut donc, se résigner à des visites, à des interrogatoires, à combien d'examens renouvelés de son bras malade. Mais tous les médecins célèbres qu'elle consulta furent unanimes dans leur diagnostic : rien ne pouvait plus être tenté avec fruit, rien, il était trop tard. "Dans toutes les consultes, on répondit qu'il n'y avait rien à faire, narre Dollier de Casson, que le mal était trop grand et invétéré, que de plus elle était trop âgée (3), qu'il fallait même prendre garde que le mal du bras ne se communiquasse au corps ; que sa main et son bras ayant la peau aussi sèche qu'un cuir à demi préparé, qu'étant sans la moindre liberté d'en user, que les parties étant toutes atrophiées et glacées de froid sans conserver d'autre sensibilité que pour lui causer de grands tourments lorsqu'on la touchait, il y avait bien à craindre que le côté droit de son corps ne vint participant des infirmités de son bras ; que si quelques charlatans osaient entreprendre sa guérison, au lieu de la soulager, il attirait et irriterait les humeurs qui la rendrait paralytique de la moitié du corps... Madame Chahüe, continue Dollier de Casson, entendant ce langage des plus habiles de Paris, ramena son infirme, laquelle commença de solliciter sa dame pour les filles de la Flèche".

Dans l'intervalle de ces visites à l'hôtel de Bullion, Jeanne Mance réfléchissait, avisait, priait surtout. Un jour, elle eut l'idée d'aller vénérer le corps de M. Olier, ainsi que son coeur

---

(2) Avocat au Parlement, dévot plein d'initiative et de feu. Christophe du Plessis, baron de Montbar, dirigeait avec succès tant à Paris que dans les Provinces, un grand nombre d'oeuvres. La reine-mère le considérait beaucoup et facilitait partout son action charitable. Le baron mourut, le 7 mai 1672, au Séminaire des Missions étrangères, à Paris où il s'était retiré. (Voir Verreau (Abbé H.-A.). — *Les Fondateurs de Montréal,* 1884).

(3) Jeanne Mance comptait 52 ans.

"qu'elle avait oüi dire avoir été embaumé séparément". Elle se rendit au Séminaire de Saint-Sulpice en compagnie de Marguerite Bourgeoys, sa fidèle garde-malade.

M. de Bretonvilliers accueillit favorablement sa demande. Mais ainsi que l'explique Dollier de Casson et Faillon avec lui, "comme d'après l'usage constant, les femmes n'entrent point dans cette maison, et qu'il fallait en traverser la cour pour pénétrer dans la chapelle, M. de Bretonvilliers les pria de venir dans un moment ou la communauté serait à l'église de la paroisse, de peur que, si on les voyait entrer d'autres dames ne fissent demander la même faveur". (4) On convint de fixer la visite au tombeau de M. Olier, le 2 février suivant, jour de la Purification de la Sainte Vierge. Quel tressaillement parcourut Jeanne Mance en entendant mentionner cette date, cette fête, l'une des plus chères à M. Olier, jadis, à M. de La Dauversière et à tous les associés de Montréal. M. de Bretonvilliers ajouta qu'il célébrerait lui-même la sainte messe dans la chapelle du Séminaire, déserte ce matin-là, puisque la communauté devait se rendre en corps à l'office solennel de la paroisse de Saint-Sulpice. Jeanne Mance et sa compagne pourraient communier; et, sitôt la messe dite, M. de Bretonvilliers apporterait à l'héroïne "le coeur de feu M. Olier, qu'il gardait pour lors dans sa chambre."

Au jour et à l'heure indiqués, Jeanne Mance pénétrait au Séminaire de Saint-Sulpice. Elle y entrait seule. Marguerite Bourgeoys, malgré le désir qu'elle en eût en avait été empêchée par l'impossibilité de retarder jusqu'à cette date, un voyage projeté par ses conseillers dans la ville de Troyes, en Champagne. Elle devait y aller recruter des compagnes pour sa future communauté séculière. On l'y attendait. Le moment semblait des plus propices. C'était la première fois depuis leur départ du Canada que les deux héroïnes se séparaient. Mais la correspondance n'allait pas cesser entre elles, jusqu'à ce qu'elles pussent se retrouver à La Rochelle, à l'heure du départ. Nous citerons plus loin, un fragment des lettres échangées.

Le 2 février au matin, jour de la Purification de la Sainte Vierge, Jeanne Mance entrait dans la chapelle du Séminaire

(4) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 234. Aussi Faillon, *Vie de Mademoiselle Mance,* 1854, v. 1, p. 107.

Sceau de la Société de Notre-Dame de Montréal,
gravé vers 1650.

Mortier dit de Jeanne Mance (1642 ?).
Conservé à l'Hôtel-Dieu.

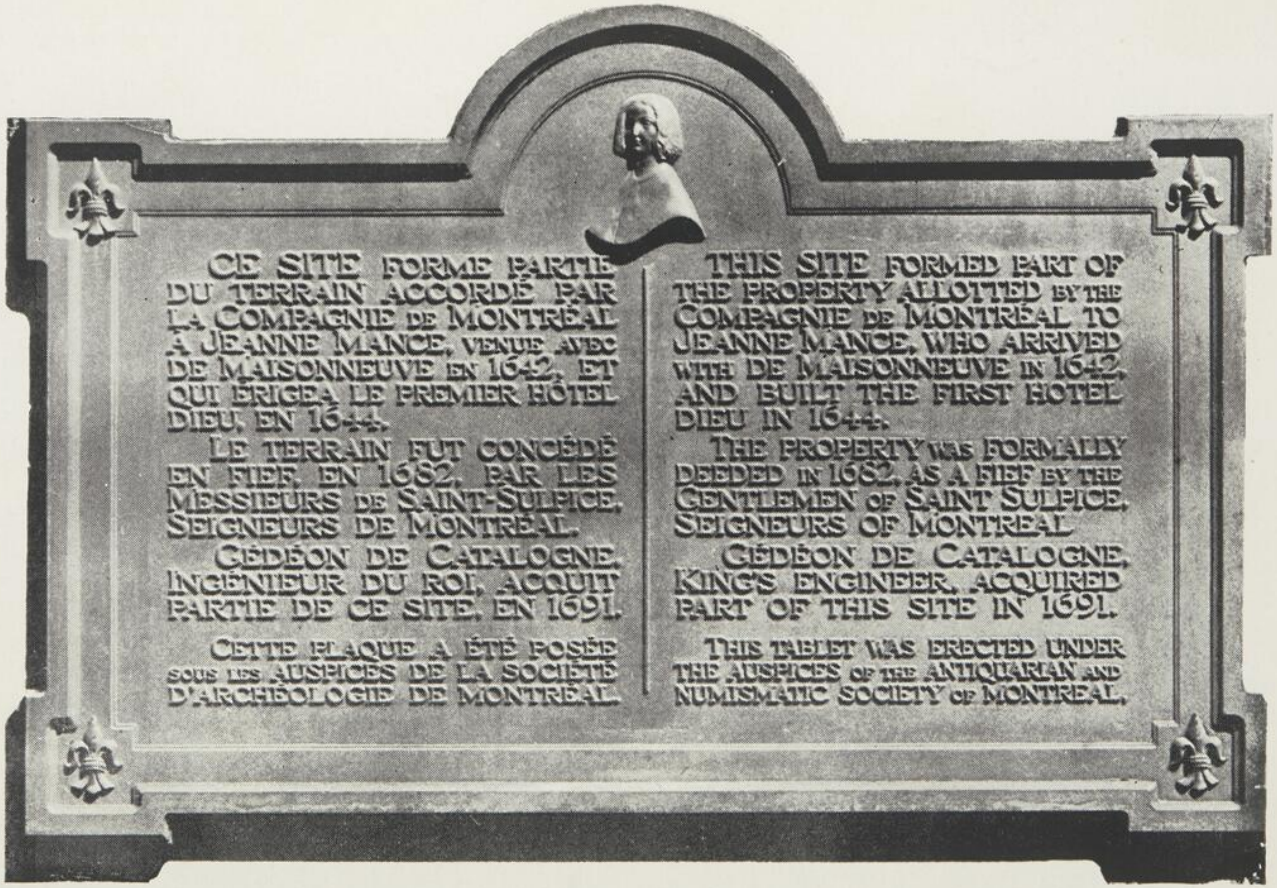

Tablette de bronze posée en 1915 sous les auspices de la Société de Numismatique et d'Archéologie sur l'édifice de la Compagnie Salada, boulevard Saint-Laurent.

de Saint-Sulpice. C'était une âme liturgique, que celle de Jeanne Mance. Sous l'empire des touchants souvenirs du jour, son esprit baigné de foi se sentit soulevé d'espoir. Tout soudain lui vint l'inspiration de prier M. Olier pour sa guérison, avec la certitude ineffable qu'elle allait en être exaucée.

Evidemment, nous allons être ici enveloppés de faits que l'on interprétera un peu différemment suivant le point de vue où l'on se sera placé, strictement scientifique, ou avant tout surnaturel. Nous ne saurions plus véridiquement rapporter les faits que l'on va lire qu'en laissant la parole à l'héroïne elle-même. Elle a signé deux déclarations de l'étrange guérison qui fut alors sienne, puis ensuite se continua dans des conditions inexplicables jusqu'à sa mort. A la suite des versions de l'héroïne, nous apporterons les témoignages de Dollier de Casson et de Soeur Morin qui entendirent l'héroïne sur le sujet.

Voici d'abord la courte déclaration que signait l'héroïne, quelques heures après sa guérison, en présence de M. de Bretonvilliers et de plusieurs autres sulpiciens :

Jésus Marie Joseph

"Le 2 février 1659, en la chapelle du séminaire, je escrit ces mots de ma main droite après la Ste Messe de laquelle je navoie eu aucun usage depuis deux ans. (5)

Jeanne Mance.

---

(5) A notre demande, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, ont bien voulu écrire à l'archiviste du Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, M. Eugène Levesque, P.S.S. le priant de leur transmettre des copies exactes et certifiées des deux versions de la guérison, écrites de la main même de l'héroïne et dont le Séminaire de Paris possède les originaux. Voici la lettre de M. Levesque à ce sujet :

29 janvier 1933

Séminaire Saint-Sulpice
6, rue du Regard Paris VI

Ma révérende Soeur,

Voici deux exemplaires de l'écrit de Jeanne Mance. On a respecté l'orthographe ou plutôt l'absence d'orthographe de l'original. Au 17e siècle on (les femmes surtout) apprenait le français par l'oreille plus que par les yeux. De là beaucoup écrivaient d'après le son sans s'occuper de l'étymologie. Sainte Jeanne de Chantal avait une orthographe encore plus défectueuse que Jeanne Mance. Avec le récit de la guérison (13 février) qui tient 7 pages grand in-8 dans l'original en grosse écriture, est joint trois lignes (5 dans l'original) écrites le 2 février, aussitôt après sa guérison... Veuillez recevoir, ma révérende Soeur l'expression de mon religieux respect.

(Signé) *E. Levesque.*

M. Dollier de Casson a vu de ses yeux et lut avec un soin attentif ces quelques mots tracés par l'héroïne, puisqu'il remarque à ce sujet : "Si l'écriture a quelques défauts, il faut accuser l'extrême joie dont elle [Mademoiselle Mance] était émue et non pas l'infirmité du bras et de la main.

Le 13 février suivant, elle écrivait, de sa main droite encore, une deuxième déclaration plus élaborée dont voici la teneur exacte :

AU NOM de la TRES Ste TRINITE
AMEN

Je Jeanne Mance reconois et confesse, en la présence de mon Dieu, avoir receu la grace de l'usage de ma main droite par les mérites de feu Monsieur Ollier ce qui c'est passé en ceste manière.

Il y a deux ans que j'étois restée estropiés apres une cheute dont jeu le bras rompu et le poignet demis de sa place, de sorte que les chirurgiens qui me pançerent ne s'apersure de la disloquation de mon poignet que six mois apres, et lorsquon ny peu plu mettre de remède, don ie demeuré tout à fait privée de l'usage de ma main et de plus jen soufrois beaucoup et estois obligée de porter toujours mon bras en escharpe ne le pouvant soutenir autrement ni sans estre apuié et ne peu, depuis le momant de ma blessure qui fut le Dimanche 28 Janvier 1657 à 8 heure du matin jusqu'au 2 février 1659, maiden ny me servir de ma main en aucune manière ny en avoir la moindre liberté de sorte qu'il me falloit habiller et servir comme un enfant et les chirurgiens et austres personnes capables et habilles en ses matières m'assuroient quil ny avoit point de remedes pour me rendre lusage de ma main, mais seullemant quil falloit tacher dempêcher que la challeur naturelle se retira et que mon bras vint a deceicher et a mourir tout a fait. Il y a 18 mois que je né ussé d'aucun remede pour mon bras et ie nesperois plus d'en recouvrer lusage et navois aicune pancée de demander un miracle. ietois contante de me soubmettre a lordre de Dieu et demeurer ainsi toute ma vie en ces estat de privassion douloureuse et penible.

Iavois desiré de voir le cercüeil de feu Monsieur Ollier, non pas dans la veüe de mon soulagement, mais dans lesprit de lhonorer, lestimant un très grand serviteur de Dieu. Ieu la

permission de le voir le jour de la purification de la Ste Vierge. (6) *Ie savois quil avoit pendant sa vie grand devossion a ce jour. Comme je fus sur le point dentrer dans la chapelle ou reposé son cors, la pancée me vint de demanaer à Dieu par les merites de son serviteur qui luy pleut de me donner un peu de force et quelque soulagement à mon bras afin qui ie men puisse aider et servir dans les choses les plus necessaires comme pour mhabiller, acomoder nostre autel de Montreal. Ie dis à mon Dieu : Ie ne demande point de miracle, car ien suis indigne, mais un peu de soulagement et que ie men puisse aider.*

Comme jentré dedans la chapelle, il me prit un grand saisicement de joie sy extraordinaire que de ma vie ie ne santi de semblable. Mon coeur en estoit sy plain que ie ne le puis exprimer. Mes yeux estoie comme deux fontaines qui ne tarissoie point. Ce qui venoit sy doucement que je me sentois toute fondue sans aucun effort ny travail de ma part pour mexiter a tel chose a quoy ie ne suis pas naturellement disposée. Ie ne peu exprimer cela sinon que cetoit un effet de la gran complaisance que ie sentois du bonheur que possedoit ce bienheureux serviteur de Dieu aquel ie parlois comme sy ie leusse veüe de mes yeux et avec beaucoup plus de confience, sachant quil me conoissoit a present bien mieux que lorsquil estoit au monde et qu'il voioit mes besoins et le sincerite de mon coeur que ne luy avoit rien caché. Ientendis la Ste Messe et communié dans ceste dousseur extraordinaire ne songeant point a mon bras quapres la messe, lorsque Monsieur de Bretonvillier sen allant a la paroisse pour assister à la procession, ie le prie de me donner le coeur de feu Monsieur Ollier pour le faire toucher a mon bras, luy disant que je croiois que ie naurois que faire du sanc des toreaux ny des boeuf pour ma guérison. Ieu lors une confiance certaine destre exaucée. Il me laporta et ce retira et

(6) M. Faillon ajoute ici en note au bas de la page: "M. Olier avait en effet une dévotion spéciale pour le jour de la Purification, parce que ce fut dans ce même jour, où l'Eglise chante ces paroles : *Lumen ad revelationem gentium,* qu'en l'année 1636 Dieu lui donna la première vue de sa vocation pour le Canada. Aussi choisit-il le jour de la Purification, en 1642, pour consacrer l'Ile de Montréal à la Sainte-Famille..., et de concert avec ses associés, obtint-il du pape Urbain VIII, l'année suivante, une indulgence plénière qu'ils pouvaient tous gagner ce jour-là en France, et que de leur côté tous les colons de Ville-Marie et les autres pouvaient gagner aussi à pareil jour, en visitant la chapelle provisoire, dédiée à la très sainte Vierge dans ce lieu".

moy ayant pris ce précieux depos de ma main gauche je le posé sur ma main droite toute enveloppée quelle estoit et dens mon escharpe. Je pansois au grace que Dieu avoit mis dans ce st coeur et fus toute etonnée lorsquau momant que je posé ce st depos sur ma main ie la santi libre et quelle soutenoit sans apui le poids de la boite de plom où il est enfermé : ce qui me surprit et metonna merveilleusemant, benissant et louant la douce bonte de sa grace quil me deignoit faire de manifester en moy la gloire et le merite de son st serviteur. Ie senti au mesme temps unne chaleur extraordinaire sepandre par tout mon bras jus quau bout du dois et lusage de ma main me fut rendu des ce moment quoique ma main soit touiours disloquée, ce qui est encore plus admirable et que ie man serve san douleur.

Je déclare que tout ce que ie escris cy dessus en ces deux petites feuilles est veritable et sincere. En foi de quoy je lè escrit et signé de la mesme main dont je ressu lusage a Paris ce 13 février 1659.

Jeanne Mance.

Voyons maintenant quelques témoignages. Celui de Dollier de Casson ne diffère pas du tout de l'écrit de Jeanne Mance en ses points essentiels. Seulement Dollier de Casson ajoute ceci qui est très important. "Ayant cela de particulier [la guérison] en ceci, que le miracle est continuel et manifeste, parce que les principes des mouvements sont demeurés disloqués comme auparavant. Et cependant avec tout cela, elle manie son bras et sa main sans aucune douleur, comme si tout était en bon état; ce qui est un miracle si visible qu'on ne peut le voir sans être convaincu. C'est aussi ce que tous les experts ont avoué et attesté (7)". C'est un témoin oculaire qui parle et du vivant de Jeanne Mance qu'il visitait et pouvait interroger au besoin. Quelle preuve que le surnaturel ne fut certes pas étranger à ces faits !

Soeur Morin, la petite hospitalière qui vécut avec Jeanne Mance, fait le récit de la guérison à peu près dans les mêmes termes que le supérieur de Saint-Sulpice, à Montréal. Elle ajoute en manière de conclusion: "Mademoiselle Mance demeura persuadée plus que jamais que son voyage était agréable à Dieu *et qu'il voulait les filles de Saint-Joseph dans Ville-Marie;*

(7) Dollier de Casson, *Ouvr. cité,* p. 240.

que ce serviteur de Dieu [M. Olier] avait accepté pour cela peu devant sa mort en qualité de Seigneur de cette colonie avec Messieurs de la compagnie. Elle se sentit encouragée de leur procurer une fondation comme elle fit après *le miracle* fait . . ."

Marguerite Bourgeoys, tenue au courant, dès les premières heures, mentionne le fait dans ses *Ecrits autographes :* "Je reçus d'elle [Jeanne Mance], à Troyes, une lettre où elle me mandait qu'elle était guérie et qu'elle m'écrivait de sa propre main. Je montrai cette lettre à un médecin et à d'autres en leur racontant la manière dont son bras avait été rompu ; et *chacun me dit que cette guérison ne se pouvait faire sans miracle*".

Voici maintenant les témoignages des chirurgiens de Québec et de Montréal, Jean Madry et Etienne Bouchard.

Dans sa déclaration datée le 25 août 1660, Madry écrivait ceci : "Depuis que Mlle Mance est retournée de France, je l'ai vue se bien se servir de sa main droite, et le bras fortifié ; *le tout, sans la dislocation remise, ce qui ne se peut faire par remèdes humains*". (8) Etienne Bouchard, de son côté, dans un rapport rédigé le 10 juillet 1660, fait la remarque suivante : "Et maintenant, je reconnais qu'elle est bien guérie, et qu'elle s'aide parfaitement de son bras et de sa main, *quoique la dislocation ne soit pas remise en son lieu et place*" (9).

Au sortir de la chapelle, peu d'instants après sa guérison, Jeanne Mance "eut la précaution de remettre son bras en écharpe, afin que le portier, qui la reconduisait au dehors ne put s'apercevoir de rien." (10) Ne devait-elle pas la première révélation de cette grâce magnifique, au Supérieur de Saint-Sulpice, à M. de Bretonvilliers, dont la condescendance, la bonté, avait rendu possible en quelque sorte, la manifestation d'un prodige dû à l'intercession de M. Olier.

Elle se rendit ensuite chez elle, chez la cousine Dolebeau. Elle y habitait, pouvons-nous croire, avec sa soeur aînée Mar-

---

(8 et 9) *Attestations authentiques autographes de miracles attribués à M. Olier.* (Citées par Faillon, *Vie de Jeanne Mance,* 1854, v. 1, p 119-120).

(10) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 237.

guerite, venue à Paris tant pour la voir que pour rendre compte de l'administration des quelques biens que possédait sa soeur "à Langres, dans ses environs ou ailleurs", en vertu de la procuration du 28 mai 1650 (11). Le terme de *soeur* que Dollier de Casson emploie dans un dialogue, tenu peu après la guérison, entre Jeanne Mance et une autre personne qu'elle retrouva, "chez elle", à son retour de Saint-Sulpice, serait ainsi justifié (12).

D'ailleurs, pourquoi Marguerite Mance, qui se trouvait à Paris, en 1650, pour y signer la procuration susdite, n'y serait-elle pas de nouveau, en 1658, pour des raisons d'affaires analogues, mais surtout pour y revoir sa soeur, si péniblement souffrante.

Faillon, cependant, et après lui M. l'abbé René Roussel, inclinent à croire, au contraire, que Marguerite Mance demeurait habituellement à Paris (13).

Jeanne Mance, nous apprend Dollier de Casson, ne trouva personne "chez elle" en rentrant, car sa soeur arriva à la maison, ce jour là un peu après elle. L'émotion de l'héroïne dut être à son comble. Ne voyait-elle pas clairement d'heure en heure les conséquences de sa guérison, depuis les plus humbles et les plus pratiques, jusqu'à celles qui glorifieraient son oeuvre.

Dès qu'elle aperçut sa soeur, elle voulut lui faire connaitre la faveur qui était sienne. Elle ne le put. La joie étouffait toutes paroles dans sa gorge. Elle se mit du moins à accomplir maints petits gestes, assez rapides, fort adroits, en se servant de sa main droite. Ses regards où brillaient quelques larmes, se fixaient sur sa cousine avec une intensité presque douloureuse. Le stratagème réussit. Avec un cri de joie, sa soeur soudain pointa sa main droite. Un dialogue très bref, que rapporte Dollier de Casson (14) éclata entre elles : "Ma soeur,

---

(11) Roussel, *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance,* 1932, p. 15.

(12) Dollier de Casson, *op. cit.* p. 238.

(13) Roussel, *op. cit.,* p. 15.

(14) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 238.

qu'est-ce que je vois ? Est-ce la Sainte Epine (15) qui a fait cette merveille ?

— Non, répondit Jeanne Mance, Dieu, s'est servi du coeur de feu M. Olier.

— Ah ! répondit la cousine, il le faut publier partout, je vais le dire aux Carmes dechaulx (sic), et dans tels et tels endroits.

— Non, non, ma soeur, reprit vivement Jeanne Mance, ne le faites pas, Messieurs du Séminaire n'en savent rien encore, il faut du moins qu'ils le sachent les premiers, après leur récréation, nous irons le leur apprendre."

Une heure plus tard, toutes deux entraient au Séminaire de Saint-Sulpice. Les ecclésiastiques venaient de le quitter pour retourner à l'église paroissiale. M. de Bretonvilliers, cependant s'était vu retardé au couvent. Mandé au parloir, il se trouva libre d'accourir. Dès que Jeanne Mance l'aperçut, dès qu'elle le vit en état de l'entendre, elle se précipita, tendant en avant sa main droite, disant un peu oppressée : "Monsieur, voilà les effets de M. Olier !"

M. de Bretonvilliers répartit avec vivacité : "Mademoiselle, voyant votre confiance de ce matin, je croyais bien que vous seriez exaucée".

---

(15) "Le miracle de la Sainte-Epine : la guérison de Marguerite Périer d'un ulcère lacrymal déclaré incurable, avait eu lieu le vendredi saint 24 mars, 1656. Tout le Paris dévot du XVII[e] siècle accourut au monastère de Port-Royal de Paris, révérer la précieuse relique. Depuis lors, on rapportait toutes faveurs signalées à la vertu de la dévotion à la Sainte-Epine. La Sainte-Epine, prêtée d'abord, puis donnée par M. de la Potherie, ecclésiastique, à sa cousine, la Mère Catherine Agnès de Saint-Paul Arnauld, alors prieure de Port-Royal de Paris, provenait, dit le *Nécrologe de Port-Royal* de la Sainte Couronne (alors à la Sainte-Chapelle... [aujourd'hui] donnée au trésor de Notre-Dame de Paris dont elle fait encore partie). Cette épine aurait été prélevée, dit la même source, par Marie de Médecis. Après le miracle, il y eut un culte de la Sainte-Epine,... une messe de la Sainte-Epine... Philippe de Champaigne consacra son admirable talent à célébrer cet événement... il dessina des têtes de Christ couronnées avec une épine traversant le front... Jacqueline Pascal, Soeur Jacqueline de Sainte-Euphémie composa des vers sur le miracle de la Sainte-Epine". (Sainte-Beuve (Charles-Augustin de). — *Port-Royal,* livre III, *Pascal,* tome II. Edition documentaire établie par René-Louis Doyon et Charles Marchesné. Paris La Connaissance, 1926, p. 68 et suivantes.). Il est intéressant de noter que la soeur de Jeanne Mance partagea cette effervescence religieuse qui montait autour de Port-Royal, des jansénistes, des Pascal, si étroitement mêlés à tout ce mouvement de dévotion subtile.

Afin de rendre à Dieu de premières actions de grâces publiques, le supérieur de Saint-Sulpice rassemblait à la chapelle, les ecclésiastiques demeurés dans la maison Des prières, un commentaire émouvant de la guérison obtenue par l'intercession du coeur de leur fondateur, unirent alors les âmes dans un même transport de reconnaissance. Au sortir de la chapelle, alors que chacun entourait l'héroïne pour la féliciter encore, M. de Bretonvilliers demanda à Jeanne Mance la grâce d'une faveur particulière. "Ne voudrait-elle pas, l'ayant suivi au parloir, y signer une courte déclaration, témoignant de la guérison survenue ? Et cela, bien entendu, en se servant de sa main droite ?" Jeanne Mance acquiesça vivement à tout.

Nous avons lu plus haut, les cinq ou six lignes de la déclaration, rédigée, ce jour-là, par Jeanne Mance. Elle la lut au milieu des murmures de joie et de gratitude des Sulpiciens présents. L'évocation de l'ombre du fondateur, dut mettre une profondeur singulière dans les yeux attentifs des prêtres. C'était là, vraiment, un message délicat, une preuve du céleste souvenir, de celui dont ils déploraient depuis deux ans la douloureuse disparition.

Puis, suivirent pour Jeanne Mance, des jours d'interrogatoires, d'entretiens, de visites sans fin, car, comme le remarque Soeur Morin "cette merveille (la guérison) fit grand bruit dans Paris". L'hospitalière dans ses *Annales* précise l'attitude de Jeanne Mance à ce premier moment d'intérêt général. "Elle était épuisée de parler," narre-t-elle. Il y avait empressement parmi les dames à qui aurait cette fille quelques heures en leur maison. Et comme le monde se gagne aisément par l'extérieur, on disait tout haut qu'elle était sainte ; quelques-uns coupèrent de ses habits, par dévotion, ce que je lui ai ouï raconté par récréation et comme une absurdité; "ils me faisaient souffrir le martyre", disait-elle par l'estime qu'ils faisaient de moi comme si j'avais contribué autre chose à cette merveille, que ma misère et infirmité, qui a attiré sa miséricorde dessus moy. Il me semblait que je ne serais assez tost hors de Paris afin de n'estre plus connue." (16)

---

(16) Soeur Morin. — *Annales,* 1921, p. 99.

— XVII —

LES DÉMARCHES VICTORIEUSES

Il fallait cependant que Jeanne Mance demeurât encore quelque temps dans la Capitale. Et coûte que coûte. Des assemblées importantes convoquées par les Messieurs de Montréal allaient avoir lieu et sa présence s'y imposait. L'héroïne y parut environnée de quel prestige ! Elle dut raconter les circonstances mémorables de sa guérison, apporter la preuve que son bras lui était devenu secourable comme par le passé. Alors chacun remercia "Dieu de tout coeur qui faisait encore, par leur ancien confrère, de telles grâces à cette Isle en remettant Mlle Mance en état d'y rendre encore plusieurs services." (1)

Jeanne Mance s'était rendue dès qu'il lui avait été possible à l'hôtel de Bullion. La dévote grande dame manifesta une joie indicible à la vue du bienfait que le Ciel venait de départir à la femme héroïque qu'elle protégeait. Ce lui fut une raison nouvelle de multiplier ses dons, or, bijoux, objets du culte et autres. Dieu, visiblement, bénissait les moindres initiatives de la courageuse Jeanne Mance.

"Ayant ainsi reçu, à diverses reprises, écrit l'historien Faillon, les 22,000 livres destinées à la fondation des Hospitalières, Jeanne en remit, le 29 mars 1659, 20,000 entre les mains de M. de La Dauversière, comme procureur des Filles de Saint-Joseph. Par le contrat qu'ils passèrent ce jour-là, devant Marreau, notaire, il fut stipulé : que les associés de Montréal feraient passer sans délai de France à Ville-Marie, trois hospitalières et une soeur domestique, tirées des communautés de Saint-Joseph, non de quelque autre institut; qu'elles y serviraient les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu gratuitement sans rien prendre pour elles du revenu destiné aux pauvres ; que,

(1) Soeur Morin. — *Annales,* 1927, p. 98-99.

pour ce dessein, les hospitalières au moyen des 20,000 livres fournies des deniers de la personne fondatrice, seraient obligées d'acquérir une rente de 1000 livres à leur profit et au profit de celles qui leur succéderaient au même Hôtel-Dieu ; et qu'elles remettraient des copies de leurs contrats d'acquisition, tant à Mlle Mance qu'au secrétaire de la Compagnie de Montréal. Enfin, il *fut aussi convenu que Mlle Mance demeurerait administratrice des biens des pauvres jusqu'à sa mort ;* et qu'après son décès, les seigneurs nommeraient deux administrateurs, et ensuite tous les trois ans un nouvel administrateur pour remplacer le plus ancien qui sortirait de charge". (2)

Faillon ajoute que durant les pourparlers relatifs à cet acte important, Marguerite Bourgeoys, toujours à Troyes, obtenait des résultats inespérés au sujet de la future Congrégation de Notre-Dame, à Ville-Marie. Des compagnes venaient à elle de façon providentielle. Son esprit judicieux applanissait autour de ces vocations exceptionnelles certaines difficultés temporelles jugées d'abord insurmontables. Tout convergeait donc vers un succès certain, tant pour Marguerite Bourgeoys que pour Jeanne Mance.

Un nuage se forma cependant, au-dessus de l'atmosphère soleilleuse de Jeanne Mance.

M. de Queylus, avant son départ pour le Canada avait été proposé par les associés de Montréal, et agréé par le clergé de France réuni en assemblée, comme étant un sujet très propre à devenir évêque de Ville-Marie "où l'on voulait faire ériger un siège épiscopal" (3). Les dissidences qui surgirent, rendirent ce projet caduc, irréalisable. Même le nom et la personne de M. de Queylus furent éliminés complètement. Les Jésuites présentèrent à la Cour, M. l'abbé de Laval de Montigny, (4) qui reçut des bulles de vicaire apostolique pour tout le

(2) Acte de Marreau, notaire à Paris, du 29 mars 1659. Cité par Faillon dans sa *Vie de Mademoiselle Mance,* 1854, v. 1, p. 121-122.

(3) Faillon cité à l'appui de cette assertion le *Procès-Verbal de l'assemblée du Clergé,* in-f°, 1636, 9 août, p. 629, 631, etc...

(4) Mgr François-Xavier de Laval-Montmorency (1623-1708) était né à Montigny-sur-Avre, le 30 avril 1623, de l'union de Hugues de Laval, seigneur de Montigny et de Michelle de Péricard. Il fut élève des Jésuites à la Flèche. (Voir Abbé Auguste Gosselin. *François de Montmorency-Laval.* Québec, 1906, 2 vol.).

pays, sous le titre d'évêque de Pétrée. Il avait été décidé que son embarquement pour le Canada se ferait dès le commencement d'avril 1659.

Mgr de Pétrée, quelques semaines avant son départ, fut prié d'assister aux assemblées de la Société de Notre-Dame de Montréal. Les questions qui allaient s'y débattre, l'intéresseraient en sa qualité de chef religieux des lointaines colonies canadiennes. M. de Pétrée avait déjà reçu des communications concernant certaines des questions à débattre. Une lettre du Canada lui était parvenue à la fin de l'année précédente et l'avertissait du désir qu'avait M. de Queylus d'installer les religieuses hospitalières de Québec à Ville-Marie, au lieu de faire venir de France, à cet effet, comme le souhaitaient M. de Maisonneuve, Jeanne Mance et même la Société de Notre-Dame de Montréal, quelques religieuses des Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche. La lettre ajoutait que deux excellentes moniales de l'Hôtel-Dieu de Québec se trouvaient déjà logées à l'Hôpital de Ville-Marie, au départ de Mlle Mance. Elles y avaient été appelées par M. de Queylus lui-même, en vue d'un établissement prochain, c'est-à-dire dès que la Compagnie de Montréal aurait donné son consentement à ce projet raisonnable et prudent à tant de points de vue.

Jeanne Mance eut donc le chagrin de rencontrer une nouvelle opposition à ses projets concernant la direction de l'Hôpital de Ville-Marie. Car, ainsi que le remarque Faillon, aux deux réunions auxquelles assistèrent M. de Pétrée, "toutes les fois qu'ils (les associés) lui parlèrent de ces filles, le prélat, sans les exclure positivement, demandait qu'on différât leur départ jusqu'à l'année suivante, alléguant pour motif la crainte de blesser M. de Queylus, qu'il croyait, disait-il, avoir d'autres desseins."

"Les associés, continue Faillon, convaincus que M. de Queylus entrerait volontiers dans les vues de M. de Bretonvilliers, son supérieur, et dans celles de la Compagnie, assuraient chaque fois à M. de Laval que leur confrère n'aurait pas d'autre sentiment que le leur, quand il en serait informé ; surtout lorsqu'il saurait que la Compagnie, à qui seule appartenait le droit de choisir des hospitalières, venait de passer un contrat en faveur de celles de La Flèche . . . Mais, conclut

Faillon, quelques raisons qu'ils pussent alléguer, M. de Laval persista toujours à demander que le départ de ces filles fut différé." (5)

M. de Laval, on l'a remarqué "n'excluait pas positivement les Hospitalières de Saint-Joseph". Il souhaitait seulement qu'on différât leur départ d'une année. Les associés de Montréal, après mure délibération, ne crurent pas avantageux pour Montréal, qui avait un extrême besoin de secours hospitaliers, de se ranger à l'avis de M. de Laval. Par ailleurs, tous avaient trop à coeur, comme Jeanne Mance, de réaliser les vues de M. de La Dauversière, concernant cette communauté, qu'il avait fondée avec cet espoir, cette certitude même d'un apostolat canadien. "En différant encore, d'agir selon ces vues, souligna-t-on, on risquait, de voir ruiner ce grand rêve missionnaire ; on en faciliterait l'accomplissement par d'autres âmes, fort dignes sans doute, mais étrangères aux voeux, aux soins, aux besognes ardues de la première heure, touchant cette création spirituelle."

Une lettre de Jeanne Mance partit donc à l'adresse de M. de La Dauversière, narrant avec précision tous les événements arrivés depuis leur dernière entrevue à La Flèche, au début de l'année. M. de La Dauversière était également prié au nom des associés de Montréal, de vouloir bien conduire le plus tôt possible, à La Rochelle, les Hospitalières de Saint-Joseph, choisies pour aller fonder en Canada, une maison de leur institut.

---

(4) Faillon, *Vie de Mademoiselle Mance,* 1854, v. 1, p. 126-128.

— XVIII —

L'EMBARQUEMENT DE LA RECRUE DE 1659

L'héroïne se remettait en route pour La Rochelle dans des conditions bien différentes de celles de son arrivée à Paris. Elle eut le choix, cette fois, d'une locomotion rapide. Elle n'était plus l'invalide péniblement souffrante, pour laquelle seul un trajet en brancard demeurait possible. L'usage de son bras lui était rendu. Il se trouvait même en un si heureux état que Jeanne Mance décida de faire à cheval la longue distance qui la mènerait de Paris à La Rochelle.

Elle n'était qu'à "huit lieues environ" de Paris lorsqu'elle fut de nouveau victime d'un grave accident. Écoutons Dollier de Casson : "Les chiens ayant fait peur à un cheval ombrageux sur lequel elle (Jeanne Mance) était, cet animal se lança si haut par dessus un fossé, et en même temps la jeta si loin et si rudement sur sa main autrefois estropiée, qu'on a attribué à une spéciale protection du ciel qu'elle en ait été quitte comme elle l'a été pour une légère écorchure, sans rien rompre, ni démettre."

La nouvelle de l'accident fit rapidement son chemin. Elle atteignit Paris, mais dans un état d'inexactitude complète. Ce fut au point même que l'une des personnes mal informées en profita pour ridiculiser ce miracle d'une guérison qui n'en était pas une et que cet accident, survenu à propos allait remettre au point. Cette personne en écrivit donc avec une malicieuse satisfaction à un Père jésuite, résidant à La Rochelle : "Enfin, le miracle est démiraculé, et la chûte arrivée à la demoiselle l'a mise en pareil état d'autrefois." Le religieux, fort surpris, se résolut à faire une petite enquête. Il s'y connaissait en ruptures, fractures, dislocations, et rien ne lui serait plus facile que de voir clair en tout ceci. Il se rendit donc auprès de Mlle Mance, dès son arrivée à La Rochelle, l'esprit tout à fait prévenu contre le rôle auquel elle se prêtait.

Ses premiers mots d'accueil surprirent l'héroïne, à laquelle il semblait reprocher son intention de bien un peu abuser tout le monde sur son état. Mais Jeanne Mance lui répondit très vite : "Mon père, vous avez été mal informé car tant s'en faut que ma chute doive diminuer l'estime du miracle opéré sur moi ; elle la doit augmenter car je devrais m'être cassé et disloqué le bras ; au reste, mon père, voyez si le miracle de Paris n'est pas véritable, il subsiste encore, regardez ce bras et en portez votre jugement". Le religieux acquiesça à cette demande qui devenait une justification. Il examina avec soin le poignet droit, le bras de Mlle Mance. Il put attester à son tour de la vérité du fait. Tout était en l'état décrit, à tous, par l'héroïne. La dislocation demeurait toujours, mais n'empêchait aucun des mouvements ordinaires du bras ou de la main. Le père s'écria alors : "Ah ! j'écrirai à celui qui m'a fait la lettre, qu'il faut respecter ceux que Dieu veut honorer, il a voulu faire connaître son serviteur, [M. Olier], il ne faut pas aller contre sa volonté, il faut lui rendre ce que Dieu veut que nous lui rendions."

Ce petit incident où nous avons la vision de Jeanne Mance amazone, ne manque pas de grâce. Il se termina à son honneur et à la gloire de M. Olier.

En arrivant à La Rochelle, Jeanne Mance avait eu le plaisir d'y retrouver Marguerite Bourgeoys qu'elle n'avait pas revue depuis la fin de janvier dernier. Marguerite Bourgeoys s'était installée dans la petite ville, en "la compagnie de 32 filles, nous dit Dollier de Casson, qu'elle amenait pour le Montréal, auquel cette bonne soeur a servi de mère dans ce voyage, pendant toute la route, et même jusqu'à ce qu'elles aient été pourvues ; ce qui nous fait dire qu'elles ont été heureuses de tomber en de si bonnes mains que les siennes" (1).

Les lettres que Jeanne Mance avait écrites, peu de temps avant son départ de Paris, aux religieuses de la Flèche et à M. de La Dauversière, avaient été reçues, de part et d'autre, avec beaucoup d'émoi et de satisfaction. On s'était mis aussitôt à la tâche. Il fallait faire un choix parmi les sublimes adhésions

---

(1) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 242.

reçues, car presque toutes les religieuses souhaitaient devenir missionnaires au Canada.

On apporta au choix des futures fondatrices du couvent de Ville-Marie, un soin extrême, scrupuleux. De saintes filles furent écartées dès que l'on découvrit en elles, certaines oppositions essentielles, concernant la stabilité future, les voeux solennels, des Hospitalières de Saint-Joseph. L'une d'elles, la supérieure de Baugé, Soeur Pilon, avait pourtant selon le récit de Soeur Morin, "jeûné au pain et à l'eau depuis six mois, pratiqué des macérations corporelles effroyables" pour obtenir cette faveur. Elle ne l'obtint.... qu'après sa mort, selon certaines pages curieuses des *Annales* de Soeur Morin (2).

M. de La Dauversière et les supérieures des principales maisons des Hospitalières, celles de la Flèche, Laval, Moulins et Baugé, convinrent bientôt d'y envoyer les mères Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet. De l'avis des supérieures, ces trois religieuses, se trouvaient parmi les plus ferventes et les plus humbles de l'Institut, empressées au chevet des malades, assidues à la prière commune, héroïques vis-à-vis des sacrifices que l'obéissance religieuse imposait. En outre, Soeur Judith Moreau de Brésoles, fille d'une illustre famille de Blois, était devenue durant son noviciat, grâce aux leçons d'un chimiste d'expérience, une pharmacienne remarquable. Elle serait susceptible d'initiatives habiles dans les cas de remèdes urgents à prescrire ; ses aptitudes techniques offriraient un réel avantage pour une installation dans une colonie lointaine et isolée.

Les préparatifs de départ se firent aussitôt. Les trois religieuses se virent réunies au couvent de la Flèche, selon les désirs de M. de La Dauversière. Elles n'attendaient plus, pour en sortir, sous sa protection, et celle de M. de Saint-André, un noble colon montréalais, accompagné de sa femme, Suzanne de Gabriel, et de quelques autres gentilshommes, que l'obédience

---

(2) "Elle vint frapper 2 ou 3 coups, dit à peu près Soeur Morin, à la porte d'une pièce, en notre couvent du Canada, où s'y trouvaient, seules pour l'instant, Soeurs de Brésolles et Macé ! Elles allèrent ouvrir ; elles n'y trouvèrent personne. Peu de temps après toutes deux apprirent que la Soeur Pilon était décédée au jour et à l'heure qu'elles avaient entendu frapper ainsi à la porte d'une des pièces du couvent. (Soeur Morin, *Annales,* 1921, p. 104).

de Mgr Henri Arnaud, évêque d'Angers. M. de La Dauversière s'était hâté de la lui demander. Il aurait cru la recevoir depuis quelque temps déjà.

Jusqu'ici tout avait marché sous le souffle d'une brise favorable. Soudain, les contradictions, les peines et divers autres obstacles surgirent comme à plaisir autour de la recrue de 1659.

D'abord l'obédience attendue ne vint pas. Au lieu de donner son consentement, Mgr Arnaud opposa un refus formel à cette tentative de mission lointaine. Son hostilité se manifesta de telle sorte qu'on désespéra de ne jamais pouvoir la fléchir.

Puis la nouvelle d'un autre malheur, atteignit un matin le couvent de la Flèche. On y vint en toute hâte avertir que M. de La Dauversière, tombé subitement malade, était au plus mal. Ses douleurs, causés par une grave attaque de goutte, étaient si excessives, "qu'il en poussait des cris continuels et ne pouvait pas même supporter le drap de lit sur ses pieds". "Le mal fit des progrès rapides et si effrayants que bientôt les médecins perdirent toute espérance de guérison", narrait le baron de Fancamp, son ami.

La consternation gagna les coeurs. Le doute et la confusion s'emparèrent des esprits. Que signifiaient ces fâcheux et pénibles contretemps ? Le mois de mai était déjà au milieu de sa course, et il eût importé qu'on fut déjà en route vers La Rochelle.

Le 23 mai, M. de La Dauversière reçut des lettres pressantes des associés de Montréal. On le priait de hâter les travaux d'embarquement afin de faire voile au plus tôt pour le Canada. Sans doute, les associés, dans l'ignorance des événements survenus à La Flèche, manifestaient de la surprise en face de la lenteur avec laquelle procédait M. de La Dauversière. Celui-ci ressentit une forte émotion à la lecture de ces lettres. Il se sentait frappé partout à la fois, dans son coeur, que les reproches de cette lettre atteignaient, dans son corps, que la souffrance torturait et immobilisait, dans son esprit, qui se déprimait en face des épreuves venant à la traverse de ses gestes les plus généreux et les plus désintéressés. Du fond de son âme, que l'angoisse étouffait, il lança vers le ciel un cri de confiance, il eut un magnifique élan de foi brûlante. Au milieu

des détresses qui l'assaillaient, la vision qu'il avait eue, jadis, en l'église de Notre-Dame de Paris où Notre-Seigneur lui avait promis de le revêtir de sa force pour l'accomplissement de l'oeuvre qu'il lui confiait se glissa soudain, avec sa douceur, sa clarté, son espoir. Le moment était venu. Il implorait cette force; il demandait cette assistance; il allait, si Dieu voulait accourir à son secours, s'en revêtir comme d'une armure invincible, à la façon d'un croisé. "Chose étonnante, observe Faillon, et qui montre bien la main de Dieu sur son fidèle serviteur et sur le dessein de Ville-Marie, deux jours après cette demande, le 25 du même mois, M. de La Dauversière est guéri de tous ses maux". Dollier de Casson ajoute : "Il fut assez rétabli pour oser entreprendre pour le lendemain, [le 26 mai], le voyage de La Rochelle; il ne manquait pour cela que l'obédience de Mgr l'évêque d'Angers".

Et voici que de ce côté-là également, les obstacles s'aplanirent de façon presque incroyable. M. de La Dauversière n'avait pas plutôt frappé à la porte du couvent de La Flèche que le distingué prélat d'Angers y entrait lui-même, apportant enfin son consentement, ses bénédictions, et la douceur de sa présence. Mgr Arnaud voulut réunir les missionnaires autour de lui et tout ordonner selon les règles canoniques. Soeur Macé s'entendit soudain nommer supérieure. Toute frémissante, les yeux pleins de larmes, elle courut se jeter aux pieds de l'évêque le conjurant de ne pas imposer ce fardeau à ses chétives épaules. Une timidité naturelle, prenant sans doute naissance dans la vive sensibilité et la délicatesse de constitution de Mère Catherine Macé, paraissait au premier abord justifier les appréhensions de la religieuse. L'évêque parut touché. Il acquiesça en souriant aux voeux d'effacement de Mère Macé et la releva avec bonté. Puis, ayant pris l'avis de M. de La Dauversière, Mgr Arnaud désigna, cette fois sans appel, Mère Judith Moreau de Brésoles comme première supérieure de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, en Canada. L'évêque se tourna ensuite vers les deux sulpiciens présents, MM. Le Maître et Vignal, venus de Paris, en route pour La Rochelle, afin de s'embarquer pour le Canada avec la recrue. Mgr après leur avoir adressé quelques paroles de circonstance chargea M. Le Maître de la conduite spirituelle des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Quelques autres

personnes demandèrent alors, à leur tour, la faveur d'une entrevue et d'une bénédiction suprêmes de l'évêque. Telle, Madame Suzanne de Gabriel de Saint-André, qui fit la route bien fidèlement avec les religieuses, de la Flèche à La Rochelle ; telle Marie Polo, excellente fille devant servir de domestique aux trois hospitalières, au Canada ; telles, peut-être aussi, Catherine Gaucher de Belleville, nièce de M. Souart, et Perrine Picoté de Belestre (3) qui passaient en Canada avec le désir de devenir bientôt religieuses à l'Hôtel-Dieu. Ces vocations futures avaient été fortement encouragées par les Sulpiciens, qui craignaient que les hospitalières ne pussent recruter des filles, à Montréal, d'ici à de longues années.

Un dernier contretemps marqua l'instant du départ des religieuses. Depuis quelque temps, M. de La Dauversière avait vu grandir autour de sa qualité d'agent colonisateur de la Compagnie de Montréal, tant à La Flèche qu'ailleurs, une sourde mais vive hostilité. On lui en voulait d'attacher à cette oeuvre lointaine, les plus vertueuses filles de la Flèche et des environs. Les départs succédaient aux départs, tous organisés secrètement à cause du refus des parents. La colonie du Montréal grandissait, semblait-il, aux dépens des familles angevines. Pourtant, M. de La Dauversière mêlait à chaque nouvelle adhésion je ne sais quel merveilleux discernement. Mais on voulait croire au consentement forcé des personnes choisies. La nouvelle de l'embarquement des trois religieuses de La Flèche et de plusieurs autres personnes vint mettre le comble à l'agitation des esprits. Quelques meneurs, heureux sans doute de pouvoir diminuer l'ascendant moral et religieux de M. de La Dauversière, qui persistait en dépit de tout, eurent peu de

(3) Les vocations religieuses de Catherine Gaucher de Belleville et de Perrine Picoté de Belestre, dont il est ici question, ne devaient pas avoir de durée. Catherine Gaucher épousait le 26 novembre 1665, Jean-Baptiste Migeon de Branssat, juge royal à Ville-Marie, et Perrine Picoté de Belestre, le 2 septembre 1664, Michel Godefroy de Linctot, fils de Jean Godefroy et de Marie Le Neuf des Trois-Rivières.

Catherine Gaucher, cependant, devenue veuve et ses enfants établis, redemanda et obtint son entrée à l'Hôtel-Dieu, où elle vécut, religieuse, encore quinze ans. Elle y mourut "le 14 mars 1721, âgée de 78 ans", dit le *Nécrologe des Hospitalières de Saint-Joseph*. Sa fille, Jeanne Migeon de Branssat, religieuse, elle aussi, à l'Hôtel-Dieu était morte lors de l'entrée tardive de sa mère au Couvent. (Voir Massicotte, *Les Colons de Montréal*, 1913. Aussi Faillon, *Vie de Jeanne Mance*, v. 1, p. 210-213).

peine à organiser une émeute autour du départ des religieuses. "Les rues voisines de l'Hôtel-Dieu narre Faillon furent bientôt toutes remplies de monde, et chacun se mit à faire le guet de son côté. Plusieurs s'imaginèrent même ouïr les plaintes des soeurs, et assuraient qu'ils les entendaient crier miséricorde. Enfin, il y en eut qui passèrent toute cette nuit à les attendre, dans l'intention de les délivrer lorsqu'elles viendraient à sortir. Le retour du jour ne dissipa point les folles alarmes des habitants, et l'émeute recommença comme la veille ; en sorte qu'à *dix heures du matin, qui fut le moment où les soeurs quittèrent l'Hôtel-Dieu et montèrent à cheval,* il y eut tant de mouvement et d'opposition de la part du peuple pour les arrêter que M. de Saint-André et d'autres cavaliers, qui devaient les accompagner dans leur voyage, furent contraints de mettre l'épée à la main et d'écarter la foule par les impressions de terreur qu'ils surent lui imprimer, sans blesser pourtant personne".

Dollier de Casson ajoute ici, laissant percer une fois de plus, son sens du métier des armes. "Il fallut que M. de Saint-André et les autres... fissent écarter le peuple par les impressions de la crainte, *ce qui n'est pas difficile dans les villes champêtres qui ne sont pas frontières*".

Le voyage se fit rapidement et sans nouvel incident. A peu de distance de La Rochelle, on vit venir vers la petite troupe un large carosse. Bientôt, Mlle Mance en descendait. Avec une grâce joyeuse, elle s'approcha des religieuses, les salua, les aida à descendre de cheval, puis à prendre place avec elle dans le confortable carosse, amené, bien entendu pour faciliter leur entrée à La Rochelle, et la mettre tout à fait d'accord avec la dignité de leurs personnes. Jeanne Mance raconta combien le messager qu'on lui avait envoyé de La Rochelle avec la bonne nouvelle de leur arrivée pour une date enfin fixée, avait été reçu avec bonheur par elle et ses nombreuses compagnes de voyage. "Parmi celles-ci, neuf, souligna Jeanne Mance, étaient destinées au service de l'Hôtel-Dieu ou à son propre service ce qui revenait au même," ajoutait-elle en souriant. Ces nouvelles dilatèrent un peu le coeur des religieuses. Madame de Saint-André joignit ses attentions et ses soins à ceux

de Jeanne Mance. Elle devinait, elle aussi, que les religieuses devaient ressentir un peu de trouble vis-à-vis des embarras et des obligations nombreuses du siècle qu'elles avaient quitté un jour avec tant de satisfaction.

Enfin la recrue se trouva réunie, les premières semaines de juin, sous les murs de La Rochelle. L'embarquement ne pouvait tarder.

Il était écrit, au contraire, que la recrue de 1659, comme celle de 1653, dont elle était la reproduction en importance, en nombre, en conséquences, serait enveloppée jusqu'à la fin d'orages et de sombres événements ; qu'ils naîtraient avec une spontanéité et une continuité, un peu effarantes, autour d'un voyage entrepris pour les motifs les plus nobles qui soient. "De toutes les recrues qui furent levées pour Ville-Marie, au XVII[e] siècle, observe l'archiviste montréalais, Edouard-Zotique Massicotte, il n'en est pas dont le départ de France, la traversée de l'océan et l'arrivée au Canada aient été entourés d'autant de circonstances dramatiques". (4)

Le propriétaire du navire le *Saint-André* refusa un beau matin, alors que justement on le croyait à faire appareiller paisiblement, de prendre à bord qui que ce soit de la recrue à destination de la Nouvelle-France, si le prix du passage ne lui avait pas été au préalable dûment payé. Même, à la surprise de tous, profitant des malheureuses circonstances présentes il éleva encore les prix demandés.

Mais c'est alors que "Mademoiselle Mance qu'on ne prend jamais au dépourvu," comme l'écrit avec beaucoup de perspicacité historique, M. Massicotte, intervint victorieusement. Du fond de sa juste indignation monta une force d'inspiration nouvelle. Cette fille et petite-fille de magistrats, habiles en leur état, prudents, avisés, se décida, soudain, à sortir de cette impasse, au moyen d'une transaction qui serait honnêtement consentie de part et d'autre et qu'un acte juridique mettrait au point pour les parties contractantes. Colonisatrice acculée dans une impasse des plus critiques, et qui voit se presser

(4) Massicotte, E.-Z. *Une recrue de colons pour Montréal en 1659.* (Dans *The Canadian antiquarian and numismatic journal,* 3e serie, v. 10, No 2. Montréal, Marchand, 1913). Cet excellent article témoigne, visiblement de l'intérêt profond que porte l'auteur aux héros du Montréal naissant et notamment à Jeanne Mance.

autour d'elle plus de cent personnes aux fronts inquiets, elle fit ainsi face. Avec toute son intelligence alertée et bien en forme, elle négocia un emprunt d'argent considérable, avec un marchand de La Rochelle à la suite d'un contrat qu'elle avait fait avec le groupe des colons qui venait en famille.

Ce contrat existe encore. C'est un des deux documents que M. Massicotte retrouvait au Palais de justice de Montréal, en l'an 1913 et qui motiva son article important sur *Une recrue de colons à Montréal en 1659.*

Une note en marge de cette pièce officielle porte la date du 25 juin 1659. (5)

L'on n'était donc pas embarqué à cette date ? Non, car toutes les difficultés ne furent parfaitement levées que le 29 juin, jour de l'embarquement général de la recrue. Le capitaine Poulet mit à la voile le 2 juillet. Sur les 107 personnes qui prirent place sur *le Saint-André,* à destination de Ville-Marie il se trouvait 60 hommes et adolescents, 39 femmes mariées et jeunes filles et 8 enfants en bas âge.

(5) Voir le document lui-même inséré parmi les *Pièces justificatives* de ce volume. *Le rôle d'embarquement* de 1659 s'y trouve également.

— XIX —

L'ÉTABLISSEMENT DES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH, A MONTRÉAL

M. de La Dauversière avait accompagné les Hospitalières jusque dans le navire. Il tenait à les assurer de sa suprême sollicitude. Il voulait raffermir leur courage par des paroles d'adieu remplies de confiance envers l'avenir. La joie intime qu'il éprouvait de les voir enfin en route pour le lointain Montréal, se réflétait sur sa figure. Il voyait s'accomplir sa mission la plus chère, celle pour laquelle il avait reçu des communications divines et autour de laquelle s'étaient ligués non seulement les ennemis du bien, mais aussi des âmes distinguées, remplies des meilleures intentions. Il exultait. L'aide providentielle qu'il avait reçue sans cesse au moment où les choses semblaient au plus mal, était la garantie que cette oeuvre portait la marque de Dieu. Toutes les épreuves futures, qu'il entrevit peut-être en son esprit si clairvoyant, ne purent entamer le bonheur qu'il ressentait.

A Soeur Marie Maillet, économe, qui s'inquiétait bien un peu de l'avenir matériel du couvent de Ville-Marie, et le priait de lui dire entre quelles mains était placée la fondation de Mme de Bullion et à qui elle devait s'adresser pour en réclamer la rente," il avait paru préoccupé avant de répondre mais s'était contenté de lui dire : "Ma fille, Dieu y pourvoira, confiez-vous en lui !" (1)

La traversée débuta de façon tragique. Le vaisseau le *Saint-André,* sur lequel on avait pris place avait servi d'hôpital, pendant deux ans, aux troupes de la marine, mais, n'ayant pas fait depuis de quarantaine, se trouvait infecté de la peste". Criminelle négligence ! Elle fut cause que la contagion se

(1) Le souvenir de cette réponse un peu ambiguë revint plus tard à la mémoire de Soeur Maillet et elle put se l'expliquer assez plansiblement. (Voir plus loin une note à ce sujet).

déclara parmi les passagers dès que le navire eut pris la mer. La plus grande partie de la recrue du Montréal se vit atteinte. Des jours d'angoisses se levèrent pour tous ces pauvres gens. Des familles entières furent décimées. L'une d'entre elles, celle de Mathurin Thibaudeau et de Catherine Aurard vit mourir en quelques jours trois enfants, et le quatrième et dernier, amené fort malade jusqu'à Montréal par Marguerite Bourgeoys y succombait à son tour. Les parents, hélas, ne pouvaient qu'être témoins impuissants de ces malheurs étant eux-mêmes, gravement malades de la peste. "Le nombre des décès, d'après le relevé de M. Massicotte, se serait élevé à dix-huit environ". La proportion fut assez forte, on le voit.

Ajoutons à ce fléau, les tempêtes qui s'abattaient sur le navire ; plus d'une fois, durant les deux mois que dura le voyage, on dut se préparer à la mort ; dans une occasion, une absolution générale publique fut donnée par l'un des prêtres que la contagion épargnait pour l'instant.

Il y eut encore la disette d'eau douce dont eurent à souffrir tous ces fiévreux et qui dura jusqu'à ce que l'on fut entré dans le fleuve Saint-Laurent ! Il fallut aussi compter avec la rareté des provisions, connaître l'incommodité des cabines communes, si étouffantes et où l'on s'entassait dès que les tempêtes s'annonçaient. Oh ! ces pénibles et lentes traversées de l'Atlantique au XVII[e] siècle ! Quelle énergie déployaient ces femmes de France qui l'entreprenaient pourtant ! Jeanne Mance, à elle seule, n'en était-elle pas à sa cinquième traversée !

Pauvre Jeanne Mance ! Elle fut atteinte l'une des premières de la contagion, et si durement, "qu'elle se vit bientôt réduite à l'extrémité", nous rapportent les mémoires du temps. Les deux jeunes filles qui l'accompagnaient, Perrine Picoté de Belestre et Catherine Gaucher de Belleville tombèrent à leur tour ; puis, la délicate Mère Catherine Macé, puis, enfin, les trois compagnes de Marguerite Bourgeoys, les soeurs Châtel, Crolo et Raisin... Quelle atmosphère ! Les plaintes des pestiférés étaient constamment couvertes par les grondements d'une mer en furie, qui semblait vouloir tout engloutir à la fois.

Dès que la contagion fit son apparition, les Hospitalières de Saint-Joseph offrirent leurs services. Elles ne croyaient pas,

hélas ! devoir commencer si tôt leur apostolat auprès des malades. On les refusa de façon absolue prisant trop leur santé, et leur vie qu'elles allaient consacrer à une mission future au Canada. Faillon fait observer, que cette interdiction "fut peut-être la cause de la mort de huit à dix personnes, que la contagion enleva tout d'abord". La défense fut cependant levée dès que l'on vit la contagion se répandre de plus en plus. Faillon ajoute : "Ces généreuses filles se mirent donc à exercer leurs fonctions d'hospitalières ; dès ce moment il ne mourut plus personne, quoique le nombre des malades fut fort grand".

"Ces généreuses filles, c'était, pour le moment, les mères de Brésoles, Maillet et aussi Marguerite Bourgeoys.

Le 7 septembre 1659, le navire jetait l'ancre devant Québec. L'heure se trouva trop avancée pour que l'on put opérer aussitôt le débarquement. Le *Journal des Jésuites* enregistre avec exactitude cette arrivée. La note est écrite de la main du père de Quen, le supérieur qui devait mourir lui-même (2) de la peste, quelques semaines plus tard. Il payait de sa vie sa visite charitable à Jeanne Mance, (3) aux religieuses et aux autres pauvres pestiférés entassés sur le *Saint-André*. La note rapporte ainsi l'événement : "Arriva à 7 heures du soir le vaisseau le *S.-André* qui nous donna 3 religieuses pour le Montréal, Mademoiselle Mance et 2 prêtres, Mons. Vignar et M. le Maistre, et environ 130 passagers ; 9 ou 10 étaient morts par le chemin d'une certaine fièvre contagieuse". Puis, en marge de ces lignes, le Père Jérôme Lalemant, non le Père de Quen, mort à cette date, écrivit : "Il (le vaisseau) apporta aussi une maladie contagieuse qui infecta le pays". Plus loin encore : "Outre les morts du susdit vaisseau, plusieurs personnes du pays en furent infectées, dont quelques-unes moururent".

---

(2) Le Père de Quen mourut le 8 octobre 1659, tout juste un mois après l'arrivée du vaisseau infecté, *le Saint-André*. (Voir le *Journal des Jésuites*, Québec, Brousseau, 1871, p. 266).

(3) Soeur Morin, dans ses *Annales* (p. 108), souligne toute la considération que portait le supérieur des Jésuites de Québec, le Père Jean de Quen, à l'héroïne de Montréal. Elle dit : "Le R. père Dequin... ayant su que Mandemoiselle Mance estoit dans ce navire y alla en personne, et luy porta plusieurs rafraîchissements pour elle et ses hospitalières, qu'on disoit estre fort malades et dans un air pestiféré ce qui ne fut pas capable de refroidir sa charité".

Jeanne Mance fut certainement l'une de celles que l'on vit quitter le navire en une forte triste condition de santé. D'après Faillon, elle se serait fait conduire, avec ses deux petites compagnes, Perrine de Belestre et Catherine Gaucher, très souffrantes, elles aussi, dans une maison de la basse ville, sans doute au magasin de la Compagnie de Montréal. Jeanne Mance dut songer à établir le plus loin possible des habitants de Québec, des quartiers d'urgence pour tous les contaminés du navire.

Sa mortification fut profonde de ne pouvoir apporter aux Hospitalières de Saint-Joseph, l'appui moral de sa présence, avec quelques-unes de ces raisonnables explications qu'elle pouvait si bien offrir en haut lieu, ou ailleurs, sur leur mission au Canada. Son coeur se serrait, en suivant par la pensée les pas et démarches, hérissés de difficultés et de vexations de toutes sortes, que devaient accomplir durant les premières heures de l'arrivée, les chères filles de M. de La Dauversière.

Combien Jeanne Mance avait raison de craindre ainsi. Les Mères de Brésoles Macé et Maillet livrèrent, durant le mois de septembre 1659, un dur combat. Elles se heurtèrent à une opposition qui, tout en demeurant bienveillante dans la forme, était catégorique, absolue au fond. Mgr de Pétrée, qu'elles allèrent voir presque au débarqué, les reçut avec beaucoup de bonté. Sa Grandeur leur recommanda d'aller rendre promptement visite aux Hospitalières de Québec, puis de séjourner, tel qu'il le désirait chez les Ursulines, qui avaient instamment prié le prélat de leur accorder la faveur de loger les nouvelles religieuses. Mais hélas ! de la requête présentée par Mère de Brésoles et qui demandait l'autorisation d'aller s'établir à Ville-Marie, pas un mot, pas une allusion.

Elles eurent quelques jours plus tard l'explication de ce silence. Soeur Morin s'exprime très clairement là-dessus, dans ses *Annales :* "Elles furent beaucoup pressées et sollicitées par Mgr l'évêque de Pétrée et par les RR. PP. Jésuites de quitter leur institut afin de s'unir aux hospitalières de Saint-Augustin de Québec, *ou, de retourner en France.* Ils firent tout leur possible pour les engager à prendre l'un de ces deux partis, pensant rendre gloire à Dieu en les pressant de la

sorte". (4) Soeur Morin ajoute fièrement, *de son meilleur style :* "La mère Judith de Brésoles, leur supérieure qui était vraiment une Judith en courage et en fidélité, sachant que ses compagnes étaient intrépides dans leur dessein répondit pour elles qu'elles ne feraient ni l'un ni l'autre. Elles demeurèrent fermes dans leur vocation et s'exposèrent de bon coeur à toutes les croix qu'elles prévirent bien que leur fermeté leur attirait".

Un mois, un long mois se passa dans cet état pénible d'incertitude et de malaise spirituel. Le 2 octobre 1659, le prélat se résolut à donner aux religieuses, par écrit, l'autorisation d'aller exercer leurs fonctions à Ville-Marie. Mais une ombre se mêla tout de suite à la joie ressentie par les trois mères. Mgr de Pétrée, "tout en leur donnant ces lettres d'autorisation, déclarait qu'elles ne devaient pas espérer d'être un jour établies en communauté, selon les formes canoniques, ni de recevoir pour novices des filles du pays, qui assurément ne voudraient pas s'exposer aux peines et aux contradictions auxquelles elles devaient s'attendre". (5)

Qu'importe ! une première victoire était remportée. Elles pouvaient voguer en toute sûreté vers le Montréal. Jeanne Mance que l'on consulta sur l'opportunité de s'embarquer immédiatement, sans elle, ou de retarder le voyage jusqu'à la fin de sa convalescence, ne consentit à aucun délai. Elle les pria de se mettre en route tout de suite, sous la conduite de M. Vignal, tel que le désirait Mgr de Pétrée. Son état de faiblesse, d'ailleurs, était si sérieux, ainsi que celui des jeunes filles qu'elle avait près d'elle, qu'il s'écoulerait peut-être plusieurs semaines avant qu'il leur fut possible à toutes trois de monter au Montréal.

Les hospitalières partirent donc. Des vents contraires ralentirent leur navigation de telle sorte, qu'elles durent demeurer sur le fleuve durant près de quinze jours. A peu de dis-

---

(4) Morin (Soeur). — *Annales,* 1921, p. 201-202.
A la page 5 de ses *Annales,* Soeur Morin rend ce témoignage aux nobles intentions, après tout de Mgr de Laval, sur toute cette opposition qu'il marqua au sujet de l'installation des Hospitalières de Saint-Joseph, à Montréal : "Monseigneur l'évesque de Pétrée, *qui était grand serviteur de Dieu et un homme tout apostolique,* ne fit jamais violence aux sentiments de nos soeurs, se contentant de leur dire qu'elles luy feraient un grand plaisir de faire ce que Monsr l'abbé de Queylus souhaitait..."

(5) Faillon. — *Vie de Mademoiselle Mance,* v. 1., p. 156

tance de l'île de Montréal, l'on aperçut une barque venant en sens contraire, mais à une grande vitesse ayant le vent bien en poupe. Lorsqu'on en fut à dix ou quinze pas, distance qu'on ne put rendre meilleure à cause de la température, chacun se reconnut et de brèves salutations s'échangèrent. La barque qui descendait vers Québec contenait les deux hospitalières de Québec. Elles retournaient dans leur maison, en la compagnie de M. Souart. La Providence en avait décidé. Malgré les sages prévisions humaines de M. de Queylus, les hospitalières de Saint-Joseph demeuraient victorieuses de toutes oppositions. La vision prophétique de M. de La Dauversière, au sujet de Ville-Marie, allait se réaliser. La Sainte Famille y serait honorée par les trois communautés désignées par le mystique à la suite d'une vision : celle de la Compagnie de Saint-Sulpice, installée depuis 1657 à Montréal honorerait tout particulièrement l'Enfant-Jésus; celle des Hospitalières de Saint-Joseph qui y arrivait en cette fin d'octobre 1659 se vouerait au culte de son patron spécial ; et celle, enfin, de la Congrégation de Notre-Dame, qui allait bientôt naître sous la main experte de Marguerite Bourgeoys et de ses trois compagnes, arrivées de France, en cette même année 1659, rendrait un culte particulier à la Très Sainte Vierge.

Qu'aperçurent les Hospitalières de Saint-Joseph en débarquant à Ville-Marie, au milieu des acclamations de joie des colons. Une ville naissante, plus que modeste, comprenant une population d'environ cent soixante hommes, sans compter les cent nouveaux colons récemment débarqués de France, que les Hospitalières retrouvèrent avec quelle émotion sur le sol de Ville-Marie. Elles virent une quarantaine d'habitations, toutes situées et fortifiées "de manière à se défendre mutuellement contre les insultes des Iroquois". Elles remarquèrent le fort auquel venait se joindre du côté est, pour protéger mieux les Montréalistes, une redoute construite tout près d'un moulin", sur une petite éminence fort avantageuse pour la sûreté publique. (6)

---

(6) Ce tableau de Ville-Marie, en l'an 1659 est fréquemment cité et fut présenté aux autorités de France, par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, alors grouverneur général de la Nouvelle-France. (Noté par Faillon dans sa *Vie de Jeanne Mance,* v. 1, p. 158-159).

Jeanne Mance rejoignait les Hospitalières de Saint-Joseph, au Montréal, trois semaines plus tard. Son étonnement et son affliction furent vifs de voir si peu avancés les logements destinés aux religieuses. Elle les trouva installées dans ses propres appartements, l'attendant avec une anxiété bien compréhensible. Elle demanda l'explication de tous ces malheureux retards. On lui apprit que les travaux urgents de la campagne et la construction de logements provisoires pour les nouveaux colons arrivés à Ville-Marie, depuis un mois, n'avaient pas laissé assez d'ouvriers disponibles pour achever les bâtiments des religieuses. Le temps perdu fut repris vigoureusement. Mlle Mance n'épargna rien pour hâter les travaux durant les deux mois qui suivirent. Tout fut mis en état pour y passer l'hiver, "avec bien encore des incommodités comme vous le pouvez croire sûrement", ajoute Soeur Morin.

— XX —

LA DÉTRESSE DES MONIALES

Les Hospitalières de Saint-Joseph étaient arrivées depuis six mois à Ville-Marie lorsqu'eut lieu le combat terrible du Long-Sault. Dollard des Ormeaux, avec seize compagnons, osa faire face héroïquement, aux forces assemblées de huit cents Iroquois. L'horreur, la tristesse, l'admiration bouleversèrent avec une égale force les âmes des moniales. Avant d'être témoins de ce fait d'armes que toutes jugeaient dignes des grands gestes crucifiants et sauveurs de l'humanité, que d'exemples de férocité, de haine incapable de s'assouvir, n'avaient-elles pas eus sous les yeux ? Elles n'auraient pas cru possible, de la part même de barbares, une telle avidité de carnage. de destruction et de mort. Là-bas, dans leurs monastères de France, auraient-elles jamais pu imaginer quelque chose de semblable ? Rien, non, rien n'y avait encore approché des cris, des hurlements, des sifflements des sauvages se ruant à une attaque. Nul tocsin, grêle, lent, sinistre n'y avait ainsi appelé à l'aide à toute heure du jour et de la nuit. Puis, ces corps mutilés, ce sang coulant à flots, ces membres brûlés, ces visages n'ayant plus rien d'humain, ces têtes scalpées, qu'on leur apportait sans cesse !...

Mais leur courage en leur qualité de Française, de moniale, d'infirmière, pouvait-il ne pas être autant de fois héroïque ?

Tout leur dévouement, cependant, toutes les tâches de leurs mains savantes, semblèrent bien mal récompensés, durant la première année de leur séjour au Canada. Les lettres de France, que les vaisseaux apportèrent à trois reprises en 1660, en juin, août et septembre, ne contenaient pour elles et leurs oeuvres que les nouvelles les plus fâcheuses, sinon les plus désespérantes. Et ces nouvelles étaient dûment confirmées, dans des lettres reçues par Mlle Mance et le Père Chaumonot.

Le Père Chaumonot détenait pour sa part, la plus longue, la plus importante, de ces missives. Elle portait la signature du

baron de Fancamp, procureur de la Compagnie de Montréal. Le baron de Fancamp annonçait le décès de M. de La Dauversière, survenu le 6 novembre de l'année précédente, à l'âge de soixante-trois ans.

Datée le 26 avril 1660 (1) cette lettre débutait ainsi : "Me voici tiré de la solitude et dans les tracas du monde, après le décès de M. de La Dauversière, qui est mort en saint, comme il avait vécu. J'ai eu le bonheur d'assister à sa mort et d'avoir été six semaines près de lui pendant sa maladie ... On peut dire de ce grand serviteur de Diu, ce que Notre-Seigneur disait de lui-même: "Aujourd'hui, j'opère des miracles ; heureux celui pour qui je ne serai point un sujet de scandale à cause des opprobes dont je serai couvert." Car comme il a perdu beaucoup de biens, ses créanciers ne seront peut-être pas payés. Les pauvres filles hospitalières de Montréal sont du nombre. Après avoir eu bien des peines et beaucoup souffert pour aller en Canada, elles seront sans doute obligée de revenir en France, leur fond étant enveloppé dans ses dettes."

Il serait difficile de peindre la consternation des Hospitalières, tout comme celle de Jeanne Mance, à l'annonce de ces événements. Quoi ! Tous leurs travaux, leurs peines, leurs difficultés relatives à leur mission péniblement créée à Ville-Marie allaient encore s'aviver. Les ennuis si cruels à supporter à leur arrivée à Québec, allaient renaître, fortifiés par le cours mystérieux des événements. De nouveau Mgr de Pétrée, les Pères Jésuites, leur poseraient cette alternative qui les désolait : "Ou s'unir aux Hospitalières de Québec, ne former qu'une seule et même communauté avec elles, ou retourner en France"...

Elles s'armèrent de force et de patience. La lutte éclata, en effet, dès que la lettre du Père Chaumonot fut connue en haut lieu. Quelques amis les entourèrent : les Messieurs de Saint-Sulpice, M. de Maisonneuve, Mlle Mance, les ursulines de Québec. Elles avaient peu d'amis au Canada, on le voit, mais à ceux-ci vinrent un beau matin se joindre, avec la plus touchante des spontanéités, tout le petit peuple recon-

(1) Cette lettre de M. de Fancamp, d'après Faillon est conservée dans les *Archives des Hospitalières de la Flèche*, en France. (Voir *Vie de Jeanne Mance*, v. 1, p. 164 et suivantes. Voir aussi les *Annales* de Soeur Morin, Montréal, 1921, p. 127-135).

naissant de Ville-Marie. Une requête fut préparée. Elle se couvrit immédiatement de signatures et de croix naïves ou autres paraphes, remplaçant la signature des illettrés. Cette levée de tous les habitants de Ville-Marie, toucha les autorités religieuses de Québec ; elle obtint gain de cause auprès M. de Laval. Voici le témoignage de Mère Marie de l'Incarnation : "Les bonnes Mères Hospitalières qui vinrent l'année dernière s'établir à Montréal, ont été à la veille de repasser en France. Leur fondation était entre les mains de M..... receveur de tailles qui est mort assez mal en ses affaires ; et comme ces pauvres filles s'y sont trouvées enveloppées, et on les tient comme perdues. Mais Mgr notre Prélat les a retenues sur la requête qui lui a été présentée par les habitants de Montréal ; car ce sont des filles d'une grande vertu et édification". (2)

Soeur Morin, recueillant ses souvenirs, écrivit plus tard ainsi là-dessus : "Après que nos soeurs eurent mûrement pensé et pesé toutes choses et beaucoup prié Dieu pour connaître sa volonté, elles crurent la faire en se résolvant de vivre et mourir dans ce cher pays et terre de Ville-Marie, dans la confiance que la Sainte Providence pourvoirait à leurs besoins comme leur bon père [M. de La Dauversière], les en avait assuré en leur disant adieu à La Rochelle . . . qui comptait leur dite fondation déjà perdue comme il le fit connaître à Ma Soeur Maillet qui, comme économe, lui demanda où il l'avait placée afin d'en tirer la rente. Ce qui faisait croire que cet argent lui fut pris peu après qu'il l'eut reçu des mains de Mademoiselle Mance pour le mettre à intérêt ce qu'il ne fit point, pour des raisons qu'on saura dans l'éternité !"... Soeur Morin, quelques lignes plus haut, avait cependant donné une explication plausible de ce retard, si néfaste pour les religieuses, du placement en rentes des 20,000 livres de Mme de Bullion : "Il [*M. de La Dauversière*] avait leur fondation en ses coffres ; et, comme il était comptable du roi, aussitôt qu'il fut mort, elle fut prise avec tout ce qui lui restait de bien . . . Enfin, Soeur Morin conclut, en mystique que les réalités extérieures n'abu-

(2) Richaudeau, éd. — *Lettres de la révérende Mère Marie de l'Incarnation.* Paris, 1876, v. 2, p. 170. (Lettre CXLV, Québec, le 17 de septembre, 1660).

sent pas : "Pour moi, je crois aisément que c'est Dieu qui veut cette maison pauvre. Elle a été fondée dans la pauvreté et elle y subsiste encore. Le nécessaire n'y manque point, mais aussitôt qu'on pense se mettre à son aise, il vient des revers, qui nous rejettent dans la pauvreté"... (3).

Une autre version donnant une raison à peu près semblable à celle que nous donne Soeur Morin, au sujet de la perte des 20,000 livres de fondation, est insérée dans deux mémoires de 1687 et de 1688. Le premier *Mémoire* a pour auteurs MM. de Denonville et de Champigny ; et le second, Mgr de Laval. Dans sa *Vie de Jeanne Mance,* Faillon interprète ainsi les passages de ces deux *Mémoires :* "M. de La Dauversière, après avoir reçu des mains de Mlle Mance les 20,000 livres (4) données par Mme de Bullion pour leur fondation, les avait portées au trésorier de l'épargne, en acquit de la recette qu'il devait lui-même au roi, comme receveur de ses finances à La Flèche. *Sa pensée était de remplacer cette somme lorsqu'il aurait trouvé une occasion sûre pour la mettre à constitution de rentes,* mais après la perte (par naufrage) de plus de 100,000 livres qu'il venait de faire, étant redevables au trésor de plus qu'il n'avait de biens, les 20,000 livres des Hospitalières restèrent dans les coffres du roi et furent perdues sans ressources pour elles".

Cette insistance, autour des circonstances de la fondation perdue des Hospitalières nous semble nécessaire. Ne fut-elle pas la cause du troisième et dernier voyage de Jeanne Mance en France, deux ans plus tard ? Sans doute, jusqu'à cette date, l'héroïne gardait le secret espoir, de rentrer un de ces jours, dans les fonds qu'elle avait obtenus de "la bienfaitrice inconnue".

Mais avant d'en venir à cette résolution extrême, qui coûterait combien de démarches et d'argent, tous tentèrent tant

(3) Soeur Morin, *Annales,* 1921, p. 125-126. On se souvient, en effet, que cette demande de Sr Maillet au moment du départ, de France, des Hospitalières, avait provoqué l'embarras de M. de La Dauversière, qui n'y avait répondu que par un acte de confiance en la Providence. Sans doute, le naufrage si désastreux pour lui venait d'avoir lieu. Il en connaissait déjà la nouvelle.

(4) A vrai dire, cette fondation fut de 22000 livres. Mais 2000 livres en furent distraites pour acheter les modestes trousseaux des religieuses, quelques provisions (400 livres) ; et le reste, pour l'engagement, l'équipement et le voyage des domestiques qui devaient suivre à Ville-Marie les Hospitalières de Saint-Joseph.

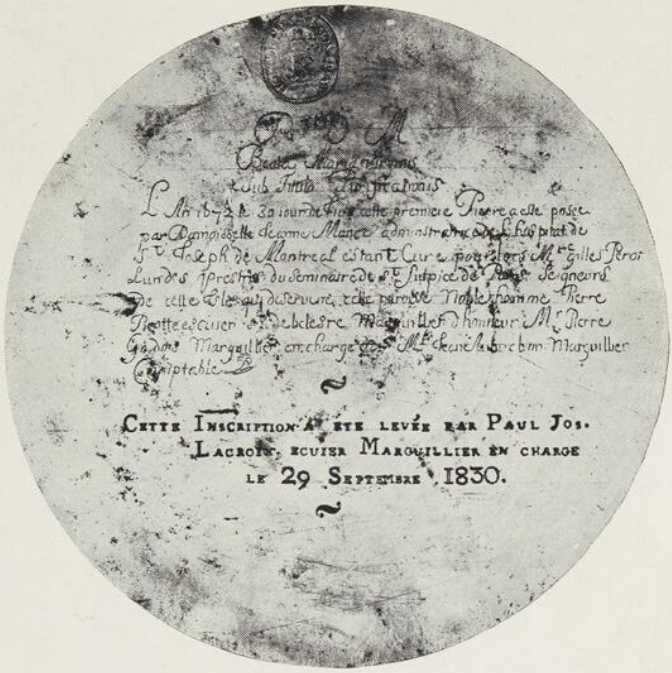

Plaque d'étain posée par Jeanne Mance sur l'une des cinq premières pierres de l'église Notre-Dame de 1672. Un saint Joseph y est gravé avec ces paroles : *D.O.M. & Beatæ Mariæ Virgini sub Titulo Purificationis. — L'An 1672 le 30 Jour de Juin cette première pierre a estée posée par Damelle Jeanne Mance administratrice de l'hospital de St. Joseph de Montréal, estant Curé Messire Gilles Perot l'un des Prestres du séminaire de St. Sulpice de Paris Seigrs. de cette Ile lesquels desservent cette paroisse, noble homme Pierre Picoté Ecuyer sr. de Belletre Marguillier d'honneur en charge et Mr. Jean Aubuchon Marguillier comptable. — Cette inscription a été levée par Paul-Jos. Lacroix écuier Marguillier en charge le 29 septembre 1830.* (Conservé à l'Hôtel-Dieu).

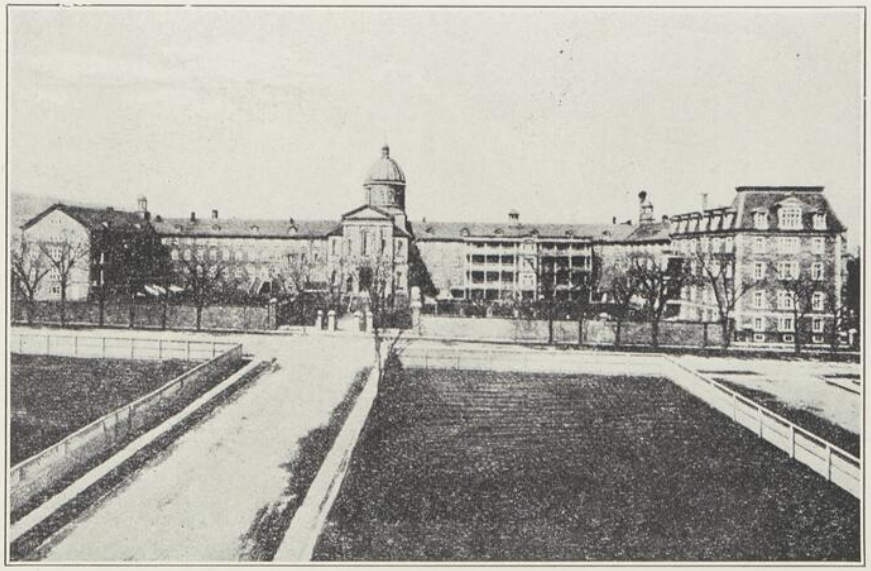

Hôtel-Dieu de Montréal (1861). Mont Sainte-Famille.

bien que mal, à Ville-Marie, de venir en aide aux Hospitalières tombées, hélas, dans une lamentable détresse matérielle.

Soeur Morin énumère les secours apportés par les fidèles amis de l'Institution. D'abord, "M. de Maisonneuve leur concéda une habitation de cent arpents de terre en bois debout au nom des Messieurs de la grande Compagnie, comme j'ai dit cy-devant, et qui s'y étaient engagés dans le contrat d'établissement . . ." Puis, les Messieurs de Saint-Sulpice "leur donnèrent l'usage de quatre arpents de terre dans leur domaine . . . afin qu'elles y fissent semer du blé pour se nourrir . . ."

Il y eut ensuite la succession du "bonhomme Jouaneau". Il se donna au service des religieuses avec tout son bien, en reconnaissance de sa guérison, inespérée même par les Hospitalières. "C'était, dit Soeur Morin, un vieux garçon dévôt qui se blessa la tête grièvement en tombant du haut de sa grange". Son bien consistait "en 15 arpents de terre, dont la moitié était en valeur, une petite grange de bois pour mettre son blé à couvert . . . une vache et un cochon . . . Ce qui fut d'une grande douceur à nos chères Soeurs", souligne Soeur Morin avec son esprit pratique, si délicieux parfois, "car la vache leur donna du lait et le cochon du lard après sa mort, et quoique tout ce bien fut peu de choses, croyez mes soeurs, que cela leur fut beaucoup dans la nécessité où elles étaient de tout".

Il faut ajouter à ce bienfait d'un humble "bonhomme" reconnaissant, l'aide pécuniaire apportée au Couvent par Mme d'Ailleboust, veuve de Louis d'Ailleboust, troisième gouverneur de la Nouvelle-France. Celui-ci décédait à Montréal le 31 mai 1660. Madame d'Ailleboust se retira aussitôt chez les Hospitalières, en qualité de dame pensionnaire, y apportant tous ses meubles, et s'y faisant servir par une domestique spécialement attachée à son service. Mlle Mance, heureuse de ce secours inattendu, s'empressa d'offrir un peu de l'espace disponible du côté de sa maison. Madame d'Ailleboust donna de plus aux religieuses, deux vaches, une somme d'argent et des marchandises.

Puis, combien d'autres délicates attentions ne durent pas les Hospitalières à Jeanne Mance, à M. de Maisonneuve, à MM. Souart et Vignal, sulpiciens ? "M. de Chomedy rappelle

Soeur Morin, leur envoyait quelquefois de la chair d'orignal, Mademoiselle Mance aussi, . . . et quelque peu de poisson frais! . . . (5) Monsieur Vignal leur ordonnait par obéissance de se chauffer et venait exprès avec M. Souart voir s'il y avait bon feu et y mettait du bois dedans quand ils n'en trouvaient pas assez . . ." (6)

La vive sollicitude des amis de l'Hôtel-Dieu, en les années nécessiteuses de leur arrivée chez nous, prit parfois un tour joyeux, rempli d'humour. Un soir où l'on s'était réuni à l'hôtel-Dieu, autour de Jeanne Mance et de Madame d'Ailleboust, une scène de taquinerie prit soudain place. Elle avait pour objet la pauvreté des vêtements des Hospitalières. Ecoutons Soeur Morin : "Je vous dirai un trait de récréation que fit un jour M. de Maisonneuve, gouverneur de Ville-Marie, lequel étant venu à l'hôpital, fit appeler la Soeur Maillet et la pria de lui donner sa robe et sa coiffe et de revêtir pour l'instant l'habit d'une autre religieuse. Puis, visitant l'une et l'autre fort exactement, la tournant de tous les cotés d'un grand sérieux, comme s'il avait voulu en tirer un patron, il demanda ensuite à Madame d'Ailleboust, et à quelques autres personnes, quelle avait été la première étoffe de la robe et du tablier, et si la coiffe avait été jamais faite de taffetas neuf. Chacun dit qu'on n'en voulait ni pouvait pas juger en sûreté, à cause de *la quantité de pièces qui s'y trouvaient. . .*" (7).

Hé ! tout cela de part et d'autre, c'était de la belle vaillance se gaussant un peu d'elle-même, de la rare endurance, qualités si charmantes, de la France colonisatrice. A certaines heures de réflexions les fronts ne s'en couvraient pas moins d'ombres, tandis que les esprits s'ingéniaient afin de sortir un peu de leur misère matérielle, ces excellentes moniales.

Jeanne Mance, plus atteinte que d'autres par cette détresse, se résolut donc en 1662 de retourner en France, afin de s'assurer par elle-même si tout espoir était bien perdu, quant à la fondation de Mme de Bullion. Elle désirait également s'entretenir avec les quelques membres de la Compagnie de Montréal qui demeuraient encore. De ce côté-là, tout allait au plus mal. La

(5) Soeur Morin, *Annales,* 1921, p. 122.
(6) *Id.* p. 124.
(7) *Id.* p. 164.

disgrâce de M. de Queylus auprès de Mgr de Pétrée avait empiré les choses, car celui-ci n'était-il pas, pour le moment, le grand soutien moral et matériel de la petite colonie du Montréal... L'année précédente, tous en soupiraient, "il avait passé ici à l'italienne incognito, mais qu'on jugea qu'il était plus convenable à une personne de sa qualité et vertu de faire le trajet à la française; c'est pourquoi on l'obligea de repasser la mer cette même année, afin de revenir par après au su de tout le monde, et avec plus de splendeur; à la mode de l'ancienne France, comme il l'a fait depuis". (8)

Oui, l'heure était sombre, bien sombre ! Messieurs Vignal et Lemaître, ces vigilants sulpiciens qui avaient accompagné les Hospitalières et Jeanne Mance, depuis la Flèche jusqu'à Ville-Marie, n'étaient déjà plus, en 1662, tués par les Iroquois. Le major Lambert Closse, ce hardi défenseur depuis tant d'années du poste du Montréal, venait de succomber, en février. Combien d'autres encore !

A ces Français et à ces chrétiens de vieille souche, cependant, le désespoir demeurait sentiment inconnu, ou, repoussé. Ils réagissaient, rebondissaient sans cesse. Les femmes ne le cédaient guère aux hommes en cette énergique attitude, et sans cesse de nouvelles héroïnes se levaient.

Un matin de septembre 1662, on vit donc sur la grève de Ville-Marie, tout un petit rassemblement. Le bac de Jacques Le Ber quittait lentement la rive, ayant à son bord M. de Maisonneuve, M. Souart, Mademoiselle Mance. Celle-ci se mettait en route pour le long voyage de France, confiante qu'elle en retirerait quelque bien pour ses chères Hospitalières, dont le dénuement lui déchirait le coeur. Le 16 septembre, Jeanne Mance débarquait heureusement à Québec, puis quatre jours plus tard, montait sur le dernier vaisseau en partance, celui du Sieur La Mothe.

---

(8) Dollier de Casson, *Histoire du Montréal,* (éd. Flenley), 1928, p. 278.

— XXI —

LE TROISIÈME ET DERNIER VOYAGE EN FRANCE DE JEANNE MANCE

De ce voyage, Faillon a parlé avec beaucoup de concision et de justesse. Citons-le : "Le voyage de Mlle Mance en France, qui n'eut aucun résultat pour l'affaire de la fondation [des Hospitalières], sembla avoir été ménagé par la divine Providence pour consommer enfin une négociation importante. Car tous les voyages de cette fille admirable avaient pour fin principale le salut de la colonie ; et Dieu voulut qu'elle contribua à la substitution qui devait en assurer la conservation durable et solide, aussi bien que celle de l'Hôtel-Dieu". Cette substitution, c'était celle de la Compagnie de Saint-Sulpice devenant Seigneur-propriétaire de l'île de Montréal, en lieu et place de la Société de Notre-Dame de Montréal, obligée de se dissoudre, à cause de l'état malheureux de ses affaires.

Quel chagrin, et quelle joie tout à la fois, pour Jeanne Mance . . . Elle voyait peu à peu, le vent tourner d'un autre côté, en tout ce qui concernait la Compagnie de Montréal. En ses entretiens avec M. de Fancamp ou avec l'un quelconque des messieurs restés attachés à l'oeuvre, elle était le témoin attristé de leur découragement ; elle déplorait avec eux "la résolution où était M. de Laval de ne pas souffrir que M. de Queylus le principal soutien, pourtant, de la Société, reparût à Ville-Marie". Elle s'effrayait, plus qu'eux, des lourdes dettes qui écrasaient la Société. En présence de cette situation financière, elle n'osa pas, naturellement, ouvrir la bouche, au sujet de certains engagements pris par les associés en faveur des Hospitalières de Ville-Marie. Comment aurait-elle eu le courage par exemple, de solliciter leur intervention diplomatique, au sujet du compromis du 31 mars 1656 entre la Compagnie de Montréal et les Hospitalières de La Flèche, en vertu duquel "il avait été stipulé que celles des Filles de Saint-Joseph qu'on

enverrait à Ville-Marie jouiraient d'une pension de cent cinquante livres au moins pour chacune d'elles, qui serait payée par la maison de France où elles auraient fait profession, et qui aurait reçu leur dot". Et cependant, les Hospitalières de La Flèche n'avaient encore rien versé dans la caisse à peu près vide de leurs Soeurs de Montréal. Cela semblait difficile à Jeanne Mance, d'un autre côté, d'en traiter elle-même avec les religieuses, lorsqu'elle songeait aux mines désolées des hospitalières du Montréal, qui lui avaient avoué qu'elles redoutaient par dessus tout d'être jugées importunes par leurs chères soeurs de France, qu'elles préféraient se résigner, attendre le bon plaisir des Soeurs de La Flèche sur ces questions d'argent. Jeanne Mance se sentit donc, pour l'instant, impuissante de toutes façons à l'égard des fonds à recouvrer pour les religieuses de Montréal. A son ordinaire, elle ne se découragea pas. Elle n'abandonna pas la partie. A cause de ces nombreux embarras financiers, elle se décida à prolonger son séjour en France. Il dura deux ans près, de l'hiver 1662 au petit printemps de 1664.

Peu à peu, en effet, de profonds changements s'effectuèrent concernant la Nouvelle-France tout entière.

Durant l'hiver de 1663, Louis XIV, "peu satisfait de la conduite de la Grande Compagnie, en la Nouvelle-France se résolut de la leur ôter et de s'en remettre en possession. Le roi de France accepta donc au mois de mars 1663, la renonciation pure et simple des membres de la Compagnie des Cent Associés. "Nous déclarons, écrit en terminant le prince, dans ses lettres, que tous les droits de propriété, justice, seigneurie, accordés par notre très honoré seigneur et père, en conséquence du traité du 29 avril 1626, soient et demeurent réunis à notre Couronne, pour être dorénavant exercés en notre nom, par les officiers que nous nommerons à cet effet".

Le pouvoir royal se substituant à celui si souvent néfaste de la Grande Compagnie, quelles modifications profondes, et en tous lieux, allaient s'ensuivre là-bas !... Jeanne Mance regardait d'un oeil un peu inquiet, tout de même, cette nouvelle phase dans laquelle allait entrer l'existence ardue de la colonie française d'outre-mer.

Mais un autre événement, une question de vie et de mort pour Montréal, la détourna bientôt de ces prévisions mélancoliques sur la conduite générale des affaires, en la Nouvelle-France. La société de Notre-Dame de Montréal agonisait, achevait sa durée bienfaisante de vingt-quatre années. A part, les Messieurs de Saint-Sulpice, les membres ne se comptaient plus qu'au nombre de cinq.

Jeanne Mance, en sa qualité de membre de la Société, s'empressa alors de joindre ses propres forces à celles du baron de Fancamp dans les décisions finales que prit la société. Ce que M. de Fancamp souhaita, désira fortement, en ces graves moments de cession, ce fut aussi ce que Jeanne Mance espéra avec son intelligence si pénétrante et si claire". Les personnes de qualité qui avaient formé l'établissement de Ville-Marie", "devait écrire avec justesse, Mère Juchereau de Saint-Ignace dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu* de Québec", jugèrent dès le commencement que pour le rendre désirable, elles ne pourraient mieux faire que de donner l'île de Montréal à cette communauté fondée par M. Olier, qui était de leur association".

M. Olier, la bonne religieuse s'en exprimait trop faiblement, avait fait plus que d'être de cette association. Il en avait été le co-fondateur avec M. de la Dauversière. Il en avait décrit la pureté et la noblesse des motifs dans une brochure publiée peu d'années après sa formation. Il en avait fortifié l'action par ses conseils, ses dons matériels, un intérêt persévérant et vraiment de feu pour tout ce qui la concernait Ne se serait-il pas donné en personne si les événements eussent favorisé davantage son départ pour la Nouvelle-France. Il déléguait du moins à Montréal, à sa place, plusieurs des membres de la Compagnie de Saint-Sulpice, et en un dernier geste de son grand coeur mourant.

Oui, M. Olier, fit plus que d'être membre de cette Société, on le voit. Jean-Jacques Olier, Jérôme Le Royer de La Dauversière, Paul de Chomedey de Maisonneuve, Jeanne Mance, voilà les fondateurs véritables de notre ville. En 1663, deux parmi eux, étaient déjà entrés dans leur éternité. Mais il restait Maisonneuve, mais il restait Jeanne Mance. Et celle-ci, en la phase critique où allait passer Ville-Marie était là, en alerte, suivant de son oeil vigilant les diverses étapes de la cession de

l'île. Comment ne pas croire que cette substitution qui s'opérait parmi les maîtres et possesseurs du Montréal, ne fut pas une raison, aussi forte que celle concernant le bien des Hospitalières de Saint-Joseph, pour motiver son long séjour en France. L'on ne peut qu'approuver ces lignes de Faillon : "Ce fut en l'année 1663 que leurs voeux [aux membres de la Société de Notre-Dame de Montréal], furent exaucés, *et en partie sur les instances de Mlle Mance, venue à Paris, pour ce dessein*". O femme de grâce, de vouloir, de constance et de courage, ô Jeanne Mance, âme tutélaire de notre grande ville, aux heures sanglantes de sa naissance, comme aux heures de sa formation, comme aux heures surtout de son premier grand essor, oublirons-nous jamais tes soins, tes angoisses, tes courses périlleuses pour en assurer la stabilité et le progrès. Tu fus véritablement, durant un quart de siècle *la mère des colons,* une mère incomparable, donnant spontanément sans compter toutes les forces vives de ton être !

Mais que se passa-t-il autour de cet acte important de la Cession de l'île de Montréal : "Sur les instances des associés de Montréal, écrit Faillon, les directeurs de cette maison tinrent entre eux plusieurs assemblées ; et considérant que M. Olier avait eu le dessein d'accepter l'île de Montréal, ils conclurent qu'ils ne pouvaient pas avoir de marques plus assurées de la volonté de Dieu que les vues de ce saint prêtre. Ils résolurent donc unanimement d'accepter l'offre qu'on leur faisait, en exigeant toutefois que l'affaire demeurât secrète, jusqu'à ce qu'elle fut entièrement consommée. En conséquence le 9 mars 1663, les cinq associés de Montréal dont on vient de parler signèrent le contrat de donation de l'île au Séminaire de Saint-Sulpice, *du consentement de M. de Maisonneuve, quoique absent et de celui de Mademoiselle Mance, qui était présente.* (1) "Considérant, disaient plus loin les associés dans cet acte, les grandes bénédictions qu'il a plu à Dieu de répandre sur l'île de Montréal,

(1) On ne saurait en douter. Ce fut Jeanne qui apporta aux associés le consentement de M. de Maisonneuve. Mais alors, le voyage de Jeanne Mance, comme l'assure Faillon, eut donc aussi comme motif, puis comme résultat tous ces travaux autour de la cession de l'Ile à la Compagnie de Saint-Sulpice. Il est à remarquer qu'on eut besoin du consentement de Jeanne Mance, à l'égal des autres associés-fondateurs. Les preuves se font ici très précises autour du titre de co-fondatrice de notre ville que l'on donne à Jeanne Mance.

pour la conversion des sauvages et l'édification des Français, par les soins de MM. Olier, de Renty et autres depuis vingt années ; et, combien dans ces derniers temps, Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice, ont travaillé par leurs soins et par leur zèle, pour soutenir cette bonne oeuvre : ayant exposé leurs personnes, et fait de fortes contributions pour le bien de la colonie et l'accroissement de la gloire de Dieu : Les associés désirant, d'ailleurs, contribuer de leur part pour seconder les pieux desseins de Messieurs du Séminaire et honorant la mémoire de l'abbé Olier, leur instituteur et l'un des promoteurs et des bienfaiteurs de l'oeuvre de Montréal, ils ont après plusieurs conférences sur ce sujet, et pour la plus grande gloire de Dieu, donné à ces Messieurs [de Saint-Sulpice] tout le droit de propriété qu'ils ont en l'île de Montréal, comme aussi la maison seigneuriale dit le Fort, la métairie, les terres défrichées et tous les droits qu'ils ont dans ce pays" (2).

La cession était faite !... Montréal avait d'autres généreux maîtres !

Quelle joie, nuancée d'un peu de regret, vis à vis des anciens associés de Montréal, dut être ressentie par Jeanne Mance, au soir du 9 mars 1663 ! La vision nette de la journée se détachait sans cesse devant ses yeux ; elle revoyait les Messieurs de Saint-Sulpice, puis les associés de Notre-Dame de Montréal, graves, attentifs, allant se pencher à tour de rôle sur un acte dressé avec soin, et dont les quelques feuillets reposaient sur la table d'une étude de notaire bien achalandée. Elle se sentait émue, un peu fébrile devant cette vision, mais quelle paix, grand Dieu, allait succéder à cette légère agitation, une paix... éternelle, sans doute, car, elle en avait le pressentiment, toutes choses tiraient à leur fin pour elle. La Providence avait accompli ses hauts desseins... Montréal et Saint-Sulpice ne formant plus qu'un. Ville-Marie voyait son salut et sa stabilité à jamais assurée. Avait-elle jamais besogné et souffert pour autre chose ?

Une dernière épreuve l'attendait cependant à peu de jours de là. "A peine le Séminaire eut-il accepté cette donation qu'il mit sérieusement en question s'il continuerait ou s'il n'aban-

---

(2) Faillon, (E.-M.), sulpicien. *Histoire de la Colonie française en Canada, 1866,* tome 3, p. 60-62.

donnerait pas tout à fait l'oeuvre de Montréal"... écrit encore Faillon. Pourquoi cette subite hésitation, cette grave suspension de tout le bien que l'on se proposait de faire ?

D'abord, parce que cette oeuvre devait occasionner de fortes dépenses, et il semblait que le Séminaire "ne put y suffire sans le concours de M. de Queylus toujours exilé du Canada".

"Puis, M. Olier ayant choisi lui-même M. de Queylus comme supérieur de l'établissement des Ecclésiastiques de Ville-Marie, on jugeait que sa présence était nécessaire dans ce pays". Des démarches furent de nouveau tentées auprès de M. de Laval, qui se trouvait justement à Paris en cette année 1663. L'Evêque d'Angoulême se rendit le premier auprès du prélat. Il plaida, insista, mais inutilement. M. de Bretonvilliers supérieur de Saint-Sulpice, y vint à son tour. Impossible de faire fléchir le prélat sur ce qu'il avait décidé deux années auparavant. Mère Marie de l'Incarnation eut un jour un mot pénétrant sur cet aspect du caractère du grand évêque Laval. "Mgr notre Prélat, écrit la première supérieure des Ursulines à Québec, en une lettre à son fils, datée le 17 septembre 1660, est tel que je vous l'ai mandé par mes précédentes, savoir très zélé et inflexible. Zélé pour faire observer tout ce qu'il croit devoir augmenter la gloire de Dieu ; *et inflexible pour ne point céder en ce qui est contraire.* Je n'ai point encore vu personne tenir si ferme que lui en ces deux points". (3)

La réputation de sainteté de Mgr de Laval (4) était telle que les Messieurs de Saint-Sulpice devinrent inquiets et doutèrent de l'opportunité dans leurs projets concernant Montréal. Cette tenacité de M. de Laval, c'était peut-être le signe de l'improbation de Dieu. Mieux valait remettre encore à l'étude une semblable décision, et surtout accompagner toutes les assemblées, comme toutes les réflexions personnelles, de prières et de supplications.

Les Messieurs de Saint-Sulpice se réunirent donc le 5 mars 1663, mais après quelques déclarations de peu d'impor-

(3) Marie de l'Incarnation (R. M.). — *Lettres.* Nouv. éd. par l'abbé Richaudeau, 1876, v. 2, p. 168.

(4) Tous les contemporains sont, en effet, unanimes à louer les grandes vertus de l'évêque de Québec.

tance, tous convinrent qu'avant de prendre une dernière décision, il fallait encore vaquer à la prière durant trois jours consécutifs. Une nouvelle assemblée se tiendrait alors, et toute cette grave affaire serait conclue à la pluralité des voix.

Mais les trois jours de méditations et de prières se prolongèrent. Au lieu des trois jours prescrits, on en compta jusqu'à seize. Le 31 mars seulement, les Sulpiciens étaient réunis pour la dernière fois. "Et alors, écrit Faillon, tous convinrent que, puisque l'oeuvre de Ville-Marie avait été entreprise suivant les desseins de M. Olier, et après beaucoup de prières pour connaître la volonté de Dieu, le Séminaire ne devait pas la détruire, que dans la dernière extrémité et lorsqu'il serait évident que Dieu en demandait la suppression."

Tout se consommait donc, selon les voeux de M. Olier, de M. de La Dauversière, de Paul de Chomedey de Maisonneuve, de Jeanne Mance, ces fondateurs de notre Cité.

TROISIÈME PARTIE

LES OMBRES DU SOIR

"Elle mourut en odeur de sainteté".
Mère FRANÇOISE JUCHEREAU
DE SAINT-IGNACE.
(HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU DE QUÉBEC, 1751, p. 160)

— I —

L'ÉPREUVE DE LA CONTRADICTION

Le 25 mai 1664, Jeanne Mance, pour la quatrième fois, débarquait à Québec, revenant de France. Elle quittait "le vaisseau de Normandie, conduit par le sieur Filis, ou "Fillye" ayant à ses côtés, Claude Robutel de Saint-André. L'héroïne semblait fort préoccupée. Aussi bien il lui fallait déposer une plainte immédiate au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, contre le capitaine du navire, qui venait de la ramener. Au départ de Dieppe, celui-ci s'étant avisé qu'aucun autre vaisseau que le sien ne se mettait en route pour le Canada avait aussitôt profité de cette circonstance pour exploiter les voyageurs. "Il fixait, écrit Faillon, le fret des marchandises à un prix exorbitant et extorquait la promesse de ce prix".

Par malheur, le Conseil Souverain, à Québec, et en particulier M. de Mésy, membre de ce conseil, et, depuis un an, gouverneur général de la Nouvelle-France ne montrait guère de sympathie à l'égard de Ville-Marie, ou de ses griefs quels qu'ils fussent. Déjà, l'année précédente, les nouveaux seigneurs de l'Ile, les Sulpiciens, s'étaient vus dépouillés de leur justice sans raison valable, en dépit des protestations de M. Souart.

M. de Maisonneuve avait été également inquiété dans ses fonctions. "C'était bien mal reconnaître, écrit Dollier de Casson, six ou sept cent mille livres dépensées par les Seigneurs et la perte de tant d'hommes qui s'étaient sacrifiés pour le pays". Hélas ! cet état de choses pénible allait durer trois longues années, nécessiter des voyages et combien d'autres peines, avant d'être jugé en faveur des intéressés.

L'on voit donc que la réclamation de Jeanne Mance et de M. de Saint-André ne se présentait pas en un temps propice. Aussi, ayant demandé que le fret payé au capitaine de navire fut réduit au prix ordinaire, parce que cette concession, à des exigences injustifiables, leur occasionnait à l'un et à l'autre des pertes considérables d'argent, ils se virent refusés. Par un arrêt du 12 juin 1664, qui fut publié et affiché, le Conseil condamna Mademoiselle Mance et M. de Saint-André "à donner tout le prix qu'exigeait le capitaine en déclarant toutefois que, pour empêcher à l'avenir les abus le prix du fret serait réglé par le Conseil". (1) Ce n'était peut-être pas agir avec injustice, mais c'était montrer d'assez dures dispositions d'esprit.

Vraiment le retour de Mlle Mance ne s'environnait pas de beaucoup de joie et celle-ci dut reprendre un peu triste, un peu affaissée, la route du Montréal. Mais arrivée là, elle reprit sa sérénité. Elle revoyait ses compagnons de labeur. Elle entendait leurs chaudes paroles de bienvenue. Surtout, elle pouvait saluer dans la personne de M. Souart qu'elle estimait profondément, le procureur des nouveaux seigneurs de l'île.

Et cependant, non loin d'elle, s'amoncelaient, descendaient déjà, d'un ciel lourd de nuages, d'autres larges ombres, de ces ombres grises, dures au regard, un peu étouffantes, de celles qu'on devine à l'avance victorieuses de tout soleil comme de toute clarté.

Image que l'on est vraiment tenté d'offrir à tous ceux qui essaieraient de reconstituer avec quelque fidélité l'atmosphère de peine, de crainte, de doute, dans laquelle allait désormais respirer Jeanne Mance. Durant les dernières années de son existence, depuis presque la mort de Madame de Bullion (2)

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France.* Québec, 1885-1891, v. 1, p. 194-195.

(2) Madame de Bullion mourut en 1662.

jusqu'à la sienne propre, l'héroïne sera la proie de ces mondes désolés de l'incertitude, de la contradiction, de faits inexplicables et hostiles, de toutes ces misères où succombe le coeur des faibles, où ironisent les forts aux vues non spiritualisées, mais où se trempent les coeurs délicats des saints.

Jeanne Mance était pourtant au soir d'une longue vie de labeurs ; elle voyait se lever devant elle le tableau de ses tâches multiples, de chacun de ses gestes, parfois si décisifs. Pourquoi ce froid subit, ce silence, cette solitude, ces reflets blafards qui s'étendaient sans merci autour d'elle. Ne semblerait-il pas qu'elles dussent être siennes, ces heures des beaux couchants paisibles ? Où en étaient la pourpre, l'or, les parfums, les chants, s'éteignant si souvent dans l'harmonie suave d'une prière ? L'ambiance, où son front aux tons d'ivoire, aux rides fines se penchait avec lassitude, n'aurait-elle donc pour elle que d'angoissantes visions, de celles où les yeux brûlent sans amener les larmes bienfaisantes. Qu'y avait-il surtout, mon Dieu, derrière cet interrogatoire qui frappait sans merci ses oreilles :

"N'avait-elle pas erré ?... Le bien était-il là où elle l'avait cru ? Que voulait dire ce vouloir hostile si constant des événements et des êtres ? Pourquoi cette opposition irréductible, des bons et des vertueux ?" Tout prenait autour d'elle l'aspect aride d'un désert. Il y soufflait un vent tourmenté, qui ne soulevait que de grises poussières, aussi instables que stériles. Pourquoi ?"

"Oh ! mon Dieu, mon Dieu, allait répétant Jeanne Mance, vous me l'imposez donc cette oppression de toute l'âme, cet accablement, cette mort de mon être si vibrant de certitude, jusqu'ici ?"

Mais Jeanne Mance ne devait pas recevoir ici-bas la réponse à ses questions. Son âme abattue, mais qui ne s'en étonnait point, accepta de subir jusqu'au bout ce tourment choisi de la Providence. Elle sentirait volontiers sur son front cette subtile couronne d'épines. Elle en mesurerait la marche douloureuse et lente en sa chair vieillie.

Mais quels événements causèrent à l'héroïne ce martyre quotidien ?

D'abord il y eut le départ si pénible de M. de Maisonneuve, le compagnon fidèle de ses travaux. Le gouverneur de Montréal

se voyait très mal payé des services de vingt-quatre années qu'il avait rendus au sanglant Montréal. "M. de Tracy, écrit Faillon, entrant tout d'abord dans le sentiment des anciens membres du Conseil Souverain contre les Seigneurs de Montréal, destitua M. de Maisonneuve avant qu'il se fut écoulé quatre mois depuis son arrivée". Il lui ordonna, dit Soeur Morin, dont on devine le bouleversement sous les mots très simples, de repasser en France comme étant incapable de la place et du rang de gouverneur qu'il tenait ici... "Ce que j'aurais peine à croire, si un autre que la Soeur Bourgeoys me l'avait assuré. Il prit ce commandement comme un ordre de la volonté de Dieu et repassa en France, non pour s'y plaindre du mauvais traitement qu'il recevait, mais pour y vivre petit et humble, comme un homme du commun" (3).

Joignons à cette citation, un autre témoignage, soulignant lui aussi le désintéressement, la noblesse du fondateur de Montréal, celui de la Mère Juchereau de Saint-Ignace. Car vraiment, c'est une des douceurs de notre histoire primitive, cette "épopée mystique" comme l'a appelée Georges Goyau, que ces récits où de vivants et rayonnants portraits venaient se glisser comme tout naturellement sous la plume de nos chroniqueurs, religieux ou religieuses. Les âmes droites de ces temps même celles frappées par les plus hautes autorités, pouvaient sans cesse compter sur ces défenseurs aussi discrets qu'attentifs.

Soeur Juchereau de Saint-Ignace, une petite hospitalière canadienne, de l'Hôtel-Dieu de Québec, eut donc un jour, ces lignes émues sur M. de Maisonneuve :

"Ce fidèle serviteur de Marie, à laquelle il s'était engagé par voeu, vécut à Montréal, comme le père et le protecteur du peuple qu'il gouvernait, recevant chez lui tous ceux qui n'avait point d'asile, et les aidant au delà de ce qu'ils osaient attendre de lui. Son désintéressement était si parfait qu'il ne s'est jamais approprié la moindre chose des présents considérables que les sauvages lui faisaient ; il distribuait tout aux soldats de sa garnison et aux habitants de la ville. Pendant

(3) La bonne petite annaliste semble suffoquer sous le poids de son émotion... Qu'on se rappelle pour mieux s'en convaincre, les pages admirables qu'elle a consacrées à M. de Maisonneuve dans ses *Annales*. Je n'ai rien lu de plus vivant, de plus émouvant, de plus *naïvement beau* sur le fondateur de notre Cité.

près de vingt-quatre ans qu'il demeura dans le pays, il s'acquit l'estime de tout le monde dans les temps les plus fâcheux de la guerre des Iroquois, où il signala sa valeur, et où sa bonne conduite le fit souvent admirer ; *et quoiqu'il remplit parfaitement tous les devoirs de son emploi, il fut rappelé de son gouvernement et retourna en France.* Il continua d'y vivre chrétiennement, comme il avait fait au Canada, et *son humilité l'empêcha de témoigner aucun ressentiment de ce qu'on lui avait préféré des personnes qui ne le valaient pas* (4)".

De quel serrement de coeur dut être saisie Jeanne Mance au moment des adieux suprêmes de Paul de Chomedey. Se pouvait-il que Montréal encadrait pour la dernière fois la silhouette de son fondateur, du défenseur sans relâche de son enceinte, où se jouaient les périls ? Se pouvait-il qu'à cette phase moins pénible de l'existence de Ville-Marie, alors que le secours venait enfin de partout, cette noble figure allait disparaître, s'effacer, s'anéantir dans une ombre bien soudainement venue... Ah ! combien de fois, M. de Maisonneuve et elle-même avaient accepté volontiers la mort afin que vive la terre tendrement aimée de Notre-Dame !... La mort, qu'était-ce ? La dernière extase de leur coeur qui cesserait de battre parce que l'exigerait le salut de l'oeuvre pour laquelle ils avaient déjà tant souffert... Mais aujourd'hui, au lieu de la mort, qu'y avait-il ? Mon Dieu, quelle misère, il y avait l'exil, l'exil définitif, impitoyable et mesquin, effectué dans un silence, une indifférence, une solitude presque totale.

M. de Maisonneuve, nous pouvons le présumer, attendit les derniers jours de l'automne pour quitter son petit peuple du Montréal. Nous lisons dans le *Journal des Jésuites* que "le 28 octobre, un bâtiment venu de Montréal" arrivait à Québec... Puis, le 4 novembre, sept jours plus tard, cette note significative : "Le 4 novembre le vaisseau de Normandie lève l'ancre pour la France"...

Le 4 novembre 1665, voilà sans doute la date néfaste qui marquait le renvoi d'un héros, d'un sage, d'un saint. Tout se consommait, sans plus de phrases, sans plus de gestes... Quel

(4) Juchereau de Saint-Ignace (Soeur Françoise). — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* 1751, p. 124-125.

lamentable souvenir de l'injustice ou de l'aveuglement des hommes, il nous faut lire, ici, dans les pages de notre histoire.

Jeanne Mance, en reprenant, le lendemain du départ de M. de Maisonneuve, sa vie de bonté et de fatigues, dut déambuler avec lenteur, dans les couloirs de l'Hôpital, et sembler à tous un peu plus courbée, un peu plus vieillie. Ses yeux désolés n'avaient certes pas leur habituelle autorité. Aussi, à quel mélancolique retour sur les événements était en proie cette âme de noble volonté ! La crainte serrait son coeur. Son tour viendrait à elle aussi. Elle le sentait, et reculait devant le calice. Ce sol n'avait vraiment plus besoin de son zèle et de sa vigilance. La mission de M. de Maisonneuve était finie, la sienne aussi... Tout le proclamait autour d'elle. Des personnages distingués de l'armée et de la Cour de France, de nombreuses compagnies de soldats vaillants, porteurs de beaux noms de la vieille patrie, étaient débarqués, tant à Québec qu'à Ville-Marie, durant cet été de 1665. La volonté bienveillante du roi se manifestait avec éclat en eux. Désormais les Iroquois ne compteraient plus victoire sur victoire. On les plierait bien à la paix dont avait besoin la jeune colonie qui n'avait fait qu'agoniser jusqu'ici.

Mais la deuxième épreuve qui fondit sur l'âme de Jeanne Mance fut encore plus dure que l'éloignement de l'héroïque Paul de Chomedey de Maisonneuve. L'héroïne s'y trouva personnellement et directement impliquée.

Narrons avec les précisions nécessaires, les faits consignés dans l'histoire. Revoyons étape par étape, toute cette mystérieuse souffrance de "la contradiction des bons" que connut dans ses nuances douloureuses, l'incomparable amie des Montréalistes.

L'acte de fondation des Hospitalières de Saint-Joseph, en 1656, autorisait l'évêque de la Nouvelle-France, le jour où un prélat serait installé en cette qualité, de prendre connaissance et d'administrer dans une certaine mesure les affaires temporelles de l'Hôtel-Dieu. "Mgr de Laval, nous apprend Faillon, prit la chose vivement à coeur, le jour où il se décida à examiner et à apprécier toutes les questions financières entourant la fondation de l'Hôtel-Dieu. Il s'inquiéta au sujet de la somme de 22,000 livres données par Mme de Bullion comme fondation,

et affectée en 1653, à la levée d'une recrue qui sauva le Montréal et toute la colonie. Il douta et exprima son sentiment là-dessus avec véhémence, du consentement de la fondatrice à recevoir, en échange de ces 22,000 livres, cent arpents (5) de terre défrichée du domaine des seigneurs." Cette terre, par malheur, en ces dernières années, était loin d'avoir conservé toute sa valeur de jadis.

"Mgr de Pétrée pria en conséquence les nouveaux Seigneurs de Montréal, les Messieurs de Saint-Sulpice, ou de lui faire voir un écrit touchant le consentement de Mme de Bullion à l'égard de cet échange de 1653, ou de reprendre la terre et de restituer à l'Hôtel-Dieu les 22,000 livres dont avait disposé la Société Notre-Dame de Montréal, alors propriétaire de l'île, pour lever une nouvelle recrue de soldats."

La nouvelle de ce dilemme où se trouvait placé le Séminaire de Saint-Sulpice accabla, écrasa l'esprit de Jeanne Mance. Elle se sentait couverte la première, et presque entièrement, de tout le blâme en ce qui touchait cette affaire. Elle se souvenait avec clarté des moindres circonstances qui avaient entouré la transaction, voulue par elle, à la suite d'une de ces inspirations qui lui avait semblé vraiment providentielle.

Elle tenta une explication et une justification auprès de Mgr Pétrée. Le prélat ne voulut rien entendre, s'en tenant au point de vue strictement légal et exigeant un écrit signé par la fondatrice qui attestait de son acquiescement à la transaction conclue. Pourtant, comme le narre Faillon, "personne n'avait mieux connue que Jeanne Mance les intentions de Mme de Bullion sur ce remplacement"...; et même, quand la bienfaitrice inconnue "apprit de M. de Maisonneuve l'emploi qu'il allait faire des 22,000 livres, elle ne se contenta pas de ne rien dire pour le désapprouver, mais bien au contraire, elle donna 22,000 autres livres pour qu'elles fussent également employées à lever la recrue devenue nécessaire à la conservation de la colonie et à celle de l'Hôtel-Dieu. Depuis ce temps, Mme de Bullion, en 1659, s'était entretenue de vive voix avec Mlle Mance sur toute cette affaire, et, au lieu de témoigner que sa gestion lui eût déplu, elle lui donna encore une autre somme de 20,000 livres, pour aider à Ville-Marie les filles de Saint-Joseph. Aussi les

(5) Faillon, *Vie de Jeanne Mance,* 1854, v. 2, p. 33.

associés de Montréal, dont plusieurs avaient connu les intentions secrètes de Mme de Bullion, et Mlle Mance elle-même, en cédant en 1663 la seigneurie de l'île au Séminaire de Saint-Sulpice, obligèrent-ils cette communauté à l'exécution entière du Contrat, qui attribuait à l'Hôtel-Dieu en remplacement des 22,000 livres, les arpents de terre *comme faisant partie de la fondation de cet établissement.*"

Mais, encore un fois, tout demeura inutile devant l'inflexibilité du prélat. Des gens de mauvaise foi profitèrent aussitôt de cette situation critique pour l'héroïne. Ils firent, à son insu, des démarches sous son nom auprès du Conseil souverain, à Québec, prétextant que Mlle Mance sollicitait enfin, elle aussi, la restitution de la somme due par le Séminaire.

Quelle misère ! Il fallut que l'héroïne désavoua les poursuites qu'on osait intenter en son nom, "demandant au contraire l'aliénation des 22,000 livres, en justifiant par plusieurs raisons la conduite des seigneurs dans toute cette affaire." (6)

Bientôt cette fâcheuse question de maladministration fut connue en France par ceux qu'elle intéressait à tant de divers titres. M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice s'en émut. Il consulta des autorités légales. On lui conseilla de ne pas négliger cette affaire, de craindre plutôt qu'elle ne fut portée devant les tribunaux trop tôt. On lui conseilla de prévenir cette extrémité, en portant lui-même dès maintenant toute cette épineuse question des 22,000 livres devant le Conseil privé du roi, "où l'on avait toujours plus d'égard, explique Faillon, à l'équité naturelle qu'aux formalités."

M. de Bretonvilliers se rendit à cette recommandation. Mgr de Pétrée fut prié de se présenter, dès l'année suivante, en 1667, devant le Conseil privé du roi, à Paris.

La décision impatiemment attendue de ce haut tribunal fut ainsi conçue :

Ayant reconnu que, "quoique Mlle Mance n'eut pas un pouvoir suffisant pour engager l'Hôtel-Dieu, et que dans cette affaire on n'eût pas observé toutes les formalités qui auraient

---

(6) Faillon qui traite longuement de toute cette malheureuse opposition de Mgr de Laval dans sa *Vie de Jeanne Mance* nous donne ici, en marge, les sources suivantes : *Archives du Séminaire de Ville-Marie ; Inventaire du Séminaire de Paris ; Requête au Conseil de Québec par Mlle Mance.* Nous n'avons pas vu ces pièces.

été à désirer et qu'on exigeait dans une cour de justice, cependant, toutes choses mûrement considérées, le Séminaire n'était tenu à aucune restitution envers l'Hôtel-Dieu" (7).

Ce fut certainement un baume pour le coeur de Jeanne Mance que cette décision du Conseil privé. Le geste de salut qui avait été sien, en 1653, lorsque le Montréal, tout pantelant, empourpré de sang, agonisait sous le tomahawk de l'Iroquois, était vraiment devenu maintenant un fait trop banal, jugé avec une indifférence polie par les uns, de manifestes sourires ironiques par les autres. "Pourtant, il lui semblait, se répétait-elle sans cesse, n'avoir pas erré, ni interprété de façon dangereuse ou fausse l'intuitive pensée que le Ciel lui avait envoyé en un moment d'affreuse détresse, où tout était perdu. Hélas! personne ne se souvenait avec précision de ces événements qui comptaient maintenant près de quatorze ans d'existence."

Nonobstant la décision équitable du Conseil privé, Mgr de Pétrée ne voulut point s'y conformer. Le prélat persista, non seulement jusqu'au décès de Mlle Mance, mais bien au delà, durant sept ans encore, jusqu'en 1680, alors que Mgr de Saint-Valier, (8) son successeur, jugea, ayant pris connaissance des faits, qu'il valait mieux laisser tomber complètement cette affaire.

On ne peut douter que M. de Maisonneuve prit fort à coeur, lui aussi, cette affaire des 22,000 livres, à laquelle il avait consenti avec enthousiasme, en 1653. L'exposé du plan ingénieux de Jeanne Mance, voulant sauver Ville-Marie coûte que coûte, il l'avait reçu le premier, l'avait exécuté avec quel soin, quel bonheur.

---

(7) Faillon, *Vie de Mlle Mance,* 1854, tome 2, p. 36.

(8) Messire Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de Saint-Valier, le deuxième évêque de Québec était né à Grenoble, France, en 1653. Il fut premier aumônier de Louis XIV avant de venir au Canada. Arrivé dans la colonie en 1687, on le verra occuper le siège épiscopal de Québec durant quarante ans. Il meurt en 1727. Auteur du récit de voyage intitulé : *Etat présent de l'Eglise et de la colonie dans la Nouvelle-France...* publié à Paris en 1688, d'un *Catéchisme,* d'un *Rituel* et *d'Ordonnances diocésaines.* (Voir Gosselin (Mgr Amédée). — *Histoire de l'Eglise du Canada.* Tome I : *Avant la Conquête,* Québec, 1911).

Peiné de ces misères imméritées, il en avait suivi toutes les phases, à Paris, où il s'était retiré depuis 1665. Lorsqu'il vit que Mgr de Pétrée réclamait toujours la restitution de la somme au Séminaire de Saint-Sulpice, il tint à présenter à ce sujet, au Supérieur de Saint-Sulpice, une déclaration, écrite de sa main, où il affirmait "pour l'acquit de sa propre conscience, que le Séminaire n'était tenu à aucune restitution ; et que, quant aux cent arpents, qu'on prétendait être inférieurs à la somme, il aurait mieux aimé ces terres dans l'état où elles étaient quand il les avait données à l'Hôtel-Dieu, que 1000 livres de revenu que rapportaient alors en France, les 22,000 livres en question." (9)

(9) Voir la copie du *Mémoire* de M. de Maisonneuve, insérée parmi les *Pièces justicatives* de ce volume.

— II —

LES DERNIÈRES ANNÉES

Les ombres descendaient de plus en plus autour de Jeanne Mance. L'on atteignait l'an 1669. L'héroïne comptait soixante-deux ans. Souffrante d'une façon à peu près continue, elle était confinée à sa chambre, où elle devait s'aliter durant plusieurs mois, parfois. Les événements, les petits incidents pénibles qui l'affectaient personnellement, ou frappaient son pauvre Hôtel-Dieu, se décuplaient dans cette solitude où elle avait le loisir de les considérer sous tous leurs angles. A ces chagrins venaient sans cesse s'ajouter le blâme persistant de Mgr de Pétrée, touchant cette malheureuse question des 22,000 livres, dont elle avait un jour disposées pour le bien commun de Ville-Marie.

Quelle tristesse de ne pouvoir jamais se réjouir d'un coeur léger de la prospérité actuelle de Montréal et de la Nouvelle-France !... Tout était devenu calme, rempli de ces beaux labeurs que la paix rend possible. Les missionnaires le reconnaissaient ex-mêmes, et glorifiaient Dieu, en louant les armées du roi, et surtout le bon travail qu'étaient venus opérer sur le sol d'outremer, des nobles seigneurs tels que le gouverneur général, M. de Courcelles, et M. Talon, cet intendant modèle.

C'est bien ce qu'écrivait en 1669, dans sa *Relation* à son supérieur, le Père François LeMercier: "On ne peut pas être plus persuadé que nous le sommes ici, des avantages de la paix depuis que les armées victorieuses du Roi nous l'ont heureusement procurée. A peine autrefois osait-on sortir de sa maison pour la juste crainte que l'on avait de se voir aussitôt investi d'une troupe d'Iroquois, qui couraient tout le pays ; *présentement un missionnaire ira seul et sans escorte, depuis la première bourgade des Iroquois, jusqu'à la dernière, et fera sans courir aucun danger, environ cent lieues de chemin, dans les terres même de ces Barbares.*"

Il serait tout de même bon de rappeler que tout cela ne fut pas obtenu sans des peines sans nombre, durant les trois années précédentes de 1666 à 1669. La malheureuse épidémie qui sévit au Fort Sainte-Anne, sur les bords du Lac Champlain, notamment, en 1666, en serait un exemple. Dollier de Casson en raconte avec un pittoresque achevé dans son *Histoire du Montréal,* toutes les péripéties. Il y fut intimement mêlé en qualité de seul missionnaire présent. Jeanne Mance n'y fut pas étrangère non plus. Elle s'inquiéta à l'égal de M. Souart du sort de M. Dollier. "M. Souart et Mlle Mance, raconte Dollier de Casson, envoyèrent plusieurs traînes chargées de tous les rafraîchissements possibles . . . , pourpiers, salés, oignons, poules et chapons . . . pruneaux de Tours".

Ville-Marie affermie, montrait donc maintenant un visage heureux, de plus en plus robuste! On s'y mariait, on ornait de travail les nouveaux foyers; les baptêmes demeuraient l'occasion de fêtes touchantes. C'était à qui obtiendrait alors un parrain et une marraine parmi les personnalités les plus distinguées du Montréal. On se souvenait alors de Jeanne Mance. Ses nobles et féconds efforts, qui dataient de la fondation de la ville, la faisaient regarder, en ces heures, comme l'aïeule des aïeules. On la priait de tenir les nouveaux petits êtres sur les fonts baptismaux, à côté des personnages importants dont on avait obtenu la présence en qualité de parrain. Cette co-fondatrice de Ville-Marie, figurait vraiment en ces fêtes, avec toute la grâce et la distinction voulues. En ces heures où la considération publique l'auréolait ainsi, il semblait à Jeanne Mance qu'un peu de lumière perçait les ténèbres où sombraient sans cesse son énergie et ses joies.

Le 17 janvier 1669 eut lieu à Ville-Marie, un de ces baptêmes fastueux. Le parrain était un chevalier de Malte, Messire Flotard de l'Escure. Il avait accepté d'être le parrain de Gabriel, fils de Henry Périn et de Jeanne Merier. Jeanne Mance, avait aussitôt été choisie comme marraine. On y tenait beaucoup. Hélas ! la maladie qui la clouait au lit fut inexorable. Elle ne put se rendre à l'église le jour fixé, et dut dépêcher à sa place la gracieuse petite Cécile Closse, âgée de huit ans. C'est là ce que nous apprend la teneur de l'acte de baptême : "Marraine, Demlle J.-Cécile Closse, fille de feu Mr. Lambert

Closse, major de ce lieu, faisant pour Madlle Jeanne Mance, administratrice de l'hospital de Saint-Joseph de Ville-Marie."

Au mois de juin suivant, l'état de Jeanne Mance empira. Elle se décida à rediger son testament. Sa main était assez ferme, et son esprit, Dieu en soit loué, lucide et bien en forme. Le 3 juin, en le jour où l'Eglise fête l'Invention de la Sainte-Croix, elle s'employa à ce soin grave. Toujours obsédée par le même souvenir mélancolique au sujet de Mgr de Pétrée et des finances de l'Hôpital ; reconnaissant avec tous la hauteur morale, du premier évêque de la Nouvelle-France, elle le nomma son exécuteur testamentaire. Il lui paraissait user ainsi de délicatesse envers l'Hôtel-Dieu, qui verrait Mgr de Pétrée s'occuper légalement de l'administration nouvelle qui suivrait forcément sa mort. Puis, ne rendrait-elle pas hommage en même temps, à la grande, quoique rigoureuse probité de l'évêque ?

Avec quelle déférence, Jeanne Mance sut agir à cet effet. "Je supplie très humblement Sa grandeur, dit-elle, en un paragraphe de son Testament olographe, de l'avoir aggréable et que sy tos que ie cerés Trépassée Les portes de mon Apartement soies fermée Au dehors, et que tout mes papiers tant pour mon particulier que pour Lospital et Les Lettres qui me seront envoiee de France, Luy soies mises entre ses mains, et qui luy plaise de faire prier Dieu pour le repos de mon âme" (1).

En l'automne de 1669 elle reprit un peu de forces. Elle put accueillir avec sa belle gravité les trois Hospitalières venues de France pour préparer aux voeux solennels de religion les Hospitalières du Canada. Depuis le 8 janvier 1666, l'Institut des Filles de Saint-Joseph était érigé en religion par un bref du Souverain Pontife Alexandre VII. Il fallait en vertu de ce bref ardemment désiré, que des religieuses professes des maisons de France, formassent aux exercices du noviciat les Hospitalières de Ville-Marie, qui auraient ensuite le bonheur d'embrasser les voeux solennels. Ces religieuses dont deux appartenaient à de très nobles familles françaises, se nommaient : les mères André du Ronceray, et René Le Jumeau de Lanaudière. La Soeur Renée Babonneau les accompagnait.

(1) Voir dans les *Pièces justificatives*, à la fin du volume, le texte complet du *Testament et des deux Codicilles.*

L'année suivante, le 2 décembre 1670, nous voyons encore Jeanne Mance se pencher sur un berceau de Ville-Marie. Il s'agissait cette fois, de l'enfant d'une de ses protégées bien-aimées, de Marie Moyen, l'épouse du capitaine Sidrac du Gué de Boibriant. Un fils leur était né. Jeanne Mance le nomma Jean, pour qu'il se souvienne un peu d'elle, sans doute.

Le silence enveloppe l'héroïne durant les deux années qui suivirent. Fut-elle de nouveau la proie de "ces maladies continuelles", dont parle Soeur Morin, et qui la tenaient au lit non seulement des mois, mais plusieurs années de suite. En l'an 1672, nous la voyons, au contraire, paraître en public en plusieurs circonstances, se mêler un peu à la vie sociale et religieuse de Ville-Marie.

Ainsi, le 30 juin 1672, après la grand'messe, M. Dollier de Casson, en l'absence de M. Gilles Pérot, curé de la paroisse, faisait poser les cinq premières pierres de la nouvelle église de Ville-Marie. Chacune de ces pierres portait cette inscription gravée sur une plaque : "Au Dieu très bon, très grand et à la bienheureuse Vierge-Marie, sous le titre de la Purification". Des armoiries décoraient ces plaques.

Elles furent placées, la première, par M. de Courcelles, gouverneur général du Canada ; la seconde, par l'intendant Jean Talon, qui empêché de venir fut remplacé par Philippe Carion, lieutenant de M. de la Motte Saint-Paul ; la troisième, par M. François-Marie Pérot, gouverneur de Montréal ; la quatrième par M. Dollier de Casson, au nom de M. de Bretonvilliers, supérieur général de Saint-Sulpice ; et enfin la cinquième, par Jeanne Mance, administratrice de l'Hôpital.

A combien de titres Jeanne Mance pouvait recevoir cet honneur ! N'était-elle pas, la co-fondatrice de Montréal, la seule survivante présente, des premiers propriétaires de l'île de Montréal, l'une de ces "Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal? N'avait-elle pas fondé l'Hôpital de Ville-Marie ? Nul doute que ces beaux et incontestables faits, que le souvenir des travaux et des peines de l'héroïne furent évoqués à l'occasion de cet honneur qu'elle recevait à côté des sommités officielles et religieuses du pays.

Trois mois plus tard, le 19 septembre 1672, Jeanne Mance faisait un dernier geste officiel. Ce fut en qualité de marraine,

de Jeanne, fille de Philippe Carion, sieur du Dufrenon, lieutenant d'une Compagnie d'Infanterie et de Pétronille Deshevres, sa femme. Le parrain Paul Maurel, Enseigne d'une Compagnie d'Infanterie, accompagnait l'héroïne.

Si Jeanne Mance, en rassemblant avec émotion ses souvenirs, eut voulu rappelé, ce jour là le grand nombre des filleules françaises qu'elle possédait à Ville-Marie, n'aurait-elle pas pu dire de façon aussi brève que saisissante : "Mes fidèles Montréalistes, vous m'avez fait cet honneur, le savez-vous bien, quarante-et-une fois !

Mais la grâce discrète de Jeanne Mance ne rendait guère possible l'énoncé de ces réminiscences qui la désignaient à l'attention de tous.

— III —

LA MORT DE JEANNE MANCE

Les ombres faisaient place à la nuit. L'année 1673 s'écoulait. Chaque jour, chaque soir apportaient à l'héroïne, attentive jusque dans ses souffrances, l'écho plus net du glas qu'elle savait bien être le sien.

Elle s'alita définitivement en mai. Autour d'elle, on ne gardait plus aucun espoir. On s'empressait à ce chevet où s'éteignait une vie si pure, si désintéressée, qui avait accompli de grandes choses. Soeur Bourgeoys, Mère Catherine Macé, supérieure actuelle de l'Hôtel-Dieu, Mme Zacharie Dupuis, née Jeanne Groissard, que Jeanne Mance aimait tout particulièrement, se relevaient à tour de rôle d'auprès d'elle. Le 27 mai, un matin, Jeanne Mance manifesta soudain un désir. Un peu de force semblait lui revenir. Elle voulait s'entretenir avec M. Souart. N'était-il pas, depuis l'année précédente, selon les intentions qu'elle avait exprimées elle-même, dans un premier codicille, son présent exécuteur testamentaire. Aussi bien, Mgr de Pétrée était absent du Canada depuis l'automne de 1671, (1) et il y avait lieu de croire qu'il ne débarquerait que d'ici à quelques années sur les rives laurentiennes. Le prélat voulait employer tous ses soins, en France, à l'érection définitive du premier siège épiscopal de la Nouvelle-France.

---

(1) Mgr de Pétrée demeura en France à partir de novembre 1671 jusqu'en octobre 1675. La bulle de Clément X, en date du 1er octobre 1674, qui érigeait en évêché, Québec et les possessions françaises de l'Amérique du Nord, le soumettait immédiatement au Siège apostolique. En février 1675, l'évêque, à Paris, n'était pas encore saisi des bulles romaines. C'est que, le roi excepté, tous les pouvoirs en France, la Cour et ses Conseils, voulaient faire de l'évêque de Québec un suffragant de l'archevêque de Rouen. De là, des délais et des protestations de Rouen par deux décrets en 1666 et en 1670. Le 9 mai 1675, Mgr de Laval associait son séminaire à celui des Missions étrangères à Paris. (Voir Lejeune (R. P. L.) O.M.I. *Dictionnaire général du Canada,* Université d'Ottawa, 1931, v. 2).

M. Souart se rendit auprès de Jeanne Mance. (2) Il reçut et transcrit quelques nouvelles confidences suprêmes. De nouveau, il admira cette intelligence ferme allant droit au but ; il apprécia ce coeur dont la délicatesse, la puissance de souvenir étaient toujours exquisement nuancées. Elle parlait avec mesure, et révélait un sang froid intellectuel parfait. Elle prévoyait, elle réglait toutes les circonstances qui allaient accompagner son décès. Elle eût des mots d'affection pour ceux et celles qui tentaient en ce moment d'adoucir ses heures d'agonie.

Elle songea à tout. A Ville-Marie, à son église qui s'élevait en des jours assez difficiles encore, à tout son petit peuple du Montréal, dont elle était bien un peu la mère... !

Elle voulut que le premier tabernacle de l'église en construction fut un don de ses mains. Elle en versa l'or nécessaire. Jeanne Mance se souvint-elle en cet instant du premier autel jamais élevé à Montréal, celui du 17 mai 1642, formé et orné par ses soins ?

Enfin, l'héroïne acquiesça au voeu suprême que formulait en tremblant un peu, M. Souart. Oui, elle consentait à léguer après sa mort son pauvre coeur de chair à ses fidèles Montréalistes. Ils se rappelleraient peut-être que le coeur de Ville-Marie avait souvent battu par le sien, ou par celui de son fondateur exilé, Paul de Chomedy de Maisonneuve.

Un sourire de bonheur dut alors transfigurer la figure de la mourante. Quelle requête touchante que celle de M. Souart ! N'était-ce pas ainsi que le symbole éternel de son amour pour le Montréal. Et on lui proposait d'en agir ainsi par l'entremise d'un Sulpicien qu'elle vénérait tout particulièrement... O quelle douceur pour son âme que déchirait la suprême séparation !

L'héroïne survécut trois semaines à cette mémorable entrevue. Ses yeux se fermèrent au monde, le dimanche 18 juin, vers les dix heures du soir. Une frêle petite cloche tinta, annonçant à Ville-Marie, attentive, que l'une des nobles âmes, la plus tendre à coup sûr parmi celles de ses fondateurs, venait d'expirer.

(2) Jeanne Mance eut aimé voir auprès d'elle, également, le Père Jérôme Lalemant, "qui a esté son directeur pendant qu'il a vescut" dit Soeur Morin. Il était mort quatre mois auparavant, à Québec, le 26 janvier 1673. Ce fut un religieux éminent.

A l'Hôtel-Dieu, ses vigilantes infirmières des derniers mois s'attardaient auprès du lit où elle reposait, majestueuse, paisible, n'ayant plus sur le front le reflet pénible de souffrances intimes, obsédantes. Sans doute, aussi près d'elle, on retrouvait priant et pleurant la dernière petite protégée Montréalaise de son coeur si maternel : Angélique de Sailly (3).

.....

De bonne heure le lendemain, 19 juin, des pas fermes se firent entendre dans les couloirs silencieux de l'Hôtel-Dieu. On frappa doucement à l'une des portes entr'ouvertes. La lueur pâlie des cierges filtrait, luttant mal avec la clarté du jour. A ce léger bruit, Soeur Marguerite Bourgeoys et Madame Zacharie Dupuis tressaillirent, puis se levèrent en hâte. "On venait apposer les scellés, leur apprit-on, sur les meubles et effets de Jeanne Mance. Le bailli et le greffier entraient, chapeau bas.

Depuis plusieurs heures, déjà, la supérieure de la Congrégation et sa compagne, Jeanne Groissard Dupuis, s'absorbaient dans la prière auprès de la chère dépouille ! Toutes deux avaient tant aimé celle qui s'immobilisait, depuis la veille, dans le geste du long sommeil ! Marguerite Bourgeoys avait vu se clore les lèvres d'une confidente incomparable, se raidir les mains accueillantes, si douces à la souffrance, d'une amie sans égale. Le souvenir d'un passé héroïque vécu avec la fondatrice de l'Hôtel-Dieu, était venu lui rappeler les milles liens qui l'unissaient à l'âme de Jeanne Mance. Combien de fois dans un commun accès de confiance elles avaient déversé, l'une auprès de l'autre, le trop-plein de leur coeur. Combien de fois elles avaient souri des mêmes joies, craint les mêmes déceptions, pleuré les mêmes deuils ! Et jamais l'une n'avait quitté l'autre sans qu'un peu d'espoir eût éclairé la tourmente, ou dissipé l'inquiétude de situations voilées d'ombre. Ah ! qui dira la

(3) Angélique de Sailly fut une autre des filleules françaises de Jeanne Mance. "Le 29 septembre 1660, a esté baptisé Angélique-Anne, fille de Louys Artus, sr de Sailli et de demoiselle Anne-Françoise Bourduceau sa femme. Parrain Paul de Chomedey, gouverneur de cette isle de Montréal en Canada. La marraine damoiselle Jeanne Mance, administratrice de l'hospital de ce lieu. Le père de la petite Angélique, qui fut juge civil et criminel de la Sénéchaussée, mourut à Montréal en 1668. Sa mére dut alors retourner en France, et confia sa fillette à sa marraine, Jeanne Mance. Dans le 2e *codicille du Testament* de l'héroïne, nous la voyons se préoccuper de cette enfant, et prendre certaines décisions à son sujet. (Voir la copie de ces documents, parmi les *Pièces justificatives*).

délicatesse de l'adieu, adressé par la sainte fille de Notre-Dame à l'hospitalière du Montréal, la soeur de son esprit et de son âme. Une dernière fois *les deux anges de Ville-Marie* se voyaient l'une près de l'autre. Elles échangeaient un mystérieux entretien... Pour nous qui connaissons la valeur de ces êtres d'élection, rien n'apparaît plus émouvant, que le rapprochement suprême des deux héroïnes !

A pas lents, Charles d'Ailleboust des Musseaux, balli du Montréal, s'approcha de la morte. Il s'inclina devant elle avec une gravité pleine de sympathie. Il avait bien connu l'admirable femme que Dieu venait de rappeler à Lui. Le neveu de Louis d'Ailleboust de Coullonge et de Barbe de Boullongue savait mieux que tout autre quelle amitié sa famille portait à Jeanne Mance. Il la partageait. (4) Il se redressa bientôt. Il procéda avec discrétion aux nécessaires formalités légales.

Un peu de curiosité ne nous porte-t-elle pas à considérer avec attendrissement le cadre familier de Jeanne Mance, la pièce où elle venait de mourir.

Ici, dans un coin, "un cabinet d'ébène à deux guichets avec un tiroir" ; là, "une petite armoire de bois de chêne" ; puis, au fond, le lit en bois de noyer, garni d'un tour de lit de drap des Sceaux, avec une petite frange de soie de plusieurs couleurs, orné d'un ciel de lit fait d'une grande nappe ouvrée" ; tout près, "une table de merisier aux pieds de chêne" ; deux fauteuils et deux chaises, garnis de tapisserie de Bergame" ; appendus au mur, "cinq petits tableaux représentant sainte Anne, la sainte Vierge et saint Joseph, saint Jean-Baptiste, saint François de Sales" ; dans une encoignure un "petit miroir" ; sur la cheminée "un tour de tapisserie de Bergame" ; au bas, "deux petits chevets de fer, une pelle à feu et une paire de tenailles aussi de fer"; enfin, à la fenêtre, "un rideau de tapisserie de Bergame", qui laissait à peine entrer le jour.

Quelques heures plus tard "en présence de Messieurs Gilles Pérot, curé de Notre-Dame, Gabriel Souart, ancien curé et supérieur des Dames Religieuses de l'Hôpital, François Dollier

(4) Nous voyons Jeanne Mance accepter d'être marraine d'un enfant de Charles d'Ailleboust des Musseaux. (Voir dans les *Pièces justicatives* à la fin du volume, la liste des filleules françaises de Jeanne Mance, au Canada).

de Casson, supérieur des prêtres et ecclésiastiques de l'île, du bailli, du substitut et du greffier, on fit l'ouverture du testament olographe et des deux codicilles de Jeanne Mance. Mère Catherine Macé, supérieure de l'Hôpital, remit les documents entre les mains du greffier. De son élégante, très belle écriture, la fondatrice de l'Hôtel-Dieu avait tracé sur l'enveloppe ces simples mots : "C'est ici mon testament". Puis elle l'avait cacheté. Sur l'empreinte en cire, on voyait saint Joseph tenant l'Enfant Jésus par la main.

Le soir, vers huit heures, eut lieu, *dans la chapelle,* de l'Hôtel-Dieu, une touchante cérémonie. "Messire Gabriel Souart, prestre du Séminaire Saint-Sulpice... habitué en l'Isle de Montréal, ancien curé de la paroisse de la dite Isle et Mre d'Escolles (maître d'école)," ayant à ses côtés "Messire Gilles Pérot, prestre et curé de la dite paroisse", veilla à l'accomplissement du voeu suprême de Jeanne Mance : le dépôt de son coeur dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, "sous la lampe d'Icelle, attendu qu'on ne l'a peu enterer dans le lieu destiné pour l'Eglise paroissiale de ce lieu où les fondements sont seulement jetés et comme n'étant pas encore bénitte"... Le document marque que "dans la dite Damoiselle... son coeur en a esté séparé, et renfermé dans une escuelle destin couverte d'ung couvercle aussy destin."

L'inhumation de son corps se fit aussitôt après, comme en témoigne *l'acte de sépulture : "Le dix-neufe Juin* de lad. année a esté enterré Damelle Jeanne Mance Administratrice de lhospital de ce lieu agée de soixte et six à sept ans prise aud. hospital"...

Quand eurent lieu les obsèques ? Le dix-neuf ou le vingt juin ?... Le second codicille de son testament exprimait le désir "que *le jour de son décès,* outre le soin qu'elle prie bien humblement les révéd. Mères hospitalières de ce lieu de prendre de ses funérailles auxquelles elle se rapporte pour le tout, l'on dise une messe solennelle des deffuncts".

Aucun souvenir n'est relaté dans les pièces du temps, concernant cet office religieux, qui dut rassembler, à l'Hôtel-Dieu, dans la chapelle qui servait alors d'église paroissiale, toutes les sommités officielles et religieuses, ainsi que le peuple reconnaissant et *vénérant* de Ville-Marie, qui se composait alors

"d'environ quatorze à quinze cents personnes"; car on avait proclamé tout de suite, en tout lieu, que *Jeanne Mance était morte en odeur de sainteté.* (5) On accourait pour un dernier hommage. Frontenac, le gouverneur général de la Nouvelle-France, qui se trouvait à cette date à Ville-Marie, y vint sans doute, accompagné de sa garde et de volontaires.

L'héroïne demeurait la troisième des pionnières héroïques de la Nouvelle-France, qui décédait. Madame de La Peltrie était morte en 1671, Mère Marie de l'Incarnation, en 1672.

Ces créatrices de la petite patrie française et chrétienne d'outre-mer, allaient, maintenant, se pencher éternellement de là-haut, sur le coin de terre qu'elles avaient enveloppé de tendresse, parfumé de leurs prières et fleuri d'inoubliables labeurs.

---

(5) Juchereau de Saint-Ignace (Mère Françoise). *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* 1751, p. 160. Soeur Juchereau nous dit en outre que Jeanne Mance "fut enterrée honorablement dans l'église" de la Communauté des Hospitalières de Saint-Joseph.

— IV —

OÙ JEANNE MANCE DORT-ELLE SON DERNIER SOMMEIL ?

Où se trouvent les quelques ossements, ou la poussière, qui pourraient encore subsister du corps de l'héroïne ? Cette question a beaucoup d'intérêt pour nous. Il s'agit de la grande infirmière du Canada, de la co-fondatrice de Montréal. Deux siècles et demi ont passé sur les événements qui ont entouré sa mort.

On vient de le constater, la double inhumation, à son décès, avait eu lieu dans la chapelle de l'hôpital de Ville-Marie. L'on y creusait la première tombe à cette occasion. La première hospitalière de Saint-Joseph, Mère Marie Maillet, ne devait décéder que quatre ans plus tard, le 30 novembre 1677, et Mère Judith Moreau de Brésoles, la deuxième, le 1er juillet 1687.

Mais, dans la nuit du 23 au 24 février 1695, un terrible incendie éclatait à l'Hôtel-Dieu, le détruisait de fond en comble. Le coeur de Jeanne Mance, toujours demeuré en dépôt sous la lampe de la chapelle, fut consumé par les flammes. C'est ce que déclare un document autorisé du temps, les *Annales des Hospitalières de Ville-Marie. — Addition sur Mlle Mance"* (1).

Une croyance populaire s'ancra, peu d'années plus tard, autour de la destruction du coeur de Jeanne Mance. On confondit avec lui ses autres restes mortels. On répandit la rumeur que tout, coeur et corps, avait subi le même sort, n'existait plus depuis le premier incendie de l'Hôtel-Dieu.

---

(1) On peut lire une note intéressante de Soeur Morin, dans ses *Annales,* (p. 225), au sujet de cet incendie de 1695, qui affecta la sépulture des moniales. "Nous n'avions point de caveau ni d'église pour y déposer son corps [Mère Catherine Macé décédé le 4 octobre 1700]. qu'on enterra dans une petite cour proche et joignant l'église qui avait brûlé avec notre monastère. Ce petit terrain a entré depuis dans l'église neuve que nous avons fait bâtir il y a dix ans (?). *Les os de cette chère et précieuse mère y sont renfermés avec ceux de nos soeurs qui estois décédées avant elle.* C'est-à-dire n'est-ce pas avec les restes de Jeanne Mance tout aussi bien qu'avec ceux des Mères Maillet, de Brésoles et autres.

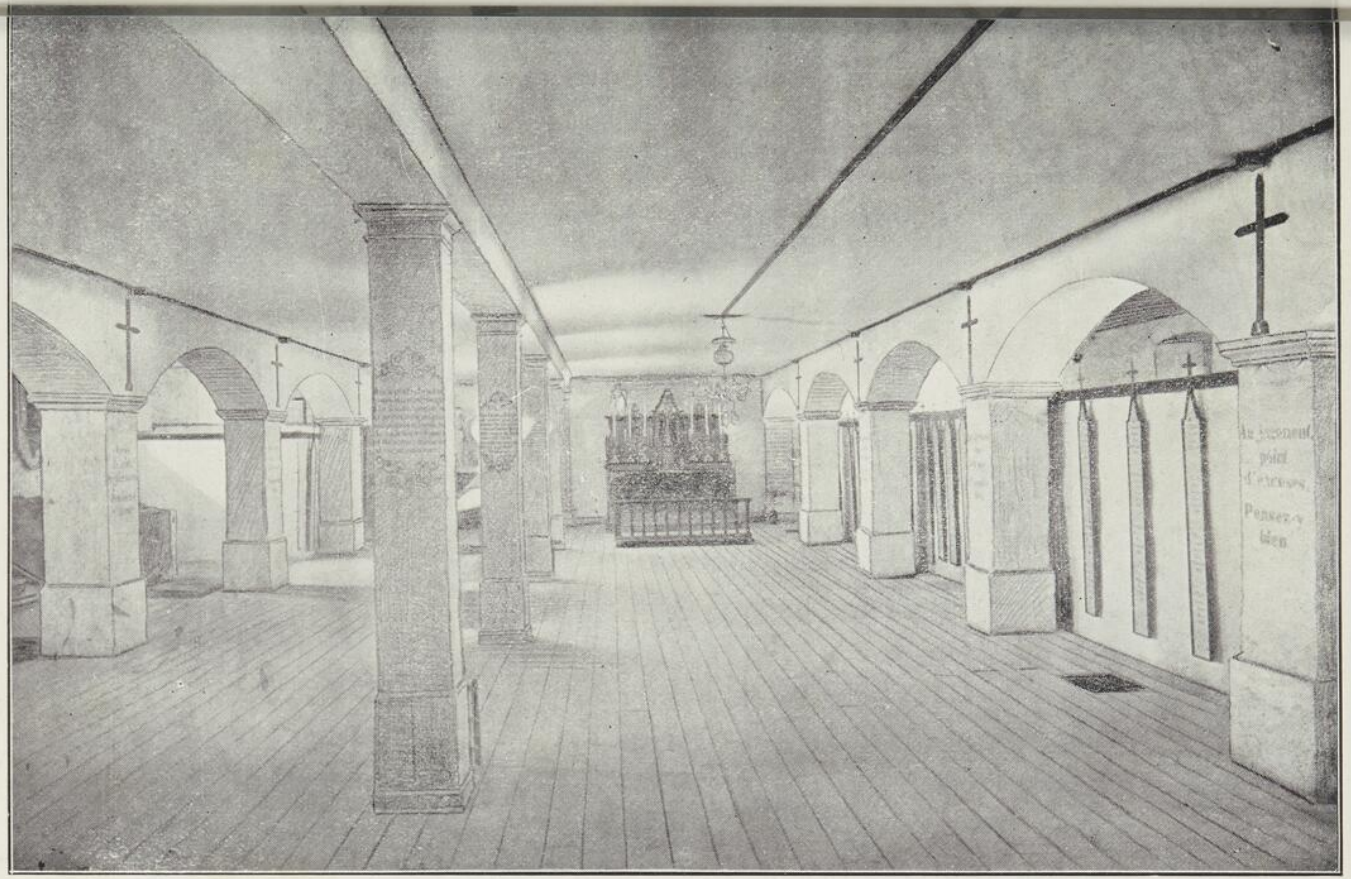

Chapelle souterraine de l'Hôtel-Dieu. Caveaux des sœurs défuntes. Les ossements de Jeanne Mance y reposent.

Tablette de marbre posée en 1892 à l'entrée de la chapelle actuelle de l'Hôtel-Dieu par la *Société numismatique et archéologique de Montréal*. On y lit : *Hôtel-Dieu de Ville-Marie, fondée en 1644 par Jeanne Mance. — Transféré en 1861 sur ce terrain donné en 1730 par Benoît et Gabriel Basset. — Translation des restes de Jeanne Mance et de 178 religieuses 1861.*

Cette admission persista jusqu'à nos jours. En 1909, lors des fêtes du 250e anniversaire de l'arrivée des Hospitalières de Saint-Joseph, à Montréal, au dévoilement du Monument de Jeanne Mance qui coincida avec cette fête, l'un des orateurs de circonstance, celui-là même dont je parlais, au début de cette étude, Mgr Charles Bruchési, archevêque de Montréal, soulignait cette autre et suprême ressemblance avec la martyre de Rouen : "de l'infirmière du Canada pas plus que de la sainte française, croyait-il, il ne devait rien demeurer, le feu ayant entièrement dévoré ces corps précieux".

C'est le devoir de l'historien de détruire une légende, si belle, si émouvante soit-elle. Il lui appartient de ne s'attacher qu'aux faits authentiques.

Non, le corps de Jeanne Mance ne brûla point comme son coeur, durant l'incendie de 1695. Et cela pour la bonne raison qu'il demeura sous terre, près des restes des trois religieuses, décédées après elle, qui reposaient dans "ce petit terrain [qui] a entré depuis [l'incendie] dans l'église neuve que nous avons fait bâtir"... Le témoignage de Soeur Morin ne saurait être révoqué en doute sur cette question.

En l'année 1803, au mois d'octobre, cent trente ans après la mort de Jeanne Mance, une première pérégrination s'imposa pour les corps des soeurs défuntes de l'Hôtel-Dieu. Le nombre des religieuses enterrées soit dans l'église, soit dans un caveau construit à cette fin, croissait sans cesse. L'espace vint à manquer. Il fallut bâtir une voûte très spacieuse, cette fois, sous le choeur de l'église. On prit en même temps, la décision d'y transporter toutes les moniales défuntes. Bien entendu, les restes de Jeanne Mance furent inclus dans les quinze cercueils qui servirent à cette nouvelle inhumation des Hospitalières décédées depuis la fondation du Couvent jusqu'en octobre 1803. (2)

Mère Louise-Gabrielle d'Ailleboust, la 40e supérieure de l'Institut, nous apprend *un Mémoire particulier sur la translation des corps des Hospitalières,* fit retirer les corps des religieuses défuntes pour qu'ils fussent inhumés dans le nouveau caveau de l'église... "On réunit ces précieux

(2) Cité par Faillon, dans sa *Vie de Jeanne Mance,* v. 2, p. 287 et suivantes.

restes dans une quinzaine de cercueils, que l'on transporta successivement, en passant par un long corridor, la salle de communauté, le choeur, la sacristie des religieuses, et enfin *le sanctuaire de l'église*. M. Roque, prêtre de Saint-Sulpice, présidait à cette translation ; et comme, d'après l'usage, chaque cercueil était porté par six hospitalières, on employa beaucoup de temps à cette cérémonie, qui ne fut terminée qu'immédiatement avant le souper des soeurs... Il leur restait... encore à nettoyer les appartements par où elles avaient passé pour transporter tous ces cercueils ; car toutes les pièces se trouvaient remplies de boue par suite du temps pluvieux qui régnait alors. Mais quelle ne fut pas leur surprise lorsque entrant dans leur choeur, elles n'aperçurent aucune trace de la boue qu'elles avaient laissée, et trouvèrent toutes choses dans une propreté parfaite. Elles demandèrent qui leur avait rendu ce service avec tant de promptitude ; toutes les soeurs, étonnées, assurèrent qu'elles n'en avaient eu aucune connaissance à l'exception pourtant de l'une d'elles, la Soeur Campain (3), qui pendant le souper était restée en prière devant le Très Saint-Sacrement. Elle leur dit que durant ce temps, elle avait entendu le bruit d'un frottement semblable à celui d'un léger plumeau qu'on aurait passé sur les planchers, mais qu'elle n'avait rien vu, et qu'il ne lui était pas même venu à la pensée de détourner la tête pour savoir qui faisait cet ouvrage."

Quel incident délicat et discret autour de la macabre cérémonie !

Cinquante-huit ans plus tard, en 1861, il y eut une nouvelle translation générale des corps de tous les défunts de l'Hôtel-Dieu. Aussi bien, d'extraordinaires changements venaient d'avoir lieu concernant les propriétés de l'Hôtel-Dieu. Les religieuses avaient vendu leur immeuble situé à l'angle des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice et rebâti l'hôpital et le couvent, avec toutes les dépendances, sur ce qu'on appelait alors, le Mont Sainte-Famille ou terre de la Providence. C'est le spacieux Hôtel-Dieu d'aujourd'hui qui s'élève à l'angle de l'avenue des Pins et de la rue Saint-Urbain.

---

(3) Erreur typographique, sans doute. Ce doit être Soeur Louise Campeau, qui décédait le 28 janvier 1807, à l'âge de 71 ans après 51 ans de vie religieuse. (Voir le *Nécrologe des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*, à l'Hôtel-Dieu).

Les moniales ne pouvaient abandonner, certes, sur la propriété vendue de la rue Saint-Paul, les chères et nombreuses tombes qu'elles y avaient. L'exhumation se fit dans l'atmosphère de recueillement que l'on conçoit sans peine.

Cette fois 178 religieuses, rapporte un imprimé anonyme du temps (4), "réunies dans vingt-trois cercueils sont l'objet d'un concours religieux. A 178 noms de Soeurs, il faut ajouter trois autres noms, appartenant à des laïques, qui ne manquent pas d'intérêt pour nous tous. C'est d'abord le nom de Mlle Jeanne Mance, qui, sans quitter le monde, a été l'illustre fondatrice de cette grande oeuvre, et ceux des Sieurs Benoit et Gabriel Basset, (5) bourgeois de Montréal, donateurs de la terre de la Providence, sur laquelle est bâtie le nouvel hôpital... Ainsi, continue plus loin l'auteur anonyme, les cendres de la généreuse fondatrice de l'Hôtel-Dieu, et celle de deux de ses insignes bienfaiteurs se trouvent mêlées aux restes vénérables de nos religieuses hospitalières, et nous aurons ainsi à conduire à leur nouvelle demeur 181 corps plus ou moins réduits à la poussière du tombeau".

Nous le constatons, ce qui peut encore demeurer des ossements de Jeanne Mance, repose en cet abri paisible, environné du bruissement des prières : la chapelle souterraine de l'Hôtel-Dieu, avenue des Pins. Les moniales s'y glissent, vigilantes et tendres, combien de fois durant l'année.

---

(4) *Translation des corps des soeurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Nécrologie des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, décédées depuis l'établissement de ce monastère, à Montréal ou Ville-Marie, en l'année 1659 jusqu'en 1860, inhumées dans l'église.* Montréal Des Presses à vapeur de Plinguet et Cie, 26, rue Saint-Gabriel, 1860, 14 pages, in-8°.

(5) Benoit et Gabriel Basset étaient les fils de Bénigne Basset, 4e notaire de la seigneurie, premier notaire royal de Montréal, arpenteur, greffier de la justice et secrétaire de la fabrique et de Jeanne Vauxvilliers. Le chef de cette famille s'installait à Montréal dès 1657. Benoit Basset né le 21 mars 1662, avait eu pour marraine Jeanne Mance, et pour parrain Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. Soeur Morin (*Annales*, p. 21) parle avec une sympathie touchante de cette famille, à l'occasion de l'entrée d'une fille de cette maison à l'Hôtel-Dieu : "Elles estois trois soeurs qui n'estois qu'un esprit et qu'un coeur.. Leurs plus grandes sorties sont à l'église; elle (Angélique Basset) avait encore trois frères de même humeur et inclination que ses soeurs pour la vertu et la solitude; en sorte que cette famille est un petit couvent en piété..." Soeur Angélique Basset mourut à l'Hôtel-Dieu, le 23 février 1722.

— V —

CONCLUSION

Il nous a semblé, parvenue à la fin de notre tâche, que quelques pages, d'un ton plutôt lyrique, que nous avions écrites à l'occasion du 250e anniversaire de la mort de Jeanne Mance, (1) seraient de mise, ici ; même, que le tableau de la vie entière de l'héroïne que ce court article s'était efforcé de ramasser et de présenter en relief, évoquerait une dernière fois, avec une fidélité qui se voudrait plus digne, le pur, le mystique, le tendre visage de la co-fondatrice de Montréal et de son Hôtel-Dieu.

Jeanne Mance, un jour d'héroïque vision, donnait son coeur à l'oeuvre du Montréal. Elle le donnait spontanément, tout entier, avec une émotion qui était une larme et qui était un sourire, rosée soleilleuse venue des profondeurs heureuses de l'âme. Et cet abandon fut parfait, définitif, holocauste fervent d'une mystérieuse portée.

La force de son désir l'enveloppa d'une flamme. Le besoin d'action qui réalise activa cette flamme. Feu sans merci, vif, subtil ! Il la souleva au-dessus d'elle-même, la poussa hors de la routine où s'alanguissent les âmes ailées. Il l'affranchit de la prudence étroite qui s'effraie des montées rudes. Il la rendit soudain allègre, intrépide, claire, d'esprit précis, de vouloir hâtif, sa chair très pure toute tendue vers les crucifiants et hauts desseins.

Jeanne Mance donnait son coeur à l'oeuvre du Montréal et son coeur, qui ne se détourna plus de l'objet aimé, en devint invincible.

---

(1) Le 18 juin 1923. Cet article intitulé : *Le Don suprême de Jeanne Mance,* paraissait dans l'*Action française,* Montréal, v. IX — No 5, mai 1923.

Elle entendit des voix chères lui souffler des mots troublants. Le doute, la crainte, l'ironique sagesse s'exprimèrent tour à tour. La tendresse inquiète pria . . . Son coeur ne s'émut point. Pénétrant et humble, il reconnut qu'un peu de vérité se mêlait à la contradiction aimante. Mais l'humaine sagesse toujours demeure si courte ! Doucement, il se referma.

Elle vit et mesura l'entreprise prochaine, sa sanglante grandeur, ses moyens si courts. Frêle, trop frêle enveloppe était ce coeur qui s'empressait aux conquêtes !... Ce coeur ne faiblit point. Il garda sa confiance prodigieuse, sa tranquille attente du miracle. Dieu souriait au vol de la colombe qui se posait tout à l'heure, simple et menue, neige palpitante, au creux de sa main.

Elle invoqua l'aide des coeurs où la lumière entre à flots éblouissants, coeurs capables de préciser sa marche vers l'étoile. Elle n'en reçut qu'avis obscurs, ou constamment différés. Epreuve angoissante, décisive !... Son coeur ne se troubla point. Il attendit, quand même, exultant. Sur des lèvres d'apôtres il chanterait, — demain, peut-être ? — le mot ardent qui délivre, que l'on écoute encore sur la route où l'on va léger, joyeux, sans plus connaître l'hésitation lassante.

Et la victoire vint. Triomphe souriant d'une personnalité attirante, magnétique. Où Jeanne Mance désormais passa, elle l'emporta. Elle ne s'était dépouillée que pour qu'on la comblât. Marche victorieuse qui voyait au passage les têtes s'incliner, dociles et admiratives. Qu'elle s'arrêta un moment auprès des grands, des plus grands de la terre, on l'écoutait, attentif et charmé, l'âme soudain meilleure, et entraînée vers les libéralités. Se reposait-elle au foyer des humbles et des besogneux, on l'accueillait comme un hôte merveilleux. Sa vaillance confondait, puis ravissait. Elle *parlait comme un séraphin* de sa vocation éblouissante. Son sourire était du soleil qui se posait sur les fronts ou sur les mains tendues. On la servait avec joie, repoussant l'or qu'elle offrait. On ne voulait rompre avec elle que le pain d'une émouvante amitié.

Présent du ciel donné aux fiers chevaliers qui s'en allaient vers des rives cruelles, sitôt qu'elle parût, on tressaillit. Et tous la reconnurent. C'était bien elle que l'on attendait. Elle, "l'indispensable" un moment oubliée, et qu'appelaient mainte-

nant de leurs voeux des coeurs en détresse. Elle qui était la sagesse aimable, ordonnée, le vouloir tenace, la tendresse claire, l'intuition qui prévoit et qui sauve. Elle qui était, la bonté *guérissante,* qui parle de victoire, ne croit pas à la défaite, poussent aux faits héroïques, qui fondent les patries. Elle était le doux miracle féminin qui venait parfaire une oeuvre glorieuse et pure.

Et ce fut ainsi de longues années durant, dans les forêts sombres de la Nouvelle-France. Jamais ce coeur au rythme mesuré, d'une harmonie profonde, ne cessa de battre pour la vie haute. Jamais il ne s'aigrit. Jamais il ne se reprit. La tristesse, les abandons, la solitude, l'oubli, se brisèrent contre sa force de tendresse qui pardonnait et qui souriait. Et lorsque vint l'heure du repos, le soir du long jour fécond, lorsque les pulsations de ce coeur se firent lentes, lointaines, en un dernier élan de beauté, soudain, ce coeur se ressaissit. Et ce fut pour se donner lui-même, sa chair héroïque et sainte aux labeurs achevés. "Sous la lampe de l'Eglise paroissiale" où ses chers Montréalistes viendraient s'agenouiller, Jeanne Mance pria qu'on mit dormir son coeur. Qu'il s'y consumerait doucement, heureusement ! Un souvenir chaud et fidèle le ranimerait peut-être, parfois ! Et d'être là, tout près, rappellerait à ceux qui accourraient plus tard, les deux passions très pures de sa vie : Dieu et Ville-Marie.

Jeanne Mance avait un jour donné son coeur à l'oeuvre du Montréal. Par delà le tombeau, elle en apportait la preuve tangible et suprême. Souvenons-nous !

Pièces Justificatives

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

LA GENÈSE D'UNE DÉCOUVERTE : LE LIEU ET LA DATE DE NAISSANCE DE JEANNE MANCE

Au sujet du lieu et de la date de naissance de Jeanne Mance, connus enfin des historiens, voici le résumé d'un travail que nous lisions à l'Hôtel-Dieu de Montréal, au soir de la manifestation annuelle au Monument Jeanne Mance, le 17 mai 1932.

L'historien soucieux de présenter une chronologie exacte de la vie et de l'oeuvre de Jeanne Mance, voit son front s'éclairer en abordant les fastes de l'an 1931.

Deux découvertes de première importance s'y inscrivent : la date précise et le lieu de naissance de la collaboratrice de Paul de Chomedey de Maisonneuve.

Jusqu'ici, l'absence de documents enveloppait d'une lumière un peu trouble le cadre où s'écoulèrent l'enfance et la jeunesse de Jeanne Mance. On esquissait, on évoquait autour d'elle un coin de paysage qui, peut-être, avait été le sien.

Les biographes se rendaient, en procédant ainsi, aux assertions plausibles de M. Etienne-Michel Faillon, le maître historien de Saint-Sulpice, un des biographes autorisés de l'héroïne. On comprend cette conduite, qui défie bien un peu la critique historique, si l'on songe aux travaux de bénédictin de M. Faillon. Un commerce assidu avec les oeuvres de cet érudit nous laisse confondus, en face des matériaux amassés avec autant de patience que de scrupuleuse exactitude.

Donc, autour de la date et du lieu de naissance de l'héroïne, soufflait depuis longtemps le vent de l'indifférence et de la

routine. Un concours de circonstances particulières changea soudain cet état de choses. En certains milieux, voilà qu'on s'intéressait de nouveau à l'héroïne et à ses historiens, qu'on revisait avec soin chaque phase de son admirable existence.

Or, ce travail de critique historique n'allait pas sans amener des constatations nouvelles, sans faire surgir des divergences d'opinions.

Pour notre part, n'avions-nous pas lu dans la *Vie de Jeanne Mance*, par l'abbé Rambouillet, que ce biographe, disciple de M. Faillon, avait fait de minutieuses mais vaines recherches dans les registres baptistaires de Nogent-le-roi. L'acte de baptême de Jeanne Mance demeurait introuvable, à côté de ceux bien conservés de ses frères et de ses soeurs. Cette déclaration avait rempli de perplexité notre esprit déjà troublé par les affirmations des mémorialistes contemporains de Jeanne, au Canada : Dollier de Casson, Soeur Morin, Mère Françoise Juchereau de Saint-Ignace, qui la disaient tous d'origine langroise.

Des autorités furent consultées. Nous nous rendîmes un jour au Collège Sainte-Marie, sachant y trouver un archiviste aussi amène que renseigné : le R. P. Arthur Melançon, jésuite. Quelle ne fut pas notre satisfaction, sinon notre surprise, d'entendre le Père répartir dès les premiers mots : "Mais oui, en effet, si nous devons en croire certaines pièces officielles de chez nous, Jeanne Mance serait née à Langres, non à Nogent-le-roi. Je me souviens d'avoir vu un acte de baptême qui l'affirmait... Mais où ?... Je ne sais plus exactement..."

Q'importe ! Le document était signalé. Il existait quelque part, chez nous. C'était un premier pas vers une découverte devenue imminente. Cela nous permit dans la première version de notre *Vie de Jeanne Mance*, publiée dans la *Santé*, (1929-1931), de souhaiter que quelque chercheur autorisé puisse aller fouiller les archives des vieilles églises de Langres.

Puis, la découverte se précisa. Un de nos poètes canadiens, un artiste du vers, dont l'esprit gardait toutes les exigences de l'historien en face du fait, se présentait à son tour au parloir du Collège Sainte-Marie. L'abbé Joseph Melançon, connu en littérature sous le nom de Lucien Rainier et cousin du Père

Melançon, venait soumettre à l'appréciation de ce dernier, une pièce de vers sur Jeanne Mance. "Avait-il loué l'héroïne en la plaçant dans son ambiance historique véritable ?"

Cette nouvelle conversation sur Jeanne Mance amenait cette fois sur les lèvres du Père, une déclaration très au point concernant la naissance de l'héroïne. Aussi bien, les vieux registres de Sillery avaient de nouveau livré leur secret D'après eux, en effet, Jeanne Mance semblait bien née à Langres, dans la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

Mais il restait à faire confirmer en France, cette importante découverte.

Une idée vint à l'esprit de M. l'abbé Melançon, qui avoua en souriant "que la poésie menait à tout, même à l'histoire". Pourquoi n'insérerait-on pas dans la *Semaine religieuse de Montréal,* un entrefilet dans lequel on prierait un historien de Langres, abonné à la revue, de vouloir bien faire quelques recherches sur place au sujet de l'acte de baptême de Jeanne Mance ?"

Le moyen réussit. Un Langrois distingué, M. l'abbé René Roussel, directeur au grand Séminaire de Langres, répondit. (1) Et l'on vit bien que le Père Melançon avait eu raison de croire en la véracité des documents de Sillery ; que M. l'abbé Melançon n'avait pas compté en vain sur l'intérêt des historiens de Langres : les recherches entreprises furent couronnées de succès : l'acte de baptême authentique de Jeanne Mance voyait enfin le jour.

Du coup, on connaissait également la véritable famille de l'héroïne, une branche nogentaise transplantée à Langres, au début du XVII[e] siècle.

Peu après, M. l'abbé Roussel publiait une brochure intitulée : *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance.* La découverte venait s'y entourer de l'armature solide de la critique et de la science historiques.

M.-C. D.

---

(1) Nous écrivîmes de notre côté à l'historien distingué de Dijon, M. Jacques Laurent. Les conclusions de M. Laurent ne différèrent pas de celles de M. l'abbé René Roussel.

Les deux documents révélateurs de Sillery, dont nous devons la découverte à l'archiviste du Collège Sainte-Marie, à Montréal, le R. P. Arthur Mélançon, S.J.

EXTRAIT DU REGISTRE DE SILLERY

Anno Dni 1641 die 20 septemb. ego Paulus le Jeune societatis Jesu sacerdos baptizavi solemniter infantem 4 circiter annos natam patria lingua filiam Nanq8abe8it patris et 8tachtchaban8k8e matris tadousentibus ei nomen imposuerunt Paulus de Chaumedey de maisonneufve dioecesis Tulensis in campagnia, paroeciae Nonaevillae et Joanna Manse de urbe Lingonensi vulgo Langres

Anno Dni 1641 die 24 septemb. ego paulus le Jeune Societatis Jesu sacerdos baptizavi solemniter infantem eodem die natam legitimo matrimonio de patre Joanne baptista Etineqkadat et matre marka mitiqimim8e ei nomen impositum est matrina fuit Joanna manse Lingonensis vulgo de Langres parochiae SS. Petri et pauli.

Extrait conforme au registre de Sillery.
Québec 6 oct. 1931
Chan. B.Ph. Garneau P.D.

Nous reproduisons maintenant, l'acte de baptême de Jeanne Mance, d'après la transcription donnée par M. l'abbé René Roussel, dans sa brochure : *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance, 1932, p. 9-10.* Les vieux registres baptistaires de Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres notent ainsi l'évènement :

"Le dimanche 12 novembre fut baptisée Jehanne, fille de Charles Mance, procureur au Bailliage de Langres, et d'Anne Catherine Emonnot. Le parrain, Antoine Esprit, sergent royal, et la marraine Catherine Gillot, femme de Jean Haulteplein".

II

LES FILLEULS DE JEANNE MANCE AU CANADA (1641-1672)

1. ENFANTS SAUVAGES (1) REGISTRE DE SILLERY (2)

1641, 20 septembre. — [Baptême d'une petite fille âgée de 4 ans.] Paulus LeJeune ... baptizavi ... filiam Nang8abe8it, patris et matris 8tachtechaban8k8e, tadousentibus ; ei nomen *Anna* imposuerunt Paulus de Chaumedey de Maisonneuve, diocesis Tulensis in campagnia, paroeciae Nonaevillae et Joanna Manse de urbe Lingonensi vulgo Langres.

1641, 24 septembre. — [Baptême par le P. Paul Le Jeune ...] Matrina fuit Joanna Mance Lingonnensis, vulgo de Langres, paroeciae SS. Petri et pauli.

1642, 30 mars. — [Deux baptêmes faits par le P. Barthel. Vimont] ... in sacello Sti Michaelis vulgo de Puiseaux, Paulum Atondo (36 ans) et Jo. Bapt. Otchik8andoron, (25 ans) utrunique e pago Sti Michaelis patria lingua dicto 8kanoüaenrat apud hurones.

Patrinus : Paulus vulgo de maisonneuve

Matrina : Joanna de Manse

---

(1) La liste des filleuls sauvages de Jeanne Mance n'est pas complète. Il nous a semblée suffisant de présenter les baptêmes qui eurent lieu depuis septembre 1641, à Sillery, près de Québec, jusqu'à la fin de l'année 1643, à Montréal. A partir de 1644, d'ailleurs, les baptêmes des sauvages, à Montréal, vont en s'espaçant. "Du 18 mai 1642, dit Huguet-Latour, au mois de novembre 1648, il a été fait 95 baptêmes de sauvages, savoir : *4 en 1642, 73 en 1643,* 2 en 1644, 5 en 1645, 11 en 1646". (Voir l'*Annuaire de Ville-Marie,* Montréal, 1864. 7e livraison du *Supplément,* p. 321).

(2) D'après des notes fournies par le R. P. Arthur Melançon, S.J., archiviste du Collège Sainte-Marie, à Montréal. Ces actes ont été abrégés.

REGISTRE DE VILLE-MARIE (1)

1642

28 juillet. Premier baptême administré à Montréal. Le Père Poncet, S.J. baptise un bébé Algonquin, que l'on nomme Joseph. Parrain : Paul de Chomedey. Marraine : Jeanne Mance (2).

1643

	Parrains :	Marraine :
7 mars.	Joannis Baptista de Repentigny	Jeanne Mance.
7 "	Gilbert Barbier	"
7 "	Pierre de Puiseaux	"
8 "	Guillaume Boissier	"
9 "	Paul de Chomedey	"
9 "	Jean Macé	"
9 "	César Léger	"
9 "	Bernard Berté	"
10 "	Martin Serrurier	"
10 "	————	"
13 "	Martin Serrurier	"
14 "	Paul de Chomedey	"
19 "	François Godé	"
19 "	Jean Caillot	"
24 "	Jean-Baptiste Daveine	"
24 "	Jean Caron	"
24 "	Petrus Ne (?)	"
25 "	Petrus Le Forest	"
29 "	————	"
2 avril.	————	"
1 mai.	Léonard Barbeau	"
1 "	Jacobus Boni	"
1 "	Jean Philippe	"
8 août.	Pierre Didier	"

(1) Du 18 mai 1642, au 12 août 1657, tous les actes sont en latin et ont été rédigés par les Jésuites". (Huguet-Latour (L.-A.) — *Annuaire de Ville-Marie*, 1864. 7e livraison du *Supplément*, p. 320. Nous ne donnerons relativement à tous ces baptêmes, que la date et les noms du parrain et de la marraine. Ces noms sauvages sont effarants.

(2) Voir aussi la *Relation de 1642*, par le R. P. Barthélemy Vimont, S.J., Québec, Côté, 1858, v. 2, p. 37.

2. LISTE DES FILLEULS FRANÇAIS DE JEANNE MANCE A MONTRÉAL REGISTRE DE VILLE-MARIE

1648 (1)

1. — *24 novembre.* Premier baptême d'enfant français à Montréal. "Anno dni 1648, dioe 24 novembris nata est puella, ex patre Mathurino Le mounier et matre francisca fafard, conjugibus, baptisata est in periculo mortis a Joanne pappe chirurgo. Eodem die ego Joannes dequen soctis Jeus vices agens parochi huic puelloe ceremonias adjungimus. Patrinus fuit D. Paul Chomedey, hujus loci gubernator, et matrina : Joanna Mance quoe nomen barbara huic imposuit."

1649

2. — *15 janvier.* — *Paule,* fille d'Augustin Hébert et d'Adrienne Duvivier. Parrain : Paul de Chomedey, Marraine : Jeanne Mance.

3. — *31 mai.* Marie, fille d'Etienne du May et de Françoise Morin. Parrain : Paul de Chomedey, Marraine : Jeanne Mance.

1651

4. — *5 février.* Paul, fils d'Urbain Tessier et de Marie Archambeault. Parrain : Paul de Chomedey, Marraine : Jeanne Mance.

5. — *5 avril.* Charlotte, fille de Michel Chauvin et d'Anne Archambeault. Parrain : Charles d'Ailleboust, Marraine : Jeanne Mance.

6. — *7 août.* Charles, fils de Gilbert Barbier et de Catherine de Lavaux. Parrain : Charles d'Ailleboust, Marraine : Jeanne Mance.

(1) Nous serons succinte encore ici : le nom de l'enfant, du père et de la mère, du parrain et de la marraine. Voici d'ailleurs les noms des jésuites et des sulpiciens qui administrèrent le baptême aux enfants montréalais du 24 novembre 1648 au 30 octobre 1678 : R. P. Jean Dequen, S.J., du 24 novembre 1648 au 8 avril 1650 ; R. P. Charles Albanel, S.J. du 9 janvier 1650 au 5 juin 1650 ; R. P. André Richard, S.J. du 23 juin 1650 au 1er juillet 1650 ; R. P. Claude Pijart, S.J., du 22 juillet 1650 au 12 août 1657 ; R. P. Simon Le Moyne, S.J. ; M. Gabriel Souart, P.S.S. du 3 septembre 1657 au 11 novembre 1666 ; M. Gilles Pérot, P.S.S., du 23 novembre 1666 au 30 octobre 1678 (Huguet-Latour, (L.-A.) *Annuaire de Ville-Marie,* 1864, v. 1, p. 198).

7. — *2 décembre.* François-Xavier, fils de Louis Prudhomme et de Roberte Gadois. Parrain : Charles d'Ailleboust. Marraine : Jeanne Mance.

1653

8. — *25 novembre.* Catherine, fille de Jean d'Aubigeon et de Perrine Le Mounier. Parrain : Paul de Chomedey. Marraine : Jeanne Mance.

9. — *25 novembre.* Marie, fille de Blaise Juillet et d'Antoinette de Liercour. Parrain : Paul de Chomedey. Marraine : Jeanne Mance.

1654

10. — *26 novembre.* Joseph, fils de Louis Loisel et de Marguerite Charlot. Parrain : Paul de Chomedey. Marraine : Jeanne Mance.

11. — *24 décembre.* Lambert, fils de Gabriel Celle et de Barbe Poisson. Parrain : Lambert Closse. Marraine : Jeanne Mance.

1655

12. — *1er janvier.* Paul, fils de Jean Desroches et de Françoise Godé. Parrain : Paul de Chomedey. Marraine : Jeanne Mance.

13. — *25 février.* Claude, fils de Jean de St Père et de Mathurine Godé. Parrain : Paul de Chomedey. Marraine : Jeanne Mance.

14. — *1er mars.* Geneviève, fille de Jean Milot et de Marthe Pinson. Parrain : Paul de Chomedey. Marraine : Jeanne Mance.

15. — *7 août.* Paul, fils de Jean Descaris et de Michelle Artus. Parrain : Paul de Chomedey. Marraine : Jeanne Mance.

16. — *2 septembre.* Lambert, fils de Jean Le Duc et de Marie Soulinier. Parrain : Lambert Closse. Marraine : Jeanne Mance.

17. — *23 septembre.* Thècle, fille de Toussaint Hunault et de Marie Longueil. Parrain : Charles Le Moyne. Marraine : Jeanne Mance.

1656

18. — *11 juin.* Cécile, fille de Marin Janot et de Françoise

Besnard. Parrain : Lambert Closse. Marraine : Jeanne Mance.

19. — *14 août.* Ignace, fils de Nicolas Hubert et de Marguerite Landriau. Parrain : Lambert Closse. Marraine : Jeanne Mance.

20. — *3 septembre.* Léonard, fils de Jean-Simon de Magnac et de Catherine Lorion. Parrain : Lambert Closse. Marraine : Jeanne Mance.

21. — *10 décembre.* Charles, (2) fils de Charles Le Moyne et de Catherine Thierry, surnommée Primot. Parrain : Jacques Messier. Marraine : Jeanne Mance.

22. — *18 décembre.* Marie-Magdeleine, fille de Robert Le Cavelier et d'Adrienne Duvivier. Parrain : Charles Le Moyne. Marraine : Jeanne Mance.

1660 (3)

23. — *7 janvier.* — Jeanne-Paule, fille de Claude Robutel, Sieur de Saint-André et de Suzanne de Gabriel. Parrain : Paul de Chomedey. Marraine : Jeanne Mance.

24. — *22 juin.* Jeanne-Cécile, fille de Lambert Closse et d'Elisabeth Moyen. Parrain : Paul de Chomedey. Marraine : Jeanne Mance.

25. — *22 août.* Marie-Angélique, fille de Pierre Raguideau et de Marguerite Rebour par les mains de Monseigneur l'Illustrissime et Réverendissime Evesque de Petrée grand vicaire Apostolique en tout le Canada estant ici venu faire sa visite. Le parrain Messire Lambert-Raphaël Closse sergent-major de La garnison. La marraine Damlle Jeanne Mance administratrice de l'hospital.

26. — *29 septembre.* A esté baptizée Angélique-Anne, fille de Louys Artus, sr de Sailli et de damoiselle Anne-Françoise

---

(2) Charles Le Moyne, premier baron de Longueuil, chevalier de S.-Louis, gouverneur de Montréal, marié à Claude-Elisabeth Souart d'Adoncourt, nièce de M. Gabriel Souart, P.S.S. premier curé de Ville-Marie.

(3) Depuis le 3 septembre 1657, tous [les actes des registres civils de Ville-Marie], sont rédigés en français, mais sans seing de prêtre ; seulement à la fin des registres en janvier 1669, M. G. Pérot certifie comme suit que le livre est véritable : "Je soussigné Prestre Curé de la dte. Eglise certifie que Le dit Livre est véritable en foy de quoy J'ay signé ce 28e Janv. 1669, G. Pérot Ptre, Curé. (Huguet-Latour (L.-A.) *Annuaire de Ville-Marie,* 1864, v. 1, p. 320-321.).

Bourduceau, sa femme. Parrain Paul de Chomedey, gouverneur de cette isle de Montréal en Canada. La marraine damoiselle Jeanne Mance administratrice de lhospital de ce lieu.

27. — *11 décembre.* Jeanne-Françoise Roy, fille de Jean Roy, habitant et de françoise Bouët, sa femme. Parrain Me Pierre Picoté de Belestre. Marraine Damlle Jeanne Mance, administratrice de L'hospital.

1661

28. — *31 mars.* Paul, fis de noble homme Charles Joseph D'ailleboust Sr des Musseaux et Damlle Catherine Le Gardeur, sa femme. Parrain Messire Paul de Chomedey Sr de Maisonneuve gouverneur de cette Isle. Marraine Damlle Jeanne Mance administratrice de L'hospital dud. Lieu.

29. — *9 septembre.* Marie, fille de François Bailly et de Marie fontenau, Parrain : Messire Charles-Joseph d'Ailleboust Sieur des Musseaux. Marraine Damlle Jeanne Mance administratrice de L'hospital.

1662

30. — *5 janvier.* A esté baptisée Jeanne, fille de Jacques le Bert et de Jeanne le Moyne sa femme. Le parrain messire Paul de Chomedey Sr de Maisonneuve gouverneur de ce lieu. La Marraine Damlle Jeanne Mance administratrice de L'hospital.

31. — *21 mars.* Benoist, fille de Bénigne Basset Greffier et de Jeanne Vauvilliers sa femme. Le parrain Messire Paul de Chomedey gouverneur de cette Isle. La Marraine Damlle Jeanne Mance Administratrice de L'hospital.

1664

32. — *12 octobre.* Jeanne, fille de Jean Milot, taillandier et de Mathurine Thibault. Parrain Zacharie du Puy Major de la garnison. Marraine : Jeanne Mance administratrice de L'hospital.

1665

33. — *6 et 7 avril 1665.* Claude, Barbe, *Jeanne,* trijumeaux, l'un le 6 avril le baptême les 2 autres le 7 avril. Enfants de Gabriel Celle dit du Clos et de Barbe Poisson . . . Le parrain de *Jeanne,* Paul de Chomedey Sr de Maisonneuve gouverneur de ce lieu. La marraine Magdelaine Martin au nom et comme procuranse de Jeanne Mance administratrice de L'hospital.

34. — *22 juillet.* Jean-Zacharie, fille de Pierre Lorrain et de Françoise Saunier sa femme. Parrain Zacharie Dupuis Escuier major de Montréal et Damoiselle Jeanne Mance administratrice de L'hospital de St Joseph.

1666

35. — *7 mars 1666.* Jeanne-Françoise, fille de Pierre Gadois armurier et de Jeanne Besnard. Parrain Zacharie du Puy Major. Marraine Jeanne Mance administratrice de L'hospital.

1667

36. — *13 juin.* Charles, fils de André de Merests et Marie Chedeville. Parrain Charles LeMoyne. Marraine Damlle Jeanne Mance administratrice de L'hospital.

1668

37. — *18 juin.* René, fils de Pierre Boucher Sr de Grosboys et de Jeanne Crevier, sa femme. Parrain, le Sieur de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières. La marraine Damlle Jeanne Mance de L'hospital de ce lieu.

1669

38. — *17 janvier.* Gabriel, fils de Henry Perin et de Jeanne Merier. Parrain Mre Flotard de l'Escure, chevalier de Malte. Marraine Damlle Jeanne-Cécile Closse fille de feu Me Lambert Closse major de ce lieu faisant pour Madlle Mance administratrice de L'hospital de St Joseph de Ville-Marie.

39. — *2 décembre.* Gabriel, fils de Mathurin Boyer et de Barbe Lefevre. Parrain : Messire Flottard de Lescure, chevalier de Malte. Marraine : Damlle Jeanne Mance, administratrice de L'hospital de Ville-Marie.

1670

40. — *2 novembre.* Jean, fils de Sidrac du Gué de Boisbriant et de Marie Moyen. Parrain : Zacharie Dupuis Escuyer, major de ce lieu comme procureur et faisant pour Messire Sidrac de Chambelay, maréchal de camp dans les armées du Roy Lieutenant de Roy à Donquergue et gouverneur pour le service du Roy à Béthune. La marraine Damlle Jeanne Mance administratrice de L'hospital de Ville-Marie. Le dit enfant est né le 15 janvier de l'année 1669.

1672

41. — *19 septembre.* Jeanne, née le 17, fille de Philippe Carion, sieur du Dufrenon Lieutenant d'une Compagnie d'infanterie et de Pétronille Deshevres sa femme. Parrain : Paul Maurel Enseigne d'une Compagnie d'infanterie, la marraine Damlle Jeanne Mance administratrice de L'hospital de Montréal.

III

DOCUMENTS DIVERS

ESTAT DES HOM'S FEMMES ET FILLES QUI PASSÈRENT A MONTRÉAL EN 1659 (1)

SOLDATS POUR LE FORT

Monsr. de Belaistre
Mr. de Rouvré
Mr. Imbert
Mr. de la Vigne
Mr. Briiat
Mr. de La Place

POUR MONSIEUR L'ABBE DE QUEYLUS

Monsieur le Maistre prestre
Monsieur Vignal prestre
françois bailly Mre. Masson
le beaupère dudict bailly
Claude fezeret Mre serrurier
Le fils dudict fezeret serrurier
Jehan Condar masson (En marge : "Il sest caché")
André bouvier masson (En marge : "Il sest caché")
Gilles de Vainne masson
Jacques Metivier masson
Jacques Marsteau masson
Jacques berriau masson
Estienne trutault charpentier
Jullien Averti serrurier
Jacques le prestre fandeur de boys Et défricheur

---

(1) Cet embarquement se fit sous la conduite de Jeanne Mance, qui s'employa avec soin, durant son voyage en France, en 1658-1659, au milieu d'embarras et de malheurs de toutes sortes, *à la colonisation de Montréal*. Ce document et le suivant, en demeurent la preuve. M. de Maisonneuve ou Jeanne Mance, c'était tout comme en ces occasions.

Pierre Nepveu fandeur de boys Et défricheur
René Moreau défricheur
Estienne hardouin défricheur
Mathurin Rouillé défricheur
Monsieur Vignal lui-même Noel legal menuisier
Gabriel de Ree
Anthoine huet défricheur

POUR LES HOSPITALIERES

René Cullerier défricheur
Jean Celier défricheur et boulanger

POUR M. DE ST. ANDRE

Luy mesme
Michel bouvier masson

POUR MADELLE MARGUERITE BOURGEOIS

Richar paiot

POUR MADELLE MANCE

Urban Graveline
Robert perroy
Jacques bonnin
Pierre Moreau
André teriault
Gregoire Simon
pierre perusseau
Noel Davignon
..... Magne

POUR MONSIEUR VIGNAL

..... Le picart menuisier
Thomas Mousnyer

POUR LES FAMILLES DE MARAN Madelle MANCE

Olivier Charbonneau
Simon Cardinau
Jacques Cardinau
Jehan Cardinau
Pierre Goyer
Jehan Roy
Mathurin tibaudeau
Jacques tibaudeau
Pierre Guiberje
Elie Beaujehan

Estienne Cougnon
des moulins
Le nepveu de desmoulins

POUR MONSIEUR SOUART

Jehan Renou defricheur
Jehan Martineau defricheur
Jullien belois defricheur
Anthoinne Courtemanche defricheur

FEMMES ET JEUNES FILLES

Les hospitalières de St Joseph

La mere Judith Moreau de bresolles superieure
Soeur Catherine Macé
Soeur Marie Maillet
Marie polo leur servante

POUR MADELLE MANCE

Mademoiselle Mance
Madelle belaistre
Suzanne du Verger
françoise du Verger
Catherine Marchant
Therese le breil
Catherine lotier
Anne You
Denize le Maistre
Catherine Charles
françoise Saunier

POUR MADME MARGUERITE BOURGEOIS

Elle mesme
Aimée Chastel
Catherine Croleau
Marie Raisin
Madlle Gauchet

POUR MONSR DE ST ANDRE

Madlle. de St André
Thoinette Salton

POUR ODIAU DICT LA FLECHE

Marie Mousnier fem'e dud. Odiau
la fille dud Odiau

POUR MONSIEUR DE QUEYLUS

la fem'e de françois bailly Mre. masson
la fem'e de Claude Fezeret Mre serrurier

POUR LHABITATION ENVOIES PAR LE SR DE LA DAUVERSIERE

Magdelainne fabrecque
Isabel Camus
Marguerite Rebours
Marguerite Martin

POUR MONSIEUR JOBART

la fem'e de Jaques beauchamp

POUR LES FAMILLES DE MARAN Madelle MANCE

le fem'e Et la fille de Charbon'eau
le femme de Cardineau
la femme Et la fille de Goyer
la femme de Roy
la femme Et 3 filles de tibaudeau
la fem'e Et 2 filles de Guiberge
la femme Et la fille de beaujean
la fem'e de des moulins

N. B. Transcription par Edouard-Zotique Massicotte. (Voir *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal.* Montréal, Marchand, 1913. Third Series, no 2, v. X, April).

II. CONTRAT ENTRE Mlle MANCE ET DIVERS COLONS (1)

Par devant Le Notaire Royal gardenottes hereditaire en la Ville et gouvernam' de la Rochelle soubzigné furent presens en leurs personnes chacuns de Ollivier Cherbonneau Laboureur a bras, et marie Garnier Son espouse, Simon cardinaud et michelle garnier Son espouse, Pierre Goyer, et louise garnier son espouse, Jean Le Roy & francoise bouet son espouse, Jean Racaud & renée bouet son espouse Pierre guiberge & Malhurine desbordes son espouse helie Bojan Et Suzanne cougnon son

(1) Au moment de l'embarquement, en face des exigences du capitaine du vaisseau, Jeanne dut transiger avec un Rochelois afin d'en obtenir quelques fonds, au nom des colons pauvres, en route pour le Canada.

espouse, Tous demeurans en cette Ville de la Rochelle Lesd fammes chacune de son Mary auctorizée pour leffect des presentes Tous lesquelz Sus nommez Se sont adressez Vers & a La personne de damoiselle Jeanne Mance demeurante en lIsle de montreal pais de la nouvelle france en canada estant de presan en cette Ville a ce presente & acceptante en personne et laquelle Ils ont déclaré quayant pris dessein desaller habituer avecq Leurs familles en laditte Isle de Montreal, Ils en sont empescher pour navoir Le moyen de payer Leurs passages aud pais, Et Lont priéé et requise de Voulloir Tant les obliger de payer le passage de chacun deulx offrant en ce cas Luy rendre et restituer les sommes cy après dans deux ans dhuy prochains Venants chacun a leur esgard & chacun desd maris a leurs femmes sollidairement Un seul pour le Tout aux renonciations a ce requises, Ce quy a esté accepté par lad damoiselle mance Au moyen de quoy Lesd Ollivier Cherbonneau & marie garnier Son espouse Se sont obligez comme dit est de payer, au terme cy dessus speciffie La somme de cent Soixante et quinze livres tournois pour Leur passage de cette Ville au lieu de quebecq au dict pais de la nouvelle france Tant pour eulx que pour anne cherbonneau leur fille, Ledict Simon cardinault et michelle garnier Son espouse La somme de deux cens Vingt cinq livres tournois aussy pour Leur passage de cetted Ville Jusques audit lieu de quebecq Et de Jacques & Jean cardinault leurs enfans, Le dict pierre Goyer et Louise garnier Son espouse la somme de cent soixante quinze Livres pour leur passage Et de marie Goyer leur fille Jusques au dit Lieu de quebecq, Ledict Jean Roy et francoise bouet Son espouse La somme de cent cinquante livres tournois pour leur dit passage Jusques aud.' lieu de quebecq Lesd Mathurin Thibaudeau & catherine aurard Son espouse la somme de trois cens cinquante Livres pour leur passage Et de catherine Jeanne Margueritte & Jacques Thibaudeau leurs enfans Jusques audit Lieu de quebecq, Lesd Jean racaud et Renée Bouet son espouse La somme de deux cens soixante & quinze Livres pour leur passage Jusque audit Lieu de quebecq Et de Marguerite & Jeanne racault leurs filles, Et d'Antoine Pelletreau fils de lad bouet, Lesd Pierre guiberge & Mathurine desbordes Son espouse La somme de deux cens Vingt cinq Livres pour leur passage Jusques audit lieu de

quebecq Et de Jeanne & Marie Guiberge les enfants Et Lesd helie beojan & Suzanne cougnon son espouse La somme de deux cens Vingt cinq Livres pour leur passage Jusques aud quebecq de Suzanne beaujan Leur fille & d'Anthoine cougnon frere de lad cougnon Plus les susditz sobligent comme dessus de payer & restituer alad damoiselle mance dans lesusdict terme La somme de cent quatre Vingtz dix sept livres huict solz que lad damoiselle a paye a leur acquit a daniel Guerry hoste demeurant en cette Ville au logis de la grace de dieu pour leur despence Et pour avoir chacun Un coffre a mettre leurs hardes Savoir Lesd Charbonneau et sa femme Trente Une livres douze Solz Six deniers Lesd Thibaudeau & sa femme Trante six livres dix solz Lesd Simon cardinault et sa femme Trante une livres neuf sols Lesd Roy & sa femme Vingt une livres huict solz Led helie beaujean & sa femme Vingt trois Livres huict solz Lesd pierre Goyer & sa femme Vingt quatre livres neuf solz huict deniers, Lesd pierre Guiberge & sa femme Vingt deux Livres dix solz neuf deniers Et Lesd Racaud six Livres pour son coffre, Et outre Lasud Somme Ledit Racault & sa ditte femme payeront & restitueront a la ditte damoiselle dans le susdict Terme dix livres quelle paiera pour eulx A pierre posts hoste dans la rue Sainct nicollas Au moyen desquelles obligations Et de ce quilz Se sont obligez payera a lad damoiselle mance chacun à leur esgard sollidairement Un chacun deulx seul pour le tout Renoncans aux benefices de division dordre de droit & de discution de biens dans led terme cydessus Les susdittes sommes A quoy faulte de paiement Ils ont consenty & consentent estre contrainctz par touttes Veois douces Et raysonnables mesmes par emprisonnement de leurs personnes, Laditte damoiselle mance Sest Vollontairement obligée de les faire passer de cette ditte Ville audit Lieu de quebecq dedans le navire nommé Le Sainct andré Et leur faire fournir leur nourriture pendant led passage Seullement Et les acquitter & payer A leur acquit Les dittes sommes cy dessus Au Sieur Jacques Mousnier marchand demeurant en cette Ville Avecq Lequel Ils sont demeurez daccord de payer lesd Sommes pour le dict passage, Sauf et Sans prejudice de ce quilz pouront debvoir pour le fret de leurs hardes Et Esquipages quy nest compris es dittes Sommes, Tout ce que dessus Lesd. parties L'ont Ainsy

dit stipullé & accepté chacune à son esgard Promettant Respectivement entretenir garder et observer sans Jamais y contrevenir en aucune Sorte ny maniere que ce soit a peine de tous despens dommages et Interestz Obligeans a ce faire Tous & chacuns Leurs biens meubles et Immeubles presens & futurs quelzconques soubz Lobligation que dessus, Renoncans à touttes choses a ces presentes contraire dont de leur consentement & Vollonté Ils ont Jugez & condemnez par moyd nore. du Jugeman & condannation de court ordinaire & presidiable de cour en Ville & gouverneman de la Rochelle au pouvoir & Jurisdiction de laquelle Ils se sont pour ce Soubzmis & tous leursd biens, faict & passé a lad Rochelle maison de residance dudit sieur mousnier Le cinquiesme Jour de Juin Mil six cens cinquante-neuf apres midy presens tesmoings a ce requis Vincent Mocquer & Estienne Rousselot clercs demeurans En cetted Ville Et ont Les dittes parties excepte lad damoiselle Mance Et ledit Roy déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant Lordonnance Et ont signé a la minutte desd presentes Jeanne Mance, J Roy, Mocquer E. Rousselot, Et moy dit notaire Royal soubzsigné Controlle (paraphe)

A Demontreau nore

(Note en marge du susdit acte :)
Noter que Racault sa femme et famille ne passent point et quil fault partant diminuer. Sur la Somme totalle contenue au present contract deux cens Soixante quinze Livres, ensemble dix livres pour eulx paiez a pierre pots hoste comme appert par acte passé par moyd nore en marge du contract passé entre Le Sr mousnier & lad Damoiselle Mance Le Vingt Ve Juin 1659.

Aujourdhuy est comparue par devant Le Notaire et tabellion de la terre & Seigneurie de L'Isle de Montreal en la Nouvelle france, et tesmoings Soubz ne. Damoiselle Jeanne Mance, Creanciere Desnommée en L'obligaon. de L'aue part. Laquelle a Reconnu et Confessé avoir esté Entierement Satisfaite des Sommes auxquelles d'Ollivier charbonneau, Simon Cardinaux, Pierre Goguet, Jean Roy, Mathurin Thibaudeau, Mathurine Desbordes Ve de feu Pierre Guiberge, Elie Baujean habitans de Ce Lieu, Desbiteurs. Aussy y desnommez estoient obliges Luy payer pour les Causes y mentionnées dont lad Damoiselle S'est tenue et tient pour contente et en a quitté et quicte Lesd Debteurs Sus nommez et tous aues. dont quicte et

Au surplus Consenty que le present Greffe d'obligaon. demeure en Lestude dud nore. pour Plus grande Sureté lesd debteurs et pour y avoir Recours quand Besoin Sera, Promettant obligeant Renoncant faict & passé aud Montreal en la maison de la ditte Damoiselle L'an IVI Soixante neuf Le dixe. Jour de Novembre avant midy en pnce de Sieurs Jean Gervaise & françois Bailly tesmoings y demeurant et subs. Avec Lad Damoiselle

Jeanne Mance

Basset

Nore.

N. B. Transcription par Edouard-Zotique Massicotte. (Voir *The Canadian Antiquarium and Numismatic Journal,* Montréal, Marchand, 1913. Third Series, no 2, vol. X, April).

III. 1er MAI 1673
REMARQUE ET REPONSE DE Mr DE CHOMEDEY SUR LES AFFAIRES DE MONTREAL (1)

Mémoire et Remarque pour les affaire de Montréal

1e qu'il appartient a L'hopital de st joseph de Montréal tant aux meres religieuses qu'aux pauvres d'iceluy la quantité de trois cens arpens de terre en une seule piece, sçavoir quinze arpens de large et vingt arpent de long commençant au lieu dit la chaussée du lac au loutre et continuant vers le lac st pierre jusque aux d. quinze arpens de large, et pour la longueur vingt arpens tirant d'un cotté vers la Montagne, et de l'autre vers l'isle st paul.

2e que les premiers cent arpens qui commencent a la susdit chaussée ... et qui sont les plus proche du dit hopital appartiennent aux dittes ... Religieuses du dit hopital par une concession que je lui ai donnée en qualité de gouverneur écrite et signé de ma main.

3e que les deux cens autres arpens de terre appartiennent aux pauvres du dit hospital en vertu d'une concession donnée par la compagnie de Messieurs les associez de Montréal pour lors seigneurs de l'isle auparavant la rétrocession qu'ils en ont

---

(1) Ce document est précieux en ce qu'il constitue une justification de toute la conduite de M. de Maisonneuve et de Jeanne Mance, en ce qui concerne Montréal naissant et son Hôtel-Dieu.

fait a Messieurs de St sulpice la ditte concession écrite et signé de la main de feu Mr de la dauversiere comme procureur des d. associez au bas de laquelle j'ai mis de ma main la prise de possession des d. Deux cens arpens de terre, ou bien en suprimant Delle ... par defunt Mr de la dauversière. j'en ai donné une semblable a simple homage écrite et signée de ma main qui fait la même chose.

4e faut remarquer que s'il n'y avait point eu de guerre avec les sauvages, au lieu d'avoir donné la dit concession de deux cents arpents de terre au d. lac au loutre, je l'aurois délivrer proche du d. hopital qui ont été quatre arpents de large et cinquante arpent de Long accause que j'avois destiné le d. lac au loutre pour partie du domaine des seigneurs de l'isle, mais après avoir examiné avec Mademoiselle Mance administratrice du d. hopital le danger qu'il y auroit de délivrer la d. concession proche du d. hopital acause que n'y ayant point d'habitant pour le couvrir et mettre en sûreté contre l'incursion des sauvages les hiroquois s'en empareroient facilement et ensuitte pouroient perdre toute Labitation pour prévenir ce malheur l'on auroit été obliger de mettre garnison de soldat dans le d. hopital lors qu'il n'y auroit point d'habitant établie pour le mettre a couvert, dont j'ai délivrer a la d. Demoiselle administratrice et de son agrément et consentement la susd. concession de deux cent arpent de terre pour les pauvres du d. hopital au d. lac au loutre, après quoi j'ai délivrer aux només Archambeault et la Vigne derriere le d. hopital en toute propriété chacun une concession, lesquelles ils ont fait batir et défricher a leurs depent et par ce moyen et l'Eposition continuelle de leurs personne ont mis le d. hopital en sureté, Depuis avoir delivrer la d. concession de deux cents arpents de terre a la d. administratrice pour les pauvres du d. hopital elle y a fait défricher des terre et fait batir une grange dont elle avoit donné la conduite au nommé ... mon serviteur domestique, ensuite de la transaction que j'avois fait avec elle de défricher et batir a commun frais sur la d. concession à condition que je n'aurois que l'usufruit ma vie durante de la moitié du travaille que nous y ferions accause que c'étoit sur le propre domaine des pauvres, au cas que la d. concession se trouva égarée ou perdue de quelque manière que ce puisse être il est de la justice que les seigneurs

de Lisle en délivrent une autre de la même quantité au même lieu et à simple hommage.

5e pendant l'un des voyages que j'ai fait de montreal en france pour le service de la d. compagnie des d. associez la d. Dlle administratrice avec feu monsieur Daillebouts que j'avois laissé en ma place ont fait faire l'enclos du d. hopital, Eglise, Batiment et dépendance d'iceluy ainsi qu'il le jugerent a propos auquel je donné mon agrement et consentement à mon retour de france, mais je ne me souvien point d'en avoir donné aucune concession, ainsi il est juste que messieurs de Montreal donnent une concession du dit enclos a simple homage et au Regard de quelque travaux que l'on m'a dit avoir été fait par le d. hopital derriere le d. enclos et proche iceluy en mon absence je crois qu'il est juste qu'il en soit donné récompense aux pauvres, selon ... ce qu'il en sera jugé par ceux qui étoient sur les lieux n'en pouvant jugé moi même étant en france pendant ce tems la.

6e que je n'ai pas eu lapencé pendant mon gouvernement d'attribuer aux pauvres du d. hopital autre chose que le d. enclos avec la d. concession de deux cents arpents de terre au d. lac au loutre avec les cent arpents de terre et batimens fait sur iceux vendu par les d. associés pour la somme de vingt deux mil Livres au d. hopital laissant la liberté aux seigneurs de L'isle d'attribuer au d. hopital pour ses nécessités et utilités tous ce que bon leur semblera suivant leur zèle et charité et en reconnaissance des grands biens et secours que la colonie a reçue en sétablissant par le moyen dud. hopital et fondatrice dicelui dont j'ai de très particulière connoissance.

7e pour justifier Mlle Mance de l'achat des susdit cens arpens de terre et batimens sur iceux pour la dit somme de vingt deux mil Livres laquelle a été ratifiée en france et agréer par la ..... il faut considérer que l'habitation étoit pour lors sur le point de périr et eut périe selon toute apparence humaine ..... des hiroquois si cette somme de vingt deux mil livre eut été employée et consommée avec les aumones ..... des d. associés et les sommes de deniers considérables ..... du d. hopital donna de sa part pour amener un secours ..... considérable du d. Montreal en L'année mil six cent cinquante troix dont la divine providence s'est servie pour sauver tout le d. hopital que le général de l'habitation de leur ruine entière et ainsi Le pays

en général eut perdue la première fondation du d. hopital qui étoit en France laquelle suivant les premiers contract devoit retourner a L'hotel Dieu de paris en cas que L'isle de Montreal vient à être inhabitée outre l'utilité ci dessus provenu de l'achast des d. cens arpents de terre, ils ont été tres utile au d. hopital jusqu'à présent étant très bonne d'elle même et dans une situation qui ne se peut assez estimé et que plus on avancera dans le tems plus elle seront considérable, d'autant que les colonies que le Roy établira dans ce pays ci après seront obliger de monter au dessus des ..... pour s'établir le long du fleuve st Laurent tout étant pris depuis quebec jusqu'au d. Montreal plutôt que de se mettre dans le fond des terres ou il ni a ni trafic ni navigation, et ainsi quoique les d. terre ayant été desaisonnées ..... pour les avoir toujours fait portés du froment contre lordre ordre du labourage ce qui se peut rétablir facilement en les mettant les saisons accoutumés à la nécessité ayant empêcher de le faire par le passé elle doivent être plus considérable pour le d. hopital ayant égard à ses utilités présentes et avenir, que onze cent Livres de Rente en france, pour moi je l'aimerois davantage, je n'eusse jamais consenti à laliénation de ces terres du domaine sans cette dernière nécessité et danger de toutte l'habitation.

8e Il est a remarqué que lorsque vente des d. cent arpent de terre a été au d. hopital cette quantité de terre étoit jugée faire la moitié d'une métairie appelée la grange jugée selon les apparences d'environ deux cens arpents mais le mesurage n'en avoit pas été fait mais seulement estimé de sorte que si par le mesurage qui en est fait depuis ou qui en doit être fait il se trouve plus de deux cents arpents de terre et que ce surplus ait été défriché a frais commun la moitié du surplus des dit terre doit appartenir au d. hopital et sil se trouvoit moin de deux cents arpents le moin doit toucher sur la part des seigneurs.

9e De plus outre ce qui a été dit ci dessus *la ditte dlle administratrice avoit a considerer qu'il étoit bien juste que l'hopital contribuat quelque chose de sa part pour sauver Lhabitation car quoique les d. srs associérs fussent seigneurs propriétaires de la ditte isle néanmoins cétoit une oeuvre toute pure de charité ayant exclu par un acte particulier leurs successeurs et ayant cause ..... de cette propriété, laquelle ils ne gar-*

doient que pour la conduire à une fin qui pu servir pour la gloire de Dieu, la conversion des sauvages et le bien général du pays ce qu'il ont témoigné non seulement de parolle mais aussi par effet en remettant la d. propriété entre les mains des Messieurs du seminaire de st Sulpice a paris comme les ayant Reconnu très zélé et très capable pour procurer ce bonheur a la nouvelle france par leur charité spirituelle et temporelle ce qu'ils ont exécuté avec toute sorte de piété et de générosité jusqu'à présent.

A paris ce premier jour de mai mil six cent septante et troix .... signé de Maison neuve ....

Colationé à son original ..... en six page de petit papier selon L'exhibition ..... qu'en a fait Mr Jean François donay un des ecclésiastique du séminaire de cette ville aux notaires Royaux de Lisle — de Montreal résident à ville Marie, soussignés qui lui ont à l'instant le tout rendue au d. Ville Marie ce deuxième jour d'octobre mil sept cent

Adhémar P. Raimbault

N. B. Copie exacte du document conservé à l'Hôtel-Dieu de Montréal et communiqué par les religieuses hospitalières, à la soussignée, Marie-Claire Daveluy, le 15 septembre 1933.

IV. TESTAMENT ET 1er CODICILLE (1)

1669 : 3e Juin
Et 16e fevrier 1672.
Testament olographe De Damoiselle Jeanne
(Mance)
administratrice de Lhospital de Montreal avec Un codicile du 27e
May 1673, fait par Mons.
le Curé dud Lieu.

(1) Nous devons cette transcription du Testament olographe de Jeanne Mance à M. Edouard-Zotique Massicotte, conservateur des Archives judiciaires pour le district de Montréal, qui l'a publié dans *The Canadian Antiquarian and Numismatic journal,* Montréal, Marchand, 1912.

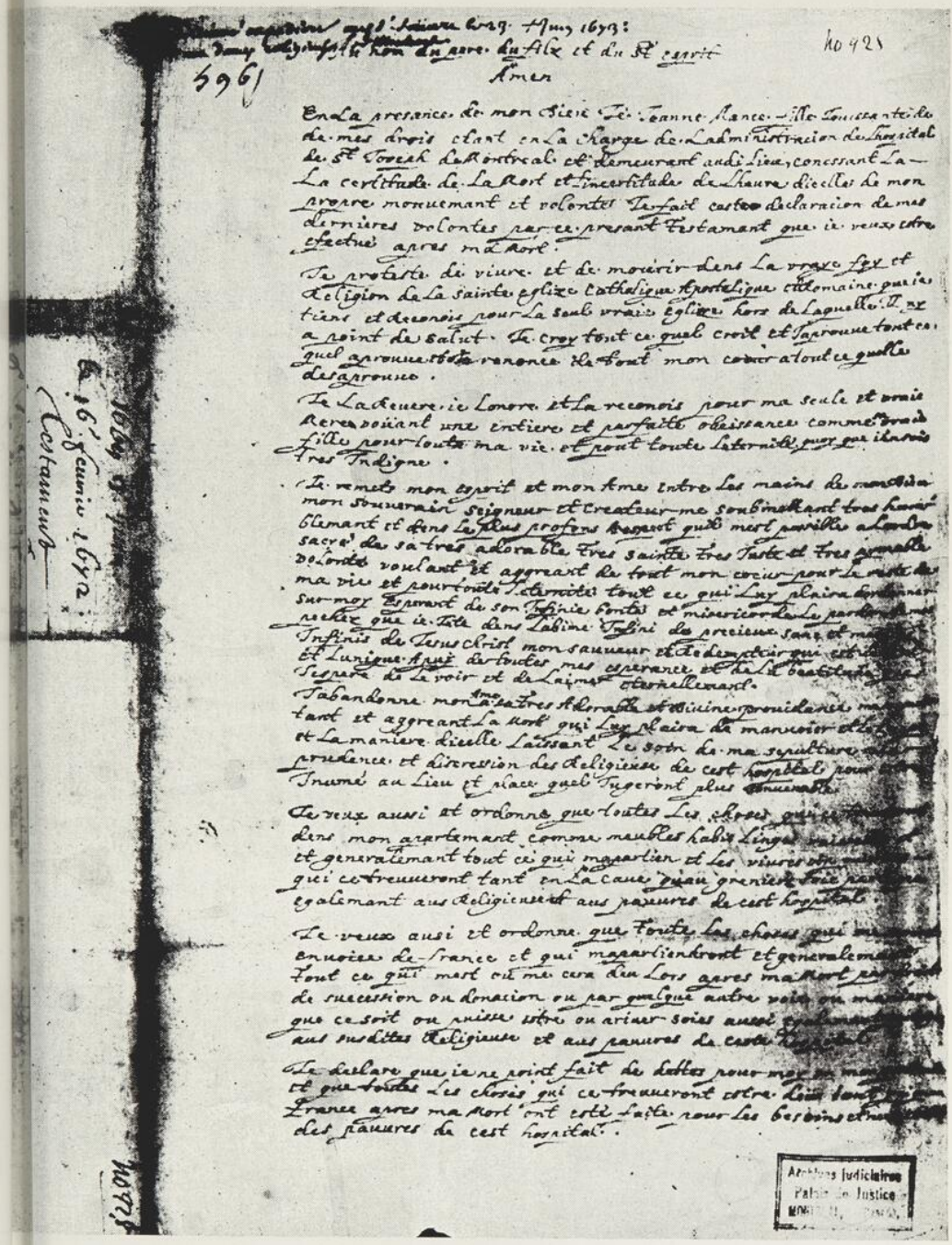

c-milé du *Testament olographe (1669)* de Jeanne Mance. (Conservé aux Archives judiciaires du district de Montréal).

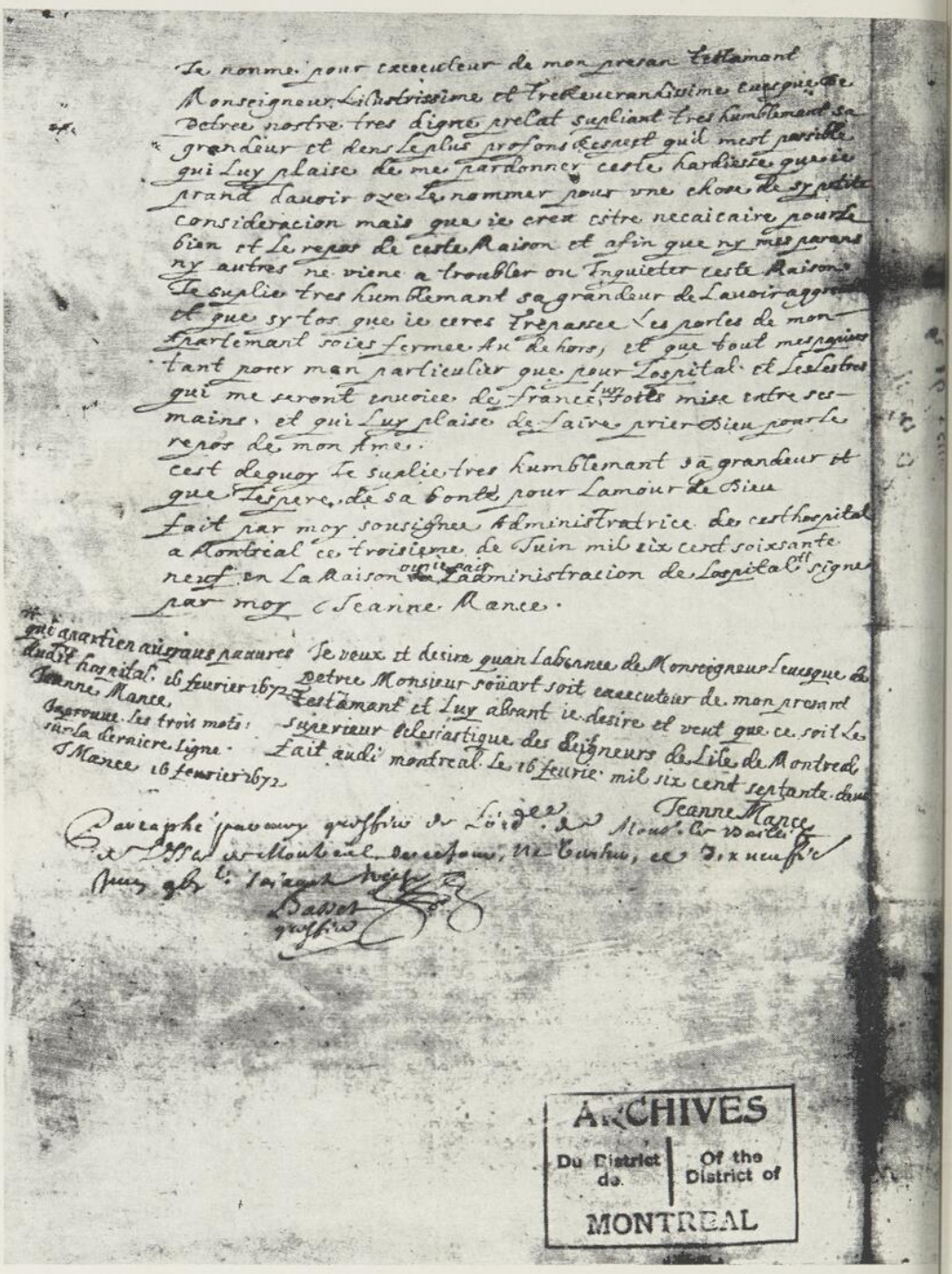

Suite du fac-similé du *Testament olographe (1669)* et du *1er Codicille* (1672).

dellivré expedion aud S'Soüart le 23e Juin 1673 : et aux dames religieuses de Montreal.

Au nom du pere du fils et du st esprit
Amen

En La presance de mon Dieu Je Jeanne Mance fille Jouissante de mes drois etant en La charge de Ladministracion de Lhospital de st Joseph de Montreal et demeurant audi Lieu. conessant La certitude de La Mort et Lincertitude de Lheure dicelle de mon propre mouvemant et volonté Je fait ceste declaracion de mes dernieres volontes par ce presant testamant que ie veux stre efectué apres ma mort.

Je proteste de vivre et de mourir dens La vraye foy et Religion de La sainte eglize catholique Apostolique et Romaine que ie tiens et Reconois pour La seul vraie eglize hors de Laquelle Il ny a point de salut Je croy tout ce quel croit et Japrouve tout ce quel aprouve et Je renonce de tout mon coeur a tout ce quelle desaprouve.

Je La Revere ie Lonore et La reconois pour ma seule et vraie Mere vouant une entiere et parfaite obeissance comme sa vraie fille pour toute ma vie et pour toute Leternité, quoy que i'en sois Tres Indigne.

Je remets mon esprit et mon Ame entre Les mains de mon Dieu mon Souverain Seigneur et createur me soubmettant tres humblemant et dens Le plus profons Respect quil mest possible a Lordre sacré de sa tres adorable Tres sainte Tres Juste et Tres aymable voLonté voulant et aggreant de tout mon coeur pour Le reste de ma vie et pour toute Leternité tout ce qui Luy plaira dordonner sur moy Esperant de son Infinie bonté et miséricorde Le pardon de mes pechez que ie Jete dans Labime Infini du precieux sanc et merites Infinis de Jesus christ mon sauveur et Redempteur qui est Le seul et Lunique Apuy de toutes mes esperance et de La beatitude que Jespere de Le voir et de Laimer eternellement.

Jabandonne mon Ame a sa Tres Adorable et Divine providance me soumettant et aggreant La Mort qui Luy plaira de manvoier et Le temps et La maniere dicelle Laissant Le soin de ma sepulture à La prudence et discression des Reli-

gieuses de cest hospital pour estre Inumé au Lieu et place quel Jugeront plus convenable.

Je veux aussi et ordonne que toutes Les choses qui ce trouveront dans mon apartemant comme meubles habis Linges, vaisselles et generalemant tout ce qui mapartien et Les vivres et provisions qui ce treuveront tant en La cave quau greniers soie partagee egalemant aus Religieuses et aus pauvres de cest hospital.

Je veux ausi et ordonne que Toute Les choses qui me seront envoiee de france et qui mapartiendront et generalemant tout ce qui mest ou me cera deu Lors apres ma Mort par droit de succession ou donacion ou par quelque autre voie ou maniere que ce soit ou puisse estre ou ariver soies aussi egalemant partagee aus susdites Religieuse et aus pauvres de ceste hospital.

Je declare que ie ne point fait de dettes pour moy en mon particulier et que toutes Les choses qui ce treuveront estre doüe tant yci quan france après ma Mort ont esté faite pour Les besoins et nececités des pauvres de cest hospital.

Je nonme pour executeur de mon presan Testamant Monseigneur Lilustrissime et Tre Reverandissime Evesque De Petree (2) nostre tres digne prelat supliant Tres humblement sa grandeur Et dens Le plus profons Respect quil mest possible qui Luy plaise de me pardonner ceste hardiesse que ie prand davoir oze Le nommer pour une chose de sy petite consideracion mais que ie creu estre necaicaire pour Le bien et Le repos de ceste Maison et afin que ny mes parans ny autres ne viene a troubler ou Inquieter ceste Maison.

Je suplie tres humblemant sa grandeur de Lavoir aggreable et que sy tos que ie ceres Trepassee Les portes de mon Apartemant soies fermee Au dehors, et que tout mes papiers tant pour mon particulier que pour Lospital et Les Lestres qui me seront envoiee de france, Luy soies mise entre ses mains, et qui Luy plaise de faire prier Dieu pour le repos de mon Ame.

---

(2) Nouvelle preuve de l'esprit de soumission et de déférence de Jeanne Mance vis à vis de Mgr de Laval, et procédé vraiment délicat envers les religieuses de l'Hôtel-Dieu, si l'on veut bien se rappeler les peines, l'anxiété morale de l'héroïne devant l'interprétation non pas injuste, mais un peu sévère, en haut lieu, de son geste sauveur de 1651.

cest dequoy Je suplie tres humblemant sa grandeur et que Jespere de sa bonté pour Lamour de Dieu

fait par moy sousignee Administratrice de cest hospital a Montreal ce troisieme de Juin mil six sent soixante neuf en La Maison ou ie fais Ladministracion de Lospital qui apartien ausy aus pauvres du dit hospital signe par moy Jeanne Mance.

16 fevrier 1672

Je veux et desire quand labcance de Monseigneur Levesque de Petree (3) Monsieur soüart soit executeur de mon presant Testamant et Luy absant ie desire et veut que ce soit Le superieur Eclesiastique des Seigneurs de Lile de Montreal

fait audi Montréal le 16 fevrier mil six cent septante deux

Jeanne Mance

Parraphé par moy greffier de L'ordce de Mons. le Baillif de LIsle de Montreal, de ce jour, ne Veritur, ce dix neufie juin 16 c. soixante treise.

Basset
greffier

V. SECOND CODICILLE. (1)

Auiourdhuy vingt Septiesme Jour de May Mil Six Cent soixte et Treize est Comparue pardevant nous Prestre et Curé de Nôtre-Dame de villemarie en L'Isle de Montreal en la Nouvelle France Damoiselle Jeanne Mance fille Jouissante de ses droitz Administratrice de L'hospital de St Joseph dud Lieu, laquelle nous a dit et declaré que n'ayant pas La facilité d'escrire presentement a cause de son infirmité estant neant moins Saine d'Esprit et d'entendemt vouloit par forme de codicille et ordonnance de sa derniere volonté outre et pardessus son testament Olographe et codicille estant au bas de son dit

(3) Mgr de Laval était en France à cette date.

(1) Ce second codicille et les pièces qui vont suivre : *l'inventaire des biens* de Jeanne Mance, *le dépôt du coeur* et *l'acte de sépulture*, ont été également transcrites par M. Massicotte et publiées dans le *Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, à la suite du *Testament olographe et du premier codicille.*

testamant et Signé en datte du Seizi. fevrier Mil Six Cent soixte et douze fait et escrit de sa main des L'année Mil Six Cent Soixte et Neuf Le Troiziesme Jour de Juin et quelle a mis CLos et cacheté entre Les mains de la Rde Mere Superieure des Religieuses qui deservent, Led'hospital avec cette inscription C'est Icy mon Testamet faire et ordonner par ce present Codicille ce qui ensuit

C'est ascavoir quelle veut et ordonne que Le Jour de Son decez outre Le Soin quelle prie bien humble. Les Reved. Meres hospitalieres de ce Lieu de prendre de ses funerailles auxquelles elle se raporte pour Le tout, L'on dise une Messe Solennelle des deffuncts, une autre Le trois' Jour, une autre Le Septiesme une autre Le Trentiesme et une Cinquiesme Le Jour de son Anniversaire, Le tout conforment au dessein et a L'ordre de la ste Eglise et pour Le Repos de son Ame.

ITem elle Veut et Ordonne dans Le même dessein et pour la même fin que l'on fasse dire Cent Messes basses tout le plustost que lon pourra apres sa mort

ITem veut et ordonne que L'on donne a L'oeuvre et fabrique de la paroisse de ce Lieu La somme de Cent Livres en une fois payée pour estre lad somme Employée a La batisse de La nouvelle Eglise encommencée.

ITem veut et ordonne quil soit encore mis Entre Les mains de Lad fabrique une autre somme de Cent Livres en aussy une fois payée, pour estre employée a la structure d'un Tabernacle (2) pour mettre Le tres st Sacre. dans lad'Eglise priant Monsr Le Curé qui sera pour lors d'en avoir soin et dy tenir La main ne voulant pas que lad'somme soit employée à autre chose, Sil ne le Juge plus a propos

Item veut et ordonne que Immediatement apres sa Mort L'on mette Angelique de Sailly (3) qui est mainte' aupres d'elle entre les mains de La Soeur Marguerite Bourgeois ou a celle

(2) Oh ! le legs touchant !... Le premier tabernacle de la Notre-Dame de 1672 avait donc été offert par Jeanne Mance !

(3) Angélique de Sailly, fille de Louis Artus, sieur de Sailly, juge royal de Ville-Marie, décédé en 1668, et de Anne-Françoise Bourduceau, à cette date, retournée en France, était la filleule de Jeanne Mance. C'était une fillette de bientôt treize ans. Durant toute sa vie, au Canada, Jeanne Mance eut la touchante coutume de garder auprès d'elle quelques petites filles de bonne familles, plus ou moins victimes de circonstances malheureuses.

qui tiendra sa place dans la'Maison La priant d'en prendre Soin et que pour cet effet l'on luy donnera ce qui Luy Sera necessaire pour Sa Vie et Son entretien Jusques a ce que lon puisse la remettre entre les mains de Sa Mere ou du moins Luy en donner des nouvelles qui ne peut estre au plus quun an, passé lequel temps Lad' Testatrice ne pretend pas que L'on luy fournisse rien

Item veut et ordonne que l'on prenne pour Lacquit des presens Lez contenus dans ce codicille ce qui sera de besoins sur Les avances quelle a faite aux pauvres dud' hospital selon les comptes qu'elle en a dressez

Item veut et ordonne que sur ce même fond il en soit encore osté une Somme de deux Cens Livres et quelle donne à la Soeur Marguerite Bourgeois et a sa Communauté en reconnoissance des bons Services quelle et Ses autres Soeurs luy ont rendus Les suppliant toutes de bien prier Dieu pour elle et de loffrir à Notre Seigneur.

Voulant et Entendant que toutes ces choses soient fidellement executez comme estant Sa derniere volonté quelle a reconnu estre telle que dessus apres luy avoir Leu et releu ce present codicille qu'elle a dit bien entendre et avoir pour agreable

fait et passé à Montréal dans la maison de lad' Damelle Jeanne Mance le jour et an que dessus en presence de Messre François Dollier de Casson prestre Superieur du Seminaire de ce Lieu de Messre Gabriel Souart Prestre et Ancien Curé de cette paroisse, de Mre Pierre Remy sousdiacre demeurant dans Led' Seminaire Tesmoins a ce requis qui ont signé avec moy Prestre Curé de Ville-Marie.

Jeanne Mance

françois dollier — G. Soüart

Remy (5) — G. Perot, Curé (4)

---

(4) PEROT (M. GILLES) B : Gilles Perrot, du diocèse de Chartres ; entré le 19 avril 1651 ; arrivé en juillet 1665 ; 2e curé missionnaire de 1666 à 1678; 1er curé d'office du 30 octobre 1678 jusqu'à juillet 1680; décédé le 17 juillet 1680. (L : 16 juillet). (Voir Gauthier (M. Henri) P.S.S. — *Sulpitiana,* 1926, p. 247.

(5) REMY (PIERRE), né en 1636, à Paris ; entré le 14 juillet 1666 ; prêtre le 31 mai 1676 ; venu sous diacre en 1672 ; longtemps maître d'école; curé de Notre-Dame du 17 juillet au 4 novembre 1680 ; à

Parraphé, par moy greffier, soubsigné de l'ordce. de Mons. le Baillif de LIle de Montreal de ce jour, Ne Varitur, ce dix neufie. Juin 16c soixante et treise.

Basset
greffier

VI. INVENTAIRE. (1)

1673 : 19e Juin
Inventaire des biens meubles Tiltres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de l'Hospital de Montréal.

Lan 16 c. Soixante & Treise Le Lundy dix-neufième Juin, environ six heures du matin, Nous charles Dailleboust Escuyer Sieur desmuceaux Baillif, Juge Civil & Criminel de Montreal Sur le requisitoire du substitud du procureur fiscal de l'Isle de Montréal en la nouvelle france qui nous Adit & Remontré, que le decedz de Damoiselle Jeanne Mance, Vivant administratrice des biens & Revenus des pauvres de L'hospital dud Montreal, estant arrivé du jour d'hyer sur les dix heures du soir, il seroit necessaire de procéder par Voye de Scellé Aux biens, Tiltres & Effets dellaissez, apres le Trespas de ladte. Damoiselle, D'Autant, quil ne parroise en ce pays Aucuns de ses héritiers, Ou presomptifs outre, que lad' deffunte Damoiselle peut avoir fait plusieurs debtes de son Vivant, Joint, quil A

Lachine 1680-1706 ; à Sainte-Anne 1677-1691 et 1692-1703. Il fut procureur du Séminaire, supérieur de l'Hôtel-Dieu. Il a laissé trois testaments. Le dernier est du 17 mai 1714. Il s'y dit âgé de 77 ans et 5 mois. Rédigé "pour abréger les autres", il compte 40 pages. Décédé le 24 février 1726. (*Id.* p. 253).

(1) Cet inventaire est une pièce dont il serait puéril de signaler l'importance, au point de vue de la reconstitution de l'Hôtel-Dieu, en général, et des pièces particulières affectées à l'héroïne, durant les dernières années de sa vie. C'est presque une évocation de quelques-unes des habitudes de Jeanne Mance, de sa façon si simple de se vêtir, des souvenirs aimés, quelques-uns fort précieux, dont elle avait tenu à s'entourer... Que sais-je encore ? L'on ne peut lire sans émoi certaines lignes, ici et là ; et quels regrets mordent au coeur en songeant que le pénible incendie de 1695 nous prive aujourd'hui de trésors historiques, tel que la correspondance de l'héroïne avec l'intendant Talon, M. de la Dauversière et autres.

Interest, que les biens des pauvres dud hospital dont ladte. deffunte Damoiselle estoit administratrice ne soient pas dissipez, et de Voir a qui l'administraon D'Iceluy, doit cy Apres appartenir, Nous requerant que Nous ayons A Nous y Transporte presentement Ce que Nous luy Avons Accordé. & en sa pnce. et assisté de nre. greffier, Nous nous sommes Transportez, en la Maison dud hospital et ou ladte. Damoiselle est décédée, ou nous avons trouvé Son Corps dans Une chambre d'Ycelle Sur Un lict, avec la Damoiselle Dupuy, La Soeur Marguerite Bourgeois, superieure des filles de la congregaon.

et en leurs presences, avons Scellé, les choses qui Ensuivent, Le Tout a la conservaon. des droicts de qui Il appartiendra.

Premierement en la chambre, ou est decedée La ditte Damoiselle, Un Cabinet façon debene a deux guichets avec un Tiroir, au dessous, & un dessus fermant a Trois serrures dont ne c'est trouvé qu'une clef, que Nous Avons Scellé en cire rouge, aux armes des Seigneurs de lad. Isle a Lentrée de la serrure qui ferme, et mis deux bandes de pappier, au tiroir d'en haut, Une en bas, Avec cire rouge Audtes. Armes.

Item, Une petite, armoire de bois de chesne, a Un battant fermant a clef, que nous avons scellé, a l'entrée de louverture de la serrure, et une bande sur led battant, et sur le membre D'Ycelle armoire, Scellé par les deux estremités.

Item, Un chaslit de bois de Noyer, garny, d'un Tour de lict de drap du sceau, avec Une petite frange de soye de plusieurs Couleurs ou est presentement le Corps de lade. Damoiselle, avec trois draps Une paillasse, Un lict de plume Une moyenne couverte blanche, Un traversin de plume, envelopé d'Une taye de toile, Un Ciel de lict d'Une grande Nappe ouvrée, Une Table de bois de merisier les pieds de chesne, sur laquelle il y a Un tapis de meme drap dusceau garny de pareille frange de Soye, et Un Lodier de toile imprimée sur led lict.

Idem, Une Morceau de tapisserie de bergame, qui Sert de rideau en ladte chambre.

Item, Un Meschant Tour de cheminée, de tapisserie aussy de bergame,

Item deux fauxteuils, garnys de même drap & frange,

Item, deux moyenne chaise de bois dassemblage, avec Un quarreau de plume, couvert de tapisserie de bergamne,

Item, Cinq petits Tableaux de cuivre avec 1er. bordeure ou Sont representez Une ste. anne, Une vierge, & st. Joseph & st. Jean baptiste & st. francois de Salle, & Un petit miroir,

Item, deux petits chevets de fer, Une pelle a feu et Une paire de Tenailles Aussy de fer,

Item, en la chambre & Cuisine, de ladte. Maison Se Sont Trouvées les choses cy Apres,

Premierement

Un buffet, de bois de Merisier d'assemblage A quatre guichets, et deux tiroirs ferment A deux Serrures, ferments a deux clefs scellées, pour l'ouverture de chaque Serrure, Avec bande de pappier, et deux Autres bandes de mèmes pappier Tant sur lesd guichets que membre de ladte. armoire,

Item, Un chaslit de bois de chesne, foncé haut & bas, de planches de Sappin, garny, d'Un matelas de laine, sa paillasse, deux draps de Toile de brin, deux Couvertes blanches, Un traversin de plume, Avec Son tour de lict de Tapisserie de bergamme,

Item, Une Table de bois, dont les membres sont de merisier, le dessus de chesne, avec un Tiroir aussy de merisier.

Item, *Un petit Tableau, avec Son Cadre, representant St. Charles boromé, Un autre, avec son Cadre ou est le pourtrait de feu M. de Ranty,* Un crucifix, de pappier Sur Toille, avec ses roulleaux,

Item, Trois Meschantes Chaises de bois, Telles quelles

Item, Une Pelle a feu & Une paire de Tenailles aussy a feu, Une petitte broche, Une Crémailliere Avc Une grosse grille de fer, au contrecoeur de la cheminée, aquatre barres & deux traverses. Le Tout de fer,

Item, quatre Sceaux de bois ferrez, Tels quels

Item, dans le Cabinet de ladte. Cuisine Deux poislon de Cuivre Jaune, apied, & aqueue, & deux Sans pieds.

Item, Une passoire de Cuivre Jaune Une bassinoire de Cuivre, Un friquet de Cuivre Jaune, deux Tourtieres de Cuivre Jaune, Une grande & Une petite, l'Une sans couvercle, deux Cocquemars, de Cuivre rouge tels quels Trois petitte Marmittes de Cuivre rouge avec Un seul couvercle, deux poiles de fer, Une petitte & Une grande, Une chaudière de deux Sceaux de Cuivre rouge, Une d'Un sceau & deux de Cuivre Jaune, Une

autre moyenne chaudière de Cuivre Jaune de deux pots ou environ, Trois chandelliers aussy de Cuivre Jaune, et deux martinet de même nature, Deux Raichaux de Cuivre Tels quels,—

Item, *Un petit mortier de fonte*. Avec son pilon de meme nature,

Item, Une leiche fritte de Cuivre rouge, Un gril deux marmittes, de fer avec leurs Couvercles, l'Une petitte & l'autre moyenne, Une paire de ballances de Cuivr rouge, Une poullie de fonte, pesaut environ Vingt Cinq livres.—

Item, Sept poids de plomb a peser, pesant ensemble quarante sept livres,

Item, Une lanterne de fer blanc, Une poisle a Confiture de Cuivre rouge, Une Meschante chaudière de Cuivre Jaune denviron Un Sceau persée de tous Costes et Un arrosoir aussy de Cuivre Jaune.,

Item, Un pot destin & Une pinte, Avec Cent Une Livres pesant destain commun, Tels quels, Tant en plats, salliere, Bassin, assiettes, escuelles a oreille, Vinaigrier, Saulciers & Autres Vaisselles et Une Cueilliere a port de fer,

Item Trois grandes haches deux neufve, et Une petitte, trois grandes pioches presque neufves, Un gril de fer Un pain de Suif, pesant douze livres, deux Meschantes pioches et deux bonnes a manchées, Un tronge (?) et Un Cerclet de fer,

Item, *dans Une petitte chambre A Coste dela Cuisine* du Coté du jardin, Un grand Coffre de bois de Sapin, avec Sa Serrure Sans clef, dans Lequel Il y a de la chandelle, Une petitte quaisse Sans Couvercle et Un petit pot de grais, que nous Avons fait Sceller, a deux bandes de pappier a quatre Sceaux & clouer de deux clous par dessus,

Item, Un Meschant Coffre de bois de merisier Dassemblage, avec Une petitte serrure sans clef que nous avons trouvé ouvert, & dans lequel Il y a quelques hardes a L'Usage deladte. deffunte Damoiselle, & Iceluy cellé Avec deux bandes de pappier, par le devant Avec quatre Sceaux, & cloué d'Un seul cloux par dessus,

Item, quatorze planches de sappin, d'Une cloison, Embouvetées, Telles quelles, quatre seiges plians, Couverts de drap de Sceau gris avec frange de Couleur, Tels quels & Un Meschant fauteuil, couvert des meschante bergamme,

Item, dans Une Autre chambre, qui Servoit autres fois de chappelle, Un grand Bahut de Cuir noire, Sur Leql. a esté mis 2 bandes de pappier Au droict des Serrures, avec quatre Sceaux ;

Item, Un Autre grand bahut aussy de Cuir noir, fermant A deux clefs, Sur les deux Serrures duquel a esté mis deux bandes de pappier Coe. dessus Avec quatre Sceaux.

Item, Un Autre Moyen bahut, trouvé ouvert avec Sa serrure, et Iceluy mis deux bandes de pappier par dessus l'ouverture des Serrures avec quatre Sceaux.

Item, Un autre Moyen bahut de meme nature que Sans clef, Auquel A esté Sur l'ouverture de la serrure Une bande de pappier A deux Sceaux,

Item, Une petite Cassette, de meme Nature fermant à clef, Sur la Serrure, de la quelle A esté mis Une bande de pappier, coe. dessus A deux Sceaux ;

Item, Un Autre Coffre de bois de Sapin, Sans Serrure, ny clef, dans lequel Il s'est trouvé quelque Linge Salle, et autre meubles, que nous fait. Sceler, par Louverture de la Serrure, d'Une bande avec deux Sceaux et Une Autre bande de pappier, Tenant le couvercle & le devant dud coffre, Aux Deux Sceaux.

Item, Une grande Couverte blanche de Catalongnes deux demyes Couverte, de Normandie, demys Usees, Trois pieces de Tappisserie de bergamme, Telles quelles, avec deux autres Meschants morceaux et Une petite couverture de placet.

Un lict, Un moyen traversin, Un petit, Un grand & deux oreillers Le Tout garny de plume, Un Matelas, de laine, de toile, deux petits draps, deux tayes d'oreiller et Une du traversin, Une serviette & deux Cornettes de toile, et Un sac de mosquette ;

Item, Une Seringue destin, avec Son estuy garny d'Un canon dos, Une Meschante bassonnoire de Cuivre Jaune, Un Tourne broche de fer dans Une quaisse avec Toutte Sa garniture, Une paire de penture, Une grille, trois Meschantes haches, Un couperet, Une autre Meschante penture le tout de fer, Une Vieille chaudiere, dans laquelle il y a Toute Sorte declous environ Un Millier,

Item, dans Un meschant Barril, douse ou quinze Cent, de trois Sorte de clous,

Item, Un Morceau de fer & Une proche (broche ?) a rotir, dans Un autre baril, environ Un minot de Sel, deux bouteilles

de Verres façon d'hollande & Un flacon de trois chopines, Un Tamis de Soye monté, Une pince de fer, quelques Cordages, Une petitte chevre de fer, Une grande Serrure avec Sa clef,

Led Jean Amé a dit & declaré que dans la boulangerie Il y a appartenant à la Succession de ladte. Damoiselle Un couppe paste de fer, Une huche, de bois de Sappin avec Son couvercle, Une poche de toile & Un Sas monté, & Une petitte paillasse, Un merchant Tabouret & Un dessus d'Une petite Table de Sapin, & Un petit Tapis de bergamme, deux Reste de chenets rompus pesant environ trente livres de fer,

Item, dans Le grenier de la Maison dud hospital les choses qui ensuivent, Sçavoir

Environ quarante minots de bled froment, Et environ soixante minots de farine Sans Sasser,

Item, deux grandes paires de pentures de fer Un petit verrouil, Un couplet, & cinq morceaux de fer deux autres grands Verrouils aussy fer, Une scie de travers non montée, Un minot ferré, haut & bas de deux cercles, & meschante petitte chaise & Une Scelle de bois a quatre pied avec Une poche de toile a mettre bled,

Item dans led grenier derriere la cheminée, deux Scies delong, avec Une monture, Une grille de fer dUne fenestre Un coustre a fendre du bois, huict bandes de fer, pour roües de charette, deux Meschantes Verrouil de fer, & tres meschant Casble de Corde, La porte duquel grenier ferment a clef, nous avons fait Sceller, la Serrure DYcelle et Une bande de pappier, avec deux Sceaux, et mis la clef entre les mains delade Damoisell Dupuy.—

Item, en la Cave de ladte. Maison ferment a clef du Costé de l'appartement des Religieuses dud hospital deux grand Salloirs de lard plaints, Tenant environ trois grands Cochons et Un autre moyen aussy plein de lard,

Item, les deux tiers d'Une demye barrique d'eau de Vie, environ Seize livres de graisse de porc dans Une tinette

Item, deux demye barrique de Vin, que led Jean Amé a dit estre Aux soeurs de la Congregaon.

Item, Une demye barrique de Vin clairet A lequelle Il y en manque environ Un quart, que lade. Damoiselle Dupuy, adit estre a elle, come. l'ayant fait apporter dans Icelle Cave,

Item, Cinq Morceau de Cuir de Baudrier, pour faire Soullier, Un costé de Cuir fort & Un petit Morceau,

Item, environ La moitié dUne demye barrique de Vinaigre, Un grand pot de grais de flandre, Une meschante barratte Sans garniture,

Item, cinq fusts de barrique foncées, cinq Autres fusts de demyes barriques aussy foncées, et Une qui nest pas foncé, & deux meschantes Tinettes, Vide,

Declare led Jean hamé, qu'il y a dans la Cave des Religieuses dud hospital, Une barrique de Vin clairet & Une barrique d'eau de Vie pleine appartenante a la ditte deffunte Damoiselle Mance,

Item, en ladte. Cave de ladte. deffunte Damoiselle, Un grand Salloir Vuide, Sans Couvercle, Avec Une meschante Tinette, la porte de laquelle Cave ferment a clef par le dehors, avons fait Sceller, sur la Serrure dYcelle d'Une bande de pappier deux Sceaux, et Une autre bande de pappier qui tient d'Un bout au bois qui est de chassy a ladte. porte et d'autre bout a Icelle, eur laquelle bande aesté apposé deux Sceaux come. dessus, et a Une autre petitte porte, qui est dans la ditte Cuisine, Servant a ladte. Cave, Aussy ferment a clef, Sur l'ouverture de la Serrure, de laquelle, a esté aposé, Une bande de pappier Avec deux Sceaux Comme dessus les clefs desquelles portes nous avons chargé lade. Damoiselle Dupuy,

et en attenda. que le sieur Dupuy Son Mary soit Venu de sa Maison, du Saut St Louis en cette Isle, ou on est allé le quérir, qui doit Se rendre gardien du scelé et meubles cy dessus Inventoriez cy par nous Il est trouvé a propos, et dans cet Intervale de temps sont survenus, Mres. Gilles perot prestre Curé de la paroisse de ce Lieu, et Gabriel Soüart aussy prestre & ancien Curé d'Icelle parroisse & Superieur des Dames Religieuses dud. hospital, Lesquels, Accompagnez de Mre françois Dollier de Casson aussy pre. & Superieur des Prestres & Ecclesiastiques de Lade. Isle, qui Nous ont dit, que Come. il estoit Necessaire de faire Incessamment de L'hynumation du Corps de lade. Damoiselle Mance, pour celebrer ses funerailles en la maniere qu'elle l'a ordonné par Son testament qu'il estoit Nécessaire, pour en faire les preparatifs de faire ouverture &

Lecture dud testament et Codicille, fait par lade. Damoiselle Mance Auparavant que de nous transporter en la maison de la grange dud hospital, ce que nous le. Avons accordé, et a l'Instant, Led Sr Curé Nous a fait lecture en la pnce. que dessus, desd. Dames Religieuses et du Substitud, du procureur fiscal, du Dernier Codicile par luy receu, fait & ordonné par ladte. Deffunte Damoiselle apres quoy, la reverende Mere, Catherine Macé Superieure ded. Dames Religieuses, Nous a mis en mains, Le testament olographe & Codicile de ladte. deffunte Damoiselle, mis par Elle en Despost entre Ses mains, Sur lenveloppe duquel sont Escrits ces mots de la main de ladte. deffunte Damoiselle Mance C'est Icy mon testament, et Iceluy Cachepté en Cire repnté par St. Joseph Tenant l'enfant Jésus par la main, Le Testament olographe en datte du troisie. Juin 16 c. soixante & Neuf escrit & Signé de Sa main au bas duquel est le premier Codicile, Escrit et Signé de Sa main, en datte du Vingt Septe. may dernier passé. après l'ouverture duquel, lecture faite par nre. Greffier, avons ordonné, sur le requisitoire, dud Substitud, qu'ils soient parraphez par nre. greffier, Ne Verietur & mis en despost en nre. greffe pour y avoir recours, Tant pour leur exécution, que pour la conservaon. de ceux à qui Il appartiendra, et ont signé, avec nous, led. Substitud & greffier.

G. Perot
Curé

soeur catherine
Macé

françois dollier — G. Soüart — C. D'Ailleboult

Johan gervaise
Basset
greffier

Ce fait & a L'Instant, Sur le même requisitoire Dud Substitud du procureur fiscal, Nous sommes transportez Avec nre. greffier & en la presence dud Subtitud, et de ladte. Damoiselle Dupuy, en la Maison de la grange dud hospital, Scituée aud. Montréal, pour faire description & Inventaire, des Meubles, tiltres si aucun y a & Enseignemens Aud hospital, appartenant, qui nous ont esté monstrez et enseignez par Jean penie (ou pevis) occonome de la ditte grange, et Invetoriez Come. cy apres

Premieremt.

Cinq Boeufs de Labour, Sous poil, Noir, Caille, rouget & Brun, de laage, les Uns de douse, de huict et cinq a six ans.

Item, Six Vaches Laictieres, de L'aage, dont la plus Jeune a deux Ans, & la plus Vieille Treize ans,

Item, deux Torreaux d'Un an. & deus Torres de pareil aage,

Item, quatre Jénesses de l'année, et deux Veaux.—

Item, quinze Cochos d'Un an & plus,

Item, dix nouritureaux, et Neuf de laict,

Item, Environ Cinquante Vollailles, & environ quatre Vingts petits poulets,

Item, dans le grenier de la Maison de ladte. grange Un gros Tas de bled froment, dans lequel Il y en a bien deux Cent Soixante minots, & Un aue. petit Tas de même bled, a Costé, que led Jean penie, a dit estre au Nommé Gaspard Bidelet serviteur domestique de lade. grange, Douze faucilles Telles quelles

Item deux minots à Mesurer, deux barrattes telles quelles, l'Une Avec trois Cercles de fer, & l'autre a Cercles de bois & Une grande Marmitte de fer qui est bien fendue.

Item, Trois Moyennes pentures, Une plus grande Une forge & Un Marteau, a faux, Une Meschante faux, Trois chesnes de Traisnes, Une crouilliere de charrue Une fourche a deux doigts & Un Vieux Soc de Charrue Le Tout de fer,

Item, environ Vingt livres de Vielle ferailles deux Irondelles de charrettes

Item, environ six Cent de Bardeau, & Vingt Une planches de pain a Couvrir

Item, Treise brasses de gros Cordages neuf & quatre de moindre Valeur.

Item, Treise brasses et plus de chasble, & deux chassis de fenestre de grosses Toile,

Item, Un autre Minot, et Un fust de demye barrique foncée d'Un bout, trouvez au pied de Leschelle ou montée dud grenier,

Item, en la grange deladte. Maison, Un Tas de bled froment, non Vané dans lequel Il en peut avoir de Net, environ quarante minots,

Item, environ soixante gerbes de bled froment et un Vent a Vanner Tel quel & une pince de fer,

Item, dessus les poutres delade. grange environ quinze ou seize Madriers de pain, tant en croustes que Madriers.

Item, dans la Cour de ladte. grange & Maison, deux charues garnies, avec leurs essieux de fer, les roües non ferrées.

Item, Trois Selles de chesne, de Vingt sept pieds de long, sur quinze poulces de hauteur.

Une charrette garnie de Ses roües ferrées et son essieu de fer.

Item, Un meschant Tombereau, et Une Meschante paire de Roües, Sans ferré,

Item, herses, A chevilles de bois & Une roüe de charrette ferrée de Ses bandes,.

Environ Trois Cordes de bois de cordes, et trois fourches de fer,

Item, dans le lieu qui Sert de poullallier, quatorze fusts de barriques foncées d'Un bout, et trois Bailles et Une petitte Meulle a esmoudre.

Item, dans Une chambre de ladte. Maison, Une grande Armoire neufve, de bois de sapin d'assemblage A deux battants, Servant A mettre du laict, Sans Serrure ou Il y a treise bacquets Neufs & leurs Couvertures de bois,

Item, Une chopine destain Commun dans Une autre Meschante Armoire,

Item, huict poches de toile bonnes, de deux minots ou environ, Avec quatre, que led Jean peni A dit estre chez le sieur de Belestre & Une Autre chez la Damoiselle Closse, Une Cremaliere,

Item, dans la Cuisine de ladte. grange, dix Couvertes blanches, Telles quelles, & deux Autres aussy blanches assez bonnes,

Item, Une grande Chaudiere de trois Sceaux & demy ou environ de Cuivre Jaune, Touttes trouées,

Item, Une grande chaudiere de Cuivre Jaune, de huict a neuf, que led Jean penis A dit estre chez lauson, Chaudronnier, pour la raccommoder,

Item, Une grande Marmitte ronde avec son Couvercle, Un

grand gril, Une meschante paire de pinssette, Une pelle Besche, Une Cremalliere, et Une poile a frire le tout de fer,

Item, deux autres bacquets, & Un grand A mettre de la Cresme,

Item, Un grand Bassin Creux, & trois Autres moyens en forme de plats le tout destain commun—

Une Meschante Cueillere a pot de fer, Deux chaudieres denviron trois Sceaux, chacune, de Cuivre rouge, bonnes, Une Autre d'environ Un sceau tres Meschante, Une petitte chaudiere de Cuivre Jaune, denviron deux pots, Un Coulloir de Cuivre Jaune.

Item, Un Marteau de fer avec Son Manche de fer et grande plaine amanchée,

Item, Douse attaches de Cordes Telles quelles, Six Courroyes, a boeufs, quatre Jougs adeux boeufs et quatre Jougs de traisnes

Item, deux Meschantes pioches, quatre Meschantes haches, Un meschant croc, & Sceau ferré, Dans un Cabinet environ trente livres de Vieille ferrailles, trois Irondelles et trois terrieres telles quelles,

Item, deux Meschants Mettelas de bourre, Une petitte chesne de fer avec Une Corde aupres de ladte. grange,

Toutes Les quelles choses cydessus ainsy Scellées et Inventoriées, Nous avons estably pour gardienne D'Icelles, Ladte. Damoiselle Dupuy, dans l'attente que le Sieur Son Mary soit de Retour, comme devant, arriver Ce Soir en cette Ville, dont nous Le chargerons de Nouveau, de ladte. garde, Come. Le plus propre & plus affectionné pour la Conservaon, du bien desd pauvres, & S'est ladte. Damoiselle gardienne chargée Volontairement de Toutes choses, et promis Icelles representer, ensemble les Scellés Sains & ntiers Touttes fois & quantes que par Justice en Sera requise, et A signé Avec nous Lesd Substitud & Greffier, Lesd Jour & an.

Jehan Gervaise C. D'Ailleboust

Basset Janne Groisard

greffier

Et Le landemain Vingtie. desd mois & an Nous charles Dailleboust &c Avons eu Advis que led S. Dupuy, n'a peut revenir du lieu, ou Monsieur le Comte de frontenac l'a Envoyé pour

le service du Roy, dans le Temps que nous esperions, et Sur le requisitoire du Substitud du procureur fiscal, Nous Avons de Nouveau estably, pr. gardien desd Scellés et choses cy dessus Inventoriées Le nommé Bailly Sergent en nre. Bailliage conjointemt & Avec lade. Damoiselle dupuy, lequel S'est volontairement chargé, Avec Elle du Contenu cy dessus et fait les Soubmissions ordinaires, et ont signé avec nous Coe. dessus.

C. D'Ailleboust

Janne groisard

Basset

Et lesd Jour & an. que dessus, Sont Comparus pardevant Nous Baillif Susd Mre. Gabriel pre. &c executeur Testamentaire de ladte deffunte Damoiselle Mance, Et Mre. françois Dollier de Casson Aussi pre. & procureur de Messieurs Les Seigneurs de lade. Isle, Mre. pierre Remy Sousdiacre, et Ecclesiastique du Seminaire St. Sulpice de paris Au nom & coe. procureur des dames Religieuses hospitalieres dud Montreal, Legataires de lad. Damoiselle Mance, qui nous ont dit & Remonstré, Sçavoir Led sr. Soüart, qu'ayant appris que ce Jourdhuy Lesd Religieuses, Sur la Signifficaon. qui le. avoit esté faite de ce Jour, & Sommation. de prendre & Accepter la charge de ladministraon. du Revenu temporel dud hospital, Conformement Aux Intentions de la feüe fondatrice D'Icelluy hospital, L'avoient refusé, et laissé a L'option de Mesd Seigneurs, qui auroit esté accepté en leurs noms par led Sr. Dollier Coe. Leur procureur en cette Isle, coe. en estant expressemt. chargé, par le Contract de La fondaon. dud hospital, Il estoit necessaire Tant pour le prompt execution dud Testament que po. faciliter Ladministraon. des biens dud hospital, qui est dans les besoings Urgeans de proceder, Incessamment A la levée desd Scellé et Inventaire, des beubles (meubles), Tiltres & enseignements qui se trouveront Sous les Scellé, La Leveé A esté pareillement requise par led Sr. Dollier Remy, et Substitud, ce que le. avons Accordé, & A La Conservaon. des droicts de qui Il appartiendra, et pour Se faire nous nous Sommes Transportez en la Maison dud hospital ou est decedée lade. deffunte Damoiselle, ou estant et en leurs presances Nous Avons Sommé, Lesd Bailly & Damoiselle Dupuy, de nous representer les Sceaux, que nous Avons trouvé Sains & Entiers, lesquels nous avons levez Sça-

voir. Premierement, Ceux, que nous avions apposé Sur Un Cabinet façon de bois debaine, lesquels avons ouvert avec les clefs que lade. Damoiselle dupuy nous A remis entre les mains & dans les tiroirs D'Iceluy Avons trouvé les choses qui Ensuivent.

Premieremnt. Six fourchettes, Six Cuillers, Une grande Escuelle A oreilles, Une grande Tasse & Une Moyenne, *Le Tout D'argent fin* pesant Ensemble Sept marcs deux onces.—

Item, Un tiroir dans lequel S'est trouvé, Une grande paire de Cizeaux, neufs, Une paire de Lunettes, avec Son estuy garny d'argent, Vingt deux mouchoirs de toile fine Tant a moucher que de col, Un Tablier aussy de toile fine, Treise paires de poignets, Un mouchoir de Col, Uny, deux paires de gans Simples a femme, Environ, dix Aulnes de petit ruban de Soie Tant noir que blanc, Une Coiffe de Crespe noire, Telle quelle, dix huict petits bonnets de Toile a famme, Sept Cornettes, blanche de toile, Un pacquet de bandeaux & bout de manches de toile, Contenant environ Soixante petittes pieces,

Item, dans Un Autre Tiroir, Un estuy neuf garny de quatre Razoirs, et deux tilles à filer d'acier, Une boiste de Sapin, de huict dans laqlle. Il y a des Esguilles A Coudre, Une autre petitte boiste, dans laquelle Il y a quelques pieces d'Une monstre, Un pacquet de Crochets noirs, Une Esguille a enbouttir des Corps & Un fuseau Avec Sa tille, Un estuy de Cuir bouilly garny de quatre lancettes, Un rouleau de laine blanche, environ deux onces de Girofle et Muscade, Un Canon d'yvoire a Seringue, Une poignée de ruban de laine, de Soye de fil, — & autres bagattelles, de peu de conséquence, deux petits pacquets de fil Tant blanc quà marquer, deux bourses a Gettons dans lUne desquelles sept Sols marquez, Cinq dets de Cuivre A coudre, trois petittes limes amanchees ;

Item, Un gros bonnet piqué de Taffetas noir Doublé de toile blanche, Un gros chappelet debaine & petit Reliquaire, Un pacquet de Jartieres de Satin bleuf, Large de quatre doigts, Un petit pourtrait sur cuivre d'Une Religieuse, Une petitte boiste a Confiture dans laquelle Il y a de la sey platte a Cachetter lettre, Une boiste de Sappin ou Il y a plusieurs Sortes de Soye, Un petit pacquet contenant quelques morceaux ; de camelet noir, Une boiste ronde Vernie, dans laqulle S'est trouvé,

Un os envelopé d'Un papier, Un petit pacquet de reliques de St Maximin, avec plusieurs autres petits pappiers qui Enveloppent des reliques Avec le. Inscriptions, Une Croix Dor esmaillée de blanc, Contenant Neuf rubis, Sçavoir Six gros & trois petis, Une Dor Esmaillé de Vert & de bleuf,

Item, dans Un Autre Tiroir, dans lequel S'est trouvé Une monstre Sonnante a boiste d'Argent, Une escharpe de Taffetas noir, Un bonnet picqué de Taffetas noir, Avec plusieurs pacquets de différentes Soyes Un pacquet de ruban de Soye de plusieurs Couleurs, Un peigne de buys, Une Moyenne paire de Cizeaux, Un petit estuy garny de quatre pieces, Un Autre plain desguilles, Un petit mouchoir de taffetas noir, Un pacquet de Medaille de terre, Une paire de gans Simple deux bourses, dans lesquelles Il y a des plottons de soye,

Item, dans Un Autre Tiroir, Un pacquet de fil despieux blancs, Un petit pacquet denviron douse livres de lin. Un pacquet de petit cordonnet de fil blanc, trois coiffes noires, Une claire, & deux de taffetas, trois mouchoirs de taffetas noir, deux fourez & Un Simple, quatre Mouchoirs de Col de toile blanche,

Item, Un Autre Tiroir, ou S'est trouvé, Un Crucifix dyvoire, monté Sur Une Croix debaine, Un pacquet de lassets de soye de plusieurs coule. quatre aulnes de toile blanche, Environ deux Aulnes de Taffetas, Couleur de Serize, trois aunes & demye de Serge de Rome noir ou raz de chaalons, Un petit pacquet de soye noire,—Ung pacquet de dantelle de soye blanche à Guipure,

Item, Un Autre Tiroir Double, dans lequel S'est trouvé Une paire de brosse, Un poinsson de fer, Un tablier destamine buratée grise, Une paire de Cizeaux, Une Cappe de berandine doublée de taffetas noir, Un petit manchon et Autre petite bagattelle de peu de valleur Un estuy de bois ou Il y a deux paires de lunettes, Une escritoire de bois de poirier, Avec son cachet d'argent representa. St. Joseph et le petit Jésus, un estuy A peau, dans lequel Il y a trois peignes,

Item, Un Autre Tiroir, plain de pappiers dans Lequel S'est trouvé, environ quatre mains de pappier blanc, Un Registre relié, en parchemin Sur lequel est escrit en Inscription, dUn Costé Livre de Despense generale de la grange, commencé Le premier Janvier 16c Soixante Six & de l'Autre Costé, recepte

generalle des fruicts & revenus de la grange de Montreal Commencé Le premier de ladte. année,

Item, Un autre petit regre. d'Une main de pappier Cousue, Contenant dUn Costé, 1666, Journal de Recepte particuliere, de Ladministratrice de lhospital St. Joseph de Montreal, & de L'autre, 1666, Journal de Despence partiere. de L'administraon. de L'hospital St. Joseph de Montreal,

Item, Un pareil, registre, d'Un Costé duquel est escrit, 1666, Journal de despense faite a la grange par Ladministratrice, de L'hospital, St. Joseph de Montreal et d'autre, 1666, Journal et recepte Commune de la grange, faite par ladministratrice de L'hospital St. Joseph de Montreal,

Item, Trois Compte Contenant les receptes & Despenses faites par lade. deffunte Damoiselle Mance, Les Années 16c Soixante & neuf, (2) soixante & dix & Soixante & Unze & Soixante Douse, Avec plusieurs feuilles Vollantes y Insérees attachées Touttes ensemble dUne espingle.

Item, six Vieux Journaux en pappier de différentes escritures, dont presque Tous les Articles sont rayez. avec plusieurs memoires y attachées avec des Espingles,

Item, Une quictance, passée par le greffier du lieu, en datte du, Vingt deuxie. sepbre. 16c LXIX, par Laquelle Appert que ladte. deffunte Damoiselle A payé a Nicolas Milet dit le bauceron & paul benoist charpentier, la somme de Sept Cent soixate. & quinze livres en bled, & Marchandise po. plusieurs Travaux, par eux faits aux bastimens de l'hospital,

Item, quinze feüillets de plusieurs pappiers Contenant quelque recepte & Compte, Aucuns desquels sont rayez que nous avons fait mettre en liasse et attaché d'Une Espingle, et fait parapher chacune D'Icelle par nre. greffier.

---

(2) Les recettes et dépenses de l'an 1669 constituèrent sans doute un bilan peu brillant puisque nous lisons dans un document de l'époque, conservé aux archives de Québec, ces mots, concernant la gestion de finances de l'Hôtel-Dieu, par Jeanne Mance : "Il y a un hospital aud. Montréal composé de cinq filles dont trois de la flesche envoyées par feu M. de la Dauversière et les deux autres du pays. Il y a 3000 ll de rente pour led. hospital payable par Mlle Mance qui demeure sur le lieu ; on tient qu'elle n'en use pas trop bien". (Voir *Archives de Québec*, p. 109, Québec, Paradis, 1931). Pauvre Jeanne Mance ! L'administratrice chez elle n'allait pas tout à fait de pair avec l'héroïne à la générosité *incalculable !* Mais tant de pièces nous manquent pour formuler un jugement là dessus, vraiment sans appel !

Item, Unze Missives addressées a ladte. deffunte Damoiselle Mance par plusieurs particuliers qui ne sont pas de consequence.

Item, dans le grande Tiroir audessus dud Cabinet. S'est trouvé, Une guaisne A Cousteaux de table Contenant six Cousteaux, Une Croix de Bois garnie de Nacque de perle.

Item, *Un Tableau Sur Toile de feu, Monsieur Ollier*, Un Sac, de Camelot double dans lequel S'est trouvé, Six pacquets de lettres qui parroissent estre de consequence, que nous avons Touttes faites parrapher, par nostre dit greffier, le premier lesqeles. Cotté, A, contient huict Lettres & Un memoire, Le Second pacquet Cotté B, Contenant trois lettres & Un memoire, Le troisie. pacquet, Cotté C. contenant Trois Lettres, le quatrieme pacquet Cotté E, Contenant Trois Lettres, Le Cinquième pacquet, Cotté F, Contenant Sept Lettres, et le Sixie., Cotté G, contenant trois lettres & deux memoires,

Item, Une obligaon. en pappier, passé pardevant De Montreau, Nore. Royal a la Rochelle en datte du, Vingt Unieme Juin 16c. cinqte. neuf par laqlle. appert que pierre de Lugerat & Jeanne Crespeau Sa femme, ont reconnu Avoir receu de lade. damoiselle Mance, la soe. de deux Cent quatre Vingt dix sept livres Tour. avec deux commandemens au bas d'Icelle fait par bailly Sergent, sous la Cotte h. & parraphé,

Item, Un billet Sous Sain privé du Nommé Sabattier Signé de luy endatte du 18 Juillet 16c Soixante & douse, par laqlle. Il promet payer aud hospital La Soe. de trente livres Sous le Cotte J.

Item, un pacquet de quictances des Religieuses dud hospital, Concernant la Despense faite pour Les Malades, et payée a Icelle., Sous la cotte L, parraphé coe. dessus au bas des Estiquettes, contenant Vingt quatre lettres.

Item, Une Liasse, de pappiers Contenant Sept pieces Tant lettres que Memoires, Sous La Cotte, M. & parraphé come. dessus,

Item, L'acte de la Compagnie de Messieurs de Montreal, pour ladministraon. du bien des pauvres de Lhospital, du. Vingt quatrie. Janvier 16c. Cinqte. Tous lesquels pappiers ont esté mis dans led Sac,

Item, Dans Une Autre petitte armoire de chesne a Un

battant apres avoir levé Le Scellé Coee. dessus, Se Sont trouvées les choses cy apres, Sçavoir Une petitte boiste en quarré de bois, dans laquelle Il y a plusieurs Verres de Lunettes,

Item, Environ deux livres de Sucre dans Un houragan.
Item, les quatre Tomes du breviere en francois & Latin
Item, Un breviere Latin
Item, Des Espitres Des Evangiles du pere anthoine Girard.
Item, Le Nouveau Testament en francois
Item, L'Imitaon. de Jésus Christ en francois
Item, la parraphrase des psaulmes
Item, L'Instruction Chrestienne le tout relié en Veau.
Item, Trois Autres petits livres en parchemin Led Contenant la Vie de Mr de Ranty (3)
Item, Une livre de chandelle de Cire blanche,
Item, Un petit tableau de Nore. Seigneur Sur Cuivre.
Item, Un registre relié en parchemin, Sur L'Inscription duquel & dUn Costé, est escrit, Livre de la recepte generalle, de l'hospital St Joseph de Villemarie, Commencé Le. le premier Janvier. 1666, & de l'autre livre de Despense generalle de l'hospital St Joseph, Villemarie Commencé le premier Janvier 1666., Contenant dix fueillets, escrit en partie & Rayez.

Et a L'esgard, des pappiers qui se sont Trouvez dans Iceluy Cabinet, Nous avons refermé Sous la Clef et remis & apposé, le Scellé, D'autant qu'il se fait tard, et parce quil nous a esté repnté par lesd Sieurs, quil est necessaire de remuer les farines qui se sont trouvé dans le grenier de lade. Maison, de peur quelles ne Se gastent & que Les boissons qui Sont dans la Cave pourroient couler & Se gaster, ensemble, le lard, qui y est Le tout Ayant esté Inventorié lors de L'apposion. du Scellé, Nous avons levé, les Sceaux par nous y apposez & laissé le tout en la garde & possession ensemble les Autres effets, cy dessus Scellées & Inventoriées, desd Bailly et Damoiselle Dupuy, quy Sen sont chargez Volontairement & promis les repnter Touttes fois & quante que par Justice en Seront requises, &

(3) Par le Père Jean-Baptiste Saint-Jure, sans doute ? L'auteur, comme le sujet, de cette biographie, possédaient la profonde estime de Jeanne Mance, nous le savons.

ont signé Avec Nous qui ont requis, de continuer, led. Inventaire demain, ce que leur Avons accordé.

françois dollier G. Soüart

Jehan gervaise

Remy

C. D'Ailleboust

Janne groisard

Basset

greffier

Et cejourdhuy, Vingt Unieme desd. mois & an. A La Requeste que dessus Nous Baillif Susd, et Soubsigné, Sommes Transporté, Avec Nre. greffier, et en presences des requerans en la dte Maison, pour continuer, A la Confection dud Inventaire, ou estant Apres quil nous a esté representé Les Sceaux Sains & entiers, par Ladte. Damoiselle Dupuy et Bailly, avons fait lever le Scellé, dud Cabinet, de bois de chesne a Un battant, que nous avions rescellé du Jour d'hyer, et Iceluy ouvert, avons trouvé les choses qui ensuivent

Premieremt.

Quatre feuilles de pappier, escrittes & non escrittes, Contenant quelques receptes et despence, faites par lade. deffunte Damoiselle Mance, pour Monsieur de Maisonneuve po. lors gouverneur de la date. Isle, que nous avons fait parrapher par nore. greffier, Sous La Cotte, A.

Item, quatre Autres feuilles de pappier escrittes en partie et nonescrittes, contenant, lesd receptes & despenses pareillement paraphez Sous la Cotte B.

Item Une, quictance duS'. de Mouchy de la soe. de Soixante livres, faite a lade. deffunte Dlle. en datte du Vingt quatrie. juillet 16c. Soixante & quatre Sous la Cotte, C. & parraphé coe. dessus.

Item, Une Liasse Contenant Vingt Une quictances faites par plusieurs particuliers, a lade. Deffunte dlle. parraphées et Cottées D.

Item, Un Compte fait & dressé par Laditte deffunte Damoiselle, de la recepte & Despense par Elles faites, des biens & revenus dud hospital, de L'année 16c. Soixante & trois Jusqu'au mois de Janvier 16c. Soixante & quatre, Contenant Vingt Un Rolle & deux d'escriture, parraphé & Cotté, E.

Un aue. Compte fait & dressé par ladte. deffunte Damoiselle, de la recepte & Despense par elles faites des biens & revenus dud hospital, de l'année 16c. Soixante & Six, parraphé & Cotté cy.....f

Item, Une Liasse Contenant *Vingt quatre Missives, de Talon, la Dauversiere, de Maisonneuve,* & *Dolbeau,* parraphées & Cotté.....f

Item, Une Liasse, Contenant Six Comptes faits entre ladte. Damoiselle Mance & Mons. de Maisonneufve, Cotté & parra ..G.

Item, Un accord, fait entre Ladte. deffunte Damoiselle, & led S' de Maisonneufve par lequel Appert, que de Tous les bastimens de la Mattairie dud Montreal, Il appartient La Moitié Aud. hospital, en datte du Vingt huitie. Novembre 16c soixante & Un parraphé & Cotté. h

Item, Un Recepicé dud Sieur de Maisonneufve, par le quel Appert, quil a receu du Sr Dolbeau, chapelain de la Ste. chappelle A paris huict cent Livres monnaye de france po. faire Tenir a ladte. deffunte Damoiselle Mance, en datte du Vingt Troisic. mars 16c. Soixante & *Six,* parraphé et Cotté.....J

Item, Un petit Inventaire des pappiers que la dame Dailleboust a remis entre les mains delade. deffte Damoiselle Mance, plusieurs pappiers, en datte du 12. Sepbre. 1665, Sous la Cotte L.

Item, Un Autre Compte de la Despense, faite par Lade. Damoiselle Mance, que de la recepte, pour led Sr de Maisonneuve, contenant deux pages et demye Escrittes, Sous la Cotte .... M

Item, Une quictce du S. Robutel, a lade. Damoiselle Mance de Unze minots & demy de bled, du 7e. Juin 1663, Sous la Cotte .... N.,

Item, Une grosse Liasse de pappiers Inutile, parraphée & Cotté, ... O.

Item, En la Cuisine de la Maison dud hospital apres Avoir par nous, Baillif susd Levée le Scellé, dUn Buffet de bois de Merisier D'assemblage, A quatre guichets, a deux tiroirs ferment A deux clefs et Iceluy ouvert Avec Les clefs, qui nous ont esté baillées par lade. Damoiselle Dupuy & led Bailly, Avons trouvé les choses cy Apres,.

Premiermt. Dix paires de draps de Toile de brin Tels quels,

Item, Vingt six chemises, Neufves & Vielles

Item, Une Tavoyelle de point Couppé, Telle qlle.

Item, Six dousaines Serviettes ouvrées & huict Serviettes, de lin,

Item huict Nappes de grosse Toile,

Item, Trois grandes nappes ouvrées

Item, Une Camisolle de Bazin.

Item, dans les guichets d'en haut dud buffet, quatre Sallieres, Une esguiere, quatre assiette, Une Cueillere apot et deux flambaux. Un pied d'un aue. flambeau le tout destin.

Item, dans Une serviette, environ Une Livre & demye de Castonnade,

Item, dans Un petit Sac de toile environ demye livre d'amidon, Une livre & demye de ris & environ demys livre de poivre en grain Dans des boistes de bois & Le tout remis dans led Buffet.,

Item, apres Avoir levé le Scellé, dUn grand Coffre de Merisier, dassemblage, trouvé dans la chambre A Costé de la Cuisine, et Iceluy ouvert, C'est trouvé Les choses cy Apres,

Premierement Une petitte Cueillere a manche de Cuivre, Avec Son poislon aussy de Cuivre Le tout neuf,

Itm, Unze couvercles de petits pots, de Cuivre Jaune,

Item, deux livres de fil Cru filé, Trois Morceaux de Canevas a faire Tapisserie, deux Caleçons Un de chamois & l'autre de bazin Une petitte Camisolle, de Melton sans manche blanche, Une aue. Camisolle de ratine blanche Telle quelle. Une jupe de drap duceau Uzée, deux roigneures d'estoffe, trois garnitures de pleuche, de rap duceaux, garnis de frange de Soye,

Item, Une Camisolle a Usage de femme, de Serge *doublé de peau de lapin, et Un Manteau pareil.* (4)

Item, dans Une autre chambre, qui Servoit autrefois de chappelle, et apres avoir par Nous Baillif Susd. Levé les sceaux par Nous posez et trouvez Entiers & Iceluy ouvert, ou s'est trouvé,

Premiremt. Un Morceau d'estoffe gris brun

---

(4) Le lapin servait donc de fourrure aux Montréalaises, en ces temps lointains !

Item, Neuf pieces de garniture de lict, de drap gris, garny en partie de frange de Soye de Couleurs,

Item, Une piece Roullau de laine coule. de Cerise No. 12 :

Item, Un habit de Serge de Seigneur Noir a Usage de femme,

Item, Une jupe de Camelot de poil de chevre grise, Telle quelle,

Item, Une paire de bas d'estame blancs, neufs,

Item, quatre morceaux de futaine, blanche a poil contena. Six au. et demye ou environ—

Item, en lade. chambre, apres avoir levé par Nous, Baillif susd, Les Sceaux, d'Un bahut de Cuivre noir, Sans Serrure, trouvé les choses cy Apres,

Premierement. Une Camisolle de Camelot gris doublé de peau de Lapin telle quelle

Item, Une Juspe blanche non achevée de grosse Ratine,

Item, deux autres Juspes, de Serge de Londre blanches,

Item, Une Cimarre (espece de soutane) D'estamine buratée grise brun. Neufve,

Item, Ung petit Coups & Une Jupe de Camelot gris Tels quels,

Item, Un Oyatte de toile pinte,

Item, Une nappe & Une Serviette ouvrées Telles quelles,

Item, Une Juspe de Ratine de florance

Item, Un habit Complet avec Un Corps a Usage de femme de tamine buratée grise le tout Neuf,

Item Un Vieux Corps destamine buratée, gris,

Item, Une Juspe avec Un Juste a corps de Serge de londre grose a Usage de femme le tout neuf,

Item, Une paire de bas de Ratine blanche et Une paire de bas de Toile blanche,

Item, Une aulne Un tiers de toile de Mesly etenviron Trois quarts de Toile de lin,

Item, deux piqueures de Corps, deux coutrement. de Camelot noir, deux morceaux, destamine buratée, deux plottons de fil Cru, Un petit Cossinet de Cottonniers du pays & Une Couverte de Siege pliant de tapisserie non achevé,

Item, Une Juspe, Camelot noir, Telle quelle,

Item, en ladte. chambre, Après avoir Levée le Scellé, d'Un

Autre grand bahut aussy de Cuir noir, ferment a deux clefs, et Iceluy ouvert, Avons Trouvé les choses cy apres.

Premierement, Un gros pacquet de Laine blanche Destin, blanche, envelopé de pappier blanc & deux livres ou environ pesant,

Item, Vingt quatre Morceaux de tapisserie Couppée a faire des ornemens d'eglise,

Item, Trois grandes nappes et quatre serviettes ouvrées.

Item, Une boiste de Sappin ou hoiste (Haiste), longue dUn pied & demy ou environ. plaine. de soye platte a faire de la Tapisserie,

Item Un Sas monté de Toile de Soye,

Item, Un Moyen Bahut de Cuir Sans Serru. duquel apres avoir levé le Scellé par Nous Baillif susd apposé, avons trouvé, dedans ce qui ensuit,

Premieremt. Un petit Jesu de bois en relief avec Sa petitte robbe de Satin enveloppé d'Une Serviette,

Item, trois paires de bas, deux de laine & Une de fil blancs,

Item, sept petittes Serviettes ouvrées a mettre Sur L'estomac, Telles quelles.

Item, deux Camisolles de futaine Telles quelles,

Item, Une Serviette ouvrées & Une Vielle chemise a Usage de femme, & Une Cornette de Touloux noir,

Item, Une escharpe de Tafetas noir a mettre Sur Le Col, deux Coiffes de taffetas noir, doublé de Cotton, & Une petitte Coiffe de Taffetas noir Simple, Un bonnet piqué de taffetas noir & deux bonnets de laine blans, Une paire dheurne (urnes) A la Royalle,

Item, Une paire de bas de toile, & deux mouchoirs de Col de toile,

Item, Trois paires Soulliers a Usage de femme presque neufs,

Item, Un grand Coffre de bois de Sappin Sans Serrure, les Sceaux duquel apres que nous Les avons levez et Iceux trouvez Sains & Entiers, ou S'est trouvé ce qui Suit,

Premierement, quatre Livres Infolio Reliez en Veau, dont deux Tomes contenant la Vie des Saints, les deux Autres l'un dUne partie de la bible en françois & l'autre Intitulé la Connoissance de l'amour de Dieu,

Item, Ung livre Inoctavo de la Semaine Ste. en françois, (5)

Item, huict moutons en Cuir de basanne—

Item, Un morceau de Maroquin & deux morceaux de Veau,

Trente huict Serviettes telles quelles, Tant ouvrées qu'autres,

Item, quatre chemises a femme Telles quelles,

Item, dix mouchoirs Tres meschants-

Item, Une grande & deux petittes Teyes d'oreiller Telles quelles,

Item, environ douze Livres Cotton blanc, quatre grand draps, & deux petit Tels quels, & deux bouts de manses le Tout tel quel

Item, Une petite Cassette de Cuir Noir, que Nous avons levé le Scellé, que nous avons trouvé Sain et entier, & Iceluy ouvert, avons trouvé les choses cy apres

Premieremt. Une Compte rendu par ladte. deffunte Damoiselle Mance, a Monseigneur L'Evesque de petrée, de Ladministraon. des biens & revenus dud hospital, les Années, 1659, 1660, et 1661, clos & Arresté le Vingt quatre may 16c. Soixante & Six, que nous avons fait parrapher par nre greffier Sous la Cotte, P.

Item, Un Autre Compte pareillemt. rendu par Ladte Damoiselle Mance, a Mond Seigneur Levesque, de Ladte. Administraon., Les années 16c. Soixante & Six & 16c. Soixante & Sept. Clos & Arresté Le Cinquième 16c Soixante & huict, pareillement parraphé & Cotté Q..

Item, Un Contract en pappier, passé, pardevant philippe Galois & charles Richer, Nores. Au Chastelet de paris Le Sixie. Juillet 16c. cinqte Un, par lequel Appert, que Monseigneur le Duc Dangoulesme & Made. de la guiche Son Espouse ont Vendu & Constitué, Au profit dud hospital douse Cent Vingt deux livres, douze Sols quatre deniers de Rente Annuelle, au bas duquel contract, est Une Reqte. pntée au Sr Lieutenant Civil du Chastelet de Paris, & Ensuitte Un Acte passé par devant Lesd Nores. Le Sixie. Juillet de ladte. Année, portant

(5) En comptant les volumes, plus haut mentionnés dans le même inventaire, nous constatons que la bibliothèque de Jeanne Mance contenait une vingtaine de volumes.

ratifficaon. du Contenu Aud Contract, par les fermiers desd Seigneurs & Dame, Lequel Contract, n'est quen Coppie Collationnée a l'original en parchemin par Muret & Son Compagnon Nores Aud chastelet, Lade. Collaon, dattée du dousie fevrier 16c. Soixante & quatre, que nous avons fait pareillemt. parrapher Sous la Cotte, ...R.

Item, Un Contract en pappier, passé par devant, chaussiere & Son Compagnon aussy Nores, au chlet de paris Le dix septie. Mars 16c quarente huict, par lequel Appert, que Mre. Gaston de Ranty et Dame Elizabeth de Balzac Son Espouse, ont Vendu & Constitué, Aud hospital, deux mil deux Cent livres Tour. de Rente Annuelle, parraphé Come. dessus & Cotté.....S.

Item, Un autre Contract en pappier, passé par devant Led chaussier & Son Compagnon Le dix Septie. Mars 16c quarante huict par lequel Appert, que Messieurs de fancamp, La Dauversière, & autres y desnommez po. lors Seigneurs de Montreal, Suiva. les Intentions de la fondatrice D'Iceluy hospital, A adjousté, outre la some. de trente Six mil livres de premiere fondation La Somme de Vingt quatre Mil livres faisant en tout Soixante Mil Livres, parraphé & Cotté .....T.

Item, Une obligaon. en pappier, passé par devant de Montreau Nore. Royal A la Rochelle Le Cinquième Juin 16c. Cinquante Neuf par laquelle appert que Jacq. Mousnier Marchand, a fait Un traitté Avec plusieurs passagers y desnomez. pour la somme de dix huict Cent livres, Sous la Caution & promesse de lade. Damoiselle Mance en Marge de laquelle obligaon. est Un escrit Signé de la main, de lade. Damoiselle en datte du septie. novembre 16c. Soixante & Neuf, par lequel elle reconnoist Avoir esté Entierement Satisfaite desd particuliers ensuitte de laquelle obligaon. Sont deux Acte, passé par devant led Nore. faisa. Mention du Contenu en Icelle, parraphée & Cotté.....U.

Item, Une autre obligaon. en pappier passée par devant led de Montreau, en datte du trentie Juin 16c. Cinquante Neuf portant entre autre choses que la feüe Damoiselle Mance, a Reconnu debvoir Aud Jacques Mousnier La some. de Trois Mil huict Cent quarante Cinq livres, Sept Sous Unze deniers, employez par led sieur Mousnier a la priere de lade. Damoiselle pour le payement de plusieurs Vivres, hardes & Meubles &

Autres choses pour led hospital, ensuitte duquel est Un Acte passé par devant led Nore. Le troisie. Avril 16c. Soixante & quatre, par lequel Appert, que lade. Damoiselle, a Sole & Acquitté Ladte. Somme Aud Mousnier, parraphé & Cotté cy..X.

Item, Une obligaon. en pappier passé pardevant Becquet Nore. a Quebec Le Sixie. Sepbre. 16c. Soivante & huict, par laquelle appert, que la Chesnaye Sieur du Lieu, est redevable par transport Au bas d'Icelle, Aud hospital, de la somme de Cent Cinqte. Livres, Sur quoy est Un Receu de la main de lade. deffunte non Signé, de la Somme de Cinquante quatre livres dix Sols en datte du div neufie Juillet 16c Soixante & Neuf, parraphé & Cotté, A.

Item, Une quictance, en pappier passé pardeva. Thomas & Son Compagnon Nore. Au chastelet de paris du sixie. fevrier, 16c. Soixante & quatre par Laquelle, appert, que lade. Damoiselle Mance, reconnois avoir receu de la feme. du Sr Desbordes La some. de Trois Mil quatorze Livres dix Sols po. deux Années escheües de la rente de Vingt deux Mil Livres en principal deue Aud hospital que de Cinq Mil Cent Trente Cinq livres dix Sols pour Anciens Arrerages, parraphés & Cotté. B.

Item, Une quictance, en pappier, passée par devant nre. greffier le quatorzie. May 16c Soixante & Neuf, par laquelle appert, que les Marguilliers pour lors de la parre. de ce lieu, ont deschargé, Lade. Damoiselle Mance, des sommes, quils pourroient Contre elle pretendre, pour les bois de charpente & Autres choses, quelle Auroit debvoir a la fabrique, & ce pour Equivaler au payemnt qu'auroit demander ladte. Damoiselle, de Loeuv parre. que les paroissiens & prestres D'Icelle parre. avoient fait Jusqu'aud jour de L'eglise dud hospital parraphé et Cotté .....C.

Item, Un Contract en pappier, passé pardevant chaussiere & Son compagnon le dixseptieme Mars 16c. quarante huict, par lequel appert que Led Sr fancamp a promis faire Valloir au profict dud hospital huict Cent quatre Vingt huict livres dix sept Sols Neuf deniers de Rente Annuelle, parraphé & Cotté..D.

Item, Un Contract de Concession en pappier, Signé Louis Seguier Secretaire de Messieurs les Associez pour la Conversion des sauvages de LIsle de Montreal, par lequel appert qu lesd

Seigneurs ont octroyé & concedé, aud hospital deux Cent arpens de terre en lade. Isle, Sans le. payer aucuns Cens ny Rente & Simple foy et hommage. parraphé & Cotté.....E.

Item, Un Contract de Concession en datte du Vingt troisie. Janvier 16c Soixant & huict Signé Galinier pre. par lequel appert que led S. Galinier a Concedé aud hospital, la quantité des Terres, qui se trouveront non Concedées, au bout des hans qui Commencent a la grande Riviere come. Il est plus amplemt. porté aud Contract, parraphé & Cotté.....f.

Item, Un Contract en pappier, Signé paul de Chomedy du huict aoust 16c Cinqute. quatre, par lequel, appert, que led Sr de Chomedy, a Concedé, aud hospital, La moitié de la Metairie appartenant aux Seigneurs de Montreal parraphé & Cotté ..... G.

Item, Un Contract en pappier, passé pardevant Led Chaussiere & Son Compagnon. Le quatrie. Mars 16c Cinqte. Cinq, portant ratifficaon. du dernier contract cy dessus Inventorié, parraphé & Cotte. ..... h.

Item, Un Contract en pappier, Collaone. par Muret & Son Compagnon Nores. au ch'let de paris lade Collaon. en datte du Troisie. Janvier Mil Six Cens Soixante & quatre, La Coppie dud Contract en datte du Neufie. Mars 16c. Soixante & Trois, par lequel Appert, que les Seigneurs cy devant de Montreal nommez ont Concédé, Lade. Isle & terres en despendent A Messieurs du Seminaire St Sulpice de paris, parraphé & Cotté.....J.

Item, Un Contract en parchemin du septie. Juillet 16c Soixante & Six, Signé, Souart procureur desd Seigneurs, par lequel appert qu'il a concedé Au profict dud hospital deux Cent arpens de terre en lade. Isle parraphé & Cotté.....L.

Item, Un acte, du Vingt troisie. novembre 16c. Soixante, par lequel appert que led Sr. de chomedy a mis en possession Led hospital des deux cent arpens de terre cy dessus Inventoriez parraphé & Cotté. .....M.

Item, Un Acte, Accordé a lade. deffunte Damoiselle par le Sr. de Sailly Juge Royal du Sixie. fevrier 16c. Soixante, & Six, par lequel, elle a declaré, quelle a Jouy Jusqu'aud. Jour de Sept arpens de terre Sur lesquels Les Maisons & Eglise dud hospital Sont presentemnt Basties parraphé & Cotté.....N.

Item, Une quictance en pappier en datte du 3e aoust 16c

Soixante & Dix Signé. C. LeMoyne par laqlle. Il reconnoist avoir receu de lade. Dlle. Mance, La some. de Six Cent livres tour. parraphé & Cotté. .....O.

Item, *Six Lettres escrittes a lad. Damoiselle par Monsieur Talon,* parraphées & Cottées.....P.

Item, Un pappier, Contenant deux receus Du Nommé Banchaud, Le premier en datte du dixe. Janvier, 16c Soixante & huict & le dernier du Vingt Sixie, fevrier de lade. année, parraphé & Cotté cy .....Q.

Item, Un Contract en pappier passé pardevant Led greffier, Le treisie. avril 16c Soixante & Sept, par lequel appert que la damoiselle Closse a reconnu avoir Vendu, au profict dud hospital dix arpens de terre en Seule piece, parraphé & Cotté .....R.

Item, Une Sentence en pappier, par nous rendue par laquelle appert, que lade. Damoiselle Closse est Condamnée de payer, au Sr. Gabriel Souart Au profict des Religieuses la soe. de deux Mil livres au bas de laqlle. est Un Commandt. fait a lade. Damoiselle par bourdon Sergent parraphé & Cottée.....T.

Item, Un Acte d'omologaon. du Contract de La Vente cy dessus desd dix arpens par nous rendu au profict dud hospital parraphé & Cotté .....U.

Item, Un Contract en pappier de Concession en datte du deuxie Mars 16c. Soixante Collationné par led Greffier le dernier Mars 16c Soixante & Sept, par lequel Appert, que paul led Sr de chomedey a Concedé Au Sieur Closse Cent Arpens de terre en lade. Isle parraphé & Cotté .....X.

Item. Un acte Dassemblée, faite, de plusieurs amis de lade. Damoiselle Closse & autres personnes po. la delliberaon. faite pour la Vente desd dix Arpens de terre en datte du Vingt troisie. mars 16c. Soixante & Sept avec la sentence y Jointe portant permission de faire lade. assemblée. du premier Mars de lade. Année, parraphé & Cotté .....Y.

Item la Saisie faite des biens de lade. Damoiselle Closse, par lesd bourdon Sergent en date du huictie. fevrier 16c Soixante & Sept parraphé & Cotté .....Z.

Item, La Significaon. d'un Arrest du Conseil du Roy a lade. Damoiselle Mance Par lesd Seigr. porta. evocaon du Conseil Touchant les affaires po la grange dud hospital en datte du troisie sepbre. 16c Soixante & Douze parraphé &

MONUMENT DE JEANNE MANCE, par Philippe Hébert.

Il s'élève dans le parterre de la cour d'honneur, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, angle des rues Saint-Urbain et avenue des Pins. Il fut érigé en 1909, grâce au zèle patriotique de S. E. Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

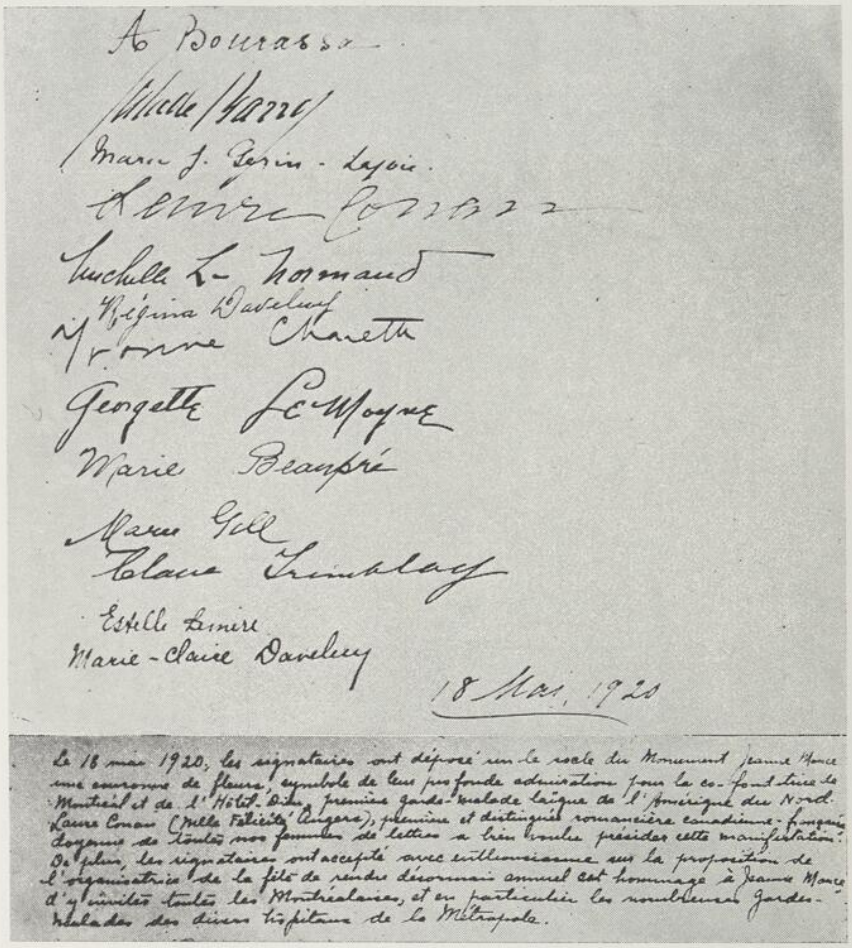

A Bourassa.
Juliette Barry
Marie J. Gérin-Lajoie.
Laure Conan
Michelle Le Normand
Régina Daveluy
Yvonne Charette
Georgette Le Moyne
Marie Beaupré
Marie Gill
Claire Tremblay
Estelle Lemire
Marie-Claire Daveluy
18 Mai 1920

Le 18 mai 1920, les signataires ont déposé sur le socle du Monument Jeanne Mance une couronne de fleurs, symbole de leur profonde admiration pour la co-fondatrice de Montréal et de l'Hôtel-Dieu, première garde-malade laïque de l'Amérique du Nord. Laure Conan (Mlle Félicité Angers), première et distinguée romancière canadienne-française, doyenne de toutes nos femmes de lettres a bien voulu présider cette manifestation. De plus, les signataires ont accepté avec enthousiasme sur la proposition de l'organisatrice de la fête de rendre désormais annuel cet hommage à Jeanne Mance d'y inviter toutes les Montréalaises, et en particulier les nombreuses garde-malades des divers hôpitaux de la Métropole.

Fac-similé du procès-verbal de la première manifestation annuelle, au Monument Jeanne Mance, le 18 mai 1920, précédé des signatures de quelques-unes des personnes présentes : Mlles A. Bourassa, Juliette Barry, Marie-J. Gérin-Lajoie, *Laure Conan*, Michelle Le Normand, Régina Daveluy, Yvonne Charette, Georgette Le Moyne, Marie Beaupré, Marie Gill, Claire Tremblay, Estelle Lemire, Marie-Claire Daveluy.

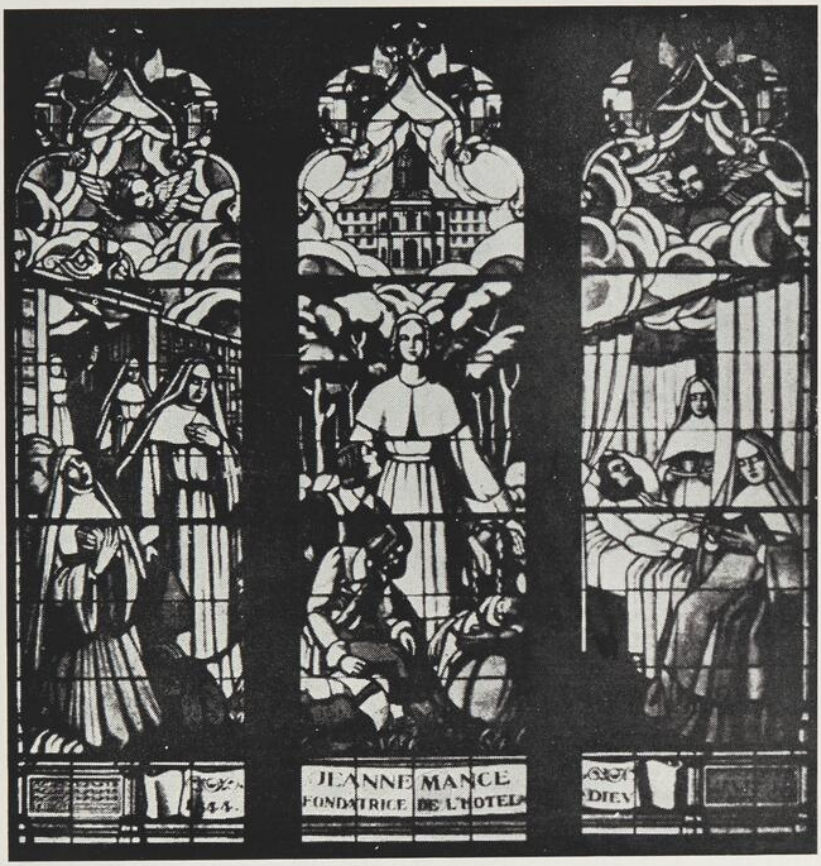

Verrière de l'église Notre-Dame de Montréal, consacrée à la mémoire de Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu.

JEANNE MANCE

Médaillon sur le tableau d'honneur des médecins dans l'antichambre de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Oeuvre de Henri Hébert.

Trois petits tableaux extraits du conte historique : *Jeanne Mance*. Dessins de l'artiste Rita Mount. Récit de Marie-Claire Daveluy. Publié par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 1922.

Cotté..... cy avec Un acte contenant Les responses y Joint.P.. (6)

Item, Un acte de foy & hommage, par lade. Damoiselle Mance a MMess. de LIsle de Montreal, a Cause des terres dud hospital, passé pardevant led Greffier. Le XXVI. Janvier 16c Soixante & Sept. parrap. & Cotté.Q.

Item, Coppie de L'acte de Mons. de Bretonvilliers pr recevoir les Rentes dud hospital en faveur de lade. Demoiselle Mance, Collationné par led Thomas & Son Compagnon Nores. Le VI. fevrier 16c Soixante & quatre. parraphé & Co.....R.

Item, Un Memoire des Meubles dud hospital, qu'a receus La Soe. de Bresolls. en l'année 16c Soixante & Neuf p. & C....T.

Item, Un Memoire des choses que Lhospital a fournies a Leglise. qui ne sont Comprise dans led Inventaire para. & Cotté .....U.

Item, LInventaire des Meubles, Ustancilles & Bestiaux de la Mettairie de Lhospital, en 16c Soixante & Un non Signé parraphé & Cotté. .....X.

Item, plusieurs Memoires du Sr. Migeon de ce qu'il a fourny a lade. Damoiselle parraphé & Cotté.....Y.

Item, Un Memoire de ce que peut debvoir Mons. de Maisonneufve a ladte. Deffunte Damoiselle, Signé d'Elle le XXII. Sepbre. 16c Soixante & Neuf parraphé & Cotté.....Z.

Ce fait & apres que ladte. Damoiselle Dupuy et led Bailly, et Substitud du procureur fiscal, nous ont dit, quils ont fait Inventorier Touttes les choses, qui Sont Venues a leurs Connoissance, dellaissez apres le decedz de lade. Damoiselle Mance, Aux declaraon, quils ont faites, que lesd Religieuses ont par

(6) Au sujet justement des "affaires de la grange, aud. hospital, voici une note de Faillon, fort intéressante, glissée au bas des pages 424-425, du vol. 3, de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* ; "L'année qui précéda sa mort [en 1672], elle désira, pour la sûreté de sa conscience, de terminer ce qui lui restait encore à faire touchant les 22,000 livres, qu'en 1651, elle avait échangées pour la moitié du domaine des seigneurs. Depuis ce temps, le Séminaire et l'Hôpital avaient joui en commun et par indivis de ce domaine, qu'on n'avait pu diviser durant les troubles occasionnés par la guerre ; et, d'ailleurs, plus occupés des colons que d'eux-mêmes, les seigneurs avait laissé tomber la grange en ruine, faute d'y faire des réparations. Comme donc, la moitié de ces bâtiments appartenait à l'Hôpital aussi bien que la moitié des terres, Mademoiselle Mance voulut qu'on fit l'estimation de la somme nécessaire pour les relever ; cette somme fut évaluée à 5,650 livres, dont elle promit de fournir la moitié. (Sources de Faillon : *Greffe de Ville-Marie*, 1er et 8 juin 1672).

compte, Touttes les choses qui sont A Lhospital Servans Au pauvres, Nous avons Sur le Requisitoire dud Substitud desd Sieurs Dollier, Soüart & Remy Laissé Touttes les choses Inventoriées cy dessus en la garde & possession de lade. Damoiselle Dupuy & dud Bailly gardiens, par nous establis, conjointement Avec elle, Jusqu'à ce que led Sr Dupuis en ayt accepté la garde a son Retour & ont promis, nous les repnter Touttes fois & quante que par Justice en seront Comme despositaires des biens Inventoriez par Justice, & ont signé, ce fait Nous Nous sommes Retirez, Lesd Jour, & an.

françois dollier

Janne groisard — Jehan gervaise

G. Soüart — Remy

C. D'Ailleboust

Basset

greffier

Aujourd'huy est Comparu pardevant Nous Charles D'Ailleboust Escuyer Sr Desmuceaux Baillif, Juge Civil & Criminel dud Montreal Mre. Jean Gervaise, substitud du procureur fiscal dud lieu, Lequel Nous A presenté La personne duSieur Zacharie Dupuy, Escuyer Major dud Montreal, qui apres quil a dit avoir eu Connoissance, du Scellé cy dessus par Nous fait Sur le requisitoire dud Substitud, Levée D'Iceluy et choses y Inventoriées, Avons Iceluy Sieur Dupuy chargé & rendu Gardien, de toutes et chacunes Les choses Contenües Aud Inventaire, qui en a Volontairet. pris & Accepté la charge et garde, et promis Icelles, Conserver, et en rendre bon & fidelle Compte, quand par Justice en Sera requis, Comme depositaire de biens Inventoriez par Justice: Le Tout a la Conservaon. des droicts à qui Il appartiendra En ce faisant, Ladt. Demoiselle Dupuis & led Bailly, cy devant Gardiens Conjointemnt. ensemble par nous establys, demeurent bien & Vallablement Deschargez, Ce faict par Nous Baillif susd, en la pnce. et du Consentement de Mre. françois Dollier de Casson, prestre, et procureur de Messieurs du seminaire St. Sulpice, de paris, à present Administrateur des biens dud hospital de Mre. Gabriel Soüart, aussy pre. dud Seminaire, et Executeur Testamentaire de ladte. Deffunte Damoiselle Mance, Et Mre. Pierre Remy Sousdiacre, Au nom & Come. procureur des Dames

Religieuses dud hospital, Legataires de lade. deffunte Damoiselle, qui ont Signé ces prtes. Avec nous, Led substutd, et Sieur Dupuy, et nre. greffier. Le Vingt deuxie. Juin 16c Soixante & treise, du matin en la maison dud hospital.

Dupuis
Jehan gervaise — françois dollier
G. Soüart — Remy
Basset
greffier

VII. DEPOT DU COEUR.

1673
19e Juin
Acte de depost du coeur de deffunte Damoiselle Jeanne Mance administratrice de l'hospital de Montreal
Sur le requisitoire de
Me Gabriel Soüart pret. son exécuteur testamentaire

L'an 16c soixante et treize & le dixneufiéme Juin sur les huict heures ou environ du soir, sur le requisitoire de Mre Gabriel Soüart prestre du seminaire St Sulpice a ce present habitué en l'Isle de Montreal ancien Cure de la paroisse de lad. Isle & Mre. D'Escolles (maitre d'école) au nom & comme Executeur testament. de deffunte damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice du bien des pauvres de L'Hospital dud Montreal, lequel en la presence de Mre Gilles Perot, prestre & cure de lad. pare. nous a requis acte de ce que, dans ladte. Damoiselle en la chappelle dud. hospital, son coeur en a esté separé, et renfermé dans une escuelle destin couverte d'Ung couvercle aussy destin, et mis en despost dans ladte. chappelle, sous la Lampe d'Icelle, attendu, qu'on ne l'a peu enterer dans Le Lieu destiné pour L'Eglise parroissialle de ce lieu ou les fondemens sont seulemt. jettez & coe. n'estant pas encore benitte ny par consequent en estat de servir a la sepulture de deffunts suivant qe. ladte. damoiselle a souhaité de son vivant que son coeur y

fut enteré & dont elle a verballemt. chargé led Sr Soüart en qualité de son Executeur testamentaire, aux protestaon. qu'il fait que d'abord que lad. Eglise, sera en estat de ce faire Luy sera transporte, led. Coeur sous la lampe de la ditte Eglise dont acte a luy octroyé par moy greffier & tabellion de la terre & Seigneurie de lad. Isle soubsigne pour servir & Valloire ce que de raison & a signé Avec led. Sieur Perot.

G. Soüart G. Perot

Basset

greffier

VIII. ACTE DE SEPULTURE

Le 19 juin 1673
Extrait de Sépulture
de
Jeanne Mance

Extrait des Registres des BAPTEMES, MARIAGES et SEPULTURES, faits dans la Paroisse de Montréal, sous le titre du S. Nom de Marie, dans l'Ile, Comté et District de Montréal, Province de Québec, pour l'année mil six cent soixante-treize.

Le dix neufe. Juin de lad. Année A Esté Enterrée Damelle. Jeanne Mance Administratrice de lhospital de ce Lieu agée de Soixte. et Six a Sept ans prjse aud. hospital, son Coeur à esté mjs en depost soubs la Lampe de la chapelle dud. hospital quj sert maintent. de paroisse, Jusques a ce que L'Eglise encommancée soit en estat que lon l'y porte selon sa volonté dont acte a esté fait pardevant Le Sr Basset Nottajre.

G. Perot
Curé

Lequel EXTRAIT, nous, soussigné, certifions être conforme à l'Original.

Au Bureau de la Fabrique,
Ce 21 juin 1912.

N. A. Troie, Ptre S.S.,
Curé de N.-D.

IV

LE MONUMENT DE JEANNE MANCE

1. — *Son dévoilement le 2 septembre 1909*

Nous trouvons dans la SEMAINE RELIGIEUSE *de Montréal, un article de M. l'abbé Elie-Joseph Auclair, en date du 13 septembre 1909, relatant les fêtes du 250e anniversaire de l'arrivée, à Montréal, des Hospitalières de Saint-Joseph. Ce fut au cours de ces fêtes qu'eut lieu l'inauguration du monument de Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu, en 1642. Comment ne pas ajouter que nous devons à une admirable initiative de l'archevêque de Montréal,* (1) *S. E. Monseigneur Charles Bruchési, l'érection d'un monument qui rappelle avec quelle grâce, quelle fidélité, l'oeuvre accomplie par la collaboratrice de M. de Maisonneuve aux jours de la fondation de Montréal. Voici un extrait de l'article de M. l'abbé Auclair :*

"Après la messe [pontificale], dans la cour d'honneur de l'Hôtel-Dieu, ce fut la cérémonie du dévoilement du superbe groupe de Philippe Hébert (2) : le monument de Jeanne Mance.

---

(1) Voir un peu plus loin le texte du discours prononcé par Mgr Bruchési, à la cérémonie du dévoilement et recueilli dans l'ouvrage de M. l'abbé Auclair : *Les Fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1909.* Montréal Arbour et Dupont, 1909.

(2) Philippe Hébert, un de nos sculpteurs canadiens réputés, était né à Sainte-Sophie d'Halifax, le 27 janvier 1850. D'abord élève de Napoléon Bourassa, à Montréal, il alla plus tard étudier en France. En 1883, il fut élu membre de la Royal Canadian Academy, et en 1901, créé chevalier de la Légion d'honneur, en France. Nous lui devons plusieurs de nos beaux monuments historiques, parmi lesquels celui de Jeanne Mance tient un rang distingué. Philippe Hébert mourut à Montréal le 13 juin 1917. Un de ses fils, Henri, a hérité du talent artistique de son père. On remarquera dans cet ouvrage la reproduction d'un élégant médaillon de Jeanne Mance dû à cet artiste. Un autre fils du sculpteur, Adrien, est un peintre excellent.

En présence des évêques, du clergé, des invités et du peuple, cependant que des jeunes filles habillées de blanc, chantaient du haut d'une estrade *A la gloire de Jeanne Mance*, l'expressive et si jolie cantate qu'une plume habile a comme ciselée en beaux vers et en harmonieuses strophes, ce fut un malade — oh ! la délicate pensée ! — conduit là dans une petite voiture, qui tira le ruban de soie et fit tomber le voile. Et par cette belle matinée de septembre après 250 ans, Jeanne Mance nous apparut tendrement inclinée vers un pauvre colon blessé qu'elle soutient. Tout dans ce groupe est admirable d'expression et de grâce . . . Cette oeuvre nouvelle fait honneur vraiment à l'artiste à qui nous devons déjà *Maisonneuve, Cremazie* et *Bourget.*

Les discours officiels commencent. C'est d'abord une lettre éloquente de Mgr Rumeau, évêque d'Angers, que lit un prêtre angevin, M. Porcher, de Saint-Sulpice, dans laquelle le distingué prélat du beau pays d'Anjou — d'où nous sont venues nos premières Hospitalières — exprime aux Canadiens de Montréal les plus nobles et les plus délicats sentiments. C'est ensuite le discours de Mgr l'archevêque, dans lequel Sa Grandeur expose toute la génèse et toute la portée de l'historique démonstration à laquelle nous assistons. C'est après l'allocution si élevée de ton et si franchement chrétienne du lieutenant-gouverneur de Québec, Sir Alphonse Pelletier. Puis, ce sont les discours du Dr Guerin et du Dr Hervieux, le premier en anglais, le deuxième en français qui célèbrent eux aussi avec un réel bonheur d'expression les vertus des Hospitalières et le mérite de la fondatrice dont elle continue l'oeuvre. Mgr l'archevêque présente alors ses félicitations à l'artiste Philippe Hébert. Il remercie la foule présente et tous ceux qui l'ont aidé à mener à bien cette entreprise. "L'oeuvre est bien faite, dit Monseigneur, le monument de Jeanne Mance ne s'inaugure pas à crédit. Dès ce moment, il est payé." Sa Grandeur a la joie de pouvoir lire un cablogramme, venu hier de Rome, du cardinal Secrétaire d'Etat, Mgr Merry del Val, parlant et bénissant au nom du pape Pie X . . ."

DESCRIPTION DU MONUMENT

(Extrait du volume de l'abbé Elie-J. Auclair. LES FETES DE L'HOTEL-DIEU EN 1909.)

"En face de . . . l'entrée principale de l'hôpital . . . le groupe de Philippe Hébert est là sur son socle . . . Lisons les trois inscriptions en lettres d'or gravées sur trois faces du superbe bloc de granit au haut duquel Jeanne va revivre dans le bronze...

Sur la face principale du granit, voici la dédicace :

Jeanne Mance
1606-1673
Avec l'aide généreuse de Madame de Bullion
Elle fonda cet Hôtel-Dieu
Asile des pauvres malades
Et lui donna
Sa tendre charité
Son inlassabe dévouement
Toute l'énergie de son âme d'élite

Sur la face droite, celle qui regarde la rue Saint-Urbain, sont inscrites les paroles de M. de la Dauversière à la fondatrice des Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche en Anjou ; c'est la vocation même de cet Institut auquel nous devons deux siècles et demi de bienfaits :

"Dieu veut se servir de nous pour l'établissement d'une nouvelle congrégation dédiée à la sainte famille sous le nom de Saint-Joseph et qui fasse voeu de servir les pauvres. Il nous faut travailler à cette oeuvre".

(Paroles de M. de la Dauversière à Mlle de la Ferre).

Enfin, sur la face de gauche, vis-à-vis l'entrée de l'hôpital, on a gravé l'inscription qui gardera le souvenir de la fête actuelle :

Erigé en 1909
250ième anniversaire de l'arrivée
à Montréal
Des premières religieuses de cet hôpital
Les Mères Moreau de Brésoles
Macé et Maillet
Venues de La Flèche en Anjou.

ALLOCUTION DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL A LA CÉRÉMONIE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DE JEANNE MANCE.

(2 septembre 1909)

Monseigneur le Délégué Apostolique,

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

Messeigneurs,

Mes Frères,

Les Hospitalières de Saint-Joseph chantent en ce moment leurs actions de grâces au Seigneur qui, pendant deux cent cinquante ans, leur a permis de se dévouer au service des pauvres malades.

Pour nous, nous sentons le besoin de leur dire à elles-mêmes notre vénération et notre reconnaissance au nom de la ville et du pays. Voilà ce qui justifie ces fêtes imposantes auxquelles les plus hautes autorités de l'Eglise et de l'Etat ont bien voulu prendre une si noble part et que les humbles recluses eussent préféré, je le sais, célébrer dans le recueillement du cloître, sous le regard de Dieu.

Oui, il y a ici un dévouement qui s'exerce, une charité qui qui se consume depuis deux siècles et demi pour le soulagement de la douleur, et nous avons cru que c'était notre devoir de le proclamer bien haut en un si glorieux anniversaire.

J'ai pensé que de tels bienfaits devaient s'inscrire dans le granit et dans le bronze, qu'il était bon de rappeler à ceux qui seraient tentés de les oublier les premières pages si belles et si pures de notre histoire nationale, et de placer en face de cet Hôtel-Dieu la statue de la femme qui le fonda.

J'ai donc exprimé un voeu et le concours que je sollicitais m'est venu du clergé, des communautés religieuses, du gouvernement, des citoyens riches et pauvres. Le monument est aujourd'hui sous vos yeux. Il ajoute à la renommée si légitimement acquise de notre sculpteur Philippe Hébert, et il redira à nos descendants que fidèles à la devise de cette province,

monsieur le gouverneur, comme à un précepte sacré, nous avons su "nous souvenir".

Pendant que tout à l'heure, messieurs, le convalescent de l'hôpital écartait d'une main émue le voile qui couvrait la virginale figure de notre héroïne, il me semblait qu'un acte de justice et de réparation s'accomplissait, et que les quatre cent mille malades secourus jusqu'à présent par la maternelle bonté de nos Hospitalières apparaissaient soudain pour saluer la France des anciens jours et acclamer en Jeanne Mance celle que nos pères appelaient "l'Ange de Ville-Marie".

Acclamons-la nous aussi, messieurs, car elle est digne de tous nos respects. Dans le groupe d'hommes et de femmes intrépides suscités par Dieu pour la fondation de cette ville, elle remplit un rôle spécial, tout de suavité ; de bénédiction et de grâce. Pour le labeur, comme pour la vertu, elle est la digne compagne de Chomedey de Maisonneuve et de Marguerite Bourgeois. Personne, certes ,ne lui niera sa place parmi les caractères les plus généreux et les mieux trempés, mais je dirai plus, et je me demande si son front si pur n'est pas fait pour ceindre un jour l'auréole des saints ?

Etudiez, en effet, les moindres actes de sa vie, et vous les verrez tous marqués au coin des plus insignes vertus évangéliques. Seuls, deux grands amours les ont inspirés : l'amour de Dieu et l'amour des pauvres.

Elle s'appelle Jeanne, comme sa vaillante soeur de France à qui l'Eglise décernait naguère les honneurs des autels et ne lui trouvez-vous pas avec elle plusieurs traits de ressemblance ? C'est notre Jeanne à nous, Canadiens, et nous avons le droit d'en être fiers.

Elle aussi, comme la bergère de Domremy, a entendu des voix d'en haut qui lui indiquaient une mission grande et ardue à remplir. Elle aussi, pour obéir à l'inspiration céleste, s'est séparée de ce qu'elle avait de plus cher au monde et s'est élancée dans le mystérieux inconnu qui l'attirait. Elle aussi est passée par la lutte, l'épreuve et la souffrance. Elle aussi a déployé un courage invincible, bravant et surmontant tous les obstacles. Elle aussi a su, au milieu des dangers, garder à son âme toute sa blancheur. Et si elle n'eut pas à commander des armées sur les champs de bataille, elle se trouva cependant

mêlée aux guerres que les farouches enfants des bois faisaient autour d'elle et dont les conséquences pouvaient être désastreuses pour son oeuvre comme pour les possessions de la France sur les rives du Saint-Laurent.

Sage et perspicace autant que charitable, elle prit aux heures les plus critiques les déterminations que lui inspirait une affection ardente pour sa patrie d'adoption, et Denonville, le gouverneur général, écrivant plus tard à la Cour, parlera d'elle comme de la libératrice de Montréal et de toute la colonie.

L'Hôtel-Dieu qu'elle avait rêvé se construisit, modeste maison de bois de soixante pieds de long sur vingt-quatre de large. Jeanne Mance était heureuse de pouvoir y entrer le 8 octobre 1644, pour y commencer ses fonctions d'infirmières, en y recevant les malades et les blessés. Mais sa joie fut à son comble, lorsque ,après des péripéties nombreuses elle put y introduire les Hospitalières que M. de la Dauversière avait établies à La Flèche, en Anjou, en vue de la fondation évidemment voulue de Dieu sur la terre de Ville-Marie.

Ce que ses voix lui avaient jadis fait entendre se trouvait ainsi réalisé. Elle s'effaça alors, comme ces anges dont nous parle l'Ecriture qui disparaissent dès qu'ils ont transmis à l'humanité les messages dont le Seigneur les avait chargés pour elle. La prière unie à des actes constants de miséricorde remplit ses dernières années et, sa douce tâche achevée, elle alla dormir son dernier sommeil sous les dalles de l'oratoire de son cher Hôtel-Dieu. C'était un trésor sur lequel les pieuses Hospitalières auraient veillé avec amour, mais hélas tout devait bientôt disparaître ici-bas de ce qui avait été Jeanne Mance.

L'incendie en détruisant l'hôpital consuma ses restes vénérés, et jusqu'à son coeur déposé sous la lampe du sanctuaire comme un perpétuel hommage de son amour pour le Christ et pour ses membres souffrants. Et ainsi se compléta sa ressemblance avec celle que j'ai appelée son illustre soeur. De son corps notre sol en possède rien, comme la France ne possède aucune relique de sa glorieuse Jeanne.

Mais elle vit toujours et tout entière dans l'âme canadienne et plus que partout ailleurs dans ce cloître où se perpétuent "sa tendre charité et son inlassable dévouement".

Au nom de Jeanne Mance nous avons messieurs, associé

un autre nom qui en est à jamais inséparable dans l'oeuvre bienfaisante commémorée par ce monument : celui de Mme de Bullion.

Ces deux femmes, en effet, furent, on peut le dire, chacune à sa manière, les fondatrices de l'Hôtel-Dieu. L'une y consacra sa fortune, l'autre y dépensa sa vie. Mme de Bullion, c'est la générosité vraiment royale jointe à l'humilité dans ce qu'elle a de plus sincère et de plus parfait. Elle donna son or sans compter, plus soigneuse de cacher ses largesses que l'ambitieux de publier ses exploits. "J'ai plus d'envie — écrivait-elle à sa fidèle mandataire — de vous donner les choses nécessaires que vous en avez de me les demander". Pendant bien longtemps elle ne fut désignée dans cette colonie dont elle était la Providence que sous le nom de "bienfaitrice inconnue". Dieu ne permit pas toutefois qu'un tel désintéressement restât ignoré à travers les siècles et lui-même ménagea les événements qui le révélèrent. Il est consigné dans l'histoire, et l'on pourra désormais le lire ici gravé sur la pierre en lettres d'or. Nous savons la promesse faite par le Seigneur lui-même à la vertu qui se cache, et nous nous réjouissons d'avoir exalté les humbles.

O grandes et nobles âmes, de Bullion et Jeanne Mance, Olier, de la Dauversière et Maisonneuve, déjà, je n'en doute pas, vous avez reçu du juste juge, au regard duquel rien n'échappe, la récompense de vos sacrifices et de vos apostoliques travaux. Dans l'éternelle gloire où vous êtes entrés, que vous importent les ovations de la terre et les pauvres louanges que nos lèvres vous balbutient ? Mais qu'il nous soit permis de vous chanter, pour l'acquit de nos consciences de patriotes et de chrétiens, et pour l'édification du peuple dont vous restez l'impérissable honneur.

Grâce à Dieu, la flamme sacrée allumée en vous par la foi s'est communiquée aux continuateurs de vos oeuvres et elle ne s'éteindra pas.

Voilà, messieurs, ce que je voulais dire en cette fête de la religion et de la patrie. Aujourd'hui, nous élevons des statues sur nos places publiques ; demain, peut-être, Rome parlera, et alors, dans nos temples, nous érigerons des autels à nos saintes et à nos saints.

(Extrait des Fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1909, *par l'abbé Elie-J. Auclair).*

LE MONUMENT DE JEANNE MANCE

2. — *La manifestation annuelle*

Historique

Onze ans devaient s'écouler avant que le monument se vit de nouveau l'objet d'une manifestation patriotique. En mai 1920, il vint à la pensée d'une amie de l'histoire canadienne, de souligner, par l'offrande d'une couronne d'honneur, le double rôle admirable rempli par Jeanne Mance aux jours de la fondation de Montréal.

Dans le coeur de l'héroïne, *le savait-on assez ?* le maintien, le progrès, le salut de notre ville importaient tout autant que l'activité bienfaisante de l'Hôtel-Dieu. En mourant, Jeanne Mance voulut que son corps fut enterré à l'Hôtel-Dieu, mais *elle fit le don suprême de son coeur,* aux Montréalistes, désirant, qu'une fois détaché de son corps, il fut inhumé sous la lampe du sanctuaire de Notre-Dame de Montréal.

L'anniversaire de la fondation de Montréal, en mai, parut la date convenable pour rendre à l'héroïne, un hommage si noblement mérité. Il sembla, en outre, que cette première manifestation dût être présidée par la doyenne de nos femmes de lettres, Laure Conan (Mlle Félicité Angers), dont le talent avait su constamment se mettre au service des héros et des héroïnes de notre histoire. Laure Conan, d'ailleurs, vénérait tout particulièrement, Chomedey de Maisonneuve, Jeanne Mance, Closse, Marguerite Bourgeoys, tous les grands noms du Montréal naissant.

Et Laure Conan vint. Et cette septuagénaire déposa elle-même, la première couronne de lis et de roses, sur le socle du monument, tandis que le choeur des gardes-malades, et les voix des assistants entonnaient l'hymne national : "O Canada, terre de nos aïeux !" Un procès-verbal fut ensuite dressé dans les salons de l'hôpital et signé par les personnes présentes.

Puis, chaque année, bien fidèlement, la symbolique manifestation se renouvela. Elle était, chaque fois, rendue possible par l'empressement aimable des moniales de l'Hôtel-Dieu, le concours de la blanche cohorte des gardes-malades montréalaises, la collaboration de plusieurs sociétés féminines, la bienveillante participation des autorités de la Cité, et enfin, le travail enthousiaste et constant du comité fondateur de la fête de Jeanne Mance.

Ce fut en 1922, par les soins de ce comité, et, plus particulièrement, grâce à l'appui que donna au projet Mlle Ernestine L'Espérance, alors secrétaire distinguée de l'honorable Médéric Martin, maire de Montréal, que la Ville consentit à la demande du maire, à prendre part à la manifestation annuelle. "La première dame de la Cité", la mairesse, Madame Médéric Martin, vint déposer au pied du monument la couronne magnifique offerte par la Ville. Madame Martin créait, ce jour là, par son geste, la plus aimable des traditions : la présence de la mairesse de Montréal à chacune de ces réunions du souvenir reconnaissant.

NOTES ICONOGRAPHIQUES

On ne peut affirmer l'existence d'aucun portrait authentique de Jeanne Mance, dans l'état actuel des recherches. Le type qui nous a paru le plus ancien, conservé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, est la copie d'un portrait supposé véritable. Présenté sur un tableautin à l'huile, cette image porte la signature de L. Dugardin, avec au dos le cachet et l'adresse de ce même artiste (9, boulevard Rochechouart, Paris). L'héroïne, représentée en buste, est vêtue à la façon des bourgeoises de condition aisée et de vie dévote, du XVII[e] siècle français. Les traits, assez forts, s'imprègnent de noblesse, d'intelligence et d'énergie. Lorsque les hospitalières nous ouvrirent le trésor de leurs archives, nous avions vite aperçu ce petit portrait aux couleurs sombres sur un fond gris bleu. Nous avions été frappées par son caractère de vraisemblance. La joie nous mordit même au coeur, lorsque retournant l'image, nous pûmes y lire une légende, en une écriture fine, serrée, que l'archiviste actuelle, Soeur Mondou, reconnut, puis certifia, avec preuves à l'appui, être celle de Soeur Paquette, r. h., archiviste de l'Hôtel-Dieu, de 1870 environ, à 1889 presque sans interruption. Soeur Paquette déclarait donc, au dos du tableautin, mais en omettant d'indiquer ses sources : *"Vrai portrait de Mlle Mance avant de venir en Canada, 1638"*.

Nous nous enquîmes des traits moraux distinctifs de Soeur Paquette. On nous la dépeignit d'une probité, pouvant aller jusqu'au scrupule, et respectueuse du détail en histoire. Nous nous mîmes donc à parcourir avec espoir les *Annales des Hospitalières de Saint-Joseph*, depuis l'époque où vivait cette religieuse jusqu'à nos jours ; nous avons ensuite dépouillé la correspondance susceptible de nous fournir quelques préci-

sions, au moins quant au donateur et à la date de réception de la copie signée par l'artiste parisien Dugardin. Nous n'avons rien trouvé.

Durant ces investigations assez longues, nous avions écrit à Dijon (France), à M. Jacques Laurent, notre bienveillant et savant collaborateur, toujours intéressé, dès qu'il s'agit de la personne de Jeanne Mance. Nous lui avions adressé la photographie du tableautin, le priant, si cela lui était possible, de bien vouloir tenter quelques recherches dans les anciens couvents français des Hospitalières de Saint-Joseph, à savoir : à la Flèche, berceau de l'Institut, à Laval, à Moulins, à Beaufort-en-Vallée. M. Laurent se rendit à notre demande avec sa courtoisie habituelle. Des amis distingués et érudits de M. Laurent, demeurant dans les villes où s'élevaient les maisons plus haut mentionnées, firent les démarches nécessaires. En vain. L'original du portrait de Jeanne Mance continua à se dérober.

Nous ne voulons pas encore désespérer. N'avons-nous pas retrouvé que très récemment les origines véritables de l'héroïne, c'est-à-dire le lieu et la date de sa naissance, les noms de ses père, mère, frères et soeurs. Il pourrait bien en être ainsi relativement à la découverte de son image. Cette année 1638, inscrite au dos de la copie du buste de l'héroïne, conservée à l'Hôtel-Dieu, répond certainement à un renseignement précis. La bonne Soeur Paquette, en mourant, ne l'a pas emporté irrémédiablement dans la tombe, du moins, nous nous refusons à le croire.

Les autres images de l'héroïne que nous reproduisons dans ce volume n'ont aucun caractère d'authenticité. Les artistes se sont inspirés pour reproduire les traits purement imaginaires de Jeanne Mance, de la description de son caractère moral. Ainsi procéda, par exemple, M. Etienne-Michel Faillon, P.S.S., relativement aux gravures qui ornent sa *Vie de Jeanne Mance* (Villemarie, 1854).

Au contraire, M. François Daniel, P.S.S. dans *Nos Gloires nationales — Histoire des principales familles du Canada* (Montréal, 1867, 2 v.) s'est sûrement servi du tableautin de l'Hôtel-Dieu. A moins que ce ne soit M. Daniel qui ait présenté à l'Hôtel-Dieu l'oeuvre signée par Dugardin. En tout

cas, on l'y retrouve dans la gravure en frontispice de son premier volume, un peu arrangée, et très finement gravée. D'ailleurs, la date de publication de l'ouvrage de M. Daniel, et la date approximative de la réception de la copie de Dugardin à l'Hôtel-Dieu, concordent très bien.

Reste le portrait le plus populaire (1) de Jeanne Mance, au bas duquel on lit le plus souvent la signature des photographes Notman and Son et le mot "copy". *Le Catalogue des gravures* . . . conservé aux Archives publiques du Canada, (Ottawa, 1925) donne relativement à cette image, la source suivante : "The original is a crayon drawing in the Hotel-Dieu, Montreal executed about 1897, by Sister Alexandrine Paré (1840-1906), a native of the parish of St. Bruno, province of Quebec, and a member of the order of Soeurs Hospitalières de St-Joseph".

Or, après des démarches et des enquêtes à l'Hôtel-Dieu, au sujet de ces sources nous ne sommes pas du tout convaincue de leur exactitude. Il existe bien, en effet, à l'Hôtel-Dieu, deux dessins, reproduisant le portrait de l'héroïne, exécutés de façon plutôt malhabile par Soeur Paré, mais c'est le tableautin de Dugardin, *aucun autre*, qui a servi de modèle. Peut-être le dessin dont parle le *Catalogue de gravures* déjà cité, aurait-il été détruit, ou bien se serait perdu. On pourrait trouver étrange alors, que pas une seule parmi les anciennes hospitalières, n'ait gardé le souvenir d'un dessin assez réussi, pour qu'on ait désiré en prendre et en distribuer des copies . . .

Néanmoins, ce qui demeure probant, c'est que le plus répandu parmi les portraits de Jeanne Mance, rappelle, par quelques détails, le tableautin de Dugardin ; et, par quelques autres, les images gravées dans la *Vie de Mademoiselle Mance*, par M. Faillon.

Les reproductions artistiques des oeuvres de Philippe Hébert, Georges Delfosse, Rita Mount, Henri Hébert, de d'autres encore, que nous mettons sous les yeux du lecteur ne nous ont apporté rien de neuf relativement aux modèles qui

(1) On le trouve, entre autres, au Château de Ramezay et dans nos musées canadiens, fédéraux et provinciaux. Même en Angleterre, à Londres, la *Royal Empire Society* a placé cette image de notre héroïne dans une des salles principales de sa maison. Elle suscite, paraît-il, le vif intérêt des visiteurs.

servirent d'inspiration à ces artistes. Nous n'avons goûté en les classant, que le seul mais véritable plaisir artistique. Nous n'avons pu nous procurer à temps la photographie du second médaillon de Henri Hébert, représentant la belle tête de l'héroïne, et qui a peu de différence avec celle qui est reproduite dans ce volume. Cette sculpture décore la façade de l'Hôpital Général, rue Dorchester, et fait pendant au médaillon de Florence Nightingale, la célèbre infirmière anglaise du XIX^e^ siècle.

LES AUTOGRAPHES DE JEANNE MANCE

Nous présentons le seul relevé des autographes existant encore à Montréal. Ils sont au nombre de quarante et un.

Les plus belles pièces, sans contredit, demeurent le Testament olographe et le premier codicille. Nous en donnons les fac-simile dans ce volume. Ces pièces sont conservées aux Archives judiciaires de Montréal, et en constituent quelques-uns des beaux joyaux. Elles couvrent deux pages d'écriture, sur un papier ayant comme dimensions 8 pouces de largeur sur douze pouces et demi de longueur. L'écriture est fine, élégante et dénote par sa régularité un esprit serein, affiné, voire optimiste.

Grâce à la courtoisie de l'archiviste-en-chef, M. Massicotte, nos avons tenu plus d'une fois, entre nos mains, cette relique incomparable de la grande héroïne de Montréal. Nous avons lu avec une émotion intense, chacun des mots suprêmes tracés par une main, maintenant tombée en poussière, mais qui fut durant de longues années, la douceur et l'appui de tout ce qui souffrait dans la sanglante Ville-Marie.

Avec la permission de M. Massicotte nous avons ensuite reconstitué le nombre des signatures autographes contenues dans les actes notariés.

Ces signatures autographes se classent ainsi :

Saint-Père *(Jean de)*, premier tabellion de Ville-Marie, c1618-1657. Trois actes portent la signature de Jeanne Mance.

Closse *(Raphaël-Lambert)*, sergent-major de Montréal, c1618-1662. Dix actes portent la signature de Jeanne Mance.

Basset *(Benigne)*, premier notaire royal de Ville-Marie, 1639-1699. Vingt-sept actes portent la signature de Jeanne Mance.

Nous avons demandé aux différents dépôts d'archives, à Montréal, susceptible de contenir dans leurs anciennes pièces, quelques autographes de l'héroïne ; nous nous sommes informées à l'Hôtel-Dieu, au Séminaire de Saint-Sulpice, à la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame ; partout la réponse fut négative.

CHRONOLOGIE

1602 (?). — Charles Mance, père de Jeanne, originaire de Nogent-le-roi, s'établit à Langres. Il y prend une étude de procureur au baillage royal, et épouse Catherine Emonnot.

Synchronismes. — Naissance de Louis XIII, 1601. Mort d'Elizabeth, reine d'Angleterre, 1603. *Canada.* Champlain est à Québec, puis remonte le Saint-Laurent jusqu'au lac Saint-Pierre, qu'il nomme ainsi à cause de la fête du jour, 1603.

1605. — Naissance de Marguerite Mance, l'aînée des enfants de Charles Mance.

Synchronismes. — Avènement de Paul V, pape, 1606. — *Canada.* Etablissement d'une colonie française à Port-Royal, en Acadie, aujourd'hui Nouvelle-Ecosse.

1606, 12 novembre. — Naissance de Jeanne Mance, à Langres.

Synchronismes. — Saint François de Sales publie son *Introduction à la vie dévote,* 1608. Assassinat d'Henri IV, roi de France (14 mai 1610). Fondation de l'Oratoire par le cardinal de Bérulle, 1611. Naissance de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, à Neuville-sur-Vanne, en Champagne, 1612. — *Canada.* Fondation de Québec (3 juillet 1608). Arrivée des Jésuites en Acadie, 1611.

1613. — Jeanne Mance entre comme élève chez les Ursulines de Langres.

Synchronismes. — Arrivée des Ursulines à Langres, 1613. Entrée solennelle de Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, pair de France, dans la ville de Langres (31 octobre 1615). Mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, 1615. Mort de Shakespeare et de Cervantès, 1616. Condamnation de Galilée, 1616. La guerre de Trente ans commence 1618. Naissance de Marguerite Bourgeoys, 1620. Mort de Paul V, pape. Avènement de Grégoire XV, pape, 1621. Canonisation de saint Ignace de Loyola, de saint François-Xavier, de sainte Thérèse, 1622. Les Jesuites s'établissent à Langres, 1623. Mort de Grégoire XV, pape. Avènement de Urbain VIII, 1623. — *Canada.* Arrivée des premiers missionnaires à Québec, les récollets Jamet, Le Caron, Dolebeau et Duplessis, 1615. Arrivée des Jésuites à Québec, les Pères Lalemant, Massé, de Brébeuf, 1625. Martyre du récollet Viel et de son néophyte Ahuntsic dans les rapides appelées depuis Sault-au-Récollet, 1625.

1627 (?). — Mort de la mère de Jeanne Mance.

Synchronismes. — Siège de la Rochelle, 1627. Fondation de la Compagnie du Saint-Sacrement, 1627. Fondation de Boston, 1630. — *Canada.* Formation de la Compagnie des Cent Associés, 1627. Prise de Québec par les frères Kirke, 1629. Restauration du Canada et de l'Acadie, en vertu du traité de Saint-Germain-en-Laye, 1632. Champlain

nommé gouverneur de la Nouvelle-France (1632), revient à Québec en 1633. Fondation des Trois-Rivières, 1634.

1635. — Mort du père de Jeanne Mance. — L'héroïne devient membre de la Confrérie du Saint-Sacrement, à Langres.

Synchronismes. — La période française de la guerre de Trente ans, commence, 1635. Naissance de Louis XIV (5 sept. 1638). Mort du Père Joseph, capucin, conseiller de Richelieu, 1638. — *Canada.* Mort de Champlain à Québec (25 déc. 1635) Charles Huault de Montmagny, nommé gouverneur de la Nouvelle-France, 1636. Arrivée à Québec de saint Isaac Jogues (2 juillet 1636). Arrivée à Québec, de Mme de la Peltrie et des premières religieuses, dont Mère Marie de l'Incarnation (1er août 1639).

1640, 15 avril. — Entretien de Jeanne Mance, à Langres, avec Nicolas Dolebeau, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris, son cousin. L'héroïne pressent sa vocation.

— *31 mai.* — Jeanne Mance quitte Langres pour Paris.

— *Août (?)* — Entrevue de l'héroïne avec les Pères Charles Lalemant et Saint-Jure, jésuites.

Synchronismes. Mort de Rubens à Anvers, 1640. Avènement de Frédéric le Grand au trône d'Allemagne, 1640. Création du *Polyeucte* de Corneille, 1640. Mort à Paris de Claude de Bullion, surintendant général des Finances de France (décembre, 1640). Formation de la Société de Notre-Dame de Montréal, par Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière, Jean-Jacques Olier, prêtre, et le baron de Fancamp, 1640. Ratification par la Compagnie des Cent-Associés de la Cession de l'Ile de Montréal par Jean de Lauzon à la Société de Notre-Dame de Montréal (17 décembre 1640).

1641, février (?). — Le Père Saint-Jure décide de la vocation de Jeanne Mance.

— *Mars (?).* — Le Père Charles Rapine, récollet, présente Mme Claude de Bullion, à Jeanne Mance. A la demande de la grande dame, elle fondera un hôpital au Canada.

— *Avril (?).* — Arrivée de Jeanne Mance à la Rochelle. Rencontre avec M. de la Dauversière. L'héroïne devient membre de la Société de Notre-Dame de Montréal.

— *Juin.* — Jeanne Mance s'embarque pour la Nouvelle-France sur le navire où prennent place le Père de La Place, jésuite et une partie de la recrue de Montréal.

— *8 août.* — Jeanne Mance débarque à Québec.

— *20 septembre.* — L'héroïne est marraine pour la première fois au Canada. Baptême d'un enfant huron, à Sillery.

— *Décembre.* — Hivernement de Jeanne Mance et de la recrue de Montréal à la Maison Saint-Michel, à Sillery, près de Québec.

Synchronismes. Mort du Père Charles de Condren, 2e supérieur général de l'Oratoire, 1641. Mort du peintre Van Dyck à Londres, 1641. M.

de Maisonneuve, membre de la Société de Notre-Dame de Montréal (1641) est choisi comme gouverneur futur de Montréal, par M. de la Dauversière. Il s'embarqua en juin pour le Canada et n'arrive qu'à la fin d'août à Québec, 1641.

1642, 25 janvier. — Incident à Sillery, dont Jeanne Mance est la cause indirecte : une question de préséance entre MM. de Montmagny et de Maisonneuve.

— *17 mai.* — Fondation de Montréal, et première messe par le Père Vimont, jésuite. Jeanne Mance, Mme de la Peltrie, Charlotte Barré, quelques femmes (3 ?) de colons, ornent l'autel.

— *28 juillet.* — Premier baptême à Montréal, Jeanne Mance est marraine.

— *Octobre (?).* — Jeanne Mance ouvre l'hôpital du Fort.

Synchronismes. — Fondation de la Compagnie de Saint-Sulpice, par Jean-Jacques Olier [de Verneuil] prêtre, 1642. Mort de Richelieu (4 décembre 1642). — *Canada.* Jean Nicolet, explorateur, se noie près de Sillery (29 octobre 1642). Saint René Goupil tué par les Iroquois, 1642. Saint Isaac Jogues et Guillaume Couture, captifs chez les Iroquois, 1642. Crue des eaux du Saint-Laurent, menaçant d'inonder le Fort de Ville-Marie ; voeu de M. de Maisonneuve... porter, et planter lui-même une croix sur le Mont-Royal, (25 déc. 1642).

1643, février. — Plusieurs sauvages malades dont, Pachirini, sont sous les soins de Jeanne Mance à l'hôpital du Fort.

Synchronismes. — Publication des *Actes des Saints*, par Jean Bolland (Les Bollandistes), 1643. Mort de Louis XIII : régence d'Anne d'Autriche ; Mazarin, premier ministre, 1643. Mort de l'abbé de Saint-Cyran (oct. 1643). Contrat de l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Montréal (Acte de Chaussière à Paris, 12 janvier 1644). Mort du pape Urbain VIII. Avènement de Innocent X, 1644. — *Canada.* Accouplissement du voeu M. de Maissonneuve, premier pèlerinage à la montagne de Montréal (6 janvier 1643). Arrivée de Louis d'Ailleboust de Coulonges, de sa femme Barbe de Boullongue, de sa belle-soeur Philippine de Boullongne (15 août 1643).

1645, 8 octobre. — Jeanne Mance entre à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Les bâtisses sont achevées. Elle écrit à Madame de Bullion et date sa lettre de l'hôpital.

Synchronismes. — Fin de la guerre de Trente ans et traité de Westphalie, 1648. — *Canada,* Naissance de Louis Joliet à Québec (21 sept. 1645). Saint Isaac Jogues est massacré par les Iroquois (18 octobre 1646). Martyre de saint Antoine Daniel (4 juillet 1648).

1649, 31 octobre. — Jeanne Mance s'embarque pour la France, ayant appris la mort du Père Charles Rapine (déc. 1648) ; aussi, la désorganisation de la Société de Notre-Dame de Montréal ; et enfin, l'état malheureux des affaires de M. de la Dauversière, tombé dangereusement malade.

Synchronismes. — Charles 1er roi d'Angleterre est décapité, à Londres, 1649. — *Canada.* Martyre de saint Jean de Brébeuf, saint Gabriel Lalemant et saint Charles Garnier, 1649.

1650, mars. — A Paris, Jeanne Mance expose devant l'assemblée des Messieurs de Montréal la situation lamentable des colons de Ville-Marie. — Elle réorganise la Société de Notre-Dame de Montréal. — Entrevues fréquentes avec Madame de Bullion.

— *8 septembre.* — L'héroïne débarque à Québec.

— *25 septembre.* — Ville-Marie accueille Jeanne Mance en libératrice.

Synchronismes. — Mort de Descartes en Suède, à l'âge de cinquante-quatre ans.

1651, juillet. — Devant la menace iroquoise, Jeanne Mance et les colons se réfugient, au Fort de Ville-Marie. L'héroïne s'installe dans ses anciennes pièces. Sur ses conseils, M. de Maisonneuve part pour la France, en vue de lever une recrue de soldats pour sauver Montréal, qui agonise. L'héroïne lui remet, à ces fins, les 22,000 livres de fondation destinées à l'hôpital. Elle obtiendra en échange une partie du domaine des Seigneurs, à Montréal (le futur fief Nazareth).

1652. — Le Major Lambert Closse accompagne Jeanne Mance jusqu'aux Trois-Rivières ; puis, l'héroïne se rend à Québec escortée par M. Duplessis-Kerbodot, gouverneur des Trois-Rivières. Des lettres de M. de Maisonneuve attendent l'héroïne : le gouverneur de Montréal ne reviendra que l'année suivante avec la recrue.

1653, 27 septembre. — Jeanne Mance est de nouveau à Québec et assiste à l'arrivée de M. de Maisonneuve et des cent cinq soldats qui débarquent avec lui. Marguerite-Bourgeoys de Troyes au nombre des arrivants.

Synchr. Protectorat d'Olivier Cromwell en Angleterre (16 décembre 1653).

1654, mars. — Jeanne Mance quitte le Fort et s'installe à l'Hôtel-Dieu fermé depuis trois ans.

1655. — Elisabeth et Marie Moyen, les deux petites Macart, de Québec, toutes quatre captives des Iroquois, sont ramenées à Ville-Marie et confiées à Jeanne Mance.

Synchronismes. Mort du pape Innocent X et avènement de Alexandre VII. La reine Christine de Suède est reçue à Paris (8 septembre 1656) — *Canada.* La Tour, Thomas Temple, William Crowne obtiennent de Cromwell des concessions couvrant une bonne partie de la Nouvelle-Ecosse (9 août 1656).

1657, 28 janvier. — Chute de Jeanne Mance sur la glace. Elle se fracture le bras droit et se disloque le poignet.

Synchronismes. — Mort de M. Olier à Paris, âgé de 48 ans, (2 avril 1657). — *Canada.* Arrivée des Sulpiciens à Ville-Marie: MM. de Queylus, Souart, Galinier, d'Allet. Meurtre à Montréal par les Iroquois de Nicolas Godé et de Jean de Saint-Père, son gendre, premier notaire de Montréal (25 octobre 1657). Fondation par Marguerite Bourgeoys de la première école de Ville-Marie (30 avril 1658).

1658, 14 octobre. — Départ de Jeanne Mance pour la France. Marguerite Bourgeoys l'accompagne.

— *Décembre (?).* — Débarquée à la Rochelle, Jeanne Mance doit se faire transporter en brancard jusqu'à la Flèche, dans l'Anjou.

— *25 décembre.* — Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys passent les fêtes de Noël au Couvent des Hospitalières de Saint-Joseph, à la Flèche. L'établissement d'une maison de cet Institut, au Canada, est décidé par M. de la Dauversière et Jeanne Mance.

1659, janvier. — A Paris, Jeanne Mance convoque une assemblée des Messieurs de Montréal. Sur leurs conseils, elle consulte les chirurgiens célèbres de Paris au sujet de son bras malade. Tous déclarent son cas incurable.

— *2 février.* — Au tombeau de M. Olier, dans la chapelle du Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, Jeanne Mance recouvre l'usage de son bras. Elle atteste le fait dans une déclaration signée de sa main guérie.

— *13 février.* — Nouvelle déclaration, plus élaborée, relatant la faveur obtenue, et écrite tout au long de la main droite de l'héroïne.

— *Mars.* — Nouvelle assemblée des Messieurs de Montréal, qui approuvent, pour la deuxième fois, le projet de l'établissement des Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche à l'Hôtel-Dieu de Montréal, préférablement à toute autre. Entrevues de Jeanne Mance avec Madame de Bullion qui consacre de nouvelles sommes, à l'installation des Hospitalières, à Montréal.

— *Avril.* — Chute de Jeanne Mance qui faisait à cheval la route de Paris à La Rochelle. L'accident n'a aucune suite.

— *Mai.* — Jeanne Mance se rend en carosse au-devant des Hospitalières de la Flèche. Elle les rencontre à mi-chemin. Elle fait monter près d'elle les Mères Judith Moreau de Brésoles. Catherine Macé et Marie Maillet, premières hospitalières de Montréal.

— *Juin.* — Les exigences du capitaine du navire qui doit transporter au Canada la recrue de 1659, sous la conduite de Jeanne Mance, obligent celle-ci à contracter un emprunt avec un marchand rochellois, au nom de plusieurs colons pauvres.

— *29 juin.* — Embarquement général de la recrue à bord du *Saint-André*. Adieux de M. de la Dauversière à Jeanne Mance et aux Hospitalières de Saint-Joseph.

— *2 juillet.* — Le *Saint-André* quitte la France. Jeanne Mance est victime de la peste qui éclate à bord.

— *7 septembre.* — Arrivée du *Saint-André* à Québec vers les sept heures du soir. Le Père Jean de Quen, S.J., à la nouvelle du retour de Jeanne Mance se rend à bord. Il meurt huit jours plus tard, victime de son zèle charitable.

— *Octobre.* — Toujours souffrante, Jeanne Mance séjourne plusieurs semaines à Québec.

— *1er novembre.* — Départ de Jeanne Mance pour Montréal. A son arrivée, elle presse les maçons de terminer le logement très en retard des hospitalières à l'Hôtel-Dieu.

Synchronismes. — Mort de Jérôme Le Royer de la Dauversière (nov. 1659). Mort de saint Vincent de Paul, 1660. Ministère de Colbert, 1661. Mort du cardinal Mazarin, 1661. *Bossuet* prêche pour la première fois devant Louis XIV au Louvre, 1661. — *Canada.* Arrivée du premier évêla Nouvelle-France, François de Montmorency-Laval, évêque de Pétrée, (16 juin 1659). Mort héroïque de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons au combat du Long-Sault (mai 1660). Mort de Louis d'Ailleboust de Coullonges, 3e gouverneur de la Nouvelle-France, à Montréal, le 31 mai 1660. Premier recensement fait au Canada : population 3,418. Naissance de Pierre Le Moyne d'Iberville, 1661. Arrivée du baron d'Avaugour, gouverneur de la Nouvelle-France (Québec, 31 août 1661).

1662, 5 janvier. — Jeanne Mance est marraine de la future et célèbre recluse de Ville-Marie, Jeanne Le Ber.

— *20 septembre.* — Troisième et dernier voyage de Jeanne Mance en France. Elle s'embarque à bord du vaisseau commandé par le Sieur La Mothe.

Synchronismes. — Mort de Pascal à l'âge de trente-neuf ans. — *Canada.* Mort du major Lambert Closse, tué par les Iroquois (février 1662). Départ de Mgr de Laval pour la France (12 août 1662).

1663, 18 août. — Jeanne Mance, présente, donne son consentement et apporte celui de M. de Maisonneuve, absent, à la Cession de l'Ile de Montréal à la Compagnie de Saint-Sulpice par la Société de Notre-Dame de Montréal.

Synchronismes. — Etablissement à Paris du Séminaire des Missions étrangères 1663. Louis XIV administre lui-même sa colonie de la Nouvelle-France, dissolution de la Compagnie des Cent Associés. — *Canada.*

Tremblement de terre débute au Canada (5 février, 1663, à 5 h. 30 p.m.). Arrivée du nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Mésy et retour de Mgr de Laval (15 septembre 1663). Formation du Conseil souverain de la Nouvelle-France ; les *Coutumes* de Paris sont introduites, 1663.

1664, 29 juin. — Retour de Jeanne Mance au Canada.

Synchronismes. — M. de Rancé commence la réforme de la Trappe, 1664. Mort d'Anne d'Autriche, 1666. Newton découvre la loi de la gravitation, 1666. Publication du Paradis perdu de Milton, 1667. — *Canada.* Mort du gouverneur M. de Mésy, 1665. Arrivée du marquis de Tracy et du régiment de Carignan-Salières, 1665. Le sieur de Courcelles gouverneur de la Nouvelle-France, (12 sept. 1665). Jean Talon arrive à Québec en qualité d'intendant (12 sept. 1665). M. de Maisonneuve, renvoyé en France, quitte le Canada, le 4 novembre 1665. Arrivée de Cavelier de La Salle au Canada, 1666.

1667, janvier ?. — M. Souart, P.S.S. et Jeanne Mance envoient des provisions à M. Dollier de Casson, missionnaire au Fort Sainte-Anne.

— *26 janvier.* — "Foi et hommage par demoiselle Jeanne Mance, administratrice de l'hôpital, aux Seigneurs de l'Ile de Montréal, à cause des terres du dit Hôtel-Dieu". (Inventaire des *Actes de foi et hommage* conservés aux Archives judiciaires de Montréal, par E.-Z. Massicotte, archiviste en chef du Palais de Justice de Montréal. — Etude du notaire Basset).

1668, 18 juin. — Jeanne Mance est marraine de René Boucher, fils de Pierre Boucher, Sieur de Grosbois, et de Jeanne Crevier. Parrain : le Sieur de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières.

Synchronismes. — Conversion de Turenne par Bossuet ; publication de son *Exposition de la foi,* à cette occasion 1608.

1669, 3 juin. — Jeanne Mance rédige son *Testament* olographe.

Synchronismes. — Mort d'Henriette de France, reine d'Angleterre ; Bossuet prononce son oraison funèbre (sept. 1669). Bourdaloue prêche le premier de ses dix *Carêmes* devant Louis XIV. — *Canada. Rencontre de Cavelier* de La Salle et de Louis Joliet (au Nord de la ville de Hamilton, Ont.). Joliet revenait du Lac Supérieur. Recherches vaines au sujet du cuivre, mission dont Talon avait chargé Joliet, 1669. Arrivée du gouverneur de Montréal, Perrot (18 août 1670). Mort de Mme de la Peltrie, fondatrice des Ursulines, à Québec (18 novembre 1671).

1672, 16 février. — Jeanne Mance ajoute un premier codicille à son testament olographe.

— *30 juin.* — Pose et bénédiction des pierres angulaires de l'église paroissiale de Ville-Marie. Jeanne Mance est à l'honneur, à côté du gouverneur de la Nouvelle-France, du gouverneur de Ville-Marie, de M. Talon, intendant, et du Supérieur de Saint-Sulpice, M. Dollier de Casson. Jeanne Mance demeure

la seule survivante, au Canada, des propriétaires précédents de Ville-Marie, les membres de la Société de Notre-Dame de Montréal.

— *19 septembre.* — Jeanne Mance est marraine pour la dernière fois, au baptême de Jeanne Carion du Dufrenon.

Synchronismes. — L'Académie royale de musique en France, est fondée par Lulli. *Canada.* Mort de Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de Québec (30 avril 1672). Frontenac devient gouverneur de la Nouvelle-France (12 septembre 1672).

1673, 27 mai. — Un second codicille est ajouté au testament de Jeanne Mance et rédigé par M. Souart, P.S.S. L'héroïne est dangereusement malade.

— *18 juin, dimanche 10 h. p.m.* — Mort de Jeanne Mance.

— *19 juin, 8 h. p.m.* — Sépulture et dépôt du coeur de l'héroïne dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Synchronismes. — Mort du R. P. Jérôme Lalemant, S.J., à Québec, (janvier 1673). Découverte du Mississipi par le Père Marquette, S.J. et Louis Joliet (17 juin 1673).

BIBLIOGRAPHIE

PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

I

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal : Mémoires, lettres, documents divers, nécrologe général.

Archives du Palais de Justice de Montréal : Etudes des Notaires.

Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal : rôles d'embarquement pour les années 1653 et 1659.

Archives de la Fabrique Notre-Dame : registres de l'état civil.

Archives des R. P. Franciscains de Montréal : mortuologe des Récollets par R. P. Antoine Guillé (copie manuscrite d'après l'original conservé au Séminaire de Québec).

Archives du Collège Ste-Marie de Montréal.

Archives de la Province de Québec, Québec.

II

IMPRIMÉS

Action (L') française, revue mensuelle dirigée par l'abbé Lionel Groulx. Montréal, 1915-1929. Ne paraît plus.

Almanach des Missions pour l'année 1912. Paris, Desclée, De Brouwer et Cie. In - 4o

Anciens (Les) Châteaux de France ; notices historiques et descriptives par J. Vacquier, H. Soulange-Bodin [et autres]. Paris, Contet, 1920 — [6 séries parus]. In - folio. *En cours de publication.*

Angers (Félicité). *Silhouettes canadiennes,* par *Laure Conan* [pseud.]. Québec, Impr. de l'Action Sociale, 1917. In - 8. Etude sur Jeanne Mance, p. 57-63.

——.*L'Oublié,* par Laure Conan [pseud.] Montréal, Beauchemin, 1902. Préface de l'abbé Gustave Bourassa. Illustrations de Jean-Baptiste Lagacé.

Annales ou Histoire de l'Institution des Hospitalières de Saint-

Joseph, sous la règle de Saint-Augustin. Saumur, Dagouy 1829. In - 12.

ATHERTON (William Henry). *Montreal* (1535-1914). Montréal, S. J. Clarke Publishing Co., 1914. Illustrated. 3 v. In - 4.

AUCLAIR (Abbé Elie-Joseph). *Les fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1909,* pour célébrer le 250e anniversaire de l'arrivée au pays en 1659 des trois premières hospitalières de Montréal. Montréal, Arbour et Dupont, 1919. In - 8.

BATTIFOL (Louis). *Le Louvre sous Henri IV et Louis XIII.* Paris, Calmann-Lévy, [c1930]. In - 12. (Chateaux, décors de l'histoire).

——. *Vie de Paris sous Louis XIII.* L'existence pittoresque des Parisiens au XVIIe siècle. Paris, Calmann-Lévy, 1932. In - 12. ("Notre Vieux Paris").

BELMONT (M. François Vachon de) P.S.S. *Histoire du Canada,* par M. l'abbé de Belmont, d'après un manuscrit à la Bibliothèque du Roi à Paris. Québec, Cowan, 1840. (Collection de Mémoires et de Relations sur l'histoire ancienne du Canada; publiée sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec).

BESSIÈRES (R. P.) S.J. *Gaston de Renty et Henry Buch :* deux grands méconnus, précurseurs de l'action catholique et sociale. Paris, Ed. Spes, 1931. In - 12. (Publications de l'Ecole des Sciences sociales et politiques de Lille).

Bonne (La) Parole, revue mensuelle, organe de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste. Montréal, 1912 à date. Nombreuses études sur Jeanne Mance, entre autres ceux de MM. Bouhier et Garroughteit, P.S.S., du Père Valentin-Breton, O.F.M.

BOUGAUD (Mgr Emile). *Histoire de saint Vincent de Paul.* 6e édition. Paris, Gigord, 1922. 2 v. In - 12.

BOULENGER (Jacques). *Le Grand Siècle.* 7e édition. Paris, Hachette, [1927]. In - 8. (L'Histoire de France racontée à tous).

BREMOND (Abbé Henri). *Histoire littéraire du sentiment religieux en France,* depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. Paris, Bloud et Gay, 1916-1932. 11 vol. In - 8.

BRUNET (Jacques-Charles). *Manuel du libraire et de l'amateur de livres. Supplément.* Paris, F. Didot et Cie, 1878-1880. 2 v. grand in - 8.

Bulletin des Recherches historiques. Fondé à Lévis par Pierre-Georges Roy, en 1895. Mensuel.

Cahiers (Les) catholiques. Revue bi-mensuelle fondée et dirigée par Jacques Debout [pseud. de l'abbé Roblot]. Paris, Ed. Spes, 1919 à date.

Canadian (The) Antiquarian and Numismatic Journal. Monthly. Published by The Antiquarian and Numismatic Society of Montreal, Chateau de Ramezay. Montreal, 1872-1917; [reparaît depuis 1930].

CHAMPLAIN (Samuel de). *Les Voyages de la Nouvelle-France Occidentale, dicte Canada,* faicts par le Sr. de Champlain Xainctongeois, capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les descouvertes qu'il a faictes en ce païs depuis l'an 1603 jusques en l'an 1629... A Paris : chez Pierre Le-Mur, dans la grand'Salle du Palais. M.DC. XXXII. Cartes et figures dans le texte. In - 4.

CHARLEVOIX (R. P. François-Xavier de) S.J. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France,* avec le journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale. A Paris, chez Pierre-François Giffart, rue Saint-Jacques, à Sainte-Thérèse. M.DCC.XLIV. 3 v. In - 4. Nombreuses cartes et figures.

CHARVÉRIAT (E.). *Histoire de la guerre de Trente Ans (1618-1648).* Paris, Plon, 1878. 2 v. In - 8.

COMPIGNY DES BORDES DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. *Autour d'un grenier à sel.* Paris, Rasmussen, 1924. In - 8.

COUANIER DE LAUNAY (Chanoine E.-L.). *Histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (France et Canada).* Paris, Palmé, 1887. 2 v. In - 8.

COUSIN (Victor). *La jeunesse de Madame de Longueville.* Paris, Didot, 1853. In - 12.

[DANIEL (M. François) P.S.S.]. *Nos gloires nationales ou Histoire des principales familles du Canada.* Ouvrage enrichi de gravures. Montréal, Sénécal, 1867. 2 v. In - 8.

DESROSIERS (Abbé Adélard) et Camille Bertrand. *Histoire du Canada ;* 4e édition revue et mise à date ; ouvrage orné

de 100 gravures et cartes. Montréal, Granger Frères, 1933. In - 12.

[Dollier de Casson (M. François) P.S.S.] *Histoire du Montréal.* Montréal, des Presses à vapeur de la Minerve, rue St-Vincent, 16. 1868. In - 8. (Mémoires de la Société historique de Montréal, 4e livraison).
Plusieurs annotations de l'érudit Montréalais, Jacques Viger.

Histoire du Montréal, 1640-1672. Québec, 1871. In - 8. (Quebec literary and historical Society, 3d series. Quebec and Montreal). Deuxième édition canadienne de l'oeuvre de Dollier de Casson.

A History of Montreal 1640-1672; from the French of Dollier de Casson; tr. and ed. with a life of the author, by Ralph Flenley. London and Toronto, J. M. Dent and Sons Ltd, 1928. In - 8. [Texte anglais et français en regard].

Dreyss (Ch.). *Chronologie universelle.* Cinquième édition. Paris, Hachette, 1883. 2 v. In - 12.

Edits, ordonnances Royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du roi, concernant le Canada. Québec, 1854-1856. 3 v. grand in - 8.

Fagniez (Gustave). *La femme et la Société française dans la première moitié du XVIIe siècle;* préf. par M. Funck-Brentano. Paris, J. Gamber, 1929. In - 8.

[Faillon (M. Etienne-Michel), P.S.S.] *Histoire de la Colonie française en Canada.* Villemarie, Bibliothèque paroissiale, 1865. 3 v. In - 4.

Vie de la Soeur Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie en Canada, [par E.-M. Faillon, P.S.S.], suivi de l'*Histoire de cet Institut jusqu'à ce jour.* Villemarie, chez les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, 1853. 2 v. In - 8.

Vie de Mlle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie dans l'Isle de Montréal, en Canada, [par E.-M. Faillon, P.S.S.]. Villemarie, chez les Soeurs de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 1854. 2 v. In - 8.

Vie de M. Olier, [par E.-M. Faillon, P.S.S.]. 4e édition. Paris, Poussielgue, 1873. 3 v. In - 8.

Faribault (Georges-Barthélemy). *Catalogue d'ouvrages sur*

l'histoire de l'Amérique et en particulier sur celle du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie et autres lieux . . . avec des notes bibliographiques, critiques et littéraires. En trois parties. Québec, des Presses de M. Cowan, No 9 rue de la Fabrique, 1837. In - 8.

FAUTEUX (Aegidius). — *La Famille d'Ailleboust : étude généalogique et historique.* Montréal, G. Ducharme, libraire-éditeur, 1917. In - 8.

FERLAND (Abbé J.-B.) — *Cours d'histoire du Canada.* Québec, Côté, 1861. 2 v. In - 8.

FORAN (J. K.). — *Jeanne Mance or "The Angel of the Colony", foundress of the Hotel Dieu Hospital, Montreal, pioneer nurse of North America, 1642-1673.* Montreal, The Herald Press Ltd, 1931. In - 8.

GAGNON (Ernest). — *Louis d'Ailleboust.* 2e éd. rev. Montréal, Beauchemin, 1931. 189 p. In - 12.

GAGNON (Philéas). — *Essai de bibliographie canadienne : inventaire d'une bibliothèque comprenant imprimés, manuscrits, estampes . . . relatifs à l'Histoire du Canada et des pays adjacents, avec des notes bibliographiques.* Québec, Imprimé pour l'auteur, 1895. V. 1. In - 4.

Garde-Malade (La) canadienne-française. Revue mensuelle. Montréal, 1928 à date. Articles sur Jeanne Mance par le Dr E.-P. Benoît de Montréal et autres.

GARNEAU (François-Xavier). — *Histoire du Canada;* 5e éd. revue, annotée et publiée avec une introduction et des appendices par son petit-fils Hector Garneau ; préface de M. Gabriel Hanotaux. Paris, Alcan, 1913-1920. 2 v. In - 8.

GAUTHIER (M. Henri) P.S.S. — *Sulpitiana.* Montréal, Au bureau des Oeuvres paroissiales de Saint-Jacques, 1926. In - 8.

GOSSELIN (Abbé Auguste). — *Vie de Monseigneur de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada, 1622-1708.* Québec, 1890. 2 v. In - 8.

GOYAU (Georges). — *Les origines religieuses du Canada :* une épopée mystique. 11e éd. Paris, Grasset, 1924. In - 12. — *Histoire religieuse* [*de la France*]. Illustrations de Maurice Denis. Paris, Plon-Nourrit, 1922. In - 4. (Hanotaux (Gabriel). Histoire de la Nation française, v. 6).

HANOTAUX (Gabriel). — *La France en 1614.* Paris, Nelson, 1913. In - 32.

HANOTAUX (Gabriel). — *Jeanne d'Arc.* Paris, Hachette, [c1911]. In - 8.

[HARRISSE (Henry)]. — *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays adjacents, 1545-1700,* par l'auteur de la Bibliotheca Americana vetuscissima. Paris, Librairie Tross, 1872. In - 8.

HUGUET-LATOUR (L.-A.) *Annuaire de Ville-Marie: origine, utilité et progrès des institutions catholiques de Montréal.* Montréal, Eusèbe Sénécal, rue St-Vincent No 4, 1864. In - 12.

Journal (Le) des Jésuites; publié d'après le manuscrit original conservé aux Archives du Séminaire de Québec par MM. les abbés Laverdière et Casgrain. A Québec, chez Léger Brousseau, imprimeur-éditeur, 7 rue Buade, 1871. In - 4.

[JUCHEREAU DE SAINT-IGNACE (Mère Françoise)]. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.* A Montauban, chez Jerosme Legier, imprimeur du Roy, s. d. [1751]. Petit in - 8.
"Oeuvre de la Mère Françoise Juchereau de Saint-Ignace et imprimée par les soins de l'abbé de la Tour, doyen de Montauban, ci-devant vicaire général au Canada." (Notes de Philéas Gagnon dans son *Essai de Bibliographie canadienne,* 1895, v. 1, p. 137).

Jugements et délibérations du Conseil de Québec; publiés par le Registraire de la Province, sous les auspices du gouvernement de Québec. Québec, 1885-1891. 6 v. Grand in - 4.

LAVERDIÈRE (Abbé C.) *Histoire du Canada,* à l'usage des maisons d'éducation. Québec, 1874. In - 12.

LEBLOND [de Brumath] (Adrien). — *Vie de Mademoiselle Mance et commencements de la colonie de Montréal.* Montréal, Cadieux et Derome, 1883. In - 12.

LECLERCQ (R. P. Chrestien), récollet. *Premier Etablissement de la Foy dans la Nouvelle-France;* contenant la publication de l'Evangile, l'Histoire des Colonies Françoises, et les fameuses découvertes depuis le fleuve de St-Laurent, la Louisiane et le fleuve Colbert jusqu'au golphe Mexique, achevées sous la conduite de feu M. de La Salle... A

Jeanne Mance panse un petit sauvage. Une des statues du piédestal du monument Maisonneuve, par Philippe Hébert, Place d'Armes.

Photo. de Edgar Gariépy, 3635, avenue Henri-Julien, Montréal.

Jeanne Mance et les Hospitalières de Saint-Joseph, d'après le tableau de Georges Delfosse (enregistré), qui orne les murs de la basilique Saint-Jacques de Montréal.

Paris, chez Amable Auroy rue Saint-Jacques, attenant la Fontaine S. Severin à l'Image Saint-Jérôme, MDCXCI. 2 v. In - 12.

LECLERT (Louis). — *Paul de Chomedey, Seigneur de Maisonneuve, fondateur de Montréal, au Canada;* né à Neuville-Sur-Vanne (Aube) 1612-1676. Troyes, J.-L. Paton, 1924. 15 p. In - 8. (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube,* année 1921).

LEJEUNE (R.P.L.) O.M.I. *Dictionnaire général du Canada.* Ottawa, Université d'Ottawa, 1932. 2 v. In - 4.

LORIÈRE (Ed. de). — *Quelques notes sur les émigrants manceaux et principalement les Fléchois au Canada pendant le XVII^e siècle.* La Flèche, Eug. Besnier, 1908. 43 p. In - 8. (Extrait des *Annales fléchoises).*

MARCEL (Gabriel). — *Cartographie de la Nouvelle-France :* Supplément à l'ouvrage de M. Harrisse; publié avec des documents inédits. Paris, Maisonneuve, 1885. 41 p. In - 8. (Extrait de la *Revue de Geographie* dirigée par M. L. Drapeyron).

MARIE DE L'INCARNATION (Rév. Mère) Ursuline de Québec. *Lettres de la révérende Mère Marie de l'Incarnation (née Marie Guyard), première supérieure du Monastère des Ursulines de Québec;* nouv. éd. augmentée de huit lettres inédites et annotées par l'abbé Richaudeau. Paris, Vve H. Casterman, 1876. 2 v. In - 8.

MASSICOTTE (Edouard-Zotique). — *Les Colons de Montréal, de* 1642 à 1667. Ottawa, Imprimé pour la Société royale du Canada, 1913. *(Mémoires de la Société royale du Canada,* 3^e série — 1913, v. 7).

Le même ; 2^e éd. rev., 1927. *(Bulletin des Recherches historiques,* 1895 à date, année 1927).

MELANÇON (R. P. Arthur) S.J. — *Liste des missionnaires-jésuites, Nouvelle-France et Louisiane, 1611-1800.* Montréal, Collège Sainte-Marie, 1929. 98 p. In - 8.

Mémoires de la Société Royale du Canada. Ottawa, 1885 à date.

MORERI (Louis). — *Le Grand Dictionnaire historique...* nouv. éd. Paris, 1759. 10 v. In - folio.

MORIN (Soeur Marie) r. h. — *Annales de l'Hotel-Dieu de Montréal* . . . Collationnées et annotées par MM. Aegidius

Fauteux, Edouard-Zotique Massicotte, Camille Bertrand; avec une introduction par M. Victor Morin. Montréal, l'Imprimerie des Editeurs, Limitée, 1911. *(Mémoires de la Société historique de Montréal,* 12e livraison).

Mourret (Fernand). — *Histoire générale de l'Eglise.* Paris, Bloud et Gay, 1924. 10 v. In - 8.

Notions abrégées sur Jérôme Le Royer — Marie de la Ferre. Leur mission et les interventions surnaturelles qui s'y rattachent. Autographie L. Cornilleau, 8 Place des Arts, Laval, France, 1887. In - 8.

Nova Francia : organe de la Société d'Histoire du Canada, Paris, France. 1925 à date. Mensuel.

Parkman (Francis). — *The Jesuits in North America in the seventeenth century :* France and England in North America. Boston, Little, Brown and Company, 1897. 2 v. In - 8. *(The Works ;* Champlain ed. v. 3-4).

Parkman (Francis). — *The Old Regime in Canada :* France and England in North America. Boston, Little, Brown and Company, 1897. 2 v. In - 8. *(The Works ;* Champlain ed., v. 7-8).

Prunel (Chanoine Louis-N.). — *Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, pair de France (1588-1655) : sa vie, ses oeuvres...* Paris, Picard, 1912. In - 8.

Rambouillet (Abbé) du Clergé de Paris, membre de la Société historique de Langres. *Vie de Jeanne Mance (1606-1673).* Langres, Jules Dallet, 1877. In - 12.

Relations des Jésuites : contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France; ouvrage publié sous les auspices du gouvernement canadien. Québec, Augustin Côté, éditeur-imprimeur, près de l'Archevêché, 1858. 3 v. In - 8.

Relations des Jésuites. The Jesuites Relations and allied documents : travels and explorations of the Jesuit Missionaries in New France (1610-1791) ; the original French, Latin and Italian texts with English translation and notes; illustr. by portraits, maps and fac-similes; ed. by Reuben Gold Thwaites. Cleveland, The Burrows Brothers Co. 1896. 73 v. In - 8.

Relation || de ce qui s'est passé || en la || Nouvelle France en l'année 1642. Envoyée au R. P. Jean Filleau, Provincial de la Compagnie de Iésus en la Province de France. Par le R.P. Barthélemy Vimont de la mesme Compagnie, Supérieur de la Residence de Kébec. A Paris, chés (sic), Sébastien Cramoisy, Imprimeur ordinaire du Roy, Ruë S. Iacques, aux Cigogues. MDCXLIII. Avec Privilège dv Roy. In 12.
Edition originale conservée aux Archives du collège Sainte-Marie, Montréal.

ROCHEMONTEIX (R. P. Camille de) S.J. — *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle;* d'après beaucoup de documents inédits, avec portraits et cartes. Paris, Letouzey, 1895-1896. 3 v. In - 8.

ROUSSEL (Abbé René). — *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance.* Langres, Imprimerie champenoise, 1932. 16 p. In - 8. (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. X).*

[SAINT-THOMAS (R. M.)] ursuline de Québec. — *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours.* Québec, Darveau, 1863. 3 v. In - 8.
Edité par l'abbé Geo.-L. Lemoine.

SAINTE-BEUVE (Charles-Augustin de). — *Port-Royal;* éd. documentaire établie par René-Louis Doyon et Charles Marchesné. Paris, "La Connaissance", 1926 — [7 v. parus]. In - 8. *(En cours de publication)*

SALONE (Émile). — *La Colonisation de la Nouvelle-France.* Paris, Guilmoto, s. d. In - 8.

Santé (La), Revue mensuelle. Montréal, 1929-1931. Ne paraît plus.

SCOTT (Chanoine H.-A.) *Notre-Dame de Sainte-Foy :* une paroisse historique de la Nouvelle-France : histoire civile et religieuse d'après les sources. Québec, 1902. In - 8.

Storied (The) Province of Quebec : past and present ; edited by Colonel William Wood, William Henry Atherton and Edward P. Conklin. Toronto, Dominion Pub. Co. 1931. 4 v. In - 4.

SULTE (Benjamin). *Histoire des Canadiens français,* 1608-1880 : origine, histoire, religion, guerres, découvertes . . .

Ouvrage orné de nombreux portraits et plans. Montréal, 1882-1884. 8 v. grand in - 4.

— *Chronique trifluvienne.* Montréal, 1879. In - 8.

TALLEMANT DES RÉAUX. — *Les Historiettes;* 3e éd. entièrement revue sur le manuscrit original et disposée dans un nouvel ordre par MM. de Monmerqué et Paulin Paris. Paris, chez J. Techener libraire, Place de la Colonnade du Louvre, 1850-1854. 8 vol. In - 8.

TAYLOR (James P.) *Cardinal facts of Canadian history.* Toronto, The Hunter Rose Co Ltd, printers, 1899. In - 12.

Translation des corps des Soeurs défuntes de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Nécrologie des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, décédées depuis l'établissement de ce monastère à Montréal ou Ville-Marie, en l'année 1659, jusqu'en 1860, inhumées dans l'église. Montréal, des Presses à vapeur de Plinguet et Cie, 26 rue St-Gabriel, 1860. 14 p. In - 8.

The United Empire. Monthly review. London, W. C. 2, The Royal Empire Society, 1868 —

Article (en mars 1930) sur *Jeanne Mance,* par le Colonel Murray Mac Laren.

1909. Montréal, Hôtel-Dieu de Ville-Marie, 1909. In - 12.

VALENTIN-BRETON (R.P. O.F.M. — *Chants séculaires,* 1659-

Véritables (Les) Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France. Montréal, Impr. par Berthiaume et Sabourin, 212 et 214 rue Notre-Dame, 1880. In - 8. (Mémoires de la Société historique de Montréal, 9e livraison).

Vie (La) de la Vénérable Soeur Marguerite Bourgeois dite du Saint-Sacrement, institutrice, fondatrice et première Supérieure de Filles séculières de la Congrégation Notre-Dame établie à Ville-Marie dans l'Isle de Montréal, en Canada, tirée de Mémoires certains, et la plupart originaux. A Ville-Marie, chez Wm Gray, rue St-Paul, 1818. In - 12. ("Bibaud, dans ses *Annales bibliographiques* attribue cet ouvrage à M. [Etienne] Montgolfier, P.S.S. [1712-1789?], tandis que [les bibliographes] Faribault et Leclerc le donnent comme étant une réimpression de l'ouvrage de M. de Ransonnet, publié à Avignon en 1738. Une chose certaine,

c'est que l'édition que nous décrivons ici fut faite sous les soins de M. Jean-Henri-Auguste Roux, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, qui mourut le 7 avril 1831". (Voir Gagnon (Philéas). *Essai de bibliographie canadienne,* 1895, v. 1, p. 72).

WALLACE (William Stewart). *The Dictionary of Canadian biography;* compiled by Wm Stewart Wallace. Toronto, MacMillan, 1926. In - 8.

N. B. — La bibliographie complète des écrits sur Jeanne Mance n'est pas offerte ici. De beaux articles de notre presse montréalaise, ceux, par exemple, de Madeleine (Mme W. Huguenin), de d'autres encore, ne sont pas mentionnés. Quelques revues ont été seules dépouillées.

M.-C. D.

TABLE ONOMASTIQUE

A

Adhémar, notaire, 288.
Ahuntsic, 54 note, 339.
Aiguillon (Duchesse d') 30, 31, 35, 48, 59, 183, 188, 189.
Ailleboust (Mère Catherine d'), 174.
Ailleboust (Catherine Le Gardeur, Mme Charles), 274.
Ailleboust (Charles d') sieur des Musseaux, 144, 152, 253, 271, 272, 274, 286, 294.
Ailleboust (Louis d'), chevalier, sieur de Coullonges, 14, 132, 133, 135, 144, 153, 172, 174-176, 178, 225, 253, 341, 344, 350, 351.
Ailleboust (Mère Louise-Gabrielle) r.h., 40e sup. de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 257.
Ailleboust (Marie-Barbe de Boullongne, Mme Louis d'), 14 note, 133-136, 178, 225, 226, 253, 312, 341.
Ailleboust (Paul d'), 274.
Albanel (R. P. Charles) S.J., 271 note.
Alexandre VII, pape, 247, 342.
Allet (M. Antoine d') P.S.S., 174, 175, 207, 209, 343.
Alton (Etiennette), 279.
Amé (Jean), 298, 300.
Andilly (Armand Arnaud d'), 19.
Angèle de Mérici (Sainte), 22.
Angers (Félicité), 168 note, 332, 347.
Angoulême (Mgr d'), 233.
Angoulême (Duc d'), 61, 316.
Angoulême (Madeleine de la Guiche, duchesse d'), 61, 316.
Angoumois (R. P. Philippe d'), capucin, 116.
Anna, 1e filleule de Jeanne Mance, 269.
Anne d'Autriche, reine de France, 49, 138 note, 339, 341, 345.
Antoine Daniel (Saint), S.J., 341.
Archambeault (Anne). Voir Chauvin.
Archambeault (Catherine Marchant, Mme Laurent), 279.
Archambeault (Denis), 146, 148, 285.
Archambeault (Marie). Voir Tessier.
Argenson (Pierre Voyer, vicomte d'), 175, 178, 219 note.
Arnauld (Mère Angélique), 20.
Arnauld (Mère Catherine Agnès de Saint-Paul), religieuse de Port-Royal, 199 note, 208-210.
Arnauld (Mgr Henri), évêque d'Angers, 248, 250, 251.
Artus (Louis). Voir Sailly.
Artus (Michelle). Voir Descarris.
Atherton (William Henry) 348.
Atondo (Paul), Huron converti, 100, 269.

Aubigeon (Catherine), 272.
Aubigeon (Jean), 272.
Aubigeon (Perrine Le Mousnier, Mme Jean), 272.
Aubuchon (Jean), 224.
Auclair (Abbé Elie-Joseph), 325, 327, 331, 348.
Audiau dit Laflèche (Marie Mousnier, Mme S.). 279.
Audiau dit Laflèche (S.), 279.
Audiau (Urbaine), 279.
Augustin (Saint), 19.
Aurard (Catherine). Voir Thibaudeau.
Avaugour (Baron d'), 344.
Averti. Voir Averty.
Averty dit Langevin (Julien), 277.
Aymonot (Simon), 16.
Aymonnot. Voir aussi Emonnot.

B

Babonneau (Soeur René), 249.
Balbon (R. P. Pierre), S.J., 39.
Bailly dit Lafleur (François), 274, 277, 280, 284, 311, 322.
Bailly (Marie), 274.
Bailly (Marie Fonteneau, Mme François), 274, 280.
Balzac (Elisabeth de). Voir Renty.
Banchand, 320.
Barbeau (Léonard), 270.
Barbier (Catherine de Lavaux, Mme Gilbert), 271.
Barbier (Charles), 271.
Barbier dit Minime (Gilbert) 135, 176, 270, 271.
Bardin, 115.
Bareaux. Voir Barreau.
Barillon de Morangis, 115.
Barré (Charlotte), 103, 108, 121, 135, 341.
Barreau (Abbé Nicolas de), 115, 140.
Barry (Juliette), 323.
Basset (Mère Angélique) n. h., 259.
Basset (Bénigne) 1er notaire royal de Ville-Marie, 259 note, 274, 284, 294,, 301, 304, 305, 311, 322-324.
Basset (Benoit), 257, 259, 274.
Basset (Gabriel), 257, 259.
Basset (Jeanne Vauxvilliers, Mme Bénigne), 259 note, 274.
Bataille (R. P. Dom Hugues) O.S.B., 65.
Battifol (Louis), 42 note, 49, 348.
Baudereau dit Graveline (Urbain), 278.
Beauchamp (Jacques), 280.
Beauchamp (Marie Dardenne, Mme Jacques), 280.
Beaugé (Jeanne de). Voir La Dauversière.
Beaujehan (Elie), 278, 280, 282, 283.
Beaujehan (Suzanne), 280, 282.
Beaujehan (Suzanne Coignon, Mme Elie), 280, 282.
Beaupré (Marie), 323.
Becquet, notaire, 318.
Belaistre. Voir Belestre.
Belestre. Voir Picoté de Belestre.
Belmont (M. François Vachon de), P.S.S., 30 note, 348.
Belois (Jullien). Voir Blois.
Benigne (Saint), 18.
Benoît (Saint), 174.
Benoît (Emmanuel Persillier), M.D., 351.

Benoit (Paul), 308.
Berriau (Jacques), 277.
Berté (Bernard), 270.
Bertin (R. P.) Oratorien, 21.
Bertrand (Camille), 23 note, 189 note, 354.
Bérulle (Cardinal de), 19-31, 44, 339.
Besnard (Jeanne). Voir Gadois.
Bessières (R. P.), S.J., 62 note, 76 note, 142 note, 348.
Bibaud, 356.
Bidelet (Gaspard), 302.
Blois ou Bloys, sieur de Servigny (Julien), 279.
Blondeau (Isabelle). Voir Ville-Savin.
Boissel (Marguerite). Voir Bouchard.
Boissier (Guillaume), 270.
Bolland (Jean), 341.
Boni (Jacob), 270.
Bonnin (Jacques), 278.
Bonpain (R. P. Jean), S.J., 39 note.
Bossuet, 345.
Bouchard (Etienne), chirurgien, 171, 175, 197.
Bouchard (Marguerite Boissel, Mme Etienne), 171 note.
Boucher (Jeanne Crevier, Mme Pierre), 275, 345.
Boucher (Pierre), 275, 345.
Boucher (René), 275, 345.
Boudart (Catherine Mercier, Mme Jean), 145-147.
Boudart (Jean dit Grand Jean), 145-147.
Bouet (Françoise). Voir Roy.
Bouet (Renée). Voir Racaud.
Bougaud (Mgr Louis-Emile), 52 note, 58 note, 62 note, 348.
Bouhier (M. Louis) P.S.S., 348.
Bouillé de la Nativité (Mère Marie-René), r.h., 215-217.
Boulenger (Jacques) 27 note, 348.
Boullongne (Barbe de). Voir Ailleboust.
Boullongne (Philippine de), 133-135, 341.
Bourassa (Augustine), 323.
Bourassa (Abbé Gustave), 347.
Bourassa (Napoléon), 325 note.
Bourbon-Soissons (Louise de). Voir Longueville.
Bourbon-Condé (Anne-Geneviève de). Voir Longueville.
Bourdaloue, 345.
Bourdon (Sergent), 320.
Bourduceau (Anne-Françoise). Voir Sailly.
Bourgeoys (Abraham), 14 note.
Bourgeoys (Guillemette Garnier, Mme Abraham), 14 note.
Bourgeoys (Marguerite), fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, 13, 14, 122, 136, 150 note, 164, 165, 174-176, 183-186, 188, 189, 192, 197, 202, 206, 215, 216, 219, 250, 252, 278, 279, 293, 295, 329, 332, 339, 342, 343, 350, 356.
Bourget (Mgr Ignace), 2e évêque de Montréal, 326.
Bouvier (André), 277.
Bouvier (Michel), 278.
Boyer (Barbe Lefevre, Mme Mathurin), 275.
Boyer (Gabriel), 275.
Boyer (Mathurin), 275.
Branssat. Voir Migeon de Branssat.
Brébeuf (R. P. Jean de), S.J. Voir Jean de Brébeuf (Saint).
Brémond (Abbé Henri), 44 note, 52, 348.
Brésoles (Mère Judith Moreau de), 1e sup. de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 129, 207, 209, 216, 217, 218, 256, 321, 327, 343.

Bretonvilliers (M. Alexandre Le Rageois de), P.S.S., 116, 140, 143, 190, 192, 193, 195, 197, 199, 200, 203, 233, 242, 248, 321.
Bretonvilliers (M. Bénigne Le Rageois de), P.S.S., 143.
Bretonvilliers (M. Jean Le Rageois de), P.S.S., 143.
Brezé (Mlle de). Voir Condé.
Briiat (M. de). Voir Brigeat.
Brigeat (Claude de), grenadier, secrétaire de M. de Maisonneuve, 277.
Bruchési (Mgr Paul), archevêque de Montréal, 15 note, 257, 320, 325, 328-331.
Brunet (Jacques-Charles), 54 note, 349.
Buch (Henry), 62 note, 76 note, 142 note, 348.
Bullion (Angélique Faure, Mme Claude de), 11, 51, 56-61, 66, 67, 96, 97, 113, 116, 125-128, 129, 130, 138, 142, 160-163, 167, 165, 167, 177, 201, 214, 223, 224, 226, 236, 241, 242, 327, 331, 340-343.
Bullion (Charlotte de Lamoignon, Mme Noël de), 52.
Bullion (Claude de), 52, 57, 58, 97, 129, 340.
Bullion (Claude de), fils, 57.
Bullion (François de), 57.
Bullion (Marie de). Voir Pomponne de Bellièvre.
Bullion (Noël de), 51, 57.
Bullion (Pierre de), 57.

C

Caillot (Jean), 99, 270.
Camus (Elisabeth dite Isabel), 280.
Campeau (Soeur Louise), r.h., 258.
Cardinal (Jacques), 281-.
Cardinal (Jean), 278, 281.
Cardinal (Michelle-Anne Garnier, Mme Simon), 280-282.
Cardinal (Simon), 278, 280-283.
Cardinau, Cardinaud, Cardinault. Voir Cardinal.
Carion du Dufrenon (Jeanne), 276, 346.
Carion du Dufrenon (Pétronille Deshevres, Mme Philippe), 249, 276.
Carion (Lieutenant Philippe) sieur du Dufrenon, 250, 251, 276.
Caron (Jean), 270.
Catherine de Médecis, reine de France, 18.
Cartier (Jacques) 119 note.
Casgrain (Abbé Raymond), 352.
Catalogne (Gédéon de), 161.
Cavelier de la Salle (Robert), 345.
Celle du Clos. Voir Le Sel du Clos.
Cellier (Jean), 278.
Cervantès, 339.
Chahüe (Madame), 191.
Chambelay, (Messire Sidrac de). Voir Sidrac.
Champaigne (Philippe de), 58, 96, 199 note, 128.
Champigny, 224.
Champlain (Samuel de), 73 note, 92 note, 111, 144, 160, 339, 340, 349.
Chancellière (Mme la). Voir Seguier.
Chantal (sainte Jeanne de), 232.
Charbonneau (Anne), 280, 281.
Charbonneau (Marie-Marguerite Garnier, Mme Olivier), 280-281.
Charbonneau (Olivier), 278, 280-283.
Charette (Yvonne), Mme Eustache Le Tellier de Saint-Just, 323.
Charles 1er, roi d'Angleterre, 341.
Charles IV , duc de Lorraine, 27.
Charles (Catherine), 279.
Charles Borromée (saint), 296.
Charles Garnier (saint), 158, 341.

Charlevoix (R. P. François-Xavier), S.J. 105 note, 349.
Charlot (Marguerite). Voir Loisel.
Charvériat, 349.
Chastel (Edmée ou Aimée), 215, 279.
Chaudebonne, 115.
Chaumonot (R. P.) S.J., 181, 182, 221, 222.
Chaussière, notaire, 127, 140, 141 note, 175 note, 317-319, 341.
Chauveau (R. P. François) S.J., 72-75.
Chauvin (Anne Archambeault, Mme Michel), 271.
Chauvin (Charlotte), 271.
Chauvin (Michel), 271.
Chedeville (Marie). Voir Merets.
Chevannes (R. P. Philibert), S.J., 39 note.
Chomedey (Louis de) sieur de Chevannes et de Germenoy, 14 note.
Chomedey (Marie Thomelin, Mme Louis de), 14 note.
Chomedey (Paul de), sieur de Maisonneuve, fondateur de Montréal, 10, 13, 14, 33, 75-78, 80, 81, 85-89, 91-103, 105, 107, 108, 111, 113-115, 118, 120-124, 126 note, 127-129, 132, 135, 136, 148-155, 157-163, 165, 167-169, 171 note, 172-178, 181, 203, 222, 225-227, 230, 231, 234, 236-241, 243, 244, 251, 252 note, 259 note, 265, 268-274, 277, 284, 288, 311, 312, 319, 320, 321, 325, 326, 329, 331, 332, 339, 341, 342, 344, 345, 352.
Christine, reine de Suède, 342.
Cicot (Jean), 145-147.
Civezza (R. P. Marcellin Da), O.M., 54 note.
Claretie (Georges), 14 note, 15 note.
Clotilde (sainte), 174.
Clément X, pape, 250 note.
Closse (Elisabeth dite Issabelle Moyen, Mme Lambert), 168 note, 273, 303, 320, 342.
Closse (Jeanne-Cécile), 248, 273, 275, 300.
Closse (Raphël-Lambert), major de Montréal, 147, 154, 155, 167, 168, 227, 247, 272, 273, 275, 332, 338, 342, 344, 320.
Coignon ou Cougnon (Antoine-Jacques) 282.
Coignon (Estienne), 279.
Coignon (Suzanne). Voir Beaujehan.
Colbert, 344.
Compigny des Bordes de Villiers de l'Isle-Adam (A. de), 14-15, 349.
Conan (Laure) pseud., voir Angers (Félicité).
Condar (Jean), 277.
Condé (Charlotte de Montmorency, princesse de) mère du grand Condé, 48, 49, 82, 187.
Condé (Henri II de Bourbon, prince de), 48.
Condé (Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, prince de), 48, 51.
Condé (Mlle de Maillé-Bréze, princesse de) femme du grand Condé, 48, 51.
Condren (R. P. Charles de), Oratorien, 19 note, 20, 44, 51, 65, 116, 340.
Conklin (Edward P.), 355.
Conti (Armand de Bourbon, prince de), 117 note.
Controlle, 256, 283.
Corneille, 340.
Couanier de Launay (Chanoine E.-L.), 57 note, 75 note, 349.
Courcelles (Daniel de Rémy de), 245, 248, 345.
Courpon (Amiral de), 89.
Courtemanche dit Jolicoeur (Antoine), 279.
Cousin (Victor), 51 note, 349.
Crémazie (Octave), 326.
Crespeau (Jeanne). Voir Lugerat.
Crolo (Catherine) en religion Soeur Saint-Joseph, C. N.-D., 215, 279.

Cromwell (Olivier), 342.
Crowne (William), 342.
Cuillerier dit Léveillé (René), 278.

D

Damien (Antoine), 99, 109, 110.
Damien (Marie Joly, Mme Antoine), 109, 110.
Daniel (R. P. Antoine) S.J. Voir Antoine Daniel (saint).
Daniel (M. François), P.S.S., 33, 335, 336, 349.
Dardaine, Dardeine ou Dardenne (Marie). Voir Beauchamp.
Daveine (Jean-Baptiste), 270.
Daveluy (Marie-Claire), 288, 323, 353.
Daveluy (Régina), 323.
Davignon (Noël), 278.
Debout (Jacques), pseud., voir Roblot.
Delfosse (Georges), 336, 353.
Demontreau, notaire, 256, 283, 309, 317.
Denonville (Jacques-René de Brisay, marquis de), 11e gouverneur de la Nouvelle-France, 165, 195, 224, 271, 330.
Dermenghen (Emile), 62 note.
Desbordes (Le Sieur), 61, 318.
Desbordes (Mathurine). Voir Guiberge.
Descarris (Jean), 272.
Descarris (Michelle Artus, Mme Jean), 272.
Descarris (Paul), 272.
Descartes (René), 72, 342.
Deshevres (Pétronille). Voir Carion du Dufrenon.
Des Moulins. Voir Lugerat dit des Moulins.
Desmoulins (Le neveu de). Voir Renaut (Antoine).
Desroches (Françoise Godé, Mme Jean), 109, 120, 272.
Desroches (Jean), 272.
Desroches (Paul), 272.
Desrosiers (Abbé Adélard), 349.
Des Vallées (Marie), 62 note.
Didier (Pierre), 270.
Dirval, 116.
Dolebeau, soeur du Chanoine Nicolas, 189, 197.
Dolebeau (Antoinette). Voir Genevoys.
Dolebeau (Elisabeth Mance, Mme Simon), 31.
Dolebeau (R. P. Jean), Récollet, 33.
Dolebeau (R. P. Jean), S.J., 32, 33.
Dolebeau (Jean), 33, 164 note.
Dolebeau (Chanoine Nicolas), 31-34, 42, 164, 189, 312, 340.
Dolebeau (Simon), 31.
Dollard des Ormeaux (Adam), 221, 344.
Dollier de Casson (François), P.S.S., 10, 13 note, 30, 31 note, 38, 44, 47, 49 note, 52 note, 55, 56 note, 66 note, 69, 73 note, 74 note, 79 note, 80, 89, 91, 93, 104 note, 105 note, 106, 107, 111-113, 115, 116 note, 118, 126 note, 127 note, 129 note, 134, 138 note, 139, 141, 144 note, 145, 147 note, 148, 149, 153, 159, 165, 167-169, 179 note, 181, 182, 185, 191-194, 196-198, 205, 206, 210, 227 note, 236, 246, 248, 254, 266, 291, 293, 300, 301, 305, 311, 322, 323, 345, 350.
Donay (Armand), 288.
Doyon (René-Louis), 20 note, 199 note, 355.
Drapeyron (M.-L.), 353.
Dreyss (Charles), 350.
Drouart (Bertrand), 140.
Du Ferrier (M.) P.S.S., directeur de Saint-Sulpice, 189.

Dugardin (L.), 32, 334-336.
Dugué de Boisbriant (Jean Sidrac), 250, 275.
Dugué de Boisbriant (Marie Moyen, Mme Michel Sidrac). 168 note, 250, 275, 342.
Dugué de Boisbriant (Michel Sidrac), 250, 275.
Du May (Etienne), 271.
Du May (Françoise Morin, Mme Etienne), 271.
Du May (Marie), 271.
Du Perron (R. P. Joseph), S.J., 99, 121, 122, 124 note.
Duplessis (Frère Pacifique), Récollet, 339.
Duplessis-Kerbodot, 154, 342.
Duplessis-Monbar, 128, 131..
Dupuis (Jeanne Groisard Mme Zacharie), 250, 252, 294, 298-301, 304, 305, 310, 311, 321, 322.
Dupuis (Zacharie), Major de Montréal, 274, 275, 300, 304, 322, 323.
Du Ronceray (Mère André), r.h., 249.
Du Tremblay (R. P. Joseph), Capucin. Voir Joseph (Le Père).
Du Tremblay (Madeleine Le Clerc). Voir Zamet.
Du Verdier dit Saunier (Françoise). Voir Roy.
Du Verger (Françoise), plus tard Mme M.-A. Galibert, 279.
Du Verger (Suzanne), plus tard Mme S. Galbrun, 279.
Duvergier de Hauranne. Voir Saint-Cyran (Abbé de).
Du Vigean (Anne de Neubourg, marquise), 31.
Du Vigean (Marthe) en religion Sœur Marthe de Jésus, carmélite, 48.
Duvivier (Adrienne). Voir Le Cavelier.
Dyck (Antoine Van), 340.

E

Elisabeth, reine d'Angleterre, 339.
Emonnot (Barbe Genevoys, Mme Laurent), 16.
Emonnot (Catherine). Voir Mance.
Emonnot (Laurent), procureur de Langres, 16.
Emonnot. Voir aussi Aymonnot.
Epinoy (Anne de Melun, princesse d'), 185.
Esprit (Antoine), sergent royal, 16, 268.
Etienne (R. P.), Récollet, 72.

F

Fabrecque (Madeleine), 280.
Fabri (Madeleine). Voir Séguier.
Fafard (Françoise). Voir Le Mousnier.
Fagniez (Gustave), 21 note, 45 note, 350.
Faillon (M. Etienne-Michel), P.S.S., 10, 13, 14, 32, 51 note, 64, 66, 67 note, 81, 87 note, 88 note, 96-99, 105 note, 116 note, 118 note, 133, 134 note, 139 note, 142 note, 145, 147, 161, 165 note, 169 note, 171 note, 174 note, 181, 184 note, 189 note, 192, 195 note, 197, 198, 201-203, 204 note, 209, 210 note, 211, 216, 218 note, 219 note, 222 note, 224, 228, 231, 232 note, 233-235, 238, 240-242, 265, 266, 321 note, 335, 336, 350.
Fancamp (Pierre Chevrier, baron de), 44, 70, 74, 75, 77, 80, 87, 88, 103, 113, 115, 129, 140, 141, 208, 222, 228, 230, 317, 318, 340.
Faribault (Georges-Barthélémy), 350, 356.
Fauls (Abbé), 81, 85.
Faure (Angélique). Voir Bullion.
Faure (Guichard), sieur de Berlize, 57.
Faure (Françoise-Madeleine Brulart de Sillery, Mme Guichard), 57.

Fauteux (Aegidius), 11, 14 note, 22 note, 189 note, 350, 354.
Félix-Faure (Lucie). Voir Goyau.
Ferland (Abbé), 111 note, 119 note, 350.
Fezeret (Claude), 277.
Fezeret (Suzanne Guilbault, Mme Claude), 280.
Fezeret (René), 277.
Filis ou Fillye (Le Sieur), 235.
Filion (Mgr Louis) évêque de Langres, 15 note.
Filleau (R. P. Jean), S.J., 355.
Flenley (Ralph), 10 note, 73 note, 106 note, 350.
Flotard de l'Escure (Messire), chevalier de Malte, 246, 275.
Fonteneau, beau-père de François Bailly, 277.
Fonteneau (Marie). Voir Bailly.
Foran (J. K.), 10, 350.
Fourreau (Anne), 187.
Franchetot, 158.
François d'Assise (saint), 57.
François de Sales (saint), 21, 22 note, 45, 57, 296, 339.
François-Xavier (saint), 339.
Fréderic II dit le Grand, 340.
Frontenac (Louis de Buade, comte de Palluau et de), 304, 346.
Funck-Brentano (Frantz), 350.

G

Gabriel (Suzanne de). Voir Saint-André.
Gabriel Lalemant (saint), 43, 137, 341.
Gadois (Jeanne-Besnard, Mme Pierre Gadois, fils), 136, 275.
Gadois (Jeanne-Françoise), 275.
Gadois (Françoise). Voir Godet.
Gadois (Louise Mauger, Mme Pierre Gadois, père), 109.
Gadois, père (Pierre), 109, 240.
Gadois, fils (Pierre), 136, 275.
Gagnon (Ernest), 350.
Gagnon (Philéas), 350, 352, 357.
Gaignières (Roger de), 416.
Galilée, 339.
Galinier (M. Dominique), P.S.S., 174, 319, 343.
Gallas, général autrichien, 27.
Galois (Philippe), 316.
Gareau (R. P.), S.J., 170.
Gariépy (Edgar), 352.
Garneau (Alfred), 105 note.
Garneau (Chanoine B.-Ph.), P.D., 268.
Garneau (François-Xavier), 105 note, 111, 350.
Garneau (Hector), 105 note, 350.
Garnier (R. P. Charles), S.J., voir Charles Garnier (saint).
Garnier (Guillemette). Voir Bourgeoys.
Garnier (Louise). Voir Goyer.
Garnier (Marie-Marguerite). Voir Charbonneau.
Garnier (Michelle). Voir Cardinal.
Garroughteit (M. Henri), P.S.S., 11, 348.
Gaucher ou Gauchet de Belleville (Catherine). Voir Migeon de Branssat.
Gauffre ou Goffre (M.) P.S.S., 115.
Gaultier de Varennes (René). Voir Varennes.
Gauthier (M. Henri), P.S.S., 30 note, 293 note, 350.
Genève (Pierre de), voir Le Genevoys.
Genevoys (Antoinette Dolebeau, Mme Christophe), 34.
Genevoys (Barbe). Voir Emonnot.
Genevoys (Christophe), 34.

Genevoys (Marguerite Mance, Mme Nicolas), 16.
Genevoys (Nicolas), 16.
Genevoys. Voir aussi Le Genevoys.
Gérin-Lajoie (Marie-J.) en religion Sœur Gérin-Lajoie, 323.
Gervaise (Jean), 176, 284, 301, 311, 322, 323.
Giffard (Robert), 176 note.
Gill (Marie), 323.
Gillot (Catherine). Voir Haulteplein.
Girard (Père Antoine), 310.
Godé (François), 109, 270.
Godé (Françoise). Voir Desroches.
Godé (Françoise Gadois, Mme Nicolas), 109.
Godé (Mathurine). Voir Le Moyne.
Godé (Nicolas), 109, 176, 343.
Godé, fils (Nicolas) sieur de la Montagne, 109.
Godefroy de Linctot (Jean), 210 note.
Godefroy de Linctot (Marie Le Neuf, Mme Jean), 210 note.
Godefroy de Linctot (Michel), 210 note, 254.
Godefroy de Linctot (Perrine Picoté de Belestre, Mme Michel), 210, 215, 217, 251, 254, 259, 261, 279.
Godefroy de Normanville (Thomas), 154.
Goguet (Pierre), 283.
Gonzague (Marie de). Voir Mantoue.
Gorry (Isabeau Panie, Mme Jean), 110.
Gorry (Jean), 97-99, 110.
Gosselin (Mgr Amédée), 53 note, 245 note.
Gosselin (Abbé Auguste), 105 note, 119 note, 202 note, 350.
Goupil (René). Voir René Goupil (saint).
Gournay (Marie de). Voir Rousseau.
Goussault (Geneviève Fayet, dame de), 43.
Goyau (Georges), 75 note, 84, 238, 350.
Goyau (Lucie Félix-Faure, Mme Georges), 182 note
Goyer (Louise Garnier, Mme Pierre), 280-282.
Goyer (Marie), 280-282.
Goyer (Pierre), 278, 280-182.
Grandet, 30 note.
Gratton (Mère) r. h., de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 11.
Graveline. Voir Baudereau.
Grégoire XV, pape, 339.
Grenade, 22 note.
Groissard (Jeanne). Voir Dupuis.
Groulx (Abbé Lionel), 347.
Guélaud (Mère Hélène), Ursuline, 21.
Guérin (Dr J. J.), 326.
Guerry (Daniel), 278.
Guiberge (Jeanne), 280, 282.
Guiberge (Marie), 280, 282.
Guiberge (Mathurine Desbordes, Mme Pierre), 280-283.
Guiberge (Pierre), 278-283.
Guillé (R. P. Antoine), O.F.M., 53 note, 347.
Gustave-Adolphe, roi de Suède, 27.
Guy II, évêque de Genève, 16.

H

Hanotaux (Gabriel), 15 note, 41 note, 350, 352.
Hardouin (Estienne), 278.
Harlay de Champollion (Mgr François), archevêque de Rouen, 174, 178, 179, 211, 213.
Harrisse (Henry), 105 note, 352, 353.

Haulteplein (Catherine Gillot, Mme Jean), 16, 268.
Haulteplein (Jean), 16, 268.
Hébert (Adrien), 325 note.
Hébert (Henri), 321, 325 note, 336, 337, 353.
Hébert (Philippe), 320, 325, 326-328, 336, 338, 352.
Hébert dit Jolicoeur (Adrienne Duvivier, Mme Augustin). Voir Le Cavelier.
Hébert dit Jolicoeur (Augustin), 99, 271.
Hébert dit Jolicoeur (Paule), 271.
Henri III, roi de France, 18.
Henri IV, roi de France, 18, 19, 49 note, 72, 339, 348.
Henriette de France, reine d'Angleterre, 345.
Herse (Charlotte de Ligny, présidente de), 48.
Hervieux (Docteur), 326.
Hubert (Ignace), 273.
Hubert (Marguerite Landriau, Mme Nicolas), 273.
Hubert (Nicolas), 273.
Huet (Antoine), 278.
Hugolin (R. P.), O.F.M., 11, 53 note.
Huguet-Latour (L.-A.), 269-271, 273, 352.
Hunault (Marie Longueuil, Mme Toussaint), 272.
Hunault (Thècle), 272.
Hunault (Toussaint), 272.

I

Ignace de Loyola (saint), 339.
Imbert (M.), 277.
Innocent X, pape, 341, 342.
Isaac Jogues (saint), 340, 341.

J

Jamet (R. P. Denis), Récollet, 339.
Janot (Cécile), 272.
Janot (Françoise Besnard, Mme Marin), 272, 273.
Janot (Marin), 272, 273.
Jean, filleul algonquin de Jeanne Mance, 179.
Jean-Baptiste (saint), 296.
Jean de Brébeuf (saint), 99, 100, 101, 126, 137, 339.
Jeanne d'Arc (sainte), 15, 16, 329, 330, 352.
Jeanne de Chantal (sainte), 193 note.
Jeanne-Thomas-Agnès de Saint-Paul (Mère), rel. hospitalière de Québec, 181.
Jobart (Claude-Antoine), 280.
Jogues (R. P. Isaac), S.J. Voir Isaac Jogues (saint).
Joliet (Louis), 345, 346.
Joly (Marie). Voir Damien.
Joseph, Algonquin, 124.
Joseph (saint), 296, 307.
Joseph (François Le Clerc du Tremblay, dit le Père), 18, 340.
Jouanneau, 273.
Jousset dit la Loiry (Catherine Lotier, Mme Adrien Leger, puis Mme Mathurin), 279.
Jouve (R. P. Odoric-M.), O.F.M., 34, 225.
Juchereau de saint Ignace (Mère Françoise), 176, 179, 180 note, 230, 235, 238, 239 note, 255 note, 266, 352.
Juillet (Antoinette de Liercour, Mme Blaise), 272.
Juillet (Blaise), 272.
Juillet (Marie), 272.

K

Kirke (Louis), 339.
Kirke (Thomas), 339.

L

La Bardillière (Marie Pournin, Mme de). Voir Lamarque.
La Basme (Mme de), 128 note.
La Brie, 34.
La Chesnaye (Le Sieur de), 318.
Lacroix (Paul-Joseph), 224.
La Dauversière (Jeanne de Beaugé, Mme Jérôme Le Royer de), 69-70.
La Dauversière (Jérôme Le Royer, sieur de), 33, 44, 68, 71-82, 84, 87, 88, 113, 115, 116, 124, 138, 140-142, 148, 169, 177, 180, 184-186, 188, 189, 192, 201, 204, 206-210, 214, 217, 219, 222-224, 230, 280, 285, 294 note, 308 note, 312, 317, 327, 330, 331, 340, 341, 343, 344, 354.
La Dauversière (Louis Le Royer de), 142 note.
La Dauversière (René Le Royer de), 73, 187.
La Ferre (Mère Marie de), 57 note, 142, 186, 187.
La Ferre (Marie Le Tellier, Mme René de), 186.
La Ferre (René de), Ecuyer, seigneur d'Urif, 186.
Lafousse, notaire, 171 note.
La Guiche (Madeleine de). Voir Angoulême.
Laimery (Pierre), 99.
Lalemant (R. P. Charles), S.J., 38, 43, 44, 74, 76, 77, 135, 339, 340.
Lalemant (R. P. Gabriel), S.J. Voir Gabriel Lalemant (saint).
Lalemant (R. P. Jérôme), S.J., 43, 126, 153, 216, 253 note, 346.
Lalochetière, 155.
La Marque (Marie Pournin, Mme Jérôme de La Bardillière, puis Mme Jacques Testard de la Forest, puis Mme Jacques-Roch de), 182.
La Marguerie (Elie Laisné de), 67 note, 115, 140, 141.
Lamoignon (Guillaume de), 116, 163.
Lamoignon (Madeleine Potier, présidente de), 48.
La Mothe (Le Sieur de), 227, 344.
La Motte Saint-Paul (Le Capitaine de), 248.
Landriau (Marguerite). Voir Hubert.
La Peltrie (Madeleine de Vaubougon, Mme de Chauvigny de), 30, 35, 86, 93-96, 99, 102, 106, 108, 111, 114, 121, 122, 134, 135, 255, 340, 341, 345.
La Perle, 167.
La Place (M. de), 277.
La Place (R. P. Jacques de), S.J., 68-70, 81, 84, 340.
La Potherie (Abbé de), 199 note.
La Tour (Abbé de), 342, 352.
Laurent (Jacques), 12, 16, 267 note, 335.
Lauson, 301.
Lauzon (Jean de), 44, 74, 153, 157, 159, 175, 178, 179, 209, 340.
Lauzon-Charny (Abbé Charles de), d'abord gouverneur de la Nouvelle-France, puis prêtre, 154, 175, 176 note.
Lauzon-Charny (Jeanne de), 176 note.
Lauzon-Charny (Marie Giffard, Mme Charles de), 176 note.
Laval-Montmorency (Mgr François de), premier évêque de la Nouvelle-France, 119 note, 179 note, 202-204, 217, 218, 222-224, 227, 228, 233, 240-245, 247, 250, 273, 290, 291, 316, 344, 345, 350.
Laval (Hugues de), seigneur de Montigny, 202 note.
Laval (Michelle de Péricard, Mme Hugues de), 202 note.
Laverdière (Abbé de), 105, 352.
La Vesvre (Mère Anne de), 21.
Lavigne, 285.
Laviolette, 155.
Le Ber (Jacques), 227, 274, 276.
Le Ber (Jeanne), 274, 344.

Le Ber (Jeanne Le Moyne, Mme Jacques), 274.
Leblond de Brumath (Adrien), 12, 352.
Le Breuil (Louise-Thérèse), 279.
Le Cannes, 52.
Le Caron (R. P.), Récollet, 55, 174, 339.
Le Cavelier dit Deslauriers (Adrienne Duvivier, Mme Augustin Hébert dit Jolicoeur, puis Mme Robert), 273.
Le Cavelier dit Deslauriers (Marie-Magdeleine), 273.
Le Cavelier dit Deslauriers (Robert), 273.
Le Clerc, 356.
Le Clercq (R. P. Chrestien), Récollet, 105, 131 note, 352.
Le Clert (Louis), 14 note, 353.
Le Duc (Jean), 272.
Le Duc (Lambert), 272.
Le Duc (Marie Soulinier, Mme Jean), 272.
Lefevre (Barbe). Voir Boyer.
Le Forest (Petrus), 270.
Legal (Noël), 278.
Le Genevoys (Pierre de Genève dit), 16.
Léger (César), 270.
Lefebvre (T.R.P. Hyacinthe), O.F.M., 54 note, 138 note.
Lefevre (Barbe). Voir Boyer.
Le Gardeur (Catherine). Voir Ailleboust.
Le Gardeur du Hérisson (Michel), 157.
Le Jeune (R. P. Louis), O.M. I., 353.
Le Jeune (R. P. Paul), S.J., 77, 118 note, 268, 269.
Le Jumeau de Lanaudière (Mère Renée), 185, 249.
Le Maistre (Denize), 279.
Lemaître (M. Jacques), P.S.S., 209, 216, 227, 277.
Lemercier (R. P. François), S.J., 347.
Lemire (Estelle), Mme Dominique Pelletier, 323.
Lemoine (Abbé Geo.-L.), 355.
Le Mousnier (Barbe), 271.
Le Mousnier (Mathurin), 271.
Le Mousnier (Perrine). Voir Aubigeon.
Le Moyne (Catherine Thierry dit Primot, Mme Charles), 273.
Le Moyne (Charles) seigneur de Longueuil et autres lieux, 144, 146, 147, 167, 180, 272, 273, 275.
Le Moyne (Charles), 1er baron de Longueuil), 273, 320.
Le Moyne (Claude-Elisabeth Souart d'Adoncourt, 1e baronne de Longueuil), 273 note.
Le Moyne (Georgette), 323.
Le Moyne (Jeanne). Voir Le Ber.
Le Moyne (Mathurine Godé, Mme Jean de Saint-Père, puis Mme Jaques Le Moyne de Martigny), 109, 272.
Le Moyne (Pierre), sieur d'Iberville, 344.
Le Moyne (R. P. Simon), S.J., 215, 271.
Le Normand (Michelle), pseud. de Marie-Antoinette Le Tardif, Mme Léopold Desrosiers, 323.
Le Picart, 278.
Le Prêtre (Jacques), 116, 128, 277.
Le Roy (Jean), 280.
Le Royer (Mère), r. h. de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 11.
Le Royer de la Dauversière. Voir La Dauversière.
Le Tellier (Marie). Voir La Ferre.
Lescossois (R. P. Henri), S.J., 39 note.
Le Sel (Barbe), 274.
Le Sel (Barbe Poisson, Mme Léonard Lucault dit Barbeau, puis Mme Gabriel), 272, 274.

Le Sel (Claude), 274.
Le Sel (Gabriel), sieur du Clos, 156, 272, 274.
Le Sel (Jeanne), 274.
Le Sel (Lambert), 272.
L'Espérance (Ernestine), 333.
Lévesque (M. Eugène), P.S.S., 193 note.
Leymarie (A.-Léo), 55 note, 58 note, 76 note, 116 note.
Liancourt (Roger Duplessy, seigneur de La Rocheguyon et duc de), 115, 140.
Liancourt (Jeanne de Schomberg, duchesse de), 48, 140.
Liercour (Antoinette de). Voir Juillet.
Loisel (Joseph), 272.
Loisel (Marguerite Charlot, Mme Louis), 272.
Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de), 49, 117 note, 349.
Longueville (Louise de Bourbon-Soissons, duchesse de), 20.
Longueuil (Marie). Voir Hunault.
Lorière (Ed. de), 33 note, 353.
Lorrin dit Lachapelle (Jean-Zacharie), 275.
Lorrin (Pierre), 275.
Lorion (Catherine). Voir Magnac.
Lotier (Catherine). Voir Jousset.
Louis XIII, roi de France, 26, 28, 42 note, 49 note, 51, 56, 87, 131, 132, 339, 341, 348.
Louis XIV, roi de France, 229, 243 note, 340, 344, 345.
Louise de Marie (Soeur), 164.
Louise la Gadoise. Voir Gadois, (Louise Mauger).
Lu (G.), pseud., 76 note.
Lucau. Voir Lucault.
Lucault dit Barbeau (Léonard), 156.
Lugerat dit Desmoulins (Jeanne Crépeau, Mme Pierre de), 281.
Lugerat dit Desmoulins (Pierre de), 279, 281, 307.
Lulli, 344.

M

Macart, 167.
Macart (Geneviève), 167, 168, 342.
Macart (Marie), 167, 168, 342.
Macé (Soeur Catherine), 207, 209, 215, 217, 250, 253, 26 note, 279, 301, 327, 343.
Macé (Jean), 270.
Mac Laren (Colonel Murray), 356.
Madeleine, pseud. de Mme W. Huguenin, 357.
Madry (Jean), 172 note, 175, 197.
Magnac (Catherine Lorion, Mme Jean-Simon de), 273.
Magnac (Jean Simon de), 273.
Magnac (Léonard de), 273.
Magne (278).
Maheu, 172.
Mahudel (Catherine). Voir Mance.
Maillet (Soeur Marie), 207, 214, 216, 217, 223, 224, 226, 256, 279, 327, 343.
Maisonneuve (Paul de Chomedey, sieur de). Voir Chomedey.
Mance (Barbe), 17.
Mance (Catherine), 17.
Mance (Catherine Emonnot, Mme Charles), 16, 17, 20, 23, 24, 34, 268, 339.
Mance (Catherine Mahudel, Mme Pierre), 32.

Mance (Charles), *père de Jeanne Mance*, 15-17, 20, 23-25, 31, 268, 339.
Mance, fils, (Charles), 17.
Mance (Claude), 17.
Mance (Claudette). Voir Vauthier.
Mance (Elisabeth), 17.
Mance (Elisabeth). Voir Dolebeau.
Mance (Jacques), 17.
Mance (Jeanne), 1-360.
Mance (Jeanne Noirot, Madame Pierre), 24 note.
Mance (Marguerite), 17, 21, 23, 25, 33, 198, 199, 339.
Mance (Marguerite). Voir Genevoys.
Mance (Marie), 17.
Mance (Nicolas), 17.
Mance (Pierre), 32.
Mance (Pierre), fils de Charles, 17, 24 note.
Mantoue (Marie de Gonzague, duchesse de), 48.
Marcel (Gabriel), 353.
Marchant (Catherine). Voir Archambeault.
Marchesné (Robert), 20 note, 199 note, 355.
Marie de l'Incarnation (Mère), 22, 86 note, 170 note, 223, 233, 255, 340, 346, 353.
Marie de Médecis reine de France, 199 note.
Marie-René Bouillé de la Nativité (Mère), 181.
Marillac (Louise de), 48.
Marlier, graveur, 145, 161.
Marquette (R. P.), S.J., 346.
Marreau, notaire, 201, 202.
Martin (L'honorable Médéric), 333.
Martin (Madame Médéric), 333.
Marsteau ou Marsta (Jacques), 277.
Marsteau ou Marsta (Mathurin), 277.
Martin (Magdeleine), 274.
Martin (Marguerite), 280.
Martineau (Jean), 279.
Massé (R. P.), S.J., 339.
Massicotte (Edouard-Zotique), 11, 22, 90 note, 108-110, 164 note, 166 note, 171 note, 189, 210 note, 212, 213, 215, 284 note, 288 note, 291 note, 338, 345, 353, 354.
Mauger (Louise). Voir Gadois.
Maurel (Paul), 276.
Maximin (saint), 306.
Mazarin (Le Cardinal), 341, 344.
Medicis (Catherine de). Voir Catherine de Médicis.
Medicis (Marie de). Voir Marie de Médecis.
Melançon (R. P. Arthur), S.J., 11, 32 note, 266-268, 269 note, 353.
Melançon (Abbé Joseph), 266, 267.
Mercier (Catherine). Voir Boudart.
Merets (André de), 275.
Merets (Charles de), 275.
Merets (Marie Chedeville, Mme André de), 275.
Mérier (Jeanne). Voir Périn.
Méromont (R. P. François de), S.J., 39 note.
Merry del Val (Le Cardinal), 326.
Messier (Jacques), 273.
Mésy (Augustin de Saffray de), 235, 345.
Métivier (Jacques), 277.
Migeon de Branssat (Catherine Gauchet de Belleville, Mme Jean-Baptiste), 210, 215, 217, 251, 254, 259.
Migeon de Branssat (Soeur Jeanne) r. h., 210 note.

Migeon de Branssat (Jean-Baptiste), 210 note, 254, 321.
Milet dit le Beauceron (Nicolas), 308.
Milot (Geneviève), 272.
Milot dit le Bourguignon (Jean), 272, 274.
Milot (Jeanne), 274.
Milot (Marthe Pinson, Mme Jean), 272.
Milot (Mathurine Thibault, Mme Jean), 274.
Milton, 345.
Misset (Abbé), 15.
Mocquer (Vincent), 283.
Molière, 117 note.
Mondou (R. Soeur), r. h. de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 11, 334.
Monmerqué (M. de), 356.
Monmor. Voir Montmor.
Montbar (Christophe du Plessis, baron de), 115, 117, 191.
Montgolfier (M. Étienne), P.S.S. 150, 356.
Montmagny (Charles Huault de), 86, 87, 90-92, 96-100, 102, 103, 105, 111, 131, 132, 340, 341.
Montmor (Henri-Louis Hébert de), 115, 140.
Morangis. Voir Barillon de Morangis.
More (Abbé de), 16.
Moreau (Pierre), 278.
Moreau (René), 278.
Moreau de Brésoles (Mère Judith). Voir Brésoles.
Moreri, 53 note, 54, 353.
Morin (Soeur Marie), r. h. de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 10, 22-24, 26, 33, 42, 60, 61, 66, 69, 104, 105 note, 106-108, 118, 131, 135, 157, 167, 172, 174 note, 180, 182 note, 185, 186, 189, 193, 194, 196, 200, 201, 207, 216-218, 220, 222-226, 238, 248, 251 note, 256 note, 257, 259 note, 266, 353.
Morin (Victor), 23, 354.
Mouchy (Le Sieur de), 311.
Mount (Rita), 321, 336.
Mourret (Abbé Fernand), 117, 354.
Mousnier (Jacques), 256, 282, 283, 317, 318.
Mousnier (Marie Mousnier). Voir Audiau.
Mousnier (Thomas), 278.
Moyen (Elisabeth). Voir Closse.
Moyen (Jean-Baptiste), 167.
Moyen (Marie). Voir Dugué de Boisbriant.
Muret, notaire, 317, 319.

N

Ne (?) (Petrus), 270.
Nepveu dit La Verdure (Pierre), 278.
Newton, 345.
Nightingale (Florence), 337.
Noël (Jacques), 176.
Noirot (Jeanne). Voir Mance.

O

Odiau dit Laflèche. Voir Audiau.
Okhukouandoron, Huron converti, 100, 270.
Olier (M. Jean-Jacques), P.S.S., 51, 52, 63-65, 67 note, 75, 113, 115 note, 116, 117 note, 124, 139-142, 148, 168, 169, 172, 173, 178, 190-195, 197, 206, 230, 231-234, 309, 331, 340, 341, 343, 350.

P

Pachirini, Algonquin, 142, 341.
Paiot ou Pajot (Richard), 278.
Panie (Isabeau). Voir Gorry.
Panier dit Laplante (Marie Polo, Mme Daniel), 210, 251, 277.
Paquette (R. Soeur), r. h. de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 334, 335.
Paré (R. Soeur Alexandrine), r.h. de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 336.
Paris (Paulin), 356.
Parkman (Francis), 73 note, 354.
Pascal (Blaise), 199 note, 344.
Pascal (Jacqueline), en religion Soeur Jacqueline de Sainte-Euphémie, rel. de Port-Royal, 199 note.
Paul V, pape, 339.
Pelletier (Sir Alphonse), 326.
Pelletreau (Antoine), 281.
Penie ou Pevis (Jean), 301-303.
Périer (Marguerite), 199 note.
Perin (Gabriel), 246, 275.
Perin (Henry), 246, 275.
Perin (Jeanne Mérier, Mme Henry Perin), 246, 275.
Pérot (François-Marie), gouverneur de Montréal, 248, 345.
Pérot (M. Gilles), P.S.S., 224, 248, 253, 254, 271, 273, 288, 293, 300, 301, 323, 324.
Perroy (Robert), 278.
Perusseau (Pierre), 278.
Pétrée (Mgr de). Voir Laval-Montmorency.
Philippe (Jean), 270.
Philippe le Bel, 16.
Picoté de Belestre (Perrine). Voir Godefroy de Linctot.
Picoté de Belestre (Pierre), 224, 277, 303.
Pie X, 326.
Pijart (R. P. Claude), S.J., 271.
Pijart (R. P. Pierre), S.J., 113 note, 174.
Pilon (R. Soeur), r. h., sup. deBaugé, 207.
Pinson (Marthe). Voir Milot.
Pointel (Messire Jean), capitaine de navire, 154, 180.
Poisson (Barbe). Voir Le Sel du Clos.
Pollalion (Marie de Lumagne, Mlle de), 48.
Polo (Marie). Voir Panier dit Laplante.
Pomponne de Belièvre (Marie de Bullion, Mme), seigneuresse de Grignon, 57 note.
Poncet (R. P.), S.J., 103, 113, 121, 124 note, 158, 175, 176, 270.
Porcher (M. Jean-Baptiste), P.S.S., 326.
Pots (Pierre), 282, 283.
Poulet (Messire Jean), capitaine de navire, 99, 157, 213.
Pouppée (Jean), 90 note, 271.
Pouvert, notaire, 140 note.
Primot (Catherine Thierry surnommée). Voir Le Moyne.
Prudhomme (François-Xavier), 272.
Prudhomme (Louis), 135, 176, 272.
Prudhomme (Roberte Gadois, Mme César Léger, puis Mme Louis), 272.
Prunel (Chanoine Louis-N.), 17, 19, 21, 22 note, 28, 29 note, 31 note, 138 note, 354.
Puiseaux (Pierre de), sieur de Montrenault, 92-95, 97, 99, 111, 114, 121, 270.

Q

Quen (R. P. Jean de), S.J., 99, 158, 216, 271, 343.
Queylus (M. Gabriel de Thubières de Lévy de), P.S.S., 116, 172-176, 178-181, 183, 188, 189, 202, 203, 218, 219, 227, 228, 233, 277, 280, 343.

R

Racaud ou Racault (Jean), 280-283.
Racaud ou Racault (Jeanne), 281.
Racaud ou Racault (Marguerite), 281.
Racaud ou Racault (Renée Bouet, Mme Jean), 280-283.
Raguenau (R. P.), S.J., 147 note.
Raguideau (Marguerite Rebour, Mme Pierre), 273, 280.
Raguideau (Marie-Angélique), 273.
Raguideau (Pierre), 273.
Raimbault (P.), notaire, 288.
Rainier (Lucien), pseud. Voir Melançon.
Raisin (Marie), 215, 279.
Rambouillet (Abbé), 10, 17, 84, 264, 354, 362, 380.
Rancé (Armand de), réformateur de la Trappe, 64, 345.
Ransonnet (M. de), 356.
Rapin (R. P. René), S.J., 72 note, 138 note.
Rapine (R. P. Charles), Récollet, 51-56, 58, 66, 67, 127, 137, 138 note, 142, 340, 341.
Rapine de Sainte-Marie (R. P. Pascal), Récollet, 138 note.
Rebour (Marguerite). Voir Raguideau.
Ree (Gabriel de), 278.
Regel, 27.
Remon (Le Capitaine), 183.
Remy (saint), 174.
Remy (R. P. Didier), S.J., 39 note.
Remy (M. Pierre), P.S.S., 293, 305, 311, 322, 323.
Renaud ou Renaut (Antoine), 279.
René Goupil (saint), 341.
Renou (Jean), 279.
Renty (Élisabeth de Balzac, baronne Gaston de), 61, 151, 317.
Renty (Gaston-Jean-Baptiste, baron de), 44, 49 note, 52, 61, 62, 75, 76 note, 115, 116, 129, 141, 142, 232, 296, 310, 317, 348.
Repentigny (Jean-Baptiste de), 270.
Repentigny (Pierre de), Amiral de la flotte en la Nouvelle-France, 114.
Ribert (Anne L'Épicier de), 187.
Richard (R. P. André), S.J., 271.
Richaudeau (Abbé), 86 note, 223 note, 353.
Richelieu (Anne Poussard de Fors et du Vigeau, Mme de Pons, puis duchesse de), 31.
Richelieu (Armand du Plessis, cardinal de), 18, 26, 28, 48, 52, 56, 59, 341.
Richelieu (Armand-Jean, duc de), 31.
Richer (Charles), 316.
Rippault (R. P. Germain), S.J., 39 note.
Robelin (François), 99.
Roblot (Abbé), 349.
Robutel de Saint-André. Voir Saint-André.
Rochemonteix (R. P. Camille de), S.J., 43 note, 49 note, 72, 355.
Rodriguez (R. P. Alphonse de), S.J., 44 note.
Roque (M. Jacques-Guillaume), P.S.S., 260.

Rouillé (Mathurin), 278.
Rousseau (David), 63.
Rousseau (Marie de Gournay, Mme David), 63-65, 67, 75 note.
Roussel (Abbé René), 11, 16, 17, 25 note, 31 note, 33 note, 198, 267, 268, 355.
Rousselot (Etienne), 256, 283.
Rouvré (Julien de), sieur des Moétiers, 277.
Roux (M. Jean-Henri-Auguste), 357.
Roy (Françoise Bouet, Mme Jean), 274, 280-283.
Roy (Françoise Duverdier dit Saunier, Mme Pierre Lorrin, puis Mme Jean), 275, 279.
Roy (J.), 256.
Roy (Jean), 274, 278, 281-283.
Roy (Jeanne-Françoise), 274.
Roy (Pierre-Georges), 349.
Rubens, 340.
Rumeau (Mgr), évêque d'Angers, 326.

S

Sabattier, 309.
Sailly (Angélique-Anne de), 252, 273, 292 note, 293.
Sailly (Anne-Françoise Bourduceau, Mme Louis Artus de), 252 note, 273, 292 note.
Sailly (Louis Artus, sieur de), 252 note, 273, 292 note.
Saint-André (Claude Robutel, sieur de), 166, 207, 211, 235, 236, 271, 276, 277, 310.
Saint-André (Jeanne-Paule Robutel de), 273.
Saint-André (Suzanne de Gabriel, Mme Claude Robutel de), 166, 207, 210, 211, 273, 279.
Saint-Cyran (Jean Duvergier de Hauranne, abbé de), 20, 341.
Saint-Fremin, 115.
Saint-Jure (R. P. Jean-Baptiste), S.J., 43-47, 60-62, 67-69, 75, 79, 310 note, 340.
Saint-Michel (M. de), 167.
Saint-Paul (Mère Jeanne-Thomas Agnès de), r. h., 215-217.
Saint-Père (Claude de), 272.
Saint-Père (Jean de), 90 note, 176, 272, 338, 343.
Saint-Père (Mathurine Godé). Voir Le Moyne.
Saint Thomas (R. Mère), 355.
Sainte-Beuve (Charles-Augustin de), 20 note, 199 note, 355.
Sainte-Beuve (Marie-Madeleine L'Huillier, comtesse de), 22.
Salone (Emile), 105 note, 355.
Salton (Thoinette). Voir Alton.
Saunier (Françoise). Voir Roy (Françoise Duverdier dit Saunier).
Scott (Chanoine H.-A.), 57 note, 355.
Séguier (Louis), seigneur de Saint-Germain, 140, 318.
Séguier (Madeleine Fabri, Mme Pierre) *dite Madame la Chancellière*, 48, 82, 116, 141.
Séguier (Pierre), Chancelier de France, 48, 116.
Seguin (Mme), 116.
Senault (Africain), 21.
Serrurier (Martin), 270.
Shakespeare, 339.
Sidrac de Chambelay (Messire), 275.
Sidrac Dugué de Boisbriant (Jean). Voir Dugué de Boisbriant.
Sillery (Françoise-Madeleine Brulart de). Voir Faure.

Sillery (Nicolas Brulart de), 57.
Sillery (Noël Brulart, commandeur de), 57, 61 note.
Simon (Grégoire), 278.
Souart (M. Gabriel), P.S.S., 174, 176, 180, 181, 210, 219, 225-227, 235, 236, 246, 250, 251, 253, 254, 271, 279, 289, 291, 293, 300, 301, 305, 311, 319, 320, 322-324, 343, 345, 346.
Souart d'Adoncourt (Claude-Elisabeth). Voir Le Moyne.
Soulange-Bodin, 52 note, 58 note, 347.
Soulinier (Marie). Voir Le Duc.
Suffren (R. P.), S.J., 116, 130.
Sulte (Benjamin), 355, 356.

T

Tadourneau (Le Capitaine), 183.
Tallemant des Réaux, 52 note, 356.
Talon (Jean), intendant de la Nouvelle-France, 245, 248, 294 note, 312, 320, 345.
Tarisse (Dom), O.S.B., 65.
Taylor (James P.), 356.
Temple (Thomas), 342.
Tériault (André), 278.
Tessier (Marie Archambeault, Mme Urbain), 271.
Tessier (Paul), 271.
Tessier (Urbain), 271.
Thérèse (sainte), 49, 92, 339.
Thibaudeau (Catherine), 280, 281.
Thibaudeau (Catherine Aurard Mme Mathurin), 215, 258, 280-282.
Thibaudeau (Jacques), 278, 281, 282.
Thibaudeau (Marguerite), 280, 281.
Thibaudeau (Mathurin), 215, 258, 280, 281, 283.
Thomas, notaire, 318, 321.
Thomas d'Aquin (saint), 19.
Thomelin (Marie). Voir Chomedey.
Thwaites (Reuben Gold), 354.
Tibaudeau. Voir Thibaudeau.
Tilly, général autrichien, 27.
Tracy (Alexandre de Prouville, marquis de), 238, 345.
Tremblay (Claire), 323.
Troie (M. Narcisse-Amable), P.S.S., 324.
Trottier, 167.
Trutault (Etienne), 277.
Turenne, 30 note, 345.

U

Urbain VIII, pape, 55 note, 133, 195 note, 339, 341

V

Vacquier (J.), 347, 348.
Vainnes (Gilles de). Voir Vennes.
Valentin-Breton (R. P.), O.F.M., 356.
Van Dyck. Voir Dyck.
Varennes (René Gaultier, sieur de), 275, 345.
Vauthier (Claude), 32.

Vauthier (Claudette Mance, Mme Claude), 32.
Vauthier (Abbé Sébastien), 32.
Vennes dit Chagnollet (Gilles de), 277.
Ventadour (Henri de Lévis duc, puis chanoine de), 116.
Verreau (Abbé Hospice), 67 note, 105 note, 109, 110, 113 note, 191 note.
Viel (R. P. Nicolas), Récollet, 54 note, 339.
Viger (Jacques), 105 note, 106 note, 350.
Vignal (M. André-Guillaume), P.S.S., 209, 216, 218, 225-227, 277, 278.
Vignier, 16.
Ville-Savin (Isabelle Blondeau, Mme Jean Phelippeaux, comtesse de), 45, 46, 82, 116, 141.
Villon (François), 2.
Vimont (R. P. Barthélemy), S.J., 92, 100, 102-105, 107, 111, 113, 114, 118-120, 122-125, 131, 170, 269, 270, 341, 355.
Vincent de Paul (saint), 31, 45, 48, 51, 58, 62, 117, 344, 348.
Virozel (Mgr), évêque de Saint-Brieux, 51.
Vouet (Simon), 50, 56.

W

Wallace (William Stewart), 357.
Wood (Colonel William), 355.

Y

You (Anne), en religion Sœur Sainte-Claire, C. N.-D., 279.

Z

Zamet (Horace), 18.
Zamet (Jean), 18, 19.
Zamet (Jean-Antoine), 18.
Zamet (Madeleine Le Clerc du Tremblay, Mme Sébastien), 18.
Zamet (Pierre), 18.
Zamet (Sébastien), financier, 18.
Zamet (Mgr Sébastien), évêque-duc de Langres, 17-21, 22 note, 28, 32 note, 52, 138 note, 339, 354.
Zamet de Saint-Pierre, 18, 19.
Zavvart (R. P. Anscar), capucin, 54 note.

ERRATA

Page 15, note 7, ligne 2, *au lieu de* : S. E. Mgr Charles Bruchési, *lire* : S. E. Mgr Paul Bruchési.

Page 153, numéro du chapitre, *au lieu de* : chapitre XI, *lire* : chapitre X.

Page 153, ligne 5, *au lieu de* : Lallemant, *lire* : Lalemant.

Page 158, ligne 25, *au lieu de* : contenant, *lire* : contenaient.

Page 159, ligne 9, *au lieu de* : ramèneraient, *lire* : ramènerait.

Page 198, ligne 29 et page 199, ligne 5, *au lieu de* : cousine, *lire* : sœur.

Page 245, ligne 9, *au lieu de* : venaient, *lire* : venait.

Page 245, ligne 11, *au lieu de* : disposées, *lire* : disposé.

Page 249, lignes 6 et 7 et page 253, note 4, ligne 3, *au lieu de* : filleules françaises, *lire* : filleuls français.

Page 257, ligne 6 et page 325, ligne 8, *au lieu de* : S. E. Mgr Charles Bruchési, *lire* : S. E. Mgr Paul Bruchési.

Page 268, note 1, ligne 2, *au lieu de* : semblée, *lire* : semblé.

TABLE DES GRAVURES

1. — Jeanne Mance. D'après la copie d'un tableau supposé peint en 1638 et signée par l'artiste parisien L. Dugardin vers 1865 32

2. — Jeanne Mance. Gravure extraite de l'*Histoire des grandes familles du Canada,* [par M. François Daniel, P. S. S.], 1867, tome I 33

3. — Jeanne Mance. Le portrait (non authentique) le plus populaire de l'héroïne. Auteur inconnu. 64

4. — Jeanne Mance. D'après un dessin fantaisiste conservé à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Auteur inconnu 65

5. — Jeanne Mance. Gravure extraite de la *Vie de Jeanne Mance,* par [E.-M. Faillon, P.S.S.], 1854, tome I 96

6. — Jeanne Mance. Autre gravure extraite de la *Vie de Jeanne Mance* [par M. Faillon], 1854, tome I..... 97

7. — Madame Claude de Bullion. D'après le tableau attribué à Philippe de Champaigne. Gravure extraite des *Cahiers catholiques de Paris,* juin 1925 128

8. — Le château de Wideville, commune de Davron, Seine et Oise, France. Une des somptueuses demeures des Claude de Bullion au XVIIe siècle. (Extrait des *Anciens Châteaux de France,* Paris, Contet, 1925) 129

9. — Le *"Grand Sault Saint-Louis"* [Montréal] où Champlain installa un poste en 1611 (Extrait des *Voyages du Sieur de Champlain,* Paris, 1613). 160

10. — Plan de Ville-Marie [en 1672]. Gravé par Marlier et extrait de l'*Histoire de la Colonie française en Canada,* par M. Faillon, P.S.S. Villemarie, 1865-1866, tome 3.... 161

11. — Sceau de la Société de Notre-Dame de Montréal, gravé vers 1650 192

12. — Mortier dit de Jeanne Mance (1642 ?). Conservé à l'Hôtel-Dieu de Montréal 192

13. — Tablette de bronze posée en 1915 sous les auspices de la Société de Numismatique et d'Archéologie sur l'édifice de la Compagnie de thé Salada, boulevard Saint-Laurent 193

14. — Plaque d'étain posée par Jeanne Mance sur l'une des cinq premières pierres de l'église Notre Dame 224

15. — Hôtel-Dieu de Montréal (1861). Mont Sainte-Famille 225

16. — Chapelle souterraine de l'Hôtel-Dieu. Caveaux des soeurs défuntes 256

17. — Tablette de marbre, posée en 1892, à l'entrée de la chapelle actuelle de l'Hôtel-Dieu par la Société de Numismatique et d'archéologie de Montréal. 257

18. — Fac-Smilé du *Testament olographe* (1669) et du 1er codicille [1672] 288-289

19. — Monument de Jeanne Mance, par Philippe Hébert 320

20. — Fac-similé du procès-verbal de la première manifestation annuelle au monument Jeanne Mance et signatures de quelques-unes des personnes présentes 320

21. — Verrière de l'église Notre-Dame de Montréal consacrée à la mémoire de Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu.... 321

22. — Médaillon sur le tableau d'honneur des médecins dans l'antichambre de l'Hôtel-Dieu de Montréal, par Henri Hébert 321

23. — Trois petits tableaux du conte historique : *Jeanne Mance*. Dessins de l'artiste Rita Mount. Récit de Marie-Claire Daveluy. Publié par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, en 1922 321

24. — Jeanne Mance panse un petit sauvage. Une des statues du piédestal du Monument Maisonneuve, par Philippe Hébert, Place d'Armes, Montréal. (Photo de M. Edgar Gariépy, avenue Henri-Julien, Montréal)..... 352

25. — Jeanne Mance et les Hospitalières de Saint-Joseph, d'après le tableau de Georges Delfosse (enregistré)..... 353

26. — Nogent-le-Roi, aujourd'hui Nogent-en-Bassigny (Haute-Marne). Lieu d'origine des Mance. (Extrait de la *Vie de Jeanne Mance,* par l'abbé Rambouillet, Langres, Dallet, 1877). 388

Armes des Mance 389

27. — La ville de Langres. Aquarelle faite vers 1700 pour Roger de Gaignières. Gravure inédite 416

TABLE DES MATIERES

Pages

Dédicace 7
Avertissement 9

PREMIÈRE PARTIE

LE MATIN DES BEAUX VOULOIRS

I. — Les années de jeunesse 13
II. — L'esprit souffle 30
III. — Jeanne Mance se rend à Paris. Le Père Saint-Jure, S.J. 40
IV. — Le Père Charles Rapine, récollet, et Madame Angélique de Bullion 51
V. — Jean-Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice. — Marie Rousseau 63
VI. — A la Rochelle. — M. de la Dauversière 68
VII. — Les Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal. — Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve.. 75

DEUXIÈME PARTIE

LES RÉALISATIONS DU MIDI

I. — L'arrivée de Jeanne Mance au Canada 84
II. — L'incident du 25 janvier 1642 95
III. — La fondation de Montréal 102
IV. — Autres faits mémorables de l'an 1642 111
V. — La fondation de l'Hôtel-Dieu 124
VI. — "La Sainte Colonie" 131
VII. — Premier voyage en France. — Jeanne Mance réorganise la Société de Notre-Dame de Montréal 137
VIII. — La terreur iroquoise 144
IX. — Jeanne Mance sauve Montréal ! 149
X. — La sombre attente 153
XI. — Le retour de M. de Maisonneuve 157
XII. — Nouvelles années de luttes 166
XIII. — L'accident du 28 janvier 1657 170
XIV. — Deuxième voyage de Jeanne Mance en France 177

XV. — Au Couvent des Hospitalières de la Flèche, dans l'Anjou 184
XVI. — Le beau miracle du coeur 188
XVII. — Les démarches victorieuses 201
XVIII. — L'embarquement de la recrue de 1659 205
XIX. — L'établissement des Hospitalières de Saint-Joseph, à Montréal 214
XX. — La détresse des moniales 221
XXI. — Le troisième et dernier voyage en France de Jeanne Mance en France 228

TROISIÈME PARTIE

LES OMBRES DU SOIR

I. — L'épreuve de la contradiction 235
II. — Les dernières années 245
III. — La mort de Jeanne Mance 250
IV. — Où l'héroïne dort-elle son dernier sommeil ? 256
V. — Conclusion 260

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — La genèse d'une découverte : le lieu et la date de naissance de Jeanne Mance 265
II. — Les filleuls de Jeanne Mance au Canada 269
III. — Documents divers. *Le Testament olographe* de Jeanne Mance et ses deux *codicilles*. — *L'inventaire des biens* de l'héroïne. — *Le dépôt du coeur*. — *L'Acte de sépulture*. — Le rôle d'embarquement de 1659. — Contrat entre Mlle Mance et divers colons. — *Remarque et réponse de Mr. de Chomedey sur les affaires de Montréal (1er mai 1673)* 277
IV. — Le monument Jeanne Mance : 1. Le dévoilement. — 2. La manifestation annuelle 325
V. — Notes iconographiques 334
VI. — Les autographes de Jeanne Mance 338
VII. — Chronologie 339
VIII. — Bibliographie 347
IX. — Table onomastique 359
X. — Errata 379
XI. — Table des gravures 381
XII. — Table des matières 383

La Famille de Jeanne Mance

Essai Généalogique

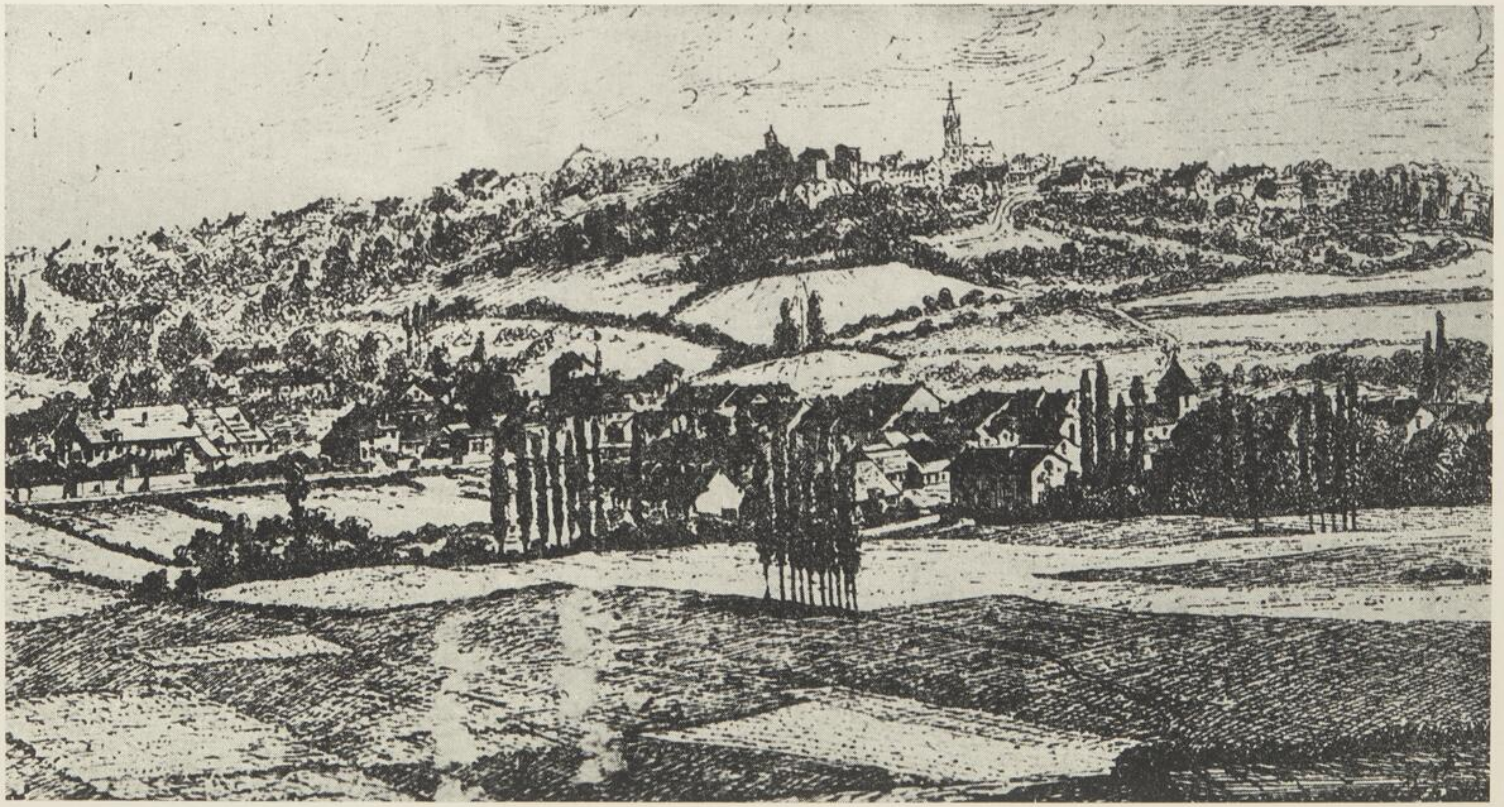

Nogent-le-Roi, aujourd'hui Nogent-en-Bassigny (Haute-Marne). Lieu d'origine des Mance. (Extrait de la *Vie de Jeanne Mance*, par l'abbé Rambouillet, Langres, Dallet, 1877).

MANCE
DE MANCE

sieurs de Vroncourt, alias de Voncourt, d'Olon (à Odival), Moravoir (à Nogent-le-Roi), la Villeneuve [-en-Angoulancourt?], Blumerey, Humbersin (à Blumerey), le Petit-Serein (à Villiers-au-Chêne).

ARMES : *d'azur à la mancine d'or au fruit de sable, bordé de gueules.*

Caumartin, *Recherche de la noblesse de Champagne.*
Bibl. nat., *Nouveau d'Hozier.*

Le premier du nom que l'on vient à rencontrer est Jean Mance, dit Mance du Bertin, curé de Nogent-le-Roi (1) en

(1) Cette petite ville tirait son surnom distinctif des comtes de Champagne, rois de Navarre, qui avaient établi là, dans leur château, au XIIIe siècle, une prévôté du domaine comtal ; aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne, arrondissement de Chaumont-en-Bassigny, elle a repris depuis la Révolution son appellation du haut moyen âge : Nogent-en-Bassigny. Au pied de la montagne, le village de Nogent-le-Bas a formé jusqu'en 1790 une paroisse séparée. Nogent est le centre de fabrication moderne de la fameuse coutellerie fine, dite de Langres.

1482 et 1497 (1). Peu après lui, commence la filiation suivie, avec

I — Pierre 1er Mance (2), procureur du roi en la prévôté de Nogent-le-Roi en 1555, et notaire en la même juridiction (3) en 1573, ép.N... dont :

1 Nicolas, qui suit ;

2 peut-être Jacques (4), procureur en la gruerie de Nogent, alias "conseiller et procureur du roi des eaux et forêts en la prévôté de Nogent-le-Roi", ne vivant plus en 1597, grand-père de Jeanne Mance, ép.N... dont :

A Isabeau ou Elisabeth, femme, en 1612, de Simon Dolabeau et plus souvent, Dolebeau, avocat à Chaumont, et plus tard à Langres, frère du P. Jean Dolebeau, récollet, celui-ci passé au Canada comme missionnaire en 1615, et de Christophe Dolebeau, celui-ci receveur du diocèse de Langres ; — dont :

---

(1) Roussel, *Le diocèse de Langres*, t. II, p. 171

(2) "M. Arthur Daguin, avec qui j'ai correspondu à ce sujet, ne croit pas que Pierre Mance, procureur en 1553 *(sic)*, soit le même que Pierre, procureur de 1587 à 1608 (époux de C. Mahudel).

"Il est question d'un Pierre Mance, greffier en 1573, substitut du procureur, de 1583 à 1586, puis procureur de 1587 à 1608. Ce dernier, époux de C. Mahudel et avec certitude fils de Nicolas Mance, greffier, doit être le petit-fils du premier Pierre Mance.

"Il n'est pas probable [non plus] que Pierre Mance, procureur en 1553, soit identique au Pierre, greffier, substitut et de nouveau procureur.

"Ce ne sont pas deux Nicolas consécutifs qu'il faudrait placer [comme l'ont fait Genuyt et Régel], mais deux Pierre séparés par un Nicolas.' (Lettre de l'abbé R. Roussel, Langres, 5 juin 1932.)

(3) Réception par Pierre Mance, comme notaire, d'un contrat d'acquisition d'héritage, en faveur de Claude Petit de Lavaux, le 15 décembre 1573 *(Généalogie de Mance,* tableau joint au ms. Simonnot).

(4) "Pour Jacques Mance, grand-père de Jeanne, l'embarras est encore plus grand. Les registres [de Nogent] portent deux Jacques Mance : l'un, sergent royal, c'est celui qui figure sur le rôle de 1602 — l'autre, procureur en la gruerie de Nogent et père de plusieurs enfants : Isabeau, Charles, Barbe, et peut-être d'autres.

"Le premier Jacques étant parrain du dernier enfant de Pierre [II] Mance Mahudel, on serait porté à en faire son frère. Mais Jacques, procureur en la gruerie, ne paraît, ni ses enfants, aux baptêmes que nous connaissons des enfants de Pierre Mance Mahudel. Il est douteux, sans être impossible, qu'il soit son frère. Alors, quelle est sa parenté ? Où est la souche commune ? Jusqu'ici nous n'avons que des probabilités.

"Ce Jacques, grand-père de Jeanne, ne vivait plus en 1597". (Lettre de l'abbé R. Roussel, Langres, 5 juin 1932.)

a Nicolas Dolebeau, maître ès arts, docteur de Sorbonne, précepteur du duc de Richelieu, chapelain de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris vers 1630, chanoine de Langres de 1642 à 1665, échange avec Sébastien Vauthier, originaire de Nogent, sa chapellenie perpétuelle de S.-Jean l'Evangéliste, contre le prieuré de S.-Etienne de Villiers (1), au diocèse de Sens (avril 1676), auteur d'ouvrages de controverse (2), révèle le Canada à sa cousine Jeanne et détermine, relate Dollier de Casson, "la première impression que ressentît jamais Mlle Mance en faveur de ce pays"; baptisé à Nogent le 18 août 1605 (3);

b Jean Dolebeau, jésuite, missionnaire au Canada de 1640 à 1643 ;

c N... Dolebeau, demeurant à Paris, ép.N... dont probablement :

aa Jean Dolebeau, originaire de Paris, inscrit au rôle d'embarquement de la recrue levée pour le Canada, en 1653, par MM. de la Dauversière et de Maison-Neuve ;

B Charles, indiqué comme frère de la précédente, "praticien", "commis au greffe criminel du siège royal de Langres", alias "procureur au bailliage" ou "procureur ès cours de Langres", reçu avec sa femme dans la confrérie du Saint-Sacrement en 1616, peut-être déjà mort en 1632, en tous cas déjà décédé en 1635, ép. Anne Catherine Emonnot, fille de Laurent

---

(1) Villiers-sous-Grez (Seine-et-Marne, canton de la Chapelle-la-Reine).

(2) *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, Auteurs,* t. XL, col 1236.

(3) Sur cette esquisse biographique, voir R. Roussel, *Le lieu de naissance... de Jeanne Mance,* p. 11

Emonnot (1), procureur, et de Barbe Genevoys (2), celle-ci soeur de Nicolas Genevoys qui épousa Marguerite Mance ; morte avant son époux ; dont :

a Marguerite, signe avec sept autres pieuses filles de Langres, en novembre 1621, une supplique à Mgr Zamet pour avoir permission de commencer à Langres un monastère de l'Annonciade, mais, le monastère fondé, ne peut y entrer (3) ; se rend à Paris, où elle habitait, en 1650, le quartier de S.-Germain-des-Prés, et où elle dut mourir ; baptisée à Langres (S.-Pierre et S.-Paul), le 15 novembre 1605, filleule de Marguerite Mance (Mme Nicolas Genevoys), sa grand'tante ;

b Jeanne, fondatrice et administratrice de l'hôtel-Dieu de Villemarie en l'île de Montréal au Canada, et fondatrice de Montréal même avec Paul de Chomedey de Maisonneuve, sainte et glorieuse héroïne de la Nouvelle-France, baptisée à Langres (S.-Pierre et S.-Paul) le 12 novembre 1606, morte à Villemarie le 18 juin 1673 ;

c Marie, baptisée à Langres (S.P. et S.P.) le 17 février 1608, filleule de Marie Borseau (femme de Jérôme Cordier, avocat).

d Nicolas, baptisé à Langres (S.P. et S.P.) le 16 juin 1609, filleul de Nicolas Soret, gouvernant le greffe du siège royal de Langres ;

---

(1) La famille Emonnot est connue à Langres depuis 1443.

(2) De la noble race des Genevoys, remontant, à Langres, au XIIIe siècle, dont traite le P. Jacques Vignier dans son chapitre "Des principales familles... de la ville de Langres" *(Décade historique du diocèse de Langres,* t. II, p. 348-350). — Genevoys : *d'or à trois genevres* (sic) *de sinople* (le P. J. Viguier), alias : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois coquilles de même* (ancienne église S.-Pierre de Langres. — Caumartin).

(3) R. Roussel, *Le lieu de naissance... de Jeanne Mance,* p. 14.

e Jacques, baptisé à Langres (S.P. et S.P.) le 18 novembre 1610, filleul de Jacquette Bocquin, femme de noble Etienne Voinchet, lieutenant criminel au siège royal de Langres ;

f Barbe, baptisée à Langres (S.P. et S.P.) le 18 septembre 1611 ;

g Pierre, procureur royal au siège de Langres après son père, baptisé à Langres (S.P. et S.P.) le 11 octobre 1612, ép. Jeanne Noirot (1), dont :

aa Gillette, baptisée à Langres (S.P. et S.P.) le 27 mars 1632, dernière de la famille aux registres baptistaires de S.-Pierre ;

h Claude, fils, baptisé à Langres (S.P. et S.P.) le 2 juillet 1614, filleul de Claude Mazoyer, fils du feu médecin Mazoyer ;

i Charles, baptisé à Langres (S.P. et S.P.) le 24 janvier 1616, filleul de Charles Genevoys, receveur en l'élection de Langres, son grand-oncle ;

j autre Claude, baptisé à Langres (S.P. et S.P.), le 14 juin 1617, filleul de Claude Cordier, fils de Jérôme Cordier, avocat au siège royal de Langres ;

k Elisabeth, baptisée à Langres (S.P. et S.P.) le 9 mai 1619, filleule d'Elisabeth Mance (Mme Simon Dolebeau) ;

l Catherine, baptisée à Langres (S.P. et S.P.) le 13 septembre 1623, filleule de Catherine Bretagne (femme de Jean Piétrequin, conseiller du roi et son lieutenant au siège royal de Langres) ;

C Barbe ;

D et peut-être d'autres ;

---

(1) Noirot : *d'azur à trois levrettes rampant d'argent colletées de sable, bouclées d'or* (ancienne église S.-Pierre de Langres).

3 apparemment Marguerite (1), morte à Langres en 1637, ép. Nicolas Genevoys, procureur à Langres dès 1569, fils de Christophe Genevoys et d'Antoinette Dolebeau, et frère de Mme Laurent Emonnot, née Christophe Genevoys ; — dont postérité.

II — Nicolas Mance, greffier en la prévôté de Nogent-le-Roi, mort avant 1583, ép.N... dont :

1 Pierre II, qui suit ;

2 probablement Jacques (2), sergent royal, enrôlé pour le payement de la taille à Nogent-le-Roi (3) en 1602, parrain du dernier enfant de Pierre II.

III — Pierre II Mance, greffier en la prévôté de Nogent-le-Roi en 1573, substitut du procureur du roi (4) de 1583 à 1586, procureur du roi de 1587 à 1608, nommé parmi les habitants de Nogent imposés à la taille (5) en 1602. encore en charge en 1609 (6), 1619 (7) et jusqu'en

---

(1) "Marguerite Mance, épouse de Nicolas Genevoys, peut être la soeur de Pierre [II], plutôt à mon sens la soeur de Jacques : cette proche parenté lui aurait permis de ménager le mariage de son neveu Charles chez les Emonnot. Marguerite est morte à Langres en 1637 : ce serait bien la vieillir qu'en faire la grand'tante de Pierre Mance Mahudel". (Lettre de l'abbé R. Roussel, Langres, 5 juin 1932.)

(2) "Jacques Mance [le sergent royal] étant parrain du dernier enfant de Pierre Mance Mahudel, on serait porté à en faire son frère" *(ibid.)*.

(3) "Mémoire des habitans de Nogent qu'il faut imposer..., 1602", original, cahier de 6 ff., papier, pet. in-fol., à la fin du ms. Simonnot.

(4) Pierre Mance, substitut du procureur du roi (à Nogent ? à Chaumont ?), est délégué avec Louis de Vaulx, lieutenant en la mairie royale de Biesles (canton de Nogent), par sentence d'Etienne Perret, lieutenant criminel au bailliage et présidial de Chaumont, le 30 septembre 1583, pour faire l'inventaire des biens de Guillemette de Montconis, décédée femme de Georges de S.-Belin, seigneur de Biesles et de Braux (Haute-Marne, arrondissement de Chaumont, canton de Châteauvillain), laissant quatre enfants (Bibl. nat., Paris, Cabinet des titres, *Carrés d'Hozier* : Dossier S.-Belin, f. 17 ro.).

(5) Même mémoire : par exception, et comme afin de prévenir toute confusion, il y est dénommé avec la qualité de procureur du roi.

(6) Pierre Mance, procureur du roi en la prévôté de Nogent-le-Roi, confesse avoir reçu de Clugny Guyot, receveur des gages des juges et officiers du bailliage et présidial de Chaumont, la somme de 25 livres tournois pour 2 années de gages de son office, 7 février 1609 (Bibl. nat., Paris, *Pièces originales* 1824, dossier 42109).

(7) Pierre Mance, procureur du roi en la prévôté de Nogent, fils et héritier de feu Nicolas Mance, reconnaît avoir reçu d'Africain Piot,

1627, qu'il résigne en faveur de son fils (1), serait mort en 1636 (2), ép. Catherine Mahudel, fondatrice de l'école gratuite de Nogent, située à l'emplacement moderne de la maison d'école et du presbytère, et ouvrant par une porte cochère surmontée d'une frise avec corniche, sur laquelle on lisait, en lettres d'or, l'inscription *Collegium* (3), morte vers 1640 (4), fille de Guy Mahudel (5), avocat, procureur du roi à Nogent-le-Roi, et de Michelette Petit du Beuillon (6), sa 2e femme (celle-ci morte le 15 octobre 1556) ; — dont 14 enfants (7), savoir :

1 Jeanne, ép. Me Claude (8) Cornibert, marchand, demeurant à Marnay (9) en 1596, dont :

A Marie Cornibert, vivant en 1634 ;

2 Jean 1er ou l'aîné, sieur de Vroncourt (10), élu par

---

receveur alternatif des tailles de l'élection de Langres, la somme de 4 livres 3 sols 4 deniers sur celle de 8 livres 6 sols 8 deniers constituée par le roi audit feu Mance à prendre sur sa recette dudit Langres chaque année, 16 février 1619. (Bibl. nat., *Pièces originales* 1824, dossier 42129).

(1) Rambouillet, *Vie de Jeanne Mance,* p. 3, n. 1

(2) *Généalogie de Mance,* tableau ajouté au ms. Simonnot.

(3) Cf. la description du lieu, Rambouillet, *Vie de Jeanne Mance,* p. 145.

(4) *Ibid.,* p. 6.

(5) Mahudel : *d'azur au chevron d'or entrelacé d'un croissant d'argent à la pointe, accompagné de deux étoiles en chef et d'un gland tigé d'argent en pointe (Armorial général de France* de 1696) ; d'autres ajoutent : *tenant à son rinceau.*

(6) Famille noble de Champagne plus connue sous le nom de Petit de Lavaux, adopté par la descendance (J. Vignier, *Décade historique du diocèse de Langres,* t. II, p. 366). — *D'azur à trois glands d'or* (Ancienne église S.-Pierre de Langres. — Le P. J. Vignier).

(7) Dans le rangement des enfants du ménage Mance Mahudel, les généalogistes ne s'accordent pas, et la découverte de trois actes baptistaires de Nogent-le-Haut (1583, 1588, 1597), due à M. l'abbé R. Roussel *(Le lieu de naissance... de Jeanne Mance,* p. 9), prouve qu'ils ont agi au petit bonheur. Un remaniement général s'imposait, que nous opérons sur la base du ms. Simonnot, le plus complet. Cet ordre, qui rallie les vraisemblances actuelles, ne saurait être définitif.

(8) Nicolas, mss. G. et de R.

(9) Canton de Nogent.

(10) Jean Mance de Voncourt, mss. G. et de R. — Vroncourt (Haute-Marne, arrondissement de Chaumont, canton de Bourmont) dépendait du Barrois et du bailliage de Lamarche ; Voncourt (arr. de Langres, cant. de Fays-Billot), de la Champagne et du bailliage de Langres.

les habitants de Nogent pour la répartition de la taille en 1602 (1), ép. Françoise Poinsot (2), fille de Jean Poinsot, capitaine de cavalerie, gouverneur de Caen en Normandie ; — dont :

A Catherine, ép.: 1o Me Jean Charbonnel, notaire à Nogent; 2o Me Claude Morand, aussi notaire au dit lieu, mort avant 1661 ;
du 2e lit :

a Denise Morand, baptisée à Nogent le 27 décembre 1638 ;

b Catherine Morand, mineure en 1661 sous la tutelle de sa mère ;

B Jeanne, ép. Nicolas Simon, marchand à Romain-sur-Meuse (3), dont :

a Anne Simon, ép. à Romain, le 8 février 1678, Jean-Joseph Beaudouin, fils d'honorable Antoine Beaudouin et de Marie Simon ;

C Hérard (4), ép. Marie Freby (5), veuve en 1ères noces d'un capitaine de cavalerie ;

D N... (6). — Sans hoirs ;

3 Michelette, ép. Etienne Philippe Geoffroy, marchand à Vitry [-lez-Nogent] (7), dont :

A Pierre Geoffroy ;

4 Jean II, ou le jeune, qui suit ;

5 Nicolas, auteur de la branche A ;

6 Catherine, ép. Me Nicolas (8) Lamblot (9), chirurgien à Giey-sur-Aujon (10), dont :

---

(1) "Mémoire des habitans de Nogent qu'il fault imposer..., 1602", original déjà cité.

(2) Pointot, ms. Simonnot.

(3) Haute-Marne, arrondissement de Chaumont, canton de Bourmont.

(4) Gérard, mss. G. et de R.

(5) Febry, mss. G. et de R.

(6) Enfant omis, mss. G. et de R.

(7) Canton de Nogent.

(8) Thomas, ms. Simonnot.

(9) Lambelot, mss. G. et de R.

(10) Haute-Marne, arr. de Langres, canton d'Auberive.

A Hubert Lamblot, chirurgien à Giey-sur-Aujon, ép.N... ;
B Nicolas Lamblot, lieutenant de cavalerie ;
C Louis Lamblot, de Sarrey (1), cavalier ;
D Françoise Lamblot, ép. Jacques Pechinet ;
E Anne Lamblot, ép. Joseph Pechinet ;
F N... Lamblot, marié à Giey ;

7 Pierre, — Pierre de Mance — baptisé à Nogent-le-Roi le 7 juillet 1588, tonsuré à Langres le 6 janvier 1602, ordonné prêtre à Paris le 23 mars 1624, docteur en théologie de la Faculté de Paris, professeur et recteur du collège des Trois Evêques, curé de S.-Aspaix de Melun (2) au diocèse de Sens, puis pourvu de l'archidiaconé de Margerie (3) en l'église de Troyes (4), par René de Breslay, évêque de Troyes, le 29 août 1637, après le décès de Louis Nevelet; installé au choeur, par le sous-chantre, après le grand archidiacre, en la seconde haute chaire du côté gauche, le 2 septembre 1637; le 15 décembre 1638, fait l'objet d'un débat au chapitre, sur la question si M. de Mance, non chanoine, sera assujetti à tout le chant et à toutes les fonctions mentionnées au rituel; pourvu par lettres de l'évêque, du 27 juin 1639, d'une chanoinie et prébende vacante en l'église de Troyes, et installé au choeur et au chapitre, le 30 du même mois, avec payement par lui d'une somme de 80 livres; grand-vicaire du Révérend évêque (alors François Malier du Houssay, ancien abbé de S.-Pierre de Melun), et official de Troyes; teste à Melun, où il était en voyage, et meurt dans son ancienne cure de S.-Aspaix, avant le 4 octobre 1645; lègue aux habitants du haut et bas Nogent-le-Roi 2000 livres pour être fondé le revenu perpétuel de

(1) Haute-Marne, arr. de Langres, canton de Montigny-le-Roi.
(2) Seine-et-Marne.
(3) Marne, arr. de Vutry-le-François, canton de S.-Remy-en-Bouzemont.
(4) Aube. Tout ce qui concerne les fonctions et le séjour de Pierre de Mance dans le diocèse de Troyes, a été recueilli, avec le zèle le plus obligeant, par M. le chanoine A. Prévost, historien de ce diocèse.

deux sommes de 50 livres à distribuer annuellement à deux pauvres filles du haut et bas Nogent pour les aider à marier, celles qui se trouveront être sorties de la famille du dit testateur et porteront le nom de Mance devant être préférées; item lègue 1500 livres aux dits habitants pour être employées en fonds d'héritage ou rentes afin de subvenir à l'entretien des écoles du dit Nogent, établies et fondées par feue dame Catherine Mahudel, sa mère, veuve de M. Pierre Mance, vivant procureur du roi au dit Nogent, à charge par celui qui tiendra les dites écoles de faire dire à perpétuité toutes les semaines une messe basse les lundis, "ou bien les vendredys si la messe qu'on dit de MM. les Mance se disoit les lundys", à laquelle messe il fera venir ses écoliers; à charge encore que le maître et ses écoliers, à la sortie de l'école de l'après-dîner, tous les samedis, et toutes les veilles de fête de la Vierge, seront tenus de chanter les litanies de la Vierge semblables à celles qui se chantent à Notre-Dame de Lorette, avec la collecte *Praesta quaesumus*, les psaumes *Miserere, De profundis*, avec la collecte *Deus veniae largitor* et *Fidelium :* de quoi sera fait une carte exprès, dans laquelle seront inscrites toutes les prières susdites, laquelle demeurera à l'église; à la charge aussi que le dit maître montrera *(sic)* aux enfants des pauvres gens de Nogent, tant haut que bas, pour rien; à la charge encore qu'il sera fait aux dépens de la dite école, et assise une épitaphe honorable en l'église, en quelque lieu éminent, où sera fait mention des legs pieux et donations faits tant aux susdites écoles, que de toutes les autres (1); — inhumé en l'église S.-Aspaix de Melun, au choeur, devant le grand autel; son décès annoncé en chapitre, à la cathédrale de Troyes, le 4 octobre, les scellés apposés en sa maison canoniale, sise au Petit Cloître de S.-Pierre, son inventaire dressé le 13 octobre, portant les noms

(1) Testament publié par l'abbé Rambouillet, *Vie de Jeanne Mance*, p. 145-148.

de ses héritiers, tous de la ligne de Pierre Mance et de Catherine Mahudel, ses frères, soeurs et neveux, ou neveux par alliance; — dans les délibérations capitulaires de Troyes, est dénommé: "Monsieur de Mance, archidiacre de Margerie", ou : "Monsieur l'archidiacre de Mance"; signe parmi les chanoines de S.-Pierre, le 30 juin 1640: "Pierre de Mance, archidiacre de Margerie";

8 Claudette, ép. Claude Vauthier, procureur du roi en la gruerie de Nogent-le-Roi et notaire royal à Nogent, qui était mort en 1655, dont :

A Nicolas Vauthier, procureur au Parlement de Paris, ép.N... dont :

a Nicolas Vauthier, avocat en Parlement, ép. Marguerite Devigne, dont :

aa Nicolas Vauthier, avocat en Parlement, mineur en 1671 ;

bb Louise Vauthier, mineure en 1671 ;

B Pierre Vauthier, procureur et notaire à Nogent, ép. Dlle Claude Tixerant, veuve en 1678, morte à Nogent le 8 juillet 1691 à 75 ans environ, dont :

a Sébastien Vauthier, prêtre, chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, en 1680;

b Claude Vauthier, procureur postulant héréditaire en la prévôté de Nogent-le-Roi, qui résigne sa charge, en 1703, en faveur de Philippe Girard, fils de Julien Girard; ép. Madeleine Nicolas, dont :

aa Claude Marie Vauthier, ép. François Jacquelin, notaire à Nogent;

bb Anne Vauthier, ép. Nicolas Chéré, maître chirurgien à Langres ;

cc François Guillaume Vauthier, mineur sous la tutelle de son beau-frère François Jacquelin en 1703, puis notaire à Nogent, ép. Jeanne Guyot, dont :

aaa Charles François Vauthier, vivant en 1708 ;

9 autre Catherine. — Sans hoirs ;
10 Françoise. — Sans hoirs ;
11 Anne, baptisée à Nogent-le-Bas le 15 novembre 1596 ;
12 Guy ou Guillaume, procureur du roi à Nogent, baptisé à Nogent-le-Haut le 18 décembre 1597, ép. Nicole Tisserant (1), de Montigny-le-Roi (2) ;
13 Philippe alias Philibert. — Sans hoirs ;
14 et Agnès, morte à Nogent le 27 septembre 1688, ép. Nicolas de Chasse (3), marchand à Nogent-le-Roi, puis greffier et tabellion de la prévôté de Nogent (1638), né à Mandres selon le ms.Genuyt, fils de Pierre de Chasse, demeurant à Nogent-le-Bas, et de . . . ; — dont ample postérité ;
les dits Philippe et Agnès, enfants jumeaux, baptisés à Nogent-le-Bas le 10 avril 1602.

IV — Jean Mance (Jean II ou le jeune), mort avant 1634, ép. Claire (4) Vauthier, fille d'Etienne (5) Vauthier, vivant procureur et notaire en la prévôté de Nogent-le-Roi, et de Claude Collot, alias de Guillemette Roussat (6) ; — dont 6 enfants :

1 Anne Pierrette (7), ép. : 1o Vincent (8) Guichard, marchand tanneur à Nogent, né en 1606, fils de François Guichard, mercier au dit lieu, et de Jeanne Comte ; 2o et Nicolas Clément, procureur à Langres, greffier de l'officialité en 1605, fils de Claude Clé-

(1) Union rapportée par les mss. G. et de R. seuls.

(2) Haute-Marne, arrondissement de Langres.

(3) De Chasse : *de... à un cor de... surmonté d'un massacre de cerf de...* (ancien logis des de Chasse à Mandres, canton de Nogent).

(4) Claudette, mss. G. et de R.

(5) Claude, mss. G. et de R.

(6) Guillemette Roussat, baptisée à Langres (S.-Pierre et S.-Paul) le 15 mai 1542, morte en 1611, était la cousine germaine du maire de Langres, Jean Roussat, l'ami du roi Henri IV. — Roussat : *d'azur à un bourdon d'argent posé en pal, accompagné de trois molettes d'éperon de même, deux et une* (ancienne église S.-Pierre de Langres) ; alias : *D'azur à un bourdon d'argent soutenu d'une étoile et accompagné de deux roses en chef de même* (le P. J. Vignier).

(7) Pierrette, mss. G. et de R.

(8) François ou Vincent, mss. G. et de R.

ment (1), notaire apostolique (†1581), et de Bonaventure Séjournant (2) (†1582), dont elle n'eut point d'enfants ;

Du 1er lit :

A Nicole Guichard, née en 1638, ép. le 18 février 1669 Julien Girard, procureur du roi à Nogent-le-Roi, mort en 1712, dont postérité ;

B Marie Guichard, ép. Philippe Courtier, marchand tanneur, dont :

a Etienne 1er Courtier, marchand tanneur à Nogent, ép. Marie Gilbert, de Châteauvillain (3), bourgeois à Nogent, né vers 1655, mort à Nogent le 29 novembre 1735 à 80 ans, dont :

aa Etienne II Courtier, greffier en chef en la prévôté de Chaumont, né à Nogent, ép. le 24 juillet 1714 Jeanne Marie Fouin, fille de Nicolas Fouin, marchand, et de N... Thomas, dont :

aaa Jean-Baptiste Courtier, jésuite, né à Chaumont le 22 décembre 1717 ;

bbb N... Courtier, aussi jésuite ;

ccc Marie Thérèse Courtier, née à Chaumont le 19 novembre 1722, ép. Jean François Guenepin, conseiller du roi, président juge civil et criminel au bureau des traites foraines du bailliage et département de Chaumont, dont :

* Jeanne Marie Antoinette Guenepin, née vers 1755, ép. à Chaumont le 23 juin 1783, à 28 ans, Nicolas Hyacinthe

(1) Clément : *d'or à un arbre de sinople* (épitaphe de Claude Clément, ancienne église S.-Pierre de Langres).

(2) Séjournant : *d'or à une rose de gueules* (épitaphe de Bonaventure Séjournant, ancienne église S.-Pierre de Langres).

(3) Haute-Marne, arrondissement de Chaumont.

Guyot, avocat en Parlement à Chaumont, né vers 1756, âgé de 27 ans, fils de Nicolas Guyot, greffier en chef au bailliage de Lamarche (1), et de dame Rose Grosjean;

bb Marie Courtier, décédée fille majeure;
cc Jeanne Courtier ;
dd Anne Courtier ;

b Marguerite Courtier, ép. Jean Amand, dont :
aa Julien Amand, bourgeois à Biesles (2) ;
bb Anne Amand ;
cc Suzanne Amand ;

2 Etienne, procureur du roi à Nogent-le-Roi (3), y mort le 14 avril 1691, ép. Anne Lecroc, dont :

A Claire, née à Nogent le 2 décembre 1633;

B Pierrette, née à Nogent le 4 mars 1635;

C François, marié à Paris, dont les enfants moururent sans hoirs ;

D Pierre, marié aussi à Paris, dont les enfants moururent pareillement sans hoirs;

E Marie alias Marie Anne, née vers 1647, morte à Nogent le 29 juin 1725, à 78 ans, ép. Jean Remy, maître en chirurgie à Nogent, né vers 1634, mort en 1714, à 80 ans, dont :

a Anne Remy, morte à 15 ans;
b Sébastien Remy, vivant en 1725;
c Catherine Remy, née vers 1688, morte le 17 mars 1758, à 70 ans, ép. le 6 juin 1724, Dominique de Richemont, avocat en Parlement, pourvu de la charge de prévôt de Poulangy (4) par l'abbesse de céans, Jeanne

---

(1) Vosges, arr. de Neufchâteau.

(2) Haute-Marne, arrondissement de Chaumont, canton de Nogent.

(3) Avocat en la prévôté de Nogent-le-Roi, mss. G. et de R.

(4) Canton de Nogent.

de Pra de Peseux (1), le 7 janvier 1722, prévôt de la prévôté royale de Nogent-le-Roi (2), né à Langres (S.-Martin) le 9 octobre 1687, fils de François de Richemont (3) contrôleur général du Domaine d'Orléans en 1689, receveur au grenier à sel de Montsaugeon (4) en 1699, contrôleur au dit grenier en 1716, receveur des aides en l'élection de Langres), et de Jeanne Parisot, veuf, du 16 octobre 1722, en 1res noces, de Jeanne Gabrielle Locard (5) (qu'il avait épousée à Montsaugeon le 30 juin 1716), fille de Léonard Locard et d'Anne Crossard, dont 6 enfants, mort le 17 septembre 1750, sans postérité du 2e lit;

d Marie Remy (6), vivant en 1697.

3 Jacques, qui suit ;

4 Claude, chartreux ;

5 Françoise, vivant en 1634, ép. Nicolas Tixerant, notaire à Montigny-le-Roi (7) ;

6 Anne, née vers 1620, morte à Nogent le 19 juillet 1707 à 87 ans, ép. Louis (8) Crossard, procureur

(1) Catalogue Emile Saffroy jeune, le Pré S.-Gervais (Seine), mars 1928, pièce 7399.

(2) Ms. Simonnot, et J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, Dijon, 1881, gr. in-8o, p. 419.

(3) De Richemont : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux molettes d'argent, et en pointe, d'une rose de même (Armorial général de France* de 1696*)*.

(4) Haute-Marne, arrondissement de Langres, canton de Prauthoy.

(5) Locard : *de sable à deux éperons d'argent, l'un sur l'autre, le 2, contourné* (Caumartin).

(6) On ne doit pas confondre celle-ci avec une autre Marie Remy, apparemment sa cousine germaine, qui, fille de Charles Remy, docteur en médecine et conseiller du roi à S.-Dizier (Haute-Larne), et de Marie Lalain, épousa, le 18 janvier 1730, J.-B. Maulbon, avocat en Parlement à Joinville-en-Vallage (Haute-Marne, arrondissement de Chaumont), de la famille Maulbon d'Arbaumont, remarié en 1748 à Jeanne-Gabrielle de Richemont, fille de Dominique de Richemont et de Jeanne-Gabrielle Locard, sa 1ère femme (d'Arbaumont, *loc. cit.)*. On aperçoit, au reste, comment ces familles Mance, Crossard, Locard, Remy et de Richemont ont formé de multiples liens.

(7) Haute-Marne, arr. de Langres.

(8) Ou Nicolas, mss. G. et de R.

et notaire à Nogent-le-Roi, fils de Jean Crossard, marchand à Langres, puis procureur du roi ès eaux et forêts à Nogent-le-Roi, et d'Agnès Le Tondeur (1) ; — dont postérité.

V — Jacques Mance, bourgeois à Nogent-le-Roi, ép. Elisabeth Belin, y est née le 28 janvier 1618, y est morte le 25 août 1694, fille de Marc Belin, sergent royal, et d'Antoinette Crossard ; — dont :

1 Jean, procureur au Parlement de Paris. — Sans hoirs ;

2 Bonne. — Sans hoirs ;

3 Marc, qui suit.

VI — Marc Mance, greffier à Nogent, sergent royal, ou bourgeois selon son contrat de mariage, né en 1648, mort dès 1676, ép. par contrat du 19 août 1666 (2) Marie Millot, née en 1648, fille d'Etienne Millot, de Langres, et de Marguerite Ferrière ; — dont :

1 Elisabeth, née vers 1667, morte à Nogent le 5 août 1720, à 53 ans, ép. Sébastien Regnard, gruyer en la prévôté de Nogent (3), né vers 1658, mort le 12 décembre 1698, à 40 ans, fils de Nicolas Regnard, vivant gruyer à Nogent, et de Suzanne Regnier ; — dont :

A Me Sébastien Regnard, ép. Colombe Mongin, dont :

a Nicolas Mammès Regnard, vicaire de Rochetaillée (4), "desservant la paroisse d'Esnoms" (5) en 1750, puis curé de

---

(1) Le Tondeur : *d'azur à un peuplier d'or côtoyé de deux trèfles d'or et accompagné en pointe d'un croissant aussi d'or* (ancienne église S.-Pierre de Langres).

(2) Ep. en 1665..., mss. G. et de R.

(3) Procureur du roi en la gruerie de Nogent, mss. G. et de R.

(4) Haute-Marne, arrondissement de Langres, canton d'Auberive.

(5) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy.

Charmes (1) de 1755 à 1762 (2), et curé de Mautlandon (3) de 1762 à 1776 (4). qu'il meurt ;

b Marguerite Regnard. — Sans alliance ;

c Sébastien Regnard, greffier en chef aux Consuls, alias bourgeois à Langres, ép. Marguerite Verdin, dont 4 enfants, notamment :

aa Nicolas Mammès Regnard, né à Langres (S.-Pierre et S.-Paul) le 5 juillet 1750 ;

bb Didier Regnard, né à Langres (S.Pierre et S.Paul) le 19 décembre 1754 ;

B Anne Regnard, baptisée à Nogent le 19 novembre 1687. — Sans alliance ;

C Nicolas Regnard, né à Nogent le 13 février 1691 ;

D Marie Anne Regnard, baptisée à Nogent le 30 janvier 1692. — Sans alliance ;

E Elisabeth Regnard, née à Nogent le 26 août 1694, y morte le 12 décembre 1698;

F Jean-Baptiste Regnard, né à Nogent le 10 février 1697. — Sans hoirs;

G Suzanne Regnard ;

2 Anne, née à Nogent-le-Roi le 6 janvier 1669, y morte le 14 janvier 1708, ép., le 24 septembre 1696, Jean-Baptiste Robert, conseiller du roi et son procureur en la gruerie royale de Nogent, fils de Jacques Robert et de Marie Goulotte, remarié à Dlle Catherine Petit de Lavaux, fille de Claude Benjamin Petit Lavaux (5), écuyer, seigneur de Donnemarie (6), et d'Anne Mance ;

(1) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Evêque.

(2) Roussel, *Le diocèse de Langres,* t. II, p. 423.

(3) Cant. de Neuilly-l'Evêque.

(4) *Op. cit.,* t. II p. 432.

(5) Petit de Lavaux : voir plus loin, branche A, IV, 5.

(6) Canton de Nogent.

Du 1er lit :

A Marguerite Robert. — Sans alliance ;

B Remy Robert, huissier, et ensuite substitut du procureur du roi, et notaire à Nogent, y né le 23 août 1699, mort à Poulangy le 9 mars 1773, ép. Jeanne ou Marguerite Félix, de Serqueux (1), dont :

a Charles Robert, officier dans Royal Artillerie, depuis bourgeois à Nogent, ép. Dlle Claude Françoise Girot, morte à Chaumont, dont :

aa Claude Charles Robert, employé dans les impôts indirects à Troyes, ép. à Chaumont Dlle Anne Lecerf, dont :

aaa Nicolas Joseph Abel Robert, docteur en médecine à Chaumont, né vers 1809, ép. le 7 février 1842, à 33 ans, Dlle Anne Joséphine Emélie Gérard, née vers 1816, âgée de 26 ans, fille de feu Jean-Baptiste Gérard, décédé juge au tribunal civil de Chaumont, et d'Anténaïde Elisabeth Joséphine Ducastel, sa veuve, demeurant à Chaumont ;

bbb et 4 autres enfants ;

b Marie Reine alias Thérèse Robert, 1ère femme de Claude Charles François Guyot de Montcourt, avocat en Parlement à Guyonvelle (2), prévôt de Bourbonne (3), juge au tribunal de district de Bourbonne, député suppléant du bailliage de Langres en 1789, maire de Bourbonne, procureur syndic du district, juge au tribunal civil

(1) Haute-Marne, arrondissement de Langres, canton de Bourbonne.

(2) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de la Ferté-sur-Amance.

(3) Bourbonne-les-Bains, Haute-Marne, arr. de Langres.

de la Haute-Marne, juge de paix de la Ferté-sur-Amance (1) ; acquit à la Révolution l'abbaye et les propriétés abbatiales de Vaux-la-Douce (2), qu'il revendit bientôt (3), et pourtant ces biens saisis par ses créanciers en 1809 furent vendus en 1810 (4) ; — baptisé à Montcharvot (5) le 2 mars 1741, fils de Claude Charles Guyot, seigneur de Montcourt par mariage, président prévôt et chef de police de la prévôté royale, châtellenie et gruerie de Coiffy (6) et mairie en dépendant, et de Louise Thérèse de Vernerey de Montcourt (7) (fille de Georges François, seigneur de Montcourt (8), Grignoncourt (9) et Beaucharmoy (10), et de Jeanne de sur-Amance le 30 avril 1811, remarié : 1o à la Ferté, le 13 juin 1774, à Nicole Thérèse Dobremel, inhumée à Guyonvelle Maud'huy de Chalette (11), mort à la Ferté-le 1er avril 1775, fille de Nicolas Paul Dobremel, contrôleur du vingtième à

(1) Haute-Marne, arr. de Langres.

(2) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de la Ferté-sur-Amance.

(3) Abbé Mulson, *Vaux-la-Douce,* dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres,* t. II, p. 367.

(4) *Journal de la Haute-Marne,* 1810.

(5) Haute-Marne, arrondissement de Langres, canton de Bourbonne.

(6) Coiffy-le-Haut, Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne.

(7) De Vernerey : *d'argent à la branche de verne de sinople* (L. Suchaux), alias : *d'azur à un rameau de verne d'or à cinq feuilles mouvant d'un croissant d'argent* (de Lurion).

(8) Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey.

(9) Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche.

(10) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne.

(11) De Maud'huy : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une levrette courant d'argent, colletée de gueules et bouclée d'or* (H. Lepage et L. Germain).

Chartres et de Jeanne Vosgien (1) ; 2o à Bourbonne, le 3 février 1776, à Anne Françoise Vosgien, née à Bourbonne le 9 juillet 1750, y morte le 9 juin 1818, fille d'Alexis Vosgien, notaire royal, et de Françoise Thomas ; ne paraît pas avoir eu d'enfants des deux 1ers lits, mais en eut au moins 13 du 3e ;

c Anne Robert, ép. Pierre Laurent, notaire à Fays-Billot (2), dont :

aa une fille ;

3 Sébastien, qui suit ;

4 Jean, baptisé à Nogent le 8 septembre 1673. — Sans hoirs.

VII — Sébastien Mance, appelé noble Sébastien de Mance en 1722 (3), procureur ès cours de Langres, puis receveur du chapitre de Langres en 1720, échevin, demeurant à Langres, No 338, rue Neuve S.-Martin (aujourd'hui rue Gambetta, 6), né à Nogent-le-Roi le 24 octobre 1670, mort à Langres (S.-Martin) le 12 février 1745, y ép. le 19 août 1696 Bonne Claude (alias Bonne Claudette Rose (4), alias Claude Bonne) d'Epinant, née le 26 octobre 1681, inhumée à Langres (S.M.) le 12 septembre 1753, fille de Charles d'Epinant, greffier en chef de la maréchaussée de Langres, et d'Anne Regnier (5) ; dont 22 enfants, au nombre desquels :

1 Sébastien, né à Langres (S.-Martin) le 21 février 1697 ;

2 Marguerite, née vers 1698, morte à Langres (S.M.) le 3 janvier 1760 à 61 ans. — Sans alliance ;

3 Jean-Baptitste, né à Langres (S.M.) le 16 février 1699 ;

---

(1) Vosgien : *d'argent à trois roses de gueules* (E. de Barthélemy).

(2) Haute-Marne, arr. de Langres.

(3) Acte de baptême de sa fille Marie Colombe, du 27 mars.

(4) Le prénom de Rose, donné par Simonnot, ne paraît pas aux actes paroissiaux.

(5) Bonne Rignier, ms. Simonnot.

4 Philippe, né à Langres (S.M.) le 28 juillet 1700 ;

5 Etienne, né à Langres (S.M.) le 31 août 1701 ;

6 Gaspard Sébastien, né à Langres (S.M.) le 7 mars 1703 ;

7 autre Sébastien, né à Langres (S.M.) le 17 avril 1704 ;

8 autre Sébastien, né à Langres (S.M.) le 25 avril 1705, y mort (S.-Amatre) le 31 mai 1705 ;

9 Jeanne Geneviève, née à Langres (S.M.) le 31 mai 1706 ;

10 Claude, qui suit ;

11 Philippe Antoine, né à Langres (S.M.) le 14 mars 1709 ;

12 autre Sébastien, baptisé à Langres (S.M.) le 15 octobre 1710 ;

13 Colombe Geneviève, née à Langres (S.M.) le 31 octobre 1711 ;

14 autre Sébastien, né à Langres (S.M.) le 1er avril 1714 ;

15 autre Marguerite, née à Langres (S.M.) le 4 octobre 1715, y morte (S.M.) le 26 septembre 1780, y ép. (S.M.) le 4 octobre 1740 Mammès (1) Mariet le jeune, avocat en Parlement, marchand de blé et de bois à Fays-Billot, amodiateur de Chézeaux (2) et la Ferté-sur-Amance, demeurant à Langres en la maison No 338, rue Neuve S.-Martin (Gambetta, 6), à lui cédée (1745) par ses beaux-parents, baptisé à Langres (S.M.) le 21 octobre 1710, y mort le 16 septembre 1786, fils de Mammès Mariet (3), notaire à Langres, et d'Elisabeth Plusbel ; — dont, au moins 9 enfants :

A Bonne Claude Rose Mariet, née à Langres (S.M.) le 3 juillet 1741, y morte le 16 avril 1760 ;

(1) Pierre, ms. Simonnot.

(2) Haute-Marne, arr. de Langres, canton de Varennes-sur-Amance.

(3) Mariet : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même (Armorial général de France* de 1696).

B Sébastien Mariet, né à Langres (S.M.) le 12 octobre 1742, mort à Celles (1). — Sans hoirs ;

C Anne Elisabeth Mariet, née à Langres (S.M.) le 5 novembre 1743 ;

D Jeanne Mariet, née à Langres (S.M.) le 11 mars 1745, y morte le 14 juin 1749 ;

E Marie Mariet, née à Langres (S.M.) le 16 juillet 1746 ;

F Marie Colombe Mariet, née à Langres (S.M.) le 11 septembre 1747 ;

G Marie Mariet, née à Langres (S.M.) le 9 janvier 1749 ;

H Remy Mariet, né à Langres (S.M.) le 8 juin 1750, peut-être identique à "Mariet Mance, bourgeois", que la Liste pour la contribution patriotique, en 1789, désigne comme demeurant au No 439 ;

I Marguerite Rose Mariet, née à Langres (S.M.) le 4 octobre 1753, morte en 1808, ép. à la Ferté-sur-Amance, le 27 juin 1787, Jean Richard Le Gros d'Epinant, né à Pisseloup en 1747, filleul de Dom Maillard, abbé de Vaux-la-Douce, fils de Sébastien le Gros (2), seigneur d'Epinant (3), Confevron (4), Pisseloup (5), Chaumondel (6), et d'Anne Marie Baudot (7),

---

(1) Haute-Marne, même canton.

(2) Le Gros : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux merlettes affrontées de sable, et en pointe d'un lion issant d'or* (Ancienne chapelle en l'église de Coiffy-le-Haut).

(3) Haute-Marne, arr. de Langres, canton de Montigny-le-Roi.

(4) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Evêque, commune de Dampierre.

(5) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de la Ferté-sur-Amance.

(6) Lieu détruit, commune de Pisseloup.

(7) De l'une des familles Baudot, de Dijon : *écartelé : aux 1 et 4, coupé au I de gueules à la croix pattée d'argent, au II d'or à trois roses de gueules ; aux 2 et 3, d'azur au cygne d'argent* (cachet, Arch. nat., Paris, Q, 695).

inscrit à la Liste pour la contribution patriotique, en 1789, à cause de sa maison, No 338, rue Neuve S.-Martin (Gambetta, 6), mort à Epinant le 10 mai 1796 ;

16 Marie, née à Langres (S.M.) le 28 février 1719.

17 Marie Colombe, née à Langres (S.M.) le 26 mars 1732, ép. à Celles, le 27 janvier 1761, Nicolas Richard, notaire royal à Celles, puis bourgeois de Langres, qui la prit pour femme en troisième noces ; — dont :

A Marie Colombe Richard, née à Celles le 12 août 1762, morte à Langres le 26 février 1840, ép. à Langres, le 21 août 1796, Jacques-Isaac Barthélemy, dit le chevalier de Courcillon (1), avocat en Parlement, secrétaire de la légation française à Mayence en 1785, chargé d'affaires en 1786, ministre plénipotentiaire en 1791, démissionnaire en 1792, chevalier de l'Ordre du Mérite civil de Bavière, président du conseil d'arrondissement de Langres en 1815, né le 28 avril 1761, mort à Celles le 9 février 1849, fils de Claude Barthélemy et de Marie Françoise Donzé, de Belfort ; — dont :

a Marie Colombe dite Azulithe Barthélemy, née à Celles le 4 novembre 1800, morte à Langres, 2, place S.-Mammès, le 27 septembre 1856, ép. à Celles le 22 octobre 1826 Alexandre Frédéric Auguste de Massey (2), capitaine d'infanterie, chevalier de S.-Louis et de la Légion d'honneur, né à la Rochère,

(1) Sur cette alliance et la descendance en provenant, voir d'Hozier, *Armorial général ou registres de la noblesse de France,* VII (supplément), Paris, 1868-1873, in-fol., p. 87 ss. (graves inexactitudes) ; *Une famille langroise, les Barthélemy (1330-1884),* Courmelois, 1885, in-8o (à lire avec prudence) ; Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises...,* t. 11, Paris, 1904, p. 406 ss. La famille de Barthélemy a obtenu par jugement du 5 juillet 1859, à Angers, la reconnaissance de la particule *de* omise en la plupart de ses actes d'état-civil. Armes anciennes : *d'azur au chevron accompagné de deux cailloux et d'un lys de jardin, le tout d'argent* (elles ont été complétées depuis).

(2) De Massey : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants du même, deux en chef et une en pointe* (Suchaux).

près de Passavant (Haute-Saône) vers 1788, mort à Celles le 1er juillet 1838, dont :

aa Adolphe de Massey, 1828-1872, ép. Louise Husson de Sampigny (1), 1829-1878. — Sans hoirs ;

bb Mathilde de Massey, 1837-1907, ép. le colonel Bardonnaut, 1828-1899, dont postérité ;

b Marie Françoise dite Eulalie Barthélemy, née à Celles le 15 novembre 1805, ép. 1o à Celles, le 6 juin 1827, Etienne Loizelot, né à Provenchères (2), propriétaire du prieuré de Belroy, à Bayel (3), mort le 11 août 1831 ; 2o en 1837, N... Aubertin, de Bar-sur-Aube ;

18 Marie Claudette, née à Langres (S.M.) le 1er mai 1723, peut-être la même que Claude Marie Mance, fille majeure, inscrite à la Liste pour la contribution patriotique, en 1789, comme demeurant à Langres, maison No 370.

VIII — Claude Mance, avocat, inspecteur des eaux et forêts de la maîtrise de Sens, né à Langres (S.M.) le 5 janvier 1708, y mort (S.M.) le 7 février 1777, ép. : 1o par contrat, à Fays-Billot, du 14, et en l'église, le 21 juillet 1744, Jeanne Frairot, fille de Claude Frairot, marchand à Fays-Billot, et d'Anne Petitjean (4) — sans hoirs : — 2o le 17 février 1754 Bonne Petitjean, inscrite à la Liste pour la contribution patriotique, comme demeurant au No 349, née à Langres (S.P. et S.P.) le 6 janvier 1714, morte à Langres le 25 ventôse an IV

(1) Husson de Sampigny : *d'argent au lion de sable, l'épaule chargée d'une croix potencée d'or ; à la bordure engrêlée de gueules, chargée de treize billettes d'argent* (Dom Pelletier).

(2) Haute-Marne, arr. de Chaumont, canton de Doulaincourt.

(3) Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube.

(4) De la famille Petitjean, issue d'un cordonnier de Dijon et représentée plus tard par les Petitjean de Courcelles : *de gueules au lion de... au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles (ou soleils) de...*

(15 mars 1796), fille de Noël Petitjean (1), lieutenant assesseur en la maréchaussée de Langres, et d'Anne Catherine Legoux (2) — sans hoirs,

BRANCHE A

IV — Nicolas Mance, sieur du fief d'Olon (3) (à Odival (4).

---

(1) De la famille langroise des Petitjean, issue de Mongin Petitjean, grand maire de Maizières-sur-Amance en 1520, et représentée dans la suite par les Petitjean de Raucourt : *d'azur à trois roses d'or, tigées et feuillées de même, deux en chef et une en pointe (Armorial général de France* de 1696).

(2) Legoux (de Coiffy) : *d'argent à trois molettes de gueules, deux et une, à la tête de Maure de sable tortillée d'argent, posée en abîme* (E. de Barthélemy).

(3) Les archives de la Chambre des comptes de Paris et celles de l'Apanage d'Orléans permettent de suivre quelques étapes, au moins, de l'histoire du fief d'Olon (omis par A. Roserot en son *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne),* depuis la fin du XVe s. On le trouve, à l'origine, parmi les possessions de Claude de Vaudrey, seigneur de Poinson-lez-Nogent, Odival, Sarrey (Haute-Marne), bailli de la Montagne en Bourgogne en 1473, mort vers 1515, sans hoirs de sa femme, Marie de Chalant ; ceux de ses biens situés en Bassigny lui étaient advenus du chef de sa mère, Marguerite de Chauffourt, 2e femme d'Antoine de Vaudrey. Une part de la succession de Claude de Vaudrey échut à sa nièce Marguerite de Clefmont, fille de N... de Clefmont, seigneur de Sainte-Livière (Marne), la Petite-Ville (aux Grandes-Côtes, Marne), et de Catherine de Vaudrey ; Marguerite de Clefmont, dame de Sainte-Livière, Mignot (à Saulonia-Rue, Côte-d'Or), Thorey (-en-Plaine) en partie (Côte-d'Or), rendit l'ommage au roi pour Olon le 7 décembre 1540. Vers le premier tiers du siècle suivant, le fief est passé, apparemment par achat, en la main de Nicolas Mance, procureur du roi à Nogent, qui le transmet en héritage à son fils aîné, Antoine de Mance. Celui-ci en jouissait encore en 1690. Au XVIIIe s., le curé François de Mance, agissant en qualité de tuteur des enfants d'Antoine, vendit Olon moyennant 26500 livres, par acte du 4 janvier 1708, insinué à Nogent le 30 mai 1713, à Antoine Vial, lieutenant colonel du régiment "de Fliche", demeurant à Odival, qui le revendit, par contrat reçu Ch. Gabriel Robert, notaire à Nogent, le 29 avril 1716, avec d'autres biens à Odival, à Joseph Denariez, ingénieur du roi, demeurant à Odival, époux de Marguerite Humbert. Mais quelques années plus tard, le sieur Denariez, gêné dans ses affaires, aliéna peu à peu, en une série de ventes, les gagnages ou terrages, dépendant du fief d'Olon, notamment au profit de Claude Rivot, directeur de la poste de Langres, des Srs de la Cossade et Guillaume, et il ne lui resta plus finalement que trois terrages, qu'il donna à ses enfants en 1733. Ceux-ci abandonnèrent leurs parts et portions dans ces biens, à J.-B. Picou, directeur des domaines du duc d'Orléans à Odival (ancien domaine du roi) après les Capisucchi de Bologne et les Denariez. J.-B. Picou possédait ces débris de fief en 1758. (Arch. nat., P. 136 2, nos 329 et 370 ; P. 175 3, no 40 ; P. 223 2, no 356 ; P. 177 3, fo. 101 bis ; R4 1160 (*Statistique Dureu,* 5e vol.), fo. 1007 ; etc.)

(4) Canton de Nogent.

au bailliage de Chaumont), inscrit au rôle de la taille à Nogent-le-Roi (1) en 1602, conseiller du roi, alias "controsleur du roi (2)" et son procureur en la prévôté de Nogent-le-Roi (3), successeur de son père en sa charge (4) en 1627; baptisé à Nogent le 3 août 1583, ép. Nicole Bastien, fille de N... Bastien et de Nicole Gautherot ; dont (5) :

1 Catherine, ép. Jean-Baptiste Nancey, lieutenant en la prévôté le Nogent, dont :

A N... Nancey, ép. le sieur Drouot, à Hûmes (6) ;

B N... Nancey, ép. le sieur Durand;

C Marc Nancey, né à Nogent le 29 décembre 1633 ;

2 Antoine — Antoine de Mance, — qui suit ;

3 Claude — Claude de Mance — écuyer, sieur de Moravoir (à Nogent, au bailliage de Chaumont) et de la Villeneuve (7) (la Villeneuve-en-Angoulancourt en partie ? au bailliage de Chaumont ?), exempt des Gardes du roi, brigadier de la 2e compagnie des

---

(1) Mémoire cité plus haut, à l'art. de III Pierre II.

(2) Testament de Pierre Mance, grand-vicaire de Troyes.

(3) En 1635, Nicolas Mance, sieur du fief d'Olon, procureur du roi, tenait le registre des comptes de la fabrique paroissiale de Nogent (cf. abbé Rambouillet, *Vie de Jeanne Mance*, p. 6, n. 1.)

(4) Abbé Rambouillet, *op. cit.*, p. 3, n. 1.

(5) Ici comme plus haut, nous suivons de préférence l'ordre établi au ms. Simonnot.

(6) Haute-Marne, arr. et canton de Langres.

(7) Nous rapportons les titres et qualités de Claude de Mance — ceux qui précèdent et ceux qui suivent — d'après le texte du ms. Simonnot. Qu'était-ce que le fief de la Villeneuve ? Ce toponyme ne convient pas à une ferme ni à un écart (du reste, on n'en connait pas), et il doit s'entendre nécessairement d'un village. Or, parmi les Villeneuve de la région, on n'a pas l'embarras du choix, une seule se rencontre en Bassigny : Villeneuve-en-Angoulancourt, canton de Montigny-le-Roi. Sans doute, cette Villeneuve, ancienne grange de l'abbaye de Morimond, est restée terre d'Eglise avec une mairie royale installée au XIVe s. ; mais il faut croire — et d'un tel cas on a des exemples — qu'un arrière-fief laïque se sera formé tout de même sur ce territoire et qu'il aura laissé peu de traces. D'ailleurs le fait que Pierre, frère de Claude, habitait la Villeneuve-en-Angoulancourt, ne laisse guère de doute sur l'identification proposée.

Mousquetaires et enfin lieutenant réformé à la suite de l'escadron d'Orléans (1) en 1669 et 1674, demeurant à Odival, anobli avec son frère Antoine en février 1658, pour les bons services qu'il avait rendus au roi Louis XIII, et maintenu noble par Caumartin, intendant de Champagne, en mars 1669. — Sans alliance ;

4 Pierre — se faisait appeler : de Mance — procureur du roi et gruyer en la prévôté de Nogent, demeurant à la Villeneuve-en-Angoulancourt (où habitèrent au surplus sa veuve et ses enfants mineurs), né le 6 février 1618, ép. Marguerite Bichet, veuve dudit Pierre dès 1665, morte le 17 septembre 1689, fille de Nicolas Bichet (2), avocat à Langres, et d'Anne Briffaut — ou Binot —; dont :

A Pierre, vivant en 1672;

B Louis, né vers 1661, mort à Langres (S.-Pierre et S.-Paul) le 8 avril 1672 ;

C Marie-Jeanne, demeurant à Langres, paroisse S.-Pierre et S.-Paul, en 1703: alors marraine de Jeanne Mathié, à Hûmes;

5 Anne, ép. par contrat du 16 avril 1653, Benjamin Claude (3) Petit de Lavaux (4), écuyer, seigneur de Donnemarie (5), au bailliage de Chaumont, capi-

---

(1) "Claude de Mance Maravoi" *(sic)*, lieutenant réformé à la suite de l'escadron d'Orléans, reconnaît avoir reçu de Nicolas Le Clerc, conseiller du roi, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère, par les mains de son commis, la somme de 41 livres 13 sols 4 deniers pour ses appointements en ladite qualité du mois de janvier dernier, 3 janvier 1671 (Bibl. nat., *Pièces originales* 1824, dossier 42129). — Il signait : "Claude Demance Maravoi" *(sic)*.

(2) Bichet : *d'argent à trois biches passant de gueules, deux et une* (*Armorial général de France* de 1696).

(3) Claude Benjamin, ms. Simonnot.

(4) Petit de Lavaux : écartelé : *aux 1 et 4 d'azur à trois glands d'or* (qui est Petit) ; *aux 2 et 3, d'or semé de trèfles de sable, au lion de sable armé et lampassé de gueules, au chef de gueules chargé de trois croissants d'or* (qui est de Giey) (Caumartin). — Lavaux, ancien fief, n'est plus qu'une contrée ou lieu dit (Haute-Marne, arr. de Chaumont, canton de Nogent, commune de Foulain).

(5) Cant. de Nogent.

taine au régiment de Mazancourt, puis lieutenant de la mestre de camp du régiment de Coislin Cavalerie, fils de Louis Petit de Lavaux et de Marguerite de la Dixmerie, dont postérité;

6 Gabriel, ordonné prêtre vers 1663, curé de Cirey-le-Château (1) en 1668, étant aussi curé de Bourmont (2) au diocèse de Toul, d'où il fut évincé, puis curé de Bouzancourt (3) de 1669, né à Nogent, mort à Bouzancourt en 1698;

7 Marie-Anne, 1ère femme de Jean-Baptiste Auguste Bichet, avocat à Langres, fils de Nicolas Bichet, et d'Anne Briffaut — ou Binot. — Sans hoirs;

8 Nicolas, né à Nogent le 23 avril 1634.

V — Antoine de Mance, écuyer, sieur d'Olon, lieutenant réformé dans la compagnie de cavalerie du marquis de Bligny en 1669, demeurant à Odival, où il possédait maison, terres et prés (4); puis à nouveau dans le service, capitaine de cavalerie au régiment de Beaupré en 1672, anobli avec son frère Claude de Mance Moravoir, pour leurs "grands et considérables services", et pour "plusieurs autres belles actions des dits de Mance, qui ont passé toutes leurs vies dans les armes pour le service de Sa Majesté", par lettres de noblesse du mois de février 1658, suivies d'arrêt de la cour des aides du 31 janvier 1661, ordonnant l'enregistrement des dites lettres; d'arrêt du Conseil d'Etat du roi, du 13 octobre 1662, les déchargeant du payement des taxes de nouvel anoblissement; de certificat signé Le Tellier, secrétaire des commandements, du 17 octobre 1665, accordant confirmation des mêmes lettres, et d'enregistrement des mêmes à la chambre des comptes et cour des aides de

(1) Roussel, *Le diocèse de Langres*, t. II, p. 518. — Aujourd'hui Cirey-sur-Blaise, Haute-Marne, arr. de Vassy, cant. de Doulevant.

(2) Le même, t. II, p. 43. — Haute-Marne, arr. de Chaumont.

(3) Le même, t. II, p. 515. — Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Doulevant.

(4) Déclaration par Bonne Macheret, mère et tutrice des enfants mineurs d'Antoine de Mance, 7 septembre 1678 (Arch. nat., P. 1803 2, f. 772).

LA VILLE DE LANGRES. Dessin à la plume et à l'aquarelle exécuté vers 1700 pour Roger de Gaignières. (Cabinet des Estampes de la Bibl. Nat. de Paris, Va 110).

Paris, le 7 octobre 1668 (1) ; — maintenu, toujours avec son frère, par Caumartin, intendant de Champagne, et inscrit comme tel, avec lui, dans le *Procès-verbal de la Recherche de la noblesse de Champagne* (2), en mars 1669; mort des suites de blessures qu'il reçut à la bataille d'Entzheim près de Strasbourg (3), gagnée par Turenne le 4 octobre 1674, inhumé à Saucourt (4) le 9 octobre 1674; ép. Bonne Macheret, retirée veuve à Nogent-le-Roi, où on la trouve en 1678, morte à Odival le 4 novembre 1695, fille de François Macheret, procureur d'office à Montlandon (5), de famille originaire de Chalindrey (6), et de Nicole Jacquet; — dont (7) :

1 François de Mance (8), sieur de Blumerey (9) en partie, Humbersin en partie (à Blumerey), le Petit-Serin en partie (à Villiers-au-Chêne) (10), au baillia-

(1) Cf. les preuves de la *Généalogie de Mance,* dans *Recherche de la noblesse de Champagne,* par Monsieur de Caumartin.

(2) *Procez verbal de la Recherche de la noblesse de Champagne,* p. 94.

(3) Bas-Rhin, arr. d'Erstein, cant. de Geispolsheim.

(4) Ms. Simonnot. — Probablement Socourt, Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes, de préférence à Xocourt au pays messin, Moselle, arr. de Château-Salins, cant. de Delme.

(5) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Evêque.

(6) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau.

(7) Nous répétons les dates de naissance admises par A.-Ph. Simonnot, bien que plusieurs ne s'accordent pas tout à fait, mais à un an près, avec les dates de naissance que l'on peut déduire des âges constatés en 1669 à la *Généalogie de Mance* dans la *Recherche de la noblesse de Champagne.* Seuls les quatre premiers enfants, étant nés avant 1669, sont mentionnés au grand recueil de Caumartin.

(8) Un document bien connu du fonds de l'Apanage d'Orléans, la *Statistique Dureu,* Arch. nat., R4 1160, fo. 1007, à l'occasion de l'historique du fief d'Olon (sous le nom d'Aulons), à Odival, mentionne le curé François de Mance comme frère et tuteur des mineurs Jean Nicolas, Marguerite Agnès et Marie Anne de Mance, qui pourtant, selon les repères qui les concernent, appartiennent de toute évidence à une génération subséquente, c'est-à-dire celle de ses neveux. Mais la *Statistique Dureu,* suite de mémoires sur les prévôtés et bailliages de Champagne pour la Maison d'Orléans, est un document dont l'usage appelle une grande circonspection, il est peu sûr, souvent inexact et erroné, et le baron de l'Horme reconnaît qu'on ne saurait étayer sur lui, quant à la postérité d'Antoine de Mance d'Olon, une filiation incompatible avec celle que dégagent les documents locaux.

(9) Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Doulevant.

(10) Même canton.

ge de Chaumont, qu'il vendit (1) le 14 octobre 1706 à Michel Lignol (?) ; ordonné prêtre vers 1685, curé d'Odival pendant 48 ans, de 1685 à 1733, né à Nogent en 1662 (2), mort à Odival le 2 février 1733, neveu de Gabriel Mance, curé de Bouzancourt (3) ;

2 Nicole de Mance, née en 1663 (4), ép. le 19 avril 1694, à 31 ans, Nicolas François Derand (5), écuyer, seigneur de Montreux en Lorraine (6), alias (7) seigneur en partie d'Ogéviller, Manonviller, Pettonville, Hablainville, Réclonville, etc. (8) *(sic)*, âgé de 27 ans, 3e enfant de Jean Jacques Derand, seigneur de Rancourt (9), et de Catherine Vitou ; — dont :

A Catherine Derand (fille unique), dame des mêmes seigneuries, ép. N... de Rocquefeuille de la Gardelle, lieutenant de cavalerie au régiment de Villars ;

---

(1) Arch. nat., R 4 1157, fos 407 et 344.

(2) Agé de 8 ans en mars 1669, selon Caumartin.

(3) Roussel, *Le diocèse de Langres*, t. II, p. 172.

(4) Agée de 6 ans en mars 1669, selon Caumartin.

(5) Degrand, ms. Simonnot ; Deranz, mss. G. et de R. Ni le premier ni les seconds ne donnent les prénoms. Nous tirons l'identification, les titres, la filiation, de dom Ambroise Pelletier, *Nobiliaire de la Lorraine*, p. 191. En mentionnant N.-F. Derand, D. Pelletier écrit expressément qu'il épousa N... de Mance, sans la désigner autrement. On voit comment D. Pelletier vient compléter nos documents généalogiques et comment, par un juste retour, nous complétons D. Pelletier. — Derand blasonnait : *d'azur à une croix pattée d'argent, chargée d'un écusson d'or, surchargé d'une hure de sanglier de sable, armée et allumée d'argent ;* cimier : *un sanglier issant.*

(6) Titre énoncé au ms. Simonnot. — Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont.

(7) Les titres suivants, donnés par D. Pelletier, mais à l'exclusion du précédent.

(8) Toutes ces seigneuries sises dans les limites du département actuel de Meurthe-et-Mozelle, savoir Ogéviller, Réclonville et Buriville au canton de Blâmont, Manonviller au canton de Lunéville, Pettonville et Hablainville au canton de Baccarat. — Pettonville, village autrefois considérable, aurait été le chef-lieu du Ban-de-la-Rivière, ressort formé d'Ogéviller, Réclonville, Hablainville, Pettonville (Durival l'aîné, *Description de la Lorraine*, Nancy, 1779, t. III) et répondant ainsi à peu près au groupe de fiefs des Derand.

(9) Vosges, arr. de Mirecourt, canton de Vittel.

3 Gabriel de Mance, né en 1665 (1) ;

4 Jacques de Mance, né en 1667 (2) ;

5 Agnès de Mance, ép. à Odival, le 12 décembre 1697, Nicolas d'Origny, seigneur de Donnemarie en partie, fils de Claude d'Origny (3) et de Marie Horiot ; — dont :

A Marguerite d'Origny, née à Odival le 21 janvier 1698 ;

B Sébastien d'Origny, ordonné prêtre en 1726, vicaire de S.-Pierre et S.-Paul de Langres, curé de Semilly (4) de 1730 environ à 1762, chanoine de la Fauche (5) en 1750, évincé, en 1750, d'un canonicat de S.-Mammès de Langres ;

6 Claude de Mance, qui suit.

VI — Claude de Mance, écuyer, seigneur d'Olon en 1690, capitaine d'infanterie dans Lenoncourt, ép. Marie Anne de Lécarnelot (6), alias (7) N... Dehans (du Han ?), de Lorraine (8), dont 6 enfants, à ce qu'il semble,

(1) Agé de 5 ans en mars 1669, selon Caumartin.
(2) Agé de 3 ans en mars 1669, selon Caumartin.

(3) D'Origny : *d'argent à la croix de sable chargée d'une* (sic) *losange du champ* (Caumartin).

(4) Roussel. *Le diocèse de Langres,* t.III, p. 192. — Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de S.-Blin.

(5) Le même t. IV, no 1285 bis. — Haute-Marne, même canton.

(6) Ms. Simonnot. — D. Pelletier, *Nobiliaire de la Lorraine,* t. I, p. 483, traite des Lescarnelot, auxquels il ne donne pas la particule, mais ce qu'il en écrit ne permet pas de retrouver celle des filles de la maison qu'aurait épousée Claude de Mance. — Lescarnelot : *de gueules à l'étoile d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois croisettes recroisetées d'or ;* — alias : *de gueules à une molette d'éperon d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois croix recroisetées au pied fiché d'or.*

(7) Mss. G. et de R.

(8) Han dénomme en Lorraine quatre communes (Meuse, trois ; Moselle, une) et trois hameaux ou écarts (Meurthe-et-Moselle, deux ; Vosges, un), mais les armoriaux de cette province ne mentionnent qu'une seule famille ayant tiré son nom d'une de ces localités. D. Pelletier fait mémoire de trois personnages de la famille du Han, des anoblis qui vivaient dans la première moitié du XVIe s., et il ne paraît pas avoir pu suivre leurs descendances *(Nobiliaire de la Lorraine,* p. 347). — Mais est-ce bien en Lorraine qu'on doit chercher les du Han qui se seraient alliés aux Mance ? Bien plus près de la contrée où habitait la famille de Mance, le fief du Han, à Audeloncourt en Bassigny champe-

desquels le rang ne peut être défini :

1 Marie Anne de Mance, demeurant à Grafflgny en Lorraine (1), sans doute chez sa soeur de Vernerey. — Sans alliance ;

2 Marie de Mance, ép. N... de Monléon (2), seigneur en partie de Germainvilliers (3). — Sans hoirs ;

---

nois (Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont), a donné son nom à des chevaliers dont le plus ancien figure en 1248 parmi les huit vassaux du sire de Clefmont (Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 153), et dont les descendants, au XIVe s., se retrouvent dans le même vasselage et parmi les bienfaiteurs de Morimond : "Item, écrit Vignier, *Décade historique du diocèse de Langres*, t. II, p. 488, estoit autrefois un fief (appelé Ham) avec un petit chasteau à présent ruiné, au pied de Clemont, dont il relevoit, et de ce lieu ont été surnommés plusieurs gentilhommes dont nous allons parler..." Vignier écrit généralement : Ham, pour le fief, et de Ham, pour la famille, et une fois : dou Ham, d'après une épitaphe. Ces vassaux de Clefmont avaient la seigneurie d'Audeloncourt. C'est bien le même lignage féodal et chevaleresque, qu'on retrouve plus tard, du XVIe s. (dès 1518) au XVIIIe inclus, parmi les coseigneurs du Beuillon et de la Neuvelle-sous-le-Beuillon ; Vignier écrit expressément : "J'apprends que Mrs de la Neuville *(sic)* du surnom de Ham, en sont issus *(Ibid.*, p. 489). Caumartin enregistre l'origine champenoise *(Procez verbal de la Recherche de la noblesse de Champagne*, p. 82). C'est peut-être parce qu'il ignorait la ferme du Han, témoin de l'ancien fief du Han sous Clefmont, que J.-C. Humblot rattache, au reste par une simple affirmation, l'origine de la famille à "un village du Barrois mouvant, au bailliage de Neufchâteau" *(Notice historique sur la Neuvelle-les-Coiffy*, p. 34) ; il désigne ainsi, assez clairement, la localité cataloguée par Durival l'aîné sous le nom de Han-sur-Vair, ancien château et "chef-lieu de l'ancienne seigneurie du Han", à Moncel-et-Happoncourt, Vosges, arr. de Neufchâteau, canton de Coussey *(Description de la Lorraine et du Barrois*, t. III, p. 185). Cette opinion n'est pas défendable en présence de la reconnaissance officielle de Caumartin. J.-C. Humblot a donné la suite des seigneurs du Beuillon et de la Neuvelle, du nom de Han, pendant le XVIIe s., avec les enfants de chaque ménage, mais il a négligé de noter celle des filles de la maison qui fut unie en mariage à Claude de Mance d'Olon, si notre hypothèse est juste. La famille du Han s'est éteinte finalement dans les Poutier de Sône; dits quelquefois Poutier de la Neuvelle. On peut encore lire, sur les du Han : Adrien Bonvallet, *Notice épigraphique et archéologique sur les seigneurs de la Neuvelle-les-Coiffy et du Beuillon*, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. I (1872-1880), pages 144-148. — Du Han, en Champagne, portait : *losangé de gueules et d'or, au chef de gueules chargé de deux quintefeuilles d'or* (Caumartin).

(1) En Barrois, dans le bailliage de Bourmont. — Haute-Marne, arr. de Chaumont, canton de Bourmont.

(2) De Monléon : *de gueules à un lion léopardé d'argent, au lambel de même* (anc. église S. Pierre de Langres, le P. J. Vignier, *Le Héraut de Lorraine* de Perrin de Dommartin, Nancy, 1902, in-8o).

(3) Au même bailliage. Haute-Marne, même canton. Les mss. G. et de R. ignorent Mme de Monléon.

3 Claude François de Mance, né à Odival le 11 décembre 1702, mort à Grenoble vers 1722, âgé de 20 ans, étant cadet au régiment Royal d'artillerie ;

4 Marguerite Agnès de Mance, ép. Marcel de Vernerey (1), seigneur de Montcourt (2) en Comté et de Graffigny (3) en Lorraine, en partie (4). — Sans hoirs ;

(2) Haute-Saône, arr. de Vesoul, canton de Jussey.

5 Jean Nicolas de Mance, capitaine mineur, né à Odival le 5 septembre 1710, tué à Berg-op-Zoom (5) ;

6 Antoine de Mance (6), écuyer, cadet dans les Mineurs, mort en 1730. — Sans hoirs.

JACQUES LAURENT.

---

(1) Cette famille, qui a possédé les seigneuries de Grignoncourt (Lorraine) et de Montcourt (Comté,) fut anoblie, en 1623, en la personne de Guillaume Vernerey, seigneur de Montcourt et Passavant (Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey). A l'église de Montcourt, fut inhumé Georges de Vernerey, écuyer haut-justicier (ainsi que le porte sa pierre tumulaire), qui trépassa le 8 septembre 1692 (L. Suchaux, *Galerie héraldo-nobiliaire de Franche-Comté*, t. II, p. 286 ; R. de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 578). — Vernerey : *d'argent à la branche de verne de sinople* (Suchaux), alias : *d'azur à un rameau de verne d'or à cinq feuilles mouvant d'un croissant d'argent* (Lurion).

(3) Au bailliage de Bourmont (Haute-Marne).

(4) Le ms. Simonnot ignore Mme de Vernerey.

(5) Pays-Bas.

(6) Le même ms. ignore Antoine de Mance.

SOURCES

Registres paroissiaux de Nogent-en-Bassigny, Odival, Langres.

Archives nationales à Paris, série P (Chambre des comptes de Paris) ; — série R (Papiers des princes) : R 4 (Apanage d'Orléans).

Archives de l'Aube, G 1298, G 1300, G 1698, G 2267, G 2571.

Bibliothèque nationale à Paris, Cabinet des titres : *Pièces originales* 1824, dossiers 42129 et 42130 ; — *Carrés de d'Hozier,* dossier Saint-Berlin ; — *Cabinet de d'Hozier* 224, et *Nouveau d'Hozier* 222, dossier 5026 (ne renferment que la feuille *"Mance"* de la *Recherche* de Caumartin ; cependant le *Nouveau d'Hozier* donne les armoiries coloriées).

Livre de la confrérie du S.-Sacrement en l'église des Dominicains de Langres, ms. 67 (13) de la bibliothèque de Langres, XVIIe s.

Charlet (J.-B.), doyen de la collégiale de Grancey-le-Château, *Suite des personnes illustres du clergé du diocèse de Langres,* ms. de la bibliothèque du château de Châtoillenot (Haute-Marne), XVIIIe s.

Le même, *Martyrologe des saints et saintes du diocèse de Langres,* ms. de la même bibliothèque, XVIIIe s.

Recueil généalogique d'Antoine Boudrot, officier de marine, formé vers 1770, ms. de la bibliothèque de M. Joseph Royer, à Langres.

Recueil généalogique de Claude-Nicolas Genuyt, 1725-1798, ms. à MM. de la Goutte du Vivier (copie au baron de l'Horme, 8, rue Crevaux, à Paris).

Recueil généalogique d'André-Jean-François-Xavier de Régel, 1775-1845 (copie au baron de l'Horme).

Recueil généalogique d'Alexandre-Philippe Simonnot, huissier royal à Chaumont-en-Bassigny, né en 1785, fils de Denis-François, notaire à Nogent-le-Roi, 1757-1830, et de Claire Girard, ms. à Mme Alfred Gallimard, née Simonnot, aux Riceys, Aube (copie à J. Laurent, à Dijon).

S.-Ferjeux (G. Pistollet de), *Généalogie des Mance,* ms de la Bibliothèque du château de Châtoillenot, XIXe s.

Guyot (Léon), *Histoire des maisons de Langres,* ms. à M. le médecin-major Félix Durand, à Langres, XXe s.

Vignier (le P. Jacques), *Décade historique du diocèse de Langres,* publiée... par la Société historique et archéologique de Langres, Langres, Rallet-Bideaud, 1891-1894, 2 vol. in-8o

Caumartin (Louis François Le Fèvre de), intendant en Champagne, *Recherche de la noblesse de Champagne,* Chaalons, J. Seneuze, 1673, gr.in-fol.; tome II de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, Lm 2 37 : "Généalogie de Mance".

Le même, *Procez verbal de la Recherche de la noblesse de Champagne,* Chaalons, J. Seneuze, 1673, in 8o (ou réimpression du XIXe s., Paris, Dumoulin).

[*Armorial général de France, recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696,* par Charles d'Hozier.] *Armorial de la généralité de Champagne... Election de Langres* [publié par E. de Barthélemy], dans *Revue de Champagne et de Brie,* t. IX (1880), p. 177 ss., 474 ss.; t.X (1881), p. 125 ss., 426 ss.

Pelletier (Dom Ambroise), bénédictin, curé de Senones, *Nobiliaire ou armorial général de la Lorraine et du Barrois,* tome I (seul paru) : "Les anoblis", Nancy, Thomas père et fils, 1758, in-fol. (fig.).

Jolibois (Emile), *La Haute-Marne ancienne et moderne, dictionnaire géographique, statistique, historique et bigoraphique de ce département...* Chaumont, Ve Miot-Dadant, 1858-1861, gr.in-8o.

Barthélemy (Cte Edouard de), *Notice historique sur Coiffy-le-Château...,* Paris, Aubry, 1866, in-8o.

Roussel (abbé), *Le diocèse de Langres, histoire et statistique.* Langres, J. Dallet, 1873-1879, 4 vol. gr. in-8o.

Rambouillet (abbé), du clergé de Paris, *Vie de Jeanne Mance, l'héroïne chrétienne de Montréal (Canada),* 1606-1673. Langres, J. Dallet, 1877, in-8o.

Suchaux (Louis), *Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté,* Paris, H. Champion, 1878, 2 vol. in-8o.

Barthélemy (Cte Edouard de), *Notice historique et généalogique sur la famille Le Gros en Bassigny*, dans *Revue de Champagne et de Brie*, t.VI (1879), p. 181 ss.

Lurion (R.de). *Nobiliaire de Franche-Comté*, Besançon, imp. P. Jacquin, 1894, gr. in-8o.

Humblot (J.-C.), *Notice historique sur la Neuvelle-les-Coiffy* (Haute-Marne), Arcis-sur-Aube, imp. L. Frémont, 1895, in-8o (extrait de la *Revue de Champagne et de Brie)*.

Rousselot (A.), *Notes historiques et généalogiques sur les seigneurs de Chaumondel et de Pisseloup*, Arcis-sur-Aube, 1895, gr.in-8o (extrait de la *Revue de Champagne et de Brie)*.

Royer (Ch.), *L'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres*, dans *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III (1879-1904), p. 343-436.

Roussel (René), *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne* Mance, Langres, Imp. champenoise, 1932, gr. in-8o (extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres)*.

PREUVES DE NOBLESSE

tirées de la *Recherche de la noblesse de Champagne*
par Monsieur de Caumartin
(Chaalons, J. Seneuze, 1673, gr. in-fol.)

DE MANCE

GÉNÉALOGIE DE MANCE
originaire de Champagne
produite par devant vous Mgr de Caumartin,
intendant en Champagne,
au mois de mars 1669

ANTOINE DE MANCE, escuyer, lieutenant réformé dans la Compagnie de Cavallerie du sieur marquis de Bligny, Produisant,

A épousé

Damoiselle BONNE DE MACHERET.

Sont issus FRANÇOIS DE MANCE, âgé de huit ans; GABRIEL DE MANCE, âgé de cinq ans; JACQUES DE MANCE, âgé de trois ans, et NICOLLE DE MANCE, âgée de six ans.

CLAUDE DE MANCE, escuyer, sieur de Maravois, lieutenant à la suite du régiment d'Orléans, non marié, aussi PRODUISANT.

Tous deux frères, demeurant à Odival.

D'azur à la mansine (1) d'or au fruit de sable,
bordé de gueule.
[non figuré au volume]

Sa Majesté, bien informée des grands et considérables services rendus par Antoine et Claude de Mance dans toutes les occasions où ils se sont trouvés, les a voulu récompenser par des lettres d'annoblissement qu'il leur a accordées et à leur postérité née et à naître en légitime mariage, avec les privilèges, prérogatives et prééminences dont jouissent les autres nobles du royaume, lesquelles il leur a fait expédier en bonne et due forme, au mois de février 1658, signées Louis, et sur le reply, par le Roi, Le Tellier, et scellées du grand sceau de cire verte, avec l'attache pour l'enregistrement d'icelles en la Cham-

(1) Mancine, au *Procez verbal de la Recherche* (Note de l'éditeur).

bre des Comptes et Cour des Aydes à Paris, du 7 octobre 1668, nonobstant la surannation, par lesquelles lettres leurs longs services sont amplement énoncez.

Arrest de la Cour des Aydes du 13 octobre 1660 par lequel auparavant que faire droit sur la requeste d'Antoine et Claude de Mance, afin d'enregistrement des dites lettres d'anoblissement à eux accordées par Sa Majesté, la Cour a ordonné qu'il seroit informé des faits contenus en icelles.

Information faite à requeste d'Antoine et Claude de Mance, le 22 décembre 1660, composée de plusieurs tesmoins gens illustres et de la haute qualité, qui déposent non seulement du contenu ès dites lettres; mais encore parlent de plusieurs autres belles actions des dits de Mance, qui ont passé toutes leurs vies dans les armes pour le service de Sa Majesté.

Arrest rendu le 31 janvier 1661 en la Cour des Aydes, par lequel a esté ordonné que les dites lettres de Noblesse seroient registrées au Greffe de la dite Cour des Aydes, pour jouyr par les dits de Mance de l'effect y contenu, tant et si longuement qu'ils vivront noblement, et ne feront acte dérogeant.

Arrest du Conseil d'Estat de Sa Majesté du 13 octobre 1662 par lequel les dits Antoine et Claude de Mance estant poursuivis à requeste de Me Thomas Bousseau, préposé pour la recherche des usurpateurs de noblesse, pour taxes sur eux faites à cause de leur nouvel anoblissement, en exécution de la déclaration du 8 février 1661. Sa Majesté les a deschargez du payement des dites taxes avec deffences au dit Bousseau et à tous autres, de faire aucunes poursuites à l'encontre d'eux pour raison de ce.

Certificat de Monsieur Le Tellier, conseiller du roi en ses Conseils, secrétaire d'Estat, et de ses Commandemens, du 17 octobre 1665, par lequel il est justifié que Sa Majesté a accordé ausdits Antoine et Claude de Mance, la confirmation des dites Lettres d'annoblissement, nonobstant la déclaration du mois de septembre 1664 et la révocation faite de toutes les lettres de noblesse accordées depuis l'année 1634.

Certificat de services que rend encore à présent le dit Antoine de Mance, en qualité de Lieutenant de Cavallerie Réformé, dans la Compagnie du sieur de Bligny, du 22 aoust 1668.

ADDENDA

ORIGINE DU PATRONYME MANCE EN FRANCE.

(Extrait d'une lettre de M. Jacques Laurent datée du 6 décembre 1933).

Quant à l'origine du patronyme Mance en France, je serais tenté de le rapprocher de quelque nom topographique. Il existe en Lorraine, dans le département de Meurthe-et-Moselle, canton de Briey, une commune appelée Mance, et non loin de là, à Anoux, un hameau appelé Mancieulles (ce dernier toponyme, dimunitif du précédent) ; pour la commune, on trouve les formes anciennes *Manis, Meinis,* XIII[e] s. Pas loin de là, à Ars-en-Moselle, Mance dénomme encore une ferme et un moulin : de ce lieu, sous le nom de Notre-Dame de Mance, fait mention une chronique du XV[e] s. Mance désigne encore le ru de Mance, affluent de l'Orne et sous-affluent de la Moselle, qui arrose Mance et Mancieulles, et un autre ru de Mance, qui passe à Gravelotte et au moulin de Mance, rapporté à l'instant, et se jette dans la Moselle à Ars. Le premier de ces ruisseaux, qui se jette dans l'Orne à Aubone, est appelé au XII[e] s. Amantia, et cette forme est très intéressante : elle permet de conjecturer avec une extrême vraisemblance, que les autres Mance sont des formes à apocope, et que Mance peut être rattaché au genre, étendu, des hydronymes et toponymes, représentés par le vocable principal *Alismantia* qui a désigné tant de cours d'eau, notamment dans l'Est de la France (Armance, Armançon, Amanse, Manson, etc.), et çà et là dans le Centre (Aumance) et le Midi

(Amosson). Un ouvrage récent, non encore imprimé, explique *Alismantia* par la combinaison d'un suffixe avec la racine rendant le sens d'une essence végétale particulière : l'alisier, *alisa*. Ces remarques sont tirées du *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle*, de M. Bouteiller, 1876, in - 4. *(Dictionnaire topographique de la France)*, et de l'étude de M. Paul Lebel, *Etude sur l'hydronymie de la France*, récemment entrée en copie dactylographiée à la bibliothèque de Dijon.

Cette question d'étymologie est tout à fait indépendante de la question des origines du blason familial. Celui-ci exprime ce que nous appelons depuis longtemps des "armes parlantes". Qu'est-ce que la mancine ? Ni Furetière, ni Richelet ne nous l'apprennent, parmi les lexicographes classiques de la langue française, ni non plus les botanistes du même temps, comme Pitton de Tournefort. Et nous en sommes réduits à une conjecture, à laquelle le dessin de la Bibliothèque Nationale n'apporte pas grand appui. C'est que, il faut le remarquer ici, les héraldistes, que ce fussent des ornemanistes, c'est-à-dire des artistes, ou bien des fantaisistes, ne se sont jamais entendus avec les botanistes. Pour moi, il ne fait pas doute que mancine est une vieille forme de mancienne et j'en administrerais facilement la preuve : dans la Hte-Marne, arr. de Chaumont, canton de Vignory, existe une commune, la Mancine, appelée *la Mancine* dès 1261, mais avec les variantes la *Mencienne* en 1443, la Mancienne en 1480. La mancienne, nos botanistes la connaissent toujours : c'est la viorne cotonneuse dont leurs devanciers ont fait l'espèce Lantana du genre Viburnum dans la famille des Caprifoliacées ; cette espèce de viorne, qu'est la mancienne, ne doit pas être confondue avec l'obier, Viburnum Opulus ou boule de neige. Voilà le mince résultat de mes dernières recherches sur l'emblème des Mance.

J. LAURENT,
Conservateur à la Bibliothèque publique de Dijon.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE

VINGTIÈME JOUR D'AVRIL

MIL NEUF CENT TRENTE-QUATRE

POUR

LA LIBRAIRIE D'ACTION CANADIENNE

FRANÇAISE (LIMITÉE)

PAR

L'IMPRIMERIE-PHOTOGRAVURE

J.-H.-A. LABELLE,

SAINT-JÉRÔME, P. QUÉBEC.

BNQ
000 328 760